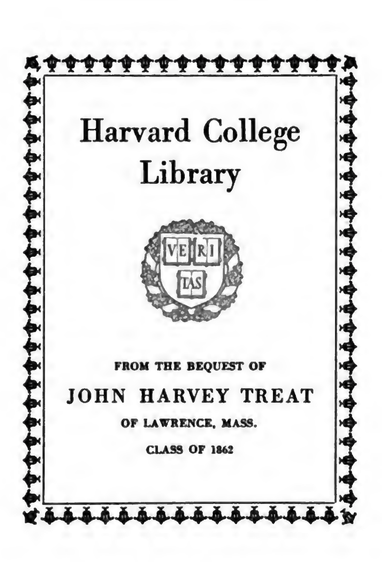



Harvard College
Library
VE RI
TAS
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862



HISTOIRE DE L'ABBAYE ROYALE

DE

SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE

PAR M. L'ABBÉ ROCHER

CHANOINE D'ORLÉANS,
ANCIEN CURÉ DE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ORLÉANAIS ET DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA
CONSERVATION DES MONUMENTS

OUVRAGE ORNÉ DE 21 PLANCHES

ET

PRÉCÉDÉ D'UNE LETTRE DE Mgr DUPANLOUP, ÉVÊQUE D'ORLÉANS, A L'AUTEUR



ORLÉANS

H. HERLUISON, LIBRAIRE

Rue Jeanne-d'Arc, 17

—

1865

HISTOIRE DE L'ABBAYE ROYALE

DE

SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE

ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

Pl. N°1



Publié par Alp. Gatineau à Orléans — Imp. Lemercier Paris — Lith. par Leroy d'après Mr l'Abbé Rocher

Vue de l'Église (Nord-Est)

HISTOIRE DE L'ABBAYE ROYALE

DE

SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE

PAR M. L'ABBÉ ROCHER

CHANOINE D'ORLÉANS,
ANCIEN CURÉ DE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ORLÉANAIS ET DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA
CONSERVATION DES MONUMENTS

OUVRAGE ORNÉ DE 21 PLANCHES

ET

PRÉCÉDÉ D'UNE LETTRE DE Mgr DUPANLOUP, ÉVÊQUE D'ORLÉANS, A L'AUTEUR



ORLÉANS
H. HERLUISON, LIBRAIRE
Rue Jeanne-d'Arc, 17

—

1865

LETTRE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS

A M. L'ABBÉ ROCHER.

Mon ami,

J'avais appris avec un véritable sentiment de joie que, stimulé par une généreuse émulation, lorsque j'ai mis au concours l'histoire de l'Eglise d'Orléans, vous aviez eu la pensée de nous donner la monographie de toutes les paroisses actuelles du diocèse.

C'est en préparant cet utile et très-intéressant travail que vous avez rencontré sur votre chemin l'abbaye de Saint-Benoit et les éléments de son histoire. A cette vue, votre cœur s'est ému. De grands souvenirs historiques ont éveillé toute votre curiosité d'archéologue; d'autres souvenirs plus modestes, mais non moins précieux, ont fait revivre vos anciennes affections de pasteur. Dès lors, sans hésitation, votre parti a été pris: Saint-Benoit vous a arrêté, comme une cité, riche en monuments splendides, arrête le voyageur dans sa course. Vous avez résolu d'étudier cette antique abbaye, de la faire connaître, et de révéler au

monde cette grandeur passée, que les révolutions avaient enseveli sous des ruines. Le beau livre que vous offrez au public est le fruit de cette généreuse pensée. Vous avez fait naguères beaucoup de bien à cette chère paroisse de Saint-Benoît en la gouvernant comme curé ; vous lui procurerez beaucoup de gloire en la faisant connaître comme historien. Puisse votre exemple devenir fécond ! Puissions-nous devoir bientôt à la plume savante de quelques autres ecclésiastiques studieux l'histoire de toutes nos grandes abbayes : Micy, Ferrières, etc. La religion, ainsi que la science, applaudira à de si nobles et si utiles travaux.

Sans doute, il fallait explorer les bibliothèques et les archives, recueillir les traditions, accumuler les matériaux épars, et en faire un de ces beaux édifices qui étonnent par l'étendue de leurs proportions et charment par la multiplicité et la variété de leurs détails ; mais vous savez si bien distribuer votre temps, que vous en trouvez pour tout : vous en trouvez pour le Chapitre, dont vous êtes l'un des membres les plus exacts ; vous en trouvez pour les œuvres diocésaines, dont vous vous occupez avec tant d'intelligence et d'activité ; vous en trouvez surtout pour ces belles œuvres de la Persévérance des ouvriers et du Patronage des apprentis, œuvres qui prospèrent sous votre sage direction, et maintiennent tant de jeunes gens et de pères de familles dans les principes de la religion et de la vertu. Enfin, vous en trouvez pour la science des choses anciennes, qui vous compte parmi ses plus zélés propagateurs, et vous a fait l'émule et l'ami de tant d'hommes éminents par le savoir, dont notre ville s'honore. Ce sera l'un de vos grands mérites devant Dieu d'avoir compris si bien le prix du temps, et d'avoir su en faire un si bon et si utile emploi.

Mais ce dont je dois vous féliciter surtout ici, c'est d'avoir consacré tant de veilles à la glorification de cette célèbre abbaye, que vous appelez à bon droit *l'un des premiers monastères des Gaules,* et où, selon la belle expression de M. de Montalembert, « d'humbles solitaires sont « venus créer le foyer d'une vertu surnaturelle, et illuminer notre pays « d'une splendeur qui rayonna pendant dix siècles sur l'Europe régé- « nérée. » (*Les Moines d'Occident.*)

Les abbayes ont eu la gloire d'opposer, après la conquête, un

rempart infranchissable aux envahissements de la barbarie ; et ceux qui de nos jours les méprisent et les attaquent, méconnaissent tout simplement ce qui a régénéré l'Europe et préparé les voies à la civilisation moderne. « Dans un temps où le savoir et les vertus n'avaient « plus d'asile, où l'ignorance, la corruption et la barbarie étendaient « rapidement leurs conquêtes, élever un refuge à l'infortune, former un « asile sacré pour les monuments précieux de l'antiquité, ouvrir des « écoles de science et de vertu, où les hommes destinés à figurer un jour « dans les affaires du monde viendront puiser des leçons, n'est-ce point, « dit éloquemment un auteur celèbre, une grande pensée ? »

Cette pensée sublime ne se réalisa nulle part avec plus de grandeur et de succès que dans l'abbaye dont vous avez fait l'histoire ; et Fleury, ou Saint-Benoit-sur-Loire (*Monasterium Floriacense*) fut l'asile de l'étude et de la piété, dans les temps mêmes où la barbarie et l'ignorance allaient se répandant partout, et menaçaient d'inonder le monde.

C'est de ce premier service rendu à la société que sont nées les écoles si justement célèbres de Saint-Benoit. J'ai lu avec un vif intérêt tout ce que vous en avez dit ; mais j'ai regretté, en le lisant, que le cadre de votre ouvrage ne vous eût pas permis de développer ce grand sujet.

Montrer non seulement l'origine et le progrès de ces fameuses écoles, mais en faire connaitre l'influence sur les contemporains et sur la postérité ; dire avec plus de détails ce qu'il faut croire du nombre prodigieux d'écoliers qui se trouvaient là réunis ; faire connaitre l'esprit qui les animait, leurs priviléges, leurs dissensions, leurs rixes mêmes, ces éclats subits d'un sang barbare encore, mais plein de vitalité et d'énergie ; exposer les principales causes du progrès et de la décadence de ces écoles ; donner le plan des études qui y étaient faites, les règles de discipline qui y étaient observées, le nom des professeurs illustres qui y enseignèrent, la nomenclature des ouvrages qui sortirent de la plume des savants moines ; en un mot, en faire l'histoire, comme on a écrit celle de nos plus célèbres universités, non seulement au point de vue des faits, mais au point de vue des lettres, des sciences, des arts, des mœurs, de la religion, de la civilisation de la France et de l'Europe, c'eût été faire un livre considérable, extrêmement curieux, dont peut-être les éléments

seraient difficiles à trouver, et qu'en tout cas les bornes de votre dessein ne vous permettaient pas d'entreprendre. Je vous sais gré néanmoins d'avoir recueilli ou indiqué les documents qui pourraient servir à cette grande étude historique. Tout ce que vous avez dit me semble d'ailleurs bien suffisant pour faire apprécier les services rendus à la religion et à la société par notre célèbre abbaye, et fermer la bouche à ces ennemis aveugles et ingrats de l'ordre monastique, qui, oublieux de l'histoire, s'acharnent encore contre des hommes qui ont tant fait pour la science et la civilisation.

Tout à vous en Notre-Seigneur.

† FÉLIX, *Évêque d'Orléans.*

Orléans, 10 juin 1865.



INTRODUCTION

I

Peu de temps après la première apparition du christianisme dans le pays orléanais, à l'époque gallo-romaine, deux monastères, celui de Saint-Laurent-des-Orgerils et celui de Saint-Aignan, avaient été fondés près des murs de la ville épiscopale. Ce n'étaient là, selon toutes les apparences, que de simples maisons de retraite dans lesquelles les clercs destinés à desservir les églises de la ville et les rares paroisses des campagnes environnantes se préparaient au ministère sacré, en la société de saints religieux contemplatifs. Mais après l'invasion des Barbares, après la conquête de la Gaule par les Francs, l'Église d'Orléans vit s'élever au sein de ses populations encore à demi-païennes deux grandes abbayes destinées à

exercer sur la société naissante une immense influence religieuse et civilisatrice : Micy-les-Orléans et Fleury-Saint-Benoît.

Fondé vers 509 par Clovis-le-Grand, dans le territoire situé entre la Loire et le Loiret, le monastère de Mici, sous la direction de saint Euspice et de saint Mesmin, ses premiers abbés, contribua puissamment, dans nos contrées, à la régénération morale des populations gallo-franques. Ses religieux formèrent, dans les solitudes de la Sologne, du Gâtinais, de la Beauce, du Perche, du Maine, et jusque dans les contrées voisines de l'Océan, des centres nouveaux d'où la foi chrétienne et la civilisation rayonnèrent sur ces pays délaissés et pour la plupart voisins de l'état sauvage. Le défrichement et l'exploitation des terrains incultes, l'assainissement des marais, en un mot le travail des champs uni à la prière, tel fut le moyen d'action de ces moines, qui réunirent alors les éléments encore si confus de la nation française, et donnèrent à des hommes essentiellement différents de caractère et de naissance l'unité de vue et d'affection indispensable aux prospérités futures de leur commune patrie.

Un siècle plus tard, lorsque les peuples, déjà domptés, disciplinés, purifiés par le travail, et surtout relevés par le christianisme, commençaient à sentir les besoins d'une civilisation supérieure et plus parfaite, on vit s'élever à l'extrémité orientale du diocèse d'Orléans, sur ces mêmes rives du beau fleuve qui servait de grande voie de communication à la Gaule centrale, le monastère de Fleury. En adoptant la règle du saint patriarche des moines d'Occident, ses religieux s'étaient donné la sublime mission

de cultiver les âmes par les nobles travaux de l'esprit, par l'enseignement des lettres et des sciences.

C'est de ce monastère que nous entreprenons l'histoire, tâche difficile et ardue, dans l'accomplissement de laquelle nous nous sommes senti soutenu par de hauts encouragements, mais surtout par le désir ardent que nous avions, comme Orléanais et comme prêtre, de faire connaître au monde savant et à toute l'Église ce lieu si justement célèbre.

II

L'abbaye de Fleury-Saint-Benoît, qui fut une des premières et des plus considérables maisons de l'ordre des Bénédictins en France, avait acquis, au moyen âge, une haute réputation de sainteté et de science qu'elle conserva pendant des siècles. Son histoire, féconde en grands souvenirs, est assurément une des gloires du diocèse d'Orléans, auquel elle a toujours appartenu, non seulement par sa position géographique, mais par ses origines, par sa fondation même, due à la piété généreuse d'un moine orléanais (1).

L'histoire de l'abbaye de Saint-Benoît a déjà été faite à différentes époques et sous des formes diverses. Les auteurs anciens avaient adopté la langue latine généralement en usage dans les monastères :

(1) Mabill., *Ann. Bénéd.*, t. I, p, 194. — *Infra*, p. 27.

quelques historiens des derniers siècles l'avaient cependant écrite en français; mais leurs manuscrits, très-incomplets d'ailleurs, n'ont point été publiés. Depuis que l'étude des choses antiques a repris faveur en France, l'église de Saint-Benoît-sur-Loire, classée au nombre des monuments historiques, a dû naturellement fixer l'attention des archéologues, et par là même provoquer des recherches sur l'ancienne abbaye. Mais à l'exception d'un seul ouvrage (1), qui présente une analyse sommaire de l'histoire de ce monastère, tous les autres se bornent à des indications générales et évidemment trop réduites pour donner une juste idée de son glorieux passé.

La plus étendue et la plus complète des histoires connues de l'abbaye est celle d'un religieux de Saint-Benoît, dom Chazal, prieur du monastère en 1723 (2). Cet ouvrage, écrit en latin et

(1) M. Marchand, *Souvenirs historiques sur l'ancienne abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire* (département du Loiret), *rappelant successivement tous les événements remarquables qui s'y sont passés depuis douze siècles, avec la biographie des quatre-vingt-sept abbés qui l'ont gouvernée, suivis d'une description de l'état actuel de la ville et de l'église de Saint-Benoît*. Orléans, 1838.

Cet ouvrage, écrit à une époque où les études archéologiques n'avaient pas encore été *cultivées* comme elles l'ont été depuis, a eu le mérite incontestable d'appeler l'attention sur un monument jusque-là resté dans l'oubli, et a d'ailleurs une véritable valeur historique et archéologique.

Avant M. Marchand, et dès l'année 1824, M. Alexandre Jacob avait publié une notice sur l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Ces *Souvenirs historiques*, écrits avec une grande pureté de style, ont été réimprimés, ainsi que différents morceaux en vers et en prose dus à la plume gracieuse et savante du même auteur, par M. Georges Jacob, son fils, sous ce titre : *Opuscules d'Alexandre Jacob*, etc. Orléans, 1860.

(2) Le manuscrit de D. Chazal, intitulé : *Historia cœnobii Floriacensis seu Sancti Benedicti ad Ligerim*, 2 vol. in-folio, a été donné à la bibliothèque d'Orléans par Mgr de Beauregard, évêque d'Orléans, en 1834. Il est inscrit sous le nº 270 *bis*.

divisé en douze livres, atteste de consciencieuses recherches. Il est appuyé sur des pièces justificatives d'une parfaite authenticité. Néanmoins la simple traduction de ce volumineux manuscrit serait loin d'offrir une lecture agréable. Le travail de ce docte religieux offre d'ailleurs des lacunes, quelques inexactitudes et beaucoup de diffusion. Il aborde incidemment et traite *ex professo* des questions qui intéressaient la discipline monastique au point de vue des usages locaux alors en vigueur ; il s'étend longuement sur des choses qu'il suffit d'indiquer sommairement aujourd'hui, comme souvenir du passé, et seulement pour donner une idée de la marche des affaires religieuses et civiles sous un régime actuellement aboli. L'ouvrage de dom Chazal est cependant d'une grande utilité dans ce sens qu'il indique les principales sources à explorer, et qu'il offre une collection de pièces fort utiles pour l'histoire de l'abbaye. Deux autres religieux du même monastère, D. Thomas Leroy et dom Jacques Jandot, avaient déjà, avant lui, recueilli et coordonné beaucoup de documents pour la composition de cette même histoire.

On regrettera peut-être de ne pas trouver à la fin de ce volume les pièces justificatives qui donnent les preuves de la véracité de notre histoire. Les bornes forcément restreintes du cadre dans lequel nous avons dû nous renfermer ne permettaient pas de les y insérer. Ces pièces sont d'ailleurs tellement nombreuses qu'elles formeraient, à elles seules, un ouvrage dont la composition demande de longues, de laborieuses et de patientes recherches (1) ; il ne serait

(1) La publication du cartulaire de l'abbaye de Fleury-Saint-Benoît serait à

pas possible d'en précipiter la publication. Pour suppléer à cette omission, devenue nécessaire, nous avons toujours indiqué avec soin, dans le cours de nos *Recherches historiques sur l'abbaye de Saint-Benoit*, le nom des auteurs et les ouvrages auxquels le récit des faits et les documents ont été empruntés. Ce ne sont généralement que des écrits de première main, tels que les cartulaires manuscrits de nos archives départementales et les grands recueils bénédictins : la *Gallia christiana;* les *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti* et les *Annales Benedictines* de Mabillon; la *Bibliotheca Floriacensis* de Jean Dubois; le *Miscellanea*, le *Spicilegium* d'Achéry; le *Thesaurus anecdotorum;* le *Livre des Miracles de saint Benoît*, par Adrevald et ses continuateurs; la *Vie de l'abbé Gauzlin*, par André de Fleury; *Scriptores rerum Francicarum;* les Bollandistes, etc., etc.

III

Dans un but d'utilité générale, nous avons cru devoir renfermer en un seul volume l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Benoît*, tout en y joignant des notes archéologiques sur l'église conventuelle, dernier reste du monastère détruit; ce qui constitue

elle seule une entreprise considérable. Cependant, l'impression de cette pièce justificative de premier ordre aurait un grand intérêt historique. Il existe deux copies de ce cartulaire : l'une aux archives du Cher (Bourges), l'autre à Orléans, archives de la préfecture du Loiret, en 6 volumes in-folio.

deux parties distinctes, mais nécessairement inégales en longueur, l'histoire ayant douze siècles à explorer, et l'archéologie un seul monument à décrire. Nous nous sommes borné à coordonner avec méthode les nombreux documents recueillis dans nos *Recherches historiques,* en ne mettant en relief que les faits principaux du passé, ceux surtout qui révèlent les influences religieuses, civilisatrices et littéraires exercées par le monastère de Fleury et ses écoles au moyen âge, sans négliger toutefois les récits légendaires et les chroniques locales, qui peuvent faire connaître les usages et les mœurs des anciens âges, non plus que les faits historiques, qui nous révèlent les habitudes religieuses de ces siècles de foi.

L'histoire de l'abbaye de Fleury-Saint-Benoît, considérée dans son ensemble, est d'un intérêt incontestable assurément; cependant il est certains points qui méritent d'être étudiés davantage. Aussi aimerait-on peut-être à trouver réunis en un seul faisceau tous les faits et tous les documents qui se rapportent, soit aux Saints et aux Hommes illustres dont ce monastère a été le berceau, soit aux institutions qu'il a possédées; mais il eût fallu entraver la marche des événements par des monographies particulières ou par des dissertations prolongées, substituant ainsi à l'histoire une série d'études historiques (1).

(1) Pour faciliter ces études historiques, une table analytique indique fidèlement tout ce qui a trait à chaque personnage célèbre, à chaque lieu remarquable, à chaque chose digne de fixer l'attention, et répond ainsi à la pensée et aux besoins de ceux qui désirent faire quelques recherches spéciales.

IV

Le monastère de Fleury-Saint-Benoît a disparu ; il est tombé depuis soixante ans sous le marteau des démolisseurs, et c'est à peine si quelques pierres, derniers vestiges de ses bâtiments claustraux, apparaissent à la surface bouleversée de ses jardins et marquent encore une enceinte dont les dernières lignes se perdent dans des fossés sans eau et à demi-comblés. Nous avons cru, toutefois, devoir, après avoir recherché et étudié les plans authentiques qui nous restent, donner une description rétrospective des principales constructions mentionnées dans l'histoire.

Quant à l'église conventuelle, basilique romane aux formes austères, aux proportions grandioses, elle est restée debout au milieu des ruines, et elle apparait encore avec toute la majesté de sa vieillesse, au-dessus des fraîches campagnes du *val d'or de Fleury,* dont elle fut la splendeur, dominant de toute sa masse imposante les maisons de la petite ville qui se forma sous son ombre, et les protégeant depuis plus de huit siècles.

Nous avons apporté le plus grand soin à décrire dans son ensemble et à analyser dans ses moindres détails ce monument, échappé au vandalisme d'un autre âge, qui offre aujourd'hui à la science un des plus beaux types de l'architecture chrétienne et monastique.

Entre tous les monuments historiques de l'Orléanais qui appel-

lent l'attention et l'étude du savant et de l'artiste (1), l'église abbatiale de Saint-Benoît occupe assurément la première place. Aussi voit-on de nombreux visiteurs se diriger vers la contrée favorisée qui la possède.

Les *Recherches archéologiques* dont se compose la seconde partie de cet ouvrage sont presque toutes appuyées par des citations historiques avec dates certaines, et elles n'ont été écrites qu'après une étude attentive et prolongée, étude éclairée d'ailleurs par les appréciations des hommes les plus compétents et des auteurs les plus autorisés.

Mais on comprendra que, pour étudier avec intérêt cette magnifique basilique, il faut qu'elle apparaisse sous son véritable jour; il faut qu'en la visitant la pensée se reporte vers tous les saints et savants religieux qui vinrent pendant douze cents ans prier et chanter les louanges de Dieu sous ses voûtes majestueuses. En présence d'un tel monument, l'archéologie sans l'histoire serait un corps sans âme.

A la description architecturale et à l'analyse archéologique de l'église abbatiale de Saint-Benoît sont jointes des notes précises sur les restaurations que ce bel édifice a subies dans le cours des siècles, sur les reliques conservées dans son trésor, particulièrement sur la relique précieuse du corps de Saint-Benoît, sur les antiquités de la ville et sur les environs.

(1) Les monuments historiques du département du Loiret sont, à part la cathédrale : les églises de Saint-Aignan, de Notre-Dame de Cléry, de Germigny, de Ferrières, de Puiseaux, de Lorris, de Saint-Étienne de Beaugency.

Entrepris avec le désir d'ajouter une page importante à notre histoire locale, et de faire mieux connaître l'un de nos édifices religieux les plus dignes d'être remarqués, cet ouvrage atteindra-t-il son but? Il est évident que, malgré la multiplicité, la variété des aperçus historiques, l'exactitude, la fidélité des descriptions architectoniques, il ne saurait avoir pour tous un égal intérêt. Mais n'est-il pas permis de penser qu'il trouvera des lecteurs bienveillants et sympathiques parmi les hommes sérieux pour lesquels les antiques souvenirs ont des charmes; qui aiment à méditer sur des ruines, et savent comprendre ce qu'il y a de grave, d'élevé, dans la contemplation d'une grande existence religieuse et territoriale de douze siècles, et tout ce qu'il y a d'intéressant et d'utile dans la description d'un monument qui, par son antiquité et par l'originalité de son type, offre à la science architecturale et à l'archéologie un si riche et si vaste sujet d'étude?

PREMIÈRE PARTIE.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR L'ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE.

PREMIÈRE PARTIE.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR L'ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE.

CHAPITRE PREMIER.

SAINT BENOIT, PATRIARCHE DES MOINES D'OCCIDENT.

I. Considérations générales. — II. Esquisse de la vie de saint Benoît. Rome. Subiaco. Saint Placide et saint Maur. — III. Le Mont-Cassin. Miracles de saint Benoît cités par saint Grégoire-le-Grand. — IV. Saint Benoît est visité par Totila, chef des barbares. Il écrit sa règle. — V. Départ de saint Maur et de ses compagnons pour les Gaules. — VI. Sainte Scholastique, sœur de saint Benoît. — VII. Mort de saint Benoît.

I.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Avant d'aborder l'histoire des premières origines de l'abbaye de Fleury, il est indispensable d'esquisser, au moins à grands traits, la vie de saint Benoît, puisqu'il s'agit non seulement de l'un des premiers monastères des Gaules dirigés par sa règle et honorés de son nom, mais du lieu même où son corps sacré repose depuis plus de douze cents ans.

La vie de ce grand patriarche des moines d'Occident, si intéressante d'ailleurs par elle-même, offre un intérêt plus grand encore quand on considère l'époque où il a paru. Si l'on se forme, en effet, une juste idée de l'état du monde civilisé, dans ces temps de bouleversement et de

transformation sociale, qui furent, sous tous les rapports, les plus barbares, les plus calamiteux, les plus tourmentés, et en apparence les plus désespérés que l'Europe ait jamais connus, il est impossible de ne pas voir le doigt de Dieu, et de ne pas admirer son action miséricordieuse et providentielle dans la naissance et la vocation extraordinaire de cet homme, dans sa sainteté et son génie. C'est à ses exemples, à ses inspirations, à sa règle, que l'on doit le renouvellement des ordres religieux primitivement établis en Occident, et la création des institutons monastiques qui se multiplièrent alors au sein de l'Église catholique pour le salut des peuples.

A la fin du Ve siècle, le désordre, la corruption, le désespoir et la mort régnaient partout. Les lois, les mœurs, l'autorité, le travail, la culture des terres, les sciences, les arts, la foi chrétienne elle-même, tous ces éléments essentiels à la vie des nations, à leur prospérité et à leur grandeur, avaient été comme emportés par la tempête. L'Église catholique, ébranlée sur ses bases par l'hérésie et le schisme, mal défendue par les faibles successeurs de saint Léon-le-Grand contre toutes les agressions nombreuses de ses ennemis du dehors et contre les divisions intestines qui l'agitaient, semblait pencher vers une irrémédiable ruine (1). L'empire romain, qui avait tout envahi, était envahi lui-même, ou plutôt s'affaissait avec ignominie sous les coups d'obscurs vainqueurs suscités contre lui par une providence vengeresse. En effet, les barbares, fléau de Dieu déchaîné contre les peuples qui s'étaient enivrés du sang des martyrs, après avoir repoussé les lumières de l'Évangile, apparaissent à cette époque de confusion, où l'on eût dit que l'univers touchait à l'heure suprême de sa dissolution et de sa ruine (2). Le Nord les avait enfantés; ils descendirent des vallées du Danube vers Byzance et l'Asie-Mineure; du sommet des Alpes ils fondirent sur l'Italie. Ils traversèrent ensuite le Rhin, franchirent les Vosges, les Cévennes, les Pyrénées, inondèrent la Gaule et l'Espagne. L'Orient ne fut pas plus épargné que l'Occident. Ce n'était pas un peuple, mais dix peuples réunis: le Goth, le Sarmate, l'Alain, le Hun, le Vandale, le Marcoman, le Burgunde, le Franc, obéissant tous irrésistiblement, et à leur insu, à la volonté suprême de Dieu, qui voulait, après en avoir fait les instruments de sa justice, s'en servir pour la régénération des peuples et la gloire de son Église.

Maîtres du monde chrétien pendant deux siècles, ces fiers vainqueurs

(1) Card. BARONIUS, an. 482.
(2) Id., loc. citat.

devinrent eux-mêmes chrétiens ; mais ce ne fut qu'après de longues hésitations. Les Saxons, les Gépides, les Alains, les Francs restèrent longtemps païens, et, chose lamentable, quand ils se convertissaient à la foi catholique, l'arianisme s'emparait de ces hordes de néophytes et pervertissait leur religion naissante. Puis la corruption des mœurs romaines ne tarda pas à infecter leurs races jeunes et ardentes. Le monde avait donc changé de maîtres sans changer de destinée. Toujours la même corruption, toujours les mêmes ténèbres (1).

Il faut dire cependant qu'au-dessus de ces ténèbres épaisses et de ces corruptions alarmantes, apparaissaient encore quelques hommes d'un profond savoir et d'une grande sainteté : à Rome (2), saint Félix, saint Gélase et saint Hormisdas étaient les dignes successeurs du prince des apôtres; Sidoine Appollinaire en Auvergne, l'évêque saint Honorat et le prêtre Salvien à Marseille, saint Eugène à Carthage, saint Avit à Vienne, saint Rémy à Reims, saint Patrice en Irlande, saint Césaire à Arles, soutenaient par leur éloquente parole et leurs beaux exemples la foi catholique attaquée et la piété défaillante. Dans les Gaules, plusieurs abbayes célèbres apparaissaient çà et là comme des centres de lumière et de chaleur : Lérins, l'Ile-Barbe, Condat, Marmoutiers, *Ferrières*, et dans notre *Orléanais* même, *Mici;* mais ces auxiliaires de l'épiscopat et du sacerdoce étaient insuffisants.

Ce fut alors que Dieu, qui ne voulait pas abandonner son Église, prépara à ses pontifes et à ses prêtres un secours plus efficace, en suscitant toute une nouvelle génération de religieux animés du véritable esprit de l'Évangile, et en communiquant aux institutions monastiques renouvelées le dévoûment et la vertu nécessaires pour refaire la civilisation par le travail et par la science; pour réhabiliter dans l'esprit des peuples, par l'exemple des plus mâles vertus, le christianisme déshonoré et le sacerdoce avili.

En effet, au milieu de la désolation générale et de la profonde nuit qui enveloppait le monde, « l'histoire fixe son regard sur ces sommets qui, « au centre de l'Italie et aux portes de Rome, se détachent de la chaine « des Apennins et s'étendent de l'ancien pays des Sabins à celui des « Samnites. Un solitaire va y créer le foyer d'une vertu surnaturelle et « les illuminer d'une splendeur qui rayonnera pendant dix siècles sur « l'Europe régénérée (3). »

(1) MABILL., *Ann. Bened.*, t. I, p. 1.
(2) Id., *ibid.*
(3) M. de MONTALEMBERT, *Hist. des Moines d'Occident*, t. II, p. 7.

Ce solitaire, c'est saint Benoît, le législateur inspiré du travail, de l'étude, de la continence, de la pauvreté volontaire, de l'obéissance parfaite. C'est à lui et aux siens qu'il sera donné de vaincre, de dompter les Barbares, ces indomptables vainqueurs du monde, de relever et de sanctifier les vaincus. Il comptera par milliers ses enfants, qui seront ses soldats ; il lui en viendra de parmi les Barbares ; le chef de ceux-ci se prosternera devant lui, et il le relèvera à titre de vassal et d'auxiliaire. Il écrira une règle qui luira au sein du monde chrétien comme un phare de salut (1), et qui sera la loi, la force et la vie de ces légions pacifiques, destinées à inonder à leur tour l'Europe, mais pour la féconder, pour relever ses ruines, cultiver ses champs dévastés, peupler ses déserts, conserver à la science et aux lettres les traditions antiques, et soustraire ainsi les intelligences à l'empire de l'ignorance et de la barbarie.

II.

ESQUISSE DE LA VIE DE SAINT BENOIT. — ROME. — SUBIACO. — SAINT PLACIDE ET SAINT MAUR.

Ce fut à Nurcie, ville de la Sabine, que saint Benoît naquit, vers la fin du Ve siècle, en 480, l'année même où Clovis-le-Grand commençait à régner sur la Gaule, conquise par les Francs (2). Il sortait de cette illustre maison des Anicius, qui avait déjà donné des enfants à la vie monastique (3).

Envoyé à Rome pour étudier dans les écoles publiques, Benoît ne tarda pas à s'épouvanter pour lui-même des désordres auxquels s'abandonnaient les enfants de la noblesse romaine, ses condisciples (4). Un jour, le jeune patricien, plus effrayé que jamais, vint se prosterner sous

(1) Card. BARONIUS, ann. 494.

(2) CASSIODORE, liv. x, ép. 12; Paul DIACRE, lib. II, c. 20; S. GREGORIUS, lib. II, *Dialog.*, c. 1 ; ADREVALD, *Lib. Mirac. S. Benedict.*, I, p. 18; *Moines d'Occident*, M. de MONTALEMBERT, t. I, p. 154; *Annal. Bened.*, t. I, p. 2 et seq.

(3) On voyait encore deux siècles plus tard, aux portes de Nurcie, les immenses ruines du palais des seigneurs de cette ville, dont saint Benoît fut le dernier rejeton par sa mère.

(4) S. GREG., præf., lib. *Dial.*, liv. I, 2; ADREVALD, *Mirac. S. Benedict.*, p. 18.

le regard de Dieu, dans un sanctuaire de la Sainte-Vierge, devant cette image vénérée que Rome a conservée depuis comme un précieux souvenir de son héroïque résolution (1). Là, le cœur navré, il pria avec ferveur et se détermina à quitter le monde, ses joies, ses vanités, pour aller s'ensevelir dans la solitude, à l'exemple de ces fervents chrétiens des premiers siècles de l'Église, dont les déserts de la Thébaïde dérobèrent aux regards mortels la pénitence et la sainteté. Il avait à peine quatorze ans (2). Une humble et sainte femme à laquelle il dut peut-être, après Dieu, d'avoir conservé son âme pure de la corruption du siècle, sa nourrice, seconde mère qui l'aimait tendrement, ne l'avait point quitté et le suivit depuis Rome jusqu'à Afile; là, après avoir obtenu du ciel un prodige en sa faveur, Benoît lui dit un éternel adieu pour entrer seul, sans guide, dans le désert, à la garde de Dieu (3).

« A cinquante milles à l'est de Rome (4), dans un massif de montagnes « où l'Anio creuse la gorge profonde qui sépare la Sabine du pays autre- « fois habité par les Èques et les Herniques, le voyageur, en remontant « le cours de cette rivière, arrive à une sorte de bassin qui s'élargit « entre deux énormes parois de rochers, et d'où une onde fraîche et trans- « parente tombe de chute en chute jusqu'au lieu nommé Subiaco (5). « Ce site grandiose et pittoresque avait appelé l'attention de Néron. Il fit « retenir les eaux de l'Anio par des digues et construire, au-dessous de « ces lacs artificiels, des bains et une villa délicieuse, qui tira de sa « position le nom de *Sublacum,* et dont on voit encore les restes informes. « Il y résida quelquefois. Un jour, au milieu d'une fête, la coupe qu'il « portait à ses lèvres fut frappée de la foudre (6). Ce présage avait rempli « d'une terreur inaccoutumée l'âme du misérable. Le ciel avait marqué ce « lieu à la fois du sceau de ses vengeances et de ses miséricordes. »

(1) Const. CAJETAN, in *Epist de colleg. Greg. domùs Sancti Benedicti in urbe.* — On voit encore à Rome dans la chapelle de Saint-Benoît, bâtie sur les ruines du palais des Anicius, une excellente et vénérable peinture de la Sainte-Vierge que l'on dit être celle devant laquelle le saint enfant vint prier.

(2) MABILL., *Ann. Benedict.*, t. I, p. 3.

(3) S. GRÉG., *Dialogues.* — N. B. Les citations de saint Grégoire sont extraites, *quoad sensum,* du texte des *Bolland.*, t. VIII, 21 mars, p. 277.

(4) *Moines d'Occident,* t. II. p. 7.

(5) MAB., *Ann. Benedict.*, t. I, p. 3; ADREVALD, lib. I, *Miracl. S. Bened.*, p. 19.

(6) TACITE, *Ann.*, lib. XIV, ch. 22.

C'est en effet dans cette solitude, où le silence avait remplacé les cris impurs des orgies impériales, que Benoît pénétra pour y vivre dans la pratique des perfections évangéliques.

Un moine nommé Romain (1), qu'il rencontra sur sa route dans la montagne, lui donna un cilice et un habit religieux formé de peaux de bêtes. Quand il fut parvenu sur les sommets les plus escarpés, il s'arrêta au milieu de l'abrupte paroi du rocher qui fait face au midi, et qui domine en surplombant le cours bondissant de l'Anio. Là, ayant découvert une caverne sombre et étroite, sorte de tanière où ne pénétrait jamais un rayon de soleil, il y fixa sa demeure, et y resta ignoré de tous, excepté du moine romain qui le nourrissait du reste de son jeûne (2), et qui, ne pouvant arriver jusqu'à sa grotte, lui tendait chaque jour au bout d'une corde un pain et une clochette dont le son l'avertissait et l'invitait à venir recueillir cette nourriture apportée par une paternelle et attentive charité.

Benoît vécut trois ans entiers dans cette sorte de tombeau. Des pâtres qui l'y découvrirent un jour et le prirent d'abord pour une bête fauve, reconnaissant en lui un serviteur de Dieu, se laissèrent toucher par sa douce et persuasive parole, et entrèrent en rapport avec lui pour se donner à Dieu (3).

Pendant ces jours de recueillement et de retraite profonde, le jeune solitaire se vit souvent assailli de tentations, malgré ses austérités et sa prière continuelle (4). Des souvenirs séducteurs, des images enchanteresses et sans cesse renaissantes, le poursuivaient, sans lui laisser aucun repos, troublaient son esprit et ses sens bouleversés. Il était effrayé de lui-même. Or, il y avait auprès de la caverne d'épais buissons de ronces et d'épines. Benoît conçut une pensée de vertu héroïque : il quitta ses vêtements et s'y roula, jusqu'à ce que son corps ne fût plus qu'une plaie, mais aussi jusqu'à ce qu'il eût éteint, par cet acte de mortification effrayante, le feu intérieur qui le dévorait jusque dans le désert.

Cette grotte obscure, ouverte au milieu des épines, sur des sommets déserts et arides, fut le dur et sauvage berceau de l'ordre monastique en Occident. C'est de ce tombeau, où s'était enseveli tout vivant cet enfant délicat des derniers patriciens de Rome, qu'est sortie la forme définitive de la vie cénobitique adoptée plus tard par des légions de moines dont

(1) S. Grég., apud *Boll.*, t. VIII, p. 277 (21 mart.).
(2) Bossuet, *Panég. de S. Benoît.*
(3) S. Grég., apud *Boll.*, t. VIII, p. 277.
(4) Id., *ibid.*, p. 278.

le zèle, la sainteté, la science et le dévoûment sans bornes ont valu à l'Église catholique ses plus vastes conquêtes, ses gloires les plus pures.

« Il faut plaindre, » dit l'éloquent auteur des *Moines d'Occident* (1), « le chrétien qui n'a pas vu cette grotte, ce désert, ce nid d'aigle et de « colombe, ou qui, l'ayant vu, ne s'est pas prosterné avec un tendre « respect devant le sanctuaire d'où sortirent, avec la règle de saint « Benoît, la fleur de la civilisation chrétienne, la victoire permanente de « l'âme sur la matière, l'affranchissement intellectuel de l'Europe et « tout ce que l'esprit de sacrifice, réglé par la foi, ajoute de grandeur et « de charmes à la science, au travail et à la vertu. »

La solitude du jeune anachorète ne fut pas longtemps respectée. Le bruit de sa sainteté se répandit au loin, et de toutes parts les fidèles s'empressaient de venir lui offrir sa nourriture de chaque jour, lui demandant en retour le pain de la parole évangélique (2).

Les religieux d'un monastère près de Vicovaro, ayant perdu leur abbé, le conjurèrent de se mettre à leur tête et obtinrent, à force d'instances, qu'il viendrait gouverner leur maison; mais bientôt révoltés par l'austérité de sa vie, ils cherchèrent à le faire mourir par le poison. Benoît fit le signe de la croix sur le vase qui le contenait, et ce vase se brisa (3). Il dut quitter ces moines iniques pour retourner dans sa chère solitude, résolu d'y vivre avec Dieu seul et avec lui-même. Ce fut en vain: des disciples lui arrivèrent de toutes les contrées environnantes pour se mettre sous sa conduite, et bientôt ils furent si nombreux qu'il se vit contraint de fonder dans le voisinage de sa retraite douze monastères composés chacun de douze religieux (4). Il en garda quelques-uns auprès de lui pour les diriger lui-même, et se trouva ainsi, à son insu, contre son gré, par la volonté de Dieu, le père et le chef d'une grande et féconde institution monastique.

Le travail matériel n'était pas le seul mis en pratique dans les solitudes de Subiaco; la culture des lettres y était aussi en honneur, et tandis que des Barbares, des Goths convertis à la foi de Jésus-Christ, désormais

(1) M. de Montalembert, *Moines d'Occident,* t. II, p. 12.
(2) Mabill., *Ann. Bened.,* t. I, p. 8.
(3) S. Grég., apud *Bolland.,* t. VIII, p. 278.
(4) Id., *ibid.,* p. 279.

pénitents et soumis, employaient sous ses ordres leur robuste énergie à extirper les broussailles et à défoncer le sol des déserts (1), des enfants de nobles Romains se formaient sous sa direction à la science et à la vertu. Parmi ces jeunes patriciens, il s'en trouva deux dont les noms sont devenus célèbres dans les annales bénédictines : Maur et Placide (2), qui furent d'abord les disciples préférés, et plus tard les coadjuteurs du saint patriarche et les zélés propagateurs de sa règle. Dieu, qui voulait sans doute manifester le prix qu'il attache à l'obéissance, opéra un jour en faveur de ces deux religieux un éclatant prodige.

Placide, que sa jeunesse et sa haute naissance n'exemptaient pas de rendre, selon la règle, à la communauté tous les devoirs domestiques, était descendu au lac pour y puiser de l'eau ; mais s'étant imprudemment avancé au-dessus de l'abime afin de ressaisir son vase échappé de ses mains, il y tomba lui-même (3). Les eaux du gouffre l'emportèrent à un trait de flèche de la rive. Saint Benoît était à prier dans sa cellule. « Maur, s'écrie-t-il tout à coup, courez au secours de Placide, qui est « tombé dans le lac. » L'enfant, qui ne connaissait que l'obéissance, se précipita vers Placide, qu'il apercevait luttant contre la mort ; il marcha sur les eaux affermies sous ses pas, le souleva par les cheveux, le ramena au rivage ; puis, frappé d'étonnement à la pensée de ce qu'il venait de faire, il courut le raconter à leur père commun : « C'est votre obéissance, mon « fils, qui a opéré ce miracle, et non pas moi, » lui dit avec calme le saint religieux.

Le démon (4) fit tous ses efforts pour paralyser l'action du saint abbé sur son ordre au berceau. Il lui suscita l'envie homicide d'un prêtre infâme qui vomit contre lui les plus odieuses calomnies, tenta de le faire mourir, et, par un de ces abominables moyens que la grossièreté des mœurs de cette triste époque peut seule expliquer, chercha à pervertir l'innocence de ses jeunes disciples (5). Benoît crut qu'il valait mieux fuir

(1) S. Grégoire signale un prodige opéré en faveur d'un Goth devenu religieux. Le fer de sa faulx s'étant séparé du manche, tomba dans le lac ; mais il surnagea, et saint Benoît le lui remit en lui disant : « Voilà ! travaillez, et consolez-vous. » (*Boll.*, t. VIII, p. 279.) Sujet d'un tableau de l'ancien réfectoire des moines.

(2) Ibid., Mabill., *Ann. Bened.*, t. I, p. 38.

(3) S. Greg., apud *Boll.*, t. VIII, p. 280.

(4) Id., *ibid.*; Adrevald, lib. I, *Mirac. S. Ben.*, p. 22.

(5) « ... Ita ut in horto cellæ monachorum et ante oculos eorum nudas septem

une si constante et si dangereuse persécution, et quitta pour toujours les gorges sauvages de Subiaco, qu'il avait habitées pendant trente-cinq ans.

III.

LE MONT-CASSIN. — MIRACLES DE SAINT BENOIT, CITÉS PAR SAINT GRÉGOIRE-LE-GRAND.

« Sans s'éloigner de la région montueuse qui s'étend sur le versant « occidental de l'Apennin, Benoît se dirigea vers le midi en longeant les « Abruzzes et pénétra dans la terre de Labour, dont le nom seul semble « convenir naturellement au sol destiné à être le berceau des hommes « les plus laborieux que le monde ait connus. Il s'arrêta dans un site « tout différent de celui de Subiaco, mais d'une grandeur et d'une beauté « incomparables. Là, sur les confins du Samnium et de la Campanie, au « centre d'un large bassin à demi-entouré d'abruptes et pittoresques hau« teurs, se dresse un mont isolé, escarpé, dont la cime vaste et arrondie « domine à la fois le cours du Liris et la plaine ondulée qui s'étend, au « midi, vers les plages de la Méditerranée et les vallées étroites qui « s'enfoncent au nord, à l'est et au couchant, dans les plis de l'horizon « montagneux : c'est le Mont-Cassin (1). »

Ce fut sur cette cime prédestinée que le patriarche des moines d'Occident fonda au commencement du VIe siècle, en 529, le monastère qui devint le chef-lieu de tout l'ordre monastique (2).

Le paganisme était encore vivant dans cette contrée. Apollon et les dieux infernaux y avaient un temple et des bois sacrés ; mais le temple et les bois tombèrent bientôt sous les coups des idolâtres eux-mêmes, convertis à la foi chrétienne par la parole, les exemples et les prodiges de saint Benoît (3). Sur l'emplacement du temple et avec ses débris, le saint religieux fit élever deux oratoires, l'un consacré à saint Jean-Baptiste le Précurseur, l'autre au grand évêque des Gaules, au fondateur des

puellas mitteret, quæ coràm eis, sibi invicem manus tendentes, illorum mentes ad perversitatem libidinis inflammarent. » (S. Greg., apud *Bolland.*, t. VIII, p. 280.)

(1) *Moines d'Occident,* t. II, p. 17.

(2) Adrev., lib. i, *Mirac. S. Ben.*, p. 22 ; Mabill., *Ann. Bened.*, t. I, p. 55.

(3) S. Grég., apud *Boll.*, t. VIII, p. 280.

premiers monastères célèbres qui vinrent plus tard se rattacher à celui qui s'élevait sur cette montagne d'Italie, saint Martin de Tours.

Saint Benoît, fixé au Mont-Cassin, y écrivit sa règle et y créa en même temps le type qui devait servir de modèle aux innombrables communautés soumises à ce code souverain, dans la suite des siècles. Là, il passa, dans l'exercice du zèle et l'accomplissement le plus exemplaire de toutes les vertus religieuses, les quatorze dernières années de sa vie.

Saint Grégoire-le-Grand décrit longuement dans ses *Dialogues* les prodiges de la vie extraordinaire du saint patriarche, et signale surtout la connaissance qu'il avait des pensées intimes de ses disciples (1), sa profonde sagesse, sa douceur, son humilité. Parmi les miracles rapportés dans ce livre, il est intéressant d'en citer plusieurs; ils nous révèlent combien Dieu est admirable dans ses saints; ils nous font parfaitement connaître les usages et les mœurs de ces temps reculés, et la plupart de ces faits serviront plus tard, dans cet ouvrage, à expliquer les curieuses sculptures de l'église de Fleury-Saint-Benoît, sculptures dont il ne reste qu'une partie, mais avec lesquelles on pouvait lire autrefois les traits les plus saillants de la vie de ce saint moine thaumaturge, reproduite avec toute la naïveté de formes qui caractérise les œuvres des artistes du moyen âge.

Le premier prodige cité dans le livre des *Dialogues* du saint et savant pontife romain, c'est le miracle opéré par saint Benoît en faveur de sa nourrice qui l'avait suivi jusqu'à l'entrée du désert. Il avait consenti à rester quelques jours à Afile avec cette pieuse femme qu'il devait bientôt quitter pour toujours. Tandis qu'assis sous le portique de l'église, il entretenait les bons habitants du pays avides de l'entendre, elle, afin de préparer quelques pains pour le jeune voyageur, avait emprunté un crible à vanner le froment; ce crible était en terre cuite. La pauvre femme, trop empressée dans son travail, l'avait laissé tomber d'une table sur laquelle il était déposé. Il s'était brisé. Elle se mit à pleurer et à se lamenter. Benoît essaya en vain de la consoler. Touché de sa douleur, il se jeta à genoux, pria avec ferveur, puis ramassant à terre le crible brisé, dont les morceaux s'étaient miraculeusement

(1) S. Grégoire rapporte plusieurs faits miraculeux qui démontrent ce don d'intuition intime, *Dial.*, apud *Boll.*, t. VIII, p. 281.

rapprochés : « Consolez-vous, ma mère, lui dit-il, vous pourrez rendre ce « crible à qui il appartient. »

Lorsque saint Benoît était encore dans la grotte de Subiaco (1), et que le moine Romain lui apportait son pain de chaque jour, le démon, pour éprouver sa patience, brisa la corde qui suspendait la clochette dont le son l'avertissait, et il serait mort de faim dans cette solitude, si Dieu n'eût miraculeusement fait entendre à un saint prêtre de la contrée qui, après avoir préparé son repas, s'était endormi, ces paroles : « Tu te « réserves des délices, et mon serviteur est tourmenté de la faim dans le « désert. » A cette voix mystérieuse, le prêtre se leva; il quitta sa cellule, et après avoir longtemps marché à travers les précipices, il trouva Benoît dans sa grotte : « Levez-vous, lui dit-il, et prenez un peu « de nourriture, puisque nous avons Pâques aujourd'hui (2). »

Très-souvent on représente saint Benoît avec un corbeau ; c'est en souvenir de celui qui lui était devenu familier au désert, et qui chaque jour descendait des grands arbres du voisinage pour recevoir de lui sa nourriture. Un méchant prêtre de la contrée, nommé Florent, avait envoyé un pain au pieux solitaire, en signe de communion, et ce pain était empoisonné. Benoît le jetant au corbeau, lui dit : « Prends ce pain, « et porte-le où personne ne le puisse trouver. » L'oiseau obéit et le transporta à trois milles de là, puis revint chercher sa nourriture accoutumée (3).

Douze monastères environnaient la grotte de Subiaco ; trois d'entre eux se trouvaient à une assez grande distance du lac. Les moines de ces résidences étaient obligés de descendre chaque jour pour puiser de l'eau, et c'était pour eux une extrême fatigue. Ils vinrent se plaindre à l'homme de Dieu, qui les écouta avec bonté, et les suivit accompagné de saint Placide, son disciple. Quand ils furent arrivés au sommet du roc, saint Benoît s'agenouilla pour prier, puis en se relevant il plaça trois pierres à

(1) S. Grég., *Dial.*, apud *Boll.*, t. VIII, p. 281. Ce miracle est le sujet d'un des chapiteaux historiés du sanctuaire de l'église de Saint-Benoît.

(2) Id., *ibid.*, p. 277. Ce fait était reproduit dans un tableau de l'ancien réfectoire; il fut placé depuis dans l'église, et sur l'un des chapiteaux de la nef.

(3) Id., *ibid.*, p. 280.

l'endroit même où il s'était agenouillé. Les religieux, à quelques jours de là, vinrent de nouveau lui exprimer leur chagrin : « Allez, leur dit-il, « et creusez un peu le sol à l'endroit où vous trouverez trois pierres ; « Dieu est tout-puissant pour vous consoler. » Les religieux, confiants en sa parole, obéirent avec simplicité, et un ruisseau limpide jaillit aussitôt de la roche (1).

Lorsque les religieux du Mont-Cassin construisaient leur monastère, le démon, pour lasser leur patience, s'était placé sous une grosse pierre (2) pour l'empêcher de tomber perpendiculairement sur les autres pierres d'un mur. Saint Benoît, averti, se rendit sur les lieux ; il se borna à faire le signe de la croix, et la construction put dès lors s'achever sans obstacles.

Dans une autre circonstance, les religieux ayant jeté au feu une petite idole trouvée enfouie sous le sol dans l'emplacement même du monastère, le démon fit apparaître aussitôt des flammes qui se répandirent dans les cuisines. Saint Benoît est appelé à grands cris par les spectateurs épouvantés. Il était en prières : « Allez, et faites le signe de la croix, » leur dit-il sans se relever. Les flammes diaboliques s'éteignirent aussitôt (3).

Une cruelle famine ayant ravagé la Campanie, en 539, saint Benoît fit distribuer aux pauvres toutes les provisions de son monastère. Les religieux en étaient tristes et inquiets. Le saint, leur reprochant avec force leur pusillanimité et leur défiance en la Providence, leur dit : « Aujourd'hui « vous n'avez pas assez de vivres ; demain vous en aurez de trop ; » et le

(1) S. Grég., apud *Boll.*, t. VIII, p. 280.

(2) Id., *ibid.*, p. 281. Saint Grégoire rapporte autrement ce fait. Le démon avait rendu une pierre si pesante, que les religieux ne pouvaient l'enlever : elle semblait inhérente au sol. Saint Benoît fit le signe de la croix sur cette pierre, et les religieux purent l'utiliser pour la construction. Ce fait est reproduit par les sculptures de l'un des chapiteaux des colonnes qui soutiennent la retombée de l'arc doubleau, à l'entrée du sanctuaire, à gauche et à l'angle du transept du nord.

(3) S. Greg., *Dial.*, apud *Boll.* Sujet du chapiteau historié d'une colonne qui soutient la retombée d'un arc doubleau, à l'entrée de la grande nef, à droite et l'angle du transept du sud. On y voit l'intérieur d'une cuisine.

lendemain on trouva à la porte du monastère deux cents boisseaux de farine qu'une main inconnue y avait déposés (1).

Deux faits beaucoup plus considérables que les précédents sont encore signalés par saint Grégoire (2). Le premier est celui de la résurrection d'un jeune novice écrasé et broyé sous les ruines d'un pan de muraille que le démon avait renversé lors de la construction du Mont-Cassin. Le second est la résurrection d'un petit enfant.

Un pauvre villageois vint un jour au monastère, portant entre ses bras son enfant mort, et demandant à grands cris et avec larmes le père Benoît. Comme on lui dit qu'il était occupé à travailler aux champs avec ses frères, il déposa le cadavre de son enfant à la porte, et courut à la rencontre du saint. Aussitôt qu'il l'aperçut revenant du travail : « Rendez-moi mon « fils! rendez-moi mon fils! lui cria-t-il. — Vous ai-je ravi votre fils? lui « dit le saint. — Non, mais il est mort; venez et ressuscitez-le. — Où « est-il? — Voyez son corps etendu à la porte du monastère. » Benoît se jeta à genoux, et levant les mains au ciel : « Seigneur, ne regardez pas « mes péchés, mais la foi de cet homme : il demande son enfant. » Alors ce petit corps inanimé commença à frémir, et le saint put le rendre vivant à son père (3).

Un Goth, idolâtre ou hérétique, nommé Galla ou Zalla, courait tout le pays, haletant de fureur, faisant égorger les prêtres et les moines, spoliant et torturant le peuple des campagnes. Un pauvre paysan, épuisé par les tourments que l'impitoyable Goth lui faisait endurer dans le but d'obtenir, par la force, le reste de son argent qu'il supposait caché, lui dit qu'il avait remis tout son trésor entre les mains du serviteur de Dieu Benoît. Galla enchaîne le paysan, et le poussant devant son cheval, lui ordonne de le conduire jusqu'à la demeure de ce religieux. Benoît, assis à la porte de sa cellule, lisait attentivement quand ils arrivèrent. « Lève-« toi, lève-toi! » lui crie le barbare avec colère en descendant de cheval, « et rends-moi ce que cet homme t'a donné. » L'homme de Dieu le regarde, puis se tourne vers le paysan enchaîné et considère avec une

(1) S. Greg., apud *Boll.*, t. VIII, p. 283.

(2) Id., *ibid.*, p. 281. Ce fait se trouve également reproduit dans le chapiteau indiqué *suprà* (note 2).

(3) Id., *ibid.* Sujet des sculptures de l'un des chapiteaux du sanctuaire, à droite.

douce pitié les liens de cet infortuné qui se sent aussitôt délivré : ses chaînes étaient brisées. Galla, épouvanté, tombe à terre tout tremblant. Le saint religieux le reprend avec charité de ses excès, lui fait donner l'hospitalité et le renvoie converti (1).

IV.

SAINT BENOIT EST VISITÉ PAR TOTILA, CHEF DES BARBARES. — IL ÉCRIT SA RÈGLE.

Totila, le plus grand des successeurs de Théodoric, monté sur le trône en 542, parcourait l'Italie centrale en triomphateur. Il entendit parler de Benoit, dont la réputation de sainteté était aussi répandue chez les Barbares que chez les Romains, et voulut le visiter. Mais, pour éprouver par lui-même la réalité du don de prophétie que l'on attribuait à ce religieux si renommé, il fit prendre ses habits royaux et ses bottines de pourpre au capitaine de ses gardes Rigo (2), et lui donna une nombreuse escorte, afin d'aller, comme s'il était le roi lui-même, trouver le moine Benoît au Mont-Cassin. Dès que l'homme de Dieu l'aperçut, il lui cria : « Mon fils, « quittez l'habit que vous portez ; il n'est pas le vôtre. » L'officier lombard tomba à ses pieds, tout épouvanté d'avoir voulu tromper un tel saint.

Bientôt Totila, informé de ce fait, gravit lui-même la montagne monastique, et, en voyant l'attitude calme et recueillie du saint religieux qui l'attendait assis, le vainqueur des Romains, le maître de l'Italie, eut peur. En vain, pour le rassurer, l'humble moine répéta trois fois au fier conquérant renversé à ses pieds : « Levez-vous. » Il fallut qu'il se levât lui-même de son siége et qu'il allât lui tendre la main (3). Alors, avec un ton de douce et ferme autorité, il lui dit : « Vous avez fait beaucoup de

(1) S. Greg., apud *Boll.*, t. VIII, p. 285. Sujet des sculptures d'un chapiteau historié placé dans le transept du nord.

(2) Id., *ibid.*, p. 282. Ce fait était reproduit dans un tableau de l'ancienne abbaye, conservé dans l'église. — On voit dans l'église des Bénédictins de San-Miniato, près Florence, une curieuse fresque de l'un des plus anciens peintres de l'école florentine, Spinello-Aretino ; elle représente cette scène d'une façon primitive et saisissante. (*Moines d'Occident*, t. II, p. 33.)

(3) Sujet de l'un des chapiteaux du sanctuaire.

« mal, vous en faites encore tous les jours. Il est temps de cesser vos « iniquités. Vous entrerez à Rome, vous passerez la mer, vous régnerez « neuf ans, et la dixième vous mourrez. » Le roi, profondément ému et effrayé, se recommanda à ses prières et se retira. A partir de ce jour-là, la nature du Barbare fut transformée. Il mourut, après dix ans de règne, dans une grande bataille que lui avait livrée Narsès.

« Placée comme à mi-chemin, entre les deux invasions des Goths et des « Lombards, la chère et sainte fondation de saint Benoit, respectée par « les uns, devait céder, pour un temps, à la rage des autres (1). » Le saint patriarche en eut le pressentiment. Un seigneur qu'il avait converti et qui aimait à le visiter le trouva un jour pleurant amèrement et plongé dans une tristesse mortelle. Il lui en demanda la cause. Le saint lui répondit : « Tout ce monastère que j'ai bâti, tout ce que j'ai préparé pour mes « frères a été livré aux païens par un jugement du Dieu puissant, et « c'est à peine si j'ai pu obtenir grâce pour leur vie. » Moins de quarante ans après, la destruction du Mont-Cassin venait tristement justifier la prophétie du saint patriarche (2).

Ce fut au Mont-Cassin que saint Benoît, éclairé par l'esprit de Dieu, guidé par la connaissance du cœur humain que sa longue expérience lui avait acquise, écrivit sa règle, la première qui eût été faite en Occident et pour l'Occident. Le but principal qu'il s'y proposait, c'était de réprimer le relâchement introduit dans la vie religieuse. Règle admirable de simplicité, de modération et de précision, où tout ce qui peut contribuer à former un saint religieux est prévu et déterminé. On sent que la main de celui qui l'a tracée n'a fait que reproduire exactement sa propre vie dans le cloître. « C'est, dit Bossuet (3), un précis du christianisme, un docte et « mystérieux abrégé de toute la doctrine de l'Évangile, de toutes les « institutions des saints Pères, de tous les conseils de perfection. » Renoncer à tout bien et à toute liberté ; prier et chanter en commun nuit et jour ; se servir tour à tour les uns les autres, selon le précepte du Seigneur ; s'abstenir de chair, ne prendre par jour qu'une livre de pain et une hémine de vin (4) ; n'avoir pour tout vêtement que la coule, la tunique, le scapulaire, vêtements confectionnés avec une étoffe grossière ; coucher

(1) *Moines d'Occident*, t. II, p. 35.
(2) S. GREG., apud *Boll.*, t. VIII, p. 282.
(3) *Panégyrique de S. Benoît.*
(4) Environ un quart de litre.

tout habillé dans un dortoir commun, ne dormir que peu ; garder pendant la journée un silence presque continuel ; se soumettre à des pénitences publiques et humiliantes ; faire l'aumône aux pauvres et se faire pauvre soi-même, sans distinction de naissance; se livrer constamment au travail manuel ou littéraire, tels étaient les traits les plus saillants de cette législation fameuse qui a régi les âmes et qui est demeurée comme un des monuments les plus imposants du génie chrétien (1).

V.

DÉPART DE SAINT MAUR ET DE SES COMPAGNONS POUR LES GAULES.

La renommée de saint Benoit et de ses œuvres n'avait pas tardé à franchir les limites de l'Italie; elle avait surtout retenti au-delà des Alpes, dans les Gaules, pays bouleversés depuis des siècles par la conquête successive des Romains et des Francs. En 542, on vit arriver au Mont-Cassin (2) des religieux députés par l'évêque du Mans, *Innocentius*. Ils venaient demander en son nom qu'une colonie de moines formée sous la direction du célèbre abbé les suivit dans leur diocèse, pour y importer et y faire connaître la règle nouvelle dont l'observation pourrait régénérer un jour les nombreux monastères des contrées gallo-franques.

Cette députation fut pour saint Benoit, attristé par la prévision de la ruine de ses monastères en Italie, une douce consolation. Il les accueillit comme des envoyés du ciel, et, saisissant cette occasion pour s'imposer avant de mourir un grand sacrifice, il résolut de se séparer de saint Maur, son disciple le plus aimé et le plus fidèle. Il lui confia la délicate et difficile mission d'aller porter ses enseignements et sa règle dans ces régions dont il voulait faire sa patrie posthume. En effet, en adressant ses derniers adieux, au moment de leur départ pour les Gaules, à saint Maur et aux quatre autres religieux, Constantianus, Antonius, Simplicius et Faustus, ses compagnons, il déclara positivement qu'il espérait que *son corps serait transporté* un jour au centre de ce nouvel empire béni de Dieu, afin d'y reposer au milieu des siens (3). Ce sont là les propres

(1) M. Baunard, *Théodulfe*, p. 15.

(2) Mabill., *Ann. Bened.*, t. I, p. 107; et *Vita S. Mauri à Fausto monacho et ejus socio*.

(3) Dans une des chapelles du transept de l'église de Saint-Benoît, avant

paroles d'Odon, abbé de Cluny, quand il parle de la mission certaine de saint Maur dans les Gaules, par ordre de saint Benoît lui-même, fait historique clairement démontré. Le moine de Fleury Adrévald (1) le cite comme notoire, et décrit avec des détails touchants la séparation de saint Benoît et de son cher disciple.

VI.

SAINTE SCHOLASTIQUE, SŒUR DE SAINT BENOIT.

Saint Benoît avait reçu la visite de Totila, roi des Lombards, et s'était separé de saint Maur en l'année 542. Dès les premiers jours de l'année suivante, qui fut la dernière de sa vie, il eut encore à faire à Dieu un sacrifice bien sensible pour son cœur. Il avait une sœur nommée Scholastique (2), qu'il aimait d'une sainte et vive affection, née le même jour que lui; comme lui, elle s'était consacrée à Dieu dès son plus jeune âge. Plus tard elle était venue le rejoindre au Mont-Cassin, et avait fixé son séjour dans une vallée assez rapprochée pour recevoir les avis de son frère et vivre sous sa direction (3). Ils ne se voyaient qu'une fois par an, et alors c'était Scholastique qui sortait de son cloître pour venir trouver le saint abbé. Lui, de son côté, allait au-devant d'elle. Ils se rejoignaient sur le flanc de la montagne, non loin de la porte du monastère, en un endroit que l'on a longtemps vénéré. C'est là qu'eut lieu leur dernière rencontre, et où s'accomplit le seul épisode connu de la vie de sainte Scholastique.

Le frère et la sœur avaient passé tout le jour en pieux entretiens (4). Vers le soir, ils mangèrent ensemble. Comme ils étaient encore à table et que la nuit s'avançait, Scholastique dit à son frère : « Je t'en prie, ne me

la dernière restauration qui vient de rendre à cette partie de l'édifice son caractère, on voyait un assez bon tableau représentant le saint patriarche des moines d'Occident en extase; des anges déroulaient au-dessus de sa tête une banderole avec cette inscription : « *Ossa mea asportate vobiscum*. Emportez mon « corps avec vous. » C'est dans cette chapelle, dite de Saint-Benoit, que restait exposé dans une châsse secondaire le chef de saint Benoît.

(1) *Lib. Miracul. S. Bened.*, t. I, p. 27.

(2) Mabill., *Ann. Bened.*, t. I, p. 69, 315, 584.

(3) S. Greg., apud *Boll.*, t. VIII, p. 286.

(4) Id., *ibid.*; Mabill., *Ann. Bened.*, t. I, p. 113, 114.

« quitte pas cette nuit, afin que nous puissions parler des joies du ciel « jusqu'au matin. — Que dis-tu là, ma sœur? répondit Benoît; à aucun « prix je ne puis demeurer hors du monastère. » Sur le refus de son frère, Scholastique mit sa tête entre ses mains jointes sur la table et pria Dieu en versant des torrents de larmes, au point que la table en était inondée. Cette nuit-là, le temps était calme, le ciel sans nuage. A peine la sainte religieuse eut-elle relevé sa tête, que le tonnerre se fit entendre, et qu'un violent orage éclatait. Les éclairs, la foudre, la pluie, la grêle, s'étaient réunis pour répandre au loin les horreurs d'une effroyable tempête. Benoit, ni sa sœur, ni aucun de ceux qui les accompagnaient, ne purent mettre le pied en dehors du toit qui les abritait. Alors l'homme de Dieu dit à sa sœur: « Qu'as-tu fait? — Je t'avais prié, lui répondit-elle, « et tu ne m'as pas écoutée; j'ai prié Dieu, et il m'a exaucée. Sors maintenant si tu peux, et abandonne-moi pour remonter à ton monastère. » Ils passèrent le reste de la nuit en entretiens spirituels. Au matin, quand ils se quittèrent, c'était pour ne plus se revoir sur la terre.

En effet, Benoit (1), trois jours après, eut une vision. De la fenêtre de sa cellule, il aperçut une blanche colombe qui s'élevait dans les airs et qui disparut dans l'immensité du ciel : c'était l'âme de sa sœur, l'âme de Scholastique remontant vers Dieu, pure et sans tache. A cette vue, le saint religieux tomba à genoux pour exprimer à Dieu toute la reconnaissance et la joie de son cœur, en répandant de douces larmes. Après avoir prié, il envoya chercher le corps de la sainte et le fit déposer dans le tombeau qu'il avait fait préparer pour lui-même.

VII.

MORT DE SAINT BENOIT.

La mort de Scholastique fut pour Benoît le signal du départ. Dieu lui avait donné un pressentiment si vif et si certain de sa fin prochaine, qu'il fit connaître à plusieurs de ses religieux le jour où il devait mourir lui-même, le quarantième après le décès de sa sœur. Ce jour-là, en effet, il se sentit saisi d'une fièvre ardente, et se fit transporter dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste (2). Là, près du tombeau entr'ouvert de

(1) S. Greg., apud *Boll.*, t. I, p. 286; Mabill., *Ann. Bened.*, t. I, p. 113, 114.
(2) S. Greg., apud *Boll.*, t. VIII, p. 287.

sa sœur, qui devait être leur tombeau commun, il reçut la sainte communion, viatique de la vie éternelle (1); puis debout, soutenu par ses religieux éplorés, les bras en croix, les yeux au ciel, il rendit à Dieu sa belle âme en murmurant une dernière prière. C'était le samedi 21 mars 543, veille du dimanche de la Passion.

Son corps fut déposé, avec celui de sainte Scholastique, dans le tombeau d'où il devait être relevé cent dix-sept ans plus tard par la main de ses enfants adoptifs, pour être emporté en Gaule, et déposé sur les rives de la Loire, selon son désir, au monastère de Fleury, dans un sépulcre qui devint glorieux, et au pied duquel les papes et les rois, les grands, les pauvres et les riches, vinrent s'agenouiller dans le cours des siècles; sépulcre précieux, dont la possession est encore aujourd'hui un trésor pour la paroisse de Saint-Benoît, pour le diocèse d'Orléans, pour la France.

Saint Benoit, selon le témoignage de plusieurs auteurs, ne voulut point, par humilité, être élevé à la dignité du sacerdoce (2). On croit cependant, d'après une tradition constante, qu'il était dans les ordres sacrés. Le tombeau de saint Benoit, au Mont-Cassin, ne tarda pas à devenir célèbre par de nombreux miracles dont le simple exposé s'étendrait bien au-delà des limites qu'il convient de donner à la monographie du saint patriarche dans cet ouvrage (3).

On célébrait, dans le monastère de Fleury et dans toutes ses dépendances, plusieurs fêtes en l'honneur de saint Benoît. La première et la plus solennelle, la fête du saint proprement dite, tombait le 12 des kalendes d'avril; la seconde, connue sous le nom de la *Translation*, était, à l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire, l'occasion d'une très-grande so-

(1) Le musée d'Orléans possède un beau tableau de Dehaie, représentant cette scène sublime. Ce tableau est connu sous le nom de *Communion de saint Benoît*.

(2) MABILL., *Ann. Bened.*, t. I, p. 119 et seq. On trouve à cette page deux gravures fort curieuses reproduites par Montfaucon, d'après d'anciens types de moines sculptés au Mont-Cassin en 1072.

(3) Les auteurs anciens, tels que saint Grégoire-le-Grand, Paul Diacre, moine du Mont-Cassin, et plusieurs autres dont les écrits redisent sous différentes formes de langage les mêmes faits, peuvent être consultés avec avantage par ceux qui désirent connaître plus à fond tout ce qui a trait à ce grand religieux, à ce saint illustre. Les *Bollandistes*, t. VIII, 31 mars; Mabillon, dans le t. I[er] des *Annales Bénédictines*, et dans le t. I[er] des *Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti*; le moine célestin Jean Dubois, dans sa *Bibliotheca Floriacensis*, ont recueilli tout ce qui a été dit sur ce sujet par les plus anciens auteurs connus.

lennité, en souvenir de l'arrivée du corps de saint Benoît, apporté du Mont-Cassin à Fleury par saint Aigulfe. Cet anniversaire tombait le 5 des ides ou le 9 du mois de juillet. Enfin, le 4 décembre, on célébrait à Fleury, jusqu'au XIe siècle, la fête dite de la *Tumulation,* instituée pour rappeler le jour où le corps de saint Benoît, déposé d'abord dans l'église de Saint-Pierre, fut définitivement enseveli dans celle de Sainte-Marie. Vers le XIe siècle, lorsque la légende du moine allemand Diédéric eut été acceptée à Fleury même comme un fait historique, la fête de la *Tumulation* du 4 décembre prit le nom de fête de l'*Illation* (1).

Le monastère du Mont-Cassin ne subsista que trente-sept ans après la mort de son saint fondateur (2) ; l'an 580, les Lombards ravagèrent l'Italie et le renversèrent de fond en comble, comme il l'avait prédit avant de quitter la terre.

(1) Voir *infrà,* la légende de l'illation.

(2) *Act. Ord. S. Bened. sæculi,* I, præf.

CHAPITRE II.

PREMIÈRES ORIGINES DE L'ABBAYE DE FLEURY.

I. Mission de saint Maur en Gaule. Son passage à Orléans — II. Léodebold, abbé de Saint-Aignan d'Orléans, établit les religieux à Fleury. — III. Rigomaire, premier abbé de Fleury ; testament de Léodebold. — IV. Saint Mommole, abbé. — V. Saint Aigulfe part pour le Mont-Cassin. — VI. Translation du corps de saint Benoît d'Italie en Gaule. — VII. Translation du corps de saint Benoit de l'église de Saint-Pierre en celle de Sainte-Marie. — VIII. Mort de Léodebold et de saint Aigulfe. — IX. Premières donations faites à l'abbaye de Fleury-Saint-Benoît. Mort de saint Mommole. — X. L'abbaye a-t-elle été dès l'origine une abbaye royale ?

I.

MISSION DE SAINT MAUR DANS LES GAULES. — SON PASSAGE A ORLÉANS.

Pour exposer sous son véritable jour l'histoire des origines de l'abbaye de Saint-Benoît, il faut, en se reportant au-delà du fait matériel de sa construction dans le val de Fleury, remonter jusqu'aux premières inspirations qui en firent naitre le projet, et aux circonstances particulières qui en déterminèrent la réalisation. Or, en se plaçant à ce point de vue, on peut dire que l'acte généreux du riche et pieux fondateur de ce monastère fut la conséquence réelle, quoique tardive, de la mission de saint Maur dans les Gaules et de son passage à Orléans (1).

Au VIe siècle (2), il existait déjà de nombreux monastères dans les différentes provinces gallo-franques. Les rois mérovingiens, qui avaient toujours respecté l'indépendance de la foi, s'étaient non seulement montrés favorables au clergé catholique ; ils avaient encore détaché des immenses possessions dont la conquête avait constitué leur domaine royal des terrains tres-vastes, pour doter des abbayes fondées pendant cette

(1) Voir sur la mission de saint Maur dans les Gaules, MABIL., *Ann. Bened.*, t. I, ad p. 629, ex RUINARD.

(2) MABILL., *Ann. Bened.*, t. I, *passim*.

triste et sanglante période de notre histoire nationale (1). Ligugé, à huit kilomètres de Poitiers ; Marmoutiers, près de Tours ; l'Ile-Barbe, au confluent du Rhône et de la Saône ; Ainay, dans la ville de Lyon ; Saint-Victor, dans celle de Marseille ; Lerins, en Provence ; Condat, dans les Vosges ; Mici, dans le pays orléanais, étaient des monastères aussi célèbres par le génie et la sainteté de leurs fondateurs que par les vertus religieuses de leurs premiers disciples. Mais, par le malheur des temps, ils étaient tous dégénérés de leur splendeur originaire : le relâchement s'était introduit dans les uns ; la grossièreté des mœurs barbares s'était emparée des autres.

En dehors de ces monastères principaux, beaucoup de moines vivaient à leur guise, ou solitaires ou réunis, dans les villes et dans les forêts (2). Ce fut même là une des raisons qui détermina Clovis Ier à réunir les évêques des Gaules à Orléans, en 511. Il était devenu nécessaire de réprimer des abus, d'arrêter des désordres. Les règles qui gouvernaient la plupart de ces monastères avaient quelque chose de si variable, ou étaient suivies avec si peu d'exactitude, que Charlemagne, dans un de ses capitulaires, demandait aux évêques si, avant l'adoption de la règle de saint Benoît, il y avait eu de vrais moines dans les Gaules (3).

Le besoin d'une règle unique, déterminée, universelle, pour tous les moines, se faisait sentir. Il était manifeste, d'ailleurs, que l'action monastique bien réglée contribuerait plus puissamment à civiliser, à moraliser et sanctifier les peuples. Ce furent, à n'en pas douter, ces motifs d'un ordre si élevé qui déterminèrent l'évêque du Mans à députer au Mont-Cassin des religieux de son diocèse, pour solliciter de saint Benoit une affiliation à son monastère (4). L'homme de Dieu avait fait plus que de

(1) Témoin la charte de donation de Clovis Ier en faveur du monastère de Mici. (La Saussaye, *Ann. de l'Église d'Orléans*, t. I.)

(2) Dans le pays orléanais en particulier : Saint-Lyé, Saint-Liphard, Saint-Avit, Saint-Viatre, etc.

(3) Baluz., *Capit.*, t. I, p. 478.

(4) Adrevald, *Mirac.*, lib. I, p. 25, édition de M. de Certain, Paris, 1858. Toutes les fois que les différents auteurs des *Miracles de saint Benoît* seront cités dans le cours de cet ouvrage, c'est toujours à cette excellente édition qu'il faudra se reporter ; c'est évidemment la plus exacte de toutes, et c'est d'ailleurs la seule qui soit complète. M. de Certain, ancien élève de l'école impériale des chartes, membre de la Société archéologique de l'Orléanais, a publié, sous les auspices de la Société de l'histoire de France, les *Miracles de saint Benoît*, en un volume in-8. Cet ouvrage, composé avec une grande érudition, annoté avec beaucoup de science,

condescendre à ce vœu et à cette prière : il avait voulu donner à la Gaule, avec sa règle, son esprit, son cœur; il s'était donné lui-même, en envoyant son plus cher disciple fonder un monastère dans ce pays de sa prédilection.

En effet, le jour de l'Épiphanie de l'an 542, Maur et ses compagnons quittaient le Mont-Cassin (1), obéissants et résignés, mais profondément attristés à la pensée de ne plus revoir leur saint et bien-aimé père. Ils emportaient, pour tout trésor, un petit reliquaire d'ébène dans lequel saint Benoît avait déposé une parcelle de la vraie croix, un morceau d'un vêtement de la sainte Vierge, et un fragment d'une image miraculeuse de saint Michel. Avant le départ, le saint patriarche avait remis entre les mains de saint Maur le livre de sa règle, livre qu'il avait écrit lui-même de sa main (2). Leur voyage ne fut pas sans danger ni sans fatigues. Le moine Faustus en a signalé les circonstances les plus intéressantes.

Après avoir traversé les Alpes et les provinces méridionales des Gaules, ils arrivèrent près d'Auxerre, dans le lieu appelé Font-Rouge (3). Là le bienheureux Romain, ce solitaire qui avait donné autrefois l'habit religieux à saint Benoît, à Subiaco, et qui fut dans les vues de la Providence son précurseur en Italie comme en Gaule, avait construit un monastère depuis quelques années. La Pâque était proche; les pieux pèlerins trouvèrent convenable de s'arrêter en ce lieu, afin de se préparer à cette grande solennité. Aussitôt après leur arrivée à Font-Rouge, saint Maur eut, pendant son sommeil, une vision, celle des funérailles solennelles de saint Benoît au Mont-Cassin. Ses compagnons, auxquels il en fit part, pleurèrent et prièrent avec lui, mais ne perdirent point confiance.

Après les fêtes de Pâques, Maur et ses religieux continuèrent leur voyage en côtoyant les rives de la Loire jusqu'à Orléans, où ils reçurent une cordiale hospitalité en une maison située près de l'église de Saint-Pierre-Empont (4). Le fervent disciple de saint Benoît profita de son séjour

est précédé d'une introduction qui jette une vive lumière sur les différents écrits qui le composent. Il est divisé en neuf chapitres, précédés de l'histoire de la translation de saint Benoît. Les neuf livres ou chapitres de cette histoire ont été écrits par plusieurs auteurs, tous religieux du monastère de Fleury.

(1) ADREV., *Lib. Mirac.*, I, p. 27; MABILL., *Ann. Bened.*, t. I, p. 112.

(2) FAUSTUS, *Vita S. Mauri.*, lib. *Act. Sancti Ord. S. Bened.*, t. I, p. 282.

(3) *Fons Rogi*, ADREV., *Lib. Mirac.*, I, p. 28, édition de M. de Certain, *Acta Sanct. Ord. S. Bened.*, t. I, p. 286, ex FAUSTO.

(4) MABILL., *Ann. Bened.*, t. I, p. 116; AIMOIN, *Hist. de France;* ADREVALD;

dans cette ville, que saint Euverte et saint Aignan avaient rendue particulièrement célèbre, et près de laquelle il existait, en dehors des murs, à l'est, un monastère connu d'abord sous le nom de Saint-Pierre-aux-Bœufs et depuis sous le nom de Saint-Aignan (1). Saint Maur tenta, mais sans succès, d'y introduire la règle de saint Benoît qu'il venait apporter en Gaule. Toutefois, sa parole resta au sein de cette communauté comme un germe fécond. Un siècle plus tard, l'abbé de Saint-Aignan recueillait ce souvenir toujours vivant, et pressait ses religieux de se déterminer enfin à accepter et à suivre cette règle dont l'observation avait déjà ramené la ferveur dans plusieurs autres monastères dégénérés. Leur refus obstiné devint, comme on le verra bientôt, la cause providentielle qui donna le monastère de Fleury au diocèse d'Orléans et à l'Église de France.

Saint Maur avait prolongé son séjour à Orléans à raison de la nouvelle qui lui fut apportée de la mort de l'évêque du Mans Innocentius, et de l'intention formelle qu'avait exprimée son successeur de ne point accueillir les religieux du Mont-Cassin. Après dix jours de réflexion, le zélé disciple de saint Benoît se détermina à continuer sa route jusqu'à Angers; là, il se mit en rapport avec le comte Florus, et l'antique abbaye de Glanfeuil fut fondée.

La mission et le séjour de saint Maur dans les Gaules ont été savamment démontrés comme deux faits certains (2). On remarquera volontiers dans les preuves alléguées par Mabillon ce passage de la vie (3) si intéressante du saint évêque Adalbert de Prague : « Dirigeant son vol des « régions lointaines de la Bohême aux rives de la Loire, il voulut, après « avoir visité *Fleury, ce grand monastère* où *repose le corps de saint* « *Benoît,* visiter aussi le monastère de Glanfeuil, où se trouve le tom- « beau de saint Maur, son disciple, lieux également célèbres par d'écla- « tants prodiges (4). »

On est naturellement amené par ces préambules au fait qui est apparemment un des points principaux de nos *Recherches historiques,* la fondation

LA SAUSSAYE, t. I, *Ann. de l'Égl. d'Orl.;* SYMPHORIEN GUYON, *Histoire de la ville et du diocèse d'Orléans.*

(1) MABILL., *Ann. Bened.,* t. I, p. 194.

(2) *Ann. Bened.,* t. I, p. 631, præf. in sæcul., I, *Acta SS. Ord. S. Bened.*

(3) L'auteur de cette vie est un religieux italien.

(4) Voir sur le tombeau et les reliques de saint Maur, *Hist. de l'Église gall.,* t. VI, liv. XXVII, ann. 868; ODO, *Hist. Transl. S. Maur,* in lib. *Act. Sanct. Ord. S. Bened.,* t. I, p. 275.

du monastère de *Fleury-Saint-Benoît*, fait qui a été jusqu'ici diversement exposé par les auteurs anciens et modernes. Le berceau des grandes institutions religieuses antérieures au moyen âge est presque toujours environné de nuages ; aussi est-il nécessaire de n'accepter que les documents historiques les plus certains. D. Mabillon et après lui D. Chazal, ainsi que les auteurs du *Gallia christiana*, ont écarté tout ce qu'il y avait d'obscur et de discutable dans l'histoire de l'établissement de l'abbaye de Fleury. Il est donc préférable de s'en tenir à leur opinion et d'adopter leur récit.

II.

LÉODEBOLD, ABBÉ DE SAINT-AIGNAN, ÉTABLIT DES RELIGIEUX A FLEURY.

Sous le règne de Clotaire III, roi des Francs, sous l'épiscopat de Leodegarius (1), Orléans possédait un homme aussi célèbre par sa vertu et par sa sainteté qu'illustre par son savoir et sa haute naissance, Léodebold, abbé du monastère de Saint-Aignan. Convaincu du bien immense que pouvait produire une institution monastique dirigée selon l'esprit qui avait animé le patriarche du Mont-Cassin, cet homme, dont le zèle et les vues étaient à la hauteur des besoins de son époque, avait en vain pressé ses moines d'adopter la règle de saint Benoit. Contristé, mais non découragé par le refus persistant qu'ils opposaient à ses instances, il ne voulut cependant pas priver le pays orléanais d'une institution qu'il regardait comme essentiellement civilisatrice à cette époque si bouleversée et dans ces temps encore si barbares.

Léodebold était riche; il possédait, à titre d'héritage, dans l'ancien pays des Burgundes, un domaine d'une grande étendue, le fief d'*Attiniacum*. Cette belle possession était trop éloignée d'Orléans et ne pouvait lui être que d'une utilité secondaire pour la réalisation de son projet. On lui avait fait connaître un lieu admirablement situé pour l'établissement d'un monastère. C'était le lieu et le château de *Floriacum* (2), sorte d'habitation

(1) ADREVALD, *Mir. S. Bened.*, p. 2; MABILL., *Ann. Bened.*, t. I, p. 38; HUBERT, *Ant. de l'église de Saint-Aignan*, p. 60; LA SAUSSAYE, *Ann. Eccl. Aurel.*, liv. IV.

(2) Ce nom de *Floriacum* avait été donné à plusieurs localités qui, pour la plupart, furent choisies pour la fondation de monastères. Fleury, sur la rivière

royale située vers les confins de l'ancien pays des Carnutes, devenu le *Pagus Aurelianensis*, entre la Loire qui coule au sud et la grande voie romaine qui cotoyait, au nord, les profondeurs de la forêt. Le beau val qui environnait la *villa* gallo-romaine de Floriacum était si propice à toute culture, qu'il était désigné sous le nom significatif de *Val d'or*, *Vallis aurea Floriacensis*. Les Romains, après la conquête, appréciant les avantages d'une telle position, s'y étaient établis et avaient laissé çà et là, dans les environs, des traces considérables de leur passage sur cette partie du littoral de la Loire, à Bonnodium (Bonnée), à Germiniacum (Germigny), à Noviacum (Neuvy), sur la rive gauche du fleuve (1).

Le domaine de Floriacum était vaste ; celui d'Attiniacum avait aussi une grande importance. Léodebold conçut la possibilité d'un échange. Sachant, d'ailleurs, que les dispositions du roi Clovis II, et surtout celles de Bathilde, sa vertueuse et sainte épouse, étaient favorables (2) à l'établissement de nouvelles abbayes dont il appréciait les salutaires influences sur les peuples, il alla avec confiance trouver ce prince, et bientôt après leur entrevue, l'échange des deux domaines était un fait accompli (3). Cette année-là même [641], il put envoyer des religieux pour y commencer son œuvre. Ce lieu était une solitude calme, recueillie, favorable à la prière, à l'étude des lettres, au travail silencieux des champs.

Il parait vraisemblable que Léodebold utilisa, en les adaptant aux usages monastiques, les constructions qui formaient l'habitation primitive élevée sur ce fief royal ; mais il y ajouta aussitôt deux oratoires (4), con-

des Andelis, était un prieuré de l'ordre de Cluny, réuni plus tard à la mense du prieuré de Saint-Marceau, de Châlons, qui possédait déjà un monastère du même nom de Fleury, monastère situé sur l'Ouche, dans le territoire de Dijon. Il existait un troisième monastère de Fleury près de Rouen. (MABILL. *Ann. Bened.*, t. II.)

(1) Voir sur Neuvy-en-Sullias les différentes notes contenues dans le IIIe volume des *Bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais*. Elles sont relatives à la plus belle découverte d'antiquités romaines qui ait encore été faite dans le département du Loiret.

(2) LA SAUSSAYE, *Ann. Eccl. Aurel.*, liv. IV, p. 153; MABILL., *Ann. Bened.*, t. I, p. 380; ADREVALD, *Mirac.. S. Bened.*, p. 3.

(3) *Attigny*. Au VIIIe et au IXe siècle, plusieurs assemblées célèbres, plusieurs conciles se tinrent dans le château royal d'Attigny. (*Hist. de l'Égl. gall.*, t. IV, V et VI.)

(4) ADREVALD, *Mirac. S. Bened.*, p. 3; MABILL., *Ann. Bened.*, t. I, p. 280.

formément à ce que saint Benoît avait pratiqué en Italie et à ce que saint Maur, à son exemple, avait fait en France.

L'un de ces oratoires ou églises fut consacré sous le vocable de Saint-Pierre, l'autre sous celui de la bienheureuse vierge Marie. L'église de Saint-Pierre, construite au midi de l'habitation des moines, était disposée pour les saints offices et les exercices religieux pratiqués en commun. L'église de Sainte-Marie était moins vaste et ne devint plus considérable qu'après la translation du corps de saint Benoît à Fleury.

III.

TESTAMENT DE LÉODEBOLD. — RIGOMAIRE, ABBÉ.

Lorsque Léodebold eut installé ses réligieux d'une manière définitive, il leur donna pour abbé Rigomaire, dont il avait pu apprécier l'intelligence et la vertu. Ce fut alors que, pour placer ce monastère dans des conditions de prospérité et de splendeur qui fussent en rapport avec la grandeur de ses projets et de ses espérances, l'opulent abbé de Saint-Aignan fit un testament solennel qui assurait à l'abbaye naissante la possession de l'immense domaine ou fief de Fleury. La copie originale de cet acte existait encore dans les archives de l'abbaye du temps d'Adrevald et d'Helgaud, qui l'ont inséré dans leur histoire (1).

On peut assigner au testament ou donation de Léodebold la date de 641 (2). Il divise en trois portions les biens qu'il possède, en attribue une au monastère de Saint-Aignan d'Orléans, l'autre à l'église de Sainte-Marie, *Domnæ Mariæ,* une troisième au monastère de Saint-Pierre de Fleury. Mabillon pense que cette église de *Sainte-Marie,* construite depuis neuf ans, par un nommé Jean de Fleury, pourrait bien être l'église de Sainte-Marie-Madeleine, monastère de filles établi à Orléans, près de la cathédrale, et qui devint deux siècles plus tard la collégiale de Notre-

(1) Le testament de Léodebold se trouve très-exactement transcrit par D. Chazal, *Ad probationes,* n° 1, et par D. Th. Le Roy, p. 10.

On trouve aussi le texte de ce testament dans La Saussaye, *Ann. Eccl. Aurel.,* lib. I; dans Duchesne, *Hist. de France,* t. IV, p. 595. Voir également Mabillon, *Ann. Bened.,* t. I, ad ann. 541; et *De Re Diplomaticâ,* p. 8.

(2) Dom Chazal, *Hist. cœnob. Floriac.,* liv. I, ch. vi, p. 10; *Gallia christ.,* t. VIII, p. 1538.

Dame-de-Bonne-Nouvelle. Cette opinion paraît très-plausible et, dans tous les cas, rend la donation de Léodebold plus claire et plus rationnelle (1).

En établissant attentivement cet acte important de l'abbé Léodebold, on voit que sa munificence, vraiment royale, fut encore surpassée par l'élévation de ses vues, la sagesse, l'activité, la prudence, l'abnégation personnelle qui caractérisent tous ses actes dans cette belle et sainte entreprise. Aussi, Helgaud et Aimoin, moines et historiens de Fleury, le dépeignent comme un homme de génie. Il ne semble pas que Léodebold ait jamais résidé dans le monastère qu'il avait organisé avec tant de zèle. Il continua à gouverner celui de Saint-Aignan d'Orléans.

I[er] *abbé :* **Rigomaire** [de 653 à 658]. — Rigomaire fut le premier abbé de Fleury (2); il gouverna le monastère pendant cinq ans environ (3). Durant ce court espace de temps, il eut la consolation, d'après le témoignage d'Aimoin, de pouvoir accueillir un grand nombre de *nobles* et de personnages de distinction, qui vinrent embrasser la vie religieuse sous sa direction. Dans ces temps voisins d'une époque si remarquable par ses désordres et ses crimes, la foi exerçait encore un grand empire sur les âmes, et les monastères, asiles providentiels ouverts à toutes les douleurs et à toutes les misères, servaient aussi de refuge à tous les repentirs.

Jean de Fleury (*Johannes à Floriaco*), que Mabillon regarde comme le fondateur de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, et dont parle Léodebold dans son testament, aurait été, d'après Mabillon, un de ces leudes des rois francs, qui, dégoûtés des désordres et des crimes de la cour, venaient demander à la solitude un peu de repos pour leur âme. En se donnant avec son fils au monastère de Fleury, pour y servir Dieu sous la règle de saint Benoît, il voulut créer un asile, un refuge pour les jeunes filles exposées aux séductions du siècle, et dota le monastère de *Sainte-Marie-des-Filles* (*Sancta Maria puellaris*) (4).

(1) M. de Vassal, dans son *Histoire de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle* (*Mémoires de la Société des Sciences,* t. IV, 1842), n'a pas examiné cette opinion; il aurait pu l'indiquer, sinon l'adopter, car il avoue ne rien trouver sur la première origine du monastère orléanais de *Sainte-Marie-des-Filles*.

(2) La liste des abbés de Fleury admise par Mabillon et par D. Chazal doit être suivie de préférence à toute autre. C'est à peu près la même que Baluze a publiée d'après le mss. 1720 de la Bibliothèque impériale; BALUZE, *Micellanea,* t. II, p. 492.

(3) D. CHAZAL, *Hist. mss. cenob. Floriac.,* p. 18.

(4) MABILL., *Ann. Bened.,* t. I, p. 380.

IV.

SAINT MOMMOLE SUCCÈDE A L'ABBÉ RIGOMAIRE.

IIe *abbé :* **saint Mommole** [de 658 à 679]. — Léodebold vivait encore à la mort de l'abbé Rigomaire, et il put lui donner lui-même un successeur. Son choix tomba sur Mommole, religieux dont la piété, les lumières et le zèle lui inspiraient une grande confiance. Il était natif de *Cleriacum* (Cléry), lieu célèbre par la découverte de la statue miraculeuse de la sainte vierge Marie, que les populations ont toujours été visiter avec vénération dans la suite des siècles, et que la piété de Louis XI dota de la basilique qui est encore aujourd'hui, en France, un des sanctuaires de Notre-Dame les plus fréquentés (1).

En confiant au nouvel abbé de son choix le gouvernement de l'abbaye naissante de Saint-Pierre de Fleury, Léodebold dut lui recommander instamment de se bien pénétrer de l'esprit de la règle de saint Benoît. Dépositaire des traditions qui s'étaient conservées depuis le passage de saint Maur à Orléans, dans le monastère de Saint-Aignan, il dut aussi l'entretenir de cette demande que le saint patriarche avait adressée à ses enfants, d'emporter avec eux ses ossements après la ruine de son monastère par les Barbares.

Le Mont-Cassin était ravagé ; les moines avaient fui : ils s'étaient retirés à Rome ; mais le corps de saint Benoît restait sans honneur au milieu des ruines. Une fois seulement, chaque année, une députation de religieux allait secrètement prier sur cette tombe délaissée. C'étaient là des choses connues alors jusque dans la Gaule. Les successeurs de saint Maur, dans l'abbaye de Glanfeuil, se préoccupaient-ils de la pensée de rapprocher le tombeau du maître de celui des disciples, et de réunir, après leur mort, ceux qui avaient été si tendrement unis pendant leur vie ? Léodebold l'ignorait ; mais ce qu'il voyait clairement, c'est que le monastère qui possèderait le corps de saint Benoît attirerait sur lui la protection du ciel, l'attention du monde chrétien, serait en vénération auprès des princes et des peuples, et obtiendrait assurément le premier rang entre tous les monastères des Gaules.

(1) Voir l'*Histoire de Notre-Dame de Cléry*, par M. l'abbé de TORQUAT, in-8°, Orléans, 1852.

Dans ces temps-là, un livre du plus grand intérêt se répandait dans les monastères, où il était lu et copié avec empressement, le livre des *Dialogues de saint Grégoire*. C'est dans ce livre qu'après la mort de Léodebold, arrivée vers 654, l'abbé Mommole aimait à étudier les exemples et les paroles du saint patriarche du Mont-Cassin, dont la vie édifiante était, pour les religieux, le plus puissant motif de travailler à acquérir la perfection de leur état, en suivant avec fidélité toutes les prescriptions de son admirable règle. Ce fut aussi ce livre (1) qui lui inspira la résolution d'aller en Italie chercher le corps de saint Benoît pour le transporter à Fleury.

V.

SAINT AIGULFE, RELIGIEUX DE FLEURY. — SON DÉPART POUR LE MONT-CASSIN. — INVENTION DU CORPS DE SAINT BENOIT.

L'impossibilité d'abandonner sans direction un monastère à peine constitué, et confié à sa garde par le fondateur lui-même, empêchait Mommole de mettre son projet à exécution. Mais il avait près de lui, parmi ses religieux, un de ses compatriotes, originaire de la ville de Blois, nommé Aigulfe. Possesseur d'une grande fortune, ce jeune moine avait tout abandonné pour se consacrer à Dieu; il s'était senti attiré de préférence vers le monastère de Fleury, parce qu'il était dirigé d'après la règle de saint Benoît et par un homme dont la vertu lui était particulièrement connue. Aigulfe avait fait don à l'abbaye de la terre de Vineuil-lès-Blois à son arrivée. Doué d'un esprit vif et pénétrant, animé du zèle le plus ardent pour les intérêts de la gloire de Dieu, il ne tarda pas à révéler toutes les excellentes qualités qui distinguent un vrai religieux, et s'attira surtout la confiance du pieux abbé. Ils se comprirent mutuellement, et ne tardèrent pas à se transmettre l'un à l'autre leurs pensées les plus intimes. Un jour que Mommole était sous l'influence d'une vision mystérieuse (2), il fit part à Aigulfe du projet nourri depuis longtemps dans son cœur, d'enlever au Mont-Cassin le corps de saint Benoît. Ce jeune et fervent religieux comprit facilement combien il importait à l'abbaye naissante de Fleury de posséder un tel trésor, et prévenant la pensée

(1) ADREVALD, *Miracul. S. Bened.*, p. 4.
(2) Id., *Hist. transl.*, p. 4; MABILL., *Ann. Bened.*, t. I, p. 428.



Publié par Alph. Gatineau à Orléans — Im. Lemercier Paris — Lith. par Deroy d'après Mr Ernest Pillon

Vue de l'Église. (Sud-Est).

de son abbé, il s'offrit avec empressement pour mettre à exécution une si délicate et si difficile entreprise.

Aigulfe se disposait à partir pour son lointain et périlleux voyage, quand on vit arriver à Fleury des religieux de la ville du Mans (1), qui demandaient l'hospitalité. Ces religieux voyageurs ne dissimulaient pas le motif pour lequel ils avaient quitté leur monastère : avertis d'en haut par une vision, ils allaient chercher le corps de sainte Scholastique au Mont-Cassin. Les religieux de Fleury se trouvèrent ainsi encouragés dans leur projet. La volonté de Dieu devenait manifeste pour les uns comme pour les autres, et ils se réunirent, afin de voyager ensemble. Parvenus à Rome, ils convinrent de s'y arrêter quelques jours pour en visiter les principaux sanctuaires (2). Mais Aigulfe, plus empressé, prit les devants et se rendit seul au Mont-Cassin.

Quand il eut pénétré dans cette sainte solitude et qu'il se fut avancé jusqu'au milieu des ruines du monastère abandonné, le jeune moine se mit en prière, conjurant le ciel de lui faire connaitre l'endroit même où reposait le corps du saint patriarche. « Or, comme il priait, » dit Adrevald (3), dont le récit légendaire jette un grand charme sur cette religieuse violation d'un tombeau, sur cet enlèvement pieusement furtif des restes sacrés d'un mort, « comme il priait, un vieillard vénérable s'approcha de « lui et lui dit : « D'où êtes-vous? qu'êtes-vous venu faire en ces lieux? » « Aigulfe se taisait sur le but de son voyage. « Pourquoi, lui dit le vieil- « lard, ne me confiez-vous pas votre secret? Ne craignez rien ; ayez con- « fiance en moi : peut-être pourrai-je vous être utile. » Aigulfe, rassuré « par le ton de bonté et par la physionomie douce et grave de cet inconnu, « persuadé, d'ailleurs, que la vieillesse est toujours d'un bon conseil, « lui raconta le motif qui l'avait amené des Gaules en Italie. Alors le « vieillard, les yeux fixés en terre : » Quelle récompense me donnerez- « vous si je vous découvre le trésor que vous cherchez? Je puis le faire. « — Tout ce que vous me demanderez, dit Aigulfe. — Venez donc aux « approches de la nuit ; restez attentif, et portez vos regards autour de « vous. Vous ne tarderez pas à apercevoir, dans la profondeur des « ténèbres, un point brillant et comme un jet éblouissant d'une vive et

(1) ADREVALD, *Miracul. S. Bened.*, p. 4.
(2) Id., *ibid.*, p. 4.
(3) Id., *ibid.*, p. 6.

« blanche lumière. Remarquez bien le lieu d'où s'échappera ce rayon-
« nement; c'est là, en effet, que vous trouverez l'objet de vos recherches.

« Les grandes ombres commençaient à peine de descendre des monts
« dans les vallées, et déjà le jeune religieux, le cœur plein d'espoir,
« était à attendre la mystérieuse vision. Tout à coup, la lumière révé-
« latrice brilla au sein de la nuit. Il se prosterna aussitôt pour rendre
« grâce à Dieu d'abord; puis avant que le soleil ne revint éclairer le
« désert et les ruines, il s'empressa de recueillir avec respect, dans une
« même corbeille, les précieux ossements des corps de saint Benoit et de
« sainte Scholastique, renfermés ensemble dans le tombeau qu'il venait
« d'ouvrir. »

Au point du jour, les religieux du Mans, attardés, arrivèrent enfin. En apprenant d'Aigulfe ce qui s'était passé en leur absence, ils le conjurèrent de leur accorder les ossements de sainte Scholastique; mais lui s'excusa sur l'impossibilité où il était de les reconnaître, leur promettant, toutefois, de se rendre à leur légitime désir quand ils seraient arrivés ensemble à Fleury.

VI.

TRANSLATION DU CORPS DE SAINT BENOIT D'ITALIE EN GAULE.

Tous ces pieux voyageurs, au comble de la joie, passèrent le jour entier, après l'heureuse découverte d'Aigulfe, à interroger avec une pieuse curiosité les ruines du monastère élevé par saint Benoit lui-même, et à parcourir avec dévotion tous les lieux que le saint patriarche avait sanctifiés par sa présence; ils étaient encore pour eux comme embaumés du parfum de sa vertu (1). Mais voici que pendant la nuit une voix du ciel, qui faisait retentir les échos de la montagne, les pressa de partir au plus vite, sans s'arrêter en chemin (2). C'est qu'à Rome le pape Vitalin avait été averti pendant son sommeil de la perte que par sa faute l'Italie allait faire. L'enlèvement des saintes reliques du Mont-Cassin lui avait été révélé, et il s'était empressé de lancer une cohorte de soldats lombards sur les traces des pieux ravisseurs, qui

(1) MABILL., *Ann. Eccl.*, t. IV, p. 451; AIMOIN, *Hist. transl. carmine heroic.*; apud DUCHESNE, *Hist. Franc.*, p. 120; D. CHAZAL, *Preuves*, p. 701.

(2) ADREV., *Mirac. S. Bened.*, p. 8.

n'échappèrent que par miracle à cette redoutable poursuite. L'infortuné pontife en fut réduit à constater la triste réalité d'un événement qui ne lui avait été annoncé que pour lui inspirer un regret et lui laisser un remords.

L'auteur de toute cette histoire de la translation du corps de saint Benoit, le moine Adrevald (1) signale ensuite les nombreux prodiges opérés à l'arrivée des saintes reliques dans le pays orléanais. Il est indispensable de les citer tous avec détails, car ces souvenirs se sont conservés dans les traditions locales, et la plupart de ces faits miraculeux ont été reproduits par la sculpture (2) dans l'église monumentale de Saint-Benoît.

Aigulfe et ses compagnons, après bien des fatigues, étaient enfin parvenus sur le territoire de l'abbaye de Fleury (3), à *Bonnodium* (Bonnée). C'était au mois de juin de l'an 655. Tandis qu'ils prenaient un peu de repos, un aveugle de naissance accourut à leur rencontre, en demandant à grand cris et avec une foi vive de voir le jour : *Domine ut videam*. Une heure ne s'était pas écoulée que ses yeux étaient ouverts à la lumière, et il rendait grâce à Dieu et à saint Benoit. Averti sans doute par les clameurs reconnaissantes de l'aveugle guéri, un pauvre perclus vint, en se traînant sur la terre, implorer, lui aussi, le secours de Dieu et de son serviteur Benoît. Il recouvra instantanément l'usage de ses jambes. On éleva plus tard en cet endroit une église dont on voyait les ruines au dernier siècle (1723) (4).

De Bonnée, les voyageurs s'étaient dirigés vers Villeneuve (*Villanova*), à quinze cents pas de l'abbaye. Ils y étaient à peine arrivés, qu'un homme, poussé par le malin esprit, se précipita sur la corbeille qui renfermait les saintes reliques et la serra dans ses bras avec une sorte de fureur. Il fut frappé de cécité, et comme il continuait à se tenir renversé sur

(1) Liber *Mirac. S. Bened.*, p. 9.

(2) Ces sculptures ornent le tympan de la porte septentrionale, type admirable de l'art gothique au XIII[e] siècle, échappé aux ravages du temps et au vandalisme des restaurations modernes. (Voir II[e] partie).

(3) ADREV., *Mirac. S. Bened.*, p. 10.

(4) D. CHAZAL, *Hist. Floriac.*, liv. II, ch. 7. Jean Dubois, cité par D. Chazal, parle de Bonny-sur-Loire (*Bonnodium*) comme du lieu où se serait faite cette première station des saintes reliques. C'est une erreur, car le *Bonnodium* d'Adrevald est dans le pays orléanais, *in pago Aurelianensi*, tandis que Bonny-sur-Loire était dans le pays d'Auxerre, *in pago Antissiodorensi*. Il y avait à Bonny un prieuré de l'ordre de saint Benoît, dépendant de l'abbaye de Cluny.

cette corbeille, Aigulphe le reprit de son irrévérence et de son audacieuse témérité; mais il déclara qu'il ne la quitterait pas sans avoir obtenu son pardon et sa guérison, criant qu'il avait confiance que tout ce que l'on demandait à Dieu par l'intercession de saint Benoît, Dieu l'accordait (1).

Cependant, les religieux avertis sortirent du monastère et s'avancèrent jusqu'au bourg du Vieux-Fleury (*Vetus Floriacum*) (2), accompagnés d'une grande foule de peuple. Il est facile de comprendre avec quelle expansion de joie ils reçurent les corps sacrés. Tout le jour se passa à louer et à bénir Dieu. Cependant, une députation de la ville du Mans, qui attendait depuis quelques jours l'arrivée des voyageurs, se présenta pour solliciter d'Aigulfe le corps de sainte Scolastique; lui, prétendit qu'il n'était pas convenable de séparer ceux que la mort avait unis depuis longtemps dans un même tombeau. On lui objecta la vision céleste qui avait déterminé l'envoi des religieux, ses compagnons de voyage au Mont-Cassin, et sa parole donnée. Leurs instances furent si vives, qu'Aigulfe, cédant d'ailleurs à l'avis des religieux les plus vénérables de Fleury, consentit à ne garder que le corps de saint Benoît.

Mais comme on craignait de ne pouvoir pas distinguer avec une entière certitude les ossements confondus dans un même linceuil, on se mit en prière toute la nuit. Or, vers le matin, arrivèrent de pauvres gens qui portaient en terre les cadavres de deux enfants de sexe différent. Le corps inanimé du petit garçon, d'abord, fut déposé sur les plus grands ossements qui avaient été séparés des autres. A peine les eut-il touchés, qu'à l'instant même il reprit le mouvement. Le corps de la petite fille fut ensuite déposé sur les ossements de moindre dimension, et fut également rendu à la vie. Tous alors bénirent Dieu de ce qu'il avait daigné mettre ainsi la vérité en lumière, et dissiper tous les doutes par cette double résurrection.

Les habitants du Mans transportèrent avec une vive allégresse, dans leur pays, le corps de sainte Scolastique, et firent élever en son honneur une magnifique basilique, près de laquelle fut fondé un monastère de vierges consacrées à Dieu (3).

(1) ADREV., *Mirac. S. Bened.*, p. 10.

(2) Dans la suite des temps, lorsqu'à raison de la présence du corps du saint patriarche dans le monastère de Saint-Pierre, ce lieu prit le nom de Saint-Benoît, le nom de Fleury resta cependant à l'endroit du val où s'éleva l'église paroissiale, et c'est ce village que les historiens de l'abbaye appellent le *Vieux-Fleury*.

(3) ADREV., *Mirac. S. Bened.*, p. 13.

VII.

LE CORPS DE SAINT BENOIT, DÉPOSÉ DANS L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE, EST TRANSFÉRÉ DANS CELLE DE SAINTE-MARIE.

Le vénérable abbé Mommole et Aigulfe (1) prirent sur leurs épaules le corps de saint Benoit et le transportèrent solennellement dans l'église de Saint-Pierre, où ils le déposèrent (2). Puis ils se demandaient dans quel endroit du monastère on devait l'enterrer: *quo in loco humarent?* Toutes leurs incertitudes furent dissipées par une vision céleste (3). Pendant une nuit profonde, le saint abbé Mommole s'était, selon sa coutume, levé pour prier. Il se sentit tout à coup inspiré de sortir dehors, et élevant ses mains et ses yeux vers le ciel étoilé, il demanda à Dieu de lui faire connaitre le lieu où il fallait placer le corps du saint père Benoit. Sa prière était à peine achevée, qu'une clarté céleste traversa l'espace comme un éclair, se forma en faisceau lumineux et se posa sur le sommet de la basilique de la bienheureuse vierge Marie. C'en fut assez pour déterminer le saint religieux. Le lendemain, qui était la surveille des nones de décembre de l'an 655, conformément à cette vision mystérieuse, le corps de saint Benoît fut transféré dans l'église de Sainte-Marie, ornée avec magnificence, pour y être enterré : *Studuit humili terræ reddere* (4).

L'usage de placer les corps des saints dans des châsses d'or et de les exposer, sur les autels, à la vénération des peuples n'était pas encore autorisé. On célébrait dans l'abbaye de Fleury une seconde fête solennelle qui, en mémoire de ce fait, s'appelait la fête de la *Tumulation* (5); elle avait lieu le 4 décembre. Plus tard, vers le XI[e] siècle, cette fête prit une autre dénomination, celle de l'*Illation*.

L'authenticité de la translation du corps de saint Benoit du Mont-Cassin à Fleury a été longtemps et vivement discutée. La savante dissertation

(1) ADREV., *Mirac. S. Bened.*, p. 13.

(2) Les religieux de Fleury célébraient avec une grande pompe, chaque année, la fête de cette mémorable *Translation*, le 9 du mois de juillet.

(3) ADREV., *Mirac. S. Bened.*, p. 14.

(4) Deuxième partie, vers d'Aimoin, sur les deux églises de Saint-Pierre et de Sainte-Marie.

(5) D. CHAZAL, *Hist. Floriac.*, liv. II, ch. 8.

de l'annaliste d'Orléans La Saussaye (lib. I, cap. v), celle de D. Mabillon dans les *Annales bénédictines*, (sæcul. secund., p. 339), ne laissent aucun doute à cet égard, et il n'est assurément aucune relique dont l'identité ait été mieux démontrée. Le témoignage de Paul Warnefrid, moine du Mont-Cassin, connu sous le nom de Paul Diacre, est d'un grand poids. Ce chroniqueur écrivait, dans son *Histoire des Lombards*, un siècle après cette célèbre translation, « que des Orléanais et des Manceaux étaient « venus enlever aux ruines du Mont-Cassin les corps de saint Benoît et « de sainte Scolastique, sa sœur, et les avaient emportés dans les Gaules. « Il ajoute que le regard de saint Benoît n'en était pas moins resté fixé « sur son monastère, où *les cendres de sa chair demeurent encore* (1). »

La corbeille dans laquelle furent apportés les saints ossements devint un objet de vénération, et elle était conservée à Fleury (2) du temps d'Adrevald (*Hist. transl.*, lib. VII). Dans la suite des âges, elle fut donnée à Saint-Benoît-du-Sault, prieuré conventuel de l'abbaye de Fleury, dont il sera bientôt parlé (3).

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'année de la translation du corps de saint Benoit. Mabillon la place en 653, Dom Chazal en 655, le 11 juillet, et c'est cette date qui paraît la mieux justifiée. Les Bénédictins de Fleury avaient adopté une autre date, celle de 660, et sur une plaque de marbre placée autrefois au bas de la châsse, ils avaient fait graver l'inscription suivante :

ANNO. DNI. 660. 5. IDUS. JULII. REGNANTE.
CLODOVICO. DAGOBERTI. FILIO. CORPUS. S.
BENEDICTI. PER. BEATUM. AIGULPHUM. MONACHUM.
E. CASSINENSI. MONTE. IN. HOC. FLORIACENSE.
MONASTERIUM. TRANSLATV. EST. ABBATE.
S. MUMMOLO. (4).

(1) Paulus, Diac., lib. VI, ch. 2, cité par Adrev., lib. I, *Mirac. S. Bened.*, p. 32.

(2) Voir ce qui est dit à propos des différentes châsses de Saint-Benoît, dans la seconde partie de cet ouvrage.

(3) *Hist. de l'Égl. gall.*, t. IV, p. 29; *Analect.*, t. IV, p. 451; *Les Bolland.*, t. I de septembre; *Vita S. Aigulphi*, ad finem, 3 septembre.

(4) Cette inscription est conservée à Saint-Benoît. Elle renferme une erreur évidente, car Clovis II, fils de Dagobert, est mort en 656. Aussi, D. Chazal, qui connaissait cette inscription, n'a pas hésité à fixer une date plus conforme à la

La translation du corps de saint Benoît à Fleury eut un immense retentissement. Ce fut pour lui comme une seconde et plus éclatante origine. L'abbaye fondée par Léodebold serait restée dans la condition commune à toutes les abbayes de cette époque et des âges suivants, si la présence de ces saintes reliques n'eût fait converger vers elle les respects et les dons des fidèles et des rois. La suite de cette histoire démontrera jusqu'à l'évidence la vérité de cette assertion et la justesse des prévisions des premiers fondateurs, qui ne crurent pouvoir mieux assurer l'avenir de leur monastère, devenu plus tard en effet si célèbre, qu'en l'enrichissant de cet inappréciable trésor. Quand on se reporte aux souvenirs de tous les événements qui signalèrent au moyen âge la dévotion des peuples envers les restes des saints, on comprend toute l'importance que la possession du corps de saint Benoît donna à l'abbaye de Fleury.

A partir de cette époque, le monastère prit le nom de Saint-Benoît, tout en conservant celui de Fleury. Il est en effet indistinctement désigné dans les historiens et dans les chartes sous cette double dénomination : Fleury-Saint-Benoît, Saint-Benoît de Fleury. Cependant, le nom de Fleury est très-souvent employé seul pour désigner ce lieu célèbre. Quant aux religieux, ils conservèrent toujours le nom de *Floriacenses*. Les religieux soumis à la règle de saint Benoît prenaient tous le nom de Bénédictins : c'était le nom générique de l'ordre ; mais les religieux de chaque monastère avaient un nom particulier, celui du lieu où ce monastère était situé.

VIII.

MORT DE LÉODEBOLD ET DE SAINT AIGULFE.

On ne saurait mieux terminer l'histoire des origines de l'abbaye de Fleury qu'en signalant les dernières actions de la vie de ses premiers fondateurs.

Léodebold, abbé de Saint-Aignan, avait cessé de vivre, d'après le temoignage d'Adrevald, lorsqu'eut lieu la translation du corps de saint Benoît à Fleury. Helgaud fixe cette bienheureuse mort à l'année 655.

vérité de l'histoire, celle de 655. Cette différence de date tient apparemment aux hésitations de certains auteurs qui ont écrit un peu après la réforme du calendrier.

Léodebold n'a été honoré d'aucun culte, ni à Fleury, ni à Saint-Aignan ; cependant, dans le *Martyrologe gallican,* il est qualifié de saint : *Sanctus Leodeboldus fundator monasterii Floriacensis in agro Aurelianensi.* « Contemporain de saint Éloi, évêque de Noyon, et d'Audœnus, arche- « vêque de Rouen, qui apposèrent leur nom à son célèbre testament, il « fut aussi l'émule de leur science et de leur sainteté. Il consacra tous « ses trésors à Jésus-Christ, et se plut à orner avec magnificence le lieu « saint ; il répandit de grandes aumônes dans le sein des pauvres, et « après avoir fondé dans son propre héritage l'abbaye de Fleury, il alla « recevoir au ciel la juste récompense de ses œuvres. » *(Martyr. gallican.)*

Saint Aigulphe, que son voyage au Mont-Cassin et sa pieuse audace avaient fait connaître jusqu'aux extrémités des Gaules, fut demandé par des religieux du monastère de Lerins (1) pour abbé. Cette abbaye, fondée au commencement du V[e] siècle par saint Honorat, dans une des iles de Lerins, avait été une pépinière d'hommes célèbres. Saint Eucher, évêque de Lyon, la dépeint sous les plus séduisantes couleurs. Voici ses paroles, qui pourraient s'appliquer avec vérité au monastère naissant de Fleury-Saint-Benoit : « Je considère, dit-il, avec respect ma chère Lerins, qui reçoit « dans ses bras hospitaliers ceux qu'a jetés sur son sein la tempête du « monde, qui introduit doucement sous ses ombrages ceux qui brûlent « des ardeurs du siècle... Oh ! qu'elles sont douces à ceux qui ont soif de « Dieu, les solitudes infréquentées ! Qu'elles sont aimables à ceux qui « cherchent le Christ, ces retraites immenses où la nature veille silen- « cieuse ! Ce silence a des aiguillons qui excitent l'âme à s'élever à Dieu « et la ravissent en d'ineffables transports ; là on n'entend aucun bruit, « sinon les accents pleins de suavité de la prière et les saints murmures « des chants sacrés, murmures plus doux que le repos lui-même. » En lisant cette suave et pieuse poésie, qui semble elle-même un parfum exhalé du désert, on peut se faire une idée de ce qu'étaient, elles aussi, les vastes et saintes solitudes du val de Fleury, à l'époque où les moines de Lerins vinrent solliciter saint Aigulfe de se mettre à leur tête.

Il s'agissait de réformer un monastère longtemps célèbre, mais alors dégénéré de sa ferveur première par le dépérissement de la discipline. L'homme de Dieu s'était rendu aux sollicitations des religieux députés vers lui. Devenu abbé de Lerins, il était parvenu à y ramener l'antique régularité, quand il tomba victime de la perversité jalouse de deux reli-

(1) ADREVALD, *Vita sancti Aigulphi,* apud *Bolland.,* t. I, septemb., p. 747.

gieux, indignes de ce nom. Après d'horribles persécutions et des tortures inouïes, il mourut martyr de son zèle.

Aigulfe fut mis au nombre des saints. Sa fête se célébrait avec solennité dans l'abbaye de Fleury, le 3 septembre. Son corps y avait été transporté; mais il fut ensuite accordé aux religieux de Provins au IX[e] siècle *(Pruvinensibus Fratribus)* (1). On ne garda qu'une petite portion de ses reliques. Elles furent jetées au feu à l'époque des guerres de religion, sous Odet de Châtillon. Celles que le trésor de l'Église possède ont été rapportées de Provins à Saint-Benoît au XVII[e] siècle (2). Il y avait autrefois dans la grande église de l'abbaye un autel sous le vocable de saint Aigulfe. Le martyre de ce saint religieux eut lieu vers 668; il avait été élu abbé de Lerins en 666.

IX.

PREMIÈRES DONATIONS FAITES A L'ABBAYE DE FLEURY-SAINT-BENOIT.

Saint Mommole continuait à gouverner avec une grande sagesse l'abbaye naissante de Fleury, dont la réputation était parvenue au loin avec une prodigieuse rapidité. La présence du corps de saint Benoît dans ce lieu, jusque-là peu connu, y attirait de nombreux pèlerins, et Dieu, qui s'est toujours plu à manifester la vertu de ses saints en accordant à leurs prières de grandes bénédictions, glorifiait tous les jours le tombeau du grand patriarche par d'éclatants prodiges dans lesquels se révélaient toutes les tendresses, toutes les amabilités de sa bonté et de sa miséricorde pour les malades, les affligés et les pécheurs. Otherius (3), leude du roi Clotaire, possédait de vastes domaines dans l'ancien pays des Bituriges, en Aquitaine. Mais ce riche et puissant seigneur était retenu sur un lit de douleur par un mal incurable. Depuis longtemps, un sombre découragement s'était emparé de lui. A la nouvelle de la translation du corps de saint Benoît à Fleury, un sentiment d'espoir traversa son âme; il fit aussitôt le vœu de donner à ce nouveau monastère la portion de ses biens désignée sous le nom de *Caput Cervium* (Sarcege, en Berry), s'il obtenait sa guérison. A peine les envoyés d'Otherius avaient-ils déposé sur

(1) D. Chazal, *Hist. cœn. Floriac.*, p. 43.

(2) *Hist. de l'Eglise gall.*, t. IV, p. 75. Voir le t. I de septembre des *Bolland.*, 3 septembre, *Vita sancti Aigulphi ab Adrevaldo monacho Floriacensi.*

(3) Aimoin, *Lib. Miracul.*, p. 80 et 133.

le tombeau de saint Benoît le titre de la donation de leur maître, qu'il était guéri à l'heure même. Dans l'acte en question, ce seigneur s'était sans doute réservé l'usufruit de ses biens ; c'est ce qui explique comment ce même domaine fut donné à l'abbaye quelque temps plus tard, vers 670, par le roi Clotaire III.

Otherius, accusé d'un crime de lèse-majesté (1), fut dépouillé de toutes ses terres ; mais le roi Clotaire, apprenant qu'une partie en avait été donnée au monastère de Fleury-Saint-Benoît, qu'il affectionnait, fut heureux de pouvoir renouveler la donation d'Otherius, en mettant lui-même les religieux en possession du domaine de *Caput Cervium* (Sarcège), lieu dans lequel l'abbé Mommole fit élever une *celle* pour quelques religieux. Cette celle (c'était le nom donné alors aux petits monastères construits sur les domaines éloignés des abbayes pour des religieux qui en étaient constitués les gardiens) devint plus tard le prieuré de Saint-Benoît-du-Sault.

Le roi Thierry voulut aussi, en augmentant les biens de l'abbaye de Fleury-Saint-Benoît, accroître sa prospérité temporelle et ajouter encore, pour l'avenir, à la puissance et à l'efficacité de son action civilisatrice. Telles avaient été, et telles furent dans la suite les préoccupations de la plupart des rois de France. Ils avaient compris, et avec raison, que les monastères répandus sur la surface de leur royaume, divisé et mal affermi, pouvaient exercer une heureuse influence sur les peuples plongés encore dans la barbarie. Le roi Thierry avait donc abandonné à l'abbaye de Fleury les terres de Lupus (2), exilé par Ebroïn, maire du palais, pour avoir participé avec Amalbert et d'autres complices au meurtre du roi Childéric, de la reine Bathilde, son épouse, et de Dagobert, son fils. Ces possessions étaient situées à Squirs, en Gascogne, aux environs de Bordeaux, et devaient être consacrées à la formation d'un monastère destiné à régénérer cette contrée. Mommole dut entreprendre le voyage de Bordeaux, afin de mettre à exécution les volontés royales. Arrivé dans cette ville, il avait pris toutes les dispositions nécessaires pour créer l'abbaye de *La Réole* (3) ; mais il y tomba malade et y mourut dans le monastère des religieux de Sainte-Croix qui lui avaient donné l'hospitalité. Le corps du saint abbé de Fleury fut déposé dans leur église, où son tombeau

(1) Aimoin, *Liber Miracul.*, p. 133 ; Mabillon, *Ann. Bened.*, t. I, p. 430.

(2) Mabill., *Ann. Bened.*, t. I, p. 519.

(3) La Réole, chef-lieu d'arrondissement de la Gironde, à soixante-quinze kilomètres de Bordeaux, sur la Garonne.

existe encore (1). On y lit cette épitaphe qui se trouve conservée et rectifiée dans les *Annales bénédictines* (sæcul. II, ann. 679)

HIC REQUIESCIT BONÆ RECORDATIONIS
HUMILIS CHRISTI MUMMOLUS
QUI VIXIT ANNOS CIRCITER SEPTUAGENTA
APUD QUEM NULLUS FUIT DOLUS
QUI FUIT SINE IRA JUCUNDUS
HOC EST ACCEPIT TRANSITUM
SUB DIE VI IDUS AUGUSTI
UBI FECIT AUGUSTUS DIES SEPTEM
ANNO V REGNI DOMINI NOSTRI
CHLODOVEI REGIS.

L'épitaphe du tombeau de saint Mommole vaut à elle seule un panégyrique ; elle traduit sa vie tout entière, en rappelant sa religion profonde, son humilité, sa douceur, la droiture et l'aménité de son caractère ; elle trace en peu de mots le portrait d'un vrai religieux et le modèle parfait d'une vie chrétienne.

Les religieux de Sainte-Croix de Bordeaux conservaient la vie de saint Mommole dans un manuscrit cité par le chanoine Hubert (*Antiquités de Saint-Aignan d'Orléans*). Sa fête était célébrée à Fleury et à Sainte-Croix de Bordeaux, ainsi qu'à La Réole. Le trésor de l'église de Saint-Benoît possède de ses reliques.

Les Bordelais ont une dévotion toute particulière pour saint Mommole ; au mois d'août, à l'époque de sa fête, il y a un grand concours de peuple à son tombeau.

X.

L'ABBAYE DE FLEURY-SAINT-BENOIT ÉTAIT-ELLE DÈS L'ORIGINE UNE ABBAYE ROYALE ?

Avant d'entrer plus avant dans l'histoire de l'abbaye de Fleury-Saint-Benoît, il est intéressant d'examiner si elle peut être mise au rang de celles qui portaient autrefois le titre d'*abbayes royales*.

Fondée dans les conditions qui ont été exposées, l'abbaye de Fleury-

(1) MABILL., *Ann. Bened.*, t. I, p. 546.

Saint-Benoît n'était pas, à sa première origine, une abbaye royale. Le roi Clovis II et la reine sainte Bathilde avaient favorisé, il est vrai, sa fondation par l'échange du val de Fleury contre le domaine d'Attigny; mais le vrai fondateur; c'était l'abbé Léodebold. Or, on sait que l'on appelait abbayes royales celles-là seulement qui devaient leur existence à la munificence des donations royales. Toutefois l'abbaye de Fleury-Saint-Benoît reçut plus tard de Clovis III, de Thierry Ier (1), de Pépin Ier, père de Charlemagne, de ce grand monarque lui-même et de ses successeurs, des dons si considérables qu'ils peuvent prendre rang parmi ses principaux bienfaiteurs et fondateurs. Aussi est-ce à raison de ces faits bien connus qu'en 1210 le roi Philippe II, dans une charte, donna au monastère de Saint-Benoît le titre d'*abbaye royale*.

La conséquence ordinaire de ce titre, c'était de placer l'abbaye sous la dépendance immédiate du roi, auquel elle appartenait en toute propriété, selon l'expression d'Abbon, abbé de Fleury *(collectio canonum)*. Dès lors, le monastère était exempt de la juridiction épiscopale ; les religieux étaient libres d'élire eux-mêmes leurs abbés, mais avec le consentement du roi. Or, telle a été dès le IXe siècle la situation de l'abbaye de Fleury vis-à-vis des rois de France.

On verra dans la suite de cette histoire que les rois de France, s'exagérant leurs droits au moyen âge, donnèrent eux-mêmes des abbés au monastère de Saint-Benoit; c'est ainsi que Charlemagne nomma Théodulfe, évêque d'Orléans, et que Charles-le-Chauve imposa Raoul, archevêque de Bourges.

L'abbaye de Fleury-Saint-Benoît avait également les charges des abbayes royales, et c'est là une preuve de plus de la légitimité de son titre. Ces charges consistaient à fournir au roi des troupes pour les expéditions militaires. Le concile d'*Aquis-Granum* (2) met le monastère de Fleury au premier rang parmi ceux dont les abbés, avec leurs vassaux, devaient accompagner le roi à la guerre. La répugnance qu'avaient les abbés vraiment animés de l'esprit de leur vocation à porter les armes et à se mêler au tumulte et aux désordres des camps, la perturbation que leur absence jetait dans les monastères (3), firent changer un état de choses si peu compatible avec la discipline monastique. Charlemagne, le premier, en 744 et en 758, s'éleva contre cet abus, mais ne parvint pas

(1) Voir *infrà*, ch. III et IV, *passim*.
(2) MABILL., *Ann. Bened.*, t. II, p. 436.
(3) Voir le *Martyr. gallic.*, t. II, p. 500, *S. Mommole*.

à le détruire, car Abbon, abbé de Fleury, et Lupus, abbé de Ferrières, allèrent à la guerre sous Louis-le-Débonnaire. Le pape Nicolas Ier, écrivant à Charles-le-Chauve, s'élève vivement contre un tel désordre, qui, cependant, au témoignage de Pierre Damien, affligeait encore l'Église au XIe siècle.

Cette obligation fut changée par la suite en impôt ; c'est ainsi qu'en 1283, Helie, abbé de Fleury, est autorisé à demander à ses vassaux une somme plus forte, parce que le roi avait élevé le taux de son droit de milice.

Les rois de France avaient aussi le droit de gîte (1) dans les abbayes royales. Il y étaient nourris et logés avec toute leur suite. Ce droit fut converti en impôt : en 1223, le roi reçut 120 livres des moines de Fleury pour droit de gite. A ce droit venait encore se joindre celui de placer dans ces sortes de monastères un soldat en retraite, pour y être nourri et vêtu aux frais des religieux. Il y a un exemple de ce droit, mis en usage à Fleury, en 1343. Ce droit royal fut converti par Louis XIV en une somme à payer aux *Invalides*, lorsqu'il fonda ce magnifique établissement à Paris.

Fleury-Saint-Benoit était donc, sinon dès sa première origine, au moins dans une haute antiquité, abbaye royale. Après l'histoire, les fleurs de lys de son blason attesteraient au besoin la légitimité de ce titre (2).

(1) Voir Ducange, au mot *gistum*.

(2) Les armoiries de l'abbaye de Fleury-Saint-Benoît sont : d'azur à la croix d'or chargée de cinq roses de gueules et cantonnée, en chef de deux fleurs de lys d'or, en pointe de deux crosses abbatiales de même.

CHAPITRE III.

IMPORTANCE RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE DE L'ABBAYE DE FLEURY-SAINT-BENOIT AU COURS DU VIIIe ET AU COMMENCEMENT DU IXe SIÈCLE.

I. Premières sources de l'histoire de l'abbaye. — II. Léodard, Idon, Flatbert, Adalbert, Geilon, abbés. Maison de Saint-Benoit-du-Retour. — III. Medon, abbé. Tentatives des Cassiniens pour enlever les reliques de saint Benoit. — IV. Raoul, abbé. Le comte Ragon, seigneur de Saint-Gondon, persécute le monastère. — V. Idon II, Magulfe, Fulrade, abbés. — VI. Théodulfe, abbé.

I.

PREMIÈRES SOURCES DE L'HISTOIRE DE L'ABBAYE.

L'importance religieuse et littéraire du monastère de Fleury-Saint-Benoit au VIIIe siècle se révéla promptement. A peine fondé, déjà il commençait à resplendir d'un grand éclat. De toutes parts, on accourait pour vénérer les reliques du saint patriarche de la vie monastique, et pour s'édifier à la vue de ces nouveaux religieux, qui observaient avec une admirable régularité la règle du Mont-Cassin, règle encore peu connue, mais qui fut bientôt si généralement admise en France, que Charlemagne, un demi-siècle plus tard, demandait curieusement aux évêques de rechercher sous quel régime avaient vécu les moines avant saint Benoit.

Les faits qui constituent l'histoire de tous les monastères, et notre histoire nationale elle-même, se trouvent mêlés dans ces temps anciens, et pendant tout le moyen âge, aux récits légendaires des religieux qui racontaient les miracles opérés aux tombeaux de leurs saints fondateurs. C'est donc dans les légendes pieuses, dans les chroniques naïves des religieux de Fleury qui ont conservé le souvenir des *Miracles de saint Benoît*, qu'il faut aller chercher les premiers éléments de l'histoire de l'abbaye. Ces auteurs, qui sont au nombre de cinq (1), ont commencé

(1) Adrevald, qui commença l'*Histoire des Miracles de saint Benoît* vers

leur récit à l'origine du monastère, et l'ont suivi dans la succession des temps jusqu'au XIIe siècle (1118). Ils se sont attachés particulièrement à mettre en lumière tous les faits qui pouvaient glorifier leur saint patriarche, et inspirer aux peuples des sentiments de dévotion et de confiance envers lui, en leur démontrant l'efficacité et la puissance de sa protection. Le *Livre des Miracles de saint Benoît* embrasse une période historique de 458 ans, à partir de la fondation du monastère par l'abbé Léodebold, et de la translation du corps du saint patriarche du Mont-Cassin à Fleury par le moine Aigulfe. Déjà le nom d'Adrevald, le plus ancien de ces historiens, a été cité à l'occasion des origines de l'abbaye (1). A son sujet, comme à l'égard de ses continuateurs, il est bon de remarquer que, sans discuter la valeur des témoignages de ces chroniques sous le rapport de la réalité des prodiges qu'elles rapportent, en admettant même que ces auteurs, trop crédules peut-être, et écrivant parfois sous l'influence de pieux préjugés, aient classé au rang des miracles quelques faits singuliers et plusieurs événements fortuits, il n'en est pas moins certain que ces légendes nous donnent la suite de l'histoire, nous peignent au naturel les usages et les mœurs de ces temps primitifs, et que, dans leur simplicité charmante, elles sont toujours instructives, toujours empreintes d'une haute moralité. Aussi, est-il regrettable que les limites dans lesquelles doivent être circonscrites ces *Recherches historiques sur l'abbaye de Saint-Benoît* ne permettent pas de les citer textuellement, parce qu'elles pourraient offrir, en dehors de l'intérêt historique, un véritable intérêt littéraire. Elles seront toutefois exactement indiquées. C'est dans ces légendes monastiques que s'étaient réfugiées, avec l'histoire, la littérature et la poésie, à cette époque à demi-barbare. L'intervention du ciel apporte à ces récits l'élément merveilleux dont l'esprit humain ne cesse jamais d'être avide, même de nos jours, où il a si tristement perdu sa naïveté. Il faut avouer cependant, avec impartialité, et c'est là une observation qui devra être renouvelée en son lieu, il faut avouer que les historiens des *Miracles de Saint-Benoît* n'ont pas toujours écrit avec une critique très-éclairée, ni

l'an 826; Adelaire y ajouta deux chapitres; Aimoin, en 979; André de Fleury, en 1043; Raoul Tortaire, vers 1100; Hugues de Sainte-Marie, en 1118. Le nom et les œuvres de ces religieux appartiennent à l'histoire même de l'abbaye, et leurs biographies doivent nécessairement être reportées aux différentes époques où ils vécurent.

(1) Voir *suprà*, ch. II, *passim*.

avec un parfait désintéressement. Le but visible qu'ils se proposent dans certaines citations de faits merveilleux, c'est d'effrayer les seigneurs injustes et cupides, contre lesquels ils étaient impuissants à se défendre. Sous toutes ces réserves faites dans l'intérêt de la vérité, on peut recourir au *Livre des Miracles de saint Benoit* comme à l'une des meilleures sources, non seulement de l'histoire de l'abbaye de Fleury, mais de l'histoire générale de la Gaule conquise par les Francs (1).

II.

LÉODARD, IDON, AUDERANNE, FLATBERT, ADALBERT ET GEILON, ABBÉS. MAISON DE SAINT-BENOIT-DU-RETOUR A ORLÉANS.

III[e] *abbé :* **Léodard** [de 679 à 686]. — Lorsque les religieux de Fleury apprirent la mort de saint Mommole, ils élurent pour abbé Léodard (2), qui, après avoir gouverné l'abbaye environ pendant sept ans, mourut vers 686.

IV[e] *abbé :* **Idon** [de 686 à 687]. — L'abbé Léodard eut pour successeur Idon, qui ne lui survécut que d'une année environ, car il mourut vers 687.

V[e] *abbé :* **Auderanne** [687]. — Nommé vers le milieu de l'année 687, ce religieux n'en vit pas même le terme : il mourut après avoir administré l'abbaye pendant six mois à peine.

VI[e] *abbé :* **Flatbert** [de 687 à 691]. — Ce religieux exerça environ trois ans les fonctions d'abbé, et mourut en 691.

Tout porte à croire que les moines de Fleury, pleins de confiance dans la vertu et l'expérience des premiers religieux que le saint fondateur du monastère avait accueillis, et qu'il y avait placés sous la conduite de Rigomaire, voulurent les avoir tous successivement pour guides et pour chefs. C'est ce qui explique la courte durée de l'administration de ces

(1) Voir l'introduction du *Livre des Miracles de Saint-Benoît,* par M. de CERTAIN.

(2) D. Chazal inscrit les noms des cinq premiers successeurs de saint Mommole dans ce même ordre adopté par Balluze, in *Miscellaneis*.

quatre derniers abbés, qui, en admettant cette supposition, devaient être parvenus aux dernières limites de la vieillesse.

Deux donations importantes avaient déjà été faites à l'abbaye de Fleury; une troisième vint bientôt s'y joindre, celle du territoire de Dié *(Diacum)*, en Bourgogne.

VIIe *abbé* : **Adalbert** [de 691 à 720]. — Élu abbé en 691, Adalbert administrait le monastère depuis deux ans, quand un prince de la famille des rois francs, un descendant de Pepin, Hugues, fils de Drogon, duc de Bourgogne, vint, du temps de Dagobert II, le jeune, vers 701, offrir à l'abbaye de Fleury les vastes domaines qu'il possédait à Dié *(Diacum)*, au diocèse de Langres (1). Adalbert, pour entrer dans les intentions des généreux donateurs, s'empressa d'aller y établir aussitôt un monastère qui pût exercer dans cette contrée l'influence religieuse et civilisatrice que celui de Fleury exerçait déjà avec tant de succès dans le pays orléanais. Ce monastère, établi au loin, était non seulement affilié au monastère de Fleury; mais il demeura sous la direction du même abbé, relevant directement et immédiatement de son autorité. Il en fut de même des monastères qui se formèrent dans la suite des âges à l'occasion des différentes donations faites à l'abbaye; ces maisons conventuelles n'étaient point indépendantes : elles ne vivaient pas de leur propre vie. Le religieux placé à la tête de ces monastères secondaires tenait sa juridiction de l'abbé de Fleury; le couvent qu'il gouvernait était désigné sous le nom de *cella* ou *celle*. Indépendamment de ces *celles* ou couvents (2) formés par la réunion de plusieurs moines, il y avait dans les environs de l'abbaye des oratoires que les religieux allaient desservir, afin de procurer aux serfs du monastère le bienfait de la parole de Dieu et celui des sacrements. Ce fut là l'origine des prieurés conventuels et des prieurés simples, qui donnèrent eux-mêmes plus tard naissance à un grand nombre de paroisses dans nos contrées et dans toutes les autres contrées des pays gallo-francs, placés dans des conditions analogues par la formation des nombreux monastères créés à cette époque de renaissance religieuse. Il faut remarquer que ce qui se pratiqua au VIIIe siècle avec méthode et avec une grande puissance d'organisation, dans le diocèse d'Orléans en particulier, grâce à la règle de

(1) MABILL., *Ann. Bened.*, t. II, p. 2; AIMOIN, *Lib. Miracul. S. Bened.*
(2) DUCANGE, au mot *Cellæ : crebro pro monasteriolis seu abbatiolis vel obedientiis sumitur vox cellæ.*

saint Benoît, qui gouvernait alors le monastère de Fleury, s'y était pratiqué deux siècles auparavant, mais d'une manière moins régulière, et dans de moindres proportions, par les moines de Micy. Plusieurs religieux de cette abbaye, animés du désir de vivre dans la pratique d'une pénitence plus austère, s'étaient retirés dans la forêt, sur les rives inhabitées de la Loire, dans les steppes solitaires et arides de la Sologne. Des familles entières, attirées vers leurs ermitages par le prestige de leur sainteté, par l'attrait de leur parole, par l'espoir des prodiges qu'ils opéraient pour la guérison des malades, ou par la reconnaissance, vinrent se fixer près d'eux, et défrichèrent sous leur direction des terrains incultes et abandonnés. C'est ainsi que se formèrent autour d'ermitages transformés en églises les paroisses de Saint-Lyé, dans la forêt d'Orléans; de Saint-Viatre, de Saint-Avit, de Mézières, en Sologne; de Saint-Ay, de Saint-Liphard de Meung, sur le bord de la Loire (1).

Quand on étudie attentivement et sans prévention, dans nos origines chrétiennes, l'organisation de chaque diocèse devenue définitive par la formation des paroisses urbaines et rurales, il paraît évident qu'après les missionnaires apostoliques qui ont apporté l'Évangile dans les Gaules, ce sont les grandes abbayes et les moines, autant et plus que les évêques et le clergé séculier, qui ont créé l'Église de France.

VIII[e] *abbé :* **Geilon** [de 720 à 738]. — Geilon succéda comme abbé de Fleury à Adalbert, qui mourut vers 720. Pendant les dix-huit ans de son administration, les annalistes de l'abbaye ne citent aucun fait digne de remarque, sinon la construction d'une maison qu'il fit élever vers 730, à Orléans, dans l'intérieur des murs, sur un emplacement donné au monastère par Léodebold, proche l'église de Saint-Pierre-le-Puellier. Il avait été guidé en cela par un sentiment de sage prévoyance. On sait qu'à cette époque les Sarrasins, qui pénétrèrent en Espagne dès 711, n'avaient pas été arrêtés par la haute barrière des Pyrénées, et qu'en 732 tout le midi des Gaules, Narbonne, Carcassonne, Nîmes, Toulouse, Bordeaux, Autun, Poitiers, étaient en leur possession. Ce fut près de cette dernière ville que Charles Martel, dans une mémorable bataille dont les peuples gardèrent longtemps la mémoire, écrasa cette fière armée musulmane, qui menaçait de détruire toute la chrétienté (2). L'approche d'un semblable ennemi, et la possibilité d'une si effroyable catastrophe, suffit bien pour justifier les

(1) *Congrès scientifique de France,* Orléans, 1851, t. II, p. 25.
(2) Duruy, *Hist. de France,* t. I, p. 176; Dreyss, *Chron. univ.,* p. 208.

terreurs de l'abbé Geilon. Ce fait, d'ailleurs, si simple en lui-même, de la construction d'une maison à l'abri des murs fortifiés d'Orléans, maison qui aurait servi d'asile aux religieux, et surtout aux saintes reliques, comme cela eut lieu un siècle plus tard, quand les Northmans dévastèrent les rives de la Loire, fixe un des grands souvenirs des premiers temps carlovingiens dans les pages de notre histoire locale.

III.

MEDON, ABBÉ. — TENTATIVE DES CASSINIENS POUR ENLEVER LES RELIQUES DE SAINT BENOIT.

IXe *abbé :* **Medon** [de 738 à 759]. — Élu abbé en 738, ce religieux voulut compléter l'œuvre de son prédécesseur, en faisant bâtir une église ou oratoire auprès de la maison construite à Orléans pour l'usage et la sécurité des religieux de Fleury (1). Cet édifice, consacré sous le vocable de Saint-Benoit-du-Retour (2), qui avait été élevé d'abord dans de très-petites proportions, fut par la suite agrandi et devint plus tard une église paroissiale dont la collation appartenait au *chambrier* (3) de l'abbaye de Fleury. Ce religieux était seigneur bénéficier de ce lieu, et il y faisait exercer la justice en son nom par ses officiers. La dénomination de *Saint-Benoit-du-Retour* a donné lieu à des interprétations diverses. La plus naturelle semble être celle-ci : église et maison destinées à recevoir, dans les jours d'épreuves et en temps de guerre, les saintes reliques et les religieux, jusqu'à ce qu'il leur soit possible de retourner à l'abbaye. Est-ce en prévision de ce fait, est-ce après son accomplissement, que ce vocable fut adopté? Voilà ce qu'il est difficile de déterminer.

Un événement, d'une haute importance pour l'abbaye, fournit à l'abbé Medon l'occasion de manifester son zèle, sa fermeté, sa prudence (4).

Les religieux bénédictins d'Italie, après cent dix-sept ans d'exil plus ou moins volontaire, étaient enfin rentrés en possession du monastère de Saint-Benoit, au Mont-Cassin. L'abbé Petronax en avait entrepris avec

(1) Adrevald, *Lib. Mirac. S. Bened.*, p. 78.

(2) Dom Th. Leroy, p. 752.

(3) Voir l'*Origine des différents Offices de l'abbaye, infrà.*

(4) Mabill., *Ann. Bened.*, t. II, p. 151, place cet événement vers l'année 750, deux ans avant la mort de Pepin-le-Bref; Aimoin indique l'année 751.

zèle la restauration; mais, relevé de ses ruines, ce grand monastère restait déshérité de son plus précieux trésor : les restes sacrés de celui qui l'avait fondé avaient été transportés en Gaule, et reposaient en l'abbaye de Fleury, qui, depuis cette mémorable translation, avait pris et portait avec un légitime orgueil le nom de Saint-Benoit. Carloman, frère de Pepin-le-Bref, avait pris l'habit monastique au Mont-Cassin. Comptant sur l'autorité que pouvait lui donner sa haute naissance, ce religieux se chargea de rapporter dans son tombeau, retrouvé au milieu des ruines, le corps du saint patriarche (1) L'entreprise était difficile; mais il sut mettre en œuvre tous les moyens de succès. Le pape Zacharie lui remit une lettre adressée à tous les évêques et à tous les prêtres des Gaules, pour les conjurer de venir en aide au moine du Mont-Cassin. L'archevêque de Reims, frère naturel de Pepin, accompagna, par ordre formel du roi, Carloman à Fleury.

A l'arrivée de cette ambassade au monastère, la consternation se répandit parmi les religieux. L'abbé Medon ne pouvait résister aux instances paternelles et aux volontés expresses du pape; il voyait d'ailleurs se dresser devant lui un insurmontable obstacle, l'autorité et la force des envoyés du roi. Comment résister ? Mais, à la pensée de livrer le précieux dépôt confié à sa garde et à celle des religieux, il se prit à verser d'abondantes larmes, et tous ses frères pleurèrent avec lui. Tous ensemble ils conjuraient leur père commun de manifester lui-même sa volonté. Pour ne pas assister au douloureux spectacle de cet enlèvement, qui s'élevait pour eux à la hauteur d'une calamité et brisait le brillant avenir de leur monastère, ils s'étaient retirés dans l'église de Saint-Pierre, qu'ils remplissaient des cris de leur détresse, tandis que les spoliateurs envahissaient l'église de Sainte-Marie. Déjà l'archevêque de Reims avait mis la main sur le tombeau du saint pour en faire opérer l'ouverture, quand une terreur subite s'empara des hommes de sa suite. Il leur semblait qu'ils allaient perpétrer un crime et se rendre complices d'une profanation sacrilége. Leurs yeux troublés ne distinguaient plus rien; ils étaient comme enveloppés de ténèbres profondes et se croyaient déjà plongés dans les ombres de la mort. Un cri d'effroi s'échappa de leur poitrine haletante. A ce cri, répété par tous les échos du monastère dans cette sinistre nuit, Medon et ses religieux accoururent en tendant la main à tous ces hommes épouvantés, afin de les conduire hors du lieu saint; ils relevèrent avec bonté

(1) Voyage de Carloman en France, 754; ANAST., bibl. in Stephano II, *Hist. de l'Égl. gall.*, t. IV, p. 320.

ceux que la frayeur avait renversés à terre. Dans cette circonstance solennelle, Medon prit une décision empreinte d'un sage tempérament : il remit aux moines du Mont-Cassin quelques ossements du corps de saint Benoit, et ils se retirèrent avec joie et reconnaissance (1).

Ce fait, en dehors de tout ce qu'il semble avoir de légendaire et de surnaturel, a été suffisamment constaté, dans la suite des temps (2), et il explique la présence des reliques de saint Benoit à Fleury et au Mont-Cassin. A une autre époque, des prétentions exagérées firent naître, de part et d'autre, entre les deux monastères, de vives discussions. Aujourd'hui les religieux italiens eux-mêmes conviennent très-volontiers qu'ils ne possèdent qu'une très-faible partie du corps de saint Benoit (3).

Lorsque le roi Pepin apprit la détermination conciliante prise par les religieux dans cette circonstance, il s'empressa de leur donner une preuve de sa reconnaissance en leur accordant des priviléges qui constituaient à l'abbaye (4) des avantages considérables. Il exempta des droits de telonage, sur tout le cours de la Loire, quatre de leurs bateaux destinés à approvisionner le monastère, et leur octroya le droit de chauffage dans une partie de la forêt située entre Paris et Chartres, et appelée *Aquilina*.

L'abbé Medon mourut en 759. On lit dans un ancien manuscrit de la bibliothèque de Fleury (no 205) son éloge tracé en deux lignes : « *Vir* « *venerabilis Medo, vitâ quoque spectabilis regularisque institutionis* « *præcipuus amator, operumque Dei strenuus executor.* » (Medon, homme vénérable et d'une vie exemplaire, religieux d'une admirable régularité, exécuteur zélé des volontés divines.)

IV.

RAOUL, ABBÉ. — LE COMTE RAGON PERSÉCUTE L'ABBAYE.

Xe *abbé :* **Raoul** [de 759 à 776]. — La Saussaye, dans ses *Annales*, donne pour successeur à Medon, Deotime, qui fut aussi évêque d'Orléans.

(1) Ce fait est longuement détaillé par Adrevald, *Lib. Mir. S. Bened.*, p. 37.

(2) On peut voir surtout la dissertation de D. Chazal, *Hist. cœn. Floriacensi*, lib. III, c. v, p. 52.

(3) Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, et plusieurs prêtres du même diocèse, voyageant en Italie, ont recueilli ce témoignage de la bouche des moines du Mont-Cassin.

(4) ADREVALD, *Lib. Mirac. S. Bened.*, p 46; D. CHAZAL, p. 55 et 81.

Mabillon et Dom Chazal n'ont pas adopté ce sentiment, par ce motif qu'ils n'ont trouvé ce nom inscrit sur aucun des anciens catalogues, imprimés ou manuscrits (1).

L'abbaye de Fleury fut, à cette époque, troublée dans ses possessions par un des leudes de Charles Martel, auquel ce roi franc avait confié l'administration du pays orléanais, en qualité de comte (2). Cet homme astucieux, cupide et cruel, nommé Ragon ou Rahon, jaloux de la prospérité de ce monastère, dont les priviléges et les prérogatives lui paraissaient opposés à ses droits, et peut-être aussi blessé par les remontrances que sa perversité et l'immoralité scandaleuse de sa vie lui avaient attirées, conçut l'homicide et sacrilége projet d'en faire assassiner l'abbé. Il commença par députer vers le roi un exprès pour annoncer la mort de Raoul, et envoya simultanément inviter Raoul à venir converser avec lui dans son château de Saint-Gondon, repaire impur qu'il habitait ordinairement (3). Le religieux s'empressa de monter à cheval pour se rendre à l'invitation du comte. Un nain, nommé Gauringisus, qui vivait dans l'intimité du tyran et qui le récréait de ses facéties, alla à sa rencontre, et, par ses gestes autant que par ses paroles, lui fit comprendre qu'il fallait prendre la fuite au plus vite pour éviter la mort que le comte lui réservait. Raoul tourna bride aussitôt, poussa son cheval, regagna les rives de la Loire, la traversa dans un bateau (4) et se hâta de rentrer au monastère. Cependant, on vint dire au comte que l'abbé de Fleury s'était montré à la porte du château et avait aussitôt pris la fuite. Ragon, qui était alors dans son bain, en sortit avec précipitation, et, brisé de fureur en apprenant que le religieux qu'il voulait tuer avait échappé à son poignard, il se jeta sur son lit. Deutheria, sa concubine, se tenait au chevet. Un sommeil profond s'empara de ses sens. Pendant ce sommeil, un vieillard revêtu de l'habit

(1) D. CHAZAL. p. 55.

(2) ADREVALD, *Lib. Mirac. S. Bened.*, p. 42. Voir, sur les fonctions et la juridiction des comtes à l'origine de la monarchie et au moyen âge, DUCANGE, au mot *comes*, et D. CHAZAL, liv. III, c. VI.

(3) Saint-Gondon, situé sur la rive gauche de la Loire, est désigné par Adrevald, auquel ce récit est emprunté, sous le nom de *monasteriolum sancti Gudulphi*, parce que dans son temps il y avait en effet sur cette paroisse un prieuré dépendant de Saint-Florent, de Saumur. (M. de CERTAIN, p. 44.) Au VIIIe siècle, cette localité devait avoir un autre nom.

(4) Preuve qu'il n'y avait de pont ni à Sully ni à Saint-Benoît, au VIIIe siècle, pour passer de la rive gauche à la rive droite de la Loire.

monastique et suivi d'un jeune enfant vêtu de la même manière lui apparut et lui dit : « O comte, que t'ai-je fait pour que tu veuilles tuer mon « abbé ? » Ragon répond qu'il n'a pas eu ce mauvais dessein. Mais le vieillard lui frappa la tête avec la crosse qu'il tenait en sa main, en ajoutant : « Je le jure par ta tête, tu te repens trop tard. » Le comte, éveillé par le coup qu'il avait reçu et la menace terrible du saint vieillard, se jeta à terre en s'écriant : « Malheur à moi, malheur à moi, je meurs ! » On lui demanda la cause de cette terreur subite : « Saint Benoît vient de m'ap- « paraître avec toute la majesté d'une vieillesse vénérable... il m'a re- « proché de vouloir faire mourir l'abbé de son monastère, et il m'a dit « que tout repentir était inutile. » Une fièvre brûlante, pénétrant le comte jusqu'au fond des entrailles, le dévorait. La nuit suivante, il cessa de vivre. Raoul se hâta de faire parvenir jusqu'au roi la nouvelle de cette lamentable mort (1).

Il n'est point encore parlé des écoles du monastère de Fleury ; cependant la légende d'Adrevald sur Raoul et le comte Ragon indique bien qu'il y avait des écoles monastiques. Saint Benoît apparaît pour protéger les religieux du monastère où son corps repose, et il est accompagné d'un jeune enfant vêtu comme les clercs, voulant faire comprendre qu'il protége les jeunes écoliers autant que les religieux eux-mêmes.

Le nombre des religieux et des étudiants devait être considérable, si l'on en juge d'après le privilége accordé par Pepin à l'abbaye, d'avoir quatre bateaux exempts qui parcouraient la Loire uniquement pour recueillir les vivres nécessaires à leur subsistance. Il faut considérer encore qu'en dehors de ces moyens d'approvisionnement, il y avait les productions du fertile et vaste territoire de la rive droite de ce beau val, au centre duquel s'élevait le monastère.

V.

IDON II, MAGULFE ET FULRADE, ABBÉS.

XI[e] *abbé :* **Idon II** [de 776 à 786]. — Le successeur de l'abbé Raoul, Idon, élu en 776 (2), gouverna le monastère pendant neuf ans ; il mourut en 786. Aucun fait important ne signala son administration. Il recueillit

(1) MABILL., *Ann. Bened.*, t. II, p. 218.
(2) MABILL., *Ann. Bened.*, t. II, indique l'an 769.

sans doute avec économie les revenus de l'abbaye, ce qui permit à son successeur d'en augmenter les bâtiments.

Charlemagne, après ses glorieuses campagnes d'Italie, de retour en France, avait ramené à sa suite des hommes instruits. Alcuin, qu'il avait rencontré à Parme, était un des plus lettrés et devint le plus célèbre. Pour le fixer dans les Gaules, il lui avait donné entre autres bénéfices l'abbaye de Ferrières en Gâtinais, monastère assez rapproché de celui de Fleury-Saint-Benoît pour qu'il pût avoir avec les religieux d'utiles relations. Chargé par Charlemagne, qu'il avait initié au culte des lettres, de former des professeurs et d'organiser des écoles laïques dans les principaux monastères des Gaules, il dut entretenir souvent, soit dans ses lettres, soit dans ses visites, les moines de Saint-Benoît de la nécessité d'augmenter leurs bâtiments, d'y recevoir un plus grand nombre d'écoliers et d'élever le niveau des études, dans l'intérêt de la civilisation, dont ils devaient se regarder comme les appuis providentiels. Ce n'est pas là une supposition gratuite, car un peu plus tard Alcuin écrivit au successeur de l'abbé Idon, pour l'encourager à continuer l'agrandissement du monastère ; il fait comprendre que ces lieux lui étaient familiers et qu'il en connaissait toutes les dispositions.

XII[e] *abbé :* **Magulfe** [de 786 à 801]. — Magulfe, qui fut élu abbé vers 786, s'occupa d'ajouter aux lieux réguliers une vaste salle destinée à la prière, à la lecture, à tous les exercices de la vie religieuse qui s'accomplissaient en commun dans le monastère. L'office se chantait à l'église. Alcuin le félicite de ce qu'il a fait, dans des vers qui ne brillent pas précisément par la poésie ; ils sont de leur époque :

Magnulphus humilis cameram hanc construxerat abbas
Ut dulcis patribus fieret habitatio sancta,
Ut locus iste foret jamjam legentibus aptus,
Ut lux, prævidit, fulgens radiaret in illum,
Et domus orandi fieret quam proxima Christi
In quâ secreto potuisset tempore solus
Ante altare *jacens lacrimas effundere dulces.*

Cette grande salle, sorte d'oratoire intérieur réservé aux religieux, laissait libre, dans le cours de la journée, les autres bâtiments du cloître affectés alors aux novices et aux écoliers pour l'étude ; c'est là le sentiment de Mabillon.

Ce fut cet abbé qui, le premier, fit élever un autel à saint Benoît, dans l'église de Saint-Pierre, restaurée et peut-être même entièrement relevée par ses soins. Au-dessus de cet autel, une inscription commémorative rappelait que le corps du saint patriarche avait été d'abord déposé dans cette église consacrée au prince des apôtres :

EMPSERAT HANC *MENSAM* MAGNULPHUS VENERABILIS ABBAS
ATQUE EMPTAM PATRI BENEDICTO TRADIDIT ILLAM
HANC TAMEN ECCLESIAM SACRARI JUSSERAT ILLE
CLAVIGERO CŒLI PETRO JAM PRINCIPE MAGNO.
ATQUE PII PATRIS BENEDICTI NOMINE PATRES
ILLIUS UT ROGARENT PRECIBUS PER SECULA VITAM
ATQUE ANIMÆ REQUIEM COGITARENT AMBO PERENNEM.

L'abbé Magulfe mourut vers l'année 801.

XIIIe *abbé :* **Fulrade** [de 801 à 803]. — Ce religieux, dont la courte administration n'eut rien de remarquable, gouverna l'abbaye jusqu'en 803, époque assignée à l'élection de son illustre successeur.

VI.

THÉODULFE.

XIVe *abbé :* **Théodulfe** [de 803 à 818]. — Cet homme, si célèbre à tant de titres, a-t-il été abbé régulier de Fleury ? S'il porta l'habit monastique dans cette abbaye, quelle fut l'époque de son élection ? A-t-il été simultanément évêque d'Orléans et abbé de Saint-Benoît ? Il n'y a rien de certain, rien de précis à cet égard. Les auteurs se contredisent, et les dates varient. Cependant, la dernière supposition est la plus accréditée, la plus généralement adoptée. L'abbaye de Fleury ne fut pas la seule à laquelle Charlemagne te ses successeurs, dans des vues d'amélioration et de progrès, aient donné pour abbés des évêques ou d'autres membres du clergé séculier. Théodulfe n'est pas l'unique abbé de cet ordre qui l'ait administrée dans le cours du siècle. L'usage, ou si l'on veut l'abus, de donner des abbayes à d'autres qu'à des moines réguliers, remonte à Charles Martel. Souvent même on imposait aux moines des laïcs pour abbés. Saint Benoît d'Aniane sollicita et obtint de Louis-le-Débonnaire, en 818, une ordon-

nance d'après laquelle on n'établirait plus que des abbés réguliers (1). Mais ce qui est hors de doute, c'est que Théodulfe gouverna l'abbaye dans les premières années du IXe siècle. Son nom a toujours été une des gloires de ce monastère, que son génie, sa piété et sa science élevèrent au-dessus des autres monastères de cette époque.

Il n'en est pas de même pour l'abbaye de Micy, dont certains auteurs ont prétendu qu'il avait été abbé. Théodulfe en fut seulement le restaurateur zélé et le généreux protecteur. Il reconstruisit à ses frais ce monastère ruiné par le malheur des temps et déshonoré par les habitudes profanes de religieux sans nom ; il y plaça de nouveaux cénobites fervents et amis de la discipline, qui, sous la conduite de Benoît, leur saint abbé, vinrent des rives bénies de l'Aniane apporter sur les bords de la Loire et du Loiret, profanés par le scandale et attristés par le malheur, l'édification du bon exemple, la grâce de la prière, l'amour du travail, la charité et la paix.

Toutefois, l'opinion de ceux qui font Théodulfe abbé de Micy ne manque pas absolument de probabilité, puisqu'à cette époque un abbé réformateur passait souvent d'une abbaye à une autre ou en gouvernait plusieurs à la fois, témoin saint Benoît d'Aniane lui-même, qui était simultanément abbé de douze abbayes quand il vint à Micy (2).

Lorsque Théodulfe fut élu abbé de Fleury, une ère nouvelle s'ouvrait pour le royaume de France. La race dégénérée et fainéante des rois mérovingiens venait de s'éteindre dans l'inaction et l'oubli.

Charlemagne avait étendu ses conquêtes sur l'Occident presque tout entier. Les royaumes de la domination franque, tant de fois morcelés et divisés entre des princes rivaux, avaient été réunis par lui avec vingt autres royaumes dans la magnifique unité d'un immense empire. Il avait soumis à une législation uniforme tous les peuples divers vaincus par son épée, et désormais courbés comme un seul homme sous la puissance de son sceptre.

Enfin, le jour de Noël de l'an 800, dans l'église même de Saint-Pierre de Rome, ce roi conquérant avait reçu des mains du pape saint Léon III l'onction sainte et la couronne d'empereur. Son autorité et sa mission avaient pris une sorte de caractère divin. Sa main et son génie semblaient destinés par la Providence à soutenir le monde, que le mélange confus et les éléments tumultueux d'une société nouvelle qui se constituait

(1) ADREV., *Vita S. Bened.*
(2) *Hist. de l'Église gall.*, t. V, p. 227.

péniblement depuis le Ve siècle menaçaient de précipiter dans le chaos. Il arrêta, en effet, l'invasion des Barbares, organisa, d'accord avec les évêques, l'empire et l'Église d'Occident. Son règne glorieux et sage fut, surtout pour les lettres, les sciences et les arts, une véritable renaissance; renaissance passagère, il est vrai, mais bienfaisante sans aucun doute, puisqu'elle conserva pour des temps plus heureux la tradition antique prête à s'éteindre, et qu'elle interrompit la prescription de l'ignorance.

Ce grand empereur, pour réussir dans son œuvre de régénération, s'était entouré de tous les hommes éminents par le savoir et par la vertu qu'il avait rencontrés (1). Théodulfe fut un de ceux que son regard exercé sut distinguer un des premiers. Quoiqu'il fût originaire de la Septimanie et Goth de naissance, il habitait la Gaule méridionale, où sa jeunesse s'était formée, sous la direction de maîtres pieux et versés dans la connaissance des lettres (2). Son séjour prolongé dans la retraite recueillie et savante du monastère d'Aniane avait surtout contribué à former son âme à toutes les perfections de la vie monastique. Ses connaissances, à en juger par ses propres écrits, étaient étendues et variées. Profond théologien, gracieux littérateur, orateur éloquent, administrateur habile, évêque zélé pour les intérêts de la gloire de Dieu, Théodulfe a été assurément un des hommes les plus considérables de son époque. Il occupa, sous le règne de Charlemagne, de hautes positions dans l'empire. Sa vie fut une de ces existences qui méritent d'être connues, parce qu'elles se rattachent à tout ce qui s'est fait de grand et de mémorable dans leur siècle (3). Toutefois, il faut se borner à le considérer, dans l'histoire de ce monastère, comme simple abbé de Fleury.

En confiant à Théodulfe le gouvernement de l'abbaye de Fleury-Saint-Benoît, dont la réputation était déjà arrivée jusqu'à lui, Charlemagne avait eu surtout en vue d'introduire dans le pays orléanais, au centre des provinces franques, les écoles laïques qu'il voulait créer afin de procurer aux enfants de sa noblesse le bienfait malheureusement trop

(1) Mon. San-Gall., *Vita Carol.*, lib. I.

(2) D. CHAZAL, p. 58 et suivantes, expose très-longuement tout ce qui a trait à l'origine, aux fonctions, aux études, etc., de Théodulfe.

(3) DUCHESNE, t. IV, p 36. — *Théodulfe, évêque d'Orléans et abbé de Fleury-sur-Loire,* thèse pour le doctorat ès-lettres, présentée à la Faculté de Paris par M. l'abbé Baunard, professeur au petit Séminaire d'Orléans, in-8, 1860. Cet ouvrage, aussi remarquable par la profonde érudition que par la grâce du style de l'auteur, offre une monographie complète et intéressante de Théodulfe.

dédaigné de la science et des lettres (1). L'ignorance était si générale alors, que les grands personnages de l'empire ne possédaient pas même les premiers éléments des connaissances les plus simples et les plus vulgaires, telles que la lecture, le calcul et l'écriture. Quant aux sciences proprement dites, la littérature, l'histoire, elles s'étaient réfugiées depuis longtemps dans les abbayes, unique asile qui leur restait. Les moines, en effet, ne s'étaient pas bornés à défricher et à cultiver les terres avec la charrue; ils avaient voulu aussi défricher et cultiver les intelligences par l'étude. Grâce à leurs efforts, le feu sacré n'était pas entièrement éteint; il restait encore un peu de vie littéraire caché derrière la muraille des cloîtres.

Chaque monastère bénédictin, conformément à la règle du saint patriarche, avait son école monastique et sa bibliothèque; mais ces écoles intérieures n'étaient accessibles qu'aux enfants destinés par leurs parents à la vie religieuse, sans qu'une volonté formelle manifestée plus tard par le novice pût y mettre empêchement, de sorte qu'au point de vue de la science et des lettres, les moines étudiaient seulement pour eux-mêmes. Par là l'heureuse influence des institutions religieuses sur le siècle tendait à s'affaiblir au détriment de la civilisation.

En dehors des monastères, il y avait encore, il est vrai, les écoles épiscopales, où les clercs se préparaient directement au sacerdoce et aux fonctions ecclésiastiques, et les écoles prebytérales ouvertes par les curés aux jeunes enfants qui y recevaient les leçons les plus élémentaires (2).

Théodulfe, dans ses *Capitulaires*, se préoccupe vivement de ces écoles presbytérales, correspondant en cela parfaitement à la pensée de Charlemagne (3), qui voulait que l'instruction fût distribuée à tous, aux enfants des roturiers et des pauvres, comme à ceux des riches et des nobles (4).

Mais ce grand génie, dont le regard embrassait le présent et l'avenir, et dont les sollicitudes s'étendaient à tout, soit dans l'Église, soit dans l'État, après avoir réveillé le zèle des évêques et des prêtres pour les écoles instituées dans l'intérêt particulier de la religion, voulait plus et mieux : il voulait des écoles dont l'enseignement fût plus étendu et moins spécial, des écoles laïques ouvertes à tous ceux qui, dans la vie civile et militaire, devaient un jour remplir quelques charges, exercer

(1) Apud Baluze, t. I, *Capit.* (*Analect.*, Mabill., t. II); t. II, *Conc. Gall.*, p. 130.
(2) Pertz, *Mon. Germ. histor.*, t. III, p. 62.
(3) *Capitul. conc. Gall.*, t. II, p. 130.
(4) M. Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, XXXIIIe leçon.

quelques fonctions. Les moines de Fleury, stimulés par les instances du célèbre Alcuin, encouragés par ses exemples, se déterminèrent enfin, quand ils eurent Théodulfe à leur tête, à accepter la mission d'enseigner les jeunes nobles envoyés par l'empereur ou ses leudes, comtes des différentes provinces.

Le nombre et la turbulence de ces jeunes écoliers, renfermés dans l'intérieur du monastère, eussent été des obstacles fâcheux pour le recueillement nécessaire à la vie religieuse. Il fut donc indispensable de construire au dehors au moins une *hotelerie* pour les y loger. Adrevald donne ce nom, *hospitale nobilium,* aux bâtiments élevés à l'entrée occidentale de l'abbaye, sur l'emplacement qu'occupèrent plus tard et successivement les chapelles de Saint-Lazare et de la Conception.

Il n'y a rien de certain sur la date précise de la construction de cet hospice des nobles, attribuée avec vraisemblance à Théodulfe. Les rois Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve, qui vinrent à Saint-Benoit visiter l'abbaye, ne sauraient être regardés comme les premiers fondateurs de cet établissement ; ils en approuvèrent l'institution, en encouragèrent les progrès, l'enrichirent et le prirent sous leur protection. Évidemment il faut en faire remonter la première origine au règne de Charlemagne, à la fin du VIIIe siècle.

Il y aurait un grand intérêt à faire connaître les études de ce collége de Saint-Benoit, dont il est resté un souvenir traditionnel si persévérant. Les relations de Théodulfe avec Alcuin, maître principal et influent de l'école du palais de Charlemagne, font penser qu'il dut établir à Fleury une institution analogue à celle de Saint-Martin, de Tours. Or, on sait que dans l'école du célèbre monastère de Marmoutiers, Alcuin faisait enseigner la grammaire, l'histoire, l'astronomie (1) et la musique. L'enseignement de la musique, surtout celui du chant romain ecclésiastique, était pratiqué au IXe siècle dans un grand nombre d'abbayes. Charlemagne avait même créé des écoles spéciales à Metz et à Soissons. Ce pieux monarque avait tellement à cœur la dignité du culte, qu'il sollicita du pape (787) des chantres romains, pour servir de professeurs aux chantres gallo-francs. Théodore et Benoit, chantres célèbres, furent envoyés au roi avec des antiphoniers notés par saint Grégoire lui-même (2). Les chantres romains apprirent également aux Francs à toucher de l'orgue. Valafride Strabon

(1) Raban, *De l'institution des clercs,* l. III, c. xxvii; Alcuin, *Epist. ad Carolum M.*

(2) Duch., t. II, p. 75; Monach. Engolism., *Vita Caroli,* c. viii.

dit qu'une femme, entendant pour la première fois cet instrument résonner dans une église, en fut tellement frappée, que l'on nè put la faire revenir de son évanouissement :

Dulce melos tantum vanas deludere mentes
Cœpit, ut una suis decedens sensibus, ipsam
Fœmina perdiderit, vocum dulcedine, vitam.

Avant Charlemagne, Pepin, lors du passage du pape Étienne dans les Gaules, vers 758, avait fait donner des leçons aux chantres francs par Siméon, maître musicien de la chapelle du Souverain Pontife (1). Si, pour éclairer cette question des études du collége des nobles de Fleury, on considère les manuscrits dont se composait la bibliothèque, on y remarque des livres d'écriture sainte, de théologie et de philosophie, de grammaire, d'éloquence, de géométrie, de musique et de médecine (2). Beaucoup de ces manuscrits étaient du IX[e] siècle. Le programme devait donc être vaste ; il embrassait dans son ensemble ces grandes divisions des études, connues sous le nom de *trivium* et de *quadrivium,* qui correspondaient à la division plus récente des *lettres* et des *sciences.*

Les écoles de l'abbaye de Fleury subirent des modifications successives dans le cours des siècles, selon les temps et les circonstances. Leur histoire marche parallèlement avec celle du monastère, et les faits qui s'y rattachent doivent suivre l'ordre chronologique.

La fondation du collége des nobles ne fut pas l'œuvre unique qui signala l'administration de Théodulfe comme abbé de Fleury. Possesseurs des vastes territoires qui environnaient leurs monastères, les religieux organisèrent en paroisses, aussitôt qu'ils le purent, les hameaux semés çà et là, soit dans le val, soit dans la forêt; mais ils n'avaient pas encore construit d'églises, du moins d'églises remarquables. Théodulfe, qui avait visité beaucoup de contrées, avait surtout gardé le souvenir de la *chapelle* (3) que Charlemagne avait élevée dans son palais d'Aix, et il

(1) *Hist. de l'Égl. gall.,* t. IV, p. 362.

(2) D. Chazal, t. I, l. III, c. 12, *Hist. cœn. Floriac.,* mss.

(3) L'édifice que Charlemagne fit construire dans son palais d'Aix avait été dédié à la mère de Dieu. Le nom de *chapelle,* donné à cet oratoire, vient de ce que l'on y conservait la chape de saint Martin. Ce nom devint par la suite commun à tous les oratoires particuliers construits dans les palais ; plus tard il fut appliqué aux édicules qui se rattachaient au plan général d'une basilique.

voulut bâtir auprès de l'abbaye une basilique d'une architecture analogue à celle de l'oratoire impérial, basilique qui pût servir de modèle et de type aux constructions de l'époque. Or, il y avait à deux milles du monastère, dans la prairie qu'arrose la Simiare, un groupe d'habitations réunies dans les environs d'une ancienne villa royale, dont il ne reste plus de traces. Ce lieu était un séjour plein de fraicheur et de calme; il fixa l'attention de Théodulfe. Il y fit élever, en 806, cette église dont les historiens anciens ont décrit avec enthousiasme l'architecture et l'ornementation, et dont les restes, profondément dégradés, sont encore aujourd'hui l'objet de l'attention et de l'étude des archéologues (1).

Théodulfe avait organisé les écoles de Fleury comme abbé de Saint-Benoit; il voulut aussi donner, comme évêque, à son diocèse une sainte et forte organisation, basée sur des lois claires et précises. Il a laissé un monument immortel de son esprit d'ordre, de sa piété et de son zèle dans ses *Capitulaires,* qui furent alors, comme ils le sont encore actuellement, une règle de conduite sage pour le gouvernement des âmes et l'instruction des peuples.

La Saussaye a inséré dans ses *Annales* (lib. I) les *Capitulaires* de Théodulphe. Ils peuvent être regardés comme les premiers statuts diocésains de l'église d'Orléans (2).

Zélé pasteur des peuples, Théodulfe avait aussi la plus tendre charité pour les pauvres, et il avait fondé pour eux, à Orléans, un vaste hôpital qui servit de modèle aux établissements de ce genre élevés dans la suite des temps.

Théodulfe fut un des hommes les plus considérés de son époque: les évêques avaient recours à ses lumières, les rois l'appelaient dans leurs conseils. Il fut envoyé en qualité de *missus dominicus* dans la Gaule narbonnaise et apposa sa signature au testament de Charlemagne, en 811. Après la mort du grand empereur, il eut d'abord toute la confiance de Louis-le-Débonnaire, son fils, qui le chargea d'aller à la rencontre du pape Étienne V, se rendant à Reims en 816 (3). Deux ans plus tard, accusé de complicité avec Bernard, roi d'Italie (4), qui s'était révolté contre l'empereur, sous prétexte de revendiquer l'émancipation de la

(1) D. Chazal, p. 67. Voir deuxième partie, ce qui a rapport à l'église de Germigny-des-Prés.

(2) Id., p. 64.

(3) Ann. Bertini auct., *Vit. Lud. Pii.*

(4) *Hist. de l'Égl. gall.,* t. V, p. 219.

nationalité italienne, il fut exilé dans le monastère de Saint-Albin ou de Saint-Serge, d'Angers. Dans sa prison, Théodulfe se consolait des ennuis de la captivité par la prière et l'étude ; il composa de pieuses poésies, et entre autres l'hymne *Gloria laus et honor,* poème que l'Église a inséré depuis dans sa liturgie, pour le dimanche des Rameaux.

L'innocence de Théodulfe fut reconnue, selon les uns ; il fut, selon les autres, simplement compris dans l'amnistie générale accordée par Louis-le-Débonnaire à tous les complices de la révolte du roi Bernard (1); toujours est-il qu'il fut mis en liberté après l'assemblée de Thionville, au mois d'octobre 821. Mais l'heure de sa délivrance fut bien rapprochée de l'heure de sa mort : il tomba malade à Angers, comme il se disposait à partir pour sa ville épiscopale. Certains auteurs attribuent sa maladie au poison que lui auraient fait prendre les spoliateurs de ses biens. Mabillon, et avant lui La Saussaye, indiquent la ville d'Orléans comme le lieu de sa mort (2).

Aux plus éminentes qualités du cœur, à la piété la plus exemplaire, au zèle le plus éclairé, Théodulfe, abbé de Fleury-Saint-Benoît et évêque d'Orléans, unissait les dons les plus brillants de l'esprit. Théologien, littérateur, poète, il a laissé des écrits fort remarquables. Le père J. Sirmond a publié et annoté ses œuvres en 1646. Depuis, Luc d'Achery (3) et Mabillon (4) en ont découvert et fait imprimer divers fragments.

Le *Martyrologe* manuscrit de Florus, dont parlent les Bollandistes (au 10 mai, *prætermissi*), le qualifie de bienheureux.

Mabillon a retrouvé dans un manuscrit de Saint-Vannes une ancienne épitaphe de Théodulfe, qui paraît avoir été faite à Angers :

ILLIUS CINERES SAXO SERVANTUR IN ISTO
QUI QUONDAM POPULIS PRÆSUL ET ABBA FUIT.
NON NOSTER GENITUS, NOSTER HABEATUR ALUMNUS :
PROTULIT HANC SPERIA, GALLIA SED NUTRIIT.
URBS POPULOSA SATIS LIGERIM SUPER AURELIANIS,
QUÆ OLIM LÆTA FUIT HOC RESIDENTE PATRE.
PROH DOLOR! HUNC PEPULIT PROPRIA DE SEDE MALIGNUS :
MÆNIBUS HIS TRADITUR EXUL, ET EXUL OBAT.

(1) *Hist. de l'Égl. gall.,* l. XIV, p. 235; EGINHARD, *Ann.,* an 821, t. II; *Concil. gall.,* p. 445, assemblée de Thionville.

(2) LA SAUSSAYE, p. 312; MABILLON, *Act. Ord. S. Ben.,* lib. I, pag. 601, ex *Lib. miracul. S. Maxim.,* auctore Letaldo.

(3) *Spicileg.,* t. V.

(4) *Analect.,* t. I.

Pl. N° 3



Publié par A. c. Gatineau à Orléans — Imp. Lemercier Paris — Lith. par Derov

Vue du Péristyle. (Ouest)

CHAPITRE IV.

SITUATION PROSPÈRE DE L'ABBAYE DE FLEURY-SAINT-BENOIT AU COURS DU IXe SIÈCLE.

I. Adalgaud, abbé. Louis-le-Débonnaire au tombeau de saint Benoit. — II. Boson, abbé. Régime féodal. — III. Priviléges et exemptions. Primatie d'honneur de l'abbé de Saint-Benoit sur tous les monastères des Gaules. — IV. Le comte Eudes persécute l'abbaye. — V. Miracles opérés au tombeau de Saint-Benoit. — VI. Translation des reliques de saint Denis et de saint Sébastien. — VII. Adrevald, premier historien des miracles de saint Benoit.

I.

ADALGAUD, ABBÉ. — LOUIS-LE-DÉBONNAIRE AU TOMBEAU DE SAINT-BENOIT.

L'abbaye de Fleury-Saint-Benoit n'avait pas encore atteint deux siècles d'existence, et déjà elle avait pris rang dans le monde chrétien parmi les plus grandes institutions religieuses, créées dans les vues de la Providence afin d'étendre le règne de la foi au sein des peuples civilisés ou régénérés par leur influence. Pour décrire l'état de prospérité où ce monastère était parvenu au commencement du IXe siècle, il suffit d'exposer avec simplicité les faits qui se succèdent dans son histoire.

XVe *abbé :* **Adalgaud** [de 818 à 833]. — Adalgaud (1) succéda à Théodulfe, en qualité d'abbé de Fleury, vers l'année 818, époque de son exil à Angers. Cette date de l'élection d'Adalgaud prouve que Théodulfe fut simultanément évêque d'Orléans et abbé de Fleury, puisqu'il n'eut de successeur dans cette abbaye que lorsqu'il fut dépouillé de la charge épiscopale.

(1) Plusieurs auteurs anciens écrivent Adaladre au lieu de Adalgaud. Voir D. Chazal, p. 80.

La haute protection de l'empereur Charlemagne, de son fils Louis-le-Débonnaire, et des rois leurs successeurs ne fit point défaut au monastère et aux écoles de Saint-Benoît, à cette époque. Louis-le-Débonnaire les affectionna tout particulièrement ; on en trouve la preuve dans les chartes octroyées par ce monarque aux religieux, sous l'administration d'Adalgaud (1).

Une de ces chartes spécifie que les religieux auront le droit d'élire eux-mêmes leur abbé ; elle semble motivée par ce qui venait de se passer. Théodulfe ayant été évêque d'Orléans et abbé de Fleury, on pouvait craindre que le monastère ne perdît, par la reproduction de faits analogues, son indépendance dans l'avenir. Louis-le-Débonnaire, pour rassurer ces légitimes préoccupations, confirme non seulement les anciens priviléges, les exemptions et les droits de justice accordés par ses prédécesseurs; mais il déclare formellement qu'en vertu de son autorité royale, il entendait exempter l'abbaye de toute juridiction religieuse et civile. Les moines de Saint-Benoît attachaient une grande importance à ces deux chartes de Louis-le-Débonnaire ; elles établissent en effet l'antiquité et la légitimité de leurs plus antiques possessions.

Si les rois de la terre, dit à ce sujet le moine Adrevald (2), s'empressaient, pour rendre hommage au tombeau du saint patriarche Benoît, d'étendre les priviléges des religieux, le ciel aussi semblait vouloir défendre leurs droits et leur donner aide et protection ; et en preuve il cite un prodige opéré à Orléans en leur faveur.

Contrairement au privilége qu'avait l'abbaye de faire circuler sur la Loire quatre bateaux pour son approvisionnement, les agents du comte d'Orléans, complices trop complaisants de ses vexations, voulurent arrêter à l'entrée de la ville un de ces bateaux, qui arrivait de Nantes. Mais aussitôt, sans le secours des mariniers qui le conduisaient, le bateau remonta le cours du fleuve et alla se ranger dans le port de la Poterne, sur le territoire même de Saint-Benoît, et sous sa protection.

Louis-le-Débonnaire ne se borna pas à des chartes pour témoigner de son respect et de sa dévotion envers saint Benoît ; il alla de sa personne

(1) *Præceptum Ludov. Pii abbati Adalg.*, apud Perard, alt. preces, apud ex *Cart. Floriacens.*, fol. 65; D. Chazal donne aux preuves de son histoire, nos 5 et 6, les deux chartes dont il est ici question. Voir également D. Th. Leroy, qui en donne une bonne copie, 818.

(2) ADREVALD, *Lib. Miracul.*, p. 46.

au monastère, et là, après avoir satisfait sa piété en y vénérant les saintes reliques, il visita le collége fondé par Théodulfe, sous la protection de son auguste père et d'après ses ordres, près de l'abbaye, pour tous les jeunes nobles qui venaient y recevoir le bienfait de l'instruction (1). L'exemple du fils de Charlemagne eut des imitateurs ; et, dans la suite des temps, les rois de France viendront se prosterner devant le tombeau du saint patriarche : l'un d'eux voudra être enterré à ses pieds.

Pour affermir la confiance de l'empereur Louis, il s'opéra en cette circonstance un miracle au tombeau de saint Benoît (2), la guérison d'un pauvre boiteux, qui avait été accueilli dans l'*hospice*, déjà ouvert aux infirmes de la contrée par la charité des religieux. Cet homme vint avec une foi vive se prosterner dans l'église de Sainte-Marie ; il se retira bientôt après, guéri et plein de force, et put reprendre facilement le chemin de son logis, pour vaquer à son travail journalier.

Si la première origine de l'Hôtel-Dieu, fondé à Saint-Benoît en faveur des pauvres, n'appartient pas à Louis-le-Débonnaire, il est certain qu'il augmenta les revenus de cette maison, et dans la circonstance dont il s'agit, il donna aux religieux le moyen de subvenir plus efficacement aux besoins des malades, en exemptant tous les biens d'impôts et de taxe.

L'abbaye de Fleury possédait en Gascogne un monastère, celui de La Réole. C'est en allant à Bordeaux pour en assurer la fondation que saint Mommole était mort. Charlemagne l'avait enrichi à son voyage en Aquitaine ; mais il avait cessé de dépendre de l'abbaye de Fleury depuis que Charles Martel, pour récompenser la bravoure de l'un de ses comtes, lui en avait donné la propriété. Tombé en mains laïques, le monastère de La Réole n'avait plus aucune affiliation avec celui de Saint-Benoît, lorsqu'en 833, le comte Bernard, pressé par un motif de conscience, en fit la restitution solennelle et authentique à Adazius, qui en était alors abbé, et à ses religieux (3). Ce ne fut toutefois qu'un siècle après qu'il revint définitivement à l'abbaye. Il est bon cependant de mentionner ici et à sa date ce fait, car La Réole fut un des monastères principaux dépendant de de celui de Fleury (4).

(1) D. Chazal, p. 82; D. Th. Leroy, 818.

(2) Adrevald, *Lib. Miracul.*, p. 53.

(3) Voir la charte du comte Bernard dans D. Chazal, *Preuves*, p. 108, ex *Cart. regul.*

(4) D. Chazal, p. 86.

II.

BOSON, ABBÉ. — RÉGIME FÉODAL.

XVI[e] *abbé :* **Boson** [de 833 à 845]. — Élu abbé en 833, ce religieux gouverna pendant douze ans le monastère de Saint-Benoît, dont l'importance s'augmentait en proportion du nombre toujours croissant de ses religieux, des élèves de son collége et de l'abondance des richesses que lui procuraient ses vastes domaines mieux peuplés et ses campagnes cultivées avec plus d'intelligence. Les temps de la féodalité approchaient, et déjà, à en juger par les termes des chartes et diplômes des rois octroyés en faveur de l'abbaye, on voit que le régime féodal, qui s'organisa définitivement en France vers cette époque, commençait à s'établir dans les lieux dépendant de Fleury. Les moines de Saint-Benoît exerçaient déjà des droits seigneuriaux sur les populations soumises à leur juridiction temporelle. Ce fut alors que, pour rendre compatibles avec les habitudes du cloître et l'accomplisssement des devoirs de la vie religieuses la gestion des affaires et la perception des revenus, pour concilier surtout la jouissance des droits seigneuriaux et l'administration de la justice avec le calme, le recueillement, le silence et l'isolement dont un monastère a besoin, ils eurent recours au moyen adopté généralement pour les abbayes et les cathédrales, à l'intermédiaire de laïcs, qui se chargeaient de soutenir, de défendre et d'exercer leurs droits. Ceux de ces laïcs qui acceptaient la haute mission de défendre et de protéger les biens et les personnes des moines se nommaient *avoués ;* ceux qui rendaient la justice au nom du monastère étaient désignés sous le nom de *baillis;* enfin des *maires* (majores) surveillaient et administraient dans le détail certaines portions des domaines de l'abbaye.

Les avoués *(advocati)* étaient choisis parmi les plus vaillants et les plus puissants seigneurs de la contrée. Ils n'acceptaient la charge confiée à leur honneur et à leur courage qu'après avoir prêté serment de fidélité aux abbés. On verra par la suite de cette histoire que dans ces temps où les notions de droit étaient encore très-confuses, et les principes d'équité généralement mal compris, ces avoués ou défenseurs de l'abbaye devinrent des oppresseurs hautains. Ils faisaient dégénérer, au mépris de la foi jurée, leurs services obligeants en une domination dure et injuste, persécutaient les hommes de corps, et exerçaient sur eux d'impitoyables exactions.

Les baillis étaient des officiers de justice établis au centre des principales circonscriptions des domaines de l'abbaye. Le tribunal du bailli se composait du bailli juge, d'un procureur fiscal, d'un greffier et d'un appariteur ou massier. Les causes de moyenne et haute justice étaient déférées aux baillis. Une prison et des agents de surveillance complétaient les éléments du tribunal d'un bailliage.

Les maires *(majores)*, sorte de prévôts laïcs, avaient pour charge de percevoir les rentes et censives, qu'ils remettaient aux officiers claustraux de l'abbaye dans la huitaine. Ils avaient aussi juridiction pour juger les causes de basse justice. La charge de maire s'exerça plus tard dans d'autres conditions : les maires perçurent, à leurs risques et périls, les revenus de l'abbaye, en lui faisant une rente annuelle *(pentitationem)*, et les *mairies* devinrent des fiefs ou seigneuries héréditaires.

Le fief principal de l'abbaye de Fleury, qui comprenait les domaines rapprochés du monastère, toutes ces donations primitives dont se formèrent, dès l'origine, ses revenus les plus abondants et les plus certains, se divisait déjà vers le IXe siècle en treize mairies : 1o la mairie du bourg de Saint-Benoît; 2o de Villeneuve *(Villanova)*; 3o de Guinand ou Trousse-Vache *(Trossa-Vacca)*; 4o la mairie des Eaux *(majoria Aquarum)*; 5o de Guilly *(Guilliacum)*; 6o de Tigy *(Tigiacum)*; 7o de Germigny *(Germiniacum)*; 8o de Bray *(Braiis)*; 9o de Vieilles-Maisons *(Vætulæ-Domus)*; 10o de Chatenoy *(Castanetum)*; 11o du Mesnil-Breton *(Menillo-Bretonens)*; 12o de Chailly *(Challerium)*; 13o de *Traverium*.

Outre ces mairies ou fiefs, l'abbé et les moines de Fleury en possédèrent d'autres dans la suite des temps. A Cléry, le fief de Rosdon *(Rosdon)*, au Plessis-Saint-Benoît (*Plesscio*), à Boisseaux (*Bossellis*), à Orveau (*Auri-Vallum*), à Tillay-Saint-Benoit (*Tiliacum*), etc.

L'abbaye de Saint-Benoît avait, dans l'étendue de ses vastes domaines, de nombreux serfs ou hommes de corps, *mancipia*. On sait que le servage a été la condition intermédiaire entre l'esclavage détruit par l'Évangile et la liberté personnelle, telle que l'ont proclamée enfin les lois modernes. La condition du serf était moins dure que celle de l'esclave. Il ne pouvait être vendu qu'avec la terre à laquelle il était attaché (*glebæ addictus*), et il avait le droit de se racheter et de rompre le lien qui l'attachait à la glèbe, en payant à son seigneur une sorte de rançon, appelée forfuyance. Les religieux de Saint-Benoît donnèrent, dans la suite des temps, la liberté à presque tous leurs serfs. Toutefois, il est intéressant de reconnaître quelles étaient, à l'égard de ces hommes de corps, les principales coutumes en vigueur au moyen âge. D'après le cartulaire de

Fleury (1), on voit que les serfs ne pouvaient contracter mariage sans le consentement de leur seigneur. Guillaume, abbé de Sainte-Marie de Blois; Gauthier, abbé de Marmoutiers-les-Tours, permettaient aux hommes de leur dépendance de contracter mariage avec les serfs de Saint-Benoît; mais les enfants nés des hommes de corps appartenant de droit au seigneur, ils se réservaient la moitié des enfants, abandonnant l'autre moitié à l'abbaye de Fleury (2). Dans le Gâtinais, d'après le même cartulaire, si une femme serve se mariait avec un homme appartenant à n'importe quel seigneur, les enfants appartenaient toujours à Saint-Benoît. Au XIe siècle, un chevalier, Hugues Grégoire, réclamait pour lui les enfants d'un nommé Thibaud des Grands-Champs, marié à une femme serve de Saint-Benoît. La cause fut portée devant le roi Philippe, qui donna gain de cause à l'abbé de Fleury (3). Les abbés, conformément aux droits seigneuriaux, pouvaient céder à d'autres leurs hommes de corps ou les échanger; c'est ainsi que Boson II, abbé de Fleury, céda une nommée Mathia, fille de Gilbert Legrand, au roi Louis VII. En cas d'affranchissement (*manu missio*) de ces serfs échangés, le seigneur primitif était toujours appelé à donner son avis. Les serfs ne devaient pas être admis à prêter serment; ainsi, en 1153, le roi Louis VII et le duc d'Aquitaine, à la prière de l'abbé Machaire (4), permirent aux hommes de corps d'Yèvre, de Bouilly et de Bouzonville, de prêter serment, et cela fut regardé comme une grande faveur.

Tous ces détails, un peu trop circonstanciés peut-être, seront cependant utiles pour l'intelligence de l'histoire de l'abbaye.

III.

PRIVILÉGES ET EXEMPTIONS DE L'ABBAYE. — PRIMATIE D'HONNEUR DE L'ABBÉ DE SAINT-BENOIT SUR TOUS LES ABBÉS.

L'abbé Boson contribua à régulariser l'administration temporelle, et par là même à améliorer les possessions de l'abbaye de Fleury, et ne fut pas moins zélé pour ses intérêts spirituels. Il obtint aussi des priviléges qui

(1) D. Chazal, p. 90.
(2) *Cart.*, fol. 49 et 208.
(3) *Id.*, fol. 68.
(4) *Cart. Floriac.*, fol. 174.

élevèrent bien haut la réputation du monastère. En effet, ses rapports avec Louis-le-Débonnaire lui avaient attiré l'estime et la confiance de ce prince, qui, dans des temps difficiles, remit à sa garde Ebbon, archevêque de Reims. On sait que ce prélat avait coopéré à l'acte odieux de sa déposition (1). De plus, ce pieux empereur, rétabli sur son trône, en témoignage de sa satisfaction, sollicita aussitôt du pape Grégoire IV une bulle qui octroyait à l'abbé de Fleury, à cause de la présence du corps de saint Benoît dans son monastère, l'honneur d'être pour les Gaules ce que l'abbé du Mont-Cassin était pour l'Italie, le premier de tous les abbés des monastères soumis à la règle bénédictine.

Cette bulle de l'an 834, à part la prééminence d'honneur qu'elle accorde à l'abbé de Fleury, fut pour le monastère un heureux événement ; elle donna au monde chrétien une preuve nouvelle de la vérité de la translation du corps de saint Benoît, fait reconnu pour authentique par le pape lui-même. De plus, elle exempte le monastère de toute juridiction, et consacre solennellement son indépendance spirituelle, en enlevant aux archevêques et aux évêques, à l'évêque diocésain lui-même, le droit d'y célébrer la messe sans la permission formelle des religieux. Elle accorde à l'abbé l'autorisation de choisir quel évêque il voudra pour être ordonné ou consacré. Dans la suite des temps, il est bon de le remarquer, les religieux, afin d'éviter tout conflit, et pour ne laisser aucune coutume s'introduire contrairement à leur droit, n'eurent jamais recours au ministère de l'évêque d'Orléans, ni à celui du métropolitain de Sens, pour les ordinations et les consécrations. Prévoyant le cas malheureux où un abbé de Saint-Benoît serait accusé d'un crime, la bulle de Grégoire IV déclare que l'évêque d'Orléans devra s'adjoindre, pour le juger, tous les évêques de la province, et le condamné pourra toujours en appeler au pape.

On pourrait s'étonner à bon droit des priviléges et des préférences accordées aux abbayes et aux moines par les papes et les rois, au détriment de l'autorité épiscopale, si l'on ne se reportait à la situation du clergé séculier, qui avait alors perdu son influence sur les peuples, en se laissant envahir par l'ignorance et par les coupables habitudes d'une vie pleine de scandales. Les institutions monastiques présentaient plus de garantie et inspiraient plus de confiance ; il fallait les soutenir et les protéger, car non seulement il s'agissait de l'avenir de la civilisation et des lettres, mais aussi des intérêts les plus élevés de la religion et de

(1) *Hist. de l'Égl. gall.*, t. V, l. XV, p. 353, ann. 833.

l'honneur de l'Église. On ne peut lire, sans en être profondément attristé, l'état spirituel de l'Église des Gaules au IXe siècle. En se reportant à cette époque agitée par l'ambition et les désordres de prélats sans vocation, on comprend mieux la pertinacité des moines à maintenir leurs droits.

IV.

LE COMTE EUDES PERSÉCUTE L'ABBAYE.

Boson avait agi vis-à-vis de Louis-le-Débonnaire avec beaucoup de sagesse et de discrétion dans les jours d'épreuves que ce prince, trop timide et trop faible, eut à traverser, et notamment il lui avait témoigné, dans le concile d'*Attigny* qui fut si tristement célèbre, un dévoûment sincère. L'empereur, reconnaissant, reporta sur le monastère de Saint-Benoît l'affection et l'estime qu'il avait pour son abbé. Il commença par faire restituer aux religieux la terre de Sonchamp, au diocèse de Chartres. Ce domaine, donné à l'abbaye par Léodebold, était tombé en mains laïques sous le règne de Pepin. La charte de cette restitution fut signée au château de Choisy. Mabillon pense que ce fut là une des conséquences des capitulaires d'une assemblée d'Attigny tenue sous Louis-le-Débonnaire, assemblée à laquelle l'abbé Boson assistait.

Toutefois, l'administration de Boson ne fut pas exempte de traverses et de persécutions de la part des comtes d'Orléans et des avoués de l'abbaye, qui depuis la mort de Charlemagne agissaient avec d'autant plus d'audace que leurs injustices restaient souvent impunies.

Adrevald (1) cite entre autres un comte d'Orléans nommé Eudes, qui avait succédé à Mainfroy (*Matfridus*). Dépouillé de son titre à cause des négligences de son administration, et aveuglé par son audacieuse et insatiable cupidité, Eudes voulut s'emparer de tous les biens de l'Église d'Orléans et de l'abbaye de Fleury, qu'il était chargé de défendre et de protéger, en sa qualité de comte du pays orléanais.

Le monastère, consterné, envoya au comte une députation composée des religieux les plus vénérables. Ils se présentèrent devant lui avec les saintes reliques, et le conjurèrent de ne pas mettre à exécution son injuste et sacrilége projet. Leurs supplications furent inutiles. Eudes, non seulement persista dans sa résolution, mais voulut même

(1) *Miracul. S. Bened.*, l. I, c. XX, p. 47.

emmener avec lui, dans une expédition qu'il avait entreprise en Neustrie, Jonas, évêque d'Orléans, et l'abbé Boson, à titre de vassaux. Déjà les troupes auxiliaires qu'il avait fait venir de Bourgogne s'approchaient en ravageant dans leur marche désordonnée les deux rives de la Loire. Boson, pour préserver son abbaye du pillage, fut réduit à recourir à un stratagème : il fit porter sur des bateaux tout ce que les religieux possédaient de précieux et toutes les provisions du monastère. Ces bateaux furent conduits au milieu du fleuve et confiés à la garde d'un religieux aussi courageux qu'intelligent, nommé Archambault (*Hercambaldus*). A l'approche redoutée des troupes mercenaires, il devait faire lever l'ancre afin de se porter à droite ou à gauche, selon qu'il verrait les pillards sur l'une ou l'autre rive. Pendant trois jours et trois nuits, le religieux était resté constamment à son poste; enfin, succombant de fatigue, il revint au monastère pour y prendre un peu de sommeil ; mais aussitôt, un vieillard vénérable, revêtu de l'habit monastique et accompagné d'un jeune enfant, lui apparaît et lui dit : « Frère, pourquoi reposez« vous ici ? » Archambault répondit : « Je me suis jeté sur ce lit, accablé de « lassitude, car vous savez la triste nécessité où nous sommes de garder « sur la Loire ce que nous possédons, afin d'échapper à la rapacité des « soldats d'Eudes. — Je sais tout cela, reprit le vieillard mais laissez« moi vous dire combien je vois avec peine que les religieux, vos frères, « m'accusent de ne pas venir à leur aide. Peuvent-ils douter un seul « instant que je veuille abandonner ceux qui sont fidèles observateurs de « ma règle? Non, soyez rassuré et confiant : avant sept jours, Eudes « portera la peine de sa tyrannie. » Pendant que le vieillard parlait, le moine faisait signe au jeune enfant qui l'accompagnait de lui dire quel était cet homme vénérable : « C'est saint Benoît, notre père, lui dit « l'enfant. » A ces mots, Archambault se leva avec précipitation et courut raconter aux religieux cette consolante vision.

Le septième jour n'était pas encore écoulé, quand un clerc nommé Herrard vint annoncer au monastère que toute l'armée auxiliaire, vaincue dans une bataille, était en fuite; qu'Eudes et Guillaume, son frère, comte de Blois, Teuton, abbé de Saint-Martin, Guy, comte du Mans, et beaucoup d'autres hommes considérables, avaient été tués. Aussitôt, tous les religieux, mettant en pratique la parole du Sauveur : « Priez pour ceux « qui vous persécutent, » tombèrent à genoux et prièrent pour les morts, « persuadés, dit Adrevald, que si les méchants ne peuvent être soustraits « aux peines éternelles, ils peuvent au moins recevoir quelque adoucis« sement. » La doctrine que formule le moine historien dans ce passage

était-elle admise alors dans les écoles de l'abbaye? N'est-ce pas plutôt là une expression irréfléchie échappée à un théologien peu éclairé? Toujours est-il que cette doctrine est évidemment erronée.

Eudes était mort vers 834, un peu avant la fête de la *Tumulation* du corps de saint Benoît, qui se célébrait le 4 décembre. Cette année-là, il y eut une fête plus solennelle encore que de coutume. Les religieux avaient vu avec consolation une foule extraordinaire de peuple affluer au monastère, et ils voulaient préparer à ces multitudes des agapes abondantes. Le poisson manquait; on avait inutilement employé tous les moyens usités pour la pêche. L'abbé, désespérant de pouvoir se procurer les provisions nécessaires, éprouvait une vive inquiétude. La veille de la fête, un bon religieux, qui s'était endormi dans cette préoccupation devenue extrême, se crut, pendant son sommeil, transporté sur les bords de la Loire, à l'endroit où la petite rivière de l'*Able* (1) se jette dans ce grand fleuve. En face, sur la rive opposée, un vieillard vêtu d'une robe longue, à la manière des clercs, et tenant à la main un bâton pastoral, chassait devant lui un troupeau de porcs qui sortaient du fond de l'eau. Le moine avait été frappé de l'aspect vénérable de cet homme inconnu. Après l'office de la nuit, il alla trouver l'abbé et lui fit part de sa vision. Celui-ci lui ordonna de s'adjoindre plusieurs des frères, et d'aller avec eux pêcher à l'endroit qui lui avait été indiqué en songe, parce qu'il avait l'assurance que ce ne serait pas sans succès. Et en effet, la pêche fut telle qu'il leur fallut des voitures pour rapporter au monastère tous les poissons qu'ils avaient pris (2).

V.

MIRACLES OPÉRÉS AU TOMBEAU DE SAINT BENOIT.

Adrevald cite encore plusieurs miracles opérés vers le même temps au tombeau de saint Benoît, entre autres la guérison d'un boiteux et la mort fatale de l'avoué d'un monastère qui, disputant à l'avoué de Saint-Benoît des hommes de corps que ce dernier réclamait pour le monastère de

(1) *Abla*. Les religieux de Saint-Benoît avaient le droit de pêcher dans la Loire depuis l'embouchure de l'Able, à Bouteilles, jusqu'à Châteauneuf. Ce récit miraculeux en est la confirmation.

(2) ADREVALD, *Mir. S. Bened.*, p. 52.

Fleury, avait tiré son épée avec menace, en disant : « Je le jure par ce « glaive, jamais ces serfs n'appartiendront à Saint-Benoît. »

A propos d'un cas analogue, le même auteur (1) rapporte qu'un combat judiciaire devait avoir lieu à Orléans, pour vider le différend, et il s'indigne de ce qu'un juge du Gâtinais ait osé émettre un avis contraire, tant cette manière déplorable de vider les procès était passée dans les idées et dans les mœurs de ces temps-là.

C'était l'usage, dans le monastère de Saint-Benoît, dès le IXe siècle, qu'un religieux fût constitué spécialement gardien de l'église et des saintes reliques. Du temps d'Adrevald, un moine nommé Chrétien remplissait cette fonction. On l'avait logé dans une cellule mise en communication avec l'église, afin de lui rendre la surveillance plus facile. Pendant une nuit, des voleurs, profitant de son sommeil, dérobèrent les *anneaux dorés* suspendus aux cordes des cloches. Le matin, Chrétien vint pour sonner ; frappé de stupeur, il s'écrie aussitôt, avec une naïveté toute germanique (il était Allemand de nation) : « O père, vous étiez « donc endormi, pour avoir pris si peu de soin de votre maison ; les « voleurs oseront bientôt vous enlever le voile précieux qui vous re- « couvre, si vous ne daignez pas défendre les anneaux de vos cloches. « N'est-ce pas à vous à veiller sur ce qui vous appartient ? Quant « à moi, croyez-le, si ces anneaux ne me sont rendus, un cierge, je « ne le ferai pas brûler pour vous. Après avoir parlé ainsi, le pauvre « gardien frappa de son bâton les dalles de la crypte, et s'en alla tout « chagrin. »

Quelques jours après, les voleurs furent pris ; ils avouèrent que leur intention avait été d'enlever l'or et les pierreries du tombeau de saint Benoît (2). Ils furent condamnés à être pendus. Quant aux anneaux des cloches, ils indiquèrent l'endroit où ils les avaient enfouis. Avant l'exécution de la sentence, le moine Chrétien, homme vénérable et bon, allait avec une compatissante charité leur porter des aliments. Il fit plus encore : il sollicita et obtint leur grâce, et, touché de leur repentir, s'empressa de les mettre en liberté.

(1) ADREVALD, *Lib. Mirac.*, p. 56.
(2) Id., *ibid.*, p. 59.

VI.

TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINT DENIS ET DE SAINT SÉBASTIEN.

Il ne faut pas omettre ici un fait assez simple en lui-même, mais qui s'éleva jusqu'à la hauteur d'un événement pour le monastère : la translation des reliques de saint Denis et de saint Sébastien. La solennité à laquelle donna lieu cette translation est racontée par Adrevald avec des détails qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de l'abbaye (1).

Le culte de saint Denis et celui de saint Sébastien (2) était très-populaire dans les Gaules au IX[e] siècle. D'éclatants miracles opérés par leur intercession attiraient vers les abbayes de Saint-Denis, près Paris, et de Saint-Médard, de Soissons, de nombreux pèlerins. L'abbé Boson fit élever dans l'église principale du monastère de Fleury deux autels en l'honneur de ces saints martyrs. Voici à quelle occasion. Au retour d'un voyage entrepris pour visiter Louis-le-Débonnaire en son palais, il alla conférer avec Hildoin, abbé de Saint-Denis, près Paris, et sollicita de ce religieux, qui était également abbé de Saint-Médard, une portion des reliques qu'il possédait. Pour renfermer ce précieux dépôt, il avait fait fabriquer deux châsses fort riches, et il s'était engagé à célébrer annuellement leurs fêtes. L'usage s'était introduit, comme on le voit, d'exposer dans des reliquaires, à la vénération des fidèles, les reliques des saints, jusque-là généralement laissées dans leurs tombeaux.

Pour donner plus de solennité à la réception des saintes reliques, l'abbé Boson, avant d'arriver au monastère, avait envoyé un courrier afin d'avertir les religieux. Ils s'avancèrent à sa rencontre à une grande distance, accompagnés d'une foule de peuple pieusement recueillie. Le 11 des calendes de juillet 837, la châsse de saint Denis et de ses compagnons, martyrs, ainsi que celle de saint Sébastien, furent déposées dans l'église de Sainte-Marie. Mais l'antique usage interdisant aux femmes l'entrée de cette église monastique, l'abbé Boson (3), pour répondre aux vives instances qui lui étaient faites, décida que le samedi et le dimanche suivant, on dresserait une tente sur la place qui était à

(1) ADREVALD, *Lib. Mirac.*, p. 63.
(2) Bolland., die 20 jan., *Transl. S. Sebastiani.*
(3) ADREVALD, *Lib. Mirac.*, p. 64.

l'orient du monastère, et sous les grands arbres qui l'ombrageaient. Là, en effet, furent déposées les reliques confiées à la surveillance des *moines* et des *clercs : sub custodia tam monachorum quam clericorum* (1). L'affluence du peuple fut considérable : il était venu des pèlerins de toutes les campagnes environnantes, et Dieu, pour récompenser leur dévotion et leur foi, permit que de nombreux miracles s'opérassent par la vertu des reliques des saints martyrs. Des aveugles, des boiteux, des lépreux furent guéris, des possédés furent délivrés. Adrevald observe que, pour faire comprendre au peuple que la présence des restes des saints martyrs dont le ciel se plaisait à manifester en ce jour-là la puissance ne diminuerait point à l'avenir la vertu des précieux ossements de saint Benoît, un jeune enfant, perclus de tous ses membres, déposé sans succès devant les châsses de saint Denis et de saint Sébastien, fut guéri instantanément quand on le déposa au pied du tombeau du saint patriarche.

VII.

ADREVALD, PREMIER HISTORIEN DES MIRACLES DE SAINT BENOIT.

Le monastère de Saint-Benoît possédait alors plusieurs religieux recommandables par leur piété et leur science. Adrevald parle d'un moine nommé Rigaunarius, que Louis-le-Débonnaire chargea d'une mission de confiance pour les lieux saints, et qui rapporta de Jérusalem à Fleury une portion de la sainte éponge retrouvée avec les instruments de la Passion sur le Calvaire (1). Ce religieux, qui était prêtre, fut envoyé dans le domaine de Sarcége (*Caput cervium*) pour y établir une *celle*, où il demeura en compagnie de quelques religieux. C'est là l'origine du prieuré de Saint-Benoît-du-Sault, établi dans le domaine de Sarcége, en Berry.

Adrevald, dont les écrits jettent un si grand jour sur les premiers temps de l'abbaye, vivait à cette époque. Ce fut lui qui commença à

(1) Quels étaient ces clercs dont parle Adrevald ? C'était très-probablement les novices du monastère. Cependant, sous le nom de clercs, on comprenait souvent, à cette époque, le clergé séculier, chargé de desservir les paroisses du diocèse quand elles ne l'étaient pas par les moines.

(2) Mss. 216 de la bibliothèque de Fleury.

rédiger l'histoire des miracles par lesquels saint Benoît signalait l'efficacité de sa protection, et assurait la prospérité et la gloire du monastère de Fleury. On ne sait rien de sa vie, sinon qu'il entra fort jeune dans le monastère. Il était encore enfant quand, en 837, Boson reçut d'Hilduin, abbé de Saint-Denis, les reliques de plusieurs martyrs (1). Adrevald est aussi appelé Adalbert, ce qui a donné lieu, mais à tort, de penser que l'*Histoire de la translation de saint Benoit* et le premier livre des *Miracles* étaient de deux auteurs différents (2). (M. de Certain, p. XIV.)

Offert à Dieu dès sa jeunesse par ses parents, Adrevald était sans doute du nombre de ces enfants qui, élevés dans le monastère, selon les prescriptions de la règle de saint Benoît, s'y consacraient ensuite à la vie religieuse par des vœux solennels et perpétuels. Pendant près d'un demi-siècle, il professa les lettres et les sciences dans les écoles de l'abbaye. Il s'adonna non seulement à l'étude de l'histoire, mais à celle de la théologie, car il fit un livre pour réfuter les erreurs de Jean Scott, sur la sainte Eucharistie. Ce traité, imprimé dans le *Spicilegium* d'Achery (p. 30), se trouvait dans un manuscrit de la bibliothèque de Fleury, n° 206, sous ce titre : *Collectio præceptoris Adrevaldi de corpore et sanguine Domini contra ineptias Joannis Scotti*. Adrevald fut assurément un des religieux les plus érudits de son époque (3).

Louis-le-Débonnaire était mort le 21 juin 840. On sait quel fut le dévoûment de ce prince pour tous les monastères de l'empire, et particulièrement pour celui de Fleury-Saint-Benoit ; il le combla de ses faveurs. L'abbé Boson, qui avait été initié à toutes les dissensions de cet empereur avec ses enfants rebelles, et qui avait été constitué le gardien d'un évêque déposé pour avoir pris le parti du roi Lothaire contre son père, dut craindre pour l'avenir de son abbaye. Aussi, d'accord avec Ebbon, son prisonnier, il partit afin de se rendre auprès de ce fils de Louis-le-Débonnaire, qu'il devait le plus redouter, et il sollicita de lui, dans sa prudente initiative, la réhabilitation de l'archevêque de Reims. Ce prélat fut en effet remis en possession de son siége dans un synode tenu à Engelheim (4).

(1) Voir p. 76.

(2) D. Chazal fixe à 837 la date de la translation des reliques de saint Denis à Fleury ; D. Th. Leroy, à 828 ; d'autres auteurs, à 826. Ces hésitations et ces incertitudes de dates sont occasionnées par l'indécision des auteurs anciens à fixer l'époque précise de l'élection de Théodulfe comme abbé de Fleury-Saint-Benoît.

(3) Voir D. CHAZAL, p. 124.

(4) Id., l. III, ann. 840.

Il est évident que cette démarche de Boson auprès de Lothaire eut un effet favorable, car ce prince confirma, cette année-là même, le 4 décembre, certaines mesures prises par l'empereur son père, relativement aux possessions de l'abbaye, afin d'éviter toute dissension entre les religieux. On verra prochainement, dans la suite de cette histoire, les biens de l'abbaye divisés d'une manière plus précise encore, entre l'abbé, les religieux et les officiers claustraux. Ces arrangements pris par Louis-le-Débonnaire, et confirmés par Lothaire, peuvent être regardés comme l'origine des menses abbatiales et conventuelles.

Ce fut là le dernier acte connu de l'administration de l'abbé Boson, dont la vie n'a pas été sans un certain éclat. Conformément à la bulle du pape Grégoire IV (1), Boson, au concile de Sens, en 834, signa le premier de tous les abbés. Un auteur (Lecointe) avance sans preuve qu'il fut dépossédé de son abbaye. Quant à l'époque de sa mort, elle n'est indiquée nulle part. Il est bien présumable qu'elle arriva avant l'année 844, car son nom ne figure point parmi les signatures apposées aux actes du synode qui se tint alors sur le territoire même de l'abbaye, à Germigny (2).

(1) Voir page 71, *suprà*.
(2) D. Chazal, l. III.

CHAPITRE V.

L'ABBAYE DE SAINT-BENOIT AVANT ET APRÈS LES INVASIONS DES NORTHMANS AU IXe SIÈCLE.

I. Le roi Charles-le-Chauve à Saint-Benoit. — II. Etablissement définitif du régime féodal en France. — III. Raoul et Bernard, abbés. Premières invasions des Northmans. — IV. Les Northmans remontent la Loire. Fuite des religieux de Tours avec le corps de saint Martin, qui est déposé dans l'église de Saint-Benoit. — V. Etablissement de la mense abbatiale par Charles-le-Chauve. — VI. L'abbaye est pillée et incendiée par les Northmans. — VII. Différents miracles racontés par Adrevald. — VIII. Dons de Charles-le-Chauve. Théodebert, abbé. Donation de Pressy par le comte Eccard. Officiers claustraux. — IX. L'abbaye est ravagée une seconde fois par les Northmans. Le roi Carloman visite l'abbaye en ruine. Le domaine de Pressy est restitué à l'abbaye. — X. Illation du corps de saint Benoit, d'Orléans à Fleury. — XI. Girbert, abbé. Restauration des fortifications du monastère. — XII. Lambert, abbé. Les Northmans, sous la conduite de leur chef Rainaldus, s'emparent de l'abbaye.

I.

LE ROI CHARLES-LE-CHAUVE VIENT A SAINT-BENOIT.

Le IXe siècle, dont les premières années avaient été si favorables à l'abbaye de Fleury, touchait à sa fin ; les jours d'épreuve approchaient. Les Northmans, ces pirates scandinaves, qui désolèrent la Gaule à cette époque, s'étaient déjà montrés sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique, sous les règnes précédents. N'ayant plus à redouter les flottilles formidables que Charlemagne avait créées pour garder les embouchures des fleuves, du Tibre à l'Oder, ils s'avancèrent alors avec audace jusque dans les provinces centrales, en remontant avec leurs barques incendiaires le cours des grandes rivières. Les riches abbayes étaient surtout l'objet de leur convoitise.

Toutefois, ces temps-là mêmes, que les dissensions survenues entre les fils de Louis-le-Débonnaire et les incursions ennemies rendaient déjà si calamiteux pour tant d'autres monastères, furent encore des jours paisibles

pour l'abbaye de Fleury, jours pendant lesquels son importance ne fit que s'augmenter ; l'invasion féroce et sauvage des Northmans ne vint interrompre qu'assez tardivement le cours de ses prospérités. Il ne paraît même pas que les écoles fondées par Théodulfe aient eu beaucoup à souffrir des agitations du règne de Louis-le-Débonnaire. Au contraire, l'abbé Boson avait profité de la présence d'Ebbon, cet archevêque de Reims, déposé en 833 par le concile de Thionville et exilé à Fleury, pour les rendre plus florissantes. Avec le concours de ce savant homme, il avait donné un nouvel élan au progrès des études.

Les relations des monastères, qui avaient été si intimes avec les premiers rois Francs, continuèrent encore à être aussi directes et aussi frequentes, pendant tout le moyen âge, avec les différents monarques qui gouvernèrent successivement la France. Aussi, l'histoire de l'abbaye de Fleury offre d'autant plus d'intérêt, qu'elle se rattache toujours par quelque point à l'histoire générale.

Lorsque Charles-le-Chauve, en 845, visita l'abbaye (1), de grands événements s'étaient accomplis depuis que l'empereur, son père, était venu vénérer le tombeau du saint Patriarche et encourager, par sa présence, les écoles naissantes du monastère. En effet, après la mort de Charlemagne, son vaste empire s'était agité comme un grand corps prêt à se dissoudre. En 817, il y avait eu une première division, d'autres en 829, et en 839 un troisième partage des provinces entre Lothaire et Charles, au détriment du fils de Pépin, Louis-le-Germanique, leur neveu. A la mort de Louis-le-Débonnaire, dès 841, une solennelle et terrible bataille, que ses enfants, armés les uns contre les autres, appelaient le jugement de Dieu, ensanglanta les plaines de Fontenay, ou de Fontanet, près d'Auxerre, contrées limitrophes du pays orléanais. Lothaire y fut vaincu. Enfin, deux ans plus tard, à Verdun, les trois frères réunis firent un traité pour se partager les peuples germains, gallo-francs et italiens, qui demeurèrent séparés pour toujours, car le déchirement du magnifique empire de Charlemagne devenait dès lors un fait accompli et définitif. Florus, diacre de l'Eglise de Lyon (2), déplore dans ses vers cet événement, si fatal, dit-il, à la belle unité du monde chrétien, aux progrès de la civilisation et à l'étude des lettres.

La part qu'obtint Charles-le-Chauve dans ce triste partage, ce fut la Gaule mutilée et diminuée d'un tiers ; il devint ainsi le premier roi de

(1) Duchesne, t. III, p. 525; Adrev., *Lib. Mirac.; Cart. Floriac,* fol. 65.
(2) Augustin Thierry.

France. L'idiome français, parlé au centre des Gaules, s'était montré pour la première fois, officiellement, dans le traité de Verdun, en 843. La population de toutes les provinces qui formaient le royaume de Charles-le-Chauve n'offrait plus le mélange confus de Gallo-Romains et de Francs ; on ne distinguait plus le civilisé et le barbare : les mêmes mœurs, la même religion, les mêmes lois ne faisaient plus qu'un peuple, le peuple français. C'est au centre de ce nouveau royaume que l'abbaye de Fleury se trouvait placée, puisqu'elle appartenait à la province orléanaise, que sa position topographique a fait appeler le cœur de la France, nom que sa fidélité à ses rois et son amour pour la patrie lui auraient mérité d'ailleurs.

Charles-le-Chauve, sacré et couronné dans l'église de Sainte-Croix d'Orléans, sous l'épiscopat de Jonas, en 841, par Venillon, archevêque de Sens (1), vint à Saint-Benoît en 845, et résida dans le monastère (2). Le château royal de Germigny, que ce prince avait habité en 842, et d'où il data plusieurs chartes, entre autres celle du monastère de Montolieu (*Molostense*), était alors occupé par les évêques et les abbés venus de diverses provinces pour assister au synode. Ce lieu fut choisi de préférence, sans doute, à cause du calme de sa solitude ; son église, monument remarquable dû au génie et à la munificence de Théodulfe, était assurément digne d'être le siége de cette importante assemblée. Une charte de Charles-le-Chauve fait connaître les délibérations de ce concile, que l'archevêque de Sens, Venillon, avait présidé (3).

En souvenir de son sacre, Charles-le-Chauve offrit au tombeau de saint Benoît : deux vases d'or, un évangéliaire richement orné, et une chasuble très-précieuse trouvée dans le butin pris sur Lothaire à la bataille de Fontenay.

Le tombeau du saint patriarche devenait de plus en plus célèbre, et Adrevald signale plusieurs guérisons extraordinaires et évidemment prodigieuses obtenues par les prières de pèlerins venus de diverses contrées à cette époque. Son récit entre dans des détails qui feraient comprendre, s'il ne le disait lui-même, qu'il fut le témoin oculaire de ces faits.

Un jeune enfant perclus de tous ses membres, et que ses parents avaient apporté dans leurs bras, se releva seul de terre et sortit de l'église sans le secours de personne.

Un énergumène furieux, nommé Maldabertus, arrêté à Orléans et en-

(1) La Saussaye, *Ann.*, p. 125.
(2) V. D. Chazal, p. 112.
(3) Id., p. 109.

chaîné, s'était échappé, après avoir brisé ses liens, et était accouru jusqu'à Fleury, en poussant de grands cris, et en invoquant le secours de saint Benoît contre la légion de démons qui l'obsédait et le torturait. Les religieux, effrayés de ses contorsions et de ses cris, avaient été obligés de le faire attacher par le milieu du corps à *une colonne ou pilier* de l'église; mais tout à coup il fut rendu à un calme parfait, et put adresser au pied du tombeau du saint patriarche ses actions de grâces à Dieu, en confessant humblement les fautes énormes qui avaient attiré sur sa tête une si terrible punition.

Un autre énergumène, tombé dans les habitudes d'une voracité sauvage, fut amené du pays de la Haute-Loire ; on l'attacha au pied de la *confession*, où reposaient les restes des saints martyrs et ceux de saint Benoit : il fut délivré de sa hideuse possession.

Un seigneur, le vicomte Raculfe ou Raoul, qui habitait un château situé sur les bords de l'Armançon, près Tonnerre, en Bourgogne, était atteint d'une folie furieuse, juste punition de ses vices et de sa cruauté. Ses gens, pour arrêter les excès de sa rage, l'avaient enchaîné et conduit au tombeau de saint Benoît. Après cinq jours de prières, il fut complètement guéri et put retourner dans sa demeure avec calme et avec joie, accompagné de tous les siens (1).

II.

ÉTABLISSEMENT DÉFINITIF DU RÉGIME FÉODAL EN FRANCE.

Après le démembrement de l'empire, le royaume de Charles-le-Chauve ne tarda pas à se subdiviser à son tour en principautés. Elles se fractionnèrent en une multitude de fiefs, sortes de petites agrégations de seigneurs et de vassaux unis par des intérêts communs que sauvegardait la foi du serment. Le régime de la *féodalité*, institution dont les origines sont toutes germaniques, commença alors et continua à régir la France jusqu'au XIIe siècle. Cette forme de gouvernement, confondant la propriété avec la souveraineté, donnait aux seigneurs territoriaux les droits régaliens, droits de guerre, de justice, d'impôt, de monnaie. Aucune institution n'a exercé une plus longue et une plus fatale influence.

Le régime féodal s'introduisit surtout à l'époque de l'invasion des North-

(1) *Mir. S. Bened.*, p. 68 et seq.

mans. Chaque seigneur alors se bornait à combattre pour sa province ou son domaine. Le royaume de France ne fut ainsi que partiellement défendu contre leurs invasions, et Charles-le-Chauve, abandonné à peu près à ses propres ressources d'hommes et d'argent, fut presque toujours impuissant à les repousser, comme l'attestent ses honteux traités avec ces barbares. Déjà implanté si profondément dans le sol, le régime féodal fut constitué légalement par le capitulaire de Kiersy-sur-Oise, qui reconnut et sanctionna toutes les usurpations des seigneurs sur les droits de la royauté. La féodalité était depuis plus d'un siècle dans les coutumes et avait pénétré dans le langage avant de s'élever à la hauteur d'un système gouvernemental. Ce n'est cependant qu'au IXe siècle qu'il faut placer le triomphe définitif de ce régime d'isolement préparé par les mœurs germaniques, développé par les institutions mérovingiennes, et devenu maitre absolu sous les faibles successeurs de Charlemagne. Ces princes abandonnèrent à leurs grands vassaux leurs droits personnels et inaliénables ; ils permirent ainsi à la souveraineté divisée et éparpillée de se localiser dans une multitude de circonscriptions. Les grands feudataires de la couronne, ces comtes, ducs ou barons, préposés au gouvernement des principales provinces, devinrent comme autant de rois absolus rattachés au roi de France par le lien illusoire d'un serment mal gardé et l'hommage d'une vassalité insoumise. Ces provinces elles-mêmes se subdivisèrent en une quantité illimitée de fiefs, dont les seigneurs devinrent indépendants et irresponsables, et exercèrent, à l'abri des murs de leurs castels et de leurs donjons tranformés en citadelles, une domination égoïste, injuste, arrogante et souvent cruelle, sur leurs serfs et leurs vassaux. Les rois n'étaient plus que les premiers seigneurs de leurs royaumes, réduits aux seules ressources des anciens domaines royaux, que la générosité des premiers rois francs envers leurs leudes n'avait pas aliénés. Ne trouvant plus d'auxiliaires dévoués dans les grands seigneurs laïques, ils se rapprochèrent davantage des évêques et des religieux, qui leur offraient des secours plus assurés pour la guerre, et auprès desquels ils trouvaient plus de lumière et plus de science pour civiliser, instruire et gouverner les peuples.

L'étendue des domaines de l'abbaye de Fleury, les grands fiefs qu'elle posséda, la multiplicité des droits seigneuriaux qu'eurent à exercer ses abbés et ses religieux, ses relations avec les rois, lui donnèrent une assez grande importance temporelle pour justifier cet exposé rapide de la situation générale, et pour rendre nécessaires tous ces détails, sans lesquels un très-grand nombre de faits qui constituent son histoire manqueraient assurément de clarté.

XVII[e] *abbé :* **Raoul** [de 845 à 860]. — On peut indiquer l'année 845 comme celle de l'élection de cet abbé, qui succéda à Boson.

Les religieux de Fleury n'avaient point encore élu d'abbé après la mort de Boson, lorsque le roi Charles-le-Chauve visita l'abbaye en 845 (1). Il se chargea de leur en donner un lui-même. Son choix, qu'il fit sans doute approuver par les moines, tomba sur Raoul, archevêque de Bourges. C'est là un nouvel exemple de l'usage qu'avaient les rois d'imposer des abbés aux monastères. Déjà Charlemagne avait donné l'abbaye de Fleury à Théodulfe, évêque d'Orléans. Le cumul des bénéfices était également admis sous le règne des Carlovingiens. Ainsi, Raoul possédait d'autres abbayes que celle de Fleury, et il fallait bien que cet usage fût au moins tacitement approuvé par l'Église, car des hommes d'une grande vertu, tels que saint Benoît d'Aniane, et d'autres encore, crurent pouvoir l'autoriser par leur conduite. Le but que se proposèrent les rois et les chefs de l'Église fut sans doute la réforme des monastères, qu'il importait d'amener à l'uniformité de discipline. On pourrait, dans un sens, faire remonter à cette époque les abbés commendataires ; ce fut là en réalité leur première origine.

L'abbaye de Fleury n'eut qu'à se louer de Raoul ; il utilisa ses immenses richesses à faire construire plusieurs monastères, et augmenta les possessions de celui de Saint-Benoît (2). L'Église l'a mis au nombre des saints : sa fête se célèbre le 11 juillet. Il fut inhumé à Saint-Sulpice de Bourges.

Pour consoler les religieux de Fleury de ne leur avoir pas laissé le choix et la libre élection de leur abbé, et afin de les tranquilliser pour l'avenir, Charles-le-Chauve renouvela leurs privilèges et confirma surtout celui de choisir eux-mêmes les religieux qu'ils croiraient dignes d'être élevés à la dignité abbatiale.

D'après les *Annales* de saint Bertin, citées par Duchesne, ce serait à Fleury que Charles-le-Chauve aurait conclu la paix avec Pépin, son neveu, en 845 (3). Ce monarque y revint une seconde fois, en 847, et s'occupa alors plus particulièrement du *Collège des nobles,* que Louis-le-Débonnaire avait enrichi, mais dont la fondation est due évidemment à Charlemagne et à Théodulfe (4).

(1) MABILL., *Ann. Bened.,* t. II, p. 658.
(2) D. CHAZAL, p. 112.
(3) MABILL., *Ann. Bened.,* t. II, p. 658.
(4) D. Thomas LEROY ; D. CHAZAL, p. 112.

III.

RAOUL ET BERNARD, ABBÉS. — PREMIÈRES INVASIONS DES NORTHMANS.

XVIII[e] *abbé :* **Bernard** [de 860 à 875]. — Aucun document historique ne donne la date de son élection. Il signa en cette qualité les actes du concile de Saint-Médard, de Soissons, en 853 ; mais il a été placé à la tête du monastère avant cette époque. Plusieurs auteurs pensent qu'élu par les religieux, il gouverna l'abbaye conjointement avec Raoul, choisi par le roi. L'un et l'autre signèrent les actes des conciles de Soissons, en 853 ; de Bou, paroisse du diocèse d'Orléans, canton de Chécy, en 855 ; et celui de Savonières, près de Toul, en Lorraine, en 860. Bernard ne gouvernait peut-être l'abbaye que comme coadjuteur. Il y avait là une irrégularité qui frappa les Pères de ce dernier concile, car ils s'entendirent pour conjurer Raoul (1), au nom du Sauveur Jésus, par son sang et par sa mort, de ne pas violer plus longtemps les priviléges de l'abbaye de Saint-Benoît, au détriment de la discipline monastique. Tout porte à croire que Raoul, prélat d'une grande piété, mis par l'Église au rang des saints, se sera rendu à ces instances, et que Bernard seul sera resté abbé de Fleury en 860. Son administration fut éprouvée par de grandes calamités.

La faiblesse de Charles-le-Chauve avait enhardi les hordes barbares des Northmans, qui menaçaient d'envahir tout son royaume. Loup, abbé de Ferrières (2), avait écrit énergiquement, mais sans succès, à ce prince, pour réveiller sa foi, ranimer son courage, et pour l'engager à se rendre le ciel favorable, en réprimant les désordres et les scandales (3).

Les Northmans n'étaient pas seulement alors ces pirates que la faim chassait chaque année des stériles régions de la Norvége, de la Suède et du Danemark, qu'un vent d'est amenait en trois jours sur leurs barques à voiles (4) aux bouches de la Seine, et qui s'enfuyaient avec leur butin après le pillage des villages et des monastères incendiés ; c'était une armée véritable, établie à demeure, et grossie d'un grand nombre d'habi-

(1) Symph. GUYON, *Histoire d'Orléans,* IX[e] siècle, p. 229.
(2) *Hist. de l'Égl. gall.,* t. V, l. XXV, ann. 347.
(3) MABILL., *Ann. Bened.,* t. III, p. 2.
(4) DURUY, *Hist. de Fr.,* t. I ; *Hist. de l'Égl. gall.,* t. V, l. XXV, ann. 843.

tants du pays même de France, renégats abominables, qui se joignaient à ces envahisseurs idolâtres et barbares pour dévaster les abbayes, brûler les églises et verser le sang des religieux et des prêtres. L'abbaye de Fleury et toute la province orléanaise eurent assez à souffrir de la rapacité et de la cruauté des Northmans, dans les invasions successives qui se renouvelèrent pendant plus d'un demi-siècle, pour qu'il y ait intérêt à se rendre compte de leurs effroyables brigandages.

Refoulées par la main puissante de Charlemagne, les populations sauvages et guerrières connues sous le nom de Northmans, ou hommes du Nord, osèrent à peine se montrer pendant son règne. Sa mort fut pour ces peuples le signal du combat. Aussi, un poète saxon de cette époque s'écriait-il, à la pensée des maux qui allaient fondre sur le pays des Francs : « O France ! malheur à toi ! malheur à toi ! Tu n'as plus de « défenseur ; à quelles calamités n'es-tu pas réservée ? »

Væ tibi, væ tali modo defensore carenti
Francia quam variis cladibus opprimeris.
(*Annal. de Vit. Carol. Mag.*, lib. v, ad ann. 814.)

On peut faire remonter la première apparition des barques incendiaires des Northmans à l'embouchure des grands fleuves de France, et les premiers pillages des monastères, à l'an 830. Ils s'emparèrent alors de l'abbaye de Notre-Dame de l'île de Ré, qu'ils brûlèrent, et de celle de Noirmoutiers (1).

En 836, les Northmans revinrent à Noirmoutiers ; les moines, redoutant leurs profanations sacriléges, avaient levé de terre le corps de saint Philibert, et l'avaient emporté comme leur plus précieux trésor (2).

La mort de Louis-le-Débonnaire, les dissensions survenues entre ses enfants, la lutte fratricide qui ensanglanta les plaines de Fontenay, le démembrement définitif de l'empire, encouragèrent de nouveau les Northmans à continuer leurs invasions. En 841, ils remontèrent le cours de la Seine, brûlèrent la ville de Rouen le 14 mai, détruisirent les abbayes de Saint-Ouen, de Jumiéges et de Fontenelle (3). L'abbaye de Saint-Denis leur fit offrir, pour les arrêter, une rançon de six livres d'argent. En 843, une flotte de soixante-sept bateaux entra dans les eaux

(1) *Chron. Aquit.*, ad ann. 830.
(2) Ermentarii, *Translat. S. Philiberti, Act. Ord. S. Bened.*, sec. IV, pars I.
(3) Guill. Gemetic., *Chron. Fontenell.*

de la Loire (1) et s'arrêta devant Nantes, où s'étaient réfugiés les moines d'Indret (2). Cette ville mal défendue tomba 'entre les mains de ces païens furieux, qui massacrèrent dans l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul un grand nombre de prêtres et de moines, ainsi que l'évêque saint Cohard, qui s'y étaient renfermés. Les habitants furent rançonnés.

Pour ne pas retourner aussi fréquemment dans leurs contrées lointaines, les Northmans s'étaient créé çà et là des lieux de réunion. L'ile d'Oissel, dans la Seine, au-dessus de Rouen ; Noirmoutiers, à l'embouchure de la Loire, et l'ile Bière, près de Saint-Florent, étaient pour nos contrées les principaux repaires de ces pillards, le point de ralliement d'où ils partaient pour des expéditions nouvelles. En 844, ils entrèrent avec une flottille dans la Gironde : Bordeaux, Toulouse, et toutes les villes des Basses et Hautes-Pyrénées, furent saccagées et brûlées. Mais, au retour de cette expédition, ils furent arrêtés et massacrés près de Tarbes. Cette ville, chaque année, le 21 mai, célèbre cet anniversaire. Un détachement de Northmans pénétra alors jusqu'en Espagne, en Portugal et en Andalousie (3). Les rives de la Seine furent de nouveau désolées en 845. Rouen et Saint-Germain-en-Laye eurent surtout à souffrir (4). Paris fut alors menacé, et les moines de Saint-Germain-des-Prés, ainsi que ceux de Sainte-Geneviève, s'empressèrent d'emporter leurs saintes reliques (5). En 846, les Northmans, le glaive et la torche à la main, entrèrent dans Paris, que Charles-le-Chauve, réfugié derrière les fortifications de Saint-Denis, avait laissé sans défense (6). De Paris, ils remontèrent vers le nord et prirent Beauvais et Saint-Omer. Charles-le-Chauve se détermina à mander Regnier, chef des Northmans, à Saint-Denis, d'où il n'osait sortir, et lui offrit une rançon. Sept mille livres pesant d'or furent le prix convenu pour obtenir le départ de l'ennemi (7). *Hostem quem ferro nequibat, auro compescuit* (*Vetus chron.*). En 847, les abbayes de l'Ile-Dieu, Grand-Lieu, Saint-Michel-en-Mer, Noirmoutiers, furent ravagées, et bientôt après, Saintes, Bordeaux, Périgueux.

(1) *Chron. Ben.*, l. I.
(2) *Chron. Nant.*, *Hist. de France*, t. VIII.
(3) *Ann. Bert.*
(4) Aimoin, *Mir. S. Germ*, *Act. S. Ord. S. Bened.*, secul. III.
(5) *Ibid.*, l. II, c. X,
(6) *Ibid.*, c. VII.
(7) *Ann. Bert. ad ann. 848.*

IV.

LES NORTHMANS REMONTENT LA LOIRE. — FUITE DES RELIGIEUX DE TOURS AVEC LE CORPS DE SAINT MARTIN, QUI EST DÉPOSÉ DANS L'ÉGLISE DE SAINT-BENOIT.

Les années suivantes, diverses autres expéditions eurent lieu. C'est à cette époque qu'il faut fixer, vers 853 ou 854, la trop mémorable expédition des Northmans dans les eaux de la Loire. Les religieux et les chanoines de Tours, de concert avec les habitants, levèrent de terre le corps de saint Martin, pour le transporter à Orléans, sous la conduite de l'abbé Hebernus, qu'accompagnaient vingt-quatre religieux de Marmoutiers, douze chanoines et douze bourgeois de Châteauneuf, chargés de fournir aux religieux et aux chanoines les vivres nécessaires. *Indesinenter adhærentibus duodecim Castri Novi burgensibus* (1). Ils s'arrêtèrent d'abord à Cormery. Quand cette religieuse escorte du corps de saint Martin arriva à Orléans (2), ils trouvèrent cette ville occupée avec Agius, son évêque, à faire la translation du corps de saint Euverte (3), de la petite église de Notre-Dame-du-Mont, hors les murs, en l'église de Saint-Étienne, afin de soustraire ses précieux restes aux profanations impies des Northmans. La frayeur qui s'était emparée d'Orléans aug-

(1) *Tract. de reversione S. Mart.* Quelques graves auteurs, entre autres D. Bouquet, ont cru qu'il s'agissait ici de Châteauneuf-sur-Loire ; peut-être s'agissait-il plutôt de Châteauneuf de Tours. Cette opinion mérite d'être examinée.

Voir l'excellent ouvrage de M. l'abbé BARDIN, intitulé *Châteauneuf-sur-Loire*. p. 2.

(2) Symph. GUYON, p. 227.

(3) Des auteurs, s'appuyant sur le mot *Vandales* dont se sert Surius (*Boll.*, sept., t. VIII) pour qualifier les Normands, prétendent que cette translation des reliques de saint Euverte eut lieu dès l'an 731, époque où les musulmans pénétrèrent en France sous la conduite d'Abdérame. Cette supposition est admissible. Toutefois, rien ne démontre que les Sarrasins soient venus jusque sous les murs d'Orléans, lorsque, repoussés de Sens, ils furent obligés de reculer vers la Loire jusqu'à Tours et dans les plaines du Poitou, où ils furent défaits par Charles-Martel. Si la crainte de ces barbares motiva une première translation du corps de saint Euverte, un siècle plus tard on en fit une seconde à l'approche des Northmans, et c'est celle dont il s'agit ici.

menta encore celle des religieux de Tours, et ils pensèrent qu'il était prudent de continuer leur route jusqu'à Fleury-Saint-Benoît.

Les religieux de Fleury eurent donc la consolation de recevoir le corps de saint Martin, qui fut placé près du tombeau de saint Benoît, dans la basilique de Sainte-Marie. Mais après quelques jours de repos et de prières, apprenant que les Northmans s'approchaient d'Orléans, les religieux de Tours continuèrent leur route vers l'est. Après s'être arrêtés à Chablis, ils allèrent jusqu'à Auxerre, où les reliques de saint Martin furent déposées dans l'église cathédrale, à côté du tombeau de saint Germain.

La nouvelle de l'arrivée des Northmans n'était pas fausse, et l'on dut prendre dans l'abbaye les précautions nécessaires pour échapper à leur fureur (1). La première pensée de l'abbé Bernard, alors chargé de la direction du monastère dont l'archevèque de Bourges, Raoul, était encore abbé titulaire, fut de suivre l'exemple donné par les religieux de Marmoutiers. Il enleva le corps de saint Benoît de son tombeau, le plaça dans un coffre préparé avec un soin pieux, et le déposa sur un charriot, afin de prendre la fuite à l'approche de l'ennemi. Grâce au ciel, l'abbaye de Saint-Benoît ne fut point atteinte dans cette incursion : Orléans, dans l'impuissance de se défendre, avait payé une énorme rançon aux Northmans (2), qui redescendirent la Loire et tombèrent sur Blois à l'improviste. Après le pillage de cette ville, ils s'emparèrent de l'abbaye de Saint-Florent. Les moines en avaient emporté le corps de leur saint patron (3).

Il serait difficile actuellement de se représenter la situation de la France pendant cette lamentable période de son histoire. La consternation était générale. A l'approche des Northmans, les peuples des villes et des campagnes prenaient la fuite. Quand les barbares s'étaient retirés, ils ne laissaient derrière eux que des ruines. La famine, plus cruelle que le fer et le feu de l'ennemi, venait encore ajouter des horreurs nouvelles aux horreurs du pillage, des incendies et des massacres. Les chroniqueurs, dans leurs légendes, nous ont transmis le souvenir des dévastations des églises, des abbayes, et celui de la détresse des moines poursuivis à outrance ; mais si le peuple des campagnes, si les pauvres habitants des villes avaient eu aussi leurs historiens, quels lugubres tableaux ils auraient pu tracer des misères publiques !

(1) Adrev., *Mirac. S. Bened.*, l. I.
(2) Symphorien Guyon, p. 228.
(3) *Ann. Bertin.*, ad ann. 854 ; Adrev., *Mirac. S. Bened.*, lib. I, n° xxiv.

Pendant trente ans, dit Adrevald (1), Dieu ne cessa d'appesantir sa main sur la France. En contemplant ces scènes de désolation et tous ces malheurs, qu'il considérait comme des fléaux de la justice divine, le pieux historien de Saint-Benoît redisait, avec l'accent profondément attristé du prophète Jérémie, de navrantes paroles ; elles dépeignaient le passé et prédisaient l'avenir : « O France ! puisque tu n'as pas entendu ma voix, « voici que je donne mission à tous les peuples du Nord, exécuteurs de « mes ordres, de se précipiter sur tes provinces, sur leurs habitants et « sur tous les peuples qui les environnent, et je les laisserai mourir, et « ils deviendront un exemple terrible, un sujet d'épouvante pour le « monde ; tes provinces dévastées resteront désertes, et il n'y aura plus « pour elles ni bonheur, ni joie (2). »

Les populations qui dépendaient de l'abbaye de Fleury et les moines eux-mêmes étaient tombés dans une effroyable misère : les champs n'étaient plus cultivés ; le reste des anciennes récoltes avait été enlevé, dans une grande partie du pays orléanais, par les Northmans (3). Dans cette extrémité, qui n'était encore cependant que le commencement des douleurs, l'abbé Bernard eut recours à Charles-le-Chauve. Ce monarque fit alors pour le monastère de Saint-Benoît ce qu'il avait déjà fait pour d'autres : il lui assigna de nouveaux domaines (4). Il existe dans le cartulaire de l'abbaye une charte de 860, datée du palais de Compiègne, qui accorde aux religieux un domaine royal nommé *Pissis* (Poissy). Cette donation comprenait l'église, consacrée à la bienheureuse Vierge Marie, un droit de pêche, et une grande portion de forêt dans un autre pays *(in Vilcassiro pago)*. Le roi donnait encore des églises, des maisons, etc.; mais il paraît certain que ces pays étaient exposés aux invasions des Northmans, peut-être même occupés par leurs bandes sauvages. L'abbaye n'en eut point alors la jouissance et n'en fut jamais mise en possession (5).

(1) ADREV., *Lib. Mirac.*, I, p. 70 et seq.

(2) *Pro eo quod non audisti verba mea ecce ego mittam et assumam universas cognationes aquilonis et adducam super terram istam et super habitatores ejus et super omnes nationes quæ in circuitu illius sunt ; et interficiam eos et ponam eos in stuporem et sibilum et in solitudines sempiternas perdamque ex eis vocem gaudii et vocem lætitiæ.* (JEREM., cap. XXV, v. 8 et seq.)

(3) Mabillon fait remonter à 846 la famine qui désola alors nos contrées, famine décrite dans un manuscrit de Fleury cité par D. CHAZAL, p. 122.

(4) *Caroli Calvi diplomata ; Hist. de Fr.*, t. VIII ; D. CHAZAL, *Preuves*, p. 720.

(5) D. CHAZAL, t. I, liv. IV, ch. XV, p. 115. Il cite plusieurs passages des chartes de Charles-le-Chauve à cette époque.

V.

ÉTABLISSEMENT DE LA MENSE ABBATIALE PAR CHARLES-LE-CHAUVE.

Charles-le-Chauve, avant d'accorder de nouveaux domaines à l'abbaye de Fleury, avait déjà envoyé des commissaires, ou *missi dominici*, pour examiner l'état dans lequel se trouvaient les simples religieux. C'était Venillon, archevêque de Sens; Agius, évêque d'Orléans; Holdegarius, évêque de Meaux; Bernard, abbé des Fossés (1). Ces représentants de l'autorité souveraine purent recueillir de la bouche des moines les plaintes amères qu'ils avaient, depuis plusieurs années, adressées au roi lui-même. Leurs réclamations instantes n'avaient que trop de fondements : leur misère était extrême; les *missi dominici* durent donc prendre des mesures efficaces pour y remédier.

La cause de la situation déplorable où se trouvait le monastère de Fleury s'expliquait naturellement. Les abbés étaient tenus alors de suivre les rois dans leurs expéditions (2), de vivre fréquemment à la cour, et d'assister aux nombreux conciles que ces monarques, trop préoccupés des affaires de l'Église au détriment de celles de l'État, convoquaient sans cesse. D'ailleurs, à cette époque, il en faut bien convenir, les évêques et les abbés étaient les seuls hommes instruits et capables de gouverner. Les *missi dominici* pensèrent qu'il fallait définitivement établir une séparation entre les biens de l'abbé et ceux des moines, en créant une double mense. Le roi approuva ce moyen.

Les domaines de Guilly, Neuvy, Varennes, Châtillon, Poilly, Cameron, Sarcége (Saint-Benoît-du-Sault), Huisseau (*Ulmidum*), Dié, La Cour-Marigny, Toury, Yèvre (*Eura*), Bouzonville (*Bolonis Villa*), Menestreau (*Monasteriolum*), Bellesauve (*Bella Sylva*), Sermaises (*Sarmatiolæ*), Marville (*Marivilla*), Sonchamp, Varennes, Vineuil, Auxy (*Axiacum*), Bouzonville (*Bosonisvilla*), et plusieurs places dans la ville d'Orléans, ainsi que tous les domaines attenant au monastère, soit dans le val de la Loire, soit sur le côteau, furent affectés aux moines, pour subvenir à leurs besoins, sans qu'il fût permis à l'abbé d'en distraire la moindre portion pour lui-même ou pour le service du roi.

(1) *Cart. Floriac.*, fol. 60.
(2) Lupus FERR., epist. 32.

De semblables mesures avaient été prises pour l'abbaye de Saint-Denis, sous Louis-le-Débonnaire, et pour celle de Saint-Germain-des-Prés, sous Charles-le-Chauve.

VI.

L'ABBAYE EST PILLÉE ET INCENDIÉE PAR LES NORTHMANS.

Les Northmans, cependant, comme l'atteste l'histoire, poursuivaient sans relâche leurs audacieuses et sanglantes expéditions. En 857, ils assiégèrent et brûlèrent Paris pour la seconde fois. Quelques églises des environs, Saint-Denis, Saint-Germain, furent rachetées à prix d'argent; mais on eut à déplorer la perte de celle de Sainte-Geneviève, une des plus belles des Gaules (1).

Bordeaux et Toulouse furent également brûlés. En 858, les religieux de Fontenelle transportèrent à Gand le corps de saint Vandrille (2). En 859, deux cents barques incendiaires parcouraient la Seine; c'est dire assez les ravages qu'elles exercèrent sur ses rives déjà tant de fois dévastées. En 861, Saint-Germain-des-Prés fut pillé et incendié (3). En 862, l'Oise, la Marne et la Seine furent de nouveau parcourues par les Northmans, qui s'avançaient de plus en plus dans l'intérieur des terres, car on les voit l'année suivante, 863, dans le Berri, sous les murs de Bourges, qu'ils pillèrent et livrèrent aux flammes (4). Le monastère d'Étrée-sur-Indre, d'où les moines avaient emporté le corps de saint Genoul, devint leur proie (5). L'abbaye de Saint-Denis ne fut pas préservée, cette année-là, de leur fureur par ses fortifications: elle fut pillée, et les bateaux des Northmans descendirent la Seine, chargés de ses riches dépouilles.

C'est à l'année 865 qu'il faut faire remonter la première invasion de Fleury et l'incendie du monastère, faits lugubres racontés par Adrevald, qui en avait été le témoin oculaire (6).

Orléans, abandonné sans défense, avait été pris, pillé et incendié par

(1) Steph. TORN., epist. 164 ad ep. Londin.
(2) *Act. S. Ord. S. Bened.*, t. V.
(3) AIMOIN, *Mirac. S. Germ.*, liv. x, 10.
(4) *Bibl. nova*, t. II, p. 232.
(5) *Hist. de France*, t. VII, *Translat. S. Genulphi.*
(6) *Ann. Bertini*, DUCHESNE, chron. anon.

les Northmans. La cathédrale seule était restée debout, au milieu de toutes les autres églises dévorées par les flammes. Ce fut alors que quarante barques détachées de la flottille ennemie remontèrent la Loire, sous la conduite d'un chef nommé Baret, pour aller recueillir les richesses de l'abbaye de Saint-Benoît (1). La nouvelle de l'arrivée des Northmans était parvenue aux religieux assez à temps. Ils prirent aussitôt la fuite. L'abbé Bernard, qui touchait à la fin de sa carrière, put encore conduire ses religieux épouvantés. Il fit placer le corps de saint Benoît dans un coffre, sur un charriot qui devait suivre partout la troupe errante des moines.

Des miracles signalèrent le passage des saintes reliques en divers lieux. Dieu voulait ainsi soutenir le courage de ses serviteurs chassés de leur demeure, et entretenir la foi et la confiance des peuples que tant d'événements sinistres jetaient dans la consternation (2). Au reste, ce n'était pas seulement dans nos contrées que les moines, fuyant devant l'incendie et la mort, parcouraient les villes et les campagnes. Dans toute la France on rencontrait des familles éperdues, de pieux cénobites, transportant avec des précautions inouïes, comme leur plus précieux trésor, les restes vénérés de leur père commun.

Quand les Northmans arrivèrent à Saint-Benoît, ils trouvèrent l'abbaye déserte, mais remplie d'abondantes provisions qu'ils transportèrent sur leurs barques, et après avoir mis le feu aux bâtiments, ils s'empressèrent de rejoindre le gros de leurs troupes, qui les attendait près des ruines encore fumantes d'Orléans.

VII.

DIFFÉRENTS MIRACLES RAPPORTÉS PAR ADREVALD.

Il est facile de se représenter la douleur des religieux quand, après le départ de la horde barbare, ils revinrent à Fleury. Des bâtiments du monastère, et des deux églises de Sainte-Marie et de Saint-Pierre, il ne restait plus que des murs noircis par la fumée. Leur premier soin fut de disposer une chapelle dans l'enceinte des murailles du dortoir, et d'y élever un autel, afin de célébrer l'office. Le corps de Saint-Benoît,

(1) ADREV., *Mirac. S. Bened.*, p. 75.
(2) Id., *ibid*.

toujours renfermé dans un coffre portatif, fut déposé dans ce même lieu, et Dieu, dit Adrevald (lib. I, p. 34), continua de donner à ces saintes reliques la vertu d'opérer des prodiges. Il en cite plusieurs.

Un jour de marché, c'est-à-dire un samedi, comme cela avait lieu toute l'année, chaque semaine, sur une place proche le monastère, un grand nombre d'habitants des villages ou métairies voisines étaient venus pour vendre et acheter (1). Deux hommes convinrent entre eux de partager le prix des denrées qu'ils auraient vendues. Celui qui avait reçu l'argent dans son sac prétendit en avoir donné la moitié à son associé ; celui-ci le niait. Il s'éleva une telle querelle que le juge forain, Engilraiis, dut intervenir. Le détenteur de l'argent multipliait les serments et les imprécations. Enfin, levant la main et tenant le bras tendu vers les murs de la basilique : « Je le jure par saint Benoît, s'écria-t-il, « j'ai donné à cet homme les deniers qui lui appartenaient. » Mais le bras du parjure s'était roidi, et il ne pouvait l'abaisser. Aussitôt il courut vers l'abbaye, entra dans l'église en ruine de Sainte-Marie, en tenant à la main une fourche à trois dents qu'il offrait comme un *ex-voto*. Il se prosterna avec foi au pied du tombeau vide du saint patriarche, et obtint sa guérison. Revenu sur la place, il y ramassa son sac et son argent, dédaignés par la foule, et reprit avec repentir et reconnaissance le chemin de sa pauvre chaumière.

Un autre miracle cité par Adrevald (2) donne des détails qui intéressent également l'histoire de l'abbaye et celle d'Orléans. L'évêque Gauthier, qui avait succédé à Agius, comprenant combien il importait de faire d'Orléans un rempart contre les invasions des Northmans et un refuge pour les populations des pays environnants, avait relevé les murailles de cette ville, déjà deux fois brûlée et une fois pillée dans le cours du siècle. Ce sont les expressions de l'historien de Saint-Benoît, qui devait être assurément bien renseigné sur des événements contemporains accomplis si près du monastère qu'il habitait (3).

Les religieux de Fleury possédaient à Orléans, on le sait, une maison appelée Saint-Benoît-du-Retour. Pressés par la misère qui se faisait vivement sentir dans leur abbaye dévastée, et craignant toujours des invasions nouvelles, ils vinrent passer quelque temps dans cet asile. Là ils pouvaient vaquer tranquillement aux exercices de la vie religieuse.

(1) ADREV., *Mirac. S. Bened.*, p. 77.
(2) Id., *ibid.*, lib. I, p. 76.
(3) Id., *ibid.*, p. 77.

Or, il arriva dans cette circonstance qu'une pauvre femme courbée par de précoces infirmités vint demander l'aumône à la porte de l'église. Elle pria saint Benoît avec ferveur et en obtint sa guérison.

Vers ce même temps, un homme de l'abbaye qui habitait Poilly (*Pagus Pauliacensis*) s'était construit, avec des sarments de vignes et des branches de genêts, une chétive chaumière dans laquelle sa pauvreté résignée coulait des jours tranquilles. Après la récolte, le feu prit accidentellement à cette humble demeure, et les flammes ne tardèrent pas à s'élever dans les airs. De toutes les maisons voisines on accourait en poussant des cris, comme cela est ordinaire. On appelait au secours ; mais en voyant que c'était la masure construite en sarments et en genêts qui brûlait, chacun se retirait en pensant qu'il était fort inutile de tenter d'éteindre le feu. Alors le pauvre homme, délaissé, sans secours, se prit à crier avec une foi vive, en versant des larmes : « O saint Benoît, ne me laissez pas « mourir de faim : tout ce que je possède est renfermé sous ce misérable « toit. » Aussitôt le feu s'arrêta : quelques sarments étaient brûlés ; mais tout le reste fut conservé (1).

A ce miracle, empreint d'une si douce et si compatissante charité envers l'indigence aux prises avec le malheur, Adrevald ajoute le récit d'un autre prodige opéré à Sarcège (Saint-Benoît-du-Sault), pour punir un homme audacieux qui s'était approprié un domaine de Saint-Benoît. Renversé de cheval au moment où il menaçait un religieux, en protestant qu'il ne rendrait jamais une vigne usurpée, il fut emporté tout brisé dans sa maison, où sa vie s'écoula dans de longues douleurs.

Un autre prodige termine le *Livre des Miracles de Saint-Benoit* écrit par Adrevald (2). Un triple fléau, dit cet historien, affligeait le pays des Francs : les invasions sans cesse renouvelées des païens, dont personne n'arrêtait les fureurs ; les horreurs d'une famine qui semblait sans remède, et l'apparition de troupes de bêtes féroces qui sortaient de leurs repaires en plein jour, et, pour assouvir leur faim, se jetaient sur les hommes sans défense.

Une femme de Marigny (3), lieu dépendant de l'abbaye, conduisait son jeune enfant par la main, quand tout à coup un loup sortit furieux de la forêt, s'élança sur l'enfant et l'emporta, malgré les cris de

(1) ADREV., *Mirac. S. Bened.*, lib. I, p. 80.

(2) Id., *ibid.*, p. 82.

(3) D'après D. Chazal, il s'agit ici de La Cour-Marigny, arrondissement de Montargis, canton de Lorris.

PL. N°4



Publié par Alp. Gatineau à Orléans — Imp. Lemercier Paris — Lith par Deroy d'après Mr Ernest Pillon

Intérieur du Péristyle

désespoir de la mère Un grand nombre de personnes, occupées dans les champs témoins de ce spectacle, poursuivirent le loup, qui s'enfuyait avec sa proie; mais bientôt, désespérant de l'atteindre, elles s'arrêtèrent. La mère, elle, courait toujours, haletante, éperdue. Dans cette extrémité, elle invoqua saint Benoît, en le conjurant de sauver son cher enfant. La bête furieuse et affamée atteignait à ce moment la limite où commence le territoire de l'abbaye. Elle laissa l'enfant tomber, sain et sauf, aux pieds de la pauvre mère, et disparut dans les profondeurs de la forêt.

L'histoire des *Miracles de saint Benoît* se tait sur l'époque où les reliques du saint patriarche furent transportées à Orléans. Cependant, quoi qu'il en soit du miracle contesté de l'*Illation*, dont il sera parlé plus loin, il paraît certain qu'elles ont été déposées dans la crypte de Saint-Aignan (1). C'est là, du moins, une tradition fort respectable par son antiquité. Il est d'ailleurs très-rationnel de penser que les moines, après le premier incendie de l'abbaye, lorsqu'ils furent forcés, par la crainte des Northmans et par le besoin, de se retirer momentanément à Orléans, auront dû emporter avec eux le corps de saint Benoît.

VIII.

DONS DE CHARLES-LE-CHAUVE. — THÉODEBERT, ABBÉ. — DONATION DE PRESSY PAR LE COMTE ECCARD. — OFFICIERS CLAUSTRAUX.

Charles-le-Chauve accorda une protection toute particulière à l'abbaye. La multiplicité et la générosité de ses dons (2) sont une preuve évidente de son estime pour les religieux. Louis-le-Bègue, son fils, régna trop peu de temps et dans des circonstances trop agitées pour qu'il lui fût possible de venir, à l'exemple de son père et de son aïeul, se prosterner au pied du tombeau de saint Benoît.

XIXe *abbé* : **Théodebert** [de 875 à 885]. — Les historiens de l'abbaye assignent à la mort de l'abbé Bernard la date de 875. L'abbé Théodebert lui succéda dans des jours difficiles, et le monastère eut encore à traverser des temps d'épreuves et de détresse. Mais avant

(1) *Brev. Ord. S. Bened.*, festa decemb., die 4.
(2) ADELV., *Mirac. S. Bened.*, append., p. 86.

d'arriver à ces lugubres récits, il faut d'abord signaler une donation considérable faite à cette époque au monastère par un noble chevalier.

Le comte Eccard, ou Accard, animé d'un sentiment de vive dévotion pour saint Benoît et d'une charité compatissante pour les religieux de Fleury, que l'invasion des Northmans avait réduits à une nécessité extrême, leur fit don (1), du consentement de Richilde, son épouse, de tous les riches domaines qu'il possédait dans le pays de Mâcon, d'Autun et de Châlon, ne se réservant qu'un cens annuel de douze deniers.

Pour donner (2) à cette donation un caractère plus marqué de respect et de foi, Eccard vint lui-même à Fleury en remettre l'acte authentique entre les mains de Théodebert. Le pieux et noble comte arriva accompagné d'Otgar et de Fulcoin, qui devenaient vassaux de l'abbaye. L'abbé de Saint-Benoît avait fait appeler pour le recevoir l'avoué Artmanus, ainsi que tous les vassaux du monastère et plusieurs seigneurs des environs. Un grand nombre de religieux étaient présents. Tout ce cortége s'avança avec ordre vers l'église de Sainte-Marie ; là le comte Eccard, se tenant debout entre le grand autel et le tombeau de saint Benoît, fit à l'abbé Théodebert la tradition de la charte de donation par les mains d'Otgar et de Fulcoin, ses vassaux.

Le vaste domaine de Perecy ou Pressy (*Patriciacum*) (3) était un grand fief donné autrefois par Charlemagne à l'un de ses leudes. Revenu à Louis-le-Débonnaire et à Pepin d'Aquitaine, ce fief avait été attribué de nouveau par ce dernier prince au comte Eccard (4). L'intention du pieux donateur, exprimée dans l'acte même de donation, était de procurer aux religieux de Fleury un asile sûr contre les invasions des Northmans, et de pourvoir à leur entretien.

Pressy devint par la suite un riche prieuré qui s'augmenta de donations nouvelles, et qui appartint toujours au monastère de Saint-Benoît de Fleury.

Le comte Eccard exprime, dans l'acte de sa donation, le vœu d'être inhumé à Fleury, près de saint Benoît, et demande, quel que soit le lieu de sa mort, d'y être rapporté. Ne pourrait-on pas voir dans ce vœu du noble chevalier une douce réminiscence des premiers jours de sa vie, et

(1) *Cart. Patric.*, apud PÉRARD, charta 1ª. — Ces chartes sont transcrites dans D. CHAZAL. *Preuves*, p. 712, 717 et suiv.

(2) *Cart. Patric.*, charta 2ª

(3) Pressy, canton de Saint-Bonnet-de-Joux, département de Saône-et-Loire.

(4) *Cart. Patric.*, charta 6ª.

supposer qu'il avait passé sa jeunesse dans les écoles du monastère, pour y être initié aux pratiques de la piété et à la connaissance des belles-lettres?

La mort d'Eccard arriva peu de temps après, vers 885 (1). Il fut inhumé à Fleury, selon son désir. On lisait sur son tombeau l'épitaphe suivante, conservée par Mabillon (*Ann. bénéd.*, p. 197) :

Hic princeps triplicis requiescit ACARDUS *honoris*
Consulis arce tenens triplicati numinis omen.
Exegit meritis vivens celestibus uti,
Laudes egregii sibi dum tulit helemosinis
Ex quibus una tibi conceditur aurea vallis,
Quam cuncti dicunt vocitatam Patriciacum.
Huic Benedicte pater, dilecto parce potenter
Et largita tibi sibi corde repende fideli.
Nam bis septenas lustraverat ari fenestras,
Dum tumulo corpus, cœlo tibi spiritus itur.

L'obscurité et la rudesse d'un pareil style dénotent bien l'époque de cette pierre tombale. La fin du IX[e] siècle et le commencement du X[e] furent des temps déplorables à tous les points de vue. L'affaiblissement de la discipline religieuse avait produit une ignorance profonde dans les monastères, même dans celui de Fleury, dont on aura bientôt à déplorer la décadence momentanée. L'abbé Théodebert fit cependant tous ses efforts pour soutenir l'honneur de l'abbaye et de ses célèbres écoles. Au concile de Troyes, que le pape Jean VIII présida en personne [878] (2), Théodebert put recommander au souverain Pontife et aux Pères son monastère de Fleury.

Le Pape Jean VIII accorda à l'abbaye, dans cette circonstance, une charte qui confirme tous ses privilèges, et spécialement celui de pouvoir choisir un abbé régulier. Cette charte renferme des particularités intéressantes. Le Pape y reconnaît que le corps de saint Benoît a été transféré dans ce monastère. Il y parle de deux hospices distincts fondés par Louis-le-Débonnaire : l'hospice des pauvres, et l'hospice ou école des nobles (3). Il y mentionne une disposition administrative prise ou du

(1) *Cart. Patric.*, charta 11[a].

(2) LABBE, *Conc.*, ann. 878 ; dipl. de Jean VIII ; *Cart. Floriac.*; *Act. Ord. S. Bened.*, t. II, p. 342.

(3) *Priv. mon. Floriac.*, t. III ; *Conc. Gallic.*, p. 484.

moins maintenue par l'abbé Théodebert, relativement aux possessions de l'abbaye, qui se composaient, comme on le sait, d'un grand nombre de fiefs. Voici ce dont il s'agissait.

A l'origine, l'abbé était chargé du soin général de tous les domaines et de tous les revenus. Pour les détails, il choisissait un religieux désigné sous le nom de cellerier, chargé de distribuer à chacun toutes les choses nécessaires. Il n'y avait point de menses ou revenus distincts, soit pour les abbés, soit pour les religieux ; mais la haute position des abbés, qui souvent ne résidaient pas au monastère, les frais de représentation à la cour et d'expédition en temps de guerre, jetaient ces personnages dans de telles dépenses, qu'ils absorbaient à eux seuls tous les revenus du monastère. Les rois Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve s'étaient déjà préoccupés, comme on l'a vu, de cet état de choses, si fâcheux pour les moines réduits aux dernières nécessités. Les revenus de l'abbé et ceux du monastère furent donc, dès ces temps anciens, complètement séparés, et quant à leur provenance, et quant à leur emploi. Les revenus des moines eurent également une destination précise et furent divisés en plusieurs portions affectées à des offices ou emplois créés pour subvenir aux divers besoins des religieux, tels que les vêtements, la nourriture, le vin, les maladies, etc. Les différents offices claustraux, établis définitivement par l'abbé Théodebert, offices mentionnés par la bulle de Jean VIII, devinrent insensiblement de véritables bénéfices. Ce qui avait été établi dans l'intérêt du monastère ne tarda pas à tourner à son détriment. On avait voulu, en créant des offices, partager les charges, dans un but d'utilité générale et pour le bon ordre, et il arriva que l'on avait créé, sans le vouloir, des individualités privilégiées, au grand détriment de la communauté et au préjudice de la discipline monastique.

Les principaux offices de l'abbaye de Fleury étaient ceux du cellerier, *cellarius ;* du camérier, *camerarius ;* du trésorier, *thesaurisarius ;* du prévôt-moine, *præpositus monachus ;* de l'aumônier, *eleemosinarius ;* de l'infirmier, *infirmarius ;* du maître de l'œuvre, *magister operis ;* du sous-camérier, *subcamerarius ;* du jardinier, *hortolarius ;* du réfectorier ou cénier, *cœnarius ;* du chantre, *armarius seu cantor.*

Ces différents officiers claustraux pouvaient en quelque sorte s'approprier les biens, les revenus et cens affectés à leur charge, à la condition de fournir aux religieux les choses prescrites par la règle et spécifiées dans leur mandat. Livrés à des préoccupations toutes temporelles, ces moines perdirent bientôt l'esprit de leur état. Leur ambition tendait à augmenter des revenus regardés comme personnels : c'était, sous le froc,

autant de laboureurs, de vignerons et de marchands, qui introduisaient dans la vie intime du cloître le langage et les habitudes les plus vulgaires et les plus opposées à la dignité et au recueillement de la vie religieuse (1).

Tous ces éléments de désorganisation intérieure, introduits dans le monastère, s'y développaient d'autant plus vite que les saintes règles, eu égard au malheur des temps, ne pouvaient plus y être suivies avec la même régularité. Théodebert travaillait activement, il est vrai, à relever les ruines que les Northmans avaient laissées derrière eux ; mais il était sans cesse arrêté dans ses projets et dans ses entreprises par de sinistres nouvelles.

IX.

L'ABBAYE EST RAVAGÉE UNE SECONDE FOIS PAR LES NORTHMANS. — LE ROI CARLOMAN VISITE L'ABBAYE EN RUINE. — LE DOMAINE DE PRESSIGNY EST RESTITUÉ A L'ABBAYE.

Louis-le-Bègue, qui régna deux ans à peine, avait essayé d'arrêter les envahissements des Northmans en marchant contre eux jusqu'à Tours, secondé ou plutôt dirigé dans cette expédition par le fameux comte Hugues, qui veillait toujours avec un grand zèle à la défense des bords de la Loire (2). Il fut tout à coup arrêté par la maladie et mourut. Peu de temps après, ses deux fils Louis et Carloman, sacrés dans l'église de Ferrières, lui succédèrent.

C'est à l'année 879 qu'il faut placer le récit d'Adelerius, continuateur d'Adrevald, qui cessa d'écrire vers 880, époque généralement regardée comme celle de sa mort (3). Or, d'après cet historien, les hordes incendiaires des Northmans, que personne n'arrêtait plus sur la Loire, remontèrent le fleuve jusqu'à Orléans et vinrent de nouveau ravager l'abbaye. Prévenus à temps de leur prochaine arrivée, les religieux se hâtèrent d'entasser sur des charriots toutes leurs richesses et leurs provisions, et se dirigèrent vers La Cour-Marigny, avec l'espérance de se mettre à l'abri des fureurs de l'ennemi dans le monastère qu'ils y possédaient.

Quand les Northmans débarquèrent dans le val de Fleury, ne trouvant

(1) D. CHAZAL, mss., *Hist. cœnob. Floriac.*, lib. IV, ch. XXII.
(2) *Ann. Bertini*, D. BOUQUET, t. VIII, p. 46.
(3) *Mirac. S. Bened.*, lib. I, append., p. 83.

plus là que la solitude et des ruines, ils se mirent à la poursuite des moines, en suivant l'empreinte que les roues des charriots, chargés d'un lourd bagage, avaient laissée sur le sol de la plaine. Ils étaient sur le point de les atteindre, si Dieu n'avait eu pitié de la faiblesse de ses serviteurs. Hugues, l'abbé, revenait en ce moment, sur la route de Bourgogne, d'une expédition militaire. Ses troupes étaient peu nombreuses et fatiguées; mais, encouragé par les conseils de Girbold, comte d'Auxerre, qui l'assurait de la protection de saint Benoît, il tomba à l'improviste sur les Northmans et en fit un grand carnage. Après le combat, Hugues attesta qu'au milieu de la mêlée saint Benoît tenait les brides de son cheval de la main gauche, tandis que de la droite il renversait l'ennemi avec sa crosse (1).

Plusieurs auteurs, entre autres Symphorien Guyon, dans son *Histoire d'Orléans,* placent à la suite de cette invasion une autre invasion plus terrible encore. Ce serait dans cette circonstance que les religieux de Fleury auraient apporté, en fuyant, le corps du saint patriarche à Orléans, et l'auraient déposé dans l'église de Saint-Aignan. Une partie des religieux, restés imprudemment dans le monastère, y auraient été impitoyablement massacrés, au nombre de soixante, ainsi que plusieurs serviteurs de l'abbaye. Un certain comte Gisilolphe, averti par saint Benoît, dans une apparition nocturne, aurait poursuivi les Northmans et mis en déroute leur armée. Ce serait, enfin, le récit de ce double événement, raconté au roi Carloman par le comte victorieux lui-même, qui aurait engagé ce prince à visiter les ruines de l'abbaye, dans l'espoir de se rendre saint Benoît favorable (2).

Ce fait a été avancé sans preuves. Les historiens des *Miracles* se taisent sur cet horrible massacre de soixante religieux. Comment expliquer leur silence sur un tel événement, quand ils relatent des circonstances infiniment moins importantes? Il est donc beaucoup plus probable que Carloman, sollicité simplement par les instances de l'abbé Théodebert, et animé d'ailleurs par un sentiment de piété, crut devoir se rendre

(1) Mabillon (*Ann. bened.,* ann. 878) a cru voir la reproduction iconographique de ce combat miraculeux, sculptée sur un chapiteau du porche de la grande église du monastère, à droite en entrant. C'est tout simplement la mise en scène du chap. I de l'*Apocalypse.*

(2) Symphorien GUYON, *Hist. d'Orl.,* t. I, p. 238; D. Th. LEROY, 884. Ces deux auteurs ont emprunté leur récit à la chronique insérée dans le *Breviare Benedict.,* fest. decemb., die 4ª.

lui-même, en personne, à Fleury, pour visiter les ruines de cette abbaye si renommée et de ses écoles naguère encore si florissantes. Les bâtiments conventuels n'étaient plus habitables; la grande basilique de Sainte-Marie n'offrait plus que l'image de la dévastation. Le tombeau de saint Benoît restait vide et sans honneur : son corps avait été transporté à Orléans, pour être en sûreté contre les profanations sacriléges des Northmans.

Le pieux roi fut profondément touché à ce spectacle. Il donna des ordres, et en moins d'un an, grâce à l'active surveillance de Théodebert, le monastère fut réparé et l'église reconstruite (1).

Les Northmans n'avaient point encore cessé de répandre au loin la terreur; cependant, les rives de la Loire, mieux défendues, étaient moins exposées à leur brigandage. Les religieux de Fleury, rentrés dans leur monastère, pensèrent a ramener solennellement le corps du saint patriarche, déposé à Orléans, dans la crypte de Saint-Aignan (2).

X.

ILLATION DU CORPS DE SAINT BENOIT D'ORLÉANS A FLEURY.

La translation des saintes reliques eut lieu le 4 décembre 883, dans un des bateaux de l'abbaye, préparé avec magnificence pour cet usage.

Le bruit du retour des saintes reliques, on doit naturellement le supposer, s'était répandu au loin. A cette nouvelle, toutes les populations riveraines descendirent vers la Loire, pour saluer et implorer au passage celui qu'elles regardaient à juste titre comme le plus puissant protecteur de leurs contrées, tant de fois et si cruellement ravagées. Ce jour fut donc un jour de fête, un des plus touchants triomphes du saint patriarche. L'hiver avait apparemment suspendu ses rigueurs, d'après le souvenir traditionnel, et l'éclat inattendu, la douce chaleur du soleil, ajoutaient encore à la joie de ces pieuses multitudes agenouillées sur les bords du fleuve.

Une fête commémorative de cette *translation* mémorable, qui prévalut, au XI[e] siècle, sur la fête primitive de la *tumulation,* était célébrée chaque année dans le monastère de Fleury, dans plusieurs églises du

(1) D. CHAZAL, *Hist. cœnob. Floriac.*, t. I, lib. IV, ch. XXIV, p. 132.

(2) Symphorien GUYON, *Hist. d'Orl.*, IX[e] siècle.

diocèse d'Orléans, et d'autres diocèses de France et d'Allemagne, sous le nom de fête de l'*Illation* (1). Mais à cette version, qui explique suffisamment l'institution de cet anniversaire solennel, on ne tarda pas à en substituer une autre. On préféra le merveilleux d'un prodige sans preuves à la simplicité d'un fait incontestable. En effet, l'office de l'*Illation* contenait une légende que les historiens de l'abbaye n'ont point rapportée, que les Bollandistes ont regardée comme apocryphe, et qui, en réalité, mêlée d'anachronismes nombreux, ne peut avoir aucune valeur historique. Mgr de Beauregard, évêque d'Orléans, dans une note manuscrite, reproche aux Bénédictins de l'avoir admise trop facilement (2).

Voici l'histoire de la légende, et la légende elle-même de l'Illation (3). Au commencement du Xe siècle, un jeune Allemand du nom de Diéderic vint étudier dans les écoles du monastère de Fleury, où il prit l'habit religieux et retourna dans un monastère de sa patrie. Là, interrogé par son abbé sur les usages et les fêtes du monastère de Saint-Benoît, et en particulier sur l'office et la fête de l'Illation qui s'y célébrait le 4 décembre, le bon religieux, trompé par ses souvenirs, ou plutôt en voulant donner à la vérité trop simple de son récit l'attrait d'un miracle, répondit à son abbé par une histoire qui paraît être sortie de son imagination. D'après ce moine, les Northmans s'étant dirigés vers le monastère de Fleury pour le piller, le corps de saint Benoît fut porté à Orléans. Le danger passé, on plaça le corps du saint sur un bateau, pour le ramener par la Loire. C'était en hiver, et la rivière était gelée; mais les glaces s'ouvrirent d'elles-mêmes pour livrer passage à l'embarcation qui portait les précieuses reliques. Les arbres du voisinage se couvrirent instantanément de fleurs. C'est pourquoi, dit l'auteur, le monastère prit le nom de Fleury, et le même jour, à un an d'intervalle, on institua une fête solennelle. (Voir le récit de Diéderic, *Acta SS. Ord. S. Bened.*, t. IV, pars II.)

(1) Voir la légende du Bréviaire d'Orléans dans D. Th. LEROY, 884.

(2) D. CHAZAL, t. I, lib. IV, c. XXV, p. 134, en marge.

On est étonné de voir qu'au XVIIIe siècle, lorsque D. Chazal, alors prieur de Saint-Benoît, renouvela en 1720 les livres de l'office de l'*Illation*, cette légende n'ait pas été ramenée à la simplicité de la vérité historique. Il s'opérait cependant alors une sorte de réaction générale contre les récits légendaires du moyen âge, réaction qui ne se renferma pas toujours dans les limites d'une saine critique. Les meilleurs esprits subissaient alors, et comme à leur insu, les influences fatales d'un septicisme historique, qui ne respecta pas l'Évangile lui-même, et ne tarda pas à s'étendre aux vérités fondamentales de la foi chrétienne.

(3) DUCHESNE, *Hist. Franc.*, p. 337.

Le récit légendaire de Diéderic se répandit en Allemagne et revint en France, à Fleury même, où, après quelque hésitation, il fut accepté comme authentique. La fête du 4 décembre perdit définitivement son nom de *Tumulation,* fut appelée d'abord *Festum Lationis;* puis le nom de *Fête de l'Illation* prévalut dans le monastère, ainsi que la légende qui s'installa dans le Bréviaire monastique de l'ordre de Saint-Benoît.

Le corps de saint Benoît ne fut pas descendu immédiatement dans son tombeau. Les restaurations de la basilique de Sainte-Marie n'étant pas encore terminées, on dut attendre à l'année suivante (1).

Théodebert peut être regardé à juste titre comme un des restaurateurs les plus zélés de l'abbaye de Fleury. Il s'efforça, sans beaucoup de succès, de maintenir la discipline et le culte des lettres dans ce monastère, fatalement conduit à une décadence inévitable, et mourut vers l'année 885. Il avait eu, quelque temps avant sa mort, la consolation de voir l'accomplissement d'un acte de haute justice envers l'abbaye : la restitution des domaines du comte Eccard, domaines considérables qui constituaient le fief de Pressy (*Patriciacum*). Cette restitution était faite, avec toutes les marques du plus profond repentir, par les fils de ce noble comte, Théoderic et Urso (2). Le comte Eccard, en donnant à l'abbaye le fief de Pressy, s'en était réservé l'usufruit. A sa mort tous les biens devaient revenir en toute propriété à l'abbaye; mais les fils d'Eccard, profitant des troubles qui agitaient la France, s'étaient approprié ce riche héritage.

Lorsque l'acte solennel de restitution eut été remis à l'abbé Théodebert, il s'empressa de faire transporter les saintes reliques à Pressy, moyen alors employé pour rendre notoire et plus frappante la prise de possession d'un lieu, au nom d'une abbaye ou d'une église (3).

Aimoin, moine et historien de l'abbaye de Saint-Benoît, dit qu'au témoignage des anciens ces reliques portées à Pressy étaient celles de saint Benoît, de saint Eucher, de saint Vrain et des saints martyrs Cyprien, Spirat et Pantaléon. Il observe qu'un souvenir des écoles de Fleury se rattachait à ces dernières reliques. Elles étaient dues à la piété reconnaissante d'un évêque de Lyon envers un moine de ce monastère qui avait été son professeur : *quia liberalibus eum instruxisset litterarum studiis* (4). Une église fut construite à Pressy, monastère qui devait

(1) D. Chazal, *Hist. cœnob. Floriac.,* t. I, lib. IV, c. XXIV, p. 134.

(2) *Cart. de Pressy,* apud Pérard.

(3) D. Chazal, *Hist. cœnob. Floriac.,* t. I, lib. IV, c. XXVII, p. 138.

(4) Aimoin, *Mirac. S. Bened.*, p. 161.

devenir un annexe de celui de Fleury ; elle fut consacrée, en souvenir de l'abbaye principale, sous le vocable de Sainte-Marie et de Saint-Benoît.

XI.

GIRBERT, ABBÉ. — RESTAURATION DES FORTIFICATIONS DU MONASTÈRE.

XX[e] *abbé :* **Girbert** [de 885 à 896]. — Ce religieux succéda à l'abbé Théodebert, mort vers l'année 885. Il est certain qu'il administrait l'abbaye en 889, puisque son nom figure à cette date en qualité d'abbé dans une charte de donation (1). Cette donation du généreux et noble chevalier éduen Wulfard est datée de la seconde année du règne d'Eudes.

Depuis la mort prématurée de Louis-le-Bègue, les rois de France s'étaient succédé avec une désolante rapidité : Louis et Carloman, ses fils, avaient régné cinq ans à peine, de 879 à 884. Charles-le-Gros, petit-fils de Louis-le-Débonnaire, préféré par les grands à Charles-le-Simple, frère de Louis et de Carloman, resta pendant six ans sur le trône, qu'il occupa en qualité de roi et d'empereur, car, par suite d'événements variés, tout l'héritage de Charlemagne se trouva entre ses mains. Mais impuissant à gouverner tant de peuples réunis, ce monarque ne sut pas même défendre son propre royaume contre les Northmans. Ces barbares triomphaient au milieu des ruines amoncelées autour d'eux. Leur audace croissait en proportion de leur succès (2). Sous la conduite de Rollon, ils vinrent de nouveau assiéger Paris, qui fut vaillamment défendu par ses habitants, encouragés par l'exemple de leur évêque Gozlin et de leur comte Eudes, fils de Robert-le-Fort. Ce siége mémorable dura dix-huit mois. Charles-le-Gros n'était arrivé que pour faire un lâche et honteux traité, à prix d'argent, avec l'ennemi, déjà à demi-vaincu ; aussi cet empereur, indigne du sceptre qu'il portait, fut-il déposé en 887, à la diète de Tribur, où l'empire carlovingien fut pour jamais démembré. Mais ce n'était pas seulement l'empire qui était démembré : c'était aussi le royaume de France, ou plutôt la royauté elle-même. L'hérédité des fiefs et des bénéfices avait couvert la France d'une multitude de petits rois absolus, indépendants, tels que les ducs de Gascogne, les comtes de Toulouse, d'Auvergne, de Périgord, du Poitou, du Berri, au sud de la

(1) *Cart. de Pressy,* chart. 27, apud Pérard.
(2) Duruy, *Hist. de France,* t. I, p. 235.

Loire; les comtes du Forez, de Bourgogne, de France, de Flandre et de Bretagne, à l'est et au nord de ce fleuve. Ce fut alors surtout que les populations, lasses de fuir à l'approche des Northmans et de se retirer au milieu des bois, avec les bêtes fauves, levèrent la tête enfin, résolurent de se défendre elles-mêmes et construisirent çà et là des forts, des châteaux, des retranchements inexpugnables, sur le sommet des collines, dans les gorges des montagnes, au gué des fleuves.

Les abbayes relevèrent leurs anciennes fortifications, et celle de Fleury en particulier fit construire un fort pour servir d'asile aux moines contre une invasion subite et imprévue (1).

Les châteaux et les forteresses élevés contre les envahisseurs du IXe siècle devinrent plus tard la terreur des campagnes, quand la féodalité, qui avait eu sa raison d'être et sa légitimité, devint oppressive, et quand les grands seigneurs se crurent autorisés à transformer en une domination injuste et arbitraire la protection qu'ils devaient à leurs subordonnés (2).

Le comte Eudes avait été élu roi de France en 887; mais il ne fut reconnu que par les seigneurs d'entre Loire et Meuse. La rivalité qui s'établit entre ce prince et Charles-le-Simple, le fils posthume de Louis-le-Bègue, reconnu et soutenu par le duc de Bourgogne, les comtes de Vermandois, de Poitiers et d'Auvergne, fit succéder en France, aux maux causés par les barbares, ceux que la guerre civile entraîne toujours à sa suite.

Or, la seconde année du règne du roi Eudes, en 889, un noble éduen, Vulfard, homme qui joignait à de grandes richesses une générosité admirable, fit don de ses biens « au monastère de Sainte-Marie, de « Saint-Pierre et de Saint-Benoît » (ce sont là les termes de la charte de donation), « monastère situé à Fleury, où le vénérable abbé Girbert « était à la tête d'un grand nombre de moines (3). » Ces biens que mentionne la charte étaient situés dans le pays d'Autun et à Fleury. Le domaine d'Autun se nommait *Cisa*.

Vers 897, les Northmans s'étaient encore répandus en bandes nombreuses par toute la France. Ils prirent et saccagèrent Meaux, Troyes, Toul, Verdun, Évreux, Saint-Lô. « La prédiction du Seigneur, » disait

(1) Ce fort fut élevé à l'angle sud-ouest du monastère; il est désigné dans les chartes sous le nom de *fort de Vitry*.

(2) DURUY, *Hist. de France*, t. I, p. 242.

(3) Apud PÉRARD, p. 40 et seq.

le concile de Metz, « va s'accomplir : « Les étrangers dévoreront votre « terre sous vos yeux et en feront un désert. » Le désert, en effet, s'étendait tous les jours : la disette était générale. Ce fut sans doute dans ces circonstances que l'abbaye de Fleury, menacée d'une nouvelle ruine, fut délivrée par la protection de saint Benoît, sous le successeur de Girbert.

XII.

LAMBERT, ABBÉ. — LES NORTHMANS, SOUS LA CONDUITE DE LEUR CHEF RAINALDUS, S'EMPARENT DE L'ABBAYE.

XXI[e] *abbé* : **Lambert** [de 896 à 930]. — Lambert, qu'il faut placer sur la liste des abbés de Fleury à la suite de Girbert, sans tenir compte des noms de Richard et de Milon, admis sans preuves par quelques auteurs, gouverna le monastère de Saint-Benoît à l'une des plus tristes époques qu'il ait eu à traverser, la fin du IX[e] et les premières années du X[e] siècle. On peut placer son élection vers l'année 896. Le saint patriarche, dont les précieux restes reposaient dans l'église restaurée de Sainte-Marie, voyant la piété défaillante de ses enfants, voulut sans doute essayer de les ramener à la ferveur de leurs premiers jours, en leur manifestant de nouveau la puissance de sa protection.

Rainaldus, chef d'une bande de Northmans qui parcouraient le fleuve de Loire dans leurs barques (1), s'était arrêté à Fleury pour piller le monastère. Les religieux, à son approche, s'enfuirent en un lieu écarté, où ils trouvèrent un asile préparé par la sollicitude de Lambert, leur abbé. Ils avaient emporté avec eux le corps de saint Benoît. Quand Rainaldus entra dans l'abbaye, il la trouva déserte ; mais il résolut d'y séjourner quelque temps et de faire de ce lieu un centre d'où il partirait pour ravager toute la contrée. Il s'était donc établi avec les siens dans les bâtiments et dans le dortoir des religieux. Pendant une nuit, comme il dormait profondément, saint Benoît, accompagné d'un religieux et d'un jeune enfant, lui apparut. Il faut remarquer encore ici que l'historien des *Miracles de saint Benoît,* dans son récit légendaire, fait apparaître le saint patriarche accompagné d'un jeune enfant. Évidemment, c'était pour faire comprendre que les écoles du monastère, autant que le monastère lui-même, étaient l'objet de ses sollicitudes et participaient au

(1) AIMOIN, *Mirac. S. Bened.*, p. 96.

bienfait de sa protection. Le saint avait la physionomie d'un vieillard vénérable : sa chevelure était blanche comme la neige ; il tenait en sa main un bâton ou crosse abbatiale. « Que t'ai-je fait, ô Rainaldus, pour « venir troubler ainsi ma demeure et celle de mes enfants? Mais, « sache-le bien, je saurai arrêter tes projets, et rendre aux serviteurs du « Christ et à mon tombeau la tranquillité et la paix. » Ayant dit ces mots, il frappa de sa crosse la tête du païen, qui n'avait pas craint de profaner par d'impures orgies le lieu saint dont il s'était emparé, et il lui prédit une mort prochaine.

Rainaldus, épouvanté, appela à grands cris ses soldats, leur raconta sa vision, leur dit quel coup terrible il avait reçu à la tête, quelle effroyable prophétie il venait d'entendre, et leur donna aussitôt des ordres pour retourner dans leur camp, près de Rouen, sur les bords de la Seine. Là il rendit le dernier soupir, au milieu d'effroyables douleurs. A sa mort, une tempête subite répandit au loin la terreur et l'effroi. Les liens des captifs furent brisés ; les chevaux des Northmans qui paissaient dans la prairie furent dispersés, libres d'entraves ; les maisons furent presque toutes renversées, et lorsque le corps de Rainaldus eut été déposé sous un monticule ou tumulus, selon l'usage, la tempête, redoublant ses fureurs, emporta comme de la poussière cette terre humide, souleva et roula jusque dans la Seine, pêle-mêle avec son cadavre, les pierres de son tombeau.

En mémoire de cet événement, dit Aimoin, les anciens placèrent dans le mur du nord de la basilique de Sainte-Marie l'effigie en marbre de la tête de l'impie Rainaldus, afin de faire connaître aux générations futures la terrible vengeance que Dieu exerce contre ses ennemis (1).

Si l'on jette un regard rétrospectif sur l'histoire de l'abbaye de Fleury au IX[e] siècle, on verra que depuis le savant évêque d'Orléans Théodulphe, qui gouverna sous Charlemagne le monastère avec tant de sagesse et de science, la plupart de ses successeurs furent, comme lui, mêlés aux affaires publiques. Leur nom apparaît avec honneur sur les listes des Pères des conciles, et, on le sait, les conciles contribuaient activement au gouvernement de l'empire des Francs sous les carlovingiens. Le monastère de Saint-Benoît avait donc sa large part d'influence religieuse et civile, à cette époque qui fut par excellence le règne de l'Église catholique.

(1) Aimoin, *Mirac. S. Bened.*, p. 96. — Voir, deuxième partie, description de l'église de Saint-Benoît.

« Au IXe siècle, en effet, la royauté tombait, la féodalité montait. « L'une avait perdu sa force; l'autre n'avait pas encore acquis celle « qu'elle eut bientôt : l'Église seule avait toute la sienne. Rien ne lui « manquait : supériorité de lumière et de moralité, foi ardente des « populations, riches domaines. Enfin, alors que tout se divisait, et que « la société civile et la société politique s'en allaient en miettes, le corps « ecclésiastique montrait son unité et la vie qui l'animait, dans les « cinquante-six conciles réunis en France durant les trente-quatre « années du règne de Charles-le-Chauve. Les évêques n'étaient pas « seulement les ministres de la religion : ils participaient dans ce siècle « à l'administration publique.

« C'était une chose heureuse que cette puissance de l'Église en de tels « siècles, car lorsque tout était livré au plus fort, elle rappelait qu'au-« dessus de la force il y avait la justice; en présence du principe aristo-« cratique de l'organisation féodale, elle posait celui de la fraternité « humaine ; au lieu de l'hérédité et du droit d'aînesse qui prévalait dans « la société civile, elle pratiquait pour elle-même l'élection et proclamait « les droits de l'intelligence. Si la prérogative qu'elle revendiquait de « déposer les rois était une usurpation sur l'autorité civile, il faut recon-« naître que celle-ci n'avait alors d'autre contre-poids que le pouvoir des « évêques, et le faible, l'opprimé, d'autre garantie que la protection de « l'Église. » (Duruy, *Hist. de France*, t. I, p. 240.)

Toutefois, il en faut convenir, si les monastères en général, et spécialement celui de Fleury, gagnaient en importance politique par la haute position que les abbés avaient à la cour des rois, et par l'influence qu'ils exerçaient dans leurs conseils, ils perdaient de plus en plus l'esprit religieux, incompatible avec les affaires du siècle, et la discipline s'y affaiblissait de jour en jour. Les événements vinrent encore compliquer ces causes de désordre, et il arriva que les dernières années du IXe siècle et les premières années du Xe, comme on a pu déjà l'entrevoir, furent pour l'abbaye de Saint-Benoit des années de défaillance et de désorganisation. La France était alors en proie à deux grands fléaux, l'anarchie et les invasions étrangères. Les localités riveraines des fleuves par où les Northmans pénétraient en France eurent particulièrement à souffrir des malheurs publics. La Loire était une des grandes voies ouvertes aux hordes barbares, et Fleury se trouvait situé sur ses rives. Les moines, sans cesse sur le qui-vive, étaient souvent forcés de prendre la fuite précipitamment et de chercher un refuge, soit sous les murs d'Orléans, soit dans les bois du Gâtinais ou dans les solitudes de la Sologne, en

emportant ce qu'ils avaient de plus précieux. Au milieu de cette vie aventureuse, il n'était plus possible d'observer les règles monastiques. Des désordres se glissèrent nécessairement dans la vie des religieux. Le calme et la sécurité nécessaires aux études disparurent ; le relâchement des mœurs et de la discipline étouffa le goût des lettres, interrompit les travaux commencés, et il fallut un siècle de lutte, de réforme, de persévérance et de labeur, pour replacer l'abbaye de Fleury sur les hauteurs d'où elle n'aurait jamais dû descendre, et pour lui rendre, avec tout l'éclat de sa renommée jusque-là si pure, cette prospérité littéraire, cette splendeur de la science et de la sainteté dont on ne considère en elle l'obscurcissement momentané qu'avec douleur.

CHAPITRE VI.

PREMIÈRE RÉFORME ET RÉGÉNÉRATION DU MONASTÈRE DE FLEURY AU COMMENCEMENT DU Xe SIÈCLE.

I. Dépérissement de la discipline monastique après les invasions des Northmans. — II. Saint Odon, abbé ; ses premières années ; son zèle pour la réforme des monastères dégénérés. — III. Saint Odon accepte la mission de réformer le monastère de Fleury-Saint-Benoît. — IV. Saint Odon, devenu abbé de Saint-Benoît, travaille à la réforme des monastères d'Italie et d'Angleterre. — V. Mort de saint Odon; ses ouvrages ; ses disciples. — VI. Archambault, abbé. Saint Osgard ; saint Cadroë. — VII. Miracles racontés par Aimoin. Rétablissement des écoles du monastère. Donation du domaine de Dié faite à l'abbaye par l'évêque et le chapitre de Langres. — VIII. Vulfade, abbé. Reliques de saint Paul de Léon. Origines du prieuré de Châtillon-sur-Loire. — Saint Oswald prend l'habit religieux à Saint-Benoît ; retourne en Angleterre ; élu évêque d'York.

I.

DÉPÉRISSEMENT DE LA DISCIPLINE MONASTIQUE APRÈS LES INVASIONS DES NORTHMANS.

L'abbé Lambert, qui avait été élu abbé de Fleury en 896, continua à administrer l'abbaye jusqu'en 930, époque probable de sa mort.

En fixant à 930 la mort de l'abbé Lambert, on se trouve très-rapproché de la verité d'une date certaine, car il administrait encore l'abbaye sous le règne de Raoul, successeur de Robert, frère du roi Eudes. Raoul occupa le trône de France de 923 à 929. A cette époque, un nommé Guarulfe, qui se disait *le plus petit des serviteurs du Christ*, vint trouver à Fleury l'abbé Lambert et lui demanda une association de prières avec ses moines. Pour obtenir cette faveur, il fit don de certains prés désignés dans l'acte de donation, acte passé à Fleury même, *actum Floriaco tempore reverendi Lamberti abbatis, regnante Rodulpho rege* (1).

(1) Apud PÉRARD, p. 30.

Quelques auteurs donnent à l'abbé Lambert, pour successeurs, Anselme et Bernard II. Il ne se passa, du reste, rien d'intéressant pour l'histoire de l'abbaye sous ces deux abbés, dont l'existence est douteuse.

Le Xe siècle, que l'on peut regarder comme une des époques les plus tristes de l'histoire, ce siècle pendant lequel le monde civilisé retomba de nouveau dans les ténèbres que la puissante main de Charlemagne s'était efforcée de dissiper, ne fut pas seulement un siècle d'ignorance : il fut encore un siècle de violences et de scandales. Cependant, la religion et les lettres, la vertu et la science rencontrèrent quelques hommes, trop rares il est vrai, dont les écrits et la sainteté furent la sauvegarde providentielle des grands principes de la foi chrétienne et des saines traditions littéraires. Quelques abbayes surtout contribuèrent puissamment à arrêter les progrès de la barbarie qui menaçait d'envahir encore l'Église et la société, et parmi ces monastères il est juste de placer en première ligne celui de Fleury-Saint-Benoît, qui devint, pendant les dernières années du Xe siècle, après la réforme de saint Odon, un véritable foyer d'études religieuses, historiques et littéraires, et s'éleva à son plus haut degré de prospérité, on pourrait dire de splendeur.

Les dernières années de la vie de l'abbé Lambert auront dû s'écouler dans les angoisses d'une âme abreuvée d'amertume et de chagrins. La plupart des religieux, effrayés par la crainte des Northmans, avaient abandonné le monastère pour se retirer dans leurs familles, et ceux qui restaient n'y pratiquaient plus aucune règle ; les devoirs les plus essentiels du christianisme eux-mêmes y étaient négligés. Ces moines dégénérés n'avaient plus entre eux les rapports d'une douce fraternité. Ils vivaient réunis sous le même toit, dit le moine Jean (1) ; mais ils étaient divisés de cœur et d'âme. Ils n'avaient de commun que les vices et donnaient en leur personne la démonstration de cette terrible vérité : que le mépris d'une vocation sainte et l'abus des grâces divines conduisent aux abîmes.

Bien que la France ne fût point encore délivrée complètement des incursions ennemies, cependant un événement grave s'était accompli dans l'intérêt de la religion et de la tranquillité des peuples. Charles-le-Simple, resté sans opposition seul roi de France en 898, après la mort d'Eudes, son rival, avait en 912 donné Gisèle, sa fille, en mariage à l'un des chefs les plus redoutés des Northmans, auquel il céda en même temps la belle et riche province qui prit dès lors le nom de ses nouveaux possesseurs. Or, Rollon, devenu, depuis son baptême et son mariage, Robert, duc de

(1) MABILL., *Ann. Bened.*, t. III, l. XLII ; JOAN., monach., *Vita S. Odonis.*

Normandie, avait, étant encore païen, conçu de grands sentiments de crainte et de vénération pour saint Benoît, sentiments que la mort tragique du chef northman, Rainaldus, avait sans doute fait naître dans son âme, et qui devinrent alors la sauvegarde de l'abbaye de Fleury. En effet, dans une excursion entreprise pour ravager la Bourgogne, il donna ordre à ses soldats, non seulement de respecter le monastère de Saint-Benoît, mais aussi toute la contrée qui environnait le tombeau de ce saint, dont il redoutait la vengeance (1).

En vain le saint patriarche avait obtenu du ciel aide et protection pour les religieux indignes qui déshonoraient son nom et profanaient son tombeau ; ils n'en continuaient pas moins de vivre dans le désordre. Il leur fallait un libérateur qui les retirât pour ainsi dire malgré eux des profondeurs du mal. Ce libérateur vivait, et on le verra bientôt apporter la paix de Dieu à ces hommes égarés.

II.

SAINT ODON, ABBÉ. — SES PREMIÈRES ANNÉES. — SON ZÈLE POUR LA RÉFORME DES MONASTÈRES DÉGÉNÉRÉS.

XXII[e] *abbé* : **Saint Odon** [de 930 à 943]. — En l'an 930, le roi Raoul revenait vainqueur d'une expédition faite en Aquitaine pour délivrer cette contrée des agressions et des rapines de quelques hordes de Northmans insoumises à leur duc Robert. Dans cette circonstance, un noble et illustre comte, connu par sa piété et son zèle religieux, le comte Élisiard (2), se présenta à lui et lui demanda le monastère de Fleury, qui n'avait plus d'abbé depuis la mort de Lambert. Les raisons qu'il alléguait étaient si fortes et d'un ordre d'idées si élevées, que le roi octroya de suite sa demande. Le comte Élisiard, en effet, avait vu l'état déplorable du célèbre monastère de Fleury : ses écoles, naguère si brillantes, étaient désertes ; ses lieux réguliers n'étaient plus qu'un repaire odieux d'hommes avilis, qui ne portaient même plus l'habit religieux, *umbraticum habitum gestantes ;* ses magnifiques domaines, abandonnés ou exploités au profit de l'avarice de ceux qui s'en étaient constitués les propriétaires, n'étaient plus, selon l'intention du pieux

(1) DUDO, l. II ; *Guill. Gemeticensis ;* MABILL., *Ann. Bened.*, ann. 909.
(2) MABILL., *Ann. Bened.*, ann. 930.

fondateur de l'abbaye, la rémunération de vrais religieux chargés d'instruire la jeunesse et de prier pour les vivants et pour les morts. A ce spectacle affligeant, l'âme du noble comte s'était émue, et il avait résolu d'apporter remède à un si grand mal. Pour réussir dans une entreprise de cette importance, il lui fallait l'intelligente et forte coopération d'un saint. Sa pensée s'était donc portée sur un fervent religieux qui, appelé à gouverner le monastère de Cluny, y avait introduit avec la règle de saint Benoît, réformée ou plutôt complétée par les conciles du dernier siècle, l'esprit religieux, l'amour de la discipline monastique et la ferveur de la piété. Ce religieux était Odon, qui fut, par sa sainteté et sa science, par l'élévation de son esprit et la droiture de son âme, une des plus pures et des plus éclatantes lumières, un des plus beaux caractères de l'Église de France, dans ce siècle de ténèbres et d'abaissement moral. Un grand nombre de monastères dégénérés, et en particulier celui de Fleury, durent à son zèle une salutaire réforme et une véritable renaissance spirituelle (1).

Né en l'an 879 (2), Odon avait été élevé d'abord par Foulques-le-Bon, comte d'Angers, et par Guillaume-le-Débonnaire, duc d'Aquitaine, fondateur de Cluny. Abbon, père d'Odon, était lié d'une étroite amitié avec ces deux seigneurs. C'était un homme d'une grande vertu. Il avait offert son fils à saint Martin ; mais en voyant les heureuses dispositions d'Odon pour la science, il s'était laissé gagner par un sentiment d'ambition, avait retiré son fils du monastère de Tours pour lui donner carrière dans le monde, sous la haute protection du duc d'Aquitaine. Il est à remarquer à ce sujet que les jeunes enfants offerts aux saints patrons des monastères subissaient forcément la conséquence de la consécration qui avait été faite de leur personne par l'entremise de leurs parents : ils devaient se faire religieux. Tel avait été le décret d'un concile qui désapprouve et condamne la conduite contraire à cette décision.

Odon, dès son entrée dans le monde, fut atteint d'une douloureuse et persévérante indisposition qui absorbait ses facultés intellectuelles, et qui ne cessa qu'à sa rentrée au monastère de Saint-Martin de Tours, où Foulques-le-Bon lui donna une cellule et une prébende de chanoine.

Rendu à lui-même et voué de nouveau au service de Saint-Martin, Odon retrouva la santé et la paix de l'âme. Il se livra avec une grande application à l'étude des lettres. Les célèbres écoles fondées par Alcuin

(1) *Hist. de l'Égl. gall.*, t. VI, l. XVIII et suiv.
(2) Biblioteca Cluniacens., *Vita S. Odonis*, passim.

à Tours, et celles que Théodulphe avait fondées à Fleury, présentaient, à la fin du IX[e] siècle, fort peu de ressources ; aussi le jeune chanoine de Tours fut-il obligé d'aller à Paris prendre des leçons de dialectique et de musique d'un moine alors fort habile et fort remarqué, Rémi d'Auxerre (1). Quand il revint à Tours, il utilisa son temps en composant quelques ouvrages de piété ; mais son zèle et son amour de la perfection ne trouvant pas assez à s'exercer dans cette vie facile et sans épreuves, Odon entreprit, en compagnie d'un autre chanoine nommé Adhegrin, le pèlerinage de Rome, pour chercher en Italie un monastère où ils pussent vivre en saints religieux. En passant par le comté de Bourgogne, Adhegrin, qui était parti le premier, visita le monastère de la Baulme et fut si frappé de la ferveur des religieux, qu'il résolut de s'y fixer. Odon imita son exemple : il s'y rendit, emportant avec lui cent volumes, belle et riche bibliothèque pour ce temps-là.

Odon, devenu moine dans l'abbaye de la Baulme, y fut élevé à la dignité du sacerdoce par la volonté expresse de Bernon, qui en était alors abbé. Ses talents et sa sainteté ne tardèrent pas à se révéler. Il fut chargé successivement des abbayes de Saint-Martin de Tulle et de Cluny. Ce dernier monastère, fondé récemment par le duc Guillaume dans une de ses terres du Mâconnais (*in pago Maxiacensi*), avait eu pour premier abbé, vers 910, Bernon, abbé de la Baulme. Odon lui succéda et gouverna cette maison avec tant de sagesse, de science et de vertu, qu'elle ne tarda pas à acquérir une grande renommée. Des contrées les plus lointaines, on venait à Cluny pour y embrasser la vie religieuse, élevée par le zèle et le génie de son abbé à sa plus haute perfection.

Le moine Odon eut, dans son siècle, la glorieuse destinée d'être le réformateur des ordres religieux dégénérés, et son action, en s'exerçant au loin avec succès, devait contribuer au rétablissement général de la discipline monastique en France, en Italie même, et particulièrement à Saint-Pierre-le-Vif de Sens, à Saint-Julien de Tours, à Charlieu, près Mâcon ; au monastère d'Aurillac, en Auvergne ; à Saint-Paul de Rome, à Saint-Augustin de Pavie. Mais une de ses réformes les plus remarquables fut évidemment celle du monastère de Saint-Benoît, au diocèse d'Orléans, en l'année 930.

(1) Il reste plusieurs ouvrages de Rémi d'Auxerre : un *Commentaire des épîtres de saint Paul* ; un autre *Commentaire des petits Prophètes* ; une *Exposition de l'ordre de la Messe*.

III.

SAINT ODON ACCEPTE LA MISSION DE RÉFORMER LE MONASTÈRE DE FLEURY-SAINT-BENOIT.

On a vu dans quel état de dégradation était tombé le monastère de Saint-Benoît, quand le comte Elisiard, saintement inspiré, et d'après les ordres formels du pape Léon III (1), vint à Aurillac, où était alors l'abbé Odon, lui remit entre les mains la nomination à l'abbaye de Fleury, qu'il tenait du roi pour lui-même (2), et sollicita avec larmes son assentiment, en lui promettant son concours dans l'œuvre de réformation qu'il le conjurait d'entreprendre.

Odon entrevit d'abord toutes les difficultés, mais n'hésita pas à répondre aux intentions du comte Elisiard. Il s'agissait, en effet, d'une œuvre capitale, et du plus haut intérêt pour la gloire de Dieu, l'honneur de l'Église de France, et aussi pour les progrès de la civilisation et des lettres. L'abbaye de Fleury avait eu au siècle précédent une grande importance religieuse et littéraire ; il fallait lui rendre sa double auréole de sainteté et de science. Personne, assurément, n'était plus apte à mener à bonne fin cette sainte et noble entreprise qu'Odon, lui qui, avant d'administrer avec tant de succès, en qualité d'abbé, le célèbre monastère de Cluny, y avait commencé sa carrière religieuse par les importantes fonctions d'instituteur de la jeunesse. Il y avait professé les lettres d'une manière si brillante, que son historien, le moine Jean, lui en fait un titre de gloire : *Post annuam probationem Odo puerorum, seu novitiorum curam sibi impositam suscepit, quos scholæ, Joannes aliique veteres nostri designant* (3). Le saint abbé partit donc, résolument déterminé à tout souffrir pour cette utile et sainte entreprise. Elisiard voulut l'accompagner, avec deux autres comtes, hommes puissants et autorisés, et deux évêques, dont la présence et le caractère pourraient imposer aux moines rebelles.

Lorsqu'Odon, avec son escorte, descendit dans le val de Fleury, les religieux avaient déjà été prévenus de son arrivée, et connaissaient ses

(1) AIMOIN, *Mirac. S. Bened.*, l. II, n. IV; MABILLON, *Ann. Bened.*, ann. 930.
(2) Symph. GUYON, *Hist. d'Orl.*, t. I, p. 254.
(3) MABILL., *Ann. Bened.*, t. V, p. 332.

intentions de réforme. La nouvelle d'une invasion de barbares, l'approche des hordes spoliatrices et incendiaires des Northmans, ne les auraient pas consternés davantage. A une première impression de stupeur succéda bientôt une irritation profonde. Ils résolurent de se défendre avec énergie, et ils offrirent bientôt le singulier et lamentable spectacle d'une rébellion armée. Les uns, montés sur les toits du monastère, s'étaient munis de javelots, de flèches, de pierres, de projectiles de tout genre; les autres, couverts de boucliers, le casque en tête, l'épée à la main, gardaient les issues de l'abbaye. Ils répétaient tous à haute voix : « Plutôt mourir que « d'accepter un abbé étranger au monastère! » Quelques religieux, plus sages ou moins osés, disaient que cet Odon pourrait bien être l'homme selon le cœur de Dieu qui, d'après une prophétie de saint Benoît, faite à un certain frère, devait venir de l'Aquitaine pour les gouverner, et qu'alors il serait plus prudent et plus sage de l'accueillir, et de se donner au moins les apparences de la liberté et de l'indépendance, en l'invitant eux-mêmes à se mettre à leur tête. L'avis des forcenés prévalut. Toutefois, un parlementaire fut envoyé à l'ennemi. C'était un jeune moine d'un extérieur affable. Il avait mission de remettre à Odon les lettres et les chartes des rois, qui assuraient aux moines de Fleury le privilége de n'avoir jamais d'autre abbé qu'un religieux de leur congrégation, élu par eux. Odon fit répondre qu'il ne venait pas de lui-même, qu'il n'avait d'autre but que de rétablir les lois méconnues de la discipline monastique, et qu'il voulait avant tout leur procurer la paix. Les choses en étaient là depuis trois jours, quand le saint réformateur déclara qu'il irait seul au monastère, contrairement à l'avis et aux vives instances des évêques et des comtes qui l'accompagnaient. En effet, il monta sur son âne, et bien qu'on lui observât qu'il était de la plus grande imprudence d'affronter seul l'irritation de ces hommes, capables de tout, et qu'on lui criât, en le voyant partir, qu'il y allait de sa vie, Odon s'avança avec intrépidité et avec calme. Il alla droit au monastère. Aussitôt qu'il put se faire entendre, il dit: « Que la *paix* soit avec vous; je vous apporte la *paix* : *pax*. » A ce mot, qui n'était pas une parole de la terre, mais du ciel, les moines abandonnent leurs armes et tombent aux pieds d'Odon, gagnés et soumis.

Doué de cette mansuétude évangélique, de cette douceur toute-puissante qui apaise les colères et qui dompterait les tigres et les lions eux-mêmes, Odon ne tarda pas à obtenir de ces moines insoumis une parfaite obéissance aux saintes règles et à leurs exigences les plus sévères. La légende, qui vient toujours mêler le charme de ses récits à l'histoire, dans ces temps anciens, dit que, pour récompenser les reli-

gieux de leur résignation à s'astreindre à l'abstinence prescriste, le nouvel abbé obtint du ciel, en la solennité de saint Benoît, un miracle providentiel : ils trouvèrent tout près de l'abbaye une quantité prodigieuse de beaux poissons dans un étang marécageux, qui n'avait jamais nourri jusque-là que des multitudes de grenouilles (1), et dans cette même fête, il s'opéra tant de guérisons de maladies de toutes sortes, par l'intercession de saint Benoît, que son tombeau, rendu de nouveau glorieux par ces prodiges, devint l'objet d'un culte plus fervent, et fut visité avec plus d'empressement par les populations reconnaissantes.

IV.

SAINT ODON, DEVENU ABBÉ DE SAINT-BENOIT, TRAVAILLE A LA RÉFORME DES MONASTÈRES D'ITALIE ET D'ANGLETERRE.

Le monastère réformé de Fleury ne tarda pas à ressaisir son antique réputation et sa première importance. Le nombre des religieux s'accrut de jour en jour; il en venait de toutes parts et de tous les rangs de la société : des laïcs notables, des chanoines, des moines, des évêques même abandonnaient leurs charges et leurs dignités pour se ranger sous la conduite du saint abbé Odon. Cette salutaire réforme s'étendit en France à beaucoup d'autres monastères, où des religieux de Fleury allèrent plus tard exercer l'apostolat du bon exemple. La plupart des communautés de l'Angleterre furent régénérées par les mêmes influences. Si saint Odon contribua à la réforme des monastères anglais, ce ne fut qu'indirectement, par ses lettres ou par l'écho lointain de sa réputation, car il n'y alla jamais en personne. Les écrivains de la vie de saint Odon, archevêque de Cantorbéry, qui abdiqua ses fonctions épiscopales pour se faire moine, disent qu'il envoya à Odon, abbé de Fleury, des députés, pour l'engager à venir lui-même lui donner l'habit religieux, ce qui n'est aucunement probable, et paraît même opposé à la vérité de l'histoire. Il est au contraire très-vraisemblable que le saint archevêque de Cantorbéry, attiré par la bonne réputation du monastère de Fleury et celle de son abbé, déterminé surtout par un sentiment profond de confiance en saint Benoît, voulut venir près de son tombeau, et, en un lieu redevenu

(1) JOANN., monach., *Vita S. Odonis*.

si célèbre, recevoir l'habit monastique des mains du saint réformateur Odon (1).

Aimoin fait remonter avec justice au comte Elisiard, devenu simple moine de Fleury, l'honneur et la gloire de ces heureux événements, qui furent la conséquence du changement opéré à son instigation dans le monastère de Saint-Benoit.

Ce noble chevalier voulut laisser un souvenir au monastère de Fleury, par l'abandon qu'il fit de riches domaines. La charte de donation reproduite par Mabillon (2) (*ex codice man. ottobianiano*), mentionne le domaine de *Seda in pago Guastiniano*. Ne serait-ce pas Sceaux en Gâtinais? Il donna également l'église de Prenoy, *ecclesiam quæ est in villa Prunedo,* ainsi que les autres églises qui dépendaient du domaine de Seda. On voit, par cette pièce authentique, que déjà, au Xe siècle, la plupart des églises de cette contrée existaient, et que les villages étaient érigés en paroisses. Le comte Elisiard écrivit sa donation sous l'influence d'une crainte que les récents désordres de l'abbaye de Fleury avaient fait naître dans son âme, celle de voir les biens dont il enrichissait le monastère devenir la proie d'avides usurpateurs; aussi, appelle-t-il par avance sur leur tête toutes les malédictions du ciel.

Le pape lui-même, apprenant les merveilles qu'opérait le zèle réformateur de l'abbé Odon, voulut témoigner toute la confiance qu'il avait en sa vertu, en l'appelant à Rome pour lui confier la délicate mission de ramener dans le monastère de Saint-Paul les religieux à la pratique plus exacte du devoir, et d'y rétablir la discipline et la ferveur. Dans sa lettre à Odon, abbé de Fleury, Léon VII lui exprime tout ce qu'il ressent de joie de voir la réforme heureuse du monastère où repose le corps de saint Benoit, patriarche et modèle de tout l'ordre monastique, « car, dit-il, nous avons l'espoir que si la fer-« veur de la vie religieuse et l'amour de la discipline, actuellement « affaiblis dans l'ordre monastique tout entier, se raniment dans ce mo-« nastère, qui est comme la tête et le chef de tous les monastères, « à cause des reliques de saint Benoit, la vie se répandra dans tous « les membres du corps religieux. Le pape ajoute que pour reconnaître « tout le bien que son cher fils Odon, aidé de la protection de « Hugues (3), vénérable duc de France, a accompli dans ce monastère,

(1) Mabill., *Ann. Bened.,* t. III, p. 456.

(2) *Ann. Bened.,* t. III, p. 712, texte de la charte.

(3) Ce Hugues, duc de France, était le petit-fils d'Eudes, roi de France, qui

« il entend qu'à l'avenir il soit dans une indépendance parfaite de toute « domination laïque ou ecclésiastique, et qu'à la mort d'un abbé, les « religieux puissent en élire librement un autre (1).

La nécessité de passer d'un monastère à un autre, de France en Italie, afin d'exercer une surveillance utile sur tous les monastères confiés à sa direction, obligea saint Odon à des déplacements continuels. Rien n'était édifiant comme sa manière de voyager; partout il trouvait sur sa route l'occasion de faire du bien : s'il rencontrait des pauvres, il les assistait par d'abondantes aumônes ; s'il apercevait quelques voyageurs fatigués, quelques vieillards infirmes ou boiteux, il les plaçait sur son cheval, et marchait à pied à leur côté (2). Un jour, il fit rencontre d'un insigne voleur qui, frappé de la douceur et de la bonté empreintes sur le visage placide du saint abbé, se jeta tout à coup à ses pieds, et lui demanda de l'admettre parmi ses moines. Vaincu par les instances de ce misérable, Odon l'admit sur le champ, et l'envoya à Cluny, où il devint un fervent religieux. Après plusieurs années, le saint abbé revint et trouva sur son lit de mort cet homme, dont la conversion avait été si instantanée et la piété si persévérante. Il l'interrogea pour savoir s'il n'était pas quelquefois retombé dans ses anciennes habitudes de larcin : « Deux fois, lui dit le moribond : la « première, j'ai pris la tunique que je portais, et qui appartenait au « monastère, puisque rien n'est à moi, et je l'ai donnée à un pauvre qui « était tout nu ; la seconde fois, j'ai pris encore au monastère une « corde de crin pour mon usage. » On la retrouva, cette corde, sur lui : elle déchirait sa chair. Il ajouta alors qu'il venait d'avoir pendant la nuit une vision; c'était une reine vêtue magnifiquement. Elle lui avait dit qu'elle était la *mère des miséricordes*, et qu'après trois jours il cesserait de vivre. Le troisième jour, en effet, il mourut avec tout le calme d'un saint.

Une des causes principales des désordres introduits dans le monastère de Fleury avait été, comme on l'a vu, le partage des biens entre les différents offices ou charges du monastère. Les titulaires de ces offices avaient agi comme s'ils eussent été les vrais propriétaires des domaines ainsi divisés. Ces individualités furent la ruine spirituelle de la commu-

appuya utilement de son autorité les efforts de saint Odon pour la réforme du monastère de Fleury.

(1) Cette charte de Léon VII est de 939; Mabillon l'a extraite du cartulaire de Fleury (*Ann. Bened.*, t. III, p. 708).

(2) Joann., *Vita S. Odonis*.

nauté. Un des premiers soins d'Odon avait été de ramener tous les biens et tous les revenus à la mense commune, mesure prescrite d'ailleurs par la charte que le Pape Léon VII lui avait adressée en 938, en spécifiant les domaines principaux, aliénés autrefois par cette funeste disposition: Sarcége (*Caput Cervium*), Yèvre (*Everum*), La Cour-Marigny (*Arminicursum*), Dié (*Diacum*), Toury (*Toriacum*), Sermaises (*Sarmaciolæ*), Etampes (*Stampis*), Vineuil (*Vinolium*), et tous les autres domaines quelconques affectés aux divers offices par des actes particuliers de donation (1).

Il existe une autre charte de Léon VII, différente de la précédente. Elle mentionne plusieurs donations de domaines aux environs d'Autun (*in pago Æduensi*) (2).

Le saint abbé de Fleury se préoccupait surtout de la pensée de réunir entre eux les monastères, afin de les prémunir contre les dangers de l'isolement. L'état de la société n'était pas encore assez affermi pour qu'il lui fût possible de confondre un grand nombre d'abbayes, comme cela eut lieu plus tard, en une seule congrégation, sous l'autorité directe d'un chef unique. Mais il fit tous ses efforts pour relier entre elles les abbayes indépendantes les unes des autres, par des liens spirituels et des affiliations de prière. C'est ainsi qu'il rattacha à Fleury les deux abbayes de Saint-Martial de Limoges et celle de Solignac, vers 942, un peu avant son dernier voyage de Rome, l'année même de sa mort (3).

V.

MORT DE SAINT ODON. — SES OUVRAGES, SES DISCIPLES.

Odon avait entrepris un voyage de Rome sur les instances d'Étienne VIII. Ce pape voyant, après la mort de Léon VII, le feu de la guerre civile se rallumer en Italie, avait pensé que l'abbé Odon parviendrait à pacifier les esprits. Ce saint religieux fut alors atteint d'une fièvre aiguë qui lui fit présager sa mort prochaine. Il désirait

(1) *Cart. Floriac.*; Mabill., *Ann. Bened.*, t. V, p. 708, texte du diplôme *in extenso*.

(2) D. Chazal, mss., *Hist. cœn. Floriac.*, t. I, l. v, c. v, p. 157; ex bibliot. Floriac., p. 240.

(3) Mabill., *Ann. Bened.*, t. V, p. 459.

ardemment mourir auprès du tombeau de saint Martin, dans ce lieu béni où son enfance avait été formée à la vertu et à la science ; aussi n'hésita-t-il pas à revenir en France, aussitôt qu'il eut assez de force pour entreprendre ce voyage, alors si pénible. Quand il arriva à Tours, on se préparait à célébrer la fête de saint Martin. Le quatrième jour de l'octave, il fut repris d'une grande fièvre, et le dernier jour de cette octave solennelle, après avoir reçu le saint viatique, il rendit son âme à Dieu ; c'était le 18 novembre de l'an 942.

Saint Odon, dont la vie fut si occupée, trouva cependant encore du temps pour composer plusieurs ouvrages (1). Quelques-uns sont restés : la *Vie de saint Gérault,* en quatre livres ; trois livres de conférences ; trente-cinq livres de morale sur Job ; plusieurs traités ou sermons sur saint Martin, saint Benoît, sainte Madeleine ; des poésies liturgiques en l'honneur du Saint-Sacrement, de saint Martin et de sainte Madeleine (2). Mabillon a publié l'hymne de saint Martin, composée par Odon, sur son lit de mort (3).

Les disciples de saint Odon furent nombreux. Mabillon en cite plusieurs qui furent étrangers au monastère de Saint-Benoît ; il faut se borner aux noms des moines Anselle, le scholastique de Fleury, et Archambault, que le moine Jean, autre disciple d'Odon, et historien de sa vie, signale comme un religieux digne de vénération. Archambault, après avoir été prévôt du monastère de Cluny, devint, à la mort de saint Odon, abbé de Fleury. Quant au scholastique Anselle, on peut se faire une idée de son talent poétique en lisant une longue pièce de vers latins, de sa composition, transcrite par D. Chazal, sur un manuscrit de la bibliothèque de Fleury (4) (mss. 173).

Dom Chazal, dans son histoire manuscrite du monastère de Fleury (5), examine longuement la question de la dépendance de l'abbaye de Saint-Benoît de celle de Cluny, depuis la réforme de saint Odon. Il conclut que l'abbaye de Fleury, réformée par saint Odon, n'a jamais été assujettie à Cluny, bien qu'elle en ait reçu plusieurs abbés. Le monastère de Saint-Benoît, appelé par Léon VII la *tête* et le *principe* de tous les autres monastères de l'ordre de Saint-Benoît, ne relevait, dans sa noble indé-

(1) Mabill., *Ann. Bened.,* t. III, p. 461.
(2) D. Chazal, mss., *Hist. cœn. Floriac.*, t. I, c. x, p. 168.
(3) *Ann. Bened.*, t. III, p. 712.
(4) D. Chazal, *Preuves,* p. 722.
(5) T. I, l. v, c. xi, p. 170.

pendance, que du Pontife romain ; il jouissait en liberté de ses priviléges, et ses religieux vivaient suivant ses coutumes particulières, rattachés uniquement à Cluny par des relations formées et librement entretenues dans l'intérêt de la piété et des lettres.

Lorsqu'au commencement du XII[e] siècle le pape Pascal énumera les monastères soumis à celui de Cluny, il ne fait aucune mention de celui de Fleury (1).

VI.

ARCHAMBAULT, ABBÉ. — SAINT OSCAR, SAINT CADROE.

XXIII[e] *abbé:* **Archambault** (*alias Erchambold*) [de 943 à 948]. — Il faut porter à l'an 943 (2), et au temps du règne de Louis IV, d'Outre-Mer, fils de Charles-le-Simple, l'élection de cet abbé, qui, pour avoir appartenu à Cluny, n'en fut pas moins librement choisi par les religieux de Saint-Benoit. Tout porte à croire que saint Odon, qui connaissait les qualités, la science et la vertu d'Archambault, l'avait, avant sa mort, désigné pour son successeur. La volonté du saint réformateur fut un ordre, mais un ordre exécuté de bon gré. Toujours est-il que, sous l'administration d'Archambault, le monastère de Fleury continua à pratiquer avec une grande ferveur les saintes observances de la vie religieuse remise en vigueur par saint Odon.

Fidèle disciple de ce saint religieux, et animé de son esprit, Archambault, tout en donnant ses soins au monastère de Fleury, s'efforça d'étendre à d'autres monastères le bienfait d'une salutaire réforme. Il envoya par ce motif plusieurs de ses religieux aux abbayes de Saint-Rémi de Reims, de Saint-Florent de Saumur, de Saint-Michel en Tiérache. Ces monastères, tombés, comme celui de Fleury, dans le relâchement ou l'indiscipline, furent ramenés à leur ferveur première (3).

Saint Odon, archevêque de Cantorbery, qui avait été édifié par la vertu des moines de Fleury, quand il y vint pour recevoir l'habit religieux, avait entretenu saint Dunstan, qui plus tard devait être son successeur, du monastère où il avait rencontré tant de sainteté (4). Aussi, cet évêque

(1) D. Chazal, *Hist. Cœn. Floriac.*, t. I, l. v, c. xi, p. 170.
(2) *Act. SS. Ord. S. Bened.*, t. I, sæc. vi, p. 32.
(3) Mabill., *Ann. Bened.*, t. V.
(4) Id., *ibid.*, p. 483.

n'hésita pas à envoyer un jeune religieux nommé Osgoid au-delà des mers, jusqu'à Saint-Benoît-sur-Loire, pour recueillir les bons conseils de ces religieux français, dont la vertu lui était connue, et pour se former à la perfection religieuse, sous l'influence de leurs saints exemples.

Vers l'année 944 (1), un jeune Écossais quittait aussi sa patrie, sa famille, renonçant, malgré les instances du roi lui-même, à la position brillante à laquelle sa haute naissance, ses connaissances variées, sa réputation de sagesse lui donnaient des droits certains. Il se nommait Cadroë. Les menaces que ses parents lui avaient faites de l'incarcérer ne l'avaient pas plus effrayé que l'espoir des grandeurs ne l'avait flatté. Il était donc parti avec l'énergique résolution de se donner à Dieu. Treize de ses compatriotes, qu'il avait recueillis dans différentes villes d'Écosse, le suivirent. Ils s'embarquèrent ensemble sur un vaisseau qui faisait voile pour la France, et descendirent à Boulogne. Quelques jours après, une pieuse et riche dame nommée Hersinde, apprenant que ces jeunes voyageurs voulaient vivre dans la solitude, et cherchaient un asile dans lequel ils pussent se livrer à la prière, au travail et aux œuvres de la pénitence, s'empressa de leur fournir tous les moyens de vivre loin du monde et dans le recueillement, au centre de la forêt de Tiérache (*in silva Thioracensi*). Il existait en ce lieu une chapelle sous le vocable de Saint-Michel. Ces jeunes solitaires mirent à leur tête Malcalenus, celui d'entre eux qui leur sembla le plus capable de les diriger.

Malcalenus et Cadroë, après avoir passé quelque temps dans cette forêt profonde, conçurent la pensée de prendre l'habit monastique. Hersinde, leur bienfaitrice, envoya Malcalenus dans l'abbaye de Gorze, et Cadroë à Fleury, où il fut placé sous la conduite de l'abbé Archambault. Là, dit l'historien de sa vie, il prit l'habit et l'esprit religieux le jour de la Conversion de saint Paul. Après une année de retraite passée dans la pratique la plus fervente des saintes règles de la vie cénobitique, Cadroë fut rappelé au monastère naissant de Saint-Michel en Tiérache. Il devint plus tard abbé du monastère de Saint-Félix ou de Saint-Clément de Metz, malgré les résistances de sa modestie et de son humilité. Quelque temps avant sa mort, l'impératrice sainte Adélaïde, qui avait entendu parler de la vertu éminente de Cadroë, desira le voir et le consulter. Elle lui fit demander si instamment de se rendre à sa prière, que le saint religieux, qui pressentait cependant déjà sa fin prochaine, se détermina, par un motif de charité, à entreprendre ce voyage ; mais il tomba malade dans un village, sur les

(1) MABILL., *Ann. Bened.*, t. V, p. 471.

bords du Rhin, et y mourut vers l'année 978. Il fut mis après sa mort au nombre des saints (1). Sa fête ne commença à être célébrée à Fleury qu'en 1723, d'après un décret de la congrégation de Saint-Maur. Le nom de Cadroë ne se trouve pas dans les martyrologes.

VII.

MIRACLES RACONTÉS PAR AIMOIN. — RÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES DU MONASTÈRE. — DONATION DU DOMAINE DE DIÉ A L'ABBAYE, PAR L'ÉVÊQUE ET LE CHAPITRE DE LANGRES.

Aimoin, dans son histoire des *Miracles de saint Benoît,* place du temps de l'abbé Archambault un fait qu'il apporte en preuve du respect et de la crainte que doit inspirer saint Benoît, tout-puissant auprès de Dieu pour obtenir vengeance contre les spoliateurs des biens de son abbaye. Au moyen âge, alors que les lois répressives étaient encore si incertaines, si mal observées, et qu'il était si difficile aux faibles d'obtenir justice contre les plus forts, la foi des peuples accréditait des récits effrayants voisins du prodige et des faits de nature à intimider l'audace des malfaiteurs les plus déterminés.

Arnout (2), homme riche et impie, vivait dans les habitudes d'une vie licencieuse. Il avait reçu à titre de bénéfice un domaine de l'abbaye ; mais il refusait, au mépris de ses serments et des droits les plus sacrés, de rendre foi et hommage à saint Benoît et aux moines de Fleury. A cet acte d'ingratitude et de félonie, Arnout ajoutait des abus criants et continuels accomplis dans le domaine de Poilly. Les religieux l'avertirent et le menacèrent d'implorer contre lui le secours de leur saint patron et protecteur ; tout fut inutile. Voilà qu'un jour, au milieu d'un splendide repas à Poilly, il prit fantaisie à Arnout de se faire apporter une corbeille de fruits. Il se répandit alors en blasphèmes contre les moines de Fleury, et ajouta ce serment aussi ridicule qu'odieux : « Je jure par cette « poire que cette année, je les vexerai de mille manières. » En prononçant ces mots, il en jeta un morceau dans sa bouche béante. Le morceau, s'arrêtant dans son gosier, lui coupa la parole et la

(1) MABILL., *Ann. Bened.,* t. III, p. 648.
(2) AIMOIN, *Lib. Mirac.,* p. 105.

respiration. On fut obligé de l'emporter sur son lit, suffoqué, à demi-mort. En vain ses serviteurs effrayés l'engagèrent à demander au fond de son cœur pardon à Dieu et à saint Benoit ; le blasphémateur se tourna avec irritation vers la muraille et expira.

En dehors de ces histoires sinistres, capables de jeter utilement la terreur dans l'âme des coupables, les religieux de Fleury avaient un usage qui se continua pendant plusieurs siècles, celui d'aller tous ensemble se prosterner au pied du tombeau de saint Benoit, quand ils éprouvaient quelque spoliation ; et là, à haute voix, ils prononçaient une prière en commun, prière que l'on retrouve dans l'un des plus anciens rituels manuscrits du monastère, sous ce titre significatif : *Clamor in malefactoribus,* clameur contre les malfaiteurs (1). Cette formule mérite d'être conservée :

« Ante sanctum altare et sanctissimum corpus et sanguinem tuum, « Domine Jesu, redemptor mundi accedimus et de peccatis nostris pro « quibus juste affligimur culpabiles contra te nos reddidimus. Ad te, « Domine Jesu, venimus, ad te prostrati *clamamus* quia *iniqui* et « *superbi,* suisque viribus confisi super nos insurgunt, deprædantur « terras Sanctæ Mariæ, Sancti Petri, Sancti Benedicti vastantque eas. « Proptereà, Domine, sicut tu scis justifica eos in virtute tua et fac eos « recognoscere prout tibi placet sua malefacta et libera nos in tuâ mise-« ricordiâ (2). »

A la marge du manuscrit (n° 238, p. 339), dans l'espace laissé en blanc pour y inscrire le nom des déprédateurs successifs contre lesquels on pourrait avoir à invoquer le secours du ciel, Dom Chazal constate avoir vu, écrit d'une seconde main, les noms de *Beatrix comitissa... Hugo comes,* et *Richardus comes... Divionis....* Cette famille, voisine

(1) D. Chazal (t. I, l. v, ch. xv) fait observer qu'en 1204 le prieur de la Charité-sur-Loire, craignant sans doute qu'il n'y eût quelque chose d'abusif dans cet usage antique, fit consulter le pape Innocent III, qui l'approuva.

(2) « Seigneur Jésus, rédempteur du monde, nous venons nous prosterner, « quoiqu'indignes à cause de nos péchés, au pied de l'autel saint où reposent « votre corps et votre sang. Nous venons à vous, Seigneur Jésus, et nous *crions* « vers vous, parce que les méchants et les superbes, pleins de confiance en leurs « forces, se sont élevés contre nous : ils ravagent les terres de Sainte-Marie, de « Saint-Pierre et de Saint-Benoît, et les pillent. C'est pourquoi, Seigneur, exercez « contre eux votre justice, faites qu'ils reconnaissent leurs forfaits, et délivrez-« nous dans votre miséricorde. »

du domaine de Pressy, avait sans doute usurpé les biens ou violé les droits des religieux (1).

Les écoles de Fleury avaient déjà retrouvé leur ancienne réputation sous Odon. La fonction principale de ce saint réformateur avait été pendant longtemps l'instruction des novices, ou plutôt des écoliers de Cluny, pour parler comme son historien, le moine Jean (2). Archambault continua son œuvre, et comme lui trouva de grandes ressources, pour l'enseignement des lettres et des sciences, dans les nombreux personnages de distinction qui se firent moines à Fleury, à cette époque. Un fils d'Osanaire, duc de l'Armorique, Guerech, vint alors y étudier les sciences; il fut depuis évêque de Nantes (*Hist. de Bretagne,* par Lobineau, p. 82).

Les temps étaient encore fort agités, et chaque seigneur, pensant à sa propre sûreté, entretenait ou augmentait les fortifications derrière lesquelles il faisait sa résidence. L'abbé Archambault crut donc devoir, par prudence, faire entourer l'abbaye d'un fossé plus profond, afin de compléter la forteresse qui avait été construite en 900, avec l'autorisation de Charles-le-Simple. Un peu avant sa mort, il obtint un avantage assez considérable pour son monastère : à sa prière, Achard, évêque de Langres, et ses chanoines, donnèrent à l'abbaye de Fleury une église située sur le territoire de Dié, territoire sur lequel avaient déjà été construits le monastère et l'église de Saint-Pierre.

Aimoin (*Mirac. S. Bened.,* liv. II, ch. IV) raconte qu'un jour, un homme du monde, nommé Drogon, vint trouver l'abbé Archambault pour se faire moine à Fleury; il manifestait extérieurement les plus vifs sentiments de pénitence. Pour l'éprouver, Archambault lui dit d'entreprendre à pied le voyage de Rome en tenant par la bride l'âne chargé de ses vêtements et de ses provisions. C'était assurément une rude tache pour sa délicatesse, et surtout une difficulté, en apparence insurmontable, pour sa vanité et son orgueil. Drogon n'hésita pas ; il obéit avec humilité et revint au monastère pour y donner l'exemple de la plus haute vertu. Un peu plus tard, sous l'abbé Vulfade, Drogon obtint la faveur d'aller vivre en ermite dans les solitudes de la Baulme, où il reçut des preuves de la protection de saint Benoît, qui le défendit contre les obsessions de l'esprit de ténèbres, et où il mourut en odeur de sainteté (3).

(1) D. Chazal, *Hist. cœnob. Floriac.,* t. I, l. v, c. xv, p. 179.
(2) *Vita S. Odonis,* voir *suprà,* p. 117.
(3) Mabill., *Ann. Bened.,* t. V, p. 504.

Pl N°5



Publié par Alp Gatineau à Orléans — Imp Lemercier Paris — Lith par Deroy d'après Mr Albert Delton Archte

Intérieur du Péristyle

VIII.

WULFADE, ABBÉ. — RELIQUES DE SAINT PAUL DE LÉON. — ORIGINES DU PRIEURÉ DE CHATILLON-SUR-LOIRE.

XXIVe *abbé:* **Wulfade** [de 948 à 963]. — Le caractère élevé des religieux de Fleury, qui étaient presque tous des hommes aussi distingués par leur science et leur piété que par leur naissance, depuis l'heureuse réforme du monastère par saint Odon, donne facilement à penser quelle fut la bonté de leur choix quand ils nommèrent un successeur à l'abbé Archambault, mort à la fin de l'année 948 (1). Ils élurent Wulfade.

Ce religieux, dès les premiers temps, continua l'œuvre de son prédécesseur en faisant restaurer et agrandir les murs et les fortifications qui protégeaient le monastère. Il ne se borna pas à ces soins secondaires (2). Étendre à d'autres monastères le bienfait de la réforme, et faire refleurir la règle de saint Benoît en tous lieux, telles avaient été les ardentes aspirations du saint abbé Odon. Wulfade, héritier de son esprit de foi, eut les mêmes tendances. Le monastère de Saint-Pierre-en-Vallée, près Chartres, était passé depuis Louis-le-Débonnaire par des phases bien diverses. Relevé de ses ruines après les guerres des Northmans, il était devenu une simple collégiale de chanoines. Alveus, qui en était abbé en 950, de concert avec le pieux évêque Rogenfred, résolut d'y rétablir des moines sous l'étroite observance de la règle bénédictine. Pour réaliser son projet, il vint à Fleury, où la discipline monastique était florissante (*tunc formâ religionis celebre*) (3). Pendant trois ans, il s'y forma aux plus saintes habitudes de la vie cénobitique, y prit l'habit de moine, et partit ensuite, accompagné de douze religieux et de l'abbé Wulfade lui-même, pour rétablir sous sa haute direction le monastère de Saint-Pierre-en-Vallée, qui devint ainsi comme une colonie ou filiation de celui de Saint-Benoît.

La réforme de saint Odon avait attiré à Fleury plusieurs évêques, qui abandonnèrent leurs siéges pour se faire moines. Ce fait se reproduisit

(1) D. Chazal, p. 179.
(2) Duchesne, *Fragm. veterix chron.*
(3) Mabill., *Ann. Bened.*, t. V, p. 503.

sous l'abbé Wulfade, vers 950. Un prélat breton, Mabbon, évêque de Saint-Paul-de-Léon, vint se présenter au monastère, afin d'y prendre l'habit religieux. Il apportait avec lui, pour le trésor de l'abbaye, une précieuse relique, celle de saint Paul, évêque de Léon, un évangéliaire très-riche et des vêtements sacerdotaux. Accueilli avec joie par les religieux de Fleury, Mabbon vécut au milieu d'eux dans la pratique des plus édifiantes vertus. Quant au corps de saint Paul, dit Aimoin, auquel le récit de ce fait est emprunté (1), il fut déposé dans un cercueil ou reliquaire particulier, et placé tout près du corps de saint Benoît ; un large et riche voile de drap d'argent couvrait l'un et l'autre tombeau (2). Voici en quelques mots comment l'historien des *Miracles de saint Benoît* retrace la vie de saint Paul de Léon :

« Ouessant (*Osa*) est une île de l'Océan, qu'un espace de seize pas « sépare des côtes de la Bretagne et du pays de Cornouailles (*Cornu gal-* « *liæ*). Le bienheureux Paul, surnommé Aurélien (*Aurelianus*), y mena « longtemps la vie érémitique, et fut ensuite élevé sur le siége épiscopal « d'une ville du continent qui prit plus tard son nom, la ville de Saint- « Paul-de-Léon (3). Après une vie éclatante de sainteté, l'évêque Paul « eut un tombeau célèbre et glorieux ; un grand nombre de miracles s'y « opérèrent. »

Mabbon avait été inhumé au pied de l'autel de Saint-Jean, dans l'église de Sainte-Marie. L'histoire de saint Paul de Léon a été écrite par un moine de Fleury, nommé Urmonocus, en 984 (4).

Vers le même temps (950), une colonie de moines se détacha du monastère de Fleury pour aller à Saumur reconstituer le monastère de Saint-Florent. Quelques années plus tard, en 956, ce fut encore à Fleury, centre de la piété et de la science, que Théobald, comte de Blois, principal bienfaiteur du monastère de Saumur, vint chercher un religieux pour en

(1) AIMOIN, *Mirac. S. Bened.*, p. 154.

(2) Les Bollandistes placent la translation des reliques de saint Paul de Léon à Fleury vers l'année 956. Elles furent conservées dans l'abbaye jusqu'au XVIe siècle, et brûlées à cette époque par les calvinistes. Mais comme l'abbaye de Pontlevoy en possédait aussi, les Bénédictins de Fleury en obtiurent de nouveau, et les placèrent dans une châsse d'ébène. Elles ont été préservées de la profanation en 1793. Apportées à Saint-Benoît vers 950, il se peut que ces reliques aient été solennellement placées ou transférées dans une châsse en 966 seulement. (Voir, dans D. CHAZAL, l'authentique de la châsse de Pontlevoy, p. 728.)

(3) Département du Finistère.

(4) MABILLON, *Ann. Bened.*, t. III, p. 504.

faire le successeur d'Hélie, premier abbé, mort récemment. Amalbert fut entre tous les moines de Saint-Benoît celui que choisit Théobald, et son choix fut admirablement bien justifié par la conduite prudente et sainte de ce nouvel abbé de Saint-Florent (1).

Les origines du prieuré de Châtillon-sur-Loire, dépendance assez importante de l'abbaye de Fleury, se rattachent à l'administration de l'abbé Wulfade. Il est utile pour l'histoire du monastère de Saint-Benoît, et intéressant pour notre histoire locale de l'Orléanais, de faire connaître l'antiquité de ce lieu, distrait du diocèse de Bourges, auquel il appartenait avant 1793 (2).

C'est à la chronique d'André de Fleury et à ses récits légendaires (3) qu'il faut emprunter l'histoire des premières origines de Châtillon-sur-Loire. Il existe, dit cet historien, à quarante milles du monastère de Fleury, sur les confins du Berry (*in pago Bidorcensi*) un lieu solitaire et fertile. C'est une petite plaine encadrée à l'orient et à l'occident par des collines. L'air y est pur et salubre. La culture en est très-variée ; ce sont des prairies que de limpides ruisseaux arrosent, en y traçant de sinueux méandres ; des vergers remplis de beaux arbres, des clos de vignes d'un riche produit, des bois ombrageux. Le gibier y est abondant. Au milieu de la plaine s'élève une colline qui s'étend du nord au midi. De ses versants s'écoulent deux ruisseaux (4), l'Ande et le Tirande (*Anda et Tiranda*), qui se réunissent en un même lit pour aller se jeter ensemble dans la Loire, à l'endroit de la contrée où ce grand fleuve s'élargit en un vaste bassin admirablement disposé pour la pêche. Ce lieu fut donné à l'abbaye par un clerc d'une haute naissance, nommé Aimon, qui se fit religieux dans le monastère de Fleury.

L'abbaye possédait déjà en ce même lieu un petit champ, désigné sous le nom de *Nancredus*. L'abbé Wulfade y avait établi plusieurs religieux pour évangéliser les environs. Le domaine qui attenait à ce monastère ou *cella* avait alors peu d'importance ; mais il s'augmenta considérablement

(1) Mabillon, *Ann. Bened.*, t. III, p. 533.

(2) Châtillon-sur-Loire est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Gien (Loiret).

(3) *Lib. Mirac.*, p. 198 et seq.

(4) Ces deux ruisseaux ont plusieurs fois changé de nom : c'est aujourd'hui les Chezeaux et la Courcelle, qui prennent, en se réunissant, le nom de rivière de Châtillon.

à la suite d'un événement signalé par un des historiens des *Miracles de Saint-Benoit* (1).

Voici quelle était cette tradition, transmise au moine Guillaume par les anciens religieux qui résidaient à Nancrède vers 959 (ils se nommaient Benoit, Richer et Domnald).

Aimon, surnommé le Fort, possédait sur la colline de Châtillon des biens considérables, qu'il tenait de ses ancêtres, entre autres un bois de pins (*pinetus*). Ce plateau offrait l'aspect de la plus agreste et de la plus silencieuse solitude. Sur le point culminant s'élevait une petite chapelle en ruines, consacrées à saint Posen. On ignorait qu'il y fût inhumé; cependant, le rayonnement mystérieux d'une lumière céleste, qui jaillissait la nuit de ces ruines, indiquait assez que ce lieu était vénérable.

Aimon, qui était clerc, allait fréquemment visiter les serviteurs de Dieu dans leur petit monastère du champ de Nancrède; il aimait à conférer avec eux des choses spirituelles, et tirait grand profit pour sa propre sanctification de ces fréquents entretiens. Le démon, jaloux de sa vertu, résolut de se venger sur les saints religieux qui en étaient les inspirateurs. Aimon avait un jeune neveu, élevé par les moines. Dans un moment d'effervescence, il se prit de querelle avec un autre enfant de ce monastère. Il en fut maltraité et garda dans son âme une noire rancune qui ne lui laissait aucun repos. Un jour, il quitta furtivement ses maîtres et s'en alla sans les avertir à Gordon, près de son oncle. Les religieux l'y suivirent et usèrent en vain de tous les moyens de persuasion; il leur fut impossible de l'apaiser et de le ramener. Le malheureux avait conçu un projet de vengeance, et il voulait à tout prix le réaliser. En effet, au temps de l'automne, quand toutes les récoltes des frères furent rentrées et leur vendange terminée, il vint, par une nuit sombre, mettre le feu aux granges et aux celliers du monastère. Une année s'écoula sans que l'on eût découvert son crime. Or, il arriva qu'un jour, de jeunes enfants, qui chassaient aux oiseaux sur la colline, en aperçurent deux aux extrémités d'une touffe d'aubépine; ils lancèrent leurs flèches, mais sans les atteindre. Les oiseaux s'envolèrent et vinrent se poser sur les tourelles de l'église ravagée naguère par le sacrilège incendie du neveu d'Aimon. Les enfants, en cherchant dans les buissons leurs flèches égarées, trouvèrent un petit vase: c'était l'instrument qui avait servi à la ruine du monastère. Ils l'emportèrent, et comme ils regagnaient leur maison, les deux oiseaux qu'ils avaient poursuivis s'élevèrent dans les

(1) *Lib. Mirac.*, p. 198 et seq.

airs et chantèrent au-dessus de leur tête, comme s'ils se fussent instinctivement réjouis d'avoir été les dénonciateurs d'un crime jusque-là resté impuni. En effet, le petit vase qu'avaient trouvé les enfants en chassant, ayant été, on ne sait pourquoi, appendu à la muraille de l'église que l'on restaurait, fut aperçu par une femme qui le reconnut. Pressée par un secret sentiment de terreur, elle confessa hautement qu'elle l'avait prêté au neveu d'Aimon, afin qu'il y cachât le feu avec lequel il s'en était allé, par vengeance, incendier le monastère. Sans plus tarder, on s'empara de lui ; il fut mis à la question, avoua son crime, et fut condamné, par tous les seigneurs qui se trouvaient à Gordon, à être pendu. Déjà on le conduisait à la potence au milieu d'une foule de peuple. Aimon survint et racheta la vie de son coupable neveu en se constituant vassal de Saint-Benoît. Pour cela, il abandonna à l'abbaye tous les biens qu'il possédait sur la colline, se réservant seulement d'en jouir pendant sa vie, à titre de *précaire* ou de *bénéfice*. Bientôt après cette stipulation, il vint à Fleury, et y prit l'habit religieux. Le monastère entra immédiatement en possession et en jouissance de tout le domaine de Châtillon.

Les religieux construisirent alors un nouveau monastère et une église dotée de deux autels, dont l'un fut consacré à saint Maurice, martyr, et l'autre à saint Posen, dont le corps fut miraculeusement découvert un peu plus tard.

Cette tradition parait avoir été la seule preuve connue de la légitimité de la possession du domaine de Châtillon par l'abbaye de Fleury, soit qu'Aimon n'ait signé aucun titre de donation, soit que ce titre ait été égaré. On comprend dès lors pourquoi André de Fleury fait entrer sa légende dans des détails précis et circonstanciés, et pourquoi il donne les noms des religieux qui les lui ont transmis.

Les inscriptions de quelques pierres tombales conservées dans l'église venaient s'ajouter aux preuves indirectes recueillies dans les souvenirs populaires.

IX.

SAINT OSWALD PREND L'HABIT RELIGIEUX A SAINT-BENOIT ; RETOURNE EN ANGLETERRE ; EST ÉLU ÉVÊQUE D'YORK.

Une des physionomies les plus douces qui apparaissent dans le monastère de Fleury, à cette époque, c'est assurément celle de saint

Oswald, jeune seigneur anglais, qui vint en France vers 959 (1), pour s'initier aux pratiques de la discipline monastique. Oswald suivait en cela l'exemple de son oncle Odon, archevêque de Cantorbéry, qui avait voulu prendre l'habit religieux au pied du tombeau de saint Benoît (2), dans le monastère de Fleury, aussi renommé alors pour sa ferveur que pour sa science (3). Oswald se présenta à l'abbé Wulfade avec des lettres du saint évêque Odon et de riches présents. Il fut accueilli avec empressement au nombre des novices. D'ailleurs, en dehors de toutes les recommandations, l'extérieur recueilli et distingué du jeune postulant aurait suffi pour inspirer la confiance. Dès son entrée dans la vie religieuse, il devint le modèle des frères. Comme son plus grand attrait était la vie contemplative, l'abbé Wulfade, pour l'aider à correspondre à cette grâce, fit disposer près de l'église une cellule éloignée du bruit, et dans laquelle, à l'abri de toute préoccupation extérieure, le fervent novice pouvait rester uni à Dieu par d'intimes et de continuelles prières. La sainteté du lieu n'avait cependant pas empêché l'ennemi de tout bien de l'obséder par les plus fatigantes tentations. Tantôt il faisait retentir à ses oreilles d'effroyables hurlements; tantôt il lui apparaissait tout resplendissant des apparences d'une céleste, mais trompeuse clarté. Oswald faisait avec foi et confiance le signe de la croix, et toutes ces illusions diaboliques disparaissaient.

Les moralistes de ces anciens âges ont tous eu la même préoccupation : enseigner par des exemples ; et les exemples, cités dans leurs chroniques naïves, étaient le plus ordinairement des prodiges. C'est ainsi que dans la vie de saint Oswald on trouve une légende qui pouvait devenir une touchante leçon pour les jeunes écoliers de l'abbaye chargés de répondre aux prières du prêtre à l'autel, honorable et sainte fonction, que la légèreté de leur âge ne leur permettait pas d'apprécier assez. L'un d'eux servait un jour la messe célébrée par le saint religieux ; cet enfant, on ne sait pourquoi, abandonna son poste et sortit de l'église pendant quelques instants ; peut-être trouvait-il le pieux célébrant un peu long, et croyait-il pouvoir aller chercher dehors une distraction récréative. Quand il rentra, un ange était agenouillé à la place qu'il avait quittée, et remplissait avec un profond respect les fonctions qu'il avait si légèrement abandonnées (4).

(1) MABILL., *Ann. Bened.*, t. III, p. 541.

(2) Voir p. 124, *supra*.

(3) D. Th. LEROY, *Vie de saint Odon* abrégée, ann. 958.

(4) Symph. GUYON, *Hist. de l'Égl. d'Orl.*, t. I.

D. Chazal fait observer que près du lieu où saint Oswald avait sa cellule, il y avait une crypte (1). Ce n'est assurément pas celle de l'église actuelle, qui ne fut construite qu'au sièle suivant ; on pourrait seulement inférer de cette expression que, dans l'anciennne église, il y avait également une crypte ou confession, et que c'était là que reposait avec honneur le corps de saint Benoît (2).

Oswald, on l'a vu, était d'une haute naisssance et fort riche ; il paraît que l'abbé Wulfade laissa à la disposition du jeune religieux une partie des trésors qu'il avait apportés, car l'auteur de sa vie dit que chaque jour douze pauvres se présentaient à la porte de sa cellule, et il leur distribuait l'aumône (3).

Cependant le saint archevêque de Cantorbéry, Odon, désirant voir son neveu près de lui avant de mourir, lui demanda de revenir en Angleterre, en envoyant de nouveau de riches présents à l'abbaye, pour témoigner de sa reconnaissance et de sa piété envers saint Benoît (4). Le motif qui avait déterminé Odon n'était pas seulement le désir de revoir Oswald ; c'était surtout la pensée de l'employer à la réforme des anciens moines dégénérés, et à la création de nouveaux monastères dans son diocèse. Ce n'est pas là une des moindres gloires de l'abbaye de Fleury-Saint-Benoît, d'avoir été pour l'Angleterre, à cette époque, la source et le principe de la régénération des ordres monastiques par le renouvellement de la discipline religieuse.

Oswald ne se rendit pas de suite aux instances de l'évêque de Cantorbéry ; il aimait si tendrement sa chère solitude de Saint-Benoit, qu'il voulait encore y prolonger son séjour. Il objectait, d'ailleurs, dans son humilité, la faiblesse de sa vertu, et son inexpérience pour les emplois qui lui étaient destinés dans sa patrie. Il fallut la nouvelle de la mort prochaine de son oncle, pour le déterminer à quitter Fleury et à s'éloigner des religieux, ses pères et ses frères. Son départ fut un véritable deuil pour le monastère, et son souvenir, plein d'édification, y resta toujours. Peu s'en fallut qu'il ne revînt en France et à Saint-Benoît, quand il apprit, en mettant le pied sur le rivage britannique, qu'Odon, le saint évêque de Cantorbéry, venait de mourir.

La vertu et le mérite d'Oswald attirèrent bientôt sur lui l'attention du

(1) D. Chazal, *Hist. cœn. Floriac.*, t. I, l. v, c. xxi, p. 191, et *Vita S. Oswaldi.*

(2) Voir IIe partie.

(3) D. Chazal, *Hist. cœn. Floriac.*, t. I, l. v, c. xxi, p. 191, et *Vita S. Oswaldi.*

(4) Mabill., *Ann. Bened.*, t. III, p. 561.

pieux roi d'Angleterre, Edgard, qui l'éleva sur le siége épiscopal d'York, et l'employa, conjointement avec deux autres évêques, saint Dunstan et saint Ethelvord, à la réforme des principaux monastères de son royaume.

Lorsqu'Oswald fut chargé de gouverner, en qualité d'évêque, le diocèse d'York, il réunit dans l'un de ses domaines, à Wisbury, douze moines, pour y former un monastère, où il se retirait souvent, afin d'y reprendre la pratique de la vie religieuse, qu'il avait menée trop peu de temps, à son gré, dans le monastère de Fleury. Mais une des abbayes les plus importantes que saint Oswald contribua à régénérer fut celle de Ramesia (*Ramesience monasterium*), située dans une des plus belles et des plus fécondes contrées des Iles-Britanniques. Cette abbaye était alors gouvernée par un homme d'une grande science et d'une grande sainteté, Germain, religieux qui, après avoir été élevé dans son enfance aux écoles de Fleury, y était retourné vers 976 pour y passer trois ans dans la retraite, et se rendre plus digne de la charge d'abbé que lui avait confiée saint Oswald (1).

(1) Mabill., *Ann. Bened.*, t. III, p. 639.

CHAPITRE VII.

ÉTAT PROSPÈRE DU MONASTÈRE ET DES ÉCOLES DE FLEURY A LA FIN DU Xe SIÈCLE.

I. Saint Abbon; ses premières années. L'abbaye reçoit de riches donations en Bourgogne. L'abbé Wulfade est élu évêque de Chartres. — II. Richard, abbé. Punition d'Herbert, seigneur de Sully. Donations. — III. Amalric, moine de Fleury, protége l'abbaye. — IV. Le monastère de Saint-Benoit est en partie détruit par deux incendies successifs. — V. Saint Abbon, écolâtre de Saint-Benoit. Prospérité des écoles sous sa direction savante. — VI. Différend entre l'évêque d'Orléans et les religieux de Saint-Benoit. Intervention du roi Hugues en faveur de l'abbaye. — VII. Mort d'Oybold. Troubles à l'occasion de l'élection de son successeur. — VIII. Abbé anonyme. Gerbert Constantin.

I.

SAINT ABBON. — SES PREMIÈRES ANNÉES. — L'ABBAYE REÇOIT DE RICHES DONATIONS EN BOURGOGNE. — L'ABBÉ VULFADE EST ÉLU ÉVÊQUE DE CHARTRES.

A la fin du Xe siècle, on aurait pu appliquer au monastère de Fleury cette parole par laquelle on désignait alors le pays d'Angleterre, aujourd'hui si tristement déshérité de sa foi primitive : c'était la terre des saints. La piété et la science semblaient s'être donné rendez-vous près du tombeau de saint Benoît, pour régénérer et éclairer l'église de France, et pour répandre au loin les influences civilisatrices qui préservèrent le monde des nouveaux envahissements de l'erreur et de la barbarie.

Au temps de saint Oswald, vivait dans le monastère de Fleury un jeune novice qui, lui aussi, devait devenir un saint. Ce n'était point un étranger ; il avait pris naissance dans le pays même. Il était Orléanais (1) et se nommait Abbon. Lætus, son père, et Ermengarde, sa mère, habi-

(1) MABILL., *Ann. Bened.*, t. III, p. 538; *Act. SS. Ord. S. Bened.;* AIMOIN. *Vita S. Abbon.*, sæc. VI, p. I, p. 38 et seq.

taient près d'Orléans (*in pago Aurelianensi*) ; ils y possédaient de riches domaines. Ils pouvaient donc donner à leur fils une haute et brillante position dans le monde ; mais leur religion éclairée et leur piété ardente avaient formé pour lui d'autres vœux : ils voulaient avant tout lui procurer le bienfait d'une éducation chrétienne, et lui fournir les moyens d'arriver à une grande sainteté. En conduisant aux écoles de Fleury cet enfant de bénédiction, et en l'offrant à Dieu et à saint Benoît, ils furent bien inspirés, car il convenait que celui qui devait plus tard répandre tant et de si pures lumières au sein du monastère y puisât dès sa jeunesse les premiers éléments des lettres, avec les premiers enseignements de la foi. Ce fut Abbon, en effet, qui, devenu abbé de Fleury, fit de ce monastère un véritable foyer d'études religieuses, historiques et littéraires, et qui éleva ses écoles à leur plus haut degré de splendeur. Aimoin, qui a écrit sa vie, dit qu'il ne dut pas seulement à la piété de ses parents d'avoir été offert à Dieu dans le monastère de Saint-Benoît : sa mère avait là deux proches parents (1), Gumbold (*Gumboldus*) et Christian (*Christianus*), qui avaient quitté le monde pour servir Dieu ; l'un y avait pris l'habit monastique, l'autre y était encore simple clerc. Leurs conseils exercèrent assurément une grande influence sur la détermination qui fut prise à son égard.

Lorsque l'abbé Wulfade vit pour la première fois le jeune Abbon, il lui prédit qu'un jour il serait placé à la tête de l'abbaye, et l'engagea à se rendre digne de cette importante charge, par son application au travail et par sa sagesse.

L'offrande de cet enfant se fit solennellement et avec toutes les cérémonies prescrites par la règle, cérémonie touchante, qui avait tout l'aspect du sacrifice d'une victime pure, offerte à Dieu sur l'autel même de saint Benoît, près duquel le jeune enfant était conduit par son père et sa mère, en présence de tous les religieux et des écoliers réunis.

L'aménité du caractère d'Abbon, son ardeur pour l'étude, la facilité de sa mémoire, la vivacité de son imagination, la sûreté de son jugement, le rendirent bientôt remarquable entre tous les écoliers de l'abbaye. Il aimait à se récréer avec les étudiants de son âge; mais un attrait particulier le portait à rechercher la société des religieux âgés, parce qu'il trouvait, dans leurs pieuses et savantes conversations, d'utiles leçons de vertu et de science.

Il importe, pour la clarté de l'histoire et l'enchaînement des faits, d'in-

(1) AIMOIN, *Vita S. Abbon*, sæc. VI, p. I, p. 38 et seq.

terrompre le récit de la vie de ce jeune religieux pour suivre l'ordre chronologique des événements qui s'accomplirent dans l'abbaye ; on le verra plus tard, sous le successeur de l'abbé Wulfade, réapparaître comme professeur dans cette célèbre école où il avait puisé les premières connaissances des lettres et des sciences.

La haute réputation du monastère de Saint-Benoît attirait sans cesse aux religieux de nouveaux bienfaits, et tous ceux qui avaient à cœur le renouvellement des ordres monastiques se tournaient vers eux, et les sollicitaient avec instance de venir réformer et reconstituer des monastères tombés dans le relâchement

La Providence veillait avec sollicitude aux intérêts temporels de l'abbaye. Vers la fin de l'administration de l'abbé Wulfade, lorsque l'abbé Richard, qui fut son successeur à Fleury, était prévôt de la *celle* de Pressy, en Bourgogne, trois nobles chevaliers, Lambert, Letald et Bernard, offrirent plusieurs domaines, en échange de prières pour le salut de leurs âmes (1).

Un monastère autrefois fondé par la reine Brunehaut auprès de de la ville de Laon, le monastère de Saint-Vincent, était tombé en ruine et resté désert depuis qu'il avait été dévasté par les Northmans. L'évêque de Laon, Adelelmus, avait essayé de le relever, et y avait placé douze chanoines pour y célébrer l'office; mais après sa mort, ce lieu fut de nouveau abandonné, et retomba dans la désolation (2). Contristé d'un pareil état de choses, un autre évêque, Roricon, forma le projet de rétablir les bâtiments de cette ancienne abbaye, qui était le lieu de sépulture des évêques et des chanoines de Laon, ainsi que d'un grand nombre de pieux et nobles laïcs. Après avoir pris l'avis de son clergé dans un synode, l'évêque sollicita et obtint de l'abbaye Wulfade *douze moines de Fleury qu'il plaça sous la conduite du vénérable abbé Melchalanus*, pour y vivre conformément à la règle de Saint-Benoît. Il accorda, entre autres privilèges, à ce monastère reconstitué, *la seconde dignité* de son église cathédrale. Ce Melchalanus paraît être le même religieux que Melcalenus de Saint-Michel en Tiérache, qui avait été élevé aux écoles de l'abbaye de Fleury (3).

Cela se passait vers l'année 961. Le rétablissement de l'abbaye de Saint-

(1) MABILL., *Ann. Bened.*, t. III, p. 468 ; ex *Cart. patric.*, apud PÉRARD, p. 30.
(2) MABILL., *Ann. Bened.*, t. III, p. 554 ; ex MARLOT, t. II, p. 9 et 10.
(3) MABILL., *ibid.*

Vincent de Laon par les religieux de Saint-Benoît de Fleury (1) fut ratifié en 977 dans une charte du roi Lothaire. Ce prince avait succédé, en 954, à son père Louis IV d'Outre-Mer; son règne se prolongea jusqu'en 987; il eut pour successeur Louis V, son fils, qui mourut d'accident l'année suivante et fut le dernier roi carlovingien. Aimoin retrace en quelques lignes les événements du règne de ces rois, dans le second livre des *Miracles de saint Benoît* (2), ouvrage qu'il faut toujours consulter quand on veut étudier notre histoire nationale dans ses sources. Ces leçons d'histoire, Aimoin les avait recueillies de la bouche d'Abbon, l'écolâtre de Fleury, son maître. Aucun de ces monarques n'honora de sa présence l'abbaye de Fleury, qui avait été et fut par la suite souvent visitée par les rois de France, ses bienfaiteurs dévoués.

Par les soins vigilants de l'abbé Wulfade, la celle ou monastère de Châtillon-sur-Loire reprit une nouvelle vie et une nouvelle ferveur. Ce lieu, donné à l'abbaye par le moine Aimon (2), offrait de grandes ressources. C'était un riche domaine, et sa conservation fut, dans tous les temps, l'objet de la sollicitude des religieux de Fleury.

L'abbé Wulfade, qui avait gouverné l'abbaye avec tant de sagesse, ne devait pas y terminer ses jours. Il s'était fait si avantageusement connaître à Chartres, quand il alla, en 950, reconstituer avec ses religieux le monastère de Saint-Pierre-en-Vallée (4), que le clergé et le peuple de cette ville, à la mort d'Ardoin, l'élurent pour évêque vers 962.

Les annales de l'église de Chartres ne nous ont rien laissé de remarquable sur son épiscopat. Toutefois, dans le nécrologe de la cathédrale, son nom figure avec cette glorieuse annotation : *Wulfadus vir Deo acceptissimus, omniumque laudabilium virtutum, claritate decoratus* (5). « Wulfade, qui fut un homme de Dieu, et qui brilla du plus « pur éclat de toutes les vertus. »

(1) Mabill., *Ann. Bened.*, t. III, p. 554.
(2) Voir *suprà*, p. .
(3) Aimoin, *Miracul. S. Bened.*, p. 103.
(4) Voir p.
(5) Mabill., *Ann. Bened.*, t. III, p. 560.

II.

RICHARD, ABBÉ. — PUNITION D'HERBERT, SEIGNEUR DE SULLY. DONATION.

XXVe *abbé:* **Richard** (de 963 à 978.) Lorsque Wulfade quitta l'abbaye de Saint-Benoît pour monter sur le siége épiscopal de Chartres, les religieux élurent, vers 963, pour abbé, Richard, prévôt sous-prieur de la *celle* de Pressy (1). La date de 963 pourrait être contestée, si l'on suppose, ce qui est probable, que l'élection de l'abbé Richard n'eut lieu qu'à la mort de Wulfade, devenu évêque de Chartres.

Certains faits de la chronique de Fleury peuvent être rapportés à cette époque, entre autres la punition encourue par un des officiers de la reine Gerberge, qui s'était rendu coupable d'irrévérence envers un autel de saint Benoit dans l'église de Reims, mais surtout la mort terrible d'Herbert, seigneur de Sully, événement qu'Aimoin signale comme châtiment bien capable d'effrayer les envahisseurs des biens de l'abbaye (2).

Sully-sur-Loire (3) (*Castrum Soliacense*) était alors en la possession d'un nommé Herbert, fils d'Herchenault, et frère d'Archambault, archevêque de Tours. L'abbé Richard lui avait donné à cens ou à titre de bénéfice quelques domaines de l'abbaye, domaines situés sur le territoire de Châtillon-sur-Loire (4). Ce n'était point assez pour l'ambitieuse cupidité d'Herbert; il chercha à s'approprier tout ce qui appartenait aux religieux dans cette contrée. L'abbé Richard rappela à l'usurpateur sa foi jurée, et le pria de mettre fin à ses injustices. Il ne tint aucun compte de cette légitime réclamation; aussi, les religieux crurent-ils devoir porter leurs plaintes devant le roi Lothaire et devant Hugues-le-Grand, duc de France, qui ne mirent pas un grand empressement à leur rendre justice. Dans cette extrémité, ils recoururent à celui qui n'abandonne jamais les opprimés, et pendant tout le temps du carême, cette année-là, ils convoquèrent au son des cloches (*duo œrea pulsabant signa*) tout le peuple des environs pour assister aux grandes litanies (5), et implorer l'assis-

(1) MABILL., *Ann. Bened.*, t. III, p. 560.

(2) AIMOIN, *Mirac. S. Bened.*, p. 105.

(3) Chef-lieu de canton de l'arrandissement de Gien, situé à six kilomètres de Saint-Benoît.

(4) D. CHAZAL, *Hist. cœnob. Floriac.*, ann. 963.

(5) D. Chazal (*Hist. cœnob. Floriac.*, p. 195) fait remarquer que ces litanies

tance du ciel. Herbert continuait toujours avec une coupable obstination ses actes d'injustice. Mais pendant un voyage de nuit qu'il avait entrepris avec plusieurs de ses satellites pour aller en Gâtinais (*in Wastinensem pagum*), il aperçut tout à coup au sein des ténèbres profondes qui l'enveloppaient, lui et ses compagnons, un moine tout resplendissant d'une mystérieuse clarté; ce moine tenait à sa main une crosse dont il le frappa si rudement entre les deux épaules, qu'il poussa un cri de douleur. La vision s'était évanouie ; ses gens, épouvantés par ce cri déchirant qu'il venait de proférer, l'entourèrent et l'interrogèrent : « Oh! mes « amis, leur dit-il, saint Benoît vient de m'apparaître; il m'a frappé, « et voilà que je me sens mourir Reportez-moi au plus vite dans ma « maison, et courez au pied du tombeau du saint confesseur solliciter « mon pardon. » Ils obéirent; mais le malheureux expira sur le seuil même de sa porte. Son corps inanimé ayant été apporté par de pieux vassaux au monastère, afin que les religieux lui donnassent la sépulture, ils consentirent à le faire, quoiqu'en l'absence de l'abbé, parce qu'ils avaient une extrême compassion pour cet infortuné, si terriblement puni de sa pertinacité dans le mal (1).

L'abbé Richard, dont l'historien de la légende signale l'absence, était peut-être à la celle de Pressy, où il recevait, en 964, par une charte signée des donateurs, Ansedeo et Fredeburge son épouse, et contresignée par le duc de Bourgogne, l'offrande, pour le monastère de Sainte-Marie, de Saint-Pierre et de Saint-Benoît de Fleury, de deux maisons situées en deux différents lieux du pays de Bourgogne (2).

A ces donations, il faut en ajouter d'autres encore, faites à l'abbé Richard dans cette même contrée et à la même date pour le monastère de Fleury (3). L'année suivante, 965, nouvelle donation de deux maisons dans le Morvan (*in pago Augustodunense*). Enfin, Gilbert, seigneur de *Cisa*, assigne à l'abbaye de Fleury, en 969, par une charte octroyée à l'abbé Richard, plusieurs maisons situées en divers lieux, afin d'assurer des prières à ceux des membres de sa famille que la mort avait frappés (4).

solennelles étaient des processions quotidiennes en usage à Fleury. Elles se faisaient après sexte ou none, nu-pieds, excepté en hiver; mais alors, en compensation, l'abbé imposait à chaque moine une pénitence particulière.

(1) Aimoin, *Mirac. S. Bened.*, l. II, n. VII, p. 108.

(2) Apud Pérard, chart. XXXVI.

(3) Id., chart. XXV.

(4) Id., chart. XXVIII.

Les détails de toutes ces donations et les noms n'auraient qu'un intérêt très-secondaire pour l'histoire du monastère de Fleury, parce qu'il ne s'agit que de localités éloignées et peu considérables. Cependant, ces dons multipliés augmentaient les revenus temporels de l'abbaye ; ils ajoutaient encore à son importance, et sous ce rapport doivent être signalés.

III.

AMALRIC, MOINE DE FLEURY, ÉLU ABBÉ DE MICI. — LE ROI LOTHAIRE PROTÉGE L'ABBAYE.

L'abbaye de Mici, qui avait eu aussi, au cours du Xe siècle, des jours de défaillance et de dépérissement, s'était relevée et affermie, grâce à la sollicitude active des évêques d'Orléans. Tandis que l'abbé Richard continuait à maintenir l'abbaye de Saint-Benoît dans un état de prospérité spirituelle et temporelle qui la mettait au rang des plus importantes abbayes de France, l'abbé Annon, venu de Jumiéges pour gouverner l'abbaye de Saint-Mesmin, y faisait fleurir de plus en plus les vertus monastiques.

Cet homme de Dieu venait de mourir. Ermenthrée, évêque d'Orléans, pour rendre hommage à sa mémoire, voulut présider lui-même la cérémonie de ses funérailles, assisté de tout son clergé et de Richard, abbé de Saint-Benoît. Les religieux de Mici sollicitaient Ermenthrée de les gouverner lui-même, en qualité d'abbé, à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs. L'évêque refusa cette charge; mais étant tombé malade sur ces entrefaites, il prit l'habit religieux à Mici, et passa le reste de sa vie dans le monastère, où il mourut en 974. Avant sa mort, il avait exhorté les religieux au milieu desquels il vivait à élire un homme digne de succéder au saint abbé Annon. Dans ce but, il fit venir du monastère de Fleury un religieux formé aux plus saintes et aux plus parfaites habitudes de la discipline monastique, pour continuer l'œuvre de régénération et de réforme commencée à Mici. Ce religieux se nommait Hermenauld. Les moines de Mici, on ne sait pourquoi, ne voulurent point procéder à son élection, et firent même de nombreuses démarches auprès d'Arnoul, évêque d'Orléans, successeur et neveu d'Ermenthrée, afin qu'il dissuadât son oncle de persévérer dans ce choix. Une année entière s'écoula. Enfin, vers 973 (1), les religieux élurent un autre moine de

(1) Il y a quelque divergence de dates dans les auteurs. Voir D. CHAZAL, *Hist. Cœnob. Floriac.*, t. I, l. v, c. XXIV, p. 198.

Saint-Benoît, Amalric, homme d'une grande douceur et d'une haute réputation (1).

Quand le monastère de Fleury envoyait sur tous les points de la France de ses religieux pour rétablir tant d'autres monastères, et y faire refleurir la discipline et l'enseignement des lettres, il eût été regrettable de ne pas voir des liens de confraternité s'établir entre les deux grandes abbayes du diocèse d'Orléans, dans l'intérêt de la religion et de la science.

Si le roi Lothaire avait tardé à rendre prompte justice aux moines de Fleury, à la sollicitation de l'abbé Richard, lorsque le téméraire et malheureux Herbert, si exemplairement frappé de mort, dévastait les domaines de l'abbaye à Châtillon-sur-Loire, ce n'est pas que ce prince fût indifférent pour le monastère de Saint-Benoît ; loin de là, il s'en montra au contraire le zélé protecteur. L'abbé Richard, en effet, reçut de ce prince, en 974 (2), une charte qui a pour but de réparer les dommages causés à son monastère par des seigneurs injustes et coupables. Indépendamment d'Herbert de Sully, Aimoin (3) cite un autre spoliateur, Ramald de Chartres, qui, nonobstant toutes les réclamations des religieux et celles d'Arnoul, évêque d'Orléans, s'était emparé en Sologne d'un troupeau de porcs sur un domaine de l'abbaye de Saint-Benoît (4), et qui mourut dévoré par des fièvres incurables.

Deux autres chartes du roi Lothaire, chartes datées de Reims, donnent encore, vers le même temps, une preuve nouvelle de son intérêt pour l'abbaye. L'une d'elles mentionne une charte confirmative de tous les priviléges du monastère de Saint-Benoît, octroyée par son père, Louis IV. Cette citation est d'autant plus intéressante que ce titre n'avait pas été conservé. Lothaire sanctionne ces chartes de son prédécesseur, et confirme positivement et à nouveau l'abbaye dans la possession de tous les biens dont elle jouit dans l'Orléanais, le Blaisois et le diocèse d'Autun, notamment Pressy et toutes ses dépendances.

Dans le même temps, un haut et puissant seigneur, Adelin, frère de Hugues Capet, fit don à l'abbaye, en l'honneur de la bienheureuse vierge Marie, de saint Benoît et des saints dont les reliques étaient vénérées dans l'église du monastère, des domaines et seigneurie de Villiers, avec toutes ses dépendances, ses droits de basse, moyenne et haute justice. Ce

(1) Mabill., *Ann. Bened.*, t. III, p. 623.
(2) *Cart. Floriac.*, fol. 66.
(3) *Mirac. S. Bened.*, l. II, p. 90 et seq.
(4) Ferme appelée *La Vacherie*, commune de Neuvy.

fief important prit le nom de Villiers-Saint-Benoit. Le revenu, dans l'intention et selon les expressions mêmes du donateur, était tout particulièrement affecté au luminaire qui doit brûler devant Notre-Seigneur Jésus-Christ (1).

IV.

LE MONASTÈRE DE SAINT-BENOIT EST EN PARTIE DÉTRUIT PAR DEUX INCENDIES SUCCESSIFS.

La paix et la tranquillité du monastère de Fleury furent troublées, sous l'administration de l'abbé Richard, par deux incendies successifs qui occasionnèrent des dégâts considérables. Aimoin, qui les raconte, assigne au dernier de ces sinistres la date de 974 (2). Dans le premier incendie, dont la cause est restée ignorée, l'église de Saint-Pierre avait été dévorée par les flammes; mais celle de Sainte-Marie, dans laquelle étaient conservés le tombeau et le corps de saint Benoît, avait été épargnée. Quant au second incendie, celui dont la date est précisée, il fut occasionné par la négligence des ouvriers que l'abbé Richard employait pour fondre une cloche destinée à l'église principale du monastère, celle où les vassaux de l'abbaye étaient admis à assister aux grands offices : *Fusile æris vas ad convocandos fideles parabatur* (3). Cet événement répandit la terreur parmi les religieux, car non seulement une grande partie des bâtiments claustraux devint la proie des flammes, mais l'église de Sainte-Marie, récemment restaurée, fut tellement menacée, que les religieux craignirent de ne pouvoir enlever le corps de leur saint patriarche (4). Le ciel intervint, et la basilique fut miraculeusement préservée, ainsi que l'hospice. Il s'agit évidemment ici de l'hospice des nobles ou des écoliers, qui était à la porte du monastère.

Dans le récit de cet événement Aimoin, comme toujours, signale de

(1) D. Th. Leroy, *Cart. de l'abb.*, ann. 975.

(2) Aimoin, *Mirac. S. Bened.*, l. II, n. IX, passim.

(3) Voir Du Cange, au mot *Fideles*.

(4) Il est question, dans Aimoin, d'un corporal enlevé de l'église menacée par les flammes, et porté en procession autour de l'incendie, afin d'en arrêter les progrès. Cet usage est signalé dans le *Glossaire* de Du Cange, au mot *Palla*. « *Palla super quam sacrosanctum pridiè corpus Jesu Christi fuerat confectum, circumducitur.* » (Aimoin, *Mirac. S. Bened.*, l. II, p. 112.)

nombreux prodiges de nature à consoler la piété, à affermir la confiance des religieux éprouvés par le malheur. Entre ces faits légendaires et miraculeux, il en est un que l'on ne saurait taire ; il renferme d'ailleurs un utile enseignement.

L'incendie avait dévoré le monastère et répandu des flammes et des charbons embrasés jusque sous la *tour de l'église*, à l'endroit d'où l'on sonnait les cloches. Sous cette tour avait été jetée par hasard, parmi d'autres meubles, une table qui servait ordinairement pour les repas des étrangers, quand il en venait au monastère. La charité lui avait donc donné une sorte de consécration. Elle resta intacte au milieu des charbons ardents ; et les moines, attristés et attendris, la considéraient avec une douce consolation, en voyant dans sa conservation miraculeuse la preuve que Dieu avait eu pour agréables leur hospitalité et leurs nombreuses aumônes (1). Le monastère pourvoyait tous les jours aux besoins de douze pauvres (2). La charité, au moyen âge, y était admirablement pratiquée.

L'activité du zèle de l'abbé Richard sut bientôt utiliser toutes les ressources dont les religieux pouvaient disposer pour relever le monastère de ses ruines. La restauration dura trois ans. Rien ne fut épargné pour rendre convenable cette habitation. L'architecte chargé de diriger les travaux tomba un jour du faîte de la toiture du réfectoire, à travers les poutres et les solives, jusqu'à terre. Les moines accoururent, croyant bien n'avoir à relever qu'un cadavre ; mais, grâce à la protection de saint Benoît (3), qui ne permit pas, dit Aimoin, qu'un homme occupé à relever la maison de ses enfants fût tué ou blessé, il ne se fit aucun mal dans sa chute. La reconstruction du monastère dura trois ans. Il paraît qu'à cette même époque l'ancienne église de Sainte-Marie fut aussi restaurée, car, d'après le texte d'Aimoin (4), les saintes reliques avaient été de nouveau, mais momentanément, déposées dans l'église de Saint-Pierre, relevée elle-même de ses ruines entre les deux incendies. C'est à l'occasion de la guérison miraculeuse d'une possédée qui vint se prosterner dans la crypte de saint Benoît, et ensuite au pied de l'autel de la bienheureuse vierge Marie, que l'historien fait cette observation.

Après la restauration de la grande basilique, et lorsque le corps de saint

(1) Aimoin, *Lib. Miracul.*, p. 112.
(2) Id., *ibid.*
(3) *Hist. Mirac. S. Bened.*, p. 113. (*Architectus, nomine Dominicus.*)
(4) Id., p. 114.

Benoît eut été reporté dans son tombeau, l'abbé Richard désigna plusieurs religieux pour veiller à la garde de ce lieu vénéré ; l'un deux était surnommé Le Noir. Un jour, l'un des cierges qui brûlaient dans la basilique s'était éteint ; car, dit Aimoin (1), c'était l'usage de laisser jour et nuit brûler trois cierges dans cette vénérable église. Le bon religieux se hâta d'aller rallumer le cierge éteint à la lumière de celui qui brûlait devant le tombeau du saint patriarche. Il le trouva également éteint. Alors il descendit dans la crypte. Mais quel ne fut pas son étonnement, quand il constata que ce troisième cierge était éteint comme les deux autres. Remontant tout troublé dans l'église supérieure, il la trouva miraculeusement éclairée par l'un des grands cierges de *l'autel* de la bienheureuse vierge Marie. Cette légende présente un véritable intérêt ; en dehors du sentiment de dévotion envers la sainte Vierge que l'historien voulait sans doute par là inspirer à ses lecteurs, il donne à son insu une description des lieux qui fait connaître la position du tombeau de saint Benoît dans l'édifice ancien, dont les dispositions paraissent avoir eu quelque analogie avec l'église actuelle.

Ce n'était pas seulement à Fleury que saint Benoît manifestait alors la puissance de sa protection ; ce fut encore dans un autre lieu dépendant, il est vrai, de l'abbaye, a Sarcége (Saint-Benoît-du-Sault), lieu confié à la garde d'un vénérable moine nommé Benoît. Des troupes armées par des seigneurs en querelle les uns avec les autres ravageaient la contrée, et notamment le domaine de Sarcége. Les habitants d'Argenton, vassaux de saint Gérauld, avoué de saint Benoît, formèrent le généreux projet d'aller combattre ces pillards. Plaçant l'étendard du saint patriarche à leur tête, ils s'avancèrent contre l'ennemi, beaucoup plus nombreux qu'ils ne l'étaient eux-mêmes, remportèrent une victoire complète, allèrent déposer au pied du moine Benoît le butin ramassé sur le champ de bataille, et rendirent ainsi aux pauvres religieux ce qui leur avait été enlevé (2).

Vers la même époque, Boson, seigneur du Limousin, et Gérault, vicomte de Limoges, se faisaient la guerre. Ce dernier était, comme on l'a vu plus haut, avoué du monastère de Fleury. Les habitants d'Argenton, déjà victorieux, une première fois, pour s'être mis sous la protection de saint Benoît, vinrent prier à Sarcége, et demandèrent aux religieux du pain et du vin, comme *eulogie*, persuadés que cette nourriture bénite

(1) *Mirac. S. Bened.*, p. 115.
(2) Id., p. 117.

serait pour eux une sauvegarde. Ils étaient en tout quarante jeunes hommes déterminés et confiants. Ils s'avancèrent avec l'étendard sacré de saint Benoît, firent un grand carnage de leurs adversaires, et retournèrent vainqueurs, et sains et saufs, dans leurs foyers (1). La foi vive et confiante de l'époque se révèle dans ces différents récits des chroniques contemporaines, qui ont d'ailleurs conservé à l'histoire de curieux et d'utiles documents.

V.

SAINT ABBON, ÉCOLATRE DE SAINT BENOIT. — PROSPÉRITÉ DES ÉCOLES SOUS SA DIRECTION SAVANTE.

L'abbé Richard avait cultivé avec grand soin les écoles du monastère, et avait su distinguer parmi ses religieux les hommes les plus capables d'y enseigner les belles-lettres et les sciences. Ce fut lui qui mit à la tête de l'enseignement ce jeune Orléanais offert à saint Benoît par ses parents sous l'abbé Vulfade, pour être élevé dans le monastère et y être consacré à Dieu, Abbon, dont les vertus précoces avaient fait l'édification des religieux, et que son application aux études, son amour pour la science, avaient mis au premier rang parmi tous les écoliers de cette époque.

Abbon peut être regardé comme la personnification de la célèbre école de Fleury au Xe siècle (2). Son historien, qui avait été son élève, nous transmet sur les leçons diverses de son cours des indications qui équivalent à un programme rétrospectif des études et nous éclairent sur l'enseignement donné aux jeunes étudiants à cette époque, enseignement traditionnel qu'il augmenta de toutes ses connaissances acquises, et qu'il perfectionna par les immenses ressources de son génie.

Lorsqu'Abbon fut chargé de la difficile et importante fonction de professeur ou d'écolâtre (*præpositus scholaribus*), il était fort jeune encore (3). Il commença par enseigner ce qu'il avait appris dans cette même école, dont il devenait le maître : la *lecture* et le *chant*, la *grammaire*, *l'arithmétique*, la *dialectique*. Mais ces connaissances élémentaires lui parais-

(1) AIMOIN, *Mirac. S. Bened.*, p. 118.
(2) MABILLON, *Annal. Bened.*, t. III, p. 538; AIMOIN, *Vita sancti Abbonis*.
(3) Id., *ibid.*

saient insuffisantes, et il aspirait à en acquérir de nouvelles, ou du moins à étendre et perfectionner celles qu'il possédait.

Paris et Reims avaient alors de célèbres professeurs de *philosophie* et *d'astronomie ;* il alla prendre leurs leçons. Il parait que *l'astronomie* surtout avait sa préférence. Il revint ensuite à Orléans ; là il rencontra un clerc maître de chant et de *musique* fort savant, maîs tellement assiégé par tous ceux qui voulaient étudier cet art, qu'il fut obligé de payer ses leçons à prix d'or, *nummis comparavit*, et encore en était-il réduit à se cacher à cause des envieux (*occulte propter invidos*) (1). L'histoire locale n'a pas conservé le nom de ce professur orléanais, alors si célèbre, et ne dit pas à quelle école il appartenait ; mais comme il était clerc, on peut supposer qu'il enseignait à l'école de l'église cathédrale. Abbon exprima toujours le regret de n'avoir pu étudier autrement que par lui-même, et dans les ouvrages des anciens, la *rhétorique* et la *géométrie* (2).

C'est après avoir recueilli dans ses pérégrinations lointaines et scientifiques des conseils ou des leçons de la bouche des maîtres les plus célèbres et les plus autorisés, qu'Abbon revint à Fleury avec tous les renseignements nécessaires pour donner aux études une nouvelle impulsion, et ajouter au programme d'un enseignement jusque-là resserré dans de trop étroites limites. On peut donc avancer, sans crainte de faire des suppositions hasardées, que, au cours des XIe et XIIe siècles, et notamment dès la fin du Xe, on enseignait dans les écoles de l'abbaye de Saint-Benoit : la lecture, la grammaire, la musique vocale, l'arithmétique, la calligraphie (témoins les nombreux manuscrits de l'époque), la rhétorique, la dialectique, la philosophie, la géométrie, l'astronomie. Evidemment, l'on peut ajouter *l'histoire, l'écriture sainte* et la *théologie* ; cela est indiqué par la simple lecture des écrits d'Aimoin, élève et historien d'Abbon.

L'ensemble des études se rapportait à deux ordres d'idées : les *lettres* proprement dites, depuis ce qu'elles ont de plus élémentaire jusqu'à leur degré le plus élevé, et les *sciences,* telles, à peu de chose près, qu'elles avaient été transmises par l'antiquité.

Les écoles de Fleury continuaient alors, de concert avec celles de plusieurs autres monastères bénédictins, cette grande œuvre de la renaissance des lettres que Charlemagne avait entreprise et laissée inachevée, et que les invasions nouvelles de la barbarie avaient interrompue sous ses fai-

(1) AIMOIN, *Vita sancti Abbonis.*
(2) Id., *ibid.*

bles et obscurs successeurs. Depuis la réforme introduite par saint Odon dans le monastère de Saint-Benoît, les progrès des études y furent si rapides, et cette école monastique brilla d'un tel éclat, que les grands seigneurs y envoyaient leurs enfants (1), et qu'un évêque de Gascogne, Gombault (2) ne craignait pas d'inscrire dans une charte ce magnifique témoignage : *Luciferam famam de speciali scholâ Floriacensi ad se pervenisse.*

Ce serait peut-être ici le lieu d'examiner rapidement la valeur du chiffre de cinq mille écoliers, chiffre indiqué par Jean Dubois, d'après Papyre Masson, dans la *Bibliotheca Floriacensis.* Mais cette exagération est telle qu'il serait superflu de la contester longuement. Evidemment, c'est une erreur. Les écoliers de saint Benoît ont dû être et ont été en effet très-nombreux. Cependant, les religieux ne pouvaient disposer de bâtiments assez spacieux pour en loger un nombre aussi considérable, et le bourg, dont les maisons s'étaient groupées autour de l'abbaye, n'offrait d'ailleurs aucune ressource pour suppléer à l'insuffisance de l'hôtellerie ou hospice des nobles construit à l'entrée du monastère. Il eût fallu tout une ville pour loger cette population nomade de cinq mille jeunes gens ; or, nulle trace de ruines n'a jamais révélé l'existence de cette vaste cité. Que pendant les belles années du X[e] siècle, un écolâtre célèbre comme Abbon ait vu passer dans ses classes, durant les quinze ou vingt années de son professorat renommé au loin, cinq mille écoliers, cela serait peut-être admissible ; mais que du X[e] siècle au XIII[e], époque de la fondation de l'Université de Paris par Philippe-Auguste (3), l'école monastique de Fleury-Saint-Benoît ait eu, à une époque quelconque de cette longue période historique, cinq mille élèves fidèles à suivre simultanément ses cours, cela n'est évidemment pas vraisemblable.

A la fin du X[e] siècle, les bâtiments de l'abbaye, restaurés imparfaitement après les incendies successifs allumés par l'invasion des Northmans, suffisaient pour les religieux et les jeunes novices ou écoliers internes, devenus très-nombreux, au témoignage des anciens historiens de l'abbaye, depuis la réforme de saint Odon; mais s'il se fût agi d'un nombre de plus

(1) Mabillon (*Ann. Bened.*, t. IV, p. 16) signale également Gérault, abbé de Beaulieu, homme d'une haute naissance.

(2) D. CHAZAL, *Hist. cœnob. Floriac.*, t. I, l. V, c. XXXI, p. 213.

(3) L'Université de Paris fut fondée en 1200. Elle ne fut cependant définitivement constituée qu'en 1215.

de cinq mille individus, ces bâtiments auraient-ils pu les contenir? Vers le milieu du XIe siècle et pendant le XIIe, les bâtiments claustraux furent construits avec un plus grand développement, il est vrai; mais ils ne furent jamais assez vastes pour procurer, même en y comprenant l'*hôtelerie* des nobles, un logement convenable et aux religieux, et à quatre ou cinq mille écoliers. Enfin, comment trouver assez de professeurs et de surveillants pour une telle multitude de jeunes gens? Quelle action utile les religieux auraient-ils pu exercer sur cette agglomération confuse d'étudiants entassés dans un espace trop resserré pour les contenir? Il suffit, en deux mots, de jeter un coup d'œil rapide sur le plan de l'abbaye et de la ville de Saint-Benoît, pour comprendre que le chiffre de cinq mille écoliers n'est qu'une exagération écrite par un historien irréfléchi, ou l'erreur involontaire d'un copiste distrait.

VI.

AMALBERT, OYBOLD, ABBÉS. — MISSION LITTÉRAIRE DE SAINT ABBON EN ANGLETERRE.

L'abbé Richard, après avoir dirigé pendant seize ans le monastère, mourut, vivement regretté de ses religieux et des écoliers dont il avait su conquérir le respect, l'affection et la reconnaissance (1).

XXVIe *abbé :* **Amalbert** (de 978 à 985). — Les religieux de Saint-Benoît avaient trop d'intérêt à soutenir l'honneur de leur monastère et la réputation de leurs écoles, pour être indifférents sur le choix d'un nouvel abbé. Ils connaissaient et appréciaient le mérite d'Amalbert, homme aussi distingué par sa piété que par son savoir, qui gouvernait alors un monastère affilié à celui de Saint-Benoît, Saint-Florent de Saumur. Ils s'empressèrent de l'appeler au milieu d'eux, afin de se mettre sous sa conduite. Amalbert se rendit à leurs instances, mais il ne vécut que six ans à peine dans cette nouvelle charge. Son élection avait dû avoir lieu vers 978, car il reçut, cette année-là, un diplôme du roi Louis V, qui confirme toutes les immunités et privilèges de l'abbaye, comme l'avait fait le roi Lothaire, son père (2).

(1) AIMOIN, l. II, passim.
(2) D. Chazal cite, d'après l'autographe, le diplôme de Louis V. (*Preuv.*, p. 744.)

Pendant sa courte administration, l'abbaye étendit sa juridiction dans les provinces du midi de la France par la fondation du monastère de Pontons, sur les bords de l'Adour, au diocèse d'Acqs (1), monastère qui, après la translation des reliques de saint Maur, prit le nom de Saint-Maur de Pontons. Ce lieu dépendait de La Réole, qui elle-même relevait directement de Fleury. La donation du domaine de Saint-Maur de Pontons était due à la générosité du comte Tartas. Quant à l'importance morale et religieuse du monastère de Fleury, une preuve qu'elle se maintenait toujours à la même hauteur, c'est que l'archevêque de Sens, *Serverinus*, voulant réformer le monastère de Saint-Pierre le Vif, situé près de cette ville, sollicita et obtint de l'abbé de Fleury des religieux, assuré qu'il était de mener à bonne fin son entreprise avec leur concours.

Amalbert n'avait pas cessé de gouverner le monastère de Saint-Florent dont il était abbé à l'époque de son élection ; ce qui rendait encore plus directes les relations déjà établies entre les deux monastères et donnait la supériorité à celui de Fleury.

XXVIIe *abbé :* **Oybold** (de 985 à 987). — Après la mort d'Amalbert, qui arriva en 985, Oybold, religieux de Fleury, réunit les suffrages de ses frères. Son élection fut approuvée par le roi Lothaire. C'était un homme de haute naissance et d'une grande distinction (2). Ces détails ont été transmis par Aimoin, qui avait vécu sous cet abbé, et avait même reçu de sa main l'habit religieux dans sa première jeunesse (3). Cet historien mentionne à son occasion un fait miraculeux. Le religieux chargé d'approvisionner le monastère était allé, par l'ordre d'Oybold, faire l'acquisition d'une grande quantité de poisson, parce que la fête de la Translation approchait, et que cette solennité attirait toujours un nombre considérable d'étrangers, auxquels il était d'usage de donner l'hospitalité. A son retour, il trouva son chemin intercepté par le débordement des rivières, et particulièrement de celle de l'Indre (*Indriæ*). Une barque était attachée à la rive opposée. Le bon moine n'hésita pas : il invoqua saint Benoît avec une confiante simplicité, et d'elle-même la barque vint jusqu'à lui. Quand il arriva au monastère, les religieux commençaient à célébrer la fête du saint patriarche avec tristesse et inquiétude ; son arrivée providentielle

(1) *Cart. Floriac.*, fol. 62.
(2) AIMOIN, *Mirac.*, p. 121.
(3) Id., *ibid.*

les remplit d'une joie qu'augmenta encore le récit du religieux voyageur, si miraculeusement protégé par saint Benoît.

La réputation du monastère et des écoles de Fleury, depuis longtemps répandue en Angleterre, s'y maintenait toujours, surtout dans le monastère de Ramesia (*Ramesiense*), fondé par le saint évêque d'York, Oswald, dans son diocèse. Ce prélat en avait confié la direction à Germain, moine de Fleury, et il désirait non seulement ranimer la discipline monastique, mais aussi l'étude des lettres. Sa patrie lui offrait peu de ressources sous ce double rapport ; il porta donc de nouveau ses regards vers la France, et crut devoir envoyer une nouvelle députation à Oybold, pour obtenir un religieux capable de donner une impulsion efficace à l'enseignement (1).

Oybold ne pouvait pas refuser au saint prélat un service de cette nature. Abbon, écolâtre de Fleury, était éminemment propre à cette noble mission ; il réunissait, à la ferveur et à la régularité du religieux le plus parfait, la science et l'érudition du professeur le plus distingué. Son abbé, qui l'aimait et qui appréciait son talent, ne voulant pas lui intimer un ordre, se borna à lui proposer d'entreprendre, dans l'intérêt de la religion et des lettres, ce voyage d'outre-mer. Abbon y consentit aussitôt.

La nouvelle du départ prochain de ce professeur aimé des nombreux écoliers de l'abbaye se répandit tout à coup parmi les frères, qui cherchèrent à le détourner. On allait jusqu'à dire, avec une injuste et coupable malignité, qu'Oybold, offusqué par l'éclat de la réputation d'Abbon, son écolâtre, voulait l'éloigner pour toujours de Fleury. Abbon avait trop de noblesse dans le caractère pour se laisser influencer par de tels discours. D'ailleurs, l'abbé Oybold déclarait formellement qu'il n'autorisait Abbon à quitter le monastère que pour deux ans seulement. Les lettres que ce saint abbé écrivit à Abbon pendant son séjour en Angleterre sont une preuve évidente de la droiture de ses intentions ; elles respirent la plus douce affection, et honorent autant le maître que le disciple. Quand le départ du jeune religieux fut arrêté, Oybold lui fit préparer avec magnificence le viatique nécessaire pour cette lointaine excursion, et lui donna pour compagnons de voyage plusieurs religieux. Abbon quitta donc Fleury; mais il fut obligé d'attendre un mois entier sur les côtes de Normandie, avant de pouvoir partir, à cause du mauvais état de la mer (2). Il s'embarqua enfin; mais il avait à peine perdu de vue la terre de

(1) Aimoin, *Vita S. Abbon.*, *Act. SS. Ord. S. Bened.*, sæc. VI, pars I, p. 39 et seq.

(2) Id., *ibid.*

France, qu'une tempête effroyable bouleversa les flots: les vaisseaux qui accompagnaient celui du religieux de Fleury furent engloutis dans les abîmes. Le ciel, invoqué avec ferveur, protégea Abbon et ses frères.

Pendant deux ans, le pieux et savant religieux forma à l'étude des lettres plusieurs religieux du monastère de Saint-Oswald ; il leur communiqua les meilleures méthodes d'enseignement, puis il revint avec bonheur à son monastère et à ses écoliers de Fleury, qui saluèrent son retour avec enthousiasme. Abbon avait laissé en Angleterre un souvenir profond de son court séjour. Saint Oswald et saint Dunstan essayèrent de le lui faire prolonger, sans pouvoir vaincre ses résistances. Ils lui témoignègnèrent l'un et l'autre leur reconnaissance et leur estime par de riches cadeaux. Saint Dunstan de Cantorbery, à l'exemple du saint évêque d'York, remit à Abbon des sommes considérables (2) pour le sanctuaire de saint Benoît. En mémoire de son ordination, il reçut de saint Oswald, qui l'avait promu au sacerdoce pendant son séjour en Angleterre, un calice d'or et une chasuble. Ses écoliers voulurent aussi lui laisser des souvenirs de respect et d'affection; ils lui firent don de riches bijoux. *Armillas, torques aureas, congrua meritorum suorum insignia* (3).

VII.

DIFFÉRENDS ENTRE L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS ET LES RELIGIEUX DE FLEURY. — INTERVENTION DU ROI HUGUES EN FAVEUR DE L'ABBAYE.

Lorsque, sur la demande formelle d'Oybold, Abbon revint en France, il trouva cet abbé péniblement préoccupé des différends survenus entre l'évêque d'Orléans et les religieux.

L'abbaye de Saint-Benoît, quoique située dans le diocèse d'Orléans, où elle possédait de riches et vastes domaines, n'avait pas de rapports directs avec les évêques ; aussi, ne les voit-on jamais intervenir, au moyen âge, dans les événements qui s'accomplissent à Fleury. Indépendant par privilége, ce monastère ne relevait, pour la juridiction spirituelle, que du pape,

(1) MABILL., *Ann. Bened.*, t. IV, p. 29; ibid., p. 46; ex *Vita S. Abbon.* ab AIMOINO.

(2) AIMOIN, *Vita S. Abbon., Act. SS. Ord. S. Bened.*, sæc. VI, pars I, p. 39 et seq.

(3) Id., *ibid.*

et du roi pour la justice temporelle. Ses célèbres écoles n'avaient rien de commun ni avec les écoles épiscopales d'Orléans, ni avec les écoles presbytérales établies dans les différentes paroisses. Cette indépendance absolue était loin d'être agréable à l'évêque diocésain; elle pouvait cependant avoir ses avantages dans ces temps reculés, où, généralement parlant, l'épiscopat français était loin d'offrir toujours et partout les garanties de sainteté, de justice et de science qui le distinguèrent plus tard, et qui sont de nos jours la sécurité et la gloire de l'Église catholique. Arnoult (1) (*Arnulfus*) était neveu et successeur d'Ermenthrée, cet évêque dont parle le moine Letald, qui avait affectionné tout particulièrement les monastères de Fleury et de Mici. Aimoin, quoique moine de Saint-Benoît, dépeint Arnoult comms un homme *bon*, d'ailleurs *savant et fidèle observateur des saintes règles*. Ce prélat supportait difficilement que l'abbaye de Fleury ne reconnût d'autre puissance en France que celle du roi, et ne voulût relever de son autorité épiscopale en aucune manière. Il jugea à propos de tenter au moins un acte de juridiction temporelle, en exigeant de l'abbé de Fleury Saint-Benoît le serment de foi et hommage, sous le prétexte qu'il ne pouvait posséder qu'à titre de vassal les différents terrains situés dans la circonscription de la justice de l'évêché d'Orléans. L'abbé de Fleury refusa d'obtempérer aux exigences mal fondées de l'évêque. Arnoult donna ordre à ses gens de saccager les vignes de Saint-Benoît situées à la Bourie (*Bouriæ in suburbio*) (2), dans un faubourg d'Orléans. Les violences allèrent beaucoup plus loin peut-être que ne l'avait voulu le prélat, et dès lors ce conflit prit des proportions considérables ; ce fut une sorte de guerre déclarée. Les moines résolurent de faire prévaloir leurs privilèges contestés et leurs droits méconnus. C'était au temps de la vendange : les intérêts du monastère se trouvaient par là même compromis, par l'impossibilité où ils étaient de rentrer les récoltes sur cette partie des domaines. Avant donc de recourir à la justice du roi, et d'entamer des procédures toujours lentes et incertaines dans leurs résultats, ils usèrent d'un moyen plus prompt, et qui, grâce à la foi vive des populations, fut immédiatement efficace.

La veille du jour fixé pour les vendanges, une troupe de moines partait de Saint-Benoît, recueillie et silencieuse. Elle suivait sur la route les châsses des saints portées respectueusement et avec une certaine pompe

(1) MABILLON, *Ann. Bened.*, t. IV, p. 37. Voir à ce sujet M. PELLETIER, *Évêques d'Orléans*, p. 39.

(2) AIMOIN, *Mirac.*, p. 124. Le clos de la Bourie, faubourg Bannier.

devant elle. C'étaient les reliques de saint Aigulfe et de saint Frogent; et quand les peuples, attirés par ce spectacle, accouraient de toutes parts, les religieux disaient : « C'est saint Benoit qui va défendre ses domaines « envahis auprès d'Orléans. »

Un pauvre infirme, s'étant trouvé au passage des saintes reliques, s'inclina sous les châsses d'argent qui les contenaient, et fut, dit Aimoin, miraculeusement guéri. Il fit construire, en souvenir, à l'endroit même, une sorte d'oratoire de la plus humble apparence. Les malades, ajoute l'historien, ne visitaient jamais ce lieu sans obtenir du ciel un soulagement.

Arrivés à Orléans, les religieux entrèrent dans leur vigne avec les châsses, et tandis qu'ils récitaient des prières et des psaumes, les vendangeurs récoltaient le raisin avec une parfaite tranquillité, sous la protection des saints: : nul n'aurait été assez osé pour les troubler (1). On ne saurait vraiment passer sous silence tous ces petits événements secondaires, sans enlever à l'histoire des vieux temps son caractère et son charme. Ces faits ne se discutent pas; on ne saurait non plus les critiquer: il faut les raconter simplement. Ils peignent l'époque, et ils sont à l'histoire ce que les ruines antiques d'un monument dix fois séculaire sont à la poésie, à l'art et à l'archéologie.

Oybold recourut en même temps à l'autorité souveraine du roi Hugues, sollicita, en faveur de son monastère, une charte qui établit de nouveau les droits accordés dans les siècles passés, et mit fin aux prétentions arbitraires de l'évêque d'Orléans. Ce diplôme fut octroyé à l'abbaye de Saint-Benoît, dans les mêmes termes qu'un diplôme précédent du roi Lothaire. Hugues Capet était alors à Orléans (2) (987).

VIII.

MORT D'OYBOLD. — TROUBLES A L'OCCASION DE L'ÉLECTION DE SON SUCCESSEUR.

La mort frappa Oybold cette année-là même, et les moines de Fleury eurent à s'occuper d'une élection. Deux candidats se recommandaient par leurs mérites personnels et avaient des droits égaux à leurs suffrages. A cette époque, les abbayes comme les évêchés, le souverain

(1) AIMOIN, *Mirac.*, p. 125.

(2) MABILL., *Ann. Bened.*, t. IV, p. 41; *Cart. Floriac.*, fol. 63.

pontificat lui-même, étaient l'objet de la convoitise d'un grand nombre de compétiteurs. Souvent ces charges, redoutées des saints qui en comprenaient l'importance, et n'osaient en assumer la responsabilité, étaient achetées à prix d'or par des hommes ambitieux et avides, qui n'aspiraient qu'aux honneurs et ne rêvaient que richesses. Le XIe siècle offre, dans son histoire, de nombreux et tristes exemples de cette simonie que les conciles flétrissaient et anathématisaient, mais qu'ils étaient trop souvent impuissants à prévenir ou à réprimer. L'élection du nouvel abbé de Fleury Saint-Benoît n'eut donc pas lieu dans ces circonstances sans de grandes difficultés, et le résultat en fut déplorable.

Les écoles de ce monastère avaient acquis au loin une telle réputation, que tous les savants contemporains se préoccupaient, dans l'intérêt de la science et des lettres, du successeur qu'il fallait donner à Oybold. Deux religieux de Fleury présentaient des garanties égales de science et de vertu. Abbon, déjà connu en France et en Angleterre, avait les préférences d'un certain nombre de religieux, auxquels le fameux Gerbert, alors écolâtre de Reims, avait écrit de donner sans hésitation leurs voix. Aimoin, jeune et savant professeur, très-apprécié des écoliers, était mis avec ardeur sur les rangs par l'écolâtre du monastère, Constantin, homme d'une haute réputation de savoir dans son siècle. Ces deux religieux étaient dignes de remplir l'honorable et difficile charge d'abbé. Mais, en dehors du monastère, un religieux dont le nom est resté inconnu s'était mis sur les rangs. Le roi et son fils Robert, les seigneurs les plus influents de la cour et de la province, gagnés par des promesses, à prix d'argent peut-être, l'évêque d'Orléans lui-même, dans des vues toutes personnelles, pressaient les religieux de lui donner leurs voix. L'ambition de cet étrange inconnu prévalut sur le mérite de ses compétiteurs, et l'abbaye humiliée eut pour pasteur un mercenaire.

IX.

ABBÉ ANONYME. — GERBERT. — CONSTANTIN.

XXVIIIe *abbé : Anonyme* (de 987 à 988). — La paix fut pour quelque temps bannie du monastère de Fleury-Saint-Benoît, devenu depuis plus d'un demi-siècle le sanctuaire recueilli de la piété et de la science. A la nouvelle de ces troubles, Gerbert écrivit à l'abbé de Cluny (1) pour l'engager

(1) Epist. LXX, édit. Pons., 1611.

à avoir pitié d'un monastère aussi intéressant et aussi recommandable. « C'est bien, lui disait-il, de veiller avec zèle comme vous le faites sur « votre monastère ; mais n'est-il pas du devoir d'une intelligente charité « d'arrêter la contagion qui gagne le troupeau de votre frère ? Un usur« pateur audacieux s'est emparé d'un lieu que tous les moines doivent « tenir pour vénérable, à cause du corps de saint Benoît qui y repose. « Si vous vous taisez, qui parlera ? Si cet homme coupable reste impuni, « qui empêchera désormais les ambitieux d'imiter son exemple ? Nous « vous le demandons donc bien instamment, par amour pour Dieu. Al« lez à Fleury, examinez, et jugez. Si l'élu vous paraît digne de sa « charge, soit ! qu'il reste sur son siége ; mais s'il en est indigne, qu'il « soit déposé. J'attends de vous une réponse qui m'atteste que vous avez « adopté mon sentiment et suivi mes conseils. »

Gerbert avait écrit dans le même sens à Ebrard, abbé de Saint-Julien de Tours (1), et avec une égale ardeur. Quant aux religieux de Fleury, il leur adresse dans ses lettres, à ce sujet, des reproches mérités, et les presse avec la plus énergique éloquence de faire cesser un scandale qui déshonore leur monastère et leur enlève l'estime de tous les hommes les plus distingués de l'Église de France.

La correspondance qui s'établit alors entre Gerbert, l'écolâtre de Reims, Majolus, abbé de Cluny, et Ebrard, abbé de Saint-Julien, correspondance analysée par Mabillon (2), donne une idée de ce que pouvait être le moine intrus dont l'élection avait soulevé leur légitime indignation. L'abbé simoniaque ne gouverna l'abbaye que l'espace d'une année ; sa mort arriva vers 988. Les religieux purent dès lors mettre à leur tête Abbon, l'un de ceux que la cabale avait dédaignés. Il sut replacer et maintenir le monastère dans l'état de prospérité et de ferveur qui l'avait rendu si célèbre depuis la réforme de saint Odon.

L'écolâtre de Reims, Gerbert, avait-il été religieux de Fleury-Saint-Benoît ? Plusieurs auteurs l'ont dit, mais sans preuves, ou plutôt par suite d'une erreur historique. C'eût été sans doute une gloire pour ce monastère d'avoir eu à la tête de ses écoles ce savant célèbre qui, après avoir été successivement archevèque de Reims et de Ravennes, devint pape sous le nom de Sylvestre II; mais on doit à la vérité de dire qu'il n'en est rien. Papyre Masson, dans la vie de ce Souverain-Pontife (p. 76), dit : « *Hunc ex monacho Floriacensi quod est monasterium ad*

(1) MABILLON, *Annal. Bened.*, t. IV, p. 47.
(2) Id., *ibid.*

« *Ligerim non procul Aureliâ celebri urbe Galliæ, quis nunquam ad* « *Remensem credidisset episcopatum, mox ad Ravennatum, denique* « *ad Romanum esse perventurum.* » Or, voici la cause de l'erreur de cet auteur : il est notoire que Gerbert a été religieux du monastère d'Aurillac, en Auvergne. L'auteur aura confondu dans ses recherches le mot *Aurelianensis* avec le mot *Auriliacensis.* Dom Chazal, historien de l'abbaye, indique cette explication ; on ne saurait être plus difficile à l'admettre qu'un moine de Fleury même.

Gerbert eut de fréquentes relations avec le monastère de Saint-Benoît. Ses lettres supposent des rapports suivis avec l'écolâtre Constantin, qui lui communiquait ses idées et prenait ses conseils pour la direction des écoles de Fleury. Ce fait, joint à la part que Gerbert prit dans l'élection d'Abbon, sa lutte contre l'usurpateur anonyme de la charge abbatiale, ont pu facilement faire prévaloir l'opinion qu'il avait été religieux de Saint-Benoît ; mais il faut convenir qu'il serait fort étrange que, dans une correspondance établie pour un semblable motif, il n'eût jamais rappelé qu'il avait été lui-même religieux de ce monastère, auquel il paraissait si attaché de cœur, et dont la réputation lui était si chère.

La correspondance des deux écolâtres ou scholastiques de Reims et de Fleury indique naturellement que l'enseignement devait être à peu près semblable dans ces deux centres scientifiques et littéraires, et qu'il fallait bien que l'école de Fleury eût une valeur réelle connue, appréciée, pour que de semblables relations se maintinssent.

Constantin (1), l'écolâtre dont il est ici fait mention, était un homme d'une grande érudition (2). Il avait donné des conseils très-éclairés à Gerbert, pour la construction de la sphère. La science du calcul et de la géométrie lui était très-familière. Il ne semble pas mériter le reproche qui lui a été adressé de s'être adonné aux sciences occultes, à la nécromancie.

(1) Voir *suprà,* quelques autres détails sur ce religieux.

(2) D. Chazal, *Hist. cœnob. Floriac.,* p. 227.

CHAPITRE VIII.

LE MONASTÈRE ET LES ÉCOLES DE SAINT-BENOIT ÉLEVÉS A LEUR PLUS HAUT DEGRÉ DE SPLENDEUR ET DE CÉLÉBRITÉ A LA FIN DU Xe SIÈCLE.

I. Saint Abbon, abbé. Ses différends avec Arnoult, évêque d'Orléans. — II. Saint Abbon écrit sa propre apologie. — III. Voyage de saint Abbon à Rome. Ses rapports avec Mici et Ferrières. — IV. Tombeau de saint Posen à Châtillon-sur-Loire. — V. Voyage de saint Abbon à La Réole. — VI. Mort de saint Abbon. Ses disciples. Miracles opérés à son tombeau. — VII. Différents miracles cités par Aimoin.

I.

SAINT ABBON, ABBÉ. — SES DIFFÉRENDS AVEC ARNOUL, ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

XXIXe *abbé:* **Saint Abbon** (de 988 à 1004). — L'élection d'Abbon avait eu lieu par les religieux sans de nouvelles difficultés, dès l'an 988, et le roi Hugues confirma les suffrages des religieux par son approbation (1). Aimoin, Constantin, Abbon, vivant ensemble à Fleury, dans cette utile, sainte et persévérante intimité de rapports que la vie religieuse seule peut établir et élever à la plus haute puissance de fécondité pour la vertu et pour la science, voilà ce qui explique comment, à la fin du XIe siècle, le monastère et les écoles de Fleury atteignirent l'apogée de leur célébrité. Constantin n'est connu, il est vrai, que par les fragments de sa correspondance avec Gerbert ; mais l'existence de saint Abbon a été mise en lumière par Aimoin, son élève et son ami. Aimoin s'est révélé lui-même dans ses propres écrits, de sorte qu'il est évident que jamais, à aucune époque, l'abbaye de Saint-Benoît n'a possédé d'hommes plus remarquables sous le triple rapport de la vertu, du caractère et de la science.

Abbon avait su par sa prudence, par sa douceur et par sa sagesse, réta-

(1) AIMOIN, *Vita S. Abbon.*, p. 41, in *Act. SS. Ord. S. Bened.*, sæc. VI, pars I.

Pl. N° 6



Publié par Alph Gatineau à Orléans — Imp. Lemercier Paris — Lith par Deroy d'après l'Abbé Rocher

Intérieur de l'Église — Vue prise du Chœur

blir la paix intérieure et le calme le plus parfait au sein du monastère, troublé par les agitations de l'année précédente. Elevé à la dignité d'abbé, cet homme de Dieu, sans négliger le soin des écoles auxquelles il avait jusque-là donné tout son temps et toute son âme, s'occupa avec sollicitude du gouvernement de ses religieux, et leur inspira l'amour de la règle. Il maintint dans cette maison, déjà si renommée, la discipline monastique avec un tel zèle, qu'elle devint sous ce rapport plus célèbre que jamais (1). Les affaires temporelles de l'abbaye lui suscitèrent au commencement de grandes et pénibles difficultés. Le saint religieux eut à lutter contre l'évêque d'Orléans, dont les prétentions étaient opposées, non seulement aux droits seigneuriaux du monastère de Fleury, comme on l'a vu, mais aussi à ses privilèges spirituels sous le rapport de la juridiction (2).

Au Xe siècle, le monastère de Fleury ne relevait que du roi pour la justice temporelle, et du pape pour la juridiction spirituelle. Ces droits et ces privilèges étaient écrits dans plusieurs des chartes, bulles et diplômes concédés au monastère. Abbon comprit qu'il ne lui appartenait pas de renoncer à ces avantages dont jouissait depuis des siècles l'abbaye de Fleury ; il les défendit avec toute l'ardeur de son âme, et refusa énergiquement à Arnoult les serments ou promesses de la double soumission (*promissionem subjectionis*) que ce prélat voulait exiger des abbés de Saint-Benoît (3).

Que l'évêque d'Orléans, dans des vues louables, et par des motifs exposés avec calme, ait adressé à l'abbé de Fleury des réclamations plus ou moins fondées, cela se comprend et s'explique ; mais que pour faire prévaloir sa volonté à défaut de raisons, Arnoult ait eu recours à la violence, c'est là un de ces faits malheureux qu'il faut condamner : les usages et les mœurs encore un peu barbares de ce siècle expliquent, mais ne justifient pas, une telle manière d'agir.

Sur le refus d'Abbon, le neveu de l'évêque Arnoult s'en était allé, à la tête d'une troupe de gens armés, ravager les possessions de Saint-Benoît, à Yèvre-le-Châtel (4), domaine ou châtellenie de la mense abbatiale (5).

(1) Aimoin, *Vita S. Abbon.*, init. et pass.

(2) Mabill., *Ann.*, t. VI, p. 48.

(3) Id., *ibid.*, t. IV, p. 48. Voir, sur cette question, *Act. SS. Ord. S. Bened.*, sæc. VI, pars I, p. 35.

(4) D. Chazal, mss., *Hist. cœn. Floriac.*, ann. 988.

(5) Quelques années plus tard, vers 997, Abbon s'entendit, au sujet de la justice d'Yèvre, avec Fulcon, successeur d'Arnoult.

Les violences prirent même un caractère personnel. Les satellites de l'évêque d'Orléans (1) allèrent jusqu'aux derniers excès. Le saint abbé de Fleury fut attaqué par eux sur un grand chemin, pendant la nuit, en allant à Tours pour la fête de saint Martin. Abbon reçut les plus grossiers outrages de ces forcenés, et plusieurs de ceux qui l'accompagnaient furent mortellement blessés. Arnoult ne se montra pas aussi indigné qu'il aurait dû l'être contre les misérables qui avaient si indignement outrepassé ses ordres. Il se borna, pour donner satisfaction à l'opinion publique, à les faire fustiger en sa présence. Il fit offrir à Abbon une indemnité pécuniaire que ce saint abbé ne crut pas de sa dignité d'accepter, préférant laisser au ciel le soin de défendre sa cause.

A ces oppressions criminelles succédèrent, dit Aimoin (2), de la part des ennemis du saint abbé, et même de la part de certains religieux de l'ordre, les persécutions de la calomnie. Il avait opposé la douceur, le silence et le pardon aux violences; mais dans des circonstances différentes, et pour des motifs d'une autre importance, il crut devoir défendre sa réputation odieusement attaquée, et il envoya son apologie au roi Hugues et à son fils Robert.

II.

SAINT ABBON ÉCRIT SA PROPRE APOLOGIE.

Abbon ne s'était déterminé à écrire pour se défendre qu'après de longues hésitations, et uniquement parce qu'il croyait la religion intéressée à sa propre réputation. En effet, ce savant et zélé religieux avait siégé, en sa qualité d'abbé de Fleury, dans plusieurs conciles, et notamment dans ceux de Châlons et de Saint-Denis. Plusieurs de ces assemblées avaient été fort agitées et fort tumultueuses. Il y avait toujours défendu avec vigueur et avec éloquence la sainteté des mœurs et l'intégrité de la discipline ecclésiastique (3). Dans un but d'utilité générale, Abbon avait recueilli en un même volume les canons des différents conciles; ces règles si sages restaient trop souvent inconnues du plus grand

(1) AIMOIN, *Vita S. Abbon.*, p. 42.
(2) Id., *ibid.*
(3) Id., *ibid.*

nombre, et l'on s'excusait trop facilement de ne pas les observer, parce qu'on ne les connaissait pas. Ce n'était donc pas l'homme que l'on persécutait: c'était le moine, observateur fidèle de la discipline; son apologie devenait par là même la cause de Dieu et de l'Église, la cause de la saine doctrine et des saintes mœurs.

Dans cet écrit remarquable, dont son historien cite quelques fragments, Abbon exprime d'abord le regret qu'il éprouve de ne pouvoir plus se livrer exclusivement à l'étude de la philosophie qui avait pour lui tant de charmes, absorbé comme il l'était par toutes les sollicitudes de sa charge pastorale; puis, s'adressant au roi Hugues et à son fils: « On me « reproche, leur dit-il, de ne vouloir pas me soumettre à la sagesse de « vos conseils, d'enfreindre les saints canons, d'avoir soulevé mes reli- « gieux contre les évêques, et d'avoir cherché par mes délations calom- « nieuses à vous indisposer contre mon propre pasteur, l'évêque d'Or- « léans; enfin d'avoir communiqué avec des excommuniés. Soit: mais « alors, que l'on cite un seul canon des saints conciles que j'aie violé. « Que m'ont fait les évêques, pour que j'aie pu avoir seulement la pensée « de leur être hostile, moi qui n'ai jamais eu avec eux qu'une même foi, « une même règle de conduite? Je dis la vérité devant Dieu et son « Christ: si quelquefois j'ai entendu les clameurs ennemies dont ils « étaient poursuivis, oh! j'en ai eu l'âme déchirée. Quant à vous, ô « princes, que vous ai-je dit contre mon évêque? Or, si je ne vous ai « jamais rien dit, suis-je un dieu pour changer les esprits et les cœurs « en gardant le silence? Si j'ai communiqué avec les excommuniés, « c'était pour donner l'hospitalité à mes propres assassins; où est le « crime? O temps, ô mœurs! Comment est-il possible que de sem- « blables accusations puissent être accueillies? Jusques à quand les gens « de bien subiront-ils encore les influences exécrables de la cupidité et « du mensonge?... J'en appelle à votre justice, pieux et savant prince « (Robert); vous qui êtes l'ami des sciences et des lettres, vous voudrez « aussi l'être de ceux qui les cultivent avec ardeur. J'avoue que mes « écrits ont dû me susciter des haines, car, selon l'expression d'un « ancien poète (Térence): « La servilité nous fait des amis; la vérité « nous crée des ennemis. » Mais de cette haine, je n'ai aucun souci, si « vous, ô bon prince, qui êtes aussi ma gloire (*dulce decus meum Ro- « berte*), vous me continuez l'appui de votre protection et de vos « conseils, en retour des prières que chaque jour j'adresse pour vous au « ciel. »

Il semblerait qu'Abbon a dû contribuer pour quelque chose à l'instruc-

tion de Robert, fils du roi Hugues. Ces mots : *dulce decus meum Roberte* (1), ne l'indiquent-ils pas?

Le monastère de Fleury-Saint-Benoît était presque toujours représenté dans les conciles de France par son abbé. En 995, Abbon assistait à celui de Reims. Il se lia d'amitié en cette circonstance avec le légat du pape, Léon, abbé de Saint-Boniface *in urbe* (2). Ce prélat demanda alors à l'abbé de Fleury quelques parcelles du corps de saint Benoît, parce qu'il voulait élever un oratoire sous son vocable. Les historiens de l'abbaye n'ont jamais négligé de recueillir les particularités qui pouvaient contribuer à démontrer l'authenticité des reliques dont elle était en possession.

Saint Abbon écrivit plusieurs lettres à Bernard, abbé de Beaulieu, en Auvergne (*abbas Bellilocensis*). Ce religieux, offert dans son enfance à saint Benoît, dans le monastère de Fleury, y avait été élevé et y avait fait profession. Abbon, qui l'aimait, lui témoigne la plus douce bienveillance et remplit sa correspondance des plus utiles enseignements. Il s'élève avec véhémence dans ses lettres contre la simonie qui déshonorait l'église à cette époque, et développe plusieurs points de morale et de discipline ecclésiastique avec science et autorité (3). Il lui donne des avis sur un projet de voyage à Jérusalem, voyage que l'abbé Bernard voulait entreprendre pour accomplir le vœu que son père avait fait de visiter les lieux saints par pénitence. Ces sortes de vœux devinrent très-communs plus tard, et ces voyages isolés font déjà pressentir le temps des croisades qui approchait. Aimoin dit que c'est là un des premiers vœux de cette nature qui ait été fait en France (4).

Une lettre d'Abbon adressée à un religieux de l'abbaye traite une question de droit ecclésiastique. Elle est relative aux *décimes* que certains curés prétendaient pouvoir exiger des religieux. Le savant abbé discute cette question avec autant de science que de lucidité (5).

(1) Aimoin, *Vita S. Abbon.*, p. 44.
(2) Mabill., *Ann. Bened.*, t. V, p. 100.
(3) Aimoin, *Vita S. Abbon.*, p. 45 et seq.
(4) Id., *ibid.*
(5) Mabill., *Ann. Bened*, t. VI, p. 110.

III.

SES VOYAGES A ROME. — SES RAPPORTS AVEC MICI ET FERRIÈRES.

Saint Abbon entreprit deux fois le voyage de Rome. Ce fut d'abord dans l'intérêt de son monastère, dont il voulait défendre les droits et les priviléges. Le pape Jean XVII, qui occupait alors le siége apostolique, n'était pas exempt du mal de son siècle. Le saint abbé de Fleury eut horreur de la vénalité qui avait envahi la cour romaine elle-même, et après avoir visité les principaux sanctuaires de la ville éternelle, il reprit avec douleur le chemin de la France, et rentra dans son monastère.

Aimoin dit que saint Abbon avait rapporté de Rome des ornements sacerdotaux d'un grand prix (*emptis optimæ speciei holosericis palliis ornatui ecclesiastico congruis*). Quelques années plus tard, il retourna à Rome. Son voyage eut alors plusieurs motifs très-sérieux, et il ne se détermina à l'entreprendre qu'à la prière du roi Robert. Grégoire V accueillit comme il méritait de l'être ce saint et savant religieux, qu'il avait connu, et qu'il revoyait avec bonheur. Leurs entretiens eurent plusieurs fois, en dehors des affaires politiques qu'ils avaient à traiter, l'étude des lettres pour objet.

Après son retour en France, Abbon écrivit plusieurs fois au pape Grégoire V. Sa première lettre sollicitait des faveurs spirituelles pour une de ses parentes, Hildegarde, native comme lui du pays orléanais. Revenue à Dieu après les écarts d'une vie dissipée et mondaine, Hildegarde avait fondé deux monastères : l'un en l'honneur de saint Pierre, pour des chanoines ; l'autre en l'honneur de saint André, pour des vierges. Une distance de neuf milles séparait ces deux moustiers. Où étaient-ils situés? L'histoire se tait à cet égard. La seconde lettre d'Abbon recommandait au pape un de ses religieux chargé de lui remettre le manuscrit de l'*Histoire de la translation du corps de saint Benoît dans les Gaules* (1). Ce n'était pas le seul volume qu'Abbon eût offert à Grégoire V, comme spécimen du savoir des copistes de son monastère de Fleury-Saint-Benoît, car, dans une lettre que ce pape lui adressait pour le remercier des soins qu'il avait apportés à des affaires politiques et religieuses, il lui

(1) Abbon avait joint au manuscrit dont il s'agit deux vases de prix : *Cum duobus vasculis manzerinis*. Voir DUCANGE, au mot *manzerina*.

demanda un de *ses beaux missels,* ajoutant qu'il aimerait à s'en servir à l'autel, et que ce don lui rappellerait sans cesse celui dont il le tiendrait, et qu'il aimait tendrement : *Quatenùs quotiescumque inter missarum solemnia videro, specialis amici, memor ero : valete* (1).

Saint Abbon profita du bon vouloir du pape à son égard, et sollicita des faveurs pour son abbaye. Il obtint, entre autres priviléges, que l'évêque d'Orléans ne pourrait entrer dans le monastère de Fleury sans le consentement des religieux ; et cet autre encore, qu'aucun évêque n'aurait jamais le droit d'interdire la célébration des saints offices à Fleury, quand bien même un interdit général serait jeté sur toute la France, à cause des péchés du peuple (2). Le pape offrit à saint Abbon, avant son départ, de riches ornements sacerdotaux pour son église (*thymiamate et planeta donatum*).

Le monastère de Fleury avait à cette époque (997) les meilleures relations avec deux autres monastères de la contrée, celui de Mici, près Orléans, et celui de Ferrières, qui appartenait alors au diocèse de Sens.

Les moines de Mici, à l'instigation de Létald, l'un d'eux, homme savant, mais ambitieux, s'étaient révoltés scandaleusement contre Robert, leur abbé. Un autre savant, Constantin (3), précédemment écolâtre de Saint-Benoît, et alors doyen du monastère, avait pris parti, avec Létald, pour les moines insurgés. D'après son conseil sans doute, les religieux de Mici cherchèrent à obtenir, en manifestant pour eux une grande déférence, l'assentiment de ceux de Fleury. Abbon écrivit aussitôt une lettre sévère aux moines de Micy, pour leur reprocher d'avoir parlé aux religieux de son monastère d'une manière élogieuse, afin de les attirer dans leur parti. « Sachez, leur dit-il, que vos louanges souillent ceux auxquels « elles s'adressent ; vous ne connaissiez sans doute pas l'intégrité de « conscience et la dignité de caractère de vos frères de Fleury, pour « penser qu'ils consentissent jamais à se faire les vils calomniateurs ou les « traîtres accusateurs d'un absent qui ne peut se justifier... Changez de « conduite... Sachez mieux comprendre l'esprit de votre vocation... Vous « n'avez pas craint d'enlever à votre abbé l'estime et la bienveillance de « Foulques, évêque d'Orléans ; vous avez mal agi... Et vous, Létald, qui « autrefois avez été lié avec moi par une si douce confraternité d'étude, « comment avez-vous osé dénigrer ainsi un homme qui méritait vos

(1) Mabill., *Ann. Bened.*, t. VI, p. 107.
(2) Aimoin, *Vita S. Abbon.*, p. 48.
(3) Mabill., *Ann. Bened.*, t. VI, p. 109.

« égards, et dont vous eussiez dû, dans tous les cas, cacher les fautes « sous le manteau de la charité ? Ressouvenez-vous de votre propre fai« blesse ; ramenez vos frères égarés par vous à de meilleurs senti« ments, et repentez-vous amèrement d'avoir jeté un regard d'envie sur « la charge de votre abbé pour le supplanter. Que le Dieu tout-puissant « le protége et le délivre de toutes les persécutions injustes que vous « n'avez pas craint de susciter contre lui. »

La noblesse et l'indépendance d'un tel langage placèrent bien haut l'abbé Abbon et ses religieux dans l'esprit des moines de Mici ; ils rougirent d'eux-mêmes, et la paix fut rétablie.

Quelque temps auparavant, Abbon s'était interposé entre les moines de Marmoutiers et leur abbé, dont ils refusaient de reconnaître l'autorité, et ses énergiques remontrances avaient fait cesser le scandale de cette rébellion (1).

Abbon avait une prédilection particulière pour le monastère de Ferrières, en Gâtinais, et pour Rainard, qui en était alors abbé. Dans une lettre au pape (997), il le conjure de venir en aide à ces religieux délaissés, et lui fait observer à ce sujet qu'*il serait bien préférable de renouveler et de restaurer les monastères établis depuis des siècles, plutôt que d'en établir de nouveaux* ; qu'il est déplorable de voir ce monastère royal, attaché si intimement d'ailleurs à l'Église romaine, subir la domination de ses propres vassaux. Il voulait parler de Fulcon, comte d'Anjou, qui s'était emparé des biens de l'abbaye de Ferrières, et l'avait réduite à ne pouvoir plus nourrir le petit nombre de religieux qu'elle possédait encore. L'abbé de Saint-Benoît obéissait sans doute à un sentiment de reconnaissance en agissant de la sorte à l'égard de l'abbé de Ferrières. Il lui était en effet redevable d'avoir rassuré, par ses paroles calmes et confiantes, les moines de Fleury, pendant une nuit sinistre où l'abbaye fut menacée d'une destruction complète. Voici en quelle circonstance (2) : c'était la fête de la Translation de saint Benoît, dit Aimoin qui raconte ce fait, dont il avait été le témoin oculaire, en y ajoutant quelques-uns de ces détails légendaires qui signalent toutes ses narrations. La saison était belle, et la solennité avait amené au monastère une grande foule de clercs et de fidèles sortis des villes et des bourgades. Tandis que les frères chantaient les matines de la fête avec tous les religieux des monastères voisins qui s'étaient unis à eux, ils furent tout à coup

(1) MABILL., *Ann. Bened.*, t. VI, p. 108.
(2) AIMOIN, *Miracul. S. Bened.*, p. 128.

épouvantés par la lueur brillante de flammes qui scintillaient derrière les fenêtres de la basilique de Sainte-Marie, du côté du nord. Une grange remplie de foin était incendiée, et le feu s'était communiqué à tous les bâtiments d'alentour. On était au temps d'été, et la sécheresse aidant, l'incendie prenait des proportions effrayantes. La basilique était tendue de riches tapisseries de soie ; on ne l'avait jamais vue si admirablement ornée. L'autel resplendissait d'or et de pierreries. Les religieux s'empressèrent aussitôt d'enlever sur leurs épaules les châsses des saints, et détendirent à la hâte les riches étoffes dont les murs étaient recouverts. Tout ce mobilier précieux fut porté dans un bois voisin, et la basilique, dans laquelle on ne pouvait plus demeurer prudemment, à cause du plomb fondu qui coulait des fenêtres, fut abandonnée à la garde de Dieu. Alors l'abbé Rainard, de Ferrières, et plusieurs autres religieux aperçurent deux blanches colombes qui volèrent à tire d'aile trois fois autour du saint édifice consacré à la mère de Dieu, et se perdirent dans l'espace après s'être dirigées vers le midi. L'incendie s'arrêta : le ciel lui avait tracé ses limites. Cette vision du pieux abbé de Ferrières rassura les frères consternés et les remplit de reconnaissance envers la Providence, qui se plaisait toujours à faire éclater sa protection sur le tombeau du saint patriarche. Dom Th. Leroy place au mois de juillet de l'an 1002 cet incendie.

Les graves affaires et les voyages lointains n'avaient pas empêché Abbon de se livrer à ses goûts littéraires et poétiques. Aimoin cite une épître en vers hexamètres qu'il adressa à l'empereur Otton. Elle offre un modèle du genre alors en vogue. Il composa également plusieurs ouvrages de chronologie et de grammaire (1).

La beauté et les splendeurs de la maison de Dieu furent l'objet du zèle pieux et savamment inspiré de l'abbé Abbon. Il acheva de couvrir de lames d'or le devant d'autel dont son prédécesseur l'abbé Oybold avait commencé la riche ornementation, et orna pareillement de lames d'argent deux autres autels élevés dans le même sanctuaire de la bienheureuse mère de Dieu. Le nombre des autels qui furent ainsi recouverts de métal précieux, par ses ordres et selon le désir des religieux, s'éleva jusqu'à six. Ils étaient dédiés à saint Benoit, à la très-sainte Trinité, à saint Étienne, à saint Aignan, à saint Jean l'évangéliste, et à saint Jacques son frère. Il fit également garnir de lames d'or et d'argent l'intérieur de la boiserie qui renfermait le corps de saint Benoit. Les principaux miracles opérés à ce

(1) Aimoin, *Vita S. Abbon.*, p. 48.

tombeau si vénérable y étaient gravés. Aimoin, qui donne ces détails, dit que la piété généreuse d'Abbon fut admirablement secondée dans ce travail par l'intelligence d'un moine, chantre du monastère, qui se nommait Godefroy (*Gauzfredus*). Ce religieux avait fait construire une sacristie ou trésor voûtée en pierre, afin d'y déposer les objets les plus précieux, et de les y mettre à l'abri des dangers de l'incendie, fléau alors si fréquent.

IV.

TOMBEAU DE SAINT POSEN A CHATILLON-SUR-LOIRE.

Ce fut vers cette époque qu'eut lieu la découverte du corps de saint Posen, patron secondaire de l'église du prieuré de Châtillon-sur-Loire, l'un des plus importants domaines de l'abbaye de Fleury Saint-Benoit (1). Abbon avait mis à la tête du petit monastère, fondé autrefois par l'abbé Wulfade (2), un religieux nommé Jean, et surnommé Le Turc, dont Aimoin parlait dans son histoire des abbés de Fleury. Ce moine était un exemple de piété et de régularité. Il fut témoin de l'invention miraculeuse des reliques de saint Posen, dont la mémoire était en vénération dans toute la contrée, et dont le culte est resté célèbre jusqu'à nos jours. Saint Posen est l'objet d'une immense confiance, et le lieu de sa sépulture est le but d'un pèlerinage très-fréquenté (3).

L'époque où vécut saint Posen est restée jusqu'ici inconnue. Les Bollandistes, dans leurs savantes recherches, n'ont rien trouvé de précis à cet égard. Dans un manuscrit de la bibliothèque, *Abb. de Altempsiana*, à Rome, il existe un martyrologe manuscrit, composé en Angleterre ou en Normandie, dans lequel on lit, au 17 juin (4) : « Saint Posen, prêtre, « homme d'une grande simplicité, *sancti Posenni sacerdotis miræ sim-* « *plicitatis viri*. » Cette même phrase se trouve dans le martyrologe de Bellin, édité à Paris en 1531, et dans Usuard. Dans le martyrologe germanique de Canisius et dans celui de Ferrières, on a changé le nom de *Posennus* en celui de *Posemius*.

(1) *Lib. Miracul.*, p. 202.

(2) V. *suprà*, p. 131.

(3) *Bolland.*, t. III, jun., p. 412.

(4) La fête de saint Posen se célébrait à Fleury le 17 juin. Off. de XII leçons. (D. CHAZAL, t. I.)

La tradition locale dit que saint Posen, qui n'était d'abord qu'un obscur berger, étudia les saintes lettres sous la direction d'un vertueux prêtre du voisinage, et qu'il n'abandonna la garde de ses moutons qu'après avoir été promu à la dignité du sacerdoce. Il mourut en odeur de sainteté, et fut inhumé dans l'église même de Châtillon.

André de Fleury raconte ainsi la découverte du corps de saint Posen au livre des *Miracles de saint Benoit* : Il y avait, à Châtillon, vers 997, un pauvre porcher fort simple d'esprit, nommé Constant. Il eut une vision, ou plutôt il entendit pendant la nuit une voix qui lui disait qu'en fouillant sous les autels de l'église, on y découvrirait un trésor. Deux fois cette voix s'était fait entendre, mais il n'y avait apporté aucune attention. Une troisième vision nocturne vint le tirer de son indifférence. Une main cachée le flagellait cruellement. Eperdu de douleur et à demi-mort d'effroi, il courut, dès le point du jour, à l'église, en criant à haute voix ce qu'il avait entendu. Là, muni d'une pioche, il se prit à creuser la terre en invitant les autres à l'imiter, ce qui eut lieu en effet ; et bientôt on mit à la lumière du jour le tombeau jusque-là ignoré du saint dont Dieu voulait rendre les ossements féconds en prodiges. Le saint moine Jean recueillit ce trésor avec une profonde reconnaissance, et le plaça au-dessus de l'autel, dans une châsse.

Un grand nombre de miracles, dit André de Fleury, s'opérèrent, dans la suite des temps, par l'invocation de saint Posen. En voici quelques-uns consignés dans le Ve livre des *Miracles de saint Benoit* (1). Un homme de corps de l'abbaye qui avait voulu se soustraire au pouvoir de saint Benoit avait été, en punition de son orgueil, réduit à ne pouvoir plus faire usage de sa main droite, paralysée et crispée. Il consentit enfin à venir prier au pied du tombeau de saint Posen, qui lui obtint son pardon et sa guérison. Le moine Guillaume est signalé comme témoin occulaire de ce prodige. Ce devait être au commencement du Xe siècle. Une pauvre femme boiteuse et malade, nommée Marie, habitait une petite maison (*Tugurium*) auprès de cette église de Châtillon. Depuis quinze ans, elle languissait dans son infirmité. Un jour, on la descendit dans la crypte que le moine Jean avait fait construire en l'honneur de la bienheureuse vierge mère de Dieu (2). Là, elle priait avec ferveur, tandis que l'on célébrait la messe dans l'église, quand tout à coup, à l'*Orate fratres,* elle se déclara

(1) *Lib. Miracul.*, V, p. 206 et seq.

(2) Il eût été bien intéressant de conserver cette crypte. Elle doit exister sous l'église actuelle de Châtillon.

radicalement guérie. Elle avait retrouvé en effet sa force et sa santé. Une autre femme nommée Tetberge, possédée du démon, ayant été apportée au pied du tombeau de saint Posen, fut aussitôt délivrée. Dans une autre circonstance, un homme d'armes nommé Gimon, passant près de Châtillon, vint s'y reposer avec sa troupe. Pour se procurer des vivres, il ordonna à ses gens de prendre les armes et de piller le monastère. Les religieux appelèrent à grands cris saint Benoît et saint Posen à leur secours, en chantant la prière connue sous le nom de *Clamor in depredantes* (voir *suprà*, page 127); mais ces cris suppliants n'arrêtèrent point les pillards : ils brisèrent les portes et s'emparèrent de tout ce qui tomba sous leurs mains. Après cet exploit sacrilége, ils se retirèrent en blasphémant, et leur chef disait : « Il paraît que les saints invoqués par ces moines « n'ont pas grande puissance au ciel; ils dorment sans doute, car ils m'ont « laissé, en dépit des cris de leurs serviteurs, enlever bien tranquil- « lement leurs provisions. Je ne comprends pas comment nous autres « mortels, nous pourrions craindre ceux qui sont mortels comme nous. » A peine avait-il achevé ce discours insultant et dérisoire qu'il fut renversé à terre et resta à demi-mort. Les siens le relevèrent sur son cheval, l'attachèrent à la selle, de peur qu'il ne tombât de nouveau, et le ramenèrent à Châtillon, au pied du tombeau de saint Posen, pour y faire amende honorable. Issu d'une riche et noble famille d'Auxerre (*Augustoduni*), il n'hésita pas cependant à se faire vassal du monastère, après avoir restitué tout ce dont il s'était emparé. Il fut guéri et comprit, dit la chronique, par ce double prodige, que les saints ne dorment pas toujours.

Au temps de Gauzlin, abbé de Saint-Benoît, archevêque de Bourges, ce lieu de Châtillon (1), rendu si célèbre, dit André de Fleury, par tous les prodiges qui s'y opéraient, devint fortuitement la proie d'un incendie. L'église, qui était voûtée en bois, fut embrasée. La chute de la couverture et des poutres avait entassé dans l'enceinte des murailles un foyer de charbons enflammés. Cependant, la crypte ou chapelle de la sainte vierge, dont la porte était ouverte, fut préservée des ardeurs dévorantes de l'incendie, et l'image vénérée de la mère de Dieu, ainsi que celle du divin crucifié, sculptées en bois, furent trouvées intactes quand les deux religieux, Adelar et Gaulthier, pénétrèrent dans l'église pour enlever les châsses des saints. Le ciel venant à l'aide de leur piété empressée, observe le chroniqueur, au lieu d'être dévorés par les vapeurs brûlantes de l'incendie, ils purent miraculeusement respirer un air aussi frais que

(1) *Lib. Miracul.*, V, p. 207.

s'ils eussent été au milieu des neiges de l'hiver. Ils eurent la consolation d'enlever de l'autel la sainte réserve eucharistique que le feu avait respectée. Leur reconnaissance égala leur admiration.

Toujours fidèle à raconter ce qui pouvait ranimer la confiance envers saint Benoit, et surtout inspirer de la crainte à ceux qui ne respectaient pas les biens de ses moines ou négligeaient son culte, André de Fleury (1) signale, en termes qui décèlent sa profonde indignation, la conduite demi-païenne d'un cultivateur des environs de Châtillon, qui, ayant osé travailler à rentrer du foin un jour de fête de saint Benoît, vit son charriot foudroyé et sa récolte dévorée par le feu du ciel.

Il faut signaler encore la guérison et la punition d'une jeune fille aveugle, miracle dont André de Fleury dit avoir été témoin. Cette infortunée avait recouvré la vue, et fait vœu de se constituer la servante de saint Posen. Infidèle à sa promesse, elle quitta Châtillon ; mais ayant perdu aussitôt la lumière, elle fut forcée de revenir dans ce lieu béni, qu'elle n'aurait jamais dû quitter.

V.

VOYAGE DE SAINT ABBON A LA RÉOLE.

La sollicitude pastorale d'Abbon ne se bornait pas aux soins que réclamait le monastère de Fleury et ses écoles. L'abbaye avait plusieurs affiliations importantes, et l'abbé de Saint-Benoît regardait comme un devoir d'y maintenir la régularité de la vie cénobitique (2). Malheureusement, l'un de ces monastères, celui de La Réole, en Gascogne, était tombé dans le plus déplorable relâchement. Il paraissait si difficile d'y introduire la réforme et d'y ramener à la pratique du devoir des hommes égarés qui se déshonoraient par leur vie scandaleuse, que le saint abbé de Fleury répondait avec un sourire plein de tristesse à ceux qui le pressaient d'entreprendre cette œuvre et de partir pour cette contrée : « Attendez un « peu ; j'irai aussitôt que je me sentirai le courage d'en finir avec la « vie. » Il prophétisait bien, en faisant d'ailleurs allusion à un préjugé depuis longtemps répandu, qu'aucun abbé de Saint-Benoît ne revenait de La Réole.

(1) *Lib. Miracul.*, p. 210.
(2) *Ibid.*, p. 51.

Abbon ne tarda pas cependant à se rendre où l'appelaient les obligations de sa charge et les inspirations de sa charité. Arrivé en Gascogne, il s'entendit avec les comtes Bernard et Sanction, fils du duc Guillaume, à la générosité duquel l'abbaye de Fleury était redevable de la restitution du monastère de La Réole. Saint Abbon ne pouvant rester assez de temps dans ce monastère pour en entreprendre la réforme et y maintenir l'observance exacte de la discipline, laissa dans cette maison plusieurs religieux de Fleury ; mais ceux-ci, découragés par les mauvais procédés des moines gascons, revinrent en déclarant qu'ils avaient été impuissants à y rétablir le bon ordre. Abbon, craignant qu'ils n'eussent agi avec pusillanimité, désigna de nouveaux frères pour tenter la même entreprise; mais bientôt, il vit arriver à Fleury des députés envoyés par ces moines qui déclaraient ne pouvoir plus rester à leur poste, exposés comme ils l'étaient à de continuelles vexations de la part de ceux de La Réole. Abbon prit alors une résolution extrême : il partit lui-même, persuadé qu'il marchait à la mort. Il se fit accompagner par trois des religieux les plus fervents et les plus distingués : Rémi, Guillaume et Aimoin, auquel on doit le récit circonstancié du voyage et du tragique événement qui en fut le résultat.

C'est sans doute un peu avant ce fatal voyage, vers 1003, qu'Abbon écrivait à Fulbert, évêque de Chartres, relativement au monastère de Saint-Pierre-en-Vallée (1). De tristes et scandaleuses dissensions l'avaient bouleversé. Cette abbaye n'était point étrangère à celle de Fleury : une colonie de moines de Saint-Benoit était allée en 950 s'y établir, sous la conduite de l'abbé Wulfade, pour ramener les religieux à la pratique de la discipline par leurs bons exemples. L'évêque Fulbert accueillit comme elles méritaient de l'être les sages observations du saint abbé, et lui répondit dans des termes qui manifestaient sa haute estime et sa profonde vénération. Cette lettre renferme d'utiles et sages observations sur la vie monastique, et des documents importants pour l'histoire contemporaine ; il est douteux qu'Abbon l'ait reçue, car sa date coïncide avec celle de la mort de ce saint religieux (1004).

Saint Abbon eut la consolation de visiter sur sa route plusieurs monastères alors très-florissants : celui de Saint-Cyprien de Poitiers, celui de Charroux (*Carrofense*), celui de Nanteuil-Saint-Benoît, près Larochefoucaud (*Nantoliacum-Sancti-Benedicti*, *propè Rocamfulcardi*). Après avoir fait un court séjour à Angoulême, ils allèrent visiter au châ-

(1) MABILL., *Ann. Bened.*, t. VI, p. 166.

teau d'Aubeterre (*Alba-Terra*) un seigneur nommé Girauld, proche parent d'Aimoin, et le lendemain, après avoir traversé la petite rivière de l'Ille (*Ella*), ils visitèrent une ville plus chère encore au cœur de ce pieux et savant religieux, Villefranche (*Villa ad francos*) ; c'était la maison qui l'avait vu naître, la résidence d'Aunendrude, sa mère, sœur de Girauld, seigneur d'Aubeterre. Ces détails, qu'Aimoin a signalés avec une complaisance bien naturelle, ne sont assurément pas sans intérêt pour notre histoire locale, car Aimoin appartient à l'Orléanais par sa vie tout entière, par ses écrits et par sa mort. Le nom de cet historien est d'ailleurs assez célèbre pour que l'on aime à retrouver son origine, sa patrie et la désignation précise du lieu même de sa naissance.

A ces jours de joies pures, à ces douces émotions, succédèrent des jours de tristesse et de deuil. Les religieux voyageurs avaient traversé la Dordogne et le gué dangereux d'un torrent (le Droth), et ils étaient arrivés enfin à La Réole par des chemins affreux, couverts de boue et épuisés de fatigue. Le lendemain de leur arrivée, les serviteurs du monastère, gens grossiers et emportés, se prirent de querelle avec les serviteurs de l'abbé de Fleury, à propos du fourrage à donner aux montures des moines orléanais. Abbon fit venir ses gens, les reprit sévèrement, leur ordonna de supporter tout avec grande patience, et se proposa d'appeler l'attention du comte de Gascogne et de l'*avoué* du monastère sur ces détails fâcheux.

VI.

MORT DE SAINT ABBON. — SES DISCIPLES. — MIRACLES OPÉRÉS A SON TOMBEAU.

Le monastère de La Réole, dédié au prince des apôtres, est situé sur le sommet d'une montagne. Trois collines l'environnent au nord, à l'est et à l'ouest; la Garonne coule à ses pieds au midi, dans une vallée profonde. Abbon, ami de la science et de la belle nature, se plaisait à visiter ces lieux, et à explorer les ruines antiques dispersées dans les environs, entre autres celles du palais de Cassignol, que Charlemagne avait habité; et lorsque, de la cour du monastère, il jetait un regard sur les vastes campagnes dominées par cette position : « Ici », disait-il avec cette gaîté qui lui était naturelle, « ici, je suis plus fort que le roi, mon seigneur, pos-

« sédant une telle citadelle dans une contrée où sa puissance est si peu « respectée (1). »

Cependant, la fête de saint Martin étant survenue, Abbon célébra dans l'église du monastère la messe solennelle avec une grande dévotion. Le surlendemain, jour de la fête de saint Brice, un moine gascon, nommé Azenan, homme dissimulé et haineux, dont les méchantes inspirations et les paroles perfides avaient occasionné la première rixe survenue entre les serviteurs des religieux, réveilla par vengeance les querelles mal assoupies (2). Un des gens du monastère de Fleury, profondément irrité des injures que les Gascons vomissaient contre le saint abbé son maître, s'emporta jusqu'à asséner sur la tête d'un palfrenier de La Réole un coup de bâton si violent, que ce misérable tomba à terre à demi-mort. La mêlée devint générale. En entendant le tumulte et les cris, l'homme de Dieu sortit du monastère pour apaiser ces furieux. Un des Gascons se précipita aussitôt à sa rencontre et lui perça la poitrine d'un coup de lance. Le sang coulait à grands flots. Il appela à lui ses religieux et ses serviteurs, qui le soutinrent dans leurs bras « Mon Dieu, s'écria-t-il, ayez « pitié de mon âme, et protégez toujours le monastère que vous aviez « confié à ma garde. » La mort de ce saint religieux n'apaisa pas ces forcenés : l'un d'eux eut la barbarie de venir massacrer le serviteur qui tenait sur ses genoux la tête défaillante de son maître, et qui l'arrosait de ses larmes (3).

Le corps de ce saint martyr de la charité fut inhumé dans l'église même de La Réole, et placé dans un caveau, devant l'autel de Saint-Benoit. Bernard, duc de Gascogne, vengea sa mort ; ses serviteurs, qui étaient au nombre de seize, furent traités avec bonté par la duchesse Rosemberge, qui leur procura les moyens de retourner en leur pays.

Il serait difficile de dépeindre la consternation qu'un tel événement répandit dans le monastère et les écoles de Fleury. On apprit la fatale nouvelle de la mort de saint Abbon le jour même de la fête de la Tumulation de saint Benoit, au mois de décembre. Odillon, abbé de Cluny, le plus intime et le plus tendre ami du saint, était venu pour prendre part à la solennité ; il put mêler ses larmes à celles de tous ses frères et de tous ses enfants désolés.

La mort d'Abbon arriva au mois de novembre de l'an 1004. Son culte

(1) Aimoin, *Vita S. Abbon.*, *Act. SS. Ord. S. Bened.*, sæc. vi, p. 54.
(2) Id., *ibid.*, p. 59.
(3) Id., *ibid.*, p. 56.

était déjà très-répandu en l'an 1031 (1). Tous les auteurs anciens l'ont mis au rang des martyrs, et notamment Raoul Glaber.

La fête de saint Abbon était célébrée solennellement à La Réole, où son corps est resté inhumé dans sa crypte sépulcrale jusqu'en 1476, époque de la destruction de l'église par les Anglais. Après la restauration de cet édifice, le corps de saint Abbon, retiré de terre, fut placé dans le chœur du côté de l'épitre ; mais ce tombeau si vénérable fut violé par les calvinistes.

Les religieux de Fleury adressèrent à tous les abbés des monastères de France et aux fidèles une lettre encyclique, pour recommander à la compassion et aux prières de tous l'âme de leur père, que la mort venait de ravir à leur amour, et aussi pour faire connaître à tous son glorieux martyre. Cette lettre est empreinte du sentiment de la plus profonde douleur (2). L'usage des encycliques à l'occasion de la mort des religieux s'est conservé dans l'ordre de Saint-Benoît jusque dans ces derniers temps. Il s'est sécularisé dans le cours des âges, car l'on reconnaît dans cet usage monastique l'origine respectable et la haute antiquité des billets de faire part à l'occasion des décès (3).

Il serait difficile de traduire l'encyclique des religieux de Fleury; notre français moderne rendrait mal le latin de cette époque.

« *Universis abbatibus* (4), *Christi fidelibus quoquo locorum habitan-* « *tibus, Floriacensis conciola defecta, et patre viduata. Fletu pœnè* « *absorptis, dolore contritis manum porrigite spiritalis auxilii, pa-* « *tres sanctissimi, per affectum fraternæ caritatis. Pœna mœroris,* « *potuque amaritudinis cibati, vestris orationibus mereamur recreari:* « *quorum cithara lætitiæ versa est in luctum mæstitiæ, quorum or-* « *ganum luctuosè sonat lamentum, et jucunditas vocem tantummodo* « *flentium. Pervenit gladius doloris usque ad animam dum deplo-* « *ramus pro sanctæ religionis studio domnum et abbatem nostrum* « *Abbonem excessisse à sæculo coronatum martyrio : qui Vasconum* « *gladiis felix promeruit feliciter beatorum martyrum socius fieri,* « *cujus animæ contagia vestra oratio abstergat, qui vestri amator* « *omniumque Christi servientium verus semper extitit dilector. Nobis* « *quoque, quos orphanos reliquit, fraternis succurrite votis, et Deum*

(1) V. Mabill., *Ann. Bened.*, t. VI, p. 172.
(2) Id., *ibid.*
(3) D. Chazal, p. 276.
(4) Mabill., *Ann. Bened.*, t. VI, p. 172.

« *omnipotentem placate orationum hostiis ut dignetur suâ gratiâ* « *gregem decapitatum et pio patre orbatum consolari. Obiit idibus* « *novembris die natali sancti Briccii.* »

Il n'y avait assurément rien d'exagéré dans l'expression de la douleur de ces religieux ; Abbon, par l'aménité de son caractère, par la sincérité de ses affections, par la sainteté de sa vie, par l'étendue de ses connaissances, devait être, pour le monastère et pour les écoles de Saint-Benoît, un chef aussi digne d'être regretté que difficile à remplacer. Nul ne pouvait l'égaler en vertus et en mérites. Cependant, il avait dû se former sous sa direction de fervents religieux et de savants professeurs. L'histoire du temps nous a conservé les noms de ses disciples les plus éminents (1). En dehors même des écoles de Fleury et de la France, plusieurs hommes remarquables devaient leurs connaissances à ses savantes leçons, notamment les religieux qui enseignaient dans le monastère de *Ramsey*, au diocèse d'York, en Angleterre. Saint-Benoît possédait encore Aimoin. Constantin, dont il a déjà été parlé, avait été nommé abbé de Mici (2) dans le but évident de faire naître l'amour des lettres dans ce monastère, que les évêques d'Orléans protégeaient d'une manière toute particulière. Il faut nommer encore Gérard et Vital, qui avaient suivi ses leçons, et auxquels Abbon adressa des lettres sur les sciences. Hervé, chantre (*armarius*) à Saint-Martin de Tours, auquel Aimoin dédia l'histoire même du saint abbé leur commun maître, sans doute comme à l'homme qui l'avait le plus connu et le plus aimé, avait aussi été un de ses disciples les plus distingués.

Il existait un grand nombre d'écrits dus à l'érudition de saint Abbon; la plupart étaient des traités sur différentes branches des sciences. D. Baluze en a reproduit quelques-uns au IIe volume des *Analecta ;* quelques autres sont restés manuscrits. Il pourrait être curieux de les rechercher ; mais il y aurait assurément peu d'intérêt réel pour les sciences à les retrouver, car l'enseignement des meilleurs professeurs des écoles de Fleury et de toutes les autres écoles monastiques au XIe siècle est éclipsé par nos découvertes modernes. Leur mérite est d'avoir alimenté le feu sacré de l'étude des lettres et le goût des sciences dans ce siècle d'obscurantisme. Personne ne contestera que ce fut là un immense service rendu à la civilisation d'avoir, du IXe au XIIe siècle, empêché l'ignorance et la barbarie de prescrire.

(1) Mabill., *Ann. Bened.*, p. 173.
(2) Id., *ibid.*, p. 109.

12

Aimoin, sincère admirateur de la vertu d'Abbon, dont il a tracé la vie, a écrit à la suite un livre des miracles opérés au tombeau de ce saint abbé (1); en voici la nomenclature : le jour même de sa mort, un fiévreux fut guéri ; le lendemain de son inhumation, une des femmes qui avaient excité les assassins par ses clameurs impies et forcenées fut couverte d'une lèpre hideuse, dont elle ne guérit jamais ; un cierge, allumé devant son tombeau le quatrième jour, continua à brûler miraculeusement pendant un temps considérable ; un homme riche, frappé de cécité, fit un pèlerinage au tombeau de saint Abbon, recouvra la vue et fit don par reconnaissance, au monastère de La Réole, d'une grande partie de ses biens ; un autre aveugle de Bordeaux, homme vénérable et pieux, fut également guéri après être venu prier pendant huit jours au tombeau du saint martyr. Aimoin raconte ces faits avec une grande simplicité de langage, et il termine par une louange au Dieu qui avait daigné rendre aussi puissants dans la gloire immortelle les protecteurs du monastère de Fleury :

Semper qui proprios meritis exornat amicos
Et dat Floriacos cælo florere patronos,
Præstans perpetuam post carnis funera vitam (2).

Le panégyrique de l'abbé Abbon fut prononcé par Adhémar d'Angoulême, dans un synode tenu à Limoges à l'occasion de la dédicace de l'église de Saint-Pierre (3). L'orateur présente à son grave et imposant auditoire le saint abbé de Fleury comme un des hommes les plus éminents de son époque.

Un peu avant le départ de saint Abbon pour La Réole, le val de Fleury et toutes les campagnes riveraines de la Loire furent envahis par une subite et terrible inondation. Aimoin dit que jamais on n'en avait vu d'aussi considérable, et il cite à cette occasion un passage du poète que l'on aimait déjà à étudier dans les écoles de Fleury, Virgile :

Proluit insano contorquens vortice silvas
Fluviorum rex Eridanus camposque per omnes
Cum stabulis armenta tulit. . . . .

(VIRG., *Georg.*, I.)

(1) *Act. SS. Ord. S. Bened.*, sæc. VI, p. 57.
(2) AIMOIN, *Vita S. Abbon.*, p. 58.
(3) *Act. SS. Ord. S. Bened.*, sæc. VI, I, p. 31.

La longue et poétique description du savant religieux a surtout pour but de faire ressortir avec plus d'éclat la protection de saint Benoît envers tous ceux qui l'invoquaient dans les grandes calamités publiques, comme envers ceux qui avaient recours à sa protection dans les souffrances personnelles, dans les malheurs trop souvent ignorés de la vie intime. Un pauvre pâtre, serviteur de l'abbaye, emporté par la rapidité du courant sur un pont de la rivière de la Bonnée, un des petits affluents de la Loire, appela dans ce danger extrême le saint patriarche à son secours avec un vif sentiment de confiance, et fut préservé d'une mort certaine (1).

Vers le même temps, mais un peu auparavant, car l'écolâtre Constantin, élu abbé de Mici vers 993, était encore à Fleury, la basilique de Sainte-Marie fut témoin de la guérison d'un homme perclus de tous ses membres, miracle qu'Aimoin rapporte d'après le récit qu'il avait recueilli de la bouche même de cet infortuné; il se nommait Archambert et habitait les environs d'Auxerre. Plein d'espoir en la protection puissante de saint Benoît, il s'était fait transporter à l'entrée de la basilique de Sainte-Marie. Là, il parvint, en se traînant sur les dalles de la nef, jusqu'au pied du tombeau ; mais à peine y fut-il arrivé, qu'il retrouva l'usage de ses jambes et put sortir librement, après avoir déposé sur l'autel même de Saint-Benoît une petite aumône qu'il tenait de la charité du vicaire de sa paroisse : ce vicaire se nommait Ermenfroy. Le pauvre perclus guéri séjourna un peu à l'hospice; puis, convaincu qu'il pouvait désormais marcher avec fermeté, il partit, mais sans seulement penser à retourner pour remercier le saint qui lui avait obtenu de Dieu sa guérison. Quand il fut arrivé à Dampierre (*ad villam Domini Petri*), il se sentit tout à coup repris de son infirmité. Le bon curé de ce lieu, nommé Teudon, lui avait donné l'hospitalité dans son presbytère. En apprenant de lui sa guérison et sa rechute, il lui dit : « Malheureux homme, quel grand crime « avez-vous donc commis pour être ainsi de nouveau frappé de la main « de Dieu? — Hélas! répondit-il, j'ai été ingrat envers le saint qui « m'avait guéri. » Il se fit conduire cependant avec confiance à Fleury, pour se prosterner au pied du tombeau sacré, déclarant que s'il était exaucé, il ne quitterait plus ces lieux bénis et viendrait chaque jour jusqu'à sa mort témoigner à saint Benoît sa reconnaissance. Il obtint la grâce de sa guérison (2) et fut fidèle à son vœu.

(1) Aimoin, *Miracul. S. Bened.*, p. 152.
(2) Id., *ibid.*, p. 130.

CHAPITRE IX.

L'ABBAYE DE FLEURY-SAINT-BENOIT SE MAINTIENT DANS UN ÉTAT FLORISSANT PENDANT LE XIe SIÈCLE.

I. Gauzlin, abbé. Isambert et Aimoin, religieux de Saint-Benoît. — II. Religieux remarquables à différents titres, contemporains d'Aimoin. — III. Gauzlin s'occupe activement des biens de l'abbaye. — IV. Gauzlin, archevêque de Bourges. Le moine saint Félix. — V. Foulques, évêque d'Orléans, persécute les religieux de Saint-Benoît. Voyage de Gauzlin à Rome. — VI. Différents miracles cités par André de Fleury. — VII. Nouvelles donations faites à l'abbaye. — VIII. Construction de la tour de Saint-Michel. Miracle opéré à Châtillon-sur-Loire. Restauration de l'église de Sainte-Marie. — IX. Gauzlin prend part au jugement et à la condamnation des manichéens, suppliciés à Orléans en 1022. — X. Incendie de la basilique de Sainte-Marie et du monastère.

I.

GAUZLIN, ABBÉ. — ISAMBERT ET AIMOIN, RELIGIEUX DE SAINT-BENOIT.

Le monastère de Fleury-Saint-Benoît avait, entre autres priviléges, celui de pouvoir librement élire son abbé. Les religieux, on le comprend, tenaient singulièrement à cette prérogative, que les papes et les rois avaient déjà plusieurs fois confirmée par des actes authentiques. C'était là non seulement une garantie de leur indépendance, mais encore une sauvegarde contre tous les envahissements préjudiciables à la discipline monastique. D'un autre côté, les abbayes, et spécialement celle de Fleury-Saint-Benoît, avaient, aux Xe et XIe siècles, une si grande influence sur l'esprit des peuples, à raison de leurs richesses, de l'étendue et de la multiplicité de leurs droits seigneuriaux, que les rois, à cette époque, cherchèrent souvent à placer à la tête des monastères des religieux dévoués à leurs intérêts, et toujours prêts à mettre à leur disposition pour la guerre les ressources d'hommes et d'argent dont ils pouvaient disposer presque arbitrairement, en qualité d'abbé.

XXXe *abbé :* **Gauzlin** [de 1004 à 1030]. — A la mort d'Abbon, le

choix des religieux se serait infailliblement porté sur son disciple préféré, Aimoin, qui unissait à la plus douce et à la plus pure vertu la culture de l'esprit, un amour ardent pour les sciences, joint à l'expérience nécessaire pour la conduite spirituelle des âmes et la bonne direction des affaires temporelles. Déjà son élection avait été vivement soutenue par les plus jeunes religieux, ses anciens condisciples ou ses élèves, dix-huit ans auparavant, et il eût réuni tous les suffrages. Il en fut autrement. L'autorité royale prévalut cette fois encore sur les privilèges. Les religieux opposèrent une certaine résistance; mais ils durent subir les hautes influences qui les dominaient, et accepter pour candidat le religieux proposé à leur élection. Toutefois, ce n'était pas un inconnu ni un étranger: il avait été élevé dans les écoles du monastère (1); il y avait pris l'habit religieux, et ses excellentes qualités lui avaient conquis l'estime et l'affection des frères. Sa naissance, environnée de mystère, était seule, aux yeux du plus grand nombre des religieux, un obstacle à son élévation. Ce moine était Gauzlin, dont André de Fleury, son historien, a dit avec une réticence discrète qu'il était issu de la plus haute famille de toute la Gaule: *Hic ex liberiori totius Galliæ stirpe fertur ingenuam genituram exegisse*. Tous les autres auteurs, après Adhémar de Chabanais (2), ont écrit qu'il était fils naturel du roi Hugues Capet et frère du roi Robert, qui régnait en 1005 (3).

Gauzlin avait assez de lumières, d'humilité et de grandeur d'âme pour ne pas imputer aux religieux la répugnance qu'ils avaient manifestée au sujet de son élection. D'ailleurs, leur opposition ne lui était pas personnelle et n'avait d'autre mobile que le respect pour les antiques traditions, et surtout la nécessité d'obéir aux exigences des lois canoniques. Il se montra donc dévoué sans réserve aux intérêts de l'abbaye; sa seule ambition fut d'être utile et agréable à ses religieux. Il sera facile d'en juger par ses œuvres. Son histoire présente tous les caractères de la plus exacte vérité, car cet abbé, comme son illustre et saint prédécesseur, eut pour historien un religieux de l'abbaye qui avait été son contemporain, André de Fleury (4). Cet auteur, dont l'ouvrage est parvenu jusqu'à nous, écrivit la biographie de Gauzlin douze ans environ après sa mort, alors que

(1) D. Bouquet, t. X, p. 148, d'après Adhémar de Chabanais.
(2) Id., *ibid.*
(3) *Act. SS. Ord. S. Bened.*, sæcul. VI, I, p. 32.
(4) *Vita Gauzlini, Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. II, p. 277 et suiv., avec une introduction par M. Léopold Delille.

ses œuvres parlaient encore, et que l'abbaye était toute remplie de son souvenir.

Gauzlin se préoccupa du progrès des sciences et des lettres dans les écoles de Fleury. Dès la première année, il plaça à la tête de l'enseignement, en qualité d'écolâtre, un religieux de la plus haute sainteté, un homme de savoir, le moine Hisembert ou Isembard (1). C'était un écrivain distingué. Il composa un livre intitulé : *Speculum puerorum*. Ce *Miroir des enfants* retrace la vie des religieux les plus remarquables de l'époque, afin de les présenter comme des modèles aux jeunes étudiants. L'abbaye, du reste, en possédait un certain nombre qu'il est intéressant de faire connaître avant de parler de l'abbé Gauzlin lui-même.

La simple énumération de leurs ouvrages jette une grande lumière sur l'histoire littéraire et religieuse du monastère dans ces temps reculés. Le plus considérable de tous ceux que signale le livre d'Hisembert, c'est assurément Aimoin, qui a été déjà plusieurs fois cité et mis en scène dans les pages précédentes. Ce pieux et savant religieux continua à se livrer avec zèle à l'étude des lettres, et surtout à l'étude de l'histoire. Il offrit, dès la première année, à l'abbé Gauzlin deux livres des *Miracles de saint Benoît* (2). Il composa ensuite un discours poétique sur la vie et les miracles de ce saint patriarche (3). Aimoin est également auteur de la vie de saint Abbon et d'un livre intitulé : *Gestes des Francs, Gesta Francorum*. Des auteurs ont prétendu, mais à tort, que cette histoire de France n'était pas l'œuvre d'Aimoin de Fleury. Il faut seulement observer que les derniers chapitres du premier livre de cet ouvrage, et le cinquième livre, ont été ajoutés, et que les erreurs qu'ils contiennent ne doivent pas être imputées à ce savant historien.

Ayant repris, après Adrevald et Adelaire, son continuateur, l'*Histoire des Miracles de saint Benoît*, au règne du roi Eudes, il la conduisit jusqu'à celui de Robert, et en termina deux livres assez promptement, puisqu'il put les dédier à l'abbé Gauzlin l'année même de son élection. Son désir était de prolonger encore cet ouvrage ; mais il dut l'interrompre pour se livrer à un autre travail que le vœu général des religieux réclamait de son érudition, la *Vie des abbés de Fleury*, depuis la fondation du monastère. Un ouvrage si intéressant pour l'histoire locale réclamait de patientes recherches ;

(1) Voir, sur ce religieux, *Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 439, et t. VII, p. 235.

(2) Lib. II, *Miracul. S. Bened.*, édition de M. de CERTAIN.

(3) Ce discours a été imprimé dans la *Bibliotheca Floriacensis* de J. DUBOIS.

aussi le studieux historiographe de l'abbaye dut-il apporter à le composer son zèle et son application ordinaires. Il l'eut bientôt achevé. Malheureusement, cet important travail n'est pas arrivé jusqu'à nous, et il le faut regretter d'autant plus, que personne n'a jamais été dans la possibilité de recueillir toutes les traditions primitives et de réunir tous les documents originaux avec autant de certitude et de facilité que cet écrivain. Mabillon déplorait vivement l'irréparable perte d'un tel livre.

La vie de saint Abbon, qui nous reste, peut donner une idée des richesses historiques qu'Aimoin avait dû renfermer dans la vie de tous les autres abbés depuis l'origine du monastère. On comprend facilement, en lisant cette monographie, que l'auteur avait été le témoin oculaire de la plupart des faits qu'il raconte, et que son existence s'était trouvée mêlée à plusieurs des événements de la belle et sainte existence qu'il met en lumière (1). On est surtout édifié de l'affection réciproque qui liait ces deux religieux, offrant en leurs personnes l'image parfaite du monastère de Fleury à cette époque, l'union de la sainteté et de la science, l'amour passionné de l'étude des lettres et la charité portée jusqu'au sacrifice de soi-même.

Dom Rivet et ses collaborateurs dans l'*Histoire littéraire de la France* ont avancé à tort qu'Aimoin mourut en 1008, car il n'était pas âgé de plus de trente-cinq à quarante ans quand il termina son *Histoire des Miracles de saint Benoît*, en 1005, et il dut assurément employer plus de trois ans à la composition des autres ouvrages qu'il avait entrepris de faire.

La carrière d'Aimoin fut laborieusement remplie. Il partagea les premières années de sa vie littéraire entre l'étude des sciences divines et humaines, et l'enseignement ; ses dernières années furent utilement employées à la composition d'ouvrages historiques, qui lui donnent un rang honorable parmi les écrivains du moyen âge.

Il y aurait une intéressante étude à faire sur la vie et les ouvrages d'Aimoin. De tels hommes étaient rares au Xe siècle. Quand on considère attentivement son existence et ses travaux, on s'associe volontiers au jugement du savant éditeur des *Miracles de saint Benoît*. « Ce n'est pas « sans regret, » dit-il dans son introduction, « que nous passons aussi « rapidement sur cet auteur, qui mériterait une étude plus approfondie.

(1) La *Vie de saint Abbon*, par AIMOIN, se trouve imprimée non seulement dans les *Act. SS. Ord. S. Bened.*, par d'ACHÉRY, MABILLON et RUINARD (sæc. IV, II, p. 347), mais aussi dans DUBOIS (*Bibliotec. Floriac.*, p. 299-348), dans DUCHESNE (script. IV, p. 125-135), dans D. BOUQUET (t. X, p. 328-340).

« Tel qu'il nous apparait dans ses œuvres, Aimoin est une douce et mé-
« lancolique figure que l'on voudrait mieux connaitre. Comme tant
« d'autres esprits supérieurs à leur époque, il chercha dans le cloître un
« abri contre les troubles et les dangers du monde, et dans l'étude un
« refuge contre les tracasseries du cloître. Pour nous, c'est le type ac-
« compli de ces moines studieux et intelligents qui savaient concilier la
« foi avec l'étude des lettres antiques; de ces moines amis des vieux
« livres, des vieilles chroniques, des vieilles traditions, et qui, à ce titre,
« ont mérité la reconnaissance de l'humanité, car elle leur doit de ne pas
« être séparée de son passé par une lacune que, quelques siècles plus
« tard, il n'eût plus été possible de combler. » (M. de CERTAIN, *Hist. des Mirac. de S. Ben.*, Introd., p. XIX.)

II.

RELIGIEUX CONTEMPORAINS D'AIMOIN, REMARQUABLES A DIVERS TITRES.

Aimoin a été incontestablement le plus célèbre religieux de cette époque ; d'autres encore cependant méritent d'être cités :

ARNOUL (*Arnulfus*), qui vivait sous Gauzlin, composa, d'après les deux livres d'Aimoin sur les miracles de saint Benoit, un poème en vers réciproques (1), sorte de distiques dans lesquels le premier hémistiche de l'hexamètre se répétait pour servir de second hémistiche au pentamètre. On trouve un exemple dans la vie de Gauzlin de ce rhythme bizarre (2). C'était là, sans doute, un des exercices littéraires des humanistes du Xe siècle. L'historien signale encore d'autres noms que l'on ne saurait passer sous silence.

CONSTANTIN (3), auquel l'évêque d'Orléans, Arnoult, confia l'abbaye de Mici, avait été élevé à Fleury, où il remplit plus tard la charge d'écolâtre (4). Constantin entretenait de bonnes relations avec ses anciens frères et ses anciens disciples. Le chantre de l'abbaye de Fleury, Hel-

(1) *Mémoires de la Société archéologique*, t. II, *Vita Gauzlini*, p. 277.
(2) Id., *ibid.*, p. 313.
(3) Voir p. 159, où il est déjà parlé de ce religieux.
(4) *Mém. de la Soc. arch.*, t. II, p. 278, *Vita Gauzlini*.

gaud, qui connaissait son talent musical, sollicita de lui, pour la fête de la Translation, une composition de circonstance; il lui demanda un morceau de musique sur l'arrivée des reliques de saint Benoît.

EUDES (*Odo*). — Ce moine écrivit un poème héroïque sur la vie de saint Benoît, monographie fréquemment donnée comme sujet de composition, en vers ou en prose, dans les écoles de Fleury. L'ouvrage d'Eudes est resté inconnu ; mais on en possède un autre qui peut donner une idée de son style poétique : c'est l'épitaphe de Gauzlin (1). La poésie n'était pas chez lui un talent exclusif, car l'historien André dit qu'il s'appliquait surtout à l'enseignement de la dialectique : *Dialecticæ ebriatus flumine* (2).

GIRAUD (*Giraldus*). — C'est encore un religieux qu'il faut ajouter au nombre des poètes panégyristes du saint patriarche ; son poème en vers élégiaques ne paraît pas avoir été imprimé (3).

GONTARD (*Gontardus*). Helgaud, qui avait utilisé le talent musical de Constantin dans l'intérêt de la solennité des fêtes de saint Benoît, dont il aimait à relever l'éclat par la beauté des chants, en sa qualité de chantre de l'abbaye, avait sans doute demandé à ce professeur une pièce de vers sur un bâton cantoral qu'il avait fait fabriquer avec une richesse extraordinaire. Le travail du moine Gontard a été conservé dans la vie de Gauzlin (4).

HELGAUD (*Helgaldus*). — Ce religieux a pris rang parmi nos historiens nationaux. Sa vie du roi Robert, composée à Fleury, est une des sources bien connues de l'histoire de France, et il est utile de la consulter pour les événements relatifs au X[e] siècle (5). Il est bon d'observer qu'en dehors de ses études savantes, Helgaud se préoccupait avec un grand zèle de la majesté du culte sacré. Indépendamment du splendide bâton de chantre dont il avait enrichi le trésor de l'église, il fit placer

(1) Page 215, *infrà.*
(2) *Vit. Gauz.*, p. 277.
(3) Voir, sur ce poème, les *Bollandistes,* mart. III, 300, C-D, et *Act. SS. Ord. S. Bened.*, sæc. IV, II, p. 283.
(4) *Mém. de la Soc. arch.*, t. II, *Vit. Gauz.*, p. 298.
(5) Cet ouvrage se trouve dans D. BOUQUET, t. X, p. 98-117.

devant l'autel de la Vierge des portes en fer ouvragé, et couvrit d'or et de pierreries le lectionnaire qui servait dans les grandes fêtes (1). On lui devait aussi la construction de la chapelle de Saint-Denis, la restauration de celle de Sainte-Scholastique, et l'acquisition du domaine de Rougemont (*Rugimons*) (2).

VITAL. — Le monastère de Saint-Benoît possédait le corps de saint Paul de Léon depuis l'an 950; mais il importait d'en connaître la vie. Gauzlin chargea le moine Vital de ce travail. C'est ce même religieux auquel saint Abbon écrivit deux lettres signalées par Mabillon (3). Quant à la vie de saint Paul de Léon, les Bollandistes (*mart.* II, 111 à 120) l'ont publiée, et ils n'hésitent pas à l'attribuer à ce religieux de Fleury.

Comme on le voit par ces détails, il y avait une grande activité littéraire dans le monastère de Fleury au commencement du XI[e] siècle; sa réputation n'était pas une réputation usurpée, et ses écoles eurent alors une célébrité vraiment méritée. La suite de la vie de l'abbé Gauzlin donnera aussi une juste idée de l'état de splendeur de l'abbaye de Saint-Benoît à cette belle époque de son existence.

III.

GAUZLIN S'OCCUPE ACTIVEMENT DE L'ADMINISTRATION DES BIENS DE L'ABBAYE.

Des acquisitions importantes de nouveaux domaines, le recouvrement de la plupart des anciennes possessions aliénées dans des temps malheureux, des donations nombreuses et considérables, ajoutèrent à ses revenus et à son influence, et permirent aux religieux d'élever enfin, quelques années plus tard, à la gloire de saint Benoît, la magnifique basilique dont la conservation est pour nous la preuve la plus frappante de la prospérité de l'abbaye dans ces temps reculés.

L'église de Germigny avait été enlevée à l'abbaye (4). Gauzlin voyait

(1) *Mém. de la Soc. arch.*, t. II, *Vit. Gauz.*, p. 297.
(2) *Vit. Gauz.*, p. 298.
(3) L'une de ces lettres a été publiée par M. VARIN, dans le *Bulletin des Comités historiques*, 1849, p. 115.
(4) *Vit. Gauz.*, p. 278.

avec peine l'aliénation de cette partie du patrimoine des religieux passée en mains laïques, très-probablement à la suite des invasions des Northmans. Il entra donc en pourparlers avec Guy (*Guido*), homme pieux et éclairé qui l'avait en sa possession, et le détermina à la lui restituer pour une somme d'argent. Bientôt après, Guy, touché de la grâce, vint demander à prendre l'habit religieux au monastère, abandonna pour la nourriture des frères la somme qu'il avait reçue, et ajouta encore d'autres dons à cette libéralité. Le plus remarquable fut celui du corps de sainte Tenestine, pour lequel il fit fabriquer une magnifique châsse d'argent, et celui d'une couronne d'or, composée de cercles multiples, sorte de lustre destiné à être suspendu devant l'autel de la Sainte-Trinité. Il offrit aussi un phylactère d'or, orné de pierres précieuses, pour y renfermer des reliques apportées de Jérusalem, surtout une relique insigne de la vraie croix.

Le recouvrement de l'église de Neuvy (1), *Novum vicum*, suivit de près celui de l'église de Germigny. Hugues de Beauvais (2) la tenait en fief. Gauzlin alla trouver le roi Robert, et la racheta pour deux cents sols d'argent. Il en fut de même de l'église de Bouzonville (*Bosonis Villa*), détenue par un clerc nommé Gaugier; de celle d'Yèvre (*Castrum Everæ*), détenue par un autre clerc, et de celle d'Authon (*Alton*), dans le pays d'Étampes, possédée par un chevalier à titre de bénéfice. Il racheta également d'un nommé Baudoin une partie de l'alleu de Moriac (*Moriacus*) et l'alleu du Pin (*Pinum*), situé près de Germigny; cet alleu avait été d'abord en la possession de Rainard, comte de Sens, puis des seigneurs de Sully (*Suliacentium potestati*). Gauzlin fit ensuite divers échanges avec le comte de Blois, Eudes II, notamment celui des domaines de *Melercicum* ou *Melleretum*, Melleret, près Pithiviers, ou Melleroy, canton de Châteaurenard, et de la chapelle de Saint-Aignan, contre des biens situés dans le Blaisois (3).

Voici un fait classé par André de Fleury (4) parmi les miracles opérés par la puissance de saint Benoît pour protéger ses religieux, qui peint l'époque. Il s'agissait d'un différend survenu entre l'abbaye de Fleury et le chapitre de Saint-Etienne de Bourges, à propos d'un lieu voisin de Châtillon, domaine de Saint-Benoît; ce lieu s'appelait Courcelles (*Cor-*

(1) *Vit. Gauz.*, p. 279.
(2) Hugues de Beauvais, comte palatin. (D. Bouquet, X, 27 d.)
(3) *Vit. Gauz.*, p. 280 et seq.
(4) *Lib. Mirac.*, V, p. 211.

cellæ). C'était sous l'administration de Gauzlin, abbé de Fleury et archevêque de Bourges tout à la fois. Il fut arrêté d'un commun accord, entre moines et chanoines, que l'on admettrait Archenault, avoué du chapitre et archidiacre de l'église de Saint-Étienne, à justifier de la sincérité de ses affirmations par l'épreuve du feu. Le jour fut pris, et tout fut préparé. Le champion du chapitre se confessa, prit un bain, et se revêtit de ses habits sacrés; puis il se présenta la tête baissée, en tendant la main pour recevoir le fer rouge. L'historien observe qu'il n'avait frotté sa main avec aucune préparation, comme le faisaient la plupart de ceux qui acceptaient ce singulier mode de justification. Il avait à parcourir toute la longueur de la nef de l'église; mais, arrivé à la moitié de son épreuve, il fut pris tout à coup d'une singulière et humiliante indisposition d'entrailles, qui, jointe à l'atroce douleur que lui causa la brûlure, le força de s'écrier qu'il avait usé de fraude pour s'emparer du bien de saint Benoît. Les moines de Fleury, qui accompagnaient l'abbé Gauzlin, revinrent en remerciant Dieu d'avoir permis qu'un tel exemple fût donné à tous ceux qui oseraient porter un regard d'envie sur les possessions du saint Patriarche (1).

Un chanoine de Bourges, nommé Otton, en se faisant moine de Saint-Benoît, avait autrefois donné au monastère une partie de Châteauneuf-sur-Cher qu'il possédait à titre d'héritage; mais, soit par la négligence de ceux qui étaient chargés de l'administration des domaines de l'abbaye, soit par le fait d'une injuste usurpation, ce bien était tombé en la possession des moines du Bourg-Dieu, diocèse de Bourges (*Dolensis monasterii monaci*). Gauzlin présenta une réclamation fondée à un concile de sept évêques de la province réunis à Drevant (Cher, canton de Saint-Amand), et il obtint aussitôt la restitution de cette portion de Châteauneuf pour son monastère de Fleury. Il agit avec la même activité pour rentrer en possession de l'église de Saint-Satur de Sancerre (Cher) (*Sacri Satyri castrum*), possédée par un clerc nommé Villaleus, et de la moitié d'un alleu situé à *Mantrangis*, possédée par un autre clerc nommé Giraud. La restitution du manse (*Mansum*) de Fraxinidia, en Aquitaine, présenta plus de difficultés; mais le détenteur, Hildebert, puni de sa résistance par la menace d'un grand danger auquel il se vit exposé, jura alors à saint Benoît de reconnaître les droits de son monastère, fut délivré aussitôt et tint parole.

Yves de Bellême avait donné à l'abbaye un lieu nommé Magni (*Magnia-*

(1) *Judicium ignis et aquæ*. (DUCANGE, *Gloss.*)

cum), Magni-le-Désert (Orne). Guillaume, son fils, s'était approprié ce bien à la mort de son père ; mais, en entendant parler de la grande réputation qu'avait l'abbé Gauzlin, il le fit venir, lui restitua Magni, lui confia l'éducation de son jeune fils, et lui offrit en présent deux chandeliers d'argent massif (1).

Robert, comte d'Avranches, avait promis à l'abbaye de Fleury l'église de Saint-Hilaire (Saint-Hilaire-du-Harcourt, département de la Manche), et celle de Saint-Jacques (2) (Saint-James, même département). Après sa mort, Richard, son fils, qu'il avait offert à saint Benoît dans le monastère de Fleury, et racheté ensuite, parce qu'il n'avait pas d'autre enfant, oublieux et de la piété de son père et de sa première profession, s'était approprié ces deux églises. Gauzlin l'alla trouver et en obtint la restitution.

IV.

GAUZLIN ARCHEVÊQUE DE BOURGES. — LE MOINE SAINT FÉLIX.

En 1005, Gauzlin avait déjà fait rentrer l'abbaye en possession de tous ses domaines aliénés. Cette année-là même (3), le roi Robert l'éleva à la dignité d'archevêque de Bourges, en lui laissant toujours sa charge d'abbé, qu'il continua de remplir avec le plus grand zèle.

D. Mabillon (*Ann. Bénéd.*, t. VI, p. 204) recule jusqu'à l'an 1013 la nomination de Gauzlin à l'archevêché de Bourges ; c'est une erreur de calcul que l'historien André de Fleury lui aurait fait éviter s'il eût connu son manuscrit.

Geoffroy, duc de Bretagne, s'adressa, vers l'année 1008, à l'abbé de Saint-Benoît, afin d'obtenir qu'un des religieux de cette abbaye vînt dans sa province pour en rétablir les monastères tombés en ruines depuis de longues années (4). Il y avait alors à Fleury un moine nommé Félix, que son zèle et sa sainteté rendaient digne de remplir une telle mission. D'ailleurs, il était Breton d'origine et parlait la langue du peuple

(1) *Vit. Gauz.*, p. 282.

(2) Voir la charte de Guillaume-le-Conquérant, de l'an 1067. (D. MARTÈNE, *Thes. anecd.*, t. I, p. 196.)

(3) *Vit. Gauz.*, p. 283.

(4) MABILL., *Ann. Bened.*, t. VI, p. 203.

de ces contrées. Il avait quitté, jeune encore, la maison du comte de Cornouailles pour aller mener la vie érémitique dans l'île d'Ouessant, que saint Paul de Léon avait sanctifiée autrefois par les austérités de sa vie pénitente et solitaire (1). Mais, bientôt après, désirant vénérer les reliques de ce saint, transférées dans le monastère de Fleury (2) vers le milieu du siècle précédent, il sollicita de son évêque l'autorisation de quitter sa solitude, et vint en effet à Saint-Benoît. Edifié par la conduite des moines, il s'était déterminé à rester au milieu d'eux, et saint Abbon l'avait admis à prononcer ses vœux. Tel était le religieux que Gauzlin crut devoir envoyer au duc Geoffroy, qui l'accueillit avec honneur, ainsi que les religieux orléanais ses compagnons, au nombre de six (3). Deux des principaux monastères de ce pays, dévastés et presque réduits à l'état de désert inhabitable et inculte, furent relevés par ses soins, celui de Locmenech et celui de Saint-Gildas. Les difficultés de tous genres ne lui firent pas défaut ; mais Alain, fils et successeur du comte Geoffroy, ainsi que la pieuse duchesse Havoie, sa mère, lui vinrent généreusement en aide. Il eut aussi à lutter, dit la chronique (4), contre les obsessions jalouses du démon, dont il fit évanouir les prestiges par le signe de la croix. Le moine Félix peut être regardé à bon droit comme le régénérateur providentiel de ces contrées de la Basse-Bretagne au XIe siècle. Il ne se borna pas à y faire fleurir la piété et la discipline monastique ; il y ramena la civilisation, par les soins qu'il prit de l'éducation des jeunes enfants, et par l'élan qu'il donna à l'agriculture (5). Des champs fertiles, des vignes, des villages entièrement reconstruits, furent le résultat de ses travaux apostoliques et civilisateurs. Or, les succès de ce saint religieux, on peut dire qu'il faut les attribuer, après Dieu, aux inspirations qu'il puisa dans le monastère de Fleury-Saint-Benoît, qui était alors un véritable foyer de lumière, de science, de zèle et de sainteté.

(1) Voir *suprà*, p. 130.
(2) Id., *ibid.*
(3) Symph. GUYON, *Histoire d'Orléans*, t. I, p. 288.
(4) Id., *ibid.*
(5) MABILL., *Ann. Bened.*, t. VI, p. 204.

V.

FOULQUES, ÉVÊQUE D'ORLÉANS, PERSÉCUTE LES RELIGIEUX DE SAINT-BENOIT. — VOYAGE DE GAUZLIN A ROME.

Foulques gouvernait depuis l'an 1003 le diocèse d'Orléans. Ce prélat supporta difficilement le privilége qu'avaient les moines de Fleury de vivre en dehors de sa juridiction épiscopale ; et pour mettre fin à un état de choses qu'il regardait comme une violation prolongée de ses droits, il vint avec un entourage imposant et une escorte bruyante, le jour même de la fête de saint Benoit, sans en avoir prévenu les moines, et comme pour faire acte d'autorité dans l'abbaye. Cette détermination n'était pas prudente, car il ne pouvait ignorer que, pour lutter contre l'abbé Gauzlin, frère du roi et placé par lui à la tête du monastère de Fleury, il lui fallait vaincre d'immenses obstacles ; il s'agissait, de plus, d'attaquer des droits certains, d'interrompre une prescription introduite depuis un quart de siècle.

Foulques, regardant la circonstance de la nomination d'un nouvel abbé comme une circonstance favorable, espérait sans doute pouvoir protester avec succès contre des usages qui lui semblaient abusifs et qui blessaient directement ses droits d'évêque diocésain. Quoi qu'il en soit, la démarche de l'évêque d'Orléans parut être une hostilité et une violation flagrante des privilèges légitimes de l'abbaye. Quand il arriva, accompagné d'une troupe considérable de laïcs, il fut accueilli par les clameurs des bourgeois de Saint-Benoit (*Burgensium clamor exoritur*). Les marchands de la foire, qui se tenait alors, se joignirent à eux, et il fut aussitôt attaqué et mis en fuite au cri de: « Vive saint Benoît ! » L'émeute soulevée par sa présence devint sanglante, et plusieurs de ses gens restèrent sur la place. Ce scandale en provoqua un autre : des évêques se réunirent sous la présidence de Léothéric, archevêque de Sens, et en présence du roi Robert, la cause fut examinée. La charte du pape Grégoire V, octroyée à saint Abbon lors de son second voyage à Rome, déclarait positivement que l'évêque d'Orléans ne pourrait jamais entrer dans l'abbaye de Saint-Benoît sans en être prié. Elle fut lue et commentée. Les adversaires de l'abbaye, à défaut de raisons, eurent recours à la violence : ils se levèrent contre les religieux de Fleury et voulurent leur arracher des mains ces titres respectables, pour les jeter au feu. Pierre, cardinal de l'Église ro-

maine, qui assistait à cette réunion, se hâta d'avertir le pape Jean XVIII, qui écrivit au roi Robert; à Léothéric, archevêque de Sens; à Foulques, évêque d'Orléans.

Dans sa lettre adressée à Robert, le pape lui dit qu'il a nommé un légat pour examiner l'affaire, et qu'il a mandé à l'archevêque de Sens et à l'évêque d'Orléans de venir à ses pieds se disculper, et qu'il espère qu'ils seront plus dociles aux ordres du pontife romain qu'ils ne l'avaient été aux sages conseils et aux douces et pieuses exhortations de leur roi.

Dans ses lettres à Léothéric et à Foulques, le pape emploie le laconisme le plus sévère, le plus impératif, et termine l'une et l'autre missive par une menace d'excommunication.

Quant à la lettre que Gauzlin reçut du pape, elle était empreinte d'une paternelle bonté. Il lui demandait de venir à Rome en la fête de Pâques, avec les deux prélats ses adversaires ; mais il l'autorisait à se faire remplacer par quelques-uns de ses religieux, si sa santé ne lui permettait pas d'entreprendre le voyage.

La menace de jeter au feu les chartes pontificales, menace proférée audacieusement en présence d'un cardinal de l'Église romaine, avait profondément irrité le pape Jean.

Le célèbre évêque de Chartres, Fulbert, intervint dans cette grave discussion. Il écrivit à Gauzlin, pour l'engager à faire des concessions dans l'intérêt de la concorde et de la charité (1).

Lorsque Gauzlin arriva à Rome, le pape qui l'avait mandé n'existait plus; mais Benoît VIII, son successeur (2), l'accueillit avec honneur, lui donna le *pallium,* et lui accorda d'anathématiser dans l'église de Saint-Pierre le comte de Bourges, Godefroy, qui s'était refusé à lui laisser prendre possession de son siége. Quant à l'affaire qui avait motivé le voyage de Gauzlin, son historien n'en dit pas un mot, et l'on ignore quelle en fut la suite. Cependant elle avait eu beaucoup de retentissement, car l'archevêque de Sens, Léothéric, avait été jusqu'à excommunier Gauzlin.

Pendant son séjour à Rome, l'abbé Gauzlin, qui était doué d'une grande éloquence, fit en présence des plus hauts dignitaires de l'Église, sur la situation religieuse et littéraire de son abbaye, un discours qui les frappa d'admiration. En exaltant l'excellence des études des écoles de Fleury, le savant abbé donnait en même temps, par la beauté de sa

(1) MABILL., *Ann. Bened.,* t. VI.
(2) Benoît VIII, sacré le 22 juin 1012.

PL. N° 7



Publié par Alp Gatineau à Orléans — Imp Lemercier Paris — Lith par Deroy, d'après l'Abbé Rocher

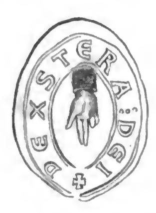
Intérieur de l'Église — Vue prise de la grande nef

parole et l'élévation de son langage, la preuve éclatante de ce qu'il avançait, car c'était là que sa jeunesse avait été formée (1).

Gauzlin rapporta de ce voyage, pour le tombeau de saint Benoît, deux magnifiques candélabres d'argent massif et une parcelle du saint suaire, pour ajouter encore aux richesses du trésor de l'église du monastère. Cette relique fut déposée dans une châsse d'or ornée de perles, qui avait la forme d'une main bénissante, et portait cette inscription :

Gaudia læta
Fert manus ista
Sindone Christi
Plena refulgens.

J. Du Bois dit que c'est là l'origine de la main bénissante qui formait le contre-scel du sceau de l'abbaye de Fleury-Saint-Benoît. La main est entourée de cette légende : *Dextera Dei.* Ce cachet se plaçait ordinairement derrière le grand cachet, sur les sceaux pendants.



A son arrivée au monastère, Gauzlin établit, en l'honneur de la relique insigne qu'il avait obtenue à Rome, une procession solennelle qui devait avoir lieu tous les ans, le jour de l'Ascension. Cette fête s'est maintenue pendant des siècles, et maintenant encore une procession des reliques, le jour de l'Ascension, continue cette antique et respectable tradition.

Cependant le comte Godefroy, effrayé par les menaces de l'excommunication qui allait être lancée contre lui, se montra repentant de sa conduite à l'égard de l'abbé Gauzlin (2), et ne s'opposa plus à son ins-

(1) *Vit. Gauz.*, p. 286.
(2) *Id.*, p. 287.

tallation, qui eut lieu presque aussitôt. La ville de Bourges accueillit son archevêque avec une grande joie quand il vint prendre dans sa cathédrale possession de son siége (1).

VI.

DIFFÉRENTS MIRACLES CITÉS PAR ANDRÉ DE FLEURY.

Gauzlin, installé archevêque de Bourges, ne cessa pas de gouverner l'abbaye de Fleury, et se montra de plus en plus zélé pour en augmenter l'influence et la prospérité. Ce fut dans cette circonstance que Guillaume de Bellêmes fit don à l'abbé de Saint-Benoît de l'abbaye de Lonloi (*Logilegium abbatia*) (2), au diocèse du Mans. Gauzlin se hâta d'y envoyer pour la gouverner un religieux d'une éminente vertu, qui se nommait Guillaume. L'affiliation de cette abbaye de Lonloi avec celle de Fleury ne paraît pas s'être maintenue.

La réputation du monastère de Fleury était telle, que des monastères éloignés sollicitaient la faveur d'avoir un religieux de cette célèbre maison pour abbé. C'est ainsi que le moine Arnault devint abbé de Clairac (3).

L'historien de Gauzlin signale encore un autre religieux de Fleury, Teudon, que cet abbé ordonna prêtre, et qu'il envoya comme abbé au monastère de Redon, en Angleterre (*Rhodoniensi ab eo prœditus cœnobio*). Dans la traversée, dit André de Fleury, ce religieux laissa tomber par inadvertance sa crosse abbatiale dans la mer. Il en fut désolé, parce que c'était pour lui un souvenir précieux ; Gauzlin la lui avait remise au départ. Il pria alors naïvement saint Benoît de la lui rendre et de lui donner ainsi la preuve de sa protection, qu'il réclamait, disait-il, avec d'autant plus de confiance, qu'il avait la conscience de n'avoir jamais rien fait qui pût déplaire à un si bon père; et en priant, observe le chroniqueur, il plongeait son regard dans les flots avec espoir. Trois jours après, il priait encore, quand tout à coup il vit son bâton pastoral se dresser sur les vagues, et venir à lui, comme si quelqu'un s'en fût servi pour marcher, et il put le ressaisir. Le bon religieux remercia saint Benoît avec toute l'effusion d'une piété reconnaissante (4).

(1) *Vit. Gauz.*, p. 288.
(2) *Id.*, p. 289; MABILL., *Ann. Bened.*, t. IV, p. 320.
(3) *Id.*, p. 290.
(4) *Ibid.*

Un chevalier nommé Hildebert ayant offert à Saint-Benoît quelques terres situées sur les confins de l'Aquitaine, des hommes de ce pays, inspirés par les conseils d'un certain Gauthier Lemoine, avaient été assez osés pour s'en emparer. Gauzlin n'hésita pas à se rendre à cheval au monastère du Sault (*ad Salense cœnobium*), monastère auquel ces domaines avaient été attribués. Gauthier, en apprenant l'arrivée de l'abbé de Fleury et de ses religieux, déclara que s'il rencontrait l'un d'eux, il n'hésiterait pas à le percer de son épée. Gauzlin lui fit dire que les religieux de Fleury ne redoutaient pas le martyre, et que ses menaces ne les effrayaient nullement. Gauthier persista dans son obstination et dans sa colère ; mais le jour du Vendredi-Saint, il fut pris d'une fièvre ardente. Dans son délire, il lui semblait voir et entendre des monstres infernaux, qui avaient envahi sa demeure, et la remplissaient de cris lamentables. A ce spectacle, il fut frappé d'un profond repentir ; il envoya prier dans le monastère du Sault, afin d'obtenir de saint Benoît sa délivrance. Ses prières furent exaucées : les fantômes monstrueux disparurent ; toutefois, il mourut le jour de Pâques (1).

La faction des envahisseurs des biens de Saint-Benoît continua encore à s'agiter. Ils vinrent trouver Giraud, comte de Limoges (2), et achetèrent à prix d'argent sa protection. Mais il eut bientôt à se repentir de son injuste complaisance, car il fut atteint d'un effroyable mal de gorge qui le réduisit à l'extrémité. Tout à coup, au milieu de la nuit, la reine des vierges, accompagnée de trois vieillards vénérables, lui apparut : « Que t'ai-je fait, lui dit-elle, pour agir ainsi envers ceux que « j'aime? Sache bien que si tu ne changes de conduite, tu ne te relèveras « pas de ce lit de douleur. Dans tous les cas, tu seras certainement, et « avant peu, privé de ton épouse et de tes enfants, car tu as attiré ma « colère et celle du saint père Benoît, que tu vois ici. » La vision disparut. Giraud se repentit sincèrement, et alla en pèlerinage à Fleury, se prosterner au pied de l'autel de la mère de Dieu. A son retour, il trouva sa demeure dans la désolation : son épouse et ses fils étaient morts, et le chroniqueur, pour révéler en quelques mots le but qu'il s'était proposé en écrivant cette légende, se hâte d'ajouter : « Ce terrible exemple frappa « de terreur les usurpateurs des biens de l'abbaye. »

On peut remarquer encore ici une preuve de la dévotion envers la très-sainte Vierge, dans ces siècles de foi. L'église principale du monas-

(1) *Vit. Gauz.*, p. 290, et *Miracul. S. Bened.*, p. 179.
(2) V. D. Bouquet, t. X, p. 345, et *Mir. S. Bened.*, p. 181.

tère de Fleury avait été consacrée sous le vocable de sainte Marie, dès l'origine de l'abbaye. Toutes les fois que les historiens de cette époque parlent des miracles obtenus par l'intercession de saint Benoît, ils font presque toujours observer qu'ils s'étaient opérés dans la basilique de la mère de Dieu, et que les pauvres malades guéris étaient venus se prosterner au pied de son autel, placé dans le sanctuaire, avant d'aller au tombeau du saint patriarche. Les religieux de Fleury ornaient l'autel de la Sainte-Vierge avec une grande magnificence, et y tenaient un cierge constamment allumé. Le culte de Marie remonte à l'origine même du christianisme ; la piété des premiers fidèles n'a jamais séparé la mère de son fils adorable. La dévotion envers cette auguste vierge s'est traduite de différentes manières dans la suite des âges ; mais on voit qu'elle était assurément aussi fervente et aussi expansive au moyen âge que de nos jours. On aime à la voir se maintenir au cœur des générations par les influences monastiques, à une époque où toutes les lumières de la science théologique et les pratiques les plus essentielles de la perfection chrétienne s'étaient réfugiées dans les monastères.

L'historien de Gauzlin ajoute encore un troisième prodige aux deux précédents, pour donner aux moines du Sault une preuve de plus de la légitimité des possessions de leur monastère. C'est une apparition de saint Benoît, accompagné d'un jeune enfant, à des faneurs, auxquels il déclare que les champs où ils travaillent sont bien ceux que le chevalier Hildebert lui a donnés (1).

VII.

NOUVELLES DONATIONS FAITES A L'ABBAYE.

Cependant, Gauzlin recevait de nouveaux dons pour son abbaye. Otton et Séfra, sa sœur, le mettaient en possession des domaines d'Oscantum, de Varennes et de Gitum ou Gillum. Viharon lui donnait un alleu dans le Nivernais, et tout ce qu'il possédait à Azi (Nièvre). Foulques Nerra, comte d'Angers, remettait aux moines de Fleury les droits de telonage qu'il avait sur un de leurs bateaux, et la moitié des revenus de l'abbaye de Sainte-Marie de Nantes, ainsi que les salines qui en dépendaient. Alchedeus de Sully offrait à l'abbaye le lieu de Marigny,

(1) *Vit. Gauz.*, p. 291.

situé près Orléans (*Matriniacum*). Guillaume, comte d'Avranches, donnait une place pour construire une église, et une autre place pour y élever un moulin dans le village de Beuvron (*in villa Bevron*) (Manche). D'autres donations encore étaient faites par Aubri, comte de Châteaulandon, qui voulait témoigner de sa dévotion envers la sainte vierge Marie, mère de Dieu, en mettant l'abbaye en possession d'un alleu situé dans le territoire d'Autun ; par Ademer et Pierre de Limoges, qui firent remise au monastère du Sault des quinze mesures (*modios*) de vin qu'ils percevaient annuellement des religieux comme droits fiscaux ; par Ingibault, qui céda à Gauzlin un certain nombre de ses serfs pour trente sols seulement ; par Teudon, qui abandonna à l'abbaye de Fleury un alleu à Étampes ; par Béatrix, comtesse de Châteaulandon, qui offrit plusieurs prés situés en Gâtinais ; par Tetbert, qui abandonna aux religieux l'église de Saligny (*Saliniacum*), et tous les hommes et femmes de corps de *Dolentis*, depuis la Loire et au-delà ; enfin, par Dagobert et Gauthier, qui firent don de la Chaise-Dieu (*Casa Dei*) et d'une partie de leurs domaines. L'évêque de Cahors, Bernard, qui avait été élevé dans les écoles de Fleury, offrit à l'abbaye trois chapes (*pallia*) d'un grand prix, et une couronne d'or enrichie de pierreries, et portant cette inscription :

Hoc, Benedicte, tibi Bernardus contulit aurum
Præsul, dante Deo, et tuus ex monaco.

Arnault, comte de Gascogne, fit un présent magnifique, qui consistait en treize vases d'argent massif, deux livres de métal d'Arabie, des ceintures de soie, des tapisseries d'une grande richesse, et beaucoup d'autres présents qu'il serait trop long d'énumérer. Il vint ensuite prendre l'habit monastique à Fleury, où il mourut peu de temps après. Sa veuve, à son exemple, renonça au monde, et vint se fixer près de l'abbaye, où elle vécut sous la direction de Gauzlin, dans la pratique de la plus haute piété.

Gauzlin fit alors l'acquisition de l'alleu de Meré, près Tonnerre, alleu possédé par le comte Milon II. Un peu plus tard, ayant remarqué dans les chartes de l'abbaye qu'il était défendu, sous peine d'excommunication, aux abbés de Fleury, de céder à qui que ce fût, à titre de bénéfice, aucun des domaines attenant au fief dans lequel le monastère avait été construit, Gauzlin se préoccupa vivement du sort des âmes de ses prédécesseurs qui avaient méconnu ces prescriptions, et s'empressa de racheter (1) d'Odol-

(1) *Vit. Gauz.*, p. 293 et seq.

ric, évêque d'Orléans, l'église d'Isdes (*Idam*), ainsi que les autres possessions suivantes : Bouzonville (*Bullonisvilla*), Guarentiæ, Sonchamp (*Suncatus*), Bagnault (*Bagnarivilla*), Sermaises (*Sarmatiolæ*), Belle-Sauve (*Bella-Silva*), Bousonville (*Basonisvilla*) (1), Guera, Houry (*Hauriacum*), Poilly (*Pauliacum*), Die (*Diacus*), Ormes (*Ulmidus*), Villemoutiers (*Monasteriolum Villare*), Asseniacus, Marigny (*Matriniacus*), Cameron, Châtillon (*Castellio*), Guilly (*Gilliacum*), Varennes (*Varennæ*), et il donna à Humbault, qui avait un droit fiscal sur Isdes, le lieu de Ménestreau qu'il possédait.

L'évêque d'Orléans, sur ces entrefaites, avait fait renverser le château d'Yèvre, afin d'anéantir les droits justiciers que le monastère y possédait. Gauzlin eut recours au roi Robert pour obtenir réparation ; mais l'évêque d'Orléans, regrettant l'injustice qu'il avait commise, abandonna la celle de Saint-Gault (*Sancti Godoaldi*), dépendant de cette paroisse.

Une dame pieuse d'Yèvre, fort riche, nommée Laucenda, fit don, en mourant, à l'église de Saint-Benoît, d'une dalmatique, d'une croix d'or ornée de pierreries, d'une aube brodée en or et d'une chape en soie, afin d'obtenir la faveur d'être enterrée dans l'église de l'abbaye.

Le détail de toutes ces donations nouvelles ajoutées aux anciennes possessions de l'abbaye donne une idée des immenses richesses des religieux de Fleury à cette époque. En dehors de cette énumération, combien d'autres dons encore avaient été faits par les grands seigneurs qui venaient vénérer le tombeau de saint Benoît!

L'importance personnelle des abbés de Fleury-Saint-Benoît était à la hauteur de celle de l'abbaye; on avait recours à leurs lumières, et ils avaient rang dans les conciles.

En 1018 (2), une correspondance s'établit entre l'abbé de Saint-Benoît et Fulbert, évêque de Chartres, relativement à une de ces affaires scandaleuses qui attristent les pages de l'histoire ecclésiastique à cette époque : il s'agissait de la déposition de Tedfridus, abbé de Bonneval. En 1020, Gauzlin assista au concile d'Air (*Airiaca*), près Autun (3).

(1) Il y a, dans le canton de Pithiviers, Bouzonville-aux-Bois et Bouzonville-en-Beauce.

(2) D. Mabillon, *Ann. Bened.*, t. VI, p. 258.

(3) Id., *ibid.*, p. 267.

VIII.

CONSTRUCTION DE LA TOUR DE SAINT-MICHEL. — MIRACLE OPÉRÉ A CHATILLON-SUR-LOIRE. — RESTAURATION DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE SAINTE-MARIE.

L'abbé Gauzlin, prince du sang royal, qui avait le sentiment de sa dignité personnelle, et qui voulait d'ailleurs donner à son abbaye de Fleury le rang que son importance lui avait acquis entre tous les monastères de France, ne négligeait rien pour la maintenir dans la plénitude de tous ses droits, et pour ajouter à ses domaines et à ses priviléges. Toutefois, il voyait avec peine que l'église et les bâtiments claustraux n'offraient rien de remarquable. On était alors en pleine féodalité, et chaque seigneur, jaloux de sa haute position, avait construit, dans le lieu de sa résidence, une tour qui dominait tout le pays, et lui servait aussi de défense contre les agressions de ses voisins. Le monastère de Fleury, dont l'abbé et les religieux étaient seigneurs dans tant de lieux divers, et dont le fief principal était d'une si grande étendue, avait, depuis 889, sa tour féodale et son enceinte fortifiée; mais cette tour et ces murs étaient de chétive apparence, et rien n'indiquait au loin, dans le val de la Loire, ce lieu si considérable et si célèbre à tant de titres. Gauzlin forma donc le projet d'élever d'abord une tour monumentale, sorte de forteresse qui dominerait toute la contrée soumise à la juridiction seigneuriale de Fleury, et qui offrirait aux religieux un abri contre les attaques imprévues des troupes ennemies (1), et servirait de péristyle à l'église de Sainte-Marie, destinée à être reconstruite plus tard dans de vastes proportions. Il commença par faire venir par la Loire une quantité considérable de pierres de taille extraites des carrières de Nevers (*lapidibus quadris... quos navigio devehi fecerat à Nevernensi territorio*). Il manda ensuite le maître de l'œuvre auquel devait être confiée cette grande entreprise. C'était sans doute un moine architecte, nommé Umbert, dont le nom est gravé sur un des chapiteaux du péristyle (*Umberius me fecit*). Lorsque Umbert demanda à Gauzlin ses ordres, il lui dit : « Je veux élever *à l'occident du* « *monastère* une tour qui puisse servir de modèle à toute la France. » (*Ad occidentalem plagam ipsius monasterii turrim statui construere...*

(1) *Vit. Gauz.*, p. 295.

opus tale quod omni Galliæ sit exemplum.) Le maître de l'œuvre entra avec intelligence dans la pensée du noble abbé ; il commença aussitôt la construction du monument qui fait encore aujourd'hui l'admiration de tous les visiteurs (1). Ce monument semble inachevé, parce que, cinq siècles après sa construction, il fut découronné ; mais tel qu'il est encore, on peut dire qu'il offre un des plus beaux types de l'architecture du XIe siècle en France.

La date précise du commencement des travaux de cette belle et grandiose construction n'est pas indiquée; mais il est évident, d'après le texte d'André de Fleury, que les fondations en furent jetées plusieurs années avant l'incendie de 1026; et la multiplicité des travaux d'ornementation entrepris depuis le moment où Gauzlin s'entendit avec l'architecte relativement à la tour, et terminés avant le terrible sinistre qui détruisit le monastère, fait présumer qu'il s'est écoulé au moins trois ou quatre ans, ce qui donnerait la date de 1022 ou 1023.

La construction de cette tour, destinée à servir au besoin de forteresse, était bien justifiée par les continuelles incursions de troupes armées et pillardes qui désolaient la France dans ces temps féodaux, sous la conduite des seigneurs turbulents et avides. Les monastères surtout étaient en butte à leur rapacité. André de Fleury signale un fait de ce genre arrivé avant l'année 1028, à la celle de Châtillon, petit monastère dépendant, comme on le sait, de l'abbaye de Fleury.

Des hommes armés, partis du château de Saint-Satur (2), vinrent à Châtillon, brisèrent les portes du monastère, et, sans respect ni sans crainte pour saint Benoît et saint Posen, ils se prirent à y commettre toutes sortes d'indignités.

Près de là campait avec ses troupes Geilon, seigneur du château de Sully, qui devint plus tard moine de Saint-Benoît. Les religieux recoururent à lui. Ce qu'ayant appris, Landry, comte de Nevers, qui résidait dans la forteresse de Gordon, rassembla de toutes parts ses troupes dispersées, pour marcher contre ce seigneur. A l'approche d'une armée plus nombreuse que la sienne et composée d'hommes audacieux et déterminés à vaincre ou mourir, Geilon hésitait, incertain du parti qu'il avait à prendre. Il répugnait à sa valeur de fuir devant l'ennemi, et cependant la victoire lui semblait impossible. Dans cette extrémité, il réunit tous ses gens en un seul bataillon et les posta près de Poilly, domaine de Saint-

(1) Voir IIe partie, *péristyle*.
(2) Saint-Satur, canton de Sancerre (Cher).

Benoît, convaincu que ce grand saint serait pour lui un rempart inexpugnable, devant lequel son adversaire viendrait se briser. « Si le combat « s'engage, dit-il aux siens, vous invoquerez saint Benoît avec confiance, « et vous l'appellerez à grands cris à votre aide. » L'ennemi ne tarda pas à arriver. Geilon conduisit sa petite troupe au-devant de ces redoutables adversaires, avec toute la résolution d'un courage que le ciel inspire. Il les eut bientôt renversés, malgré leur nombre. En moins d'une heure, plus de quarante soldats ennemis restèrent sur la place. Landry fut fait prisonnier avec plusieurs des siens; le reste avait pris honteusement la fuite; et c'est ainsi, dit André de Fleury, que le saint patriarche notre père nous donna de nouveau la preuve de sa puissante protection, et manifesta sa vengeance contre ceux qui osent mépriser son culte et insulter à son tombeau vénéré.

Tandis que la tour religieuse et féodale s'élevait, Gauzlin entreprit de restaurer l'intérieur de la basilique de Sainte-Marie (1), qui renfermait le tombeau de saint Benoît, et n'épargna pour cela aucune dépense. Il fit d'abord venir d'Italie des marbres de couleurs variées pour orner le chœur, au milieu duquel il plaça un lutrin en métal d'Espagne. La base était soutenue par quatre lions; la tige avait trois coudées, et était surmontée d'un aigle aux ailes déployées. Cette pièce avait été fondue avec beaucoup d'art (2), *arte fusili fabricatam*. L'historien de sa vie mentionne aussi un riche encensoir d'or dont le travail surpassait encore la matière, et un poëme de Raban sur la sainte Croix, qu'il fit relier avec luxe.

Sous l'administration d'Abbon, le moine Umbert avait commencé à construire un trésor; Gauzlin le fit achever, ainsi que les oratoires de Saint-Jacques et de Saint-Jean, qui furent voûtés en pierre. Il éleva un oratoire nouveau dédié au Dieu sauveur.

Les soins qu'il donnait à l'ornementation du lieu saint n'empêchèrent pas Gauzlin de s'occuper au dehors des intérêts de son monastère. Il envoya en Berri des troupes pour s'emparer d'un château-fort dans lequel se retranchaient les spoliateurs armés des biens de l'abbaye, et il le fit raser: c'était le château appelé *Monsaliger*.

Plusieurs religieux de Fleury secondèrent l'abbé Gauzlin dans ses œuvres de restauration et d'embellissement.

(1) *Vit. Gauz.*, p. 295.
(2) *Ibid.*

Le moine Arnauld apporta d'Italie un syphon d'argent (1) doré à l'intérieur, deux chandeliers d'argent massif admirablement sculptés, un vase taillé dans une pierre d'onix, un triptique en ivoire qui représentait l'assomption de la bienheureuse vierge Marie. Ce même religieux fit fabriquer un calice d'or, portant sur la coupe cette inscription, qui caractérise l'époque :

Hoc opus Arnaldus, Gauzlini jussa secutus,
Construxit Domino, sanctoque patri Benedicto.
Quem quisquis tulerit, PEREAT DE CULMINE CŒLI.

Partout la menace inscrite : sur les murs du temple, à toutes les pages de la chronique légendaire, jusque sur la coupe du vase sacré de l'autel, vase destiné à recevoir le sang de l'agneau divin. C'est que la menace formulée avec autorité et au nom du ciel était alors plus en harmonie avec l'âpreté du langage reçu et la rudesse des mœurs publiques.

L'anathème était, par le fait, une arme puissante et redoutée ; car si la simple menace des vengeances du ciel ou des foudres de l'église n'arrêtait pas immédiatement dans la voie de l'injustice ou du crime des âmes emportées par la cupidité ou par toute autre mauvaise passion, elle suffisait presque toujours pour les ramener plus tard au repentir, à la pénitence et à la réparation. Les temps modernes ont surpassé assurément ces âges antiques par les progrès de la civilisation, par les découvertes de la science et le perfectionnement des arts; mais combien ils leur sont inférieurs sous le rapport de la foi religieuse et de la conscience des peuples!

La tour primitive de la basilique de Sainte-Marie n'était pas assez solidement construite pour recevoir des cloches d'une dimension considérable ; aussi le moine Arnauld (2), dont il vient d'être question, et qui avait enrichi le trésor, non seulement d'un calice d'or précédemment décrit, mais d'une riche chape de soie et d'une aube brodée en or, fit fondre deux cloches d'un poids assez peu considérable, de deux cents livres chacune. Ce religieux paraît avoir été chargé par l'abbé Gauzlin de diriger les grands travaux de construction dans les lieux qui dépendaient de l'abbaye de Fleury, et de l'administration temporelle de certains do-

(1) *Vit. Gauz.*, p. 295. Ce syphon servait sans doute pour la communion du précieux sang, encore en usage dans le monastère.
(2) *Vit. Gauz.*, p. 296.

maines, car on le voit racheter trois clos de vignes ; l'un était situé à Guilly ; l'autre auprès de *Losiacum*, et était tenu en fief par Albéric, seigneur de Sully ; le troisième était à la Cour-Landran (*Curtis Landrandi*). Il racheta également d'un nommé Mainard un alleu désigné sous le nom de *Guabode*. Il construisit à Saint-Benoît l'église ou chapelle consacrée à saint Clément, martyr; fit élever à Neuvy (*Novum Vicum*) une église paroissiale en pierre (*lapideo tabulato fabricavit*) ; à Abbeville (*Villa Abbatis*), une *case* ou petit monastère, avec un oratoire dédié à saint Grégoire; à Bougy, près Neuville, une église à pans de bois (*pariete reformavit ligneo*). Enfin il racheta les autels de Neuvy, de Tigy, de *Belciacum*, ou plutôt *Belgiacum*, Bougy, de Vieilles-Maisons (*Vetulæ Domus*) et de Bouilly (*Bulliacum*).

Helgaud, comme on l'a vu plus haut, fit fabriquer un bâton de chantre, dont la description offre un véritable intérêt archéologique (1) ; il fit enrichir de plaques d'or et d'argent la couverture d'un lectionnaire pour les grandes solennités, plaça devant l'autel de la Sainte-Vierge de belles portes en fer ouvragé ; il reconstruisit l'église de Sainte-Scholastique, qui n'était plus qu'une ruine, et éleva une église ou chapelle voûtée en pierre (*lapideo tabulato*), qu'il dédia à saint Denis, martyr ; enfin il racheta le domaine de Rougemont.

Le moine Isambert offrit à Saint-Benoît une aube brodée d'or, et acheva de construire le *trésor*, édifice commencé sous l'administration de saint Abbon.

Les prévôts ou prieurs du monastère (2) chargés de l'administration des domaines les plus éloignés rivalisèrent de zèle avec ceux du fief de Fleury. Adraud, prévôt de Saint-Benoît-du-Sault, fit des acquisitions importantes pour le monastère et en restaura l'église. Guillaume, prévôt de Châtillon-sur-Loire, fit reconstruire, *in castro Cardona*, l'église de Saint-Martin ; et comme il était extrêmement difficile aux maçons, à cause de l'élévation de ce lieu, de se procurer de l'eau, il leur ouvrit son cellier et leur ordonna de prendre du vin pour délayer leur ciment. Ce fait est assez singulier pour être mentionné. A Pressy (Saône-et-Loire), le prévôt Raoul fit construire plusieurs bâtiments claustraux et restaura l'église. Un hospice fut construit en pierre, dans ce même lieu, par un nommé Guillaume. Rémi, prévôt de La Réole, fit ajouter un nouveau dortoir aux bâtiments des religieux.

(1) La description de ce bâton est en vers latins, *Vita Gauz.*, p. 298.
(2) *Vit. Gauz.*, p. 299.

C'est ainsi que l'abbaye de Saint-Benoît prenait part à ce mouvement général qui se produisit en France après l'an 1000. On sait que c'était là l'époque signalée depuis longtemps comme le terme extrême de la durée des siècles. Dans tout le monde chrétien, on attendait avec frayeur le jour de Dieu. Par une triste conséquence de cette croyance, inspirée aux peuples par des prophètes menteurs, les travaux de toute nature étaient suspendus ; les églises et les édifices civils tombaient en ruines ; la culture des terres était abandonnée. Une seule pensée dominait toutes les autres : la pensée du jugement suprême. Mais lorsque cette année fatale eut terminé son cours, les esprits se calmèrent, et l'on commença à travailler pour l'avenir. En peu de temps s'élevèrent de toutes parts de nouvelles églises, et les pieuses constructions se multiplièrent de telle sorte, que l'on voyait dans toutes les contrées, dit un auteur du temps, les campagnes blanchissantes.

Tandis que tous ces grands travaux de construction se poursuivaient avec activité, à Fleury et dans toutes les dépendances de l'abbaye, le monastère continuait à progresser dans la piété et dans les sciences. Des hommes de haute naissance, attirés par sa bonne renommée, venaient en grand nombre y prendre l'habit monastique. Entre autres, deux nobles Espagnols, Jean et Bernard, s'y firent religieux. Jean, élevé au monastère de Ripouil (1), avait été abbé de Mont-Serrat ; Bernard, son frère, avait vécu dans le monde. Ils possédaient de grands biens. Ils offrirent au monastère, à leur arrivée, trois aubes brodées en or et un évangéliaire richement relié ; sur une des plaques d'or de la couverture, on lisait :

Benedicte Pater, Johannis suscipe vota
Bernardique tui semper memor esto fidelis.

Une correspondance s'établit à leur occasion entre l'abbé Gauzlin et Oliba, abbé de Ripouil (*Rivi Pollentis*). Leurs lettres ont été publiées dans Marca Hispan (2). André de Fleury, dans son *Histoire des Miracles de saint Benoît* (3), parle d'un voyage qu'il fit alors en Espagne, et signale plusieurs miracles qui s'opérèrent dans le royaume par l'inter-

(1) *Vit. Gauz.*, p. 300.

(2) *Vit. Gauz.*, p. 301. Le monastère de Ripouil fut rendu en 1023, par Roger, comte de Barcelone, aux religieux de Mont-Serrat. (Mabill., *Ann. Bened.*, t. IV, p. 297.)

(3) *Lib. Mirac. S. Bened.*, p. 182 et seq.

cession de saint Benoît. Les événements qu'il raconte à ce sujet se rapportent trop indirectement à l'histoire de l'abbaye de Fleury, pour qu'il y ait intérêt à les exposer, même sommairement.

Les relations qui s'étaient formées entre le monastère de Fleury et les monastères d'Angleterre, avec celui de Ramsey en particulier, sous les abbés précédents, furent entretenues par l'abbé Gauzlin, qui envoya pour l'église de ce monastère un *livre des bénédictions épiscopales,* chef-d'œuvre de calligraphie, dont toutes les majuscules initiales des versets étaient peintes sur fond d'or (1). André de Fleury (2), dans la vie de Gauzlin, donne une description du site pittoresque de ce monastère de Ramsey, écrite en vers par saint Abbon, qui l'avait habité, et où il avait enseigné les belles-lettres.

IX.

GAUZLIN PREND PART AU JUGEMENT ET A LA CONDAMNATION DES MANICHÉENS SUPPLICIÉS A ORLÉANS EN 1022.

Le nom de l'abbé Gauzlin se trouve mêlé au récit de l'épisode le plus affligeant et le plus sinistre de l'histoire de l'Église d'Orléans au moyen âge. Il fut en effet l'un des juges de ces fauteurs de l'hérésie des manichéens, qui furent condamnés à être brûlés vifs, et dont l'affreux supplice remplit encore l'âme d'une sombre horreur.

L'évêque d'Orléans avait fait intervenir l'abbé de Fleury dans le débat de cette cause si grave, et dont l'issue fut si malheureuse, parce qu'il fallait réfuter publiquement les chefs de cette hérésie, qui appartenaient à l'église cathédrale d'Orléans en qualité de chanoines, et que, pour répondre victorieusement à leurs objections et les confondre, il était indispensable de les mettre en rapport avec les hommes les plus éclairés, les plus savants et les plus autorisés. Gauzlin se fit accompagner par ceux de ses religieux qui avaient le mieux étudié la sainte écriture et la tradition, *Aurelianis cum sapientioribus Floriacensis loci pervenit.*

On sait quelle part active le roi Robert et la reine Constance prirent dans le jugement de cette affaire, dont les annalistes d'Orléans nous ont conservé les lamentables souvenirs.

(1) Mabill., *Ann. Bened.,* t. IV, p. 297.
(2) Id., *ibid.*

Cette même année 1022, Gauzlin souscrivit la charte confirmative des possessions du monastère de Mici, octroyée par le roi Robert (1). Ce privilége important, imprimé dans les *Annales Bénédictines,* t. VI, p. 707, renferme beaucoup de noms de lieux, intéressants pour notre histoire locale.

A son retour à l'abbaye, Gauzlin crut qu'il était de son devoir de formuler une profession de foi, après le jugement et la condamnation de l'hérésiarque Étienne et de ses complices. Il s'appuie surtout sur les points de la foi catholique contestés par les nouveaux manichéens, et les exprime d'une manière plus explicite (2).

Ce symbole de foi commence par ces mots : « Moi, Gauzlin, par la grâce « de Dieu abbé de Fleury et archevêque de Bourges... » Déjà, dans une signature qui se trouve au bas d'une charte de l'abbaye de Fructuaria, en Piémont (3), datée de 1017, Gauzlin prend ce double titre, ce qui démontre que, nommé archevêque de Bourges, il ne cessa pas de gouverner le monastère de Saint-Benoît en qualité d'abbé. En 1024, Gauzlin assistait au concile de Paris.

X.

INCENDIE DE LA BASILIQUE DE SAINTE-MARIE ET DU MONASTÈRE.

L'année 1026 fut fatale au monastère de Fleury. Par une nuit d'automne, à l'heure où les religieux prenaient leur repos, les cloches de la basilique de Sainte-Marie, sonnées à toute volée, les arrachèrent au sommeil. Ils se précipitèrent dans les cours sans avoir pris le temps de se vêtir complètement ou de se chausser. Une petite maison du bourg de Saint-Benoît, adossée aux bâtiments de l'abbaye, était en feu ; les cris des femmes, mêlés aux pleurs des enfants, appelaient du secours. Les flammèches et les charbons ardents, emportés par le vent sur les bâtiments claustraux et sur la basilique de Sainte-Marie, ne tardèrent pas à y répandre l'incendie. L'effroi fut bientôt à son comble, car il était impossible, humainement parlant, d'arrêter les progrès du feu. On commença alors les chants des litanies et des psaumes, pour implorer le

(1) Mabill., *Ann. Bened.,* t. VI, p. 284.
(2) *Vit. Gauz.,* p. 303.
(3) *Act. SS. Ord. S. Bened.,* t. I, sæc. VI, p. 348.

secours du ciel : le ciel fut pour eux d'airain, et le saint patriarche se montra sourd aux cris de détresse de ses enfants. Dieu avait ses vues. En quelques heures, toute espérance fut perdue ; les derniers bâtiments du monastère achevaient de s'abîmer dans un immense foyer. En dehors du mur d'enceinte, l'église de Saint-André était également devenue la proie des flammes ; aussi les religieux, plongés dans l'abattement et la consternation du désespoir, n'eurent plus qu'une pensée, celle de sauver leur plus précieux trésor, le corps de saint Benoît et les reliques des saints. Ils chargèrent sur leurs épaules ce fardeau sacré et se retirèrent au midi du monastère, dans le verger, à vingt pas des constructions embrasées. Là, ils se prosternèrent à terre, accablés de tristesse. L'abbé Gauzlin, debout au milieu d'eux, appuyé sur sa crosse, leur disait en mêlant ses larmes à leurs larmes : « Frères et enfants « bien-aimés, si nous avons reçu des biens de la main de Dieu, pourquoi « n'en recevrions-nous pas aussi des maux ? Il nous avait tout donné ; « ne pouvait-il pas nous enlever tout ? » Ses pieuses paroles ranimaient leur courage.

Cependant la noble basilique s'affaissa tout à coup sur elle-même et sembla s'engloutir avec fracas dans les flammes qui tourbillonnaient au-dessus de ses murs en ruines, *interim subitis labitur ruinis ædes nobilis templi, atque trepidantibus ignium cuncta coronis corruens victa fatiscit* (1).

Quant à l'église de Saint-Pierre, elle fut également atteinte et dévorée par le feu.

Il est plus facile de comprendre que de décrire un pareil spectacle. Le vaste monastère de Fleury venait de disparaître ; le feu n'avait rien épargné. Les moines, sans asile et sans nourriture, gisaient à terre auprès des saintes reliques, leur dernier refuge, l'unique consolation de leur douleur. Gauzlin, ferme et confiant en Dieu dans cette extrémité, leur donnait l'exemple de la résignation, et leur disait : « Frères bien-aimés, « pourquoi vous abandonner à cette tristesse sans mesure ? N'êtes-vous « donc plus des hommes ? Nos prédécesseurs avaient élevé ce monastère « avec intelligence, sans doute; mais ne vous ont-ils pas légué leurs con- « naissances acquises et leur expérience, et ne pourrez-vous pas faire ce « qu'ils ont fait les premiers ? Qui sait si la bienheureuse vierge et le « glorieux prince des apôtres, irrités par nos nombreuses fautes, ne pou- « vant plus d'ailleurs supporter leurs sanctuaires dégradés par la vétusté,

(1) *Vit. Gauz.*, p. 305.

« n'ont pas voulu, dans leur juste colère, purifier tous ces lieux impurs « à leurs yeux? »

Lorsque les premiers rayons de l'aurore vinrent éclairer cette scène de désolation, les moines, qui avaient essayé de prendre un peu de repos sur la terre toute humide de la rosée de la nuit, se levèrent à la voix de l'abbé, qui, faisant sur eux et sur lui-même le signe de la croix, leur adressa encore quelques mots d'encouragement, et leur ordonna de prendre les saintes reliques et de le suivre. Ils traversèrent en pleurant la petite rivière de la Bonnée (*Bonnodium flumen*), qui coulait entre les jardins et les cloîtres. Ils s'arrêtèrent dans un champ au nord de l'abbaye, et y dressèrent des tentes. Les officiers du monastère, chargés des soins de la nourriture des frères, leur avaient préparé un repas contre toute attente, et Gauzlin, redoublant d'énergie et de courage, leur promit de ne les point abandonner, de veiller à tous leurs besoins, et de reconstruire, si Dieu lui accordait la vie, le monastère détruit, avec plus de magnificence et de splendeur.

Bientôt après, on voyait la troupe nombreuse des moines errer autour des restes encore fumants de l'incendie, commencer déjà à se mettre à l'œuvre pour se créer une habitation avec les bois noircis et à demi-brûlés des anciens bâtiments claustraux. Virgile, dit le moine historien qui raconte ces choses, avait autrefois décrit une scène semblable, dans ses vers :

Instant.... ardentes : pars ducere muros,
Molirique arcem et manibus subvolvere saxa,
Pars optare locum tecto et concludere sulco.
. . . .
Hic portus alii effodiunt, hic alta domorum
Fundamenta locant alii, immanesque columnas
Rupibus excidunt, templis decora alta futuris.
Qualis apes æstate novâ per florea rura,
Exercet sub sole labor, cum gentis adultos
Educunt fetus aut cum liquentia mella
Stipant, et dulci distendunt nectare cellas,
Aut onera accipiunt venientum, aut agmine facto
Ignavum fucos pecus a præsepibus arcent,
Fervet opus, redolentque thymos fragrantia mella (1).

(1) *Œneid.*, I, 423-436.

At veluti ingentem formicæ farris acervum
Cum populant, hiemis memores, lectoque reponunt,
It nigrum campis agmen prædamque per herbas
Convectant calle angusto, pars grandia trudunt
Obnixæ frumenta humeris, pars agmina cogunt
Castigantque moras, opere omnis semita fervet (1).

En reproduisant, même avec mesure, ces citations, dont les anciens moines écrivains surabondent, en signalant les détails qu'ils abordent, il serait à craindre de tomber dans des récits d'une prolixité fatigante, s'il ne s'agissait que de l'histoire restreinte d'une abbaye sans importance; mais l'histoire de l'abbaye de Fleury-Saint-Benoît est aussi l'histoire de la littérature et des arts aux X[e] et XI[e] siècles. Ce monastère était alors un des grands centres de l'enseignement, et les pages des chroniqueurs de ce lieu célèbre, fastidieuses pour un lecteur vulgaire, offrent toujours un intérêt réel à celui qui veut étudier l'état des sciences, le progrès des lettres à cette époque. Quant à l'archéologie, elle trouve dans ces récits naïfs ou minutieusement circonstanciés les renseignements les plus curieux et les plus utiles sur les usages de ces temps reculés.

On ne peut douter que les moines n'aient été les constructeurs et les sculpteurs de leurs édifices, quand l'un d'eux leur applique si positivement ces expressions : *Portus effodiunt, domorum fundamenta locant... columnas rupibus excidunt... templis decora alta futuris.*

(1) *Œneid.*, IV, 402-407.

CHAPITRE X.

ÉPOQUE DES GRANDES CONSTRUCTIONS ARCHITECTURALES DANS LE MONASTÈRE DE FLEURY-SAINT-BENOIT AU XIe SIÈCLE.

I. Restauration du monastère et de l'église de Saint-Pierre. — II. Derniers temps de l'administration de Gauzlin. Sa mort. — III. Arnault et Azenaire, abbés. André de Fleury. — IV. Théobald, abbé. Différents miracles cités par André de Fleury. Reignier, abbé. — V. Hugues, abbé. Miracles cités par André de Fleury. — VI. Guillaume Ier, abbé. Châtillon-sur-Loire. Philippe Ier visite Saint-Benoît. — VII. Combat judiciaire à Saint-Benoît. Donations importantes faites à l'abbaye. — VIII. Construction de la grande basilique de Sainte-Marie (église actuelle). Veran, abbé. — IX. Fléau de la peste. Miracles opérés dans ces tristes circonstances, d'après Raoul Tortaire. — X. Quêtes faites pour la construction de la basilique de Sainte-Marie. Miracle à Vitry-aux-Loges. — XI. Joscerand, abbé. Incendie du monastère de Saint-Benoît. — XII. Simon, abbé. Achèvement de la basilique de Sainte-Marie.

I.

RESTAURATION DU MONASTÈRE ET DE L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE.

Un mois à peine s'était écoulé depuis l'effroyable incendie du monastère, et déjà les religieux étaient parvenus à se reconstruire dans l'intérieur des murs un bâtiment pour se loger. Ils quittèrent donc leur tente et emportèrent le corps de saint Benoît, qu'ils déposèrent dans la crypte, déblayée suffisamment pour y célébrer provisoirement l'office. La veille de la fête de saint Benoît, au mois de décembre, la basilique de Sainte-Marie fut mise dans un état à peu près convenable pour y rentrer; et pour y replacer les saintes reliques où elles étaient précédemment (1), on en avait décoré l'entrée et les murailles avec des tapisseries et toute autre espèce de tenture.

(1) *Vit. Gauz.*, p. 308.

André de Fleury cite les noms de trois ouvriers, Arnoul, Auger et Archembod, qui furent préservés providentiellement de la mort, en construisant le monastère et en réparant l'église, et spécialement l'ancienne tour qui renfermait les grosses cloches fondues par l'incendie.

L'église de Saint-Pierre, dont les murs déjà ruineux avaient été à demi-calcinés par le feu, fut renversée de fond en comble par la tempête, et il fallut songer à la reconstruire. Gauzlin fit ensuite venir plusieurs artistes pour en décorer les voûtes et les murs. La peinture à fresque des voûtes fut entreprise par un moine de Saint-Julien de Tours, dont le talent était connu au loin ; il se nommait Odolric. Il représenta sur les murailles de l'église divers sujets. A droite, c'était une série de scènes terribles tirées de l'Apocalypse de saint Jean ; à gauche, les différents épisodes de la vie de saint Pierre. Chaque sujet était expliqué par une inscription en vers latins, transcrits intégralement par l'historien André de Fleury (1). Ces peintures à fresque étaient très en vogue à cette époque, et l'ancienne abbaye de Fleury en offrait de nombreux spécimens, car, indépendamment des tableaux peints dans l'église de Saint-Pierre, Arnaud, qui succéda à l'abbé Gauzlin, fit peindre à fresque, dans le réfectoire des moines, plusieurs fables d'Esope, dont la bibliothèque du monastère possédait le curieux manuscrit (2).

Gauzlin entretenait avec l'Italie des rapports qui lui permirent de faire venir un autre artiste distingué, nommé Nivard, pour peindre un Christ destiné à être porté dans les processions ; une sorte de bannière ou étendard, sans doute. Cette peinture était faite avec tant d'art, au dire de l'historien, que le premier jour qu'elle fut solennellement portée à la tête des religieux, la foule qui les suivait fondit en larmes à la vue de cette touchante représentation du Dieu crucifié.

Un autre moine encore, nommé Raoul, travailla à la décoration du chœur, décoration dont le généreux abbé avait fait les frais. L'artiste Nivard prêta son concours à cet habile artiste, qui fondait les métaux. La clôture du chœur fut alors revêtue de cuivre d'Espagne. D'élégantes colonnes admirablement travaillées et gravées séparaient chaque place, dont le dossier était en mosaïque. Dans les piliers, on avait incrusté dix-huit plaques de métal qui réfléchissaient les images comme des miroirs polis. Le dossier des stalles des dignitaires était orné de tables de porphire venues de Rome ; ces tables étaient garnies d'une bordure d'auri-

(1) *Vit. Gauz.*, p. 310 et seq.
(2) *Id.*, p. 313 et seq.

chalque. Le trône de l'abbé était en harmonie avec cette riche ornementation : aux côtés, on voyait deux lions de bronze, et le dais était surmonté de deux globes de métal ; l'appui des pieds était en porphyre ; les autels furent faits de marbre.

L'étude particulière du texte d'André de Fleury offrirait des indications intéressantes pour l'iconographie et l'archéologie religieuses, on pourrait même dire sur une grande partie de l'art chrétien à cette époque. Au point de vue historique, les détails qu'ils abordent font parfaitement comprendre quelle était alors la richesse et l'importance de l'abbaye de Fleury.

La nouvelle du terrible incendie qui avait détruit le monastère, et celle de la prompte et grandiose restauration entreprise par le zèle et la générosité de l'abbé Gauzlin, s'étant répandues au loin, le roi Robert(1) voulut juger par lui-même de tout ce qui lui était raconté à ce sujet, et vint visiter l'abbaye en la fête de saint Benoît (2). Ce pieux monarque fut touché jusqu'aux larmes à la vue de tout ce que l'abbé Gauzlin avait entrepris pour rendre à l'habitation des moines et à la maison de Dieu leur antique splendeur. Il fit don aux religieux d'une chape de grand prix.

La reconstruction de l'église de Saint-Pierre fut terminée à la fin de l'année 1027, un peu moins de deux ans après l'incendie qui l'avait détruite. Gauzlin entreprit ensuite de faire voûter en pierre le sanctuaire (*propitiatorium*) de la bienheureuse vierge Marie, pour laquelle il avait la plus grande dévotion ; il se proposait même d'en décorer l'intérieur en mosaïque. Il avait fait venir à cette intention un artiste italien, quand la mort arrêta ses religieux et magnifiques projets.

II.

DERNIERS TEMPS DE L'ADMINISTRATION DE GAUZLIN. — SA MORT.

Le roi Robert écrivit vers ce temps-là à l'abbé Gauzlin une curieuse lettre conservée par son historien (3). C'était pour consulter ce savant re-

(1) *Vit. Gauz.*, p. 317.
(2) *Id.*, p. 316.
(3) Voir également D. BOUQUET, t. X, p. 495, collection des lettres de Fulbert

ligieux au sujet d'un phénomène signalé à son attention par Guillaume-le-Grand, comte d'Aquitaine. Le rivage de l'Océan avait été arrosé dans cette contrée par une abondante pluie de sang qui laissait sur les vêtements et sur la chair d'ineffaçables traces. Robert lui demanda de vouloir bien faire faire des recherches historiques par ses religieux à ce sujet, pour savoir si dans les temps anciens il s'était quelquefois produit des faits analogues. Gauzlin envisagea la chose sous un autre aspect, et sans répondre directement à la question posée par Robert, il crut devoir donner une interprétation mystique et prophétique en termes dont l'obscurité démontre la vérité de cet axiome :

Ce que l'on conçoit bien s'exprime clairement,
Et les mots pour le dire arrivent aisément.
(BOILEAU, *Art poét.*)

Ce qu'il y a de plus précis dans la réponse de Gauzlin, c'est la prédiction d'une guerre civile dans le royaume. Cette guerre éclata en effet, observe André de Fleury, son historien, à la mort du comte Guillaume, entre son fils Guillaume-le-Gros et Geoffroy, fils de Foulques, comte d'Angers, vers l'an 1034 (1).

L'empressement avec lequel le roi Robert fit consulter les religieux de Fleury donne lieu de penser que ce monarque avait remarqué l'importance de leur bibliothèque historique, que le feu, en 1026, avait heureusement épargnée. On sait d'ailleurs que le moine Hisembert, chargé du soin des manuscrits et des livres, avait fait construire une chambre voûtée pour les y déposer et les mettre ainsi à l'abri des incendies. Il fut bien inspiré : quelques années plus tard, sans cette sage précaution, beaucoup de rares manuscrits eussent été dévorés par les flammes. Il est étonnant qu'André de Fleury, qui entre dans beaucoup d'autres détails, n'ait pas mentionné les livres que Gauzlin a dû faire copier pendant son active et intelligente administration ; il se borne à mentionner les riches reliures de certains livres d'offices.

Les soins temporels étaient loin d'absorber toutes les pensées de Gauzlin; les intérêts spirituels de ses religieux le touchaient plus encore. Il établit dans le monastère de Fleury, à l'imitation de ce qu'avait pratiqué saint Grégoire, l'usage de faire célébrer la sainte messe pendant trente

(1) Voir la réponse de Gauzlin, *Vit. Gauz.*, p. 317.

jours pour chaque religieux décédé. Cet usage s'est conservé dans la suite des temps. Et même, ajoute André de Fleury avec cette pieuse crédulité qui caractérise l'époque, quand les frères apparaissaient après leur mort, pour réclamer des prières, il faisait doubler le nombre des messes célébrées à leur intention.

L'an 1029 est célèbre dans les fastes de l'Église d'Orléans. Cette année, le roi Robert et la reine Constance, son épouse, assistèrent à la dédicace de l'église de Saint-Aignan (1), que ce monarque avait fait reconstruire. Un grand nombre d'évêques et d'abbés avaient été invités à cette solemnité; l'abbé Gauzlin y représenta le monastère de Fleury. Dix-neuf autels ornaient ce magnifique édifice : deux étaient placés auprès du tombeau du saint évêque, l'un à la tête, consacré à saint Aignan, l'autre aux pieds, consacré à saint Benoît.

Gauzlin ne survécut pas longtemps. Quelques mois après cette grande solennité, il termina sa noble et sainte carrière. Ce fut au mois de mars 1030 qu'il mourut à Châtillon-sur-Loire, où l'abbaye possédait un domaine assez important.

Les affaires de son diocèse réclamaient alors sa présence à Bourges (2). Il se rendait dans cette ville et n'était encore qu'à Châtillon-sur-Loire, domaine de l'abbaye, quand un subit et violent mal de gorge le força de s'arrêter. En peu de jours, cette maladie le conduisit au tombeau. Quand il vit la mort approcher, il se fit porter dans la chapelle de la Sainte-Vierge, au pied de l'autel que surmontait la statue de cette auguste mère de Dieu, et derrière lequel était peinte la représentation de l'ascension du Sauveur. Là, prosterné à terre, il recommanda ses frères à Dieu, et reçut avec une foi vive le viatique du corps et du sang de Jésus-Christ ; puis ses religieux en pleurs le transportèrent sur son lit, où il expira bientôt entre leurs bras.

Avant de mourir, Gauzlin avait demandé à être ramené à Saint-Benoît ; son corps fut donc déposé sur un bateau qui descendit le cours de la Loire jusque vis à vis de Fleury-le-Vieux, où les écoliers et les religieux vinrent le recevoir (3).

Ses funérailles se firent au milieu d'un grand concours de peuple. Il fut inhumé dans la basilique de Sainte-Marie, au côté droit de l'autel de la Sainte-Vierge. Un religieux du monastère composa l'épitaphe sui-

(1) MABILL., *Ann. Bened.*, t. VI, p. 353.
(2) *Vit. Gauz.*, p. 319.
(3) Id., p. 321.

vante. Elle fut gravée sur la pierre tumulaire qui recouvrait ses restes :

O Gauzline, pater, spes inclyta, præsul et abbas
Functus, Floriaco conderis ecce solo.
Lætitiæ palma quorum cor condecorabas
Mæstitiæ mæstis ora rigas lacrymis.
Quo pietas, bonitas, dilectio sancta, recedis?
Quo moriens terris, splendide pastor adis?
O dolor et luctus miseris semper renovandus,
Dum tua non nobis, se facies dederit.
Te recipit tellus octavo martis in idus
Et tibi commissum linquis ovile sacrum.
Attamen orbati quo possunt pectore pascunt,
Ut careas pœnis omnibus atque malis.
Vir celebris, sapiens Gauzline, ô dulce vocamen,
Perpes cum sanctis hic requies tibi sit (1).

D. Mabillon a donné dans les *Annales Bénédictines* (t. VI, p. 354) une autre épitaphe qu'il avait trouvée transcrite dans un manusrit de la bibliothèque de Fleury :

Dulce decus regni jacet hic sub marmore tristi :
Grandis honor patriæ jacet hic sub pulvere terræ.
Hic Gauzline, tibi requies, finisque laboris,
Dum veniat Dominus dare digna piis, mala pravis.
Petre sacer, Benedicte pater, sacra virgo Maria
Fœnore multiplici servum dotate fidelem.
Octavas martis superabat Apollo fenestras
Cum fera mors famulis rapuit hæc gaudia mæstis
Pro quo funde preces quisquis hæc scripta recurris.

Baluze (*Miscellanea*, IV, 15) a publié une troisième épitaphe qui se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale, à peu près contemporain :

Præsulis officio simul abbatis quoque functus
Gauzlinus merito hac requiescit humo

(1) Cette épitaphe se trouve également dans le *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1552.

Is olim vivens statuit, delegit, amavit,
Virgo MARIA, *tuo confer opem famulo*
Cum BENE *patre pio* DICTO, *sanctis quoque cunctis*
Quo pœnis careat jam sine fine malis.
Hoc ope dignus erat; nam cuncta novavit, ut ipse,
O lector, cernis, igne vorata prius.
Proh dolor! octavas dum martius idus iniret,
A carnis vinclo tollitur ecce suis, etc. (1).

III.

ARNAULD ET AZENAIRE, ABBÉS. — ANDRÉ DE FLEURY.

XXXIe *abbé :* **Arnauld** [de 1030 à 1031]. — Gauzlin eut pour successeur un religieux dont le nom ne figure ni dans Mabillon, ni dans la *Gallia christiana;* cependant, il est indispensable de corriger ces savants auteurs, car le texte d'André de Fleury, qu'ils n'ont pas eu à leur disposition, est formel : *obeunte Gauzelino, Arnaldus biennio præfuit Floriacensi in monasterio* (2).

Arnauld resta peu de temps à la tête du monastère. Il en fut dépossédé après deux ans à peine, par les intrigues d'un moine qui avait déjà été assez puissant à la cour de Robert-le-Pieux pour obtenir de ce prince sa nomination à l'abbaye de Messay (*Massiaca*), dans le diocèse de Bourges; ce moine était Azenaire. L'historien André insinue que l'abbé Arnault, cédant avec une bonne foi trop naïve aux objections qui lui furent adressées par son ambitieux rival, soit sur la validité de son élection, soit sur son inaptitude à gouverner un monastère que ses écoles rendaient sans doute d'une administration très-difficile, donna sa démission. Ce changement ne paraît pas avoir occasionné de troubles fâcheux.

XXXIIe *abbé :* **Azenaire** [de 1032 à 1040]. — Ce fut un peu après la mort du roi Robert, et lorsque Henri son fils commençait à régner, qu'Azenaire sollicita et obtint l'abbaye de Fleury. C'était du reste un religieux fort savant, qui, après avoir professé les belles-lettres, avait appartenu au palais du roi Robert en qualité de clerc (3). Avant d'embrasser la vie mo-

(1) *Vit. Gauz.*, p. 321.
(2) *Lib. Mirac.*, t. VII, p. 252.
(3) MABILL., *Ann. Bened.*, t. VI, p. 354.

nastique, il avait fait le voyage de Jérusalem. La science s'alliait en sa personne à une grande expérience des choses du monde. Son élection dut avoir lieu vers la fin de 1031, car son nom figure cette année-là même sur la liste des abbés qui assistèrent au concile de Limoges, mais avec la double qualité d'abbé de Fleury et de Messay, ce qui prouve qu'Azenaire (1) gouverna simultanément les deux abbayes.

Le ciel, au dire d'André de Fleury, ne bénit pas l'administration de cet abbé, qu'il va jusqu'à accuser de simonie (2). Il fut atteint d'un mal mystérieux et inquiet qui ne lui laissait aucun repos : c'était une sorte de possession qui le poussait fatalement à des promenades vagabondes au dehors du monastère. Il n'y rentrait qu'avec terreur. Trois années ne s'étaient pas encore écoulées, et déjà il succombait sous le poids de la charge qu'il avait ambitieusement usurpée. Un noir chagrin le dévorait. Le jour même de la fête de saint Benoît, tandis que les frères chantaien matines, et au moment où ils entonnaient le *Te Deum,* il s'enfuit du monastère et se retira à Messay.

Le monastère de Fleury possédait alors plusieurs religieux qui laissérent un nom connu dans les lettres et dans l'histoire.

Il faut mettre en première ligne André de Fleury, dont le nom a été tant de fois cité dans les pages précédentes. C'est ce moine qui continua l'œuvre d'Aimoin, la *Relation des Miracles de saint Benoît* (3). Il naquit d'une famille riche et généreuse, comme il le donne à comprendre aux chapitres IX et X de son quatrième livre des *Miracles,* où l'on voit que son père, dans une famine, pourvoyait chaque jour à la subsistance de deux cents pauvres. Les famines furent très-fréquentes au XI[e] siècle. L'époque féodale, à raison des guerres civiles auxquelles elle donna naissance, devint une époque funeste à l'agriculture et au commerce. De 970 à 1040, il y eut en France environ quarante-huit années de famines et d'épidémie. Le chroniqueur Raoul Glaber raconte sur la famine de l'an 1033 des faits pleins d'horreur, faits dont il avait été le témoin oculaire. De bonne heure André avait manifesté son goût pour la vie religieuse. Il fit profession à Fleury, sous l'abbé Gauzlin.

(1) Mabill., *Ann. Bened.,* t. VI, p. 369.

(2) *Lib. Mirac.,* t. VII, p. 253.

(3) Le *Livre des Miracles de saint Benoît,* d'André de Fleury, mis en vers par Raoul Tortaire, est transcrit, d'après les Bollandistes, par D. Chazal, *Preuves,* p. 748.

S'il fallait juger le genre adopté dans les écoles de Fleury à cette époque par le style de ce religieux, qui y fit ses études, on aurait à constater que le mauvais goût y régnait en maître. André de Fleury, dans ses écrits, a peu de simplicité et de mesure ; il cherche sans cesse à faire preuve de savoir et de bel esprit, et se livre habituellement à la plus fatigante recherche d'expressions singulières et peu usitées, d'assonances bizarres et d'antithèses puériles. Il faut convenir que les écrivains des âges précédents ne lui offraient que trop d'exemples d'un pareil genre. Mais la prolixité et les autres défauts de style de cet écrivain trouvent une compensation dans les détails historiques, qui transforment son œuvre en une sorte de chronique où il fait entrer le récit des événements de son temps.

D'après l'ordre suivi dans le manuscrit du Vatican qui contient les œuvres d'André de Fleury (man. 392, fonds de la reine de Suède) (1), ce religieux aurait d'abord composé sa *Relation des Miracles de saint Benoit*, puis la *Vie de Gauzlin,* et plus tard des *Commentaires sur Boèce.* Il ne commença, comme il l'annonce lui-même dans son prologue, à écrire que la douzième année du règne de Henri Ier, en 1043. Il travaillait encore en 1056, car il signale plusieurs faits un peu postérieurs à cette date.

Girard (2), dont parlent les Bollandistes (3 *mart.*), Diederic et deux autres moines recommandables à divers titres, contribuaient par leurs travaux à maintenir la haute réputation du monastère et des écoles de Fleury.

Le roi Robert-le-Pieux, qui affectionnait l'abbaye de Saint-Benoît et protégeait sincèrement ses religieux, ne survécut pas beaucoup à l'abbé Gauzlin son frère ; il mourut en 1031, au château de Melun. D'après certaines expressions d'une lettre d'Abbon au roi Hugues Capet, on pourrait inférer (3) que Robert avait été initié à la connaissance des belles-lettres par un religieux de Fleury, car ce saint abbé l'appelle *Robertus Noster, Decus nostrum.* On sait d'ailleurs que ce prince avait une déférence toute particulière pour Helgaud ; il lui témoigna en diverses circonstances les plus grands égards. Ainsi, quand il vint de son palais de Vitry à Fleury, pour visiter l'abbaye reconstruite par les soins de Gauzlin, il alla prier dans la chapelle de Saint-Denis, qu'Helgaud avait

(1) M. de CERTAIN, *Miracul. S. Bened.*, introd., p. XXVI ; M. Léopold DELILLE, *Mém. de la Soc. arch. de l'Orl.,* t. II, p. 257.

(2) D. CHAZAL, mss., *Hist. cœn. Floriac.*, t. I, p. 320.

(3) AIMOIN, *Vita S. Abbon.*, p. 144.

fait bâtir de nouveau et voûter en pierre après l'incendie de 1026, et il remit sur l'autel même une chape splendide (*pallium quatuor librarum*), dont il faisait hommage à ce religieux (1). Helgaud écrivit la vie du roi Robert. Les détails dans lesquels entre cet historien font croire qu'il a particulièrement connu ce prince.

Dans un synode tenu à Sens en 1035, synode auquel assistait Azenaire, abbé de Fleury, Gidoin, archevêque de cette ville, lui accorda, en faveur de son monastère, et à sa demande, les autels des deux églises de Montereau (*Monasteriolum*) et d'Oussoy (*Ussetum*) (2), sans faire aucune réserve de droits onéreux.

Le moine André de Fleury dit qu'à son retour d'Espagne, en 1038, il observa un phénomène extraordinaire : le 6 des ides d'août, le soleil s'obscurcit complètement au milieu du jour pendant près de deux heures, et le lendemain, à la même heure, des rayons projetaient une lumière rouge comme le sang (3).

C'est à cette époque, d'après ce même historien de Fleury, qu'Aimoin, archevêque de Bourges et successeur de l'abbé Gauzlin, établit pour son diocèse la *Trève de Dieu*, institution admirable, qui apporta enfin un tempérament à la férocité des guerres civiles de cette époque, et dont l'initiative est due aux évêques d'Aquitaine (4). Le passage du *Livre des Miracles de saint Benoît* qui a trait à ce grand événement moral est de la plus haute importance historique. Il est triste de dire ici qu'Aimoin, cet archevêque de Bourges qui avait juré la *trève de Dieu*, et l'avait instituée de concert avec ses suffragants, contrairement à ces sentiments pacifiques si dignes d'un évêque, entreprit contre des vassaux révoltés une guerre sanglante, ce pourquoi, observe l'historien, il fut puni du ciel en sa personne et en celle d'un grand nombre de ses clercs, ainsi qu'Albéric ou Aubry (*Albericus*), seigneur de Sully, qui fut tué dans un de ces combats fratricides, expiant par sa mort, ajoute-t-il, ses injustices envers l'abbaye de Fleury (5).

(1) MABILL., *Ann. Bened.*, t. IV, p. 368, ex *Helgaudo*.
(2) MABILL., *Ann. Bened.*, t. IV, p. 403, et cart. de l'abb., fol. 67.
(3) *Lib. Mirac.*, p. 192.
(4) V. D. BOUQUET, t. XI, p. 507 et seq.
(5) *Lib. Mirac.*, p. 198.

IV.

THÉOBALD, ABBÉ. — DIFFÉRENTS MIRACLES CITÉS PAR ANDRÉ DE FLEURY. — REIGNIER, ABBÉ.

XXXIII[e] *abbé :* **Théobald** (*Theobaldus*) [de 1040 à 1044] (1). — Le nom de ce religieux suit celui d'Azenaire sur toutes les listes connues des abbés de Fleury, et précède celui de Reignier, qui gouvernait l'abbaye en 1044.

Avant de venir à Fleury, Théobald était prévôt de la celle ou monastère de Dié, au diocèse de Langres (2).

En 1040, la signature de Théobald, abbé de Fleury, est apposée au procès-verbal de la conservation de l'église de Vendôme. On pourrait donc approximativement fixer à cette année-là le commencement de son administration.

L'*Histoire des Miracles de saint Benoit*, par André de Fleury, donne peu de dates certaines pour les différents événements qui y sont rapportés. Il semble cependant que plusieurs de ces faits durent s'accomplir vers le temps où Théobald administrait l'abbaye.

Une maladie cruelle ravageait alors la France ; elle est désignée sous le nom de *feu sacré* ou *mal des ardents* (*ignis sacer*) (3), dans les chroniques, qui l'attribuent à la colère de Dieu, irrité contre les iniquités du siècle. Ce fléau, qui commença à sévir en 1043, et dura deux siècles, donna lieu à la création d'un grand nombre d'hôpitaux (4).

Isembert, religieux de Fleury, qui gouvernait dans cette circonstance la celle ou monastère de Saint-Benoît-du-Sault, fit avec ses religieux une procession, et porta solennellement les reliques de saint Benoît à Limoges. De nombreux pestiférés furent guéris sur leur passage du mal qui les dévorait.

Les religieux de Fleury entreprirent également une procession expiatoire, et allèrent jusqu'à *Gerdonicum castrum* les pieds nus (5). Ne faudrait-il pas lire *Gergolicum*, Jargeau ?

(1) Symphorien Guyon traduit Thibauld.
(2) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1553 ; D. Chazal, ann. 1040.
(3) *Lib. Miracul. S. Bened.*, p. 175.
(4) Dreyss, *Chron. univ.*, p. 272.
(5) D. Chazal, ann. 1043.

André de Fleury, comme Aimoin et Adrevald l'avaient fait avant lui, signale tout particulièrement les accidents arrivés à tous ceux qui avaient commis quelques dégâts sur les terres du monastère, qui s'étaient rendus coupables de quelque injustice envers les religieux, ou qui avaient manqué à l'honneur et au respect dus à saint Benoît. Ainsi, un cavalier nommé Bertrand (1) avait lancé son cheval au travers d'un champ ensemencé, par un sentiment d'orgueil, pour ne pas se déranger de son chemin. A quelque distance de là, il fut précipité avec sa monture dans un étang profond, d'où les religieux accourus à son secours le tirèrent avec grande peine et demi-mort.

Ramnus, comte de Bélabre, qui avait mis au pillage les biens de Saint-Benoît, fut frappé de mort subite (2).

Eudes, frère du roi Henri Ier et de Robert, duc de Bourgogne, n'ayant pas de domaine en propre (3), dit Raoul Tortaire, vivait de guerre et de rapine. Or, il arriva qu'après avoir enlevé aux habitans de Sully un immense butin, il passa par Germigny, et voulut y établir son camp, malgré les réclamations et même les menaces des officiers chargés d'administrer ce domaine de Saint-Benoît, qui lui déclarèrent que personne n'avait jamais violé impunément ce domaine sacré. Il s'établit donc dans le cimetière de l'église, qui était entouré de palissades. Il fit préparer un grand repas pour ses gens, avec tout ce qu'ils avaient enlevé aux hommes de corps de Saint-Benoît habitant ce lieu de Germigny. C'était à la tombée du jour : il fallait des lumières pour éclairer les tables. Il demanda s'il n'y avait pas de cierges dans l'église, et comme on lui dit qu'il n'y avait que le cierge pascal, il le fit apporter et couper en morceaux, sans respect pour le Sauveur du monde auquel le cierge et l'église étaient consacrés. Après l'orgie, Hugues s'en alla dormir; mais au bout de quelques heures, il fut pris d'une indisposition si grave, qu'il se voyait mourir sans pouvoir remuer. Il comprit trop tard que la noblesse du rang ne dispensait personne de respecter les biens de Saint-Benoît. Il partit le lendemain de Germigny sur son cheval; mais ce fut pour s'en aller mourir, à quelque distance de là, du mal dont il avait été frappé par celui qui ne fait acception de personne.

Ce même religieux cite encore l'exemple d'animaux qui furent tués par un mal subit après être entrés dans l'église de Germigny par la faute

(1) *Lib. Mirac. S. Bened.*, p. 177.
(2) *Id.*, p 179.
(3) *Lib. Mirac.*, VIII, p. 277.

de leur maître, Vivian, avoué infidèle de ce lieu, homme de mœurs grossières et d'habitudes brutales. Sa superbe meute de chiens, qui avaient léché l'huile de la lampe du sanctuaire, fut atteinte d'une effroyable rage et détruite par les hommes du lieu.

XXXIV[e] *abbé* : **Reignier** (*Rainerius*) [de 1044 à 1060]. — Comme son prédécesseur, ce religieux avait été prévôt ou prieur de Dié avant d'être appelé à administrer l'abbaye de Fleury, vers 1044. Dié, qui dépendait directement de Saint-Benoît, avait sans doute une grande importance, car on mettait souvent dans ce monastère, comme prévôts, les religieux de Fleury les plus distingués. En souvenir de son passage dans ce monastère, Reignier voulut l'enrichir d'une portioncule des reliques de saint Maur.

Quelque temps après, vers 1056, un prodige d'un autre genre glorifiait le tombeau même du saint patriarche, au témoignage d'André de Fleury. La basilique de Fleury s'illumina tout à coup des rayonnements d'une céleste clarté. Des prêtres et de nobles laïcs venus d'Orléans et d'autres lieux furent témoins, dit-il, de ce merveilleux spectacle pendant près d'une demi-heure. Ce même auteur rapporte avec une grande assurance qu'à la même époque saint Benoît apparut aux religieux du Mont-Cassin, pour leur déclarer que son corps était à Fleury, et qu'ils ne devaient plus mettre le fait en doute (2).

Le nom de l'abbé Reignier est inscrit par Raoul Tortaire dans une légende de son *Livre des Miracles de saint Benoît*, légende dont le but évident était d'inspirer un sentiment de crainte aux usurpateurs des biens du monastère. C'était là, comme on a déjà eu et comme on aura encore occasion de le remarquer dans cette histoire, c'était là l'arme de la faiblesse impuissante contre la force brutale et l'arrogance impie.

A Châtillon-sur-Loing (*Castillio super Lupam*), vivait au XI[e] siècle, vers 1054, un seigneur du nom d'Albéric ou Aubry, qui n'avait pas craint d'exercer des ravages sur les terres de Saint-Benoit, et notamment sur le domaine que le monastère de Fleury possédait à La Cour-Marigny. Reignier et ses religieux protestèrent. Ce fut en vain. Albéric redoubla ses vexations. Les religieux eurent recours à l'excommunication. Elle fut lancée contre lui et contre les complices de ses vols. L'excommunication fut sans effet sur l'âme endurcie de cet homme emporté par

(1) *Lib. Mirac.*, VII, p. 271.
(2) *Ibid.*, p. 272.
(3) *Id.*, VIII, p. 296.

d'aveugles passions. Il méprisa et tourna en dérision les foudres de l'Église et ses anathèmes. Dieu vengea ses serviteurs. Un jour, Albéric était à la tête d'une compagnie de soldats appartenant au comte Théobald ou Thibaud, et allait attaquer le fort du château de *Malum Talentum*, vulgairement *Bordellus*, Bordeaux (1). A la vue de ce méchant seigneur conduisant sous ses ordres une troupe de gens armés, les habitants de La Cour-Marigny furent saisis de terreur; ils coururent aux armes pour s'opposer à son entrée dans l'enceinte de leur bourg. Albéric, irrité, les menaça avec serment de piller et d'incendier leurs maisons au retour de son expédition; mais à peine arrivé devant le fort de Bordeaux, il fut atteint par une flèche dans une sortie que firent les assiégés à son approche, tomba de son cheval et expira. C'est ainsi que le ciel se vengea des ennemis de son serviteur, ajoute l'historien.

Albéric était mort. Sa haine survivait, car son frère Seguin ne fut point effrayé par une fin si déplorable; mais, plus scélérat que lui, il dissimula ses criminels projets, et vint hypocritement au monastère de Fleury, afin d'obtenir que l'excommunication dont il était frappé fût levée. Pour obtenir cette grâce, il n'hésita pas à faire les plus belles promesses, en s'engageant à réparer les rapines auxquelles il avait participé, par la donation d'une grande partie de ses biens. Quand il fut de retour à Châtillon, il renouvela le triste passé qu'il venait d'abjurer, et insulta de nouveau aux protestations des habitants de La Cour-Marigny et des moines. Un jour qu'il s'était emparé d'un troupeau de porcs sur les domaines de l'abbaye, les villageois pillés vinrent le trouver dans sa maison pour protester contre ce vol. La maison de Seguin était une tour construite en bois, et, selon l'usage des seigneurs à cette époque, il habitait avec sa famille le solier (*solarium*) ou premier étage de la tour. Cette description des tours habitées par les petits seigneurs au moyen âge a un intérêt archéologique qui fait pardonner la prolixité du récit de Raoul Tortaire. Le rez-de-chaussée était un cellier où s'entassaient les provisions et les vivres. Le plancher du solier était formé par des madriers de fort peu d'épaisseur et d'une assez grande longueur. C'est là que les gens de La Cour-Marigny trouvèrent Seguin. A leur vue, il entra en fureur, et jura que bientôt il irait, la torche à la main, mettre le feu aux fortifications qui dépendaient du monastère de Saint-Benoit, et qu'il pillerait toutes les maisons construites à l'entour. Il n'avait pas achevé ce blasphème, qu'un des madriers du plancher sur l'extrémité duquel ses pieds étaient

(1) Bordeaux, canton de Beaune (Loiret).

posés fit la bascule. Renversé en arrière, il tomba dans le cellier; sa tête s'engagea entre deux tonneaux comme un coin de bois, et son corps inanimé se renversa de côté. Au cri qu'il poussa dans sa chute, les serviteurs de la maison accoururent et relevèrent son cadavre.

La chronique, qui ne négligeait, comme on l'a vu, aucun des faits capables d'augmenter la confiance que les populations avaient dans les reliques de Saint-Benoît (1), dit que sous l'abbé Reignier, en la fête de l'*Illation*, le 4 décembre, un prisonnier retenu injustement captif dans les prisons du seigneur de Sully invoqua saint Benoît, et fut miraculeusement délivré par un ange qui le transporta à Saint-Benoît, comme l'avait été autrefois le prophète Habacuc à Babylone. Il parait probable que c'est pour faire allusion à cette tradition légendaire qu'un chapiteau de l'une des chapelles du transept septentrional représente la scène biblique du prophète soutenu dans les airs par la main d'un ange (2).

Un fait historique assez important, du reste, qui favorise l'inscription de Reignier sur la liste des abbés de Fleury, c'est que ce religieux assista au sacre du roi Philippe Ier dans la cathédrale de Reims, et prit rang parmi les abbés à cette cérémonie (3), le 23 mai 1059. Averti par sa mauvaise santé de sa fin prochaine, Henri Ier avait voulu, à l'exemple de ses prédécesseurs, faire sacrer son jeune fils, âgé alors de sept ans seulement. Le 29 août de l'année suivante, ce roi mourut en son château de Vitry, dans la forêt d'Orléans. *Ainricus Vitriaci defungitur*, disait un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Benoît, publié par André Duchesne. En ajoutant dans la forêt d'Orléans, ce n'est plus émettre une assertion hasardée, car M. J. Quicherat en a donné dans une savante dissertation (4) la preuve positive.

IV.

HUGUES, ABBÉ. — MIRACLES CITÉS PAR ANDRÉ DE FLEURY.

XXXVe *abbé :* **Hugues I** (*Hugo*) [de 1060 à 1067]. — L'époque précise de l'élection de cet abbé peut être fixée à 1060 au plus tard, car André

(1) La Saussaye, *Ann. Eccles. Aurel.*, l. iv, n. 127.
(2) Voir IIe part., description de l'église.
(3) Mabill., *Ann. Bened.*, t. IV.
(4) *Mém. de la Soc. arch. de l'Orl.*, t. II, p. 1.



Publié par Alp. Gatineau, à Orléans — Imp. Lemercier Paris — Lith par [illegible] d'apres Mr Ernest Pillon

Vue du Portail (Nord)

de Fleury signale un fait accompli la septième année de son administration (1), et son successeur, Guillaume I, signait en 1067 la charte de donation du domaine de la Chapelande aux moines de Saint-Denis (2). En l'année 1065, Hugues acceptait pour l'abbaye de Fleury la donation de l'église de Châlette, en Gâtinais (*Kadelata*), église construite sur les bords du Loing (3). Elle appartenait alors au diocèse de Sens, et est actuellement une des nombreuses paroisses de ce diocèse réunies depuis 1790 à celui d'Orléans. Haderic, évêque d'Orléans, avait signé les chartes de donation de Châlette, conjointement avec l'abbé Hugues. Deux ans plus tard, en 1067, l'abbé Hugues recevait en faveur du monastère de Fleury un autre don de Guillaume, duc de Normandie et roi d'Angleterre. C'était une augmentation du domaine attaché à l'église de Saint-Jacques-du-Beuvron (4), église que les ducs Richard et Robert avaient autrefois accordée à l'abbaye de Saint-Benoît. La même année, le roi Philippe Ier, par l'intermédiaire du comte de Flandre, Baudoin-le-Pieux, terminait un différend survenu entre l'abbaye de Fleury et Gui de Rochefort (5), au sujet de certains droits vexatoires exigés sur le domaine de Saint-Pierre d'Etampes, possession des religieux. Ce seigneur repentant confessa avec componction de cœur qu'il s'était rendu très-coupable envers saint Benoît (6). Cette première marque d'intérêt donnée au monastère de Fleury par Philippe Ier fut suivie d'un grand nombre d'autres, car ce roi de France est un de ceux qui affectionnaient le plus l'abbaye, et qui eurent une plus grande dévotion envers saint Benoît.

L'auteur contemporain, André de Fleury, qui nous a laissé quelques traces de l'administration de l'abbé Hugues, ne donne aucun détail sur la situation des écoles du monastère. Rien sans doute ne lui paraissait plus simple que leur prospérité constante; et tandis que le cartulaire de l'abbaye se grossissait des nombreux titres des donations faites en faveur des religieux de Fleury, il se bornait, lui, à recueillir et à décrire les faits miraculeux qui devaient, dans sa pensée, contribuer à maintenir le

(1) *Lib. Mirac.*, V, p. 215. Reignier vivait encore en 1050.

(2) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1553.

(3) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1553; Mabill., *Ann. Bened.*, t. V, p. 5; *Cart. Floriac.*, fol. 67.

(4) *Cart. Floriac.*, fol. 72.

(5) *Id.*, fol. 34.

(6) Mabill., *Ann. Bened.*, t. V, p. 5.

monastère au plus haut degré de célébrité et de richesse, en attirant sans cesse de nouveaux pèlerins et de nouveaux dons. Entre les nombreux miracles qu'il raconte, avec la simplicité un peu crédule qui est le caractère particulier de tous les historiens de son époque, il faut remarquer la guérison d'un jeune homme perclus de tous ses membres, qui vint péniblement, en se soutenant sur des béquilles, de Sens à Fleury; celle d'un muet et d'un jeune homme infirme (1). Il ajoute à ces récits celui d'un miracle opéré en faveur d'un habitant de Décise, en Bourgogne, qui, pieusement inspiré de venir prier au pied du tombeau de saint Benoît, fut délivré d'une paralysie qui, depuis plus de vingt ans, lui avait enlevé l'usage d'une jambe, et le récit d'une punition exemplaire infligée à un homme qui avait fait un serment vain et irrespectueux en prenant saint Benoît à témoin. C'était un potier du bourg de Villepion (*Pedentionis villæ*) nommé Guillaume, qui était venu à Saint-Benoît le jeudi, jour de marché, pour vendre des plats de terre. Il avait fait un si bon gain qu'il voulut emporter chez lui quelques-uns des objets curieux qui avaient frappé ses regards sur l'étalage d'un marchand. Sa femme, au contraire, meilleure ménagère, voulait acheter un peu de sel; mais il s'y opposa. Elle persista et renouvela ses instances; alors, levant les deux bras vers la sainte basilique, le potier, au comble de l'irritation, s'écria : « Par saint Benoît, je jure que tu ne le feras pas. » Son bras gauche tomba aussitôt, comme s'il eût été mort. L'infortuné comprit alors la faute qu'il venait de commettre et implora son pardon. On lui conseilla d'aller faire brûler devant le tombeau du saint patriarche un cierge de la longueur de son bras. Ce qu'il fit. A peine le cierge fut-il allumé qu'il fut guéri, et surtout corrigé de la coupable habitude de faire en vain des serments aussi sacrés. La foi de l'époque ne brille-t-elle pas de tout son éclat dans cette simple et naive histoire, qui donne aussi de curieux renseignements sur les usages et les mœurs du temps?

Au récit de ce miracle succède le long récit de la délivrance d'un possédé, obtenue par les prières de saint Benoît. Il s'agit d'un jeune Breton qui, par la légèreté de ses mœurs et de sa conduite, avait attiré sur lui la colère de Dieu, et avait été abandonné à Satan. L'intention qu'eut l'auteur de présenter un tableau capable de frapper l'imagination des jeunes gens qui fréquentaient les écoles de Fleury est évidente. C'est une leçon de morale en action. Un peu après, dans la chronique d'André de Fleury, se trouve le miracle opéré en faveur d'un chevalier Herbert,

(1) *Lib. Miracul.*, VII, p. 255 et seq.

prisonnier de guerre dans le château de Montreuil, qui fut mis en liberté par saint Benoît (1). Le saint lui étant apparu pendant la nuit, avait touché ses fers avec sa crosse, et les avait brisés. Les gardes étaient profondément endormis et les portes ouvertes. Herbert vint le jour de Noël à l'abbaye, offrir ses chaînes rompues à saint Benoît. Aussitôt après, il se fit homme de corps de l'abbaye, et retourna dans son pays avec grande joie.

L'auteur raconte ensuite la guérison d'une possédée furieuse, qui fut liée et portée dans la crypte, où elle reprit sa raison. André se cite lui-même comme témoin oculaire de ce fait. C'est un souvenir personnel, une réminiscence de sa jeunesse.

Raoul Tortaire (2) ajoute à ces faits, dans son livre des *Miracles de saint Benoît*, une histoire assez singulière qui donne quelques renseignements sur la jeunesse de l'abbé Hugues, simple écolier à Fleury. Issu d'une noble et riche famille, il croyait qu'il était de son rang et de sa condition de ne pas vivre à la manière du vulgaire, dont il voulait se distinguer par des habitudes de luxe alors en vogue. Il ordonna donc à ses gens de lui former à Germigny un troupeau de paons. Il fut obéi, et ses serviteurs, moitié par argent, moitié par force, parvinrent à en réunir un grand nombre dans les campagnes voisines. Or, il arriva que pendant l'une de ses courses vagabondes, l'un de ces superbes oiseaux entra dans l'église de Germigny, et alla se percher sur l'autel. Mais aussitôt ses pattes furent comme brisées, et il resta sans mouvement. Quelqu'un étant survenu, alla le prendre et le remit à son gardien. Celui-ci, homme de foi simple et candide, fit aussitôt un cierge de la longueur du corps de l'oiseau, l'alluma devant l'autel ; il n'était pas consumé, que déjà le pauvre animal retrouvait le mouvement et la vie. La morale de ce récit naïf est tirée de saint Augustin par le pieux historien des *Miracles* : « Dieu qui veille sur toi veille aussi sur l'oiseau que tu « nourris (*qui salvat te salvat et gallinam tuam*). »

Il est remarquable que l'auteur attache une grande importance à rapporter l'apparition mystérieuse de saint Abbon au moine Helgaud, qui avait laissé traiter avec une légèreté peu respectueuse des questions théologiques. L'intégrité et la pureté de la doctrine devaient être regardées comme un précieux héritage laissé à l'abbaye, et le religieux fut sé-

(1) *Lib. Miracul.*, VII, p. 264.
(2) *Id.*, VIII, p. 280.

vèrement réprimandé pour n'avoir pas assez veillé à sa conservation (1).

Dans un livre précédent (2), ce même historien avait signalé la punition d'héritiers avares et indélicats, qui avaient voulu s'emparer d'une église donnée en précaire par Richard de Fleury, sous prétexte que c'était la propriété personnelle de leur parent. L'église en litige, située sur la même colline que le château de Gordon (3), était consacrée à saint Martin. L'un des héritiers, nommé Malbert, avait poussé l'audace jusqu'à emporter chez lui le mobilier de cette église. Les seigneurs voisins lui donnaient le sage conseil de ne pas agir ainsi, parce qu'il s'exposait à encourir la colère divine. En effet, le jour où les fidèles, convoqués par les moines députés de l'abbaye de Fleury, se trouvaient réunis pour assister au jugement de cette affaire, l'épouse de Malbert, Marie, nièce du clerc défunt, fut tout à coup frappée de paralysie, et réduite à un tel état d'infirmité, qu'elle n'avait plus figure humaine. Un tel exemple frappa de terreur les cohéritiers de Malbert, qui restituèrent promptement ce qu'ils avaient enlevé à Saint-Benoît. Quant à lui, il n'abandonna sa proie qu'à regret ; aussi sa femme, complice et victime de son injustice, resta jusqu'à la mort dans son déplorable état d'infirmité.

Vers la fin de son administration, l'abbé Hugues reçut encore un don d'une certaine importance, qui vint s'ajouter aux riches possessions de l'abbaye, celui d'une chapelle de Saint-Brisson. Cette chapelle, située dans le château même, fut offerte vers l'an 1060, à la suite d'un événement rapporté par Raoul Tortaire (4) avec des détails qui ont trop d'intérêt historique pour être passés sous silence. Ce récit, d'ailleurs, est une nouvelle preuve du prestige que la présence du corps de saint Benoît

(1) *Lib. Miracul.*, VII, p. 277.

(2) *Id.*, V, p. 215.

(3) Le château de Gordon ou Gourdon, dont il est parlé plusieurs fois dans André de Fleury, et qui paraît avoir eu une certaine importance au XIe siècle, pourrait bien être Sancerre, que l'on ne trouve désigné sous le nom de *Sacrum Cæsaris* que dans les historiens du règne de Philippe-Auguste. Ce qui justifierait cette conjecture, suivant M. de Certain (*Lib. Miracul.*, p. 215), c'est que Gordon était situé en Berry, près de la Loire, et que Saint-Satur, résidence du comte Landry, est tout auprès de Sancerre. Quant à l'église de Saint-Martin, mentionnée ici, elle fut sans doute élevée à l'occasion du passage des reliques de ce saint évêque. On sait que les religieux de Tours stationnèrent à Sancerre en fuyant devant les Northmans. (Voir *suprà*, p. 89.)

(4) *Lib. Miracul.*, IX, p. 334.

donnait à l'abbaye de Fleury, et de la haute réputation dont jouissait alors le monastère.

Il existait, au dire de cet historien, dans le Nivernais, un château-fort bâti sur le sommet abrupt d'une colline, château connu sous le nom de *Huben castrum* (1). Le seigneur de ce lieu était, vers la fin du XI[e] siècle, un vieillard fort âgé, nommé Hugues. Son fils, Gauthier, qui n'était retenu par aucun sentiment de justice et de religion, s'abandonnait à toute sorte de désordres et d'excès, s'emparant, pour satisfaire son avidité et ses vices, du bien des pauvres et des églises. Depuis longtemps, il jetait un regard d'envie sur Châtillon, lieu qui appartenait à l'abbaye de Fleury-Saint-Benoît, et que l'abondance de ses productions, le grand nombre des troupeaux répandus dans ses prairies, mettait au rang des plus riches domaines de la contrée. Ayant donc réuni une troupe composée d'hommes d'armes à pied et à cheval, il vint, sans crainte de Dieu ni de saint Benoît, assiéger Châtillon. Les habitants de ce *castrum* et ceux des environs, craignant de ne pouvoir résister à un tel ennemi, eurent recours à Robert, seigneur de Saint-Brisson, homme de bon conseil et d'une grande énergie. Robert accueillit avec empressement leur demande, et marcha aussitôt à la rencontre de Gauthier; mais quand il vit le nombre des troupes qu'il commandait, craignant de n'avoir pas une force suffisante pour l'attaquer, il crut plus prudent de battre en retraite. Gauthier n'hésita pas à le poursuivre à outrance, à la tête des siens, qu'il animait du geste et de la voix. Pressant ensuite les flancs de son cheval de ses deux éperons, il se précipita sur Robert. Celui-ci, sentant son adversaire approcher, rejeta sa hache d'armes sur son épaule, en arrière, afin de fuir plus vite encore. Quand Gauthier, emporté par son aveugle fureur, s'élança sur lui pour le percer de sa lance, il s'enferra lui-même; le sang jaillit de sa gorge tranchée: il tomba de cheval et expira aussitôt. Les siens épouvantés le relevèrent en poussant de grands cris. Quant à Robert, il eut pitié de cet homme si cruellement puni, et ne se retourna pas contre ses troupes en désordre, mais leur laissa la liberté de se retirer avec le corps de leur chef. Il se borna à rendre grâce à Dieu et à ses serviteurs, saint Benoît et saint Posen, qui avaient tiré de ce coupable une si prompte et si terrible vengeance.

Cependant le vieux père et la vieille mère de Gauthier, à la vue du cadavre de leur fils unique, furent saisis d'une immense douleur; toutes leurs espérances étaient évanouies, et ne pouvaient trouver aucune con-

(1) *Lib. Miracul.*, IX, p. 334.

solation dans leurs larmes. Ils tournèrent leurs yeux vers le ciel, en pensant à l'âme de leur bien cher, mais bien coupable enfant, car ils craignaient Dieu et la sévérité de son jugement. Toutefois, la crainte n'étouffait pas en leur âme la confiance en l'infinie miséricorde de celui qui frappe souvent pour sauver et punir pendant la vie, afin d'épargner dans l'éternité. Leur fils, en mourant, avait pu verser une larme de repentir ; tel était leur suprême espoir. Ils allèrent donc trouver l'évêque d'Auxerre, homme d'une grande bonté, pour l'engager à les accompagner à Fleury, où ils firent porter avec un grand appareil le corps de leur malheureux fils, pour lui faire faire une sorte d'amende honorable posthume à saint Benoît outragé. En arrivant, ils se jetèrent aux genoux de l'abbé Hugues, qui vint à leur rencontre, accompagné de ses religieux, et ils les conjurèrent avec larmes d'absoudre leur fils de son crime, disant qu'ils avaient la conviction que le souverain juge délierait dans le ciel celui que ses serviteurs, personnellement offensés, auraient délié sur la terre. Ils avaient, comme prix de son rachat, placé dans la main du mort un calice pesant une livre d'or, bien persuadés que toutes les fois que l'adorable sacrifice de l'autel serait offert, Dieu donnerait bonne part du sang divin contenu dans cette coupe sacrée au pauvre défunt qui l'aurait offerte. Touchés d'un tel spectacle, les religieux accordèrent, en tant qu'il était en leur pouvoir, le pardon le plus entier au coupable, et offrirent tous le sacrifice de la messe pour le repos de son âme. Quand l'office des morts fut achevé, les parents de Gauthier et toute leur escorte s'en retournèrent chez eux, emportant une grande consolation dans leur âme si profondément affligée.

Quant à Robert, il paraît bien qu'à cette même époque, il fit don à l'abbaye, en reconnaissance de la protection que saint Benoît lui avait accordée, d'une chapelle construite dans son château, et dédiée à Notre-Dame, chapelle qui fut l'origine du prieuré conventuel fondé plus tard. Du moins, cette donation de Robert de Saint-Brisson est mentionnée dans une bulle du pape Alexandre II, datée de Lucques en 1072, et reçut alors la sanction suprême du chef de l'Église, comme c'était la coutume pour toutes les donations faites aux monastères.

VI.

GUILLAUME I[er], ABBÉ. — CHATILLON-SUR-LOIRE. — PHILIPPE I[er] VISITE SAINT-BENOIT.

XXXVI[e] *abbé :* **Guillaume** [de 1067 à 1080]. — L'élection de cet abbé n'est évidemment pas postérieure à l'année 1067, puisque son nom figure sur la charte de Philippe I[er], portant donation du domaine de Chapelaude à l'abbaye de Saint-Denis, datée de cette année-là (1). Il trouva l'abbaye dans un état de prospérité qu'il sut maintenir par la sagesse de son administration. Son zèle actif obtint pour son monastère de grandes faveurs du roi Philippe I[er] et du pape Alexandre III. C'est lui qui commença la construction de la basilique actuelle de Sainte-Marie. Il ne lui fut pas donné de voir l'achèvement de ce bel édifice ; mais c'est pour lui une gloire d'avoir tracé le vaste plan de ce monument, qui, par ses dimensions grandioses, est resté comme une des preuves les plus frappantes de l'importance de l'abbaye de Fleury-Saint-Benoît et de ses écoles au moyen âge.

Le premier acte digne de remarque qui signale l'administration de l'abbé Guillaume, c'est la transaction qu'il fit avec Geilon, seigneur de Sully, pour le domaine de Nancrède (2), ou plutôt pour la terre de Châtillon qui en dépendait, et qui avait été donnée à l'abbaye de Fleury.

Humbault, seigneur de Sully, s'était emparé de différents droits et coutumes qui appartenaient aux religieux de Fleury. Toutes les réclamations avaient été vaines ; mais, après sa mort, qui arriva en 1070, l'abbé Guillaume put s'entendre avec Geilon, son frère et son héritier, qui ne retint dans ce lieu que le droit de past (3). Mais pourquoi ces prétentions d'Humbault sur le domaine de Châtillon, et comment s'expliquer la concession de certains droits faite à ses successeurs par l'abbaye ? En voici la raison.

(1) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1553.

(2) *Cart. Floriac.*, fol. 160.

(3) Le droit de *past*, d'*albergie* ou d'*auberge*, était celui qu'avait un seigneur d'aller une ou plusieurs fois l'année, avec un nombre déterminé de compagnons, prendre, chez un vassal ou dans un monastère, un ou plusieurs repas. (Voir Du Cange, aux mots *Alberga* et *Gistum*, droit de *giste*.)

Située sur la limite de l'Orléanais et du Berry, près de la Loire dont elle domine le cours, la colline sur laquelle les moines de Fleury avaient reconstruit leur celle, bâtie primitivement à Nancrède, offrait un point stratégique important. Ce lieu d'ailleurs était une seigneurie, et ses possesseurs avaient le droit, dans ces temps féodaux, d'y construire une tour, un château, des murs. Or, il arriva qu'à la suite des ravages exercés sur ce domaine par des seigneurs de la contrée, les moines, impuissants à se défendre eux-mêmes, crurent devoir recourir à la protection d'un seigneur voisin. Ce fut à celui de Sully qu'ils s'adressèrent. Le seigneur de Sully, devenu *avoué* de l'abbaye, crut devoir se procurer des moyens de défense dans ce lieu où il n'avait pas sa résidence habituelle, et il y fit construire un petit fort (*castellio*), un castel. La colline, le fort et les habitations qui s'élevèrent à l'entour, prirent dès lors le nom de Châtillon.

La transaction passée entre Guillaume, abbé de Saint-Benoit, et Geilon, seigneur de Sully, rappelait ces conventions anciennes, tout en mettant fin aux usurpations d'Humbault.

Deux ans environ après son élection (1), en 1071, l'abbé Guillaume recevait à Fleury la visite d'un seigneur qui, « détaché de toutes les vanités « de cette vie passagère, et déterminé à vivre plus saintement, voulait of- « frir une portion de son héritage à l'église de Sainte-Marie et de Saint- « Benoit, où ce saint et vénérable patriarche était inhumé, d'après son « choix et par la permission de la divine Providence. » Ce seigneur, c'était Hugues de Pithiviers, *Hugo Petiverensis castri miles*. Les héritages qu'il offrait à Saint-Benoît, situés près d'un château-fort, dans la Beauce, sur les bords de l'Essonne (*Exonæ fluvium*), sont désignés sous les noms de Mainferme (*Manus firma*) (2), Beaudreville et l'église paroissiale de Saint-Martin, que son père Tescelin avait possédée avant lui. Hugues faisait abandon de ses biens et de ses droits à la condition que les religieux de Fleury feraient construire une autre église et une celle, afin d'y placer de leurs frères, pour y vivre en communauté. Les religieux de Fleury devaient, de leur côté, abandonner à ceux de Saint-Martin le domaine d'Ecrennes ou *Scrinia* (*Villam Scotinas*). Cette donation de Hugues était approuvée de sa mère Milesinde, de son frère Albert et de ses enfants; elle était surtout signée du nom de Philippe I[er], roi de France, scellée de son sceau et datée de Fleury même, *actum apud Floriacum publicè*.

(1) *Ann. Bened.*, t. V, p. 40.
(2) Voir DUCANGE, pour *Mainferme*.

anno incarn. Dom. MLXXI, *regnante Philippo Rege X anno.* Comme on le voit, cette charte indique la présence de Philippe Ier, en 1071, à Saint-Benoit. Ce prince affectionna beaucoup ce monastère, où il voulut être inhumé. Du reste, la présence à Fleury d'un roi de France à cette époque n'a rien de bien extraordinaire. Les chasses royales avaient fréquemment lieu dans la contrée, et la résidence de Vitry-aux-Loges était à une assez courte distance du monastère.

VII.

COMBAT JUDICIAIRE A SAINT-BENOIT. — DONATIONS IMPORTANTES FAITES A L'ABBAYE.

En l'année 1071, l'abbé Guillaume eut besoin de recourir à la bienveillance du roi Philippe, et alla le trouver à Melun pour se plaindre de ce même donateur dont il vient d'être question, et de son frère, qui, après avoir authentiquement, et sans aucune restriction, donné à l'abbaye de Fleury le domaine de Baudreville et autres héritages, continuaient à y prélever certains droits, contrairement aux conditions émises dans la charte de donation. Le roi Philippe accueillit favorablement la supplique de l'abbé de Saint-Benoît, et lui accorda une charte confirmative de la précédente (1), dans laquelle il déclare prendre sous sa protection royale toutes les possessions des moines de Fleury situées aux alentours de Pithiviers, notamment Yèvre (*Evera*), Bouilly (*Bulliacus*), Bouzonville et Bolonville (*Bosonis ac Bolonis villæ*).

Puisqu'il s'agit de Pithiviers, c'est ici le lieu de parler d'un fait raconté par le moine Tortaire, historien des *Miracles de saint Benoît,* qui continua les récits d'André de Fleury. Ce fait, dont la date n'est pas précisée, eut lieu sous l'administration de l'abbé Guillaume, et se rapporte assez directement au fait qui précède. C'est d'ailleurs encore un de ces faits caractéristiques qui révèlent d'une manière curieuse les mœurs et les usages de l'époque.

L'abbé Hugues (2) avait, quelques années avant sa mort, cédé à Tescelin, seigneur de Pithiviers, un homme de corps, un serf de l'abbaye nommé

(1) *Cart. Floriac.*, fol. 62. Ces deux chartes de Philippe Ier sont transcrites dans D. CHAZAL, *Preuves*, p. 756.

(2) *Lib. Miracul.*, VIII, p. 289.

Letard, pour qu'il fût à son service, lui et sa postérité. Un des hommes d'armes de Tescelin, nommé Ingran, lui demanda et obtint de lui en effet cet homme de corps à titre de bénéfice. Ingran mourut et le laissa à Isembert, son fils. Letard, passé au service d'Isembert, eut un fils que son nouveau seigneur regarda comme sa propriété et qu'il nourrit dans sa maison; car on sait qu'alors l'homme de corps était regardé comme une chose, et pouvait être vendu ou échangé comme une vile marchandise. L'enfant du serf Letard, Robert (c'était son nom), apprit de ses parents qu'il appartenait par son origine à Saint-Benoît, et il ne put soutenir l'idée d'avoir été cédé par un trafic qui révoltait son âme. Il s'enfuit donc de la maison d'Isembert; mais ce jeune fugitif fut bientôt ramené à son maître, qui lui infligea une rude punition, et lui fit jurer de ne plus chercher à se soustraire à sa domination. Quand il fut un peu plus avancé en âge, Robert s'en alla furtivement trouver l'abbé Guillaume à Fleury, et lui dit tout ce qu'il souffrait dans son cœur de se voir assujetti injustement à celui qui n'était pas son maître. Le religieux accueillit avec bonté les plaintes du jeune serf, et lui dit qu'il s'informerait de ce qu'il y aurait à faire pour le rétablir au nombre des hommes de Saint-Benoît. Sur ces entrefaites, Isembert fit réclamer énergiquement à l'abbé Guillaume son fugitif. Celui-ci lui manda par ses envoyés que Robert était serf de Saint-Benoît, et que s'il persistait à le réclamer, il n'avait qu'à le faire juridiquement, ce qu eut lieu. La cause fut soumise à l'arbitrage de seigneurs et d'hommes sages choisis de part et d'autre. Il fut arrêté que l'on en appellerait au jugement de Dieu, et que la question serait décidée par un duel (1). On convint du lieu. Isembert se fit représenter par un vigoureux champion, Airicus, homme d'armes d'une stature bien supérieure à celle de Robert. Mais ce jeune homme ne mettait point sa confiance dans la force de son bras; il la mettait tout entière en celui qu'il regardait comme son légitime maître, dit la légende, et il déclara positivement à son adversaire que ce n'était pas lui qu'il aurait à combattre, mais le grand saint Benoît, son véritable seigneur. Le combat commença : les deux adversaires se mirent en présence, armés l'un et l'autre d'un bâton et couverts d'un bouclier. Airicus, selon la coutume, porta les premiers coups, parce qu'il représentait l'accusateur. Robert soutint avec fermeté ce choc terrible, et ne reçut aucune blessure. Quand ce fut à son tour de frapper, saint Benoît, observe le moine historien, donna une telle vigueur et une telle adresse à son bras, que du premier coup il fit sauter les clavettes de la boucle ou courroie du bou-

(1) *Monomachie*, combat judiciaire. Voir Du Cange, au mot *Duellum*.

clier de son adversaire, dont la main resta à découvert. Robert s'en aperçut aussitôt et ne tarda pas, en dirigeant ses coups sur cette partie vulnérable, à le forcer de s'avouer vaincu. Isembert et son champion, après un tel combat, se retirèrent chez eux, humiliés et confus. Aussi faut-il que chacun sache, ajoute l'auteur du récit, que jamais saint Benoît ne permettra que l'on ose s'approprier des hommes ou des domaines qui appartiennent à ses enfants, et que des mains laïques retiennent ce qui a été donné au monastère pour y faire rendre gloire à Dieu par la prière.

Une donation importante vint ajouter encore une possession de plus aux richesses de l'abbaye. En 1071, le roi Philippe Ier accordait au monastère de Fleury l'église de Saint-Médard d'Etampes.

Mais un don bien plus important encore fut, en 1072, pour les religieux de Saint-Benoît, la cause d'une grande joie. C'était la coutume qu'après son élection, le nouvel abbé écrivît au pape et au roi, pour leur demander une bulle et des lettres de confirmation. Guillaume s'était conformé à ce respectable usage, et le 7 novembre 1072, le pape Alexandre II signait à Lucques une bulle qui non seulement confirmait l'élection de l'abbé Guillaume, mais lui donnait, en qualité d'abbé de Fleury, et *par respect pour la présence du corps de saint Benoît dans ce monastère,* le pas sur tous les autres abbés des différents monastères de France (1).

L'original de cette bulle n'a pas été conservé ; mais il en existait une copie authentique lorsque D. Chazal écrivit son histoire de Fleury (2). Elle fait une mention particulière de l'église de Saint-Brisson, que Robert, seigneur de ce lieu, avait donnée à l'abbaye de Fleury, vers l'an 1067 (3). Cette église, consacrée à Notre-Dame, était la chapelle du château, qui eut plus tard un prieur en titre (4). L'église paroissiale paraît aussi avoir appartenu à l'abbaye de Fleury, car son architecture a une grande analogie avec celle des constructions bénédictines de cette époque, et dès la plus haute antiquité la cure de Saint-Brisson était à la collation de l'abbé de Fleury.

Le monastère de Saint-Benoît possédait depuis longtemps des biens dans le diocèse de Troyes. En 1075, Hugues, évêque de cette église, dési-

(1) Le diplôme d'Alexandre II à l'abbé Guillaume est transcrit dans D. CHAZAL, *Preuves,* p. 758.

(2) *Hist. cœnob. Floriac.,* ann. 1072.

(3) Voir *suprà,* p. 230.

(4) D. CHAZAL, *Hist. cœnob. Floriac.,* t. I, ann. 1072.

rant obtenir la protection de saint Benoît, approuva d'abord le don de deux *autels* ou bénéfices, fait au monastère de Fleury par ses prédécesseurs, et y ajouta le revenu de ces deux églises, savoir de l'église de Morincourt ou *Cour-Morin*, et de celle de *Tury*, autrement Saint-Benoît-sur-Seine (1). Cette donation fut solennellement approuvée dans un concile de Sens auquel assistait, entre autres évêques, Rainier, évêque d'Orléans.

Il faut encore ajouter aux nombreuses donations faites vers cette époque à l'abbaye, celle de l'église ou prieuré de Vailly, au diocèse de Bourges (2), qui resta jusque dans les derniers temps en la possession des religieux de Fleury, et celle de l'église de Saint-Gervais et de Saint-Protais, près Orléans, où les religieux de Fleury firent construire un petit monastère (*cellam*).

La celle de Saint-Gervais et Saint-Protais, située en la paroisse de Saint-Marc-les-Orléans, devait certainement faire partie du domaine de l'abbaye en 1077, car à cette époque des religieux de Fleury se réunirent à Jean et à Heribert, chanoines de Sainte-Croix (3), pour aller demander au roi Philippe Ier l'église de Chanteau, et de plus un clos de vignes appelé Clos-le-Roi, que Baudoin, comte de Flandres, avait fait planter dans sa jeunesse ; et l'année suivante, d'après une charte de Philippe Ier signée à Orléans, il fait remise aux moines qui demeuraient dans ce petit monastère de tous les droits qu'il prélevait sur leur territoire (4). La celle de Saint-Gervais et de Saint-Protais fut détruite au temps de la guerre des Anglais, et ce ne fut plus alors qu'un simple bénéfice désigné sous le nom de Saint-Phallier.

Cette même année 1077, les religieux, par une charte signée par Philippe Ier dans son palais d'Orléans, reçurent en don l'église de Saint-Symphorien, martyr, dans le faubourg d'Autun (*Æduæ*), église dans laquelle Pons (*de Glano*), avoué de ce lieu, voulait installer de nouveau des moines. Cette donation n'eut pas son effet ; mais elle témoigne cependant que le monastère de Fleury était alors regardé comme un centre auquel on pouvait rattacher des affiliations nouvelles dans l'intérêt de l'ordre monastique (5).

En 1079, le roi Philippe Ier vint à Saint-Benoît pour la seconde fois;

(1) CAMUZAT, fol. 169, verso ; *Cart. Floriac.*, fol. 22.
(2) *Cart. Floriac.*, fol. 167.
(3) Cart. de Sainte-Croix, fol. 90.
(4) MABILL., *Ann. Bened.*, t. V, p. 132.
(5) Id., *ibid.*, p. 122.

c'est du moins la seconde fois que sa présence y est constatée par des actes authentiques. Cette année-là, il signa et data de Saint-Benoît la charte de donation de Saint-Martin-des-Champs à Hugues, abbé de Cluny.

L'année suivante 1080, l'abbé Guillaume eut à traiter une affaire d'une certaine importance (1), la restitution de la celle de Saint-Caprais (2) de Pontons, située sur les bords de l'Adour, diocèse d'Auch, au monastère de La Réole, dont elle dépendait. On sait que La Réole appartenait à l'abbaye de Fleury en 1080. Un riche et pieux Orléanais dota La Réole de l'église de Lestiou (*Lestivirium, Sanctus-Edoaldus*) et de l'église de Bougy (*Belgiacum*).

Mais l'acte le plus considérable de la vie de l'abbé Guillaume est assurément la construction de la magnifique basilique de Notre-Dame, dont il arrêta le plan d'ensemble, et dont il jeta au moins les fondements, laissant à ses successeurs l'honneur et la consolation d'achever cette œuvre si admirablement conçue. Il paraît probable toutefois que la crypte était terminée et les murs de l'abside élevés à une certaine hauteur, quand il mourut.

VIII.

CONSTRUCTION DE LA GRANDE BASILIQUE DE SAINTE-MARIE (ÉGLISE ACTUELLE). — VERAN, ABBÉ.

L'antique église de Sainte-Marie (3) n'avait pas impunément affronté les ravages des Northmans et du temps, unis à ceux de trois incendies successifs. C'était une véritable ruine ; ses murs, corrodés par la vétusté et le feu, soutenaient à peine les voûtes et les combles; l'édifice tout entier offrait un danger imminent pour les religieux qui y célébraient l'office. D'ailleurs, une telle église n'était plus en harmonie avec la situation prospère de l'abbaye. Il fallait une construction dont le périmètre fût tracé dans d'assez amples proportions pour se rattacher à la tour monumentale élevée à l'occident du monastère. Cette tour, dans la pensée de Gauzlin, son auteur, devait tôt ou tard servir de portique à la

(1) MABILL., *Ann. Bened.*, t. V, p. 165 et 318.

(2) Da fondation de ce petit monastère avait eu lieu sous l'administration de l'abbé Amalbert.

(3) *Lib. Miracul.*, IX, p. 317.

basilique de Sainte-Marie. Raoul Tortaire dit que l'abbé Guillaume se détermina à démolir l'ancienne église et à reconstruire la nouvelle sur les instances d'un religieux de mérite nommé Odilon, qui remplissait les fonctions de sacristain dans la basilique de Sainte-Marie (*ejusdem basilicæ æedituo*).

Quant à la date précise de la fondation de cette magnifique église, que le temps et le vandalisme ont épargnée, elle n'est indiquée nulle part; mais comme il s'écoula treize ans seulement depuis l'élection de l'abbé Guillaume, en 1067, jusqu'à sa mort, en 1080, on pourrait prendre la date intermédiaire de 1075, à moins de supposer que la visite du roi Philippe Ier, en 1079, ait achevé de déterminer l'abbé Guillaume à entreprendre enfin la construction d'une nouvelle église digne et de sa haute destination, et des augustes pèlerins qui la visitaient pour y vénérer le tombeau de saint Benoît. Il semble cependant aussi naturel de penser que ce monarque vint visiter les travaux, quand ils furent assez avancés pour lui donner l'idée de ce que serait cet édifice après son complet achèvement.

XXXVIIe *abbé*: **Veran** (*Veranus*) [de 1080 à 1086]. — Mabillon n'avait pas admis d'abord Veran au nombre des abbés de Saint-Benoît, sous prétexte qu'il n'avait trouvé son nom sur aucune liste; mais il revint plus tard sur cette opinion et déclara qu'il fut, sans aucun doute, élu à la mort de Guillaume, auquel il succéda en 1080 (1). Du reste, les preuves écrites surabondent. On trouve une pièce de vers latins en tête d'un manuscrit de Saint-Benoît que possède la bibliothèque d'Orléans, et dont l'auteur est l'évêque de Westminster, Burchard (*Collectio canonum*). Le nom de Veran figure avec honneur dans l'épigraphe (2) :

Abbatum lumen Veranus, tale volumen
Fecit conscribi; dat, Benedicte, tibi.
Excubat in somnis, grex ut sibi creditus omnis
Integer et maneat et vitiis careat.
Scribere Brochardum fecit, non pandere tardum
Ecclesiæ nodos, justitiæque modos.
Semper honorari debet, semper venerari
Qui DECORAT PROPRIAM CULTIBUS ECCLESIAM (3),

(1) Mabill., *Ann. Bened.*, t. V, p. 157.
(2) *Act. SS. Ord. S. Bened.*, sæc. VI, pars I, p. 32.
(3) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1554.

Quisquis Zorobabel sequitur, cunjungitur Abel
Hic holocausta facit hic quoque templa jacit.
Istius exemplum sequeris condis quia templum
Regi magnifico fœnore non modico.
Quod te Rex Regum qui dat moderamina legum
Consummare velit! dicere finis erit.

Raoul Tortaire dit formellement, en parlant de Veran, qui avait été guéri d'une maladie invétérée par l'intercession de saint Benoît, que ce religieux fut appelé à diriger le monastère pendant plusieurs années (1). Le récit du miracle opéré sur Veran présente une particularité qu'il est bon de noter ici.

Pris d'un grand accès de fièvre, il s'était fait apporter par ses serviteurs dans l'église et devant l'autel où étaient les reliques. Après avoir prié, il fit demander aux gardiens des reliques de vouloir bien lui apporter un peu du bois de l'ancienne châsse de Saint-Benoît, dont les ossements avaient été récemment transportés dans une châsse en bronze. Il fit mettre dans un vase, avec un peu de vin, ce morceau de sépulcre, et but ce mélange. Il perdit aussitôt connaissance, échappa aux mains de ceux qui le soutenaient, et tomba à terre. Après une heure d'angoisses, on le releva et on le déposa sur son lit, où il prit un peu de repos, et se releva guéri de ses fièvres quartes, qui avaient ruiné sa santé et avaient résisté aux remèdes connus employés sans succès (2).

L'historien des *Miracles de Saint-Benoît* cite plusieurs autres guérisons opérées par les simples fragments de ce coffre en bois, dans lequel avait été déposé le corps de saint Benoît.

Les religieux, vers la fin du XI[e] siècle, étudiaient et enseignaient un peu la médecine, car Raoul Tortaire dit que l'abbé Veran avait pris quelques notions de l'art de guérir, *aliquantulam medicaminis notitiolam.* Toutefois, ils avaient recours aux médecins laïcs, dont la science ne paraît pas avoir été alors très-profonde, au dire de l'historien, bien qu'ils fissent payer leurs consultations fort cher (3).

Un rituel manuscrit du monastère de Subiaco atteste non seulement que Veran a été abbé de Fleury, mais qu'il affilia son monastère à ce monastère italien. On lit sur la liste des affiliés : *Veranus abbas congrega-*

(1) *Lib. Mirac.*, VIII, p. 318.
(2) Id., *ibid.*
(3) *Id.*, p. 319.

tionis Sancti-Benedicti de Floriaco, congregatio ejus et omnisdem cœnobii, per manus Gualterii monachi eorum suscepti sunt in fraternitate et societate nostra. Il est touchant de voir ces deux monastères, Fleury et Subiaco, déjà si naturellement rattachés par le souvenir d'une commune origine, s'unir par le lien intime d'une mutuelle association de prières, et comme par une nouvelle confraternité.

Pour ne rien omettre de ce qui a pu augmenter l'importance et l'étendue des droits de l'abbaye de Fleury, il faut mentionner un droit de décime, *decimum oppidatum*, que le comte Robert lui concéda sur le château de Saint-Hilaire (*castrum Sancti-Hilarii*), qu'il fit construire à Mortain, en Basse-Normandie, sur un territoire qui appartenait aux religieux de Saint-Benoît (1). Indépendamment de ce droit, les religieux avaient une église et une celle dans ce *castrum*.

L'abbé Veran paraît donc s'être occupé sérieusement des intérêts spirituels et temporels de son monastère; il travailla surtout fort activement à la construction de la basilique de Sainte-Marie. Son nom, comme on l'a vu, est resté, avec celui de l'abbé Guillaume, attaché à cette grande et belle entreprise.

. . . .
Semper honorari debet, semper venerari
Qui decorat propriam cultibus ecclesiam
. . . . *Condis quia templum*
Regi magnifico fœnore non modico, etc. (2).

IX.

FLÉAU DE LA PESTE. — MIRACLES OPÉRÉS DANS CES TRISTES CIRCONSTANCES, D'APRÈS RAOUL TORTAIRE.

L'époque de prospérité et de splendeur qui vit s'élever la basilique de Sainte-Marie eut cependant ses jours de deuil, ses douleurs et ses larmes. L'année 1084 fut marquée par le passage d'un des plus terribles fléaux déchaînés par le ciel irrité contre les iniquités des hommes (3).

(1) MABILL., *Ann. Bened.*, t. V, p. 193; *Cart. Floriac.*, fol. 145.
(2) Mss. citato, p. 238.
(3) *Lib. Mirac.*, VIII, p. 304.

Pendant plusieurs mois, les campagnes avaient été désolées par les ardeurs d'une sécheresse dévorante qui engendra la peste. Les habitants du val de Fleury et des contrées environnantes furent cruellement décimés.

Des familles entières avaient disparu ; un grand nombre de maisons étaient désertes. Les invasions du mal étaient soudaines, mystérieuses, variables. A peine avait-on quitté un ami, que l'on apprenait sa mort. Les victimes se sentaient tout à coup frappées comme par une lance, les unes aux bras, les autres aux épaules, celles-ci à la poitrine, celles-là aux jambes ; elles tombaient aussitôt à terre et expiraient.

Les religieux, consternés, eurent recours à l'intercession de saint Maur, et convoquèrent tous les fidèles à une procession générale, afin de porter solennellement les reliques de ce saint dans l'église de Saint-Sébastien de Fleury. On se rendit avec empressement au monastère le jour fixé, et ce fut un spectacle navrant de voir ces multitudes d'hommes et de femmes, de vieillards, de jeunes filles, d'enfants, suivre en versant des larmes les prêtres et les religieux qui chantaient les grandes litanies devant la châsse de Saint-Maur, portée par deux clercs, selon l'usage. Tous avaient les pieds nus et le front incliné vers la terre. Il serait difficile de dire ce qui fut répandu de pleurs et de prières en la présence du Dieu tout-puissant ce jour-là. Après la célébration de la messe dans l'église du bourg de Fleury, le cortège retourna dans le même ordre au monastère. Le secours du ciel ne se fit pas attendre : une pluie bienfaisante descendit des nues sur les champs embrasés ; les hommes et les animaux purent enfin respirer un air frais et vivifiant. La peste cessa; la mort suspendit ses coups. On comprend facilement tout ce que la cessation instantanée d'un pareil fléau mit de reconnaissance au cœur du peuple envers saint Benoît et saint Maur.

La même sécheresse régnait cette année-là sur toute la France ; partout les fontaines étaient taries, les ruisseaux desséchés. Les grands fleuves coulaient à peine : un enfant de douze ans pouvait traverser les gués les plus profonds sans danger (1). La peste s'était généralisée comme la sécheresse. C'était un deuil universel, une consternation inexprimable. Les habitants du *castrum de Gordon*, sur la limite du Berry, avaient entendu raconter le grand prodige opéré à Fleury par les miracles de saint Benoît et l'intercession de saint Maur. Ils envoyèrent donc une députation aux religieux pour obtenir que les reliques du saint abbé fussent portées avec celles de saint Benoît jusque dans leur contrée si cruel-

(1) Raoul TORTAIRE, *Lib. Mirac.*, VIII, p. 306.

lement éprouvée, en les conjurant de ne pas rester sourds et insensibles au cri suprême de tout un peuple expirant. Après de longues hésitations motivées par la crainte de transporter, même pour un temps bien court, les saintes reliques hors du monastère, la charité fraternelle l'emporta enfin. On vit alors s'avancer sur les rives de la Loire un immense cortége composé de religieux, de prêtres et de fidèles de tout âge, qui accompagnaient la châsse de saint Maur et se dirigeaient vers Gordon, où ils furent accueillis par des acclamations enthousiastes. La confiance était revenue dans toutes les âmes à la vue de la châsse vénérée. Les chanoines de Saint-Satur, vêtus d'aubes blanches et de chapes de soie, précédés de la croix, des chandeliers et des encensoirs, vinrent se joindre à la foule du peuple pour accompagner le corps du saint jusqu'au sommet de la colline sur laquelle était construit le *castrum*. Là, on lava la châsse du saint avec du vin dont on remplit ensuite un nombre considérable de vases et de coupes dans lesquelles chacun venait boire avec respect quelques gouttes de ce breuvage sacré ; on en porta aux malades qui n'avaient pu quitter leurs demeures. Les saintes reliques furent ensuite portées dans toutes les rues et places de la ville. Pendant cette procession solennelle, le ciel se couvrit de nuages; une pluie douce descendit sur les campagnes, et rendit la vie à toute la nature. La peste avait fui à l'arrivée du saint religieux, disciple aimé de saint Benoit, et tous les habitants de ce beau pays, soustraits aux influences de l'horrible maladie qui les avait si promptement décimés, témoignèrent leur reconnaissance par d'innombrables dons. Trois jours après, les moines de Fleury reprirent le chemin du monastère, racontant sur leur route les merveilles que Dieu avait opérées par l'intercession de ses saints.

Le vin que l'on fit boire aux pestiférés en cette circonstance, et que l'on administrait à cette époque aux malades en certaines occasions, se nommait le *saint vinage*. Cet usage, s'il n'était pas général en France, était très-répandu dans les environs de l'abbaye. Il a pu être introduit dans la contrée par l'abbé Veran, qui semble avoir eu recours le premier à cette médication d'un ordre tout à fait surnaturel. L'église n'a pas réprouvé cette pratique. Il n'y a rien là, en effet, qui soit opposé à la saine doctrine. L'historien fait observer que le pays de Gordon était très-abondant en vin, et par ce motif, chacun fut heureux de pouvoir en offrir pour les malades. C'est une présomption de plus pour penser que Gordon n'est pas un autre lieu que *Sancerre*, renommé pour son riche vignoble depuis des siècles.

X.

QUÊTES FAITES POUR LA CONSTRUCTION DE LA BASILIQUE DE SAINTE-MARIE. — MIRACLE OPÉRÉ A VITRY-AUX-LOGES.

Le terrible fléau de la peste, détourné par l'intercession de saint Benoît, conjuré par la présence des saintes reliques de l'abbaye, ce fut là un événement de nature à ranimer la confiance des peuples, à augmenter le nombre des pèlerins, et à multiplier les offrandes faites pour la basilique, dont la construction se continuait avec ardeur. Toutefois, afin de faire face aux énormes dépenses que nécessitait une semblable entreprise, on dut recourir alors à un moyen employé utilement par d'autres monastères (1), celui de parcourir les villes et les campagnes avec les saintes reliques, afin d'exciter la dévotion des peuples, et de solliciter avec plus de succès leurs aumônes.

En effet, le maître de l'œuvre, le moine Gallebert, chargé de payer les salaires dus aux nombreux ouvriers, sollicita de l'abbé Veran (2) l'autorisation d'aller dans les environs faire des quêtes, parce que l'argent lui manquait absolument. L'abbaye était riche sans doute : son église, sa bibliothèque renfermaient des trésors; ses possessions s'étendaient au loin, mais les revenus en numéraire devaient être peu considérables, et cela explique suffisamment le recours à la générosité publique. D'ailleurs, les fidèles étaient heureux de concourir à l'édification des monuments religieux qui s'élevaient alors sur tous les points de la France comme par enchantement.

Le maître de l'œuvre Gallebert se faisait accompagner de plusieurs autres religieux exercés à la prédication, et choisissait surtout ceux dont la parole éloquente pouvait exercer le plus d'influence sur les personnes du siècle. Dans une de ces excursions, il vint à Vitry-aux-Loges (*Vitriacum*) (3), où les rois de France avaient un palais, et où se trouvait alors la cour. C'était un jour de fête ; il y avait une grande foule de peuple dans l'église. Le prédicateur monta en chaire et fit entendre d'austères vérités mêlées à de douces paroles d'espérance; puis, arrivant au but de son discours, il sollicita le secours de quelques pièces d'argent (*numis-*

(1) D. Chazal, *Hist. cœn. Floriac.*, t. I, ann. 1077.

(2) Raoul Tortaire, *Lib. Mirac.*, VIII, p. 320.

(3) Voir le mémoire de M. Quicherat sur Vitry, *Mém. de la Société archéol. de l'Orléanais*, t. II, p. 12.

mata) pour la construction de l'église de son monastère de Saint-Benoît. Dans l'assistance se trouvait un villageois du nom de Marc, dont les doigts, crispés depuis cinq ans par une sorte de paralysie, n'avaient pu être redressés par l'art d'aucun médecin. En entendant le religieux parler de la puissance de saint Benoît, et en lui voyant exhiber une boîte d'or qui renfermait des reliques de ce saint : « Seigneur ! s'écria-t-il, si avec « ces reliques que vous tenez là vous faisiez le signe de la croix sur ma « main paralysée, elle reviendrait, j'en ai l'espoir, en son état naturel. » Le religieux, s'étant rendu au désir du pauvre infirme, on le vit aussitôt remuer ses doigts comme s'il n'en avait jamais perdu l'usage, dit l'historien Raoul Tortaire. Tout le peuple était saisi d'admiration : la collecte dut être fructueuse.

La construction d'un édifice aux proportions grandioses, comme l'église actuelle de Saint-Benoît, ne pouvait être l'œuvre d'une année. L'abbé Guillaume l'avait commencée. L'abbé Veran la continua; mais il ne lui fut pas donné d'y travailler longtemps : il mourut avant d'en avoir pu contempler l'heureux achèvement, vers la fin de l'année 1085 (1), le 7 des ides de septembre.

La sépulture de l'abbé Veran est une des rares sépultures des temps anciens qui sont restées connues jusqu'à nos jours. Il avait été inhumé auprès de la porte d'entrée du monastère, à l'extérieur de la nef du midi. C'est dans le mur méridional de ce bas côté de l'église qu'est restée son épitaphe. Au-dessous, on a découvert, en déblayant le pourtour de l'église, en 1863, une tombe en pierre. La petite inscription qui rappelle la mémoire de Veran occupe à peine quinze centimètres carrés. Les lettres qui la composent sont assez singulièrement enchevêtrées l'une dans l'autre. Sobre de mots, cette courte épitaphe de l'illustre abbé exprime admirablement, dans son éloquent laconisme, sa vie édifiante et sa sainte mort. On croit lire une des nombreuses inscriptions placées dans les catacombes de Rome sur les tombeaux chrétiens des premiers âges de l'Église :

IN : CHRISTO : VIVAS :
IN : CHRISTO : VERANE : RESURGAS (2) .

(VIVAS pour *vivebas* ou *vixisti*. — RESURGAS pour *resurges*.)

« Tu as vécu en Jésus-Christ, ô Veran ! tu ressusciteras dans la paix de Jésus-« Christ (3). »

(1) *Gallia christ.*, t. VIII, p. 1554.

(2) Id., *ibid.*

(3) Le Musée d'Orléans possède un surmoulage de cette curieuse inscription.

X.

JOSCERAND, ABBÉ. — INCENDIE DU MONASTÈRE DE SAINT-BENOIT.

XXXVIII[e] *abbé :* **Joscerand** (*Joscerandus*) [de 1086 à 1096]. — L'abbé Veran avait été un religieux distingué par sa piété et ses mérites ; Joscerand, son successeur, fut aussi un homme capable de maintenir la haute réputation du monastère de Fleury. Les auteurs anciens disent de lui qu'il joignait à la ferveur et à la régularité d'un religieux le savoir et l'éloquence d'un savant (1).

On peut donner à son élection la date de 1086, en admettant que son prédécesseur soit mort en 1085; mais on ne peut la reporter plus loin, car en 1087, Hervé, seigneur de Gien (*Giomensis*), du consentement de Philippe I[er], lui accordait certains droits utiles (*pedagium vini, lignorum, et cujusvis annonæ*) (2).

Vers cette époque, en 1092 ou 1093, une nouvelle fâcheuse, importée d'Italie en France, tendait à se répandre : on disait que les religieux du Mont-Cassin avaient reçu du pape Urbain II une bulle en faveur de leur monastère. Cette bulle attestait que le corps de saint Benoît était en leur possession, et n'avait jamais été transféré en France. C'en était assez d'un pareil bruit, si peu fondé qu'il fût, pour répandre la consternation parmi les religieux, car la prospérité jusque-là si constante du monastère de Fleury se trouvait gravement compromise. On ajoutait même que le pape, agissant d'après une inspiration divine, avait anathématisé tous ceux qui soutenaient la réalité et l'authenticité de la translation du corps de saint Benoît du Mont-Cassin à Fleury. Comme toutes les fausses nouvelles, celle-ci fit son chemin ; elle prit plus ou moins de consistance dans les différents lieux qu'elle traversa; elle se grossit sur la route, et elle continua à circuler par le monde assez longtemps. Il ne parait pas, toutefois, qu'elle ait produit un effet très-défavorable pour le monastère de Saint-Benoît, car les princes, les évêques et les peuples continuèrent toujours à venir y vénérer le tombeau du saint patriarche. Dans son livre IV des *Annales de l'Église d'Orléans*, La Saussaye examine cette grave question et réfute de la manière la plus claire cette prétendue bulle d'Urbain II,

(1) *Gallia Christiana,* t. VIII, p. 1554.
(2) Id., *ibid.*

bulle qui n'a jamais existé (1). D. Chazal a introduit dans son histoire manuscrite du monastère de Fleury une longue et savante dissertation, pour mettre à néant toutes ces histoires inventées à plaisir par des religieux italiens (2).

L'abbé Joscerand continua les travaux de l'église commencés par ses prédécesseurs. Il paraît bien certain que s'il ne fit pas alors la dédicace de la nouvelle basilique, c'est qu'il voulait en terminer complètement les bas côtés et les chapelles du chevet. Toutefois, elle était déjà dans un état suffisamment convenable pour qu'il pût y faire célébrer l'office, comme on le voit par le récit du grand sinistre qui vint de nouveau, sous son administration, troubler la paix du monastère de Fleury et de ses écoles. Un de ces incendies instantanés et considérables, rendus très-fréquents par le mode de construction adopté au moyen âge, menaça de dévorer tous les bâtiments claustraux, et consuma une grande partie du bourg de Saint-Benoît. Le bois et le chaume étaient alors des matériaux assez généralement en usage, même pour bâtir les monastères. Pour se rapprocher davantage des prescriptions de la règle bénédictine, qui leur prescrivait la plus grande simplicité, les moines avaient conservé ce genre de constructions.

Raoul Tortaire, dont le récit contient des circonstances d'un grand intérêt historique et archéologique, a donné la date précise de cet événement. L'an de l'incarnation du Sauveur 1095 (3), dit-il, un incendie dont la cause est restée ignorée dévora la plus grande partie du bourg de Fleury (4). C'était dans la nuit du jour de Pâques. Le feu prit à l'une des maisons renfermées dans l'enceinte du bourg (*clausura burgi*). Comme cette maison servait de retraite à un grand nombre de bœufs, il y avait une provision considérable de fourrages. Le vent soufflait au nord et poussait les flammes vers le monastère. Aussitôt que les religieux entendirent le cri de détresse : « Au feu ! » ils accoururent avec empressement et émotion vers leur basilique menacée, *ad basilicam irruentes*. Les plus jeunes d'entre eux se hâtèrent de détacher les tentures de soie dont les murs avaient été ornés pour les solennités pascales. Ils transportèrent les livres d'usage dans la *salle des archives*, où étaient les chartes et les manuscrits précieux ; il n'eût pas été prudent de rien laisser

(1) *Ann. Eccl. Aurel.*, l. IV, p. 224.
(2) D. Chazal, ann. 1093.
(3) *Lib. Miracul.*, t. VIII, p. 321 et seq.
(4) Cette dénomination indiquait alors la ville de Saint-Benoît.

dans la petite tour voûtée, construite autrefois pour servir de librairie, mais que le grand incendie de l'an 1026, sous l'abbé Gauzlin, avait lézardée. Les religieux âgés déposèrent avec empressement la châsse de saint Benoit et toutes les autres châsses des saints dans le même lieu. Quant à la châsse de saint Maur et à celle qui contenait dans une main d'or la portioncule insigne du saint suaire, on les porta en face de l'incendie, afin d'en conjurer les fureurs. Joscerand ayant réuni quelques frères et tous les enfants des écoles du monastère (1), commença avec eux le chant des grandes litanies, et les conduisit processionnellement autour des bâtiments claustraux, jusqu'à l'aurore. Cependant, l'incendie devenait de plus en plus menaçant : toute la partie septentrionale du bourg était dévorée ; les flammes avaient détruit l'église de Saint-Denis, et elles gagnaient toujours de proche en proche. Déjà des flammèches embrasées pleuvaient sur les toits en chaume du monastère ; mais tout à coup le vent changea de direction : le monastère fut sauvé. L'incendie dura jusqu'au lendemain, et ne s'arrêta qu'à une heure après midi. Il avait tout détruit dans le bourg, depuis la porte du nord jusqu'à celle du midi. Quelques maisons seulement, situées (*extrà villam*) hors l'enceinte, à l'orient, furent épargnées.

Joscerand mourut l'année suivante, le 7 des ides d'avril 1096. Il fut inhumé entre l'église et le chapitre ; on voyait son épitaphe sur le mur, à cet endroit :

Nomen, forma, sinus (alias *manus*), *sermo, scientia, virtus,*
In Joscerando, Christe, fuere tuo.
Iste tibi vixit, tua pastor ovilia rexit
Dignus pro meritis solvere vincla gregis.
Quis vel quid fuerit Romano claruit orbi,
Quare fucato non eget eloquio.
Idus septenas, aprilis apricè, tenebas,
Cum subit celsi dindima celsa cœli (2).

Pendant les dix années de l'administration de l'abbé Joscerand, l'abbaye n'avait rien perdu de son importance. L'église, commencée vers 1080, et continuée pendant seize ans, devait enfin s'achever sous son successeur, auquel il fut donné de mettre la dernière main aux principales parties de ce vaste édifice.

(1) *Pueri qui adhuc sub arctioris disciplinæ custodià tenebantur.* (*Lib Mirac.*, t. VIII, p. 323.)

(2) *Gallia christiana*, t. VIII, p. 1554.

XI.

SIMON, ABBÉ. — ACHÈVEMENT DE LA BASILIQUE DE SAINTE-MARIE.

XXXIX[e] *abbé :* **Simon** [de 1096 à 1107]. — L'élection de l'abbé Simon eut lieu l'année même de la mort de Joscerand, en 1096.

Trois ans après son installation, le nouvel abbé avait dû, selon l'usage, s'adresser au pape et au roi pour obtenir une bulle d'institution canonique et une charte d'approbation. Il reçut d'abord de Pascal II, qui gouvernait depuis quatre ans l'Église catholique, une bulle confirmative de tous les biens et revenus de l'abbaye. Cette bulle est datée du 4 des nones de décembre 1103 (1). La même année, il obtint également du roi Philippe I[er] une charte confirmative de la convention passée avec un nommé Hugues, au sujet d'un certain nombre de serfs affranchis. Les différends entre le monastère de Fleury-Saint-Benoît et les évêques d'Orléans semblent avoir été apaisés à cette époque, car Jean II, qui assistait au concile de Troyes, en 1104, fut chargé, conjointement avec d'autres prélats, de juger un différend survenu entre les moines de Vierzon et ceux de Fleury, à propos de l'église de Saint-Gondon ; les évêques donnèrent droit aux moines de Fleury (2), et l'on doit peut-être à cette circonstance le rétablissement des bons procédés réciproques entre l'évêque d'Orléans et les moines de Saint-Benoît, qui s'empressèrent, en 1107, d'inviter ce prélat à la cérémonie de la consécration des autels de l'église de Sainte-Marie.

La grande préoccupation des abbés de Saint-Benoît, à cette époque, en dehors des soins dus à l'administration générale des biens de l'abbaye, et des sollicitudes que leur donnaient les écoles du monastère, c'était l'achèvement de l'église commencée depuis plus de vingt ans.

Le chevet, ou pour mieux dire les chapelles absidales, étaient inachevées, ainsi que les deux basses nefs collatérales et le chœur. Cette dernière partie de l'église, qui s'étendait de l'autel aux transepts, était exclusivement réservée aux religieux pour l'office. Les transepts, à droite et à gauche, semblent avoir été construits dans de vastes proportions, afin de contenir les nombreux écoliers et les serviteurs de l'abbaye.

(1) Cette bulle a été transcrite, *ex integro,* par D. Chazal, *Preuves,* p. 772.
(2) *Hist. des Évêques d'Orléans,* M. V. Pelletier, p. 62.

L'abbé Simon acheva d'abord le chœur, d'après le témoignage du moine Clarius (1), et fit momentanément placer le tombeau de saint Benoît dans la nef de l'église, tandis que l'on élevait l'autel consacré plus tard sous son vocable, et désigné sous le nom d'*autel matutinal*, parce qu'il servait à la célébration de la première messe, dite après prime ou tierce les jours de jeûne. Cet autel était posé perpendiculairement au-dessus de la confession construite au centre de la crypte (2). Un second autel, placé en avant de la crypte, était consacré à la sainte Vierge ; c'était l'autel principal de la basilique de Sainte-Marie.

Lorsque l'abbé Simon eut terminé les grands travaux entrepris pour compléter le plan de la basilique, il pensa à faire transférer le corps de saint Benoît dans une châsse très-riche. Le jour de cette translation solennelle était fixé au 21 mars de l'année 1108. Le corps du saint patriarche, après l'achèvement des deux collatéraux, fut donc une seconde fois déposé dans la grande nef (3), où l'on célébrait l'office sur un autel provisoire, tandis que l'on mettait la dernière main aux ouvrages du sanctuaire. L'attention avec laquelle les anciens historiens de l'abbaye annotent les moindres déplacements de la châsse de saint Benoît est vraiment digne de remarque. On voit par là tout le prix qu'attachaient les religieux à la possession de leurs saintes reliques. La moindre particularité qui s'y rattachait prend aussitôt pour eux les proportions d'un événement. Quels soins n'apportaient-ils pas à recueillir tous les faits miraculeux et à les constater dans leurs chroniques? C'est à cette pieuse sollicitude des moines pour les reliques des saints qu'il faut attribuer le profond respect des populations pour les lieux honorés de leur présence. Si leurs tombeaux ou leurs châsses eussent été ornés avec moins de splendeur, si leurs fêtes eussent été célébrées avec moins de solennité, les saints les plus vénérés, comme saint Benoît, saint Martin, saint Aignan et tant d'autres, n'auraient pas conservé longtemps le prestige qui attirait tant et de si fervents pèlerins au pied de leurs autels. Les dévotions du moyen âge pouvaient avoir un danger : la superstition prend si facilement la place des saines croyances et du culte légitime ! Toutefois, ces excès d'une piété trop crédule étaient bien moins déplorables que la froide et sceptique indifférence de notre âge ; elle conduit les

(1) *Spicileg.*, t. II, p. 753.

(2) Par une circonstance fortuite, des fragments considérables de cet antique autel ont été découverts en 1860.

(3) *Spicileg.*, t. II, p. 753.

peuples aux abîmes. La pureté de la morale avait tout à gagner avec cette foi naïve qui inspirait une crainte salutaire des châtiments célestes, et une confiance sans bornes en la providence de Dieu et la protection de ses saints.

Il faut bien convenir — cette observation a déjà été faite — que si la religion des moines pour leurs saints fondateurs et pour les reliques des saints en général était sincère et vraie, elle n'excluait pas absolument toute vue d'intérêt temporel. Détachés pour eux-mêmes des biens de ce monde auxquels ils avaient renoncé pour s'ensevelir dans le cloître, ils étaient saintement avides des possessions qui pouvaient enrichir leur monastère, et leur permettre de donner de plus abondantes aumônes aux pauvres ; de multiplier les hôpitaux où les malades étaient accueillis et soignés ; de rendre à l'agriculture de plus vastes étendues de terrains restés encore incultes ; de se procurer de rares et précieux manuscrits pour l'étude des lettres et des sciences ; en un mot, de pouvoir travailler plus efficacement à la civilisation des peuples et à la propagation de l'Évangile.

CHAPITRE XI.

SUITE DE L'ÉTAT PROSPÈRE DE L'ABBAYE AU XII[e] SIÈCLE.

I. Nombreux miracles opérés par l'intercession de saint Benoit, et cités par Raoul Tortaire. — II. Miracles opérés à Pressy. — III. Miracles opérés dans l'Orléanais. — IV. Raoul Tortaire, historien des **Miracles de Saint-Benoit** et religieux de Fleury. — V. Boson, abbé. Translation du corps de saint Benoit dans une nouvelle châsse. — VI. Le roi Philippe I[er] est inhumé à Saint-Benoit. — VII. Le roi Louis VI visite plusieurs fois Saint-Benoit en souvenir du roi Philippe I[er], son père. — VIII. Conciles à Saint-Benoit. — IX. Hugues de Sainte-Marie ; faits divers racontés dans son livre des **Miracles de Saint Benoit**. — X. Saint Bernard, le pape Innocent et le roi Louis VI à Saint-Benoit. — XI. Louis-le-Gros donne aux religieux de Saint-Benoit Notre-Dame-de-l'Epinoy.

I.

NOMBREUX MIRACLES OPÉRÉS PAR L'INTERCESSION DE SAINT BENOIT, ET CITÉS PAR RAOUL TORTAIRE.

Quoi qu'on ait pu dire, quelque exagération qu'aient apportée dans leurs écrits les auteurs mal inspirés qui se sont plu à déprécier les institutions monastiques du moyen âge, il est manifeste, et l'histoire de l'abbaye de Fleury, en ce qui concerne nos contrées centrales, en pourrait servir de preuve évidente, il est manifeste que les anciens moines ont toujours poursuivi avec zèle, avec confiance et avec succès le triple but de l'apostolat, du travail et de la charité, éléments régénérateurs qui ont sauvé des invasions de la barbarie le monde, la religion et les lettres. Il faut donc enregistrer tous les faits qui les concernent et que nous ont transmis leurs vieilles chroniques. Agir autrement, ce serait vouloir tracer une esquisse incolore et sans charmes, écrire une froide et stérile monographie, dépourvue de cette religieuse philosophie de l'histoire, qui est le meilleur de tous les enseignements.

Raoul Tortaire, à l'exemple des historiens des *Miracles de saint Benoit*, ses prédécesseurs, s'est préoccupé surtout de réunir dans son livre

les faits qu'il regardait comme les plus capables d'encourager les pèlerins à venir visiter les reliques de saint Benoît, et à inspirer de la crainte aux ennemis et aux déprédateurs avides de leurs possessions lointaines. Il est peu de fiefs importants du monastère qui n'aient été le théâtre d'un ou plusieurs faits de nature à inspirer la confiance envers saint Benoît. Chaque lieu avait sa légende terrible, car la crainte exerçait alors un grand empire sur les âmes.

Lorsque le *feu sacré* ou mal des ardents, ce fléau dont les invasions précédèrent les grandes et terribles invasions de la lèpre d'Orient (1), désolait la France, un grand nombre de pauvres malades vinrent prier au tombeau de saint Benoît (2). Un des hommes de corps de l'abbaye, un habitant du domaine de Bray, lieu limitrophe de Fleury, et qui déjà, à l'époque où Raoul Tortaire écrivait son livre, 1107, était affecté particulièrement à la mense abbatiale (3), était atteint de cet horrible mal. Cet homme se nommait Archambauld. On l'apporta à Fleury, et on le déposa près du tombeau de saint Benoît, son maître, qui ne fut point sourd aux gémissements de son serviteur. Il fut subitement guéri, et il put se redresser sur ses jambes, déjà à demi-dévorées par le mal, et retourner à pied en sa maison avec sa famille consolée. Un jeune homme dont la famille habitait l'autre rive de la Loire, sur les confins de la Sologne (4), dépérissait sous les étreintes dévorantes du *feu sacré*. Il demandait avec instance à sa pauvre mère de le placer à demi-couché sur un âne, et de le conduire à Fleury, persuadé que saint Benoît le guérirait. Son pieux espoir ne fut pas trompé, car à peine avait-il été déposé au pied de l'autel de la Mère de Dieu, qu'il fut guéri par le secours de cette miséricordieuse vierge et les mérites du saint patriarche, et il put, avec sa mère transportée de joie, reprendre le chemin de leur village, chemin qu'ils avaient, la veille, arrosé de leurs larmes (5).

Une pauvre vieille femme était venue un jour d'une contrée éloignée jusqu'à Fleury ; elle était aveugle et courbée sous le poids des ans. Un petit enfant qu'elle tenait de la main gauche la guidait; sa main droite s'appuyait sur un bâton, et ils allaient ainsi de porte en porte, demandant

(1) La lèpre en France était antérieure aux croisades. Voir l'histoire de la Commanderie de Boigny, *Mém. de la Société archéol. de l'Orléanais*, t. IX.

(2) *Lib. Miracul.*, t. VIII, p. 286.

(3) *Ipsius ducis monasticæ cohortis possessio.* (*Lib. Mirac.*, p. 286.)

(4) *Lib. Miracul.*, t. VIII, p. 286.

(5) Id., *ibid.*

l'aumône. Inspirée par un secret sentiment de confiance, quoiqu'étrangère à Saint-Benoît, la mendiante entra dans la basilique de Sainte-Marie. C'était précisément à l'époque où l'on construisait *un nouvel autel dans le sanctuaire;* le corps du saint patriarche avait été déposé dans la nef, ainsi que l'autel de la bienheure vierge Marie, sur lequel resplendissait d'or et de diamants un magnifique crucifix. Cette éclatante image du Sauveur du monde avait attiré les regards du petit enfant qui conduisait l'aveugle, et il s'arrêta pour la considérer avec une profonde admiration, et la pauvre femme, pensant qu'elle était devant le tombeau de saint Benoît, le conjurait de venir au secours de son indigence, et de ne point la laisser manquer des vêtements et de la nourriture dont elle avait besoin; quant à revoir la lumière du jour, elle n'eût pas même pensé à demander un aussi grand miracle. Saint Benoît, tout puissant auprès de Dieu, lui obtint ce qui lui était plus nécessaire que tout le reste, l'usage de ses yeux. Transportée de joie et de reconnaissance, elle ne pouvait cesser de publier un tel bienfait (1), et ne voulut plus quitter le lieu où elle avait été si miraculeusement guérie.

Le prodige de la délivrance d'un possédé furieux suivit de près celui de la guérison de la pauvre aveugle. C'était le jour même de la fête de saint Benoît, au moment où les religieux entonnaient pendant la nuit le chant du *Te Deum* de matines. Le saint patriarche apparut à l'énergumène, qui s'agitait en vociférant sur le sol de la nef. Cet infortuné crut voir l'abside de la basilique s'entr'ouvrir; saint Benoît, la crosse en main, s'avançant vers lui, l'en frappa. Il fut apaisé et guéri aussitôt (2).

Vers le même temps, il s'opéra encore un prodige d'un genre analogue au précédent, au pied de l'autel de la Sainte-Vierge, sur lequel était posé le magnifique crucifix déjà décrit par Raoul Tortaire. Un jeune homme de La Cour-Marigny, domaine de Saint-Benoît situé dans le diocèse de Sens, s'était livré à de grands désordres ; il se nommait Waldon. Une femme, complice de sa vie criminelle, qu'il avait délaissée pour se marier avec une personne de sa condition, conçut contre lui un violent sentiment de vengeance, et usa de tant de maléfices, qu'elle parvint à le jeter dans un état déplorable de folie. Il avait abandonné son domicile et s'était retiré dans la forêt de Chaumont (*Calvimontis*) ; mais, pressé par la faim, il en sortit bientôt, et se dirigea vers Fleury. C'était la veille de la fête de saint Jean-Baptiste. Il entra dans la grande

(1) *Lib. Miracul.,* t. VIII, p. 326.
(2) Id., *ibid.*

église (*majorem ecclesiam*), nom donné à la basilique de Sainte-Marie nouvellement construite. Il vint se placer en face de l'autel, sur lequel brillait le magnifique crucifix dont il a déjà été parlé. Ses yeux étaient hagards, sa physionomie hébétée. Il frappait les dalles du pied avec furie. Les religieux, voyant cet aliéné, le firent sortir de l'église ; mais il rentra furtivement et passa la nuit au pied de l'autel de la Sainte-Vierge, dressé alors dans la nef. Une triple vision vint tout à coup lui apporter le calme dans l'esprit et lui rendre la paix du cœur : c'était la bienheureuse vierge Marie, accompagnée de saint Benoît et de saint Maur, son disciple, qui disait à ce saint patriarche : « Guérissez cet « homme ; il vous appartient (1). »

Voici un fait qui rappelle un usage de l'ancienne discipline de l'Église, relativement aux pénitences publiques encore en usage au XI[e] siècle. Un homme (2), coupable sans doute de quelque faute énorme, voulant satisfaire dès cette vie la justice de Dieu, s'était fait enchaîner les bras. Dans cet état d'humiliation, il parcourait la France et visitait les principaux sanctuaires rendus célèbres par les miracles opérés aux tombeaux des saints ; partout il implorait son pardon. Il vint à Fleury. Là, agenouillé devant l'autel de la Sainte-Vierge, qui était en avant de celui de Saint-Benoît, il levait vers le ciel ses mains enchaînées, quand tout à coup ses liens de fer furent brisés et tombèrent sur le sol avec fracas. Ce pauvre pécheur comprit que ses iniquités lui étaient pardonnées, et il laissa pénétrer dans son âme émue des sentiments de joie mêlés aux sentiments d'une vive reconnaissance pour la bienheureuse vierge Marie et saint Benoît, qui lui avaient obtenu sa grâce.

II.

MIRACLES OPÉRÉS A PRESSY.

Ce n'était pas seulement à Fleury, près du saint tombeau, que les prodiges se multipliaient à cette époque. D'après les récits du moine Tortaire, un grand nombre d'autres miracles s'opéraient dans les lieux dépendants de l'abbaye, et par là même consacrés à saint Benoît.

(1) *Lib. Miracul.*, t. VIII, p. 340.
(2) Id., p. 303.

A Pressy, pendant que les religieux de ce monastère célébraient leur office au milieu du jour, un muet vint s'agenouiller au pied de l'autel de la Sainte-Vierge, et du plus intime de son cœur il adressa sa prière à saint Benoît, lui demandant de briser les liens qui enchaînaient sa langue. Il obtint cette grâce, et quelque temps après, il parlait avec une grande facilité. En reconnaissance d'un tel bienfait, observe l'historien, le jeune muet, guéri, s'offrit aux religieux pour travailler à la restauration de la voûte en pierre (*testudo lapidea*) de l'église, qui, n'étant pas assez solidement appuyée, avait poussé au vide et s'était écroulée. Ce pieux ouvrier ne cessa son travail et ne retourna à sa maison qu'après l'entier achèvement de l'édifice.

Une jeune fille, accidentellement atteinte d'une cécité complète, et ramenée par ce malheur aux pensées les plus graves et à la plus exacte pratique des devoirs de la piété, vint également à Pressy, afin d'obtenir sa guérison de saint Benoît, dont elle avait entendu proclamer la puissance. Sa confiance ne fut pas trompée : elle recouvra la vue, et pour exprimer sa reconnaissance, elle se voua jusqu'à la mort au service du saint patriarche.

Un noble seigneur de Semur (1), nommé Geoffroy, avait été atteint d'aliénation mentale. Tous ses parents, d'un commun accord, résolurent de le conduire en pèlerinage dans les lieux où le nom des saints les plus célèbres étaient invoqués (2), à Saint-Pierre de Cluny, à Saint-Philibert de *Tournus,* et autres sanctuaires vénérés qu'ils visitèrent en effet, mais sans rien obtenir. Enfin, tous les seigneurs qui accompagnaient ce pauvre fou se ressouvinrent du saint patriarche Benoît, et se dirigèrent vers Pressy, où ils furent accueillis par les religieux, dans l'hospice du monastère, avec une parfaite cordialité. Ils y restèrent trois semaines. On pratiqua dans cette occasion ce qui s'était observé à *Gordon* (Sancerre) : on eut recours au *saint vinage* (3) ; le malade fut guéri après en avoir bu un peu, et toute sa famille, ravie de joie, retourna à Semur.

On célébrait à Pressy, chaque année, avec une grande pompe, la fête de la Translation de saint Benoît. Un seigneur de Luciac (*Luciacum*), château situé dans la contrée, nommé Robert, avait apporté aux religieux une grande quantité de cierges pour les faire brûler devant les reliques, depuis la veille de la solennité jusqu'au soir du lendemain. Tandis que

(1) Semur, en Briennois (Saône-sur-Loire).
(2) *Lib. Mirac.,* t. VIII, p. 346.
(3) Voir *suprà,* p. 241.

les frères étaient au réfectoire, un cierge tomba sur l'autel principal de l'église qui était consacré à la sainte Vierge, et que l'on avait recouvert de riches parements, et il s'y consuma tout entier, sans occasionner aucun dommage aux étoffes précieuses (1).

Une pauvre veuve de Pressy avait un fils, voué comme elle au monastère de saint Benoît. Ce fils la nourrissait du travail de ses mains. C'était le soutien de sa vieillesse ; mais son travail étant devenu insuffisant pour subvenir à l'indigence de sa vieille mère, il osa s'emparer du bien d'autrui, et il s'en fit insensiblement une criminelle habitude. Plus tard, il s'associa un compagnon, et partagea avec lui tout le butin enlevé dans le voisinage. Ils furent bientôt découverts l'un et l'autre, jugés et condamnés à être pendus. La sentence s'exécutait, quand la pauvre mère au désespoir vint se jeter au pied de l'autel de saint Benoît, en lui demandant à grands cris son malheureux enfant, son soutien, sa vie. L'un des jeunes voleurs condamnés, à peine attaché aux fourches patibulaires, expira ; mais le fils de la pauvre veuve qui avait tant prié resta à la potence depuis le coucher du soleil jusqu'à la troisième heure de la nuit, sans mourir. Des bergers, conduits par curiosité, étant venus à cette heure-là pour voir les deux suppliciés, furent frappés d'étonnement, en s'apercevant que l'un des deux vivait encore. Ils s'empressèrent d'aller annoncer cette nouvelle. Les juges firent constater le fait, ordonnèrent qu'on leur amenât le patient, et apprenant de lui qu'il n'avait rien souffert pendant son affreuse suspension, ils attribuèrent son salut aux prières de sa mère, pensant que saint Benoît, invoqué avec larmes, l'avait préservé de la mort en lui pardonnant des vols dont la misère et non le vice avait été la cause (2).

Un habitant de Capriac (3), nommé Gauthier, allait de nuit à un marché qui se tenait au Mont-Saint-Vincent. Comme il traversait la petite rivière de l'Oudrac (4), à l'endroit connu sous le nom de *la Planche de Guillaume*, sur les confins des champs du monastère de Saint-Benoît-du-Pressy, il fut assailli sur son cheval par des visions diaboliques, et il n'eut pas recours au signe de la croix, ce qui l'eût délivré, dit l'historien. Toutefois, dans l'extrémité où il se voyait réduit, il invoqua enfin le nom de saint Benoît. A ce nom sacré, les démons épouvantés prirent la fuite,

(1) *Lib. Miracul.,* t. VIII, p. 347.
(3) Id., *ibid.,* p. 349.
(3) Mont-Saint-Vincent (Saône-et-Loire).
(4) L'Oudrac se jette dans la Loire, au-dessous de Bourbon-Lancy.

Pl. N° 9

Publié par Alp Gatineau à Orléans — Imp Lemercier Paris — Lith par Deroy d'après M.r Ernest Pillon

Crypte de l'Église souterraine

et le voyageur délivré revint sur ses pas vers Pressy, n'osant plus avancer : la frayeur lui avait troublé l'esprit. Ses enfants le ramenèrent le lendemain au monastère, invoquèrent pour lui le saint patriarche, et la raison lui fut rendue (1).

A ces différents prodiges opérés en faveur de ceux qui étaient venus invoquer saint Benoît dans l'église du monastère de Pressy, Raoul Tortaire ajoute la guérison de deux habitants de la contrée. Ils avaient eu recours sans succès à l'art impuissant des médecins, ainsi qu'à tous les remèdes exaltés et accrédités par l'ignorance, *anilibus crediti fabulis*. Dans son récit un peu prolixe, l'historien des *Miracles de saint Benoît* entre dans des détails assez circonstanciés sur les remèdes employés par ces deux hommes infirmes, et fait avec esprit l'énumération, ou plutôt la critique de tous les spécifiques inventés par l'empirisme de l'époque. C'est une sorte de programme traditionnel des médicaments encore recommandés à notre époque, et facilement acceptés par la bonne foi abusée dans les campagnes, tels que la décoction de certains herbages, l'usage des entrailles de certains animaux, etc. (2). Les deux infirmes de Saint-Bonit-de-Vieille-Vigne et de Polinges, en Bourgogne, eurent enfin la bonne inspiration de se faire porter au monastère de Pressy, pour prier saint Benoît de les guérir, et ils obtinrent cette grâce.

Ce que la légende de l'historien des *Miracles* fait surtout ressortir avec le plus de soin, ce sont les punitions infligées aux hommes assez osés pour injurier les religieux ou causer quelque dommage aux monastères de Saint-Benoît. Chaque lieu a son exemple terrible dans sa chronique. A propos de Pressy, Raoul Tortaire raconte plusieurs histoires de punitions immédiates infligées aux coupables.

Hugues, surnommé Bidou, homme d'armes de Pressy, s'était posé en adversaire haineux de plusieurs habitants de ce lieu. Il se permit même de frapper avec cruauté un nommé Guérin des Combes, homme de corps de Saint-Benoît. Celui-ci, trop faible pour résister à la force brutale de Hugues, eut recours au saint patriarche, son maître. Allant en effet dans l'église, au pied de son autel : « Grand saint, » lui dit-il avec une foi naïve, « je suis votre serviteur. Nul, si ce n'est vous, n'a aucun droit sur « moi. Voyez mon bras meurtri. Ah ! comment avez-vous donc permis « que Hugues me traite ainsi ? Si vous ne me vengez, je ne veux plus « travailler pour vous. » Les moines qui l'entendaient pleuraient avec

(1) *Lib. Miracul.*, t. VIII, p. 252.
(2) Id., *ibid.*, p. 354.

lui. Il s'en alla chez lui ; mais il n'était pas encore rentré dans sa maison que déjà son ennemi recevait le juste châtiment de sa brutalité. Tout un côté de son corps était vivement endolori, et il poussait de grands cris. Aucun remède ne put le guérir, et bientôt après, saisi dans tous ses membres de douleurs aiguës, il expira misérablement (1).

Les religieux de Pressy possédaient à Sulmeriac un domaine assez important, dont les récoltes leur fournissaient d'utiles ressources. Un seigneur de la contrée, nommé Archambault-le-Blanc, avait la prétention d'exercer des droits, non seulement sur ses propres terres, mais sur les possessions voisines. Sa femme, aussi avare et plus arrogante que lui, n'avait pas craint de venir elle-même, avec tout l'orgueilleux cortége des matrones de ces temps-là, sur le domaine même de Saint-Benoît, confié à la surveillance du moine Eudes, de Pressy. C'était à l'automne ; le vin coulait sur les pressoirs. S'adressant avec autorité au religieux gardien, elle lui ordonna de lui faire servir un repas, ainsi qu'à toute sa suite. Ce religieux répondit vivement qu'il n'était pas là pour donner à manger à des femmes ; qu'il n'exécuterait pas un pareil ordre et ne laisserait pas imposer une semblable coutume à un lieu qui en était exempt. La dame se retira avec l'indignation superbe d'une femme dédaignée, et elle commanda à Angesis Brutnion, qui tenait d'elle en fief les domaines de cette contrée, d'enlever de force tout le vin de la récolte des moines, ce qui fut exécuté à l'heure même. Il fit charger sur des charriots tous les tonneaux remplis du vin nouvellement recueilli, pour les transporter dans des celliers. Sa joie ne fut pas de longue durée, car à peine les charriots avaient atteint sa maison, que son fils unique, jeune enfant qu'il aimait tendrement, fut saisi d'une fièvre dévorante. Cet homme comprit quelle faute il avait commise en exécutant les ordres injustes de la dame dont il était le suzerain ; il se hâta de restituer le vin volé aux moines, pria avec repentir et humilité saint Benoît pour son enfant malade, et fut exaucé.

Le monastère de Fleury possédait dans le diocèse de Sens, à Ausson (2), un petit domaine. Là, il s'était opéré dans la suite des temps de si nombreux prodiges, que tous les habitants des contrées environnantes avaient pour ce lieu une profonde dévotion. L'église était un asile inviolable, et quiconque poursuivait un ennemi n'avait pas le droit de mettre la main sur lui quand il s'y était réfugié. On ne devait pas aller, dans cette cir-

(1) *Lib. Mirac.*, t. VIII, p. 353.
(2) Ausson, près de Saint-Florentin (Yonne).

constance, au-delà des croix plantées autour du cimetière (1). Or, il arriva que les gens d'un seigneur nommé Adelard, avoué de ce lieu, au retour d'une chasse, s'arrêtèrent à Ausson avec leur meute affamée, et exigèrent d'un nommé Isaac, prévôt laïque des religieux de Fleury, qu'il donnât à manger à leurs chiens ; il protesta contre cette exigence, et refusa de donner les provisions de l'abbaye, mises en réserve. Ce fut en vain : les chasseurs broyèrent du grain sous les meules et firent une abondante pâtée (*pastum*) à leurs chiens. Mais le lendemain, tous ces pauvres animaux furent trouvés morts dans leur chenil. Quand le seigneur apprit cette nouvelle, il fut convaincu que saint Benoît tirait toujours vengeance des dommages causés à ses religieux.

Dans une autre circonstance, deux hommes d'armes à cheval, en passant par Ausson, dans la prairie des moines, exigèrent du fourrage pour leurs montures, et malgré les réclamations du prévôt Isaac, l'un d'eux s'empara d'une faulx et coupa sa provision d'herbe. Mais, au moment où ils allaient se remettre en route, cet homme, abattu comme sous les coups d'une main invisible, tomba à terre la jambe brisée sous son cheval. « Ne vous avais-je pas dit, malheureux, lui cria alors le prévôt Isaac, « que jamais saint Benoît ne laissait une injure impunie (2). »

A Harnicourt, près de Château-Portien, dans les Ardennes, le monastère de Fleury possédait un domaine et un petit monastère. Adelard, dont il vient d'être parlé, en était également avoué. Au lieu de défendre les hommes de corps de l'abbaye et de les protéger, ce seigneur injuste et impie exerçait contre eux de continuelles vexations. Les réclamations des religieux étaient toujours sans résultat. Il avait un jour enlevé à une pauvre femme quelques provisions ; elle courut aussitôt à l'église, et, enlevant avec une religieuse colère la nappe qui couvrait l'autel, elle s'écria : « O saint Benoît, êtes-vous endormi de vieillesse ou d'indiffé-« rence ? Que faites-vous ? Vous nous laissez piller. » Le même jour, un villageois, homme simple et sans défense, avait été victime de la brutalité d'Adelard qui, arrachant de ses mains l'aiguillon avec lequel il stimulait ses bœufs, l'en avait cruellement frappé, et cet homme avait appelé saint Benoît à son secours. Le secours ne se fit pas longtemps attendre, car à quelques jours de là, poursuivi par ses ennemis, avec lesquels il avait engagé un combat à main armée, Adelard voulut faire traverser un ruisseau à son cheval (le Minio). Sa lance, dans le bond, s'échappa de ses mains,

(1) *Lib. Miracul.*, t. VIII, p. 300.
(2) *Ibid.*, p. 302.

alla s'arc-bouter sur la rive opposée, et de son fer aigu lui transperça la gorge. Les serviteurs de saint Benoît n'avaient plus rien à craindre (1).

Un autre collecteur des droits du même domaine, un nommé Reignier, agissait avec la plus criante injustice envers les hommes de corps de Saint-Benoît. Il s'était emparé du porc d'une pauvre femme, malgré ses plaintes et ses réclamations, plusieurs fois renouvelées avec larmes. Pour se débarrasser de ses prières importunes : « Par le serment que j'ai fait à « saint Benoît quand j'ai pris la charge que j'exerce ici, lui dit-il, je jure « que ce n'est pas moi qui suis le détenteur de votre porc. » En disant ces mots, il jeta avec colère sur la table un couteau qu'il tenait à la main; l'instrument rejaillit sur son visage et lui creva les yeux. Il resta aveugle jusqu'à sa mort, et put méditer avec amertume cette parole du Dieu juste : « Les larmes qui coulent sur les joues de la veuve et tombent à « terre remontent bientôt au ciel, et le tout-puissant les recueille avec « bonté (2). »

III.

MIRACLES OPÉRÉS DANS L'ORLÉANAIS.

Aux noms de ces pays divers qui furent le théâtre de ces événements, capables d'inspirer de la terreur aux méchants, il faut joindre les noms plus connus des lieux de nos contrées que l'historien des *Miracles* signale dans son livre.

Une troupe de pillards (3) s'était formée au commencement du XII[e] siècle sur les confins de la Bourgogne et du Berri, et leur armée, composée de cavaliers et de piétons, après avoir passé la Loire, s'était avancée jusque sous les murs de Châtillon, en ravageant les terres et campagnes du domaine des moines de Fleury. Ils avaient une si grande confiance dans leur nombre et dans leur force, qu'ils s'abandonnaient avec une entière sécurité à des plaisirs et à des fêtes qu'un comédien (*scurra*), sorte de jongleur, égayait en chantant avec un instrument de musique les prouesses des anciens guerriers. Aimeric, qui avant de

(1) *Lib. Miracul.*, p. 284.
(2) Id., *ibid.*
(3) Id., p. 336.

prendre l'habit religieux exerçait les fonctions sacerdotales, et que ses vertus rendaient recommandable à tous, était alors le prévôt ou prieur chargé de la conduite des religieux de Saint-Benoît établis dans le monastère de ce lieu. Il devint leur providence et leur salut. En effet, les pillards chargés de butin s'en étaient allés, leur musicien en tête, retrouver sur le bord de la Loire le reste des leurs qui gardaient les barques sur la rive. C'est là qu'ils avaient dressé leurs tentes. Les nombreux habitants de la campagne de Châtillon, à l'approche de ces hommes armés, s'étaient cachés dans les bois et dans les ravins ; ils les suivaient du regard avec épouvante, sans oser les approcher pour les combattre. Ce fut alors qu'Aimeric, voyant la faiblesse et la frayeur de ces pauvres villageois, eut grande pitié d'eux. Il se prosterna le visage contre terre, en conjurant le ciel de leur venir en aide ; puis, se relevant avec confiance, il se tourna vers la troupe ennemie, la maudit, et ordonna aux Châtillonnais de se précipiter vers le camp en poussant de grands cris. Surpris par cette attaque inatendue, subite, les pillards s'enfuirent tumultueusement vers leurs barques et prirent le large ; mais les barques surchargées et mal dirigées chavirèrent. Un immense cri de détresse, que répéta l'écho des vallées, monta au-dessus des eaux : c'était la clameur suprême et désespérée de ces misérables, engloutis par le fleuve, et emportés par son rapide courant. Le reste de la troupe, qui n'avait pu gagner assez promptement les bateaux, fut saisi et enchaîné. Mais l'abbé et les religieux donnèrent peu après l'ordre de les mettre en liberté, afin qu'ils pussent annoncer au loin les mérites et la puissance de saint Benoît (1).

Un certain Geoffroy-le-Roux, homme d'une rapacité insatiable, s'était emparé à Germigny (2) de deux paires de bœufs amenés pour labourer les champs des religieux, et avait déclaré positivement que les gens de Saint-Benoît en verraient bien d'autres de sa part. Déjà, en passant par Bouilly (*Bulliacum*), autre domaine du monastère, il avait dit à Gauthier, maire de ce lieu, que jamais, tant qu'il vivrait, Saint-Benoît n'aurait la paix avec lui. « Bien d'autres ont parlé comme vous, lui avait répondu « modestement Gauthier, et ils en ont été exemplairement punis. » Huit jours après le vol de Germigny, Geoffroy-le-Roux, assailli par un de ses ennemis, tombait percé de coups mortels, et les serviteurs de saint Benoît étaient vengés.

Lors des guerres de Hugues, seigneur du Puiset, avec le roi Phi-

(1) *Lib. Miracul.,* t. VIII, p. 337.
(2) Id., p. 280.

lippe Ier, vers 1078 (1), des troupes auxiliaires, venues de Bourgogne par son ordre, sous la conduite d'Eudes, duc de cette province, de Guillaume, comte de Nevers, et de Geoffroy son fils, évêque d'Auxerre, passèrent par le lieu d'Yèvre, domaine de l'abbaye de Saint-Benoît. Là ils firent une halte. Les villageois avaient prudemment renfermé toutes leurs provisions dans l'église. Les fourrageurs de l'armée ne trouvèrent plus rien pour leurs chevaux, et ils n'osaient violer l'église. L'évêque d'Auxerre leur dit un peu légèrement : « Ce fourrage a été entassé là « de main d'homme. Qui pourrait empêcher qu'il n'en soit enlevé de « même ? » Il ordonna aussitôt à ses hommes d'aller à l'église et d'y prendre tout le fourrage nécessaire à leurs chevaux. Quelques jours après, des combats s'engagèrent sous les murs du Puiset. Les armes du roi, qui commandait de sa personne, furent tenues en échec par les troupes de Hugues. Les chefs bourguignons, qui n'avaient pas respecté le bien de saint Benoît, à Yèvre, furent faits prisonniers. L'évêque d'Auxerre lui-même ne put se racheter qu'au prix d'une énorme somme d'argent, et il vint à Fleury avouer humblement sa faute, et donner au saint patriarche réparation de son injure.

Le *Livre des Miracles* de Raoul Tortaire abonde aussi en exemples effrayants, écrits pour stimuler l'indifférence de ceux qui négligeaient la célébration des fêtes de la sainte Vierge ou de saint Benoît.

Dans le bourg de Fleury, une femme avait clandestinement filé de la laine un jour de la fête de la Purification de la sainte Vierge ; ses mains furent paralysées, et elle n'en retrouva l'usage qu'après de longues et instantes prières adressées à saint Benoît (2).

Un villageois de Vineuil avait, seul au milieu de tous ses voisins, conduit ses bœufs pour travailler aux champs le jour de la fête de la Translation de saint Benoît, au mois de juillet. Dieu, voulant frapper par un exemple sensible ces peuples inaccessibles à des raisonnements abstraits, permit qu'un moine, saint Benoît sans doute, lui apparût et lui liât si fortement les mains au bois de sa charrue, qu'il poussait des cris de douleur. Le villageois, reconnaissant sa faute, promit de célébrer à l'avenir les fêtes du saint patriarche, et d'aller à Fleury en pèlerinage pour faire amende honorable sur son tombeau (3). Il fut aussitôt délivré.

(1) *Lib. Miracul.*, t. VIII, p. 315. Ce passage de Raoul Tortaire offre des détails importants pour l'histoire générale de France.

(2) *Lib. Miracul.*, t. VIII, p. 287.

(3) *Ibid.*, p. 291.

A Bouzonville, près Pithiviers (*Bosonisvilla*), le même jour de la fête de la Translation de saint Benoît, une jeune fille dont le père n'était pas issu d'un homme de corps de Saint-Benoît se croyait dispensée de célébrer cette solennité, et elle s'en allait en filant dans le village. Les femmes de ce lieu l'en reprirent; mais elle s'entêta, sous prétexte qu'elle n'appartenait pas au domaine du monastère. Soudain, elle se sentit frappée à la joue d'un coup violent. Sa tête était comme brisée; le sang coulait de sa bouche. Courant aussitôt à l'église, elle se consacra à saint Benoît. Elle fut instantanément guérie (1).

Dans ce même lieu de Bouzonville, un nommé Raoul, Anglais de nation, avait établi une sorte de fabrique d'étoffes, et avait deux ouvrières tisseuses dont l'une était étrangère au pays ; l'autre appartenait au monastère de Fleury. Or, il advint que le jour de la Tumulation de saint Benoît, le 4 décembre, l'étrangère engagea la jeune fille du domaine de l'abbaye à travailler comme elle. Une altercation assez vive s'engagea, et l'on peut remarquer dans leur dialogue animé, redit par l'historien, cette objection traditionnelle d'une banalité révoltante et d'une insigne déraison : « Je travaille les jours de fête, parce qu'il faut manger ce jour-« là comme les autres jours. » L'Anglais survint pendant leur dispute et leur ordonna de se mettre toutes les deux à l'œuvre. La servante de saint Benoit se tenait assise près du métier, vis-à-vis sa compagne, qui avait repris la trame. Mais tout à coup sa navette, poussée par une force invisible, lui transperça la main. Le maître, accouru à ses cris, voulut lui arracher cet instrument enfoncé dans la chair; il sentit lui-même sa main paralysée, et bientôt la moitié de son corps fut privée de mouvement. La jeune fille coupable obtint sa guérison en se donnant à saint Benoît. L'Anglais, dont l'insolence orgueilleuse ne s'était pas humiliée, fit en vain, plus tard, le pèlerinage de Fleury: sa prière ne mérita pas d'être exaucée (2).

Cette longue série de faits, qu'une sage critique ne saurait assurément tous admettre comme des prodiges, ne se sont pas accomplis dans le même temps; mais il valait mieux grouper ici ceux dont la date n'était pas indiquée, ou qui ne peuvent apporter aucun éclaircissement pour la suite de l'histoire de l'abbaye. Leur rapprochement, d'ailleurs, présente un tableau plus saisissant, et fait mieux juger la puissance des idées religieuses à cette époque, et l'influence de la foi sur les popu-

(1) *Lib. Miracul.*, t. VIII, p. 291.

(2) *Ibid.*, p. 331.

lations que le rationalisme moderne n'avait pas encore égarées. Les moines, en recourant à l'intimidation, s'éloignaient, il est vrai, de l'esprit de l'Évangile, qui est excellemment un esprit d'amour et de mansuétude; mais ils savaient, en beaucoup d'occasions, exercer la miséricorde et la charité de telle sorte, que ces légendes terribles, qui n'effrayaient, après tout, que les méchants, étaient loin de scandaliser les justes.

IV.

RAOUL TORTAIRE, HISTORIEN DES MIRACLES DE SAINT BENOIT ET RELIGIEUX DE FLEURY.

L'abbé Simon gouvernait l'abbaye de Fleury, lorsque Raoul Tortaire, continuateur du *Livre des Miracles de saint Benoît*, écrivit la plupart des faits qui précèdent. C'était un des professeurs des écoles de Fleury, encore célèbres et fréquentées. Ses aptitudes intellectuelles inclinaient ses idées et sa littérature vers la poésie. Un manuscrit de l'ancienne bibliothèque de Fleury, possédée aujourd'hui par celle du Vatican, contient toutes ses œuvres. Il était né en 1063, et avait passé sa jeunesse dans le monastère de Fleury, où il se fit religieux. En 1108, il composa une sorte d'épître, ou plutôt de poème en vers adressé à Galon, évêque de Paris. L'expédition entreprise par le chef normand Boëmond, à la suite de la première croisade, est le sujet de ce morceau littéraire. Peu après, Raoul parcourut les côtes de Normandie, et mit en vers ses impressions de voyage. Son seul ouvrage en prose est le *Livre des Miracles*, dont la relation commence aux dernières années du règne de Henri I[er], pour se continuer jusqu'en 1114. Encore fallut-il qu'il cédât à ses inspirations poétiques après l'avoir écrit, car il entreprit aussitôt de traduire en vers latins toute la série des *Miracles de saint Benoit,* aussi bien son propre travail que celui de ses trois prédécesseurs, dont il caractérise les différents récits par un distique :

Patris Adalbertus *translatos edocet artus,*
Quœnam gesta stilo subjiciens nitido.

C'est Adrévald ou Adalbert.

Hæc Aimoinus *subnectit famine clarus;*
Compinxit laudes iste patris celebres.

Aimoin.

Quæ tibi de gestis scripsisse stupenda paternis
Dicitur, Andreas *fistula nostra notat.*

André de Fleury.

Quæ nuper prosa, nunc digero carmine gesta
Claruerit noster quæ faciendo Pater.

Raoul Tortaire lui-même.

Par un tour de force que l'on pourrait dire regrettable, Raoul Tortaire est parvenu à faire entrer chaque fait miraculeux dans quatre vers élégiaques. Cette concision supprime tous les détails de mœurs et tous les incidents historiques qui font l'intérêt et le charme des légendes du moyen âge, de sorte que ce professeur de littérature, égaré par ses propres inspirations ou par la nécessité de préparer des devoirs à ses élèves, a été directement contre le but qu'il se proposait d'atteindre, observe M. de Certain, auquel ces renseignements biographiques sont empruntés (1), car il a enlevé à ses chroniques légendaires toute leur poésie, en leur imposant les exigences étroites de la versification. L'ensemble de ce poème sur les *Miracles de saint Benoit* n'a pas moins de mille vers. Il n'y a d'imprimé, jusqu'ici, que la partie correspondante à la relation d'André de Fleury. Les Bollandistes, pour suppléer à l'ouvrage en prose de l'auteur qui leur manquait, les ont insérés dans le troisième volume de mars.

Raoul Tortaire prolongea sa carrière au-delà de 1117. Il commença alors sous l'abbé Boson un poème sur la vie de saint Maur, en déclarant qu'il ne voulait plus traiter que des sujets exclusivement religieux. Plusieurs compositions empreintes de ce caractère attestent qu'il vécut encore assez longtemps pour accomplir son vœu, et qu'il ne mourut pas, comme cela a été dit par les auteurs bénédictins, en 1114, époque où Hugues de Sainte-Marie, son continuateur, reprit le récit interrompu des miracles de saint Benoît.

Le simple exposé des œuvres du moine Raoul Tortaire fait voir que l'on cultivait beaucoup la langue, et surtout la versification latine, dans les classes de Fleury. Mais, il faut l'avouer, les œuvres littéraires des professeurs donnent une triste idée du savoir des élèves. Cependant l'école de Fleury était célèbre au moyen âge, preuve frappante de l'abaissement des sciences, des arts et des lettres à eette époque.

(1) *Lib. Miracul.*, Introduction, p. XXII.

V.

BOSON, ABBÉ. — TRANSLATION SOLENNELLE DES RELIQUES DE SAINT BENOIT DANS UNE NOUVELLE CHASSE.

XL[e] *abbé :* **Boson II** [de 1107 à 1137.] Il ne fut pas donné à l'abbé Simon d'assister à la translation du corps de saint Benoît dans la châsse splendide qu'il avait préparée pour le recevoir, et qui devait être placée dans la confession ou martyrium de la crypte, au-dessous de l'autel de Saint-Benoît, appelé autrement autel matutinal. Le sanctuaire et le chœur, l'abside et ses chapelles étaient terminés ; les invitations étaient faites pour la cérémonie de leur consécration, quand la mort vint le surprendre en 1107 (1). On aimera à retrouver ici l'épitaphe de l'abbé Simon :

Floruit. . . . .
Hic per bissenos felix feliciter annos
Hoc Benedicte pater rexit ovile tuum.
Virga reis accepta, bonis jucunda catervis ;
Fluxis ac vagis anchora digna satis ;
Interius festus fuit exteriusque modestus.
Hinc pastor geminus, hinc placidus Dominus.
Leges namque fori moderans subjecit amori
Gratia divitibus, gratia pauperibus.
Ergo si virtus, si gratia, et moderamen
Dant nescire mori, non valet iste mori.

Cependant, malgré ce grave incident de la mort de l'abbé Simon, la translation du corps de saint Benoît et la consécration des autels eurent lieu, dit le moine Clarius ou Christianus, contemporain de Raoul Tortaire (2), qui a laissé un récit circonstancié de la solennité.

En effet, le 12 des calendes d'avril de l'an 1107, jour fixé par le vénérable abbé défunt, les prélats, les abbés et les seigneurs invités se rendirent au monastère de Fleury. La mort récente de celui qui avait préparé avec tant de zèle cette fête y jeta le deuil et la tristesse. Toutefois, ce fut une grande solennité. Jean, évêque d'Orléans, Humbault,

(1) *Gallia christ.*, t. VIII, p. 1554.
(2) *Spicileg.*, t. II, p. 753.

évêque d'Auxerre, procédèrent à la consécration des autels de Notre-Dame et de Saint-Benoît, au milieu d'une foule émue et recueillie de prêtres et de fidèles attirés par la solennité et la présence du roi. Philippe Ier n'avait pu assister à cette fête; mais il s'était fait représenter par son fils Louis VI, élevé du vivant même de son père à la dignité royale (1). Ce jeune prince ne vit pas la touchante cérémonie de la translation des ossements sacrés du saint patriarche dans la nouvelle châsse, sans en être profondément touché, dit Clarius, moine de Fleury, auteur du récit de cet événement (2). Il mêlait ses larmes à celles des religieux et de toute l'assemblée, des seigneurs et du peuple, dont les sanglots interrompaient les chants sacrés.

La châsse nouvelle dans laquelle fut déposé le corps de saint Benoît (3) était d'une grande richesse. Darnault, dans l'histoire de saint Mommole, prétend qu'elle pesait 71 marcs d'argent, et qu'au milieu brillait une *escarboucle* d'un éclat éblouissant et d'un prix considérable. C'était un don de la munificence royale.

Une histoire apocryphe de Pierre, diacre du Mont-Cassin, continuateur de la chronique de ce monastère, se rattache à cette fête; elle ne doit pas être passée sous silence. Contrairement à Paul Diacre, moine du même monastère, qui en avait, trois siècles auparavant, reconnu l'authenticité, ce moine raconte que le jour de la translation des *fausses* (4) reliques de saint Benoît, le pape Pascal était à Fleury, qu'il ne voulut pas dire la messe de la translation, mais celle du jour, et que tous les religieux, pendant les matines, furent pris d'un tel esprit de vertige, qu'ils ne pouvaient plus continuer l'office, ce qui confirma le pape dans son opinion sur la fausseté des reliques. Il fit venir aussitôt l'abbé et les principaux religieux, et leur ordonna d'abattre le nouvel autel de pierre qui venait d'être bâti et consacré sous le vocable de saint Benoît, et reproduisait son image (5). Toutefois, touché par les supplications des moines, qui lui représentèrent que ce serait la ruine de leur monastère, il consentit à ce qu'ils conservassent leur autel, se bornant à interdire la fête de la Trans-

(1) Mabill., t. V, p. 501; *Gallia christ.*, t. VIII, p. 1554.

(2) *Spicil.*, t. II, p. 753.

(3) D. Chazal, 1108.

(4) *Chroniq. Cass.*, l. 1, ch. xxix.

(5) Il s'agit encore ici et dans les pages précédentes de l'autel en pierre de Saint-Benoît sculpté et consacré en 1107, autel qui orna longtemps le sanctuaire de l'église, et dont on a retrouvé les précieux restes en 1862.

lation. Mabillon démontre toute la fausseté et le ridicule d'une pareille assertion (1).

Le jour même de cette grande solennité, les religieux (2) se réunirent pour procéder à l'élection d'un abbé, en présence du jeune roi Louis VI, des évêques d'Orléans et d'Auxerre, et de l'abbé Maurice de Saint-Laumer de Blois. Leur choix tomba sur Boson, prieur d'un petit monastère ou celle dépendant de l'abbaye de Fleury.

VI.

LE ROI PHILIPPE Ier EST INHUMÉ A SAINT-BENOIT.

Un événement d'une haute importance signala la première année de l'administration de l'abbé Boson : la mort de Philippe Ier et sa sépulture dans la basilique de Sainte-Marie, du monastère de Fleury-Saint-Benoît.

Le règne de ce roi, qui commença à lutter avantageusement contre la féodalité, ne fut pas sans gloire. Il avait personnellement de belles qualités; mais elles restèrent stériles, parce qu'il se laissa dominer par de tristes et funestes passions. Elles détruisirent dans son âme les heureuses dispositions qui eussent fait de ce prince un des plus grands rois de France. A cette époque, l'Angleterre fut conquise par un des grands vassaux de la couronne, Guillaume, duc de Normandie. La première croisade fut entreprise et exécutée avec autant de succès que de valeur par Godefroy de Bouillon ; un royaume chrétien fut érigé à Jérusalem. Philippe ne concourut point à cette expédition; la gloire tout entière en revint à la noblesse et à la nation française. Elles acquirent alors en Orient une célébrité que huit siècles écoulés n'ont pas encore obscurcie.

Marié à Berthe de Hollande, Philippe Ier n'avait pas craint d'affronter toutes les lois divines et humaines, en enlevant au comte d'Anjou sa femme Bertrade de Montfort, et de l'épouser en 1092. Après d'inutiles avertissements de la part du pape et des évêques, il fut enfin excommunié à Autun, dans le concile présidé en 1094 par Hugues Lyon, légat du Saint-Siége. Absous par le pape Urbain II, qu'ils avaient trompé par d'hypocrites promesses, ces époux criminels furent de nouveau excom-

(1) Mabillon, *Annal. Bened.*, t. V, p. 502.
(2) Id., *ibid.*

muniés au concile de Poitiers, en 1100, et cette excommunication fut si rigoureusement observée, que le roi de France voyait partout les églises se fermer sur son passage, et les peuples consternés se retirer à son approche (1). Le pape, sollicité de nouveau en faveur de ce prince coupable et parjure, fit assembler un concile que devait présider le légat Richard.

Une ville du diocèse d'Orléans, Beaugency, avait été choisie. Les évêques des provinces de Reims et de Sens s'y trouvèrent. En 1104, Philippe et Bertrade se présentèrent dans une attitude pénitente et humiliée (2) devant les évêques assemblés; mais le légat, craignant encore d'être trompé par des promesses dont la sincérité ne lui semblait pas évidente, ajourna l'absolution, et ce ne fut qu'au concile de Paris, au mois de décembre de la même année, que, sur la promesse de ce prince transmise aux évêques par Jean, évêque d'Orléans, et Guolo, évêque de Paris, qu'il fut enfin absous, ainsi que Bertrade (3).

Philippe Ier ne devait pas prolonger longtemps encore son existence. Il venait souvent dans son château de Vitry, et ses relations avec les religieux de Fleury étaient fréquentes. Plusieurs fois dans sa vie, il avait visité le monastère et était venu s'agenouiller près du tombeau de saint Benoît. Là, son âme flétrie, mais accessible à la componction, s'était inclinée vers le repentir. Là, il avait pris la tardive résolution de satisfaire à la justice de Dieu par des humiliations prolongées au-delà même de la vie, ce qui lui fit dire aux seigneurs de sa cour et à ses amis : « La sé« pulture d'un roi de France doit avoir lieu à Saint-Denis, je le sais; « mais j'ai été trop grand pécheur pour que mon tombeau prenne rang « parmi ceux de mes ancêtres. Je craindrais qu'il ne m'arrivât ce qui est « arrivé à Charles Martel; je craindrais que mon corps ne fût rejeté de « la crypte indignée du grand saint martyr. J'aime saint Benoît; j'ai tou« jours prié avec confiance ce miséricordieux patriarche des moines, et « je désire être enterré sur les bords de la Loire, dans son église. Il est « bon et clément; il a toujours bien accueilli les pauvres pécheurs con« vertis qui se sont rangés sous sa discipline (4). »

Philippe Ier mourut à Melun, au mois d'août de l'année 1108, âgé seulement de soixante ans, après quarante-huit ans de règne.

Louis VI, qui connaissait les sentiments de dévotion de son père pour

(1) LONG., *Hist. de l'Égl. gall.*, t. VIII, p. 156.
(2) *Ibid.*, p. 158.
(3) *Ibid.*, p. 160.
(4) ORDERIC, l. II, p. 835.

saint Benoît et son affection pour les religieux du monastère de Fleury, se fit un devoir d'exécuter la volonté suprême exprimée par lui d'une manière si formelle à l'approche de la mort.

La cérémonie de ses funérailles, commencée dans l'église de Notre-Dame de Melun, se termina dans celle de Saint-Benoît. Elle offre dans l'histoire un de ces spectacles profondément religieux qui n'appartiennent qu'au moyen âge. Suger, abbé de Saint-Denis, donne à cet égard des détails pleins d'intérêt et d'édification.

Le corps du roi Philippe, renfermé dans une litière couverte d'étoffes précieuses, mais d'un aspect sombre et lugubre, dit la chronique, fut porté sur les épaules des seigneurs de la cour, tout au long du chemin, depuis Melun jusqu'à Fleury. Le roi Louis VI, présentant alors un exemple de piété filiale qu'une foi vive pouvait seule inspirer (1), suivit le convoi, tantôt à pied, tantôt à cheval, soutenant le plus souvent le cercueil, afin de soulager ceux qui le portaient, et surtout afin de témoigner de son affection et de sa tendresse pour son père.

Lorsque le funèbre cortége arriva sur le territoire de l'abbaye, les religieux le reçurent avec tous les honneurs dus à un roi de France. Ils célébrèrent l'office des morts, et le corps, renfermé en un simple cercueil, fut descendu dans un caveau, sorte de fosse en pierre préparée au milieu du chœur, un peu en avant de l'autel de la Sainte-Vierge.

Le chroniqueur Orderic insinue qu'avant de mourir Philippe Ier avait pris l'habit religieux, en lui faisant dire qu'il voulait être enterré au pied du tombeau de saint Benoît, parce que ce saint patriarche était clément pour tous ceux qui se rangeaient sous sa règle. Aussi, Henri, archidiacre d'Huntington, en Angleterre, écrivait de ce roi : *Ad finem monachatus est.* C'est une erreur. D'abord, aucun historien français n'a jamais relevé ce fait, qui n'était cependant pas de nature à passer inaperçu. Les chroniqueurs de Saint-Benoît, évidemment intéressés dans la question, gardent le silence. Enfin, lorsqu'en 1830, le 16 juillet, on fit l'ouverture du tombeau de Philippe Ier, il fut constaté qu'il n'avait jamais été violé. Le corps du roi y fut retrouvé intact, renfermé dans un cercueil de chêne et enveloppé d'étoffe de soie à fleurs, et non de bure de laine, comme les religieux (2).

Les écrivains qui ont avancé que Philippe avait pris l'habit monastique avant de mourir ont confondu le fils avec le père ; ou peut-être auront-ils

(1) SUGER, *Vitâ Ludovici VI.*

(2) Voir deuxième partie, tombeau de Philippe Ier.

pensé qu'en exprimant à la mort le désir de se faire religieux, Louis VI ne faisait que suivre l'exemple de son père. Or, voici ce que dit Suger du pieux et admirable fils de Philippe Ier : « Il voulait, avant de mourir, aller « déposer sa couronne à Saint-Denis, sur les tombeaux des martyrs, et là « prendre, en échange des insignes de la royauté, l'humble habit de l'ordre « de Saint-Benoît, en se faisant moine. »

Une pierre tombale sans inscription, mais sur laquelle le roi Philippe est représenté la couronne en tête et les bras croisés, fut placée au-dessus du caveau, dans le milieu du chœur des moines (Pl. n° 17).

VII.

LOUIS VI VISITE SAINT-BENOIT PLUSIEURS FOIS, EN SOUVENIR DU RO PHILIPPE Ier, SON PÈRE.

Le roi Louis VI, surnommé le Gros, n'était point encore sacré à la mort de Philippe Ier ; il avait tout à redouter des factions en ces temps féodaux. Aussi prit-il la détermination d'aller à Orléans après la cérémonie des funérailles de son père, afin d'y recevoir solennellement l'onction royale. Il suivait en cela le conseil d'Yves de Chartres, ce saint et savant prélat qui fut la gloire et la lumière de l'Eglise de France au XIIe siècle (1). Orléans était plus rapproché de Saint-Benoît que Reims, dont l'archevêque, d'ailleurs, Radulfe-le-Var, était excommunié : double motif qui justifiait les préférences du roi et de l'évêque de Chartres. Danubert, archevêque de Sens, procéda à la cérémonie du sacre, dans l'église cathédrale de Sainte-Croix, en présence de Jean II, évêque d'Orléans, d'Yves de Chartres, de Manassès de Meaux, de Hugues de Nevers, et d'Humbault d'Auxerre, ses suffragants (2).

Retiré après son sacre dans son palais de Bourges, Louis VI se recueillit dans une pensée de foi et d'amour filial, et fit cette année-là encore, 1108, une riche donation à l'abbaye de Saint-Benoît, afin que les religieux offrissent à perpétuité le divin sacrifice pour le repos de l'âme de son père (3). Il abandonna au monastère tout ce qu'il possédait à Me-

(1) Yvo., epist. 189.

(2) SUGER, *Vità Lud. VI.*

(3) *Cartul. Floriac.*, fol. 68. Cette charte a été transcrite par D. Chazal, *Preuves*, p. 774.

nil (1) (*Manillis*), à Bouzy (*Bolziaco*), à Vieilles-Maisons (*Vetulis Domibus*), à Châtenoy (*Castanetæ*), à Mézières (*Mazeriis*). Ces localités étaient situées dans la grande forêt d'Orléans. Le roi s'y réserva le droit de chasse sur le gros gibier.

Le monastère était en outre rémunéré, pour l'anniversaire, d'une rente de cent sols parisis, à prendre le jour de la Madeleine sur le domaine de Châteauneuf (*in Castellum Novum*) (2).

Le jeune roi vint lui-même, en 1109, pour inaugurer cet anniversaire, et donner une nouvelle preuve de sa piété à la mémoire de son père (3).

Pendant son séjour dans l'abbaye de Saint-Benoît, Louis VI donna la liberté à une femme serve, nommée Matheia, que l'abbé Boson lui avait abandonnée antérieurement. Cette manumission, ou mise en liberté des hommes de corps, se faisait par un acte authentique, en présence de témoins, et dans un lieu saint. C'est ainsi que Jean, évêque d'Orléans, fit graver sur une pierre, à la porte de l'église de Sainte-Croix, la manumission de Letbert. L'acte d'affranchissement de Louis en faveur de Matheia fut signé dans le chapitre des moines. On remarque, entre autres noms, parmi les témoins, celui du moine Leteric, prévôt ou prieur de Gien-le-Vieux (4).

Les possessions du monastère de Fleury s'accroissaient considérablement, et la conservation de ces biens était une grande sollicitude pour les abbés. Des laïcs étaient chargés, il est vrai, de l'administration temporelle des domaines, divisés, comme on l'a vu, en circonscriptions, et désignés sous le nom de mairies. Mais les maires ou mayors (*majores*) n'agissaient pas toujours avec une parfaite bonne foi ; c'étaient de petits seigneurs qui s'arrogeaient souvent les prérogatives et les droits des religieux. Cet état de choses se révèle déjà au commencement du XII[e] siècle par une plainte portée devant le roi Louis VI par l'abbé Boson, contre le maire du bourg même de Saint-Benoît (5).

Fidèle à ses affections filiales, et toujours sensible au souvenir de la mort de son père, Louis VI revint en 1110 célébrer à Saint-Benoît le

(1) Menil ou Magny, est un hameau de la commune de Germigny-des-Prés. Il y avait autrefois en ce lieu une église paroissiale dont les restes ont disparu.

(2) *Cart. Floriac.*, fol. 68.

(3) *Spicil.*, t. II, p. 754.

(4) Mabill., *Ann. Bened.*, t. V, p. 532.

(5) D. Chazal, p. 1109.

second anniversaire de Philippe Ier, au mois d'août. Sa présence est attestée par un acte authentique accordé à une noble dame nommée Ameline. Un des fils de cette dame s'était fait religieux à Fleury. En souvenir de sa consécration, la pieuse mère voulait offrir un don à l'abbaye, celui d'un *alleu* qu'elle possédait auprès du château de Pithiviers, à Dadonville (*Dadonis villa*) (1). Cet alleu consistait en moulins, vignes, prés et terres; mais elle voulait qu'un de ses autres fils, nommé Hélie, en obtînt l'usufruit, sous la condition toutefois qu'il rendrait, selon l'usage, foi et hommage à l'abbé du monastère de Fleury. Hélie, seigneur de Dadonville, vint donc à Saint-Benoît le jour de l'Assomption de la très-sainte Vierge de l'an 1110. Là, dans le chapitre des religieux, en présence du roi Louis VI, il reçut de Boson la concession de ce fief pour lui et pour ses enfants légitimes, mais conformément aux conditions convenues.

VIII.

CONCILES A SAINT-BENOIT. — FAITS DIVERS.

Le monastère de Fleury-Saint-Benoît avait assurément assez d'importance pour être choisi comme le lieu de réunion d'un concile. Il s'en tint en effet plusieurs dans son enceinte au cours du XIIe siècle. Labbe donne, en premier lieu, ce nom à la réunion des évêques, venus de divers points, à l'occasion de la translation du corps de saint Benoît dans sa nouvelle châsse, et de l'achèvement de l'église de l'abbaye en 1107. Mais cette assertion est restée sans preuves; rien n'a démontré jusqu'à présent que les évêques et les abbés, dans cette circonstance, se fussent constitués en concile.

Il n'en est pas de même de l'assemblée qui se tint à Fleury sous la présidence du légat Richard, évêque d'Albe, au mois d'octobre de l'an 1110. Ce concile est mentionné dans l'*Histoire de l'Eglise de France* (2). Daimbert, archevêque de Sens ; Rodulfe, archevêque de Reims ; Raoul, archevêque de Tournay; Léger, archevêque de Bourges, avec tous leurs suffragants et les abbés de leurs diocèses, y assistaient. On y agita une question de discipline monastique, soulevée à l'occasion d'un différend

(1) Voir la charte de donation dans D. Chazal, *Preuves*, p. 776; *ex Cart. Floriac.*, fol. 68.

(2) *Concil.*, t. I, p. 750; *Gallia christ.*, t. VIII, p. 1556.

18

survenu entre Arnauld, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, près Sens, et Pierre, évêque de Clermont, relativement à la rébellion d'un doyen de l'abbaye de Maurice en Auvergne.

Léger, archevêque de Bourges (1), exprima en cette assemblée à l'abbé Boson le désir qu'il avait d'entrer en communion de prières avec ses religieux, et comme témoignage de sa reconnaissance pour le bon accueil qui lui était fait, il laissa une charte confirmative des biens que l'abbaye de Fleury possédait au diocèse de Bourges.

Déjà ce même prélat avait accordé, en 1108, à l'abbé Boson, l'église de Saint-Martin de Courquoy (*de Corceâ*), à la seule condition d'abandonner au monastère de Chazal-Benoît la chapelle de Tauvigny (*de Tauviniaco*). En cette année 1110 (2), il renouvela les titres de possession des églises de Saint-Benoît-du-Sault (*Salencis*), de Saint-Pierre de Châteauneuf-sur-Cher, de Saint-Martin de Sancerre (*de Sacro Cæsare*), de Saint-Maurice de Châtillon-sur-Loire, de Notre-Dame de Saint-Martin-de-Vailly (*de Villiaco*), de Saint-Pierre de Poilly, de Saint-Martin de Ménestréol-sur-Sauldre (*Monasteriolo*).

Ce ne furent pas là les seules marques d'estime et de dévoûment que Léger donna au monastère, en 1112. Il prit chaudement la défense de ses droits, lésés par les actes injustes du seigneur Eudes Raimbauld de Montfaucon.

Ce seigneur de Montfaucon n'était pas le seul contre lequel l'abbaye eût besoin de se défendre. Un grand nombre d'autres agresseurs injustes tenaient peu de compte de ses droits dans ce siècle tourmenté par les guerres féodales. Hugues du Puiset fut un des plus ardents oppresseurs de ce monastère et d'un grand nombre d'églises situées dans le voisinage de son château-fort, notamment de celle de Toury, dont Suger était alors prévôt.

Empêché sans doute par de graves occupations ou par quelque expédition qui nécessitait sa présence à l'armée, Louis VI ne vint pas à Saint-Benoît en 1111; mais l'année suivante, 1112, l'anniversaire de son père le ramena de nouveau à l'abbaye. Les religieux profitaient toujours de sa présence pour obtenir sa protection contre les seigneurs dont la rapacité était pour eux un véritable fléau. Ainsi ils obtinrent cette année-là une charte (3) contre Fulcon, comte de Gâtinais, qui ravageait La Cour-Marigny.

(1) *Cart. Floriac.*, fol. 149.
(2) *Id.*, fol. 69. Cette charte a été copiée par D. Chazal, *Preuves*, p. 777.
(3) *Cart. Floriac.*, fol. 62.

Cette charte est datée de l'an 1112, et donnée dans le palais public de Fleury. On se demande quel était ce palais, où il était placé. Les séjours assez fréquents des rois de France à Saint-Benoit auraient pu devenir une cause de dissipation pour les religieux, un danger pour la discipline. Ils avaient leur droit de gîte à l'abbaye ; mais ce droit ayant été racheté par les religieux, ils devaient avoir leur maison, leur palais. Une maison qui porte des traces de l'architecture du XIe siècle aurait été, s'il faut en croire la tradition, cette maison royale. Deux autres lieux peuvent être également indiqués : une métairie nommée La Motte-le-Roi, au nord de la ville, près du grand chemin de Saint-Benoît à la forêt, et une maison située sur la grande place.

Il faut mettre encore au nombre des persécuteurs de l'abbaye un seigneur de Tucy (*de Tuciaco*), dans la Beauce. Touché de repentir pour ses nombreuses fautes, Narcotus (c'était le nom de cet homme injuste et cupide) partit pour Jérusalem. On sait que ce pèlerinage, depuis les croisades, était devenu très-commun. Ce lointain voyage était comme une sorte d'expiation pour les grands crimes. De Jérusalem, le seigneur de Tucy avait mandé inutilement à sa femme et à ses enfants de faire cesser toutes les exactions exercées trop longtemps par ses ordres sur les domaines du monastère de Fleury, et en particulier sur celui de Villiers-Saint-Benoît (*Villare Sancti Benedicti*). Les religieux se plaignirent à Humbault, évêque d'Auxerre, qui lança l'excommunication contre cette famille obstinée dans ses injustices et dans ses rapines, et la cita à son officialité, où chacun des membres avoua ses torts et consentit à faire amende honorable.

Vers ce même temps (1), l'abbé Boson eut à se préoccuper de différentes affaires concernant les vastes possessions de l'abbaye, affaires qui ont laissé des traces dans le cartulaire de Fleury (2). Il prit des arrangements relatifs aux églises de Sorbon (*de Sorbone*), au diocèse de Reims, que l'archevêque Raoul donna à Saint-Benoit, et de celle d'Assoigne (*Auxonia*); de celle de Métarville, au diocèse de Chartres, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Pierre-en-Vallée, et de Venesme, église qui fut donnée au monastère de Fleury par Vulgrin, archevêque de Bourges, en 1126 (3).

Le comte de Gâtinais, Fulcon, sans égard pour les chartes royales,

(1) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1554.
(2) *Cart. Floriac.*, fol. 123-136.
(3) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1554.

n'avait sans doute pas arrêté le cours de ses vexations, car l'abbé Boson, au concile de Beaune, en Bourgogne, tenu en 1112, déposa contre lui une plainte entre les mains du roi Louis VI, qui y fit droit dans une nouvelle charte solennelle signée par les quatre grands dignitaires du royaume, ainsi que de Daimbert, archevêque de Sens; Léger, archevêque de Bourges; Yves, évêque de Chartres; Walon, évêque de Saint-Paul de Léon, et de Jean, évêque d'Orléans. Cette charte est datée du palais royal de Lorris en Gâtinais. L'estime et l'affection du roi Louis-le-Gros pour le monastère de Fleury se manifestait en toute occasion.

IX.

HUGUES DE SAINTE-MARIE. — FAITS DIVERS RACONTÉS DANS SON LIVRE DES *Miracles de Saint-Benoît.*

Deux religieux de Fleury se faisaient alors remarquer par leurs talents, Clarius et Hugues. Clarius, ou Christianus, avait fait profession à Fleury; mais il appartint plus tard au monastère de Saint-Pierre-le-Vif, près de Sens. Il a écrit une chronique qui commence à 446 et se termine à 1124 (1).

Hugues, dit de Sainte-Marie, résida toujours à Fleury; il y composa, vers 1112, son *Histoire ecclésiastique,* à la prière de la comtesse Adèle, dame de Chartres, Blois et Meaux, comme on le voit dans un manuscrit de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis (2). Le premier livre de cet ouvrage commence au règne de Ninus, roi des Assyriens, et le quatrième se termine au règne de Charles-le-Chauve.

L'*Histoire ecclésiastique* de Hugues a été imprimée en 1638; elle est précédée d'une lettre à Yves de Chartres, et d'une dédicace en vers à Louis-le-Gros.

Hugues est l'auteur de la vie intitulée : *Sancti Sacerdotis episcopi Lemovicensis,* imprimée dans les *Bollandistes* (t. II de janvier); mais son ouvrage le plus considérable, c'est son *Traité de la puissance royale* et de la *dignité sacerdotale,* imprimé au t. IV des *Micellanearum* de Baluze, traité dédié à Henri, roi d'Angleterre. Le savant religieux dit qu'il

(1) MABILL., *Ann. Bened.,* t. V, p. 544.
(2) Id., p. 545.
(3) Id., *ibid.*

a entrepris d'écrire ce livre, pour réfuter l'erreur de ceux qui prétendent séparer la dignité royale de la dignité sacerdotale, parce qu'il appartient aux hommes, et non pas à Dieu, de disposer des royaumes de la terre; et qui mettent la dignité sacerdotale au-dessus de la dignité royale, uniquement à cause du sacrement de l'Ordre, et non pas à raison de sa supériorité réelle. C'étaient là des questions fort agitées à cette époque, dans les écoles. Hugues essaie de montrer dans son premier livre que toute puissance vient de Dieu ; dans le second, que l'une et l'autre puissance doivent être établies, en vertu d'un grand sacrement. Le décret du pape Grégoire VII, sur les investitures, est blâmé dans cet écrit.

On attribue généralement à Hugues de Sainte-Marie, ou de Fleury, les chapitres du livre incomplet des *Miracles de Saint-Benoît* qui terminent cet important ouvrage (1). Ils paraissent peu dignes, par leur rédaction, de l'auteur du *Traité de la puissance royale,* ouvrage cité avec éloge par D. Rivet. On peut présumer que c'est là l'œuvre de sa jeunesse, et qu'il y renonça pour se livrer tout entier aux recherches historiques et aux différentes chroniques qu'il entreprit.

Parmi les faits miraculeux racontés par Hugues de Sainte-Marie, il en est qui se rapportent trop directement à notre histoire locale pour être passés sous silence.

En 1114, un pauvre énergumène était venu des contrées de la Bourgogne à Fleury. La singularité de sa démarche et ses contorsions attirèrent à sa suite les enfants du bourg, qui le poursuivirent. Pour échapper à leurs invectives, le malheureux infirme se réfugia dans l'église de Sainte-Marie, se cacha dans un coin et s'y endormit. Pendant son sommeil, il lui sembla voir saint Benoît accompagné d'un jeune clerc. Le saint jeta sur lui de l'eau bénite. A son réveil, il se sentit guéri, retourna dans son pays, mais fut repris en y arrivant de nouvelles fureurs. Ramené une seconde fois au tombeau de Saint-Benoît, il fut entièrement rétabli dans l'usage de ses facultés.

Le jour de la fête de l'Ascension, qui se célébrait à Saint-Benoît avec une grande solennité, on apporta devant le tombeau du saint Patriarche une jeune fille possédée, dont les parents habitaient le bourg de Châteauneuf. Ses mains crispées, sa bouche hideusement tournée lui donnaient un aspect monstrueux ; de plus, elle était muette. On la déposa devant l'autel de la Sainte-Vierge, et avant même que la messe qui s'y célébrait

(1) M. de Certain, *Lib. Miracul.,* Introd., p. xxiv.

fût terminée, elle obtint, par les mérites de saint Benoit, une entière guérison.

Deux muets, un jeune garçon du Berry et une jeune fille de la Sologne, furent également guéris dans cette circonstance. Il en fut de même d'une pauvre femme boiteuse, qui, après avoir obtenu sa guérison, alla remercier Dieu et passa la nuit en prière dans l'église de Saint-Lazare, proche le monastère.

Un pauvre homme avait apporté des lointaines contrées de l'Auvergne, sur ses épaules, sa sœur, percluse de tous ses membres, et l'avait déposée au pied de l'autel de la Sainte-Vierge, à Saint-Benoît. Elle fut guérie, et ils reprirent ensemble le chemin de leur pays ; mais arrivés à Bourges, cette infortunée retomba de nouveau dans son état d'infirmité. Sans se décourager, le frère la reprend dans ses bras, pour la ramener avec la même confiance au tombeau de saint Benoît. Il avait à peine fait une lieue, que la percluse se sentit guérie, et elle l'était, en effet, radicalement.

Une femme de Gien (*Giomentis castri*), affligée de mutisme, vint à Saint-Benoît, et après avoir longtemps prié devant la croix placée sur l'autel, elle entendit comme une voix d'ange qui lui disait : « Va te prosterner devant l'autel de la bienheureuse vierge Marie et devant le « tombeau de saint Benoît. » Elle obéit et retrouva l'usage de la parole. A la vue de ce miracle, dit Hugues de Fleury, nous sonnâmes les cloches, et nous chantâmes le *Te Deum*.

Le roi Louis-le-Gros, à l'exemple de ses prédécesseurs, aimait à visiter le tombeau de saint Benoit. La proximité de sa résidence de Châteauneuf, où il restait assez fréquemment, lui permettait de venir facilement à l'abbaye. Toujours est-il qu'en 1114 (1), il était dans le monastère (*rex ibidem tunc aderat*). Dans cette circonstance, un aveugle de la campagne des environs de Bourges s'était fait conduire par son fils à Tours, au tombeau de saint Martin ; en passant à Montreuil, il entendit parler des miracles opérés par saint Benoît. Il se dirigea vers Fleury. Le samedi, à son arrivée, il alla prier dans l'église, puis il se reposa à l'hospice, dans le bourg de Saint-Benoît. Le lendemain, il vint se prosterner de nouveau dans l'église, et quand il se releva, il était guéri : la vue lui était rendue. Cet homme se nommait Girauld et était connu dans le pays. Les religieux sonnèrent les cloches ; aussitôt le roi et tout le peuple accoururent et unirent leur voix à celle des religieux pour remercier Dieu.

(1) *Lib. Miracul.*, p. 365.

Un Italien nommé André, étant tombé dans le plus triste état d'infirmité, s'était fait conduire dans les principaux sanctuaires connus, afin d'obtenir sa guérison. En traversant le bourg de Saint-Gondon (*sancti Gundulfi castrum*), il entendit parler de saint Benoit, et fut inspiré d'aller prier près de son tombeau. Quand il entra dans l'église, on chantait ce verset de l'Évangile : « Soyez miséricordieux comme votre père céleste. » Cette parole redoubla sa confiance ; il pria et fut guéri. Les religieux suspendirent ses béquilles devant l'autel. C'était encore en l'année 1114, ajoute l'historien.

Trois ans après, eut lieu la guérison d'un sourd-muet de naissance, conduit à Saint-Benoît le jour de la fête de l'Illation. Saint Benoît, accompagné de saint Maur et de saint Placide, lui était apparu. L'évêque d'Orléans, à la prière des religieux, administra à ce jeune enfant le sacrement de confirmation, et lui donna le nom de Benoît.

Enfin, l'année suivante, en la fête de l'Annonciation, un jeune ouvrier foulon, nommé Arnoul, qui était dans un état déplorable d'infirmité par excès de travail, une femme aveugle nommé Ildelena et une autre femme nommée Osanne, furent guéris.

La nomenclature sommaire de tous ces prodiges, opérés auprès du tombeau de saint Benoit et par son intercession, peut avoir quelque chose de monotone pour le lecteur, qui ne porte pas sa pensée au-delà des faits, et au-dessus de la marche ordinaire des choses terrestres. Mais à l'époque où ces prodiges étaient inscrits dans les chroniques du monastère, ils inspiraient une immense confiance aux religieux et aux fidèles. Leur récit, répandu au loin, ranimait la foi, et entretenait dans les âmes des sentiments de reconnaissance envers le Dieu qui daignait se montrer si admirable dans ses saints.

Le monastère de Fleury, ainsi que tous les grands centres de justice seigneuriale, avait, comme on l'a vu, son palais ou tribunal, et ses prisons ; mais il semble qu'en outre des prisons publiques, réservées aux criminels vulgaires, il devait y avoir des prisons dans l'intérieur du monastère, pour la séquestration des moines révoltés ou coupables de quelque grande faute. Ce n'est pas là une assertion hasardée. En 1127 (1), cinq religieux du petit monastère de Saint-Caprais de Pontons, monastère qui relevait de celui que l'abbaye de Fleury possédait à La Réole, s'étaient révoltés contre Hérald, prévôt ou prieur de ce lieu. Hérald les adressa à l'abbé Boson, leur supérieur commun. Les cinq

(1) D. Chazal, *Hist, can. Floriac.*, t. I, p. 1137.

moines, Durand, Jourdan, Sancier, Gérault et Raymond, vinrent donc à Fleury. Boson commença par les jeter dans les fers, espérant qu'une dure prison aurait plus d'empire sur leurs esprits égarés que les meilleurs raisonnements. En effet, ils ne tardèrent pas à montrer un sincère repentir, et l'abbé Boson, usant à leur égard d'une miséricorde toute paternelle, les admit aussitôt au nombre des religieux de son monastère de Fleury.

X.

SAINT BERNARD, LE PAPE INNOCENT II ET LE ROI LOUIS VI A SAINT-BENOIT.

L'année 1130 est célèbre dans les fastes de l'histoire du monastère de Fleury-Saint-Benoît : il eut le triple honneur de donner l'hospitalité à un saint, à un pape et à un roi, qui s'y rencontrèrent et y demeurèrent quelques jours, pour s'entretenir des graves affaires qui agitaient alors la France et tout le monde chrétien.

A la mort du pape Honorius (1), un schisme s'était tout à coup élevé et menaçait de se prolonger. Les cardinaux s'étaient empressés d'élire Grégoire, cardinal diacre, qui, malgré les plus sincères et les plus énergiques protestations de son humilité, se vit forcé d'accepter la tiare, et prit le nom d'Innocent II. Les seigneurs de Rome, le peuple et une partie du clergé, gagnés par les intrigues et les largesses de Pierre de Léon, élirent cet intrigant, qui prit le nom d'Anaclet II. Ils étaient Romains l'un et l'autre ; Innocent avait des qualités plus éminentes; Anaclet avait plus de richesses. Innocent siégeait au palais de Latran, Anaclet au Vatican. Innocent fut forcé de quitter Rome avec ses cardinaux, et vint en France.

Le roi Louis VI se préoccupait vivement et à bon droit de cette grande question, et il s'empressa de réunir à Etampes un concile. Les archevêques de Sens, de Reims, de Bourges, de Tours, y assistaient avec tous leurs suffragants. Suger, abbé de Saint-Denis, y prit la parole pour le maintien de l'élection du pape Innocent II. Saint Bernard, qui y fut mandé, devint bientôt l'oracle de cette assemblée, et se prononça également, et sans hésitation, pour Innocent II. Tous les évêques se rangèrent à cet avis, qui fut aussi celui du roi ; et dès lors le pape Innocent fut reconnu en France

(1) *Ann. Bened.*, t. V, p. 184.

pour pape légitime (1). Louis VI se hâta de députer à Cluny l'abbé Suger, pour faire connaître à Innocent II, qui y résidait, la décision du concile d'Etampes, et suivit de près son ministre, afin d'aller au plus tôt se mettre aux pieds du vicaire de Jésus-Christ. Innocent II, de son côté, voulut aller offrir l'expression de sa reconnaissance au roi. Après onze jours passés dans le monastère de Cluny, dont il consacra la magnifique église sous le vocable de saint Pierre, il partit de ce monastère presque aussitôt que l'abbé Suger, auquel il avait remis pour le roi des lettres d'actions de grâces. Cependant Louis VI, la reine Adèle son épouse, ses fils et toute la cour, avaient quitté Etampes, et étaient déjà parvenus au monastère de Fleury-Saint-Benoît (2). Là ils apprirent l'arrivée prochaine du Pape, et s'arrêtèrent de préférence en ce lieu célèbre pour l'y recevoir. Saint Bernard avait pris une part trop active au concile d'Etampes, et s'occupait avec trop de zèle de faire prévaloir la cause du Pape légitime, pour ne s'être pas empressé d'aller se jeter à ses pieds avec le roi et la plupart des évêques. L'histoire de l'abbaye de Cîteaux signale en effet la présence de saint Bernard au monastère de Fleury (3). Et ce n'est assurément pas là une des moindres gloires de notre vieille basilique de Saint-Benoît, d'avoir vu sous ses voûtes encore inachevées ce saint religieux, prosterné devant l'autel de celui dont il aimait à suivre les exemples pour ranimer la ferveur dans les institutions monastiques affaiblies par le malheur des temps. Saint Bernard s'inspirant pour ainsi dire de l'esprit de saint Benoît, au pied de son tombeau, c'est là un des grands faits historiques qu'il faudrait rendre visibles dans les verrières ou sur les murs de cette église, car ce sont de tels souvenirs qui ajoutent aux beautés architecturales d'un monument chrétien une éclatante et religieuse splendeur.

Les solitudes du val de Fleury avaient pris tout à coup, en cette circonstance, une animation extraordinaire. Les multitudes accourues des lieux circonvoisins, et répandues autour de l'abbaye, furent témoins d'un des plus beaux, des plus touchants spectacles qui se puisse voir : le roi et la reine de France, le front ceint du diadème, vêtus avec toute cette splendeur et cette richesse qui relèvent les majestés de la terre au regard des peuples, et ajoutent toujours au prestige de leur autorité et de leur puissance, s'avancèrent à la rencontre du Pape, suivis de leurs enfants et

(1) S. Bern., ép. 124 et seq.
(2) Suger, *Vita Ludovici VI.*
(3) *Hist. de Cîteaux,* de Tillemont, t. II, p. 324.

de leur brillante et nombreuse cour. A son approche, le roi, la reine et toute leur suite se prosternèrent avec respect, et le roi, abaissant son front couronné devant le successeur de saint Pierre, lui baisa les pieds avec autant de foi que de respect, et lui demanda d'agréer pour lui les sentiments de sa vive affection, et pour l'Église son dévoûment sans bornes (1).

Le Pape, voulant laisser aux religieux un souvenir de son passage, leur accorda l'église de Sully-sur-Loire (2), possédée alors par des chanoines. Cependant, comme les lettres du Pape à l'évêque d'Orléans n'eurent leur effet qu'en 1137, il est préférable de n'en parler qu'à cette date.

XI.

LOUIS-LE-GROS DONNE NOTRE-DAME DE L'ÉPINOY AUX RELIGIEUX DE SAINT-BENOIT.

Louis VI ajouta en 1135 une générosité nouvelle à ses anciennes faveurs: il fit don à l'abbaye d'une chapelle située dans son domaine royal de Châteauneuf, la chapelle de Notre-Dame de l'Epinoy (*Sancta Maria de Castro Novo*), sanctuaire qu'une touchante légende racontée dans toutes les contrées circonvoisines avait rendu depuis longtemps vénérable (3).

Le lieu et la chapelle de Notre-Dame de l'Epinoy présentaient à l'abbaye des avantages assez considérables, car, à la possession de la chapelle, de son cloître (4) et de toutes ses dépendances, se joignaient les droits de haute, moyenne et basse justice, et les droits à percevoir sur les marchands aux deux foires annuelles de la fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, et de la fête de saint Simon et saint Jude (5).

Deux religieux furent envoyés pour desservir le sanctuaire de Notre-Dame de l'Epinoy, faire valoir les biens qui en dépendaient, et y exercer tous les droits utiles. La preuve que cette installation ne fut pas long-

(1) SUGER, *Vita Lud. VI.*
(2) *Gall. christ.*, t. VIII, ann. 1130.
(3) *Châteauneuf-sur-Loire*, par M. l'abbé BARDIN, p. 3, 40 et 142.
(4) *Archives dép.*, A. 212.
(5) D. Thomas LEROY, ann. 1135.

temps différée, c'est qu'en 1144 une charte mentionne déjà le nom du moine Alexandre, prévôt ou prieur de Notre-Dame de l'Epinoy (1).

La donation de Notre-Dame de l'Épinoy eut lieu dans des circonstances, qui ajoutent encore à sa valeur, en lui donnant le caractère de la plus touchante piété. En effet, Louis VI, qui fut un des plus constants bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Benoît, dépensa glorieusement sa vie à défendre contre les usurpations des seigneurs le royaume de France, déchiré par des guerres sans fin; à secourir ses pauvres sujets, à préserver de la destruction les églises et les monastères. Toujours à cheval et la lance au poing, il était enfin parvenu à mettre un peu d'ordre et de sécurité dans ses étroits domaines de l'Ile-de-France. Abandonné des chevaliers quand il favorisa l'émancipation des communes, des manants et des serfs, ce roi ne fut guère soutenu que par les milices des abbayes et des églises. C'est ce qui explique ses rapports intimes avec les monastères, et surtout avec ceux de Saint-Denis et de Saint-Benoît. Sans cesse, dit Suger, on voyait le roi courir avec quelques hommes d'armes (2), pour mettre l'ordre jusque sur les frontières du Berry. Ce fut au retour de l'une de ces expéditions, en 1135, qu'il passa pour la dernière fois près de Fleury, après avoir fait le siége de Saint-Brisson. Mais atteint par une maladie dangereuse, il ne put s'y arrêter et venir se prosterner, selon sa coutume, au pied du tombeau de Saint-Benoît, près de celui de son père. Il continua, dit Suger, son chemin jusqu'à son château de Montraer, (Châteauneuf-sur-Loire). Là, le mal s'aggrava à tel point qu'il voyait la mort s'approcher. Voulant alors donner aux religieux de Saint-Benoît, en souvenir de son père, une preuve suprême de son affection, il renouvela et confirma la charte qui attribuait à leur monastère la possession de Notre-Dame de l'Épinoy (3), et s'assura ainsi pour l'avenir, dans un des

(1) D. Chazal, t. I, p. 399. *Cart. Floriac.*, fol. 149.

(2) Suger, *Vie de Louis VI.*

(3) *Châteauneuf-sur-Loire*, par M. Bardin, p. 142. D. Chazal donne une copie de cette charte, *Preuves*, p. 183. Quelques écrivains, Felibien entre autres, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, les Bénédictins eux-mêmes, dans leur grande collection des écrivains de la Gaule, avaient vu dans le château de *Montis-Treherii*, de Suger, le château de Montrichard. M. l'abbé Bardin, dans son histoire de Châteauneuf, prouve, démontre même que le lieu désigné par les vieilles chartes sous le nom de *Montraer* est situé incontestablement à Châteauneuf-sur-Loire. C'est là que Louis VI, se voyant près de mourir, disposa de sa couronne en faveur de son fils, et donna à ses peuples un admirable exemple de foi et de résignation chrétienne. La dissertation savante de M. l'abbé Bardin a

sanctuaires les plus fréquentés de la sainte Vierge, le secours de la prière reconnaissante des moines qu'il y établissait.

donc déjà suffisamment établi la vérité des faits et détruit une grave erreur géographique et historique. Une charte de Louis VII, dont l'honorable auteur n'avait pas alors connaissance, achève d'élever sa démonstration jusqu'à l'évidence. On y lit ce passage : *In castello, prætereà novo quod Monstreciensis* (pour *Monstreciense*) *dicitur*. (*Floriac. cart.*, fol. 68 ; D. Chazal, p. 774.) Le *castellum Monstreciense* est bien le *Monstraer apud Ronciam* du cartulaire de Jargeau et des différents titres qui donnent ce nom à l'ancienne église de Saint-Martial de Châteauneuf, construite primitivement à la Ronce.

CHAPITRE XII.

PREMIERS AFFAIBLISSEMENTS DE LA DISCIPLINE A FLEURY, OCCASIONNÉS PAR L'APPAUVRISSEMENT DU MONASTÈRE AU XIIe SIÈCLE.

I. Ademar, abbé. Causes de l'appauvrissement de l'abbaye et ses premiers conséquences. — II. Macaire, abbé. Il commence par rétablir les revenus temporels de l'abbaye. — III. L'abbé Macaire réorganise la bibliothèque de l'abbaye. — IV. Charité de l'abbé Macaire. Sagesse de son administration. — V. Générosité de Louis VII envers l'abbaye. Le fief du Moulinet. — VI. Arraud, abbé. Ses relations fréquentes avec le pape Alexandre III dans l'intérêt de l'abbaye. — VII. Bons rapports de l'abbé Arraud avec l'évêque d'Orléans, Manassès I, de Garlandes.— Garnier, abbé. Yèvre-le-Châtel. Incendies du prieuré de Lorris et du monastère de Saint-Benoît. — IX. Adjonction du prieuré de Chappes-en-Bois à l'abbaye de Fleury-Saint-Benoît. — X. Translation solennelle du corps de Saint-Benoît dans une nouvelle châsse, par saint Guillaume, archevêque de Bourges.

I.

ADEMAR, ABBÉ. — CAUSES DE L'APPAUVRISSEMENT DE L'ABBAYE ET SES PREMIÈRES CONSEQUENCES.

Il est dans la destinée des choses d'ici-bas de ne se pas soutenir dans un état de prospérité constante. Les hommes et les institutions, parvenus à un certain degré de célébrité et de splendeur, s'inclinent vers une fatale décadence, en traversant d'incessantes vicissitudes. L'abbaye de Saint-Benoît nous offre, dans les pages si variées de son histoire, la preuve de cette triste, mais incontestable vérité.

XLIe *abbé :* **Ademar** [de 1137 à 1144]. — L'abbé Boson II ne survécut pas au roi Louis VI, avec lequel il avait eu, dans l'intérêt de son monastère, de si utiles et de si fréquents rapports. Louis mourut le premier jour du mois d'août 1137, et fut inhumé à Saint-Denis. Le nécrologe de Fleury plaçait la mort de Boson au 21 août de la même année. Les religieux élurent Ademar. L'abbaye commençait à entrer dans une voie de décadence

et d'appauvrissement d'où elle ne sortit qu'à grand'peine. Cet abbé reçut, l'année même de son élection (1), l'acte authentique par lequel, conformément aux ordres du pape Innocent II, l'évêque d'Orléans concédait à l'abbé de Fleury l'église de Sully (*Soliacum*), pour y établir des moines à la place des anciens chanoines.

En effet, à peine installé sur son siége épiscopal, l'évêque Élie s'était empressé de mettre à exécution la volonté bienveillante du Pape à l'égard de l'abbaye de Fleury.

Situé à huit kilomètres de Saint-Benoit, sur la rive gauche de la Loire, le lieu de Sully, qui devint plus tard un duché-pairie, était, dans l'origine, un château-fort d'un aspect redoutable. Les seigneurs de Sully, avaient autrefois, à titre d'avoués du monastère de Fleury, exercé d'injustes et criantes exactions contre les religieux qu'ils auraient dû protéger (2).

Dans le texte de la charte d'Élie (3), il est fait une réserve formelle des droits de l'église d'Orléans et des chanoines alors établis dans l'église de Sully. Symphorien Guyon pense que les religieux s'y établirent immédiatement, mais que les chanoines continuèrent à jouir de leurs prébendes jusqu'à la mort. Dans tous les cas, cet état de choses ne prévalut pas longtemps, car l'histoire de l'abbaye de Fleury n'a pas conservé de traces de l'installation de ces religieux à Sully. Quarante ans plus tard (4), on voit cette église maintenue au rang des collégiales, avec douze chanoines (5).

L'année 1138 ajouta définitivement aux possessions de l'abbaye l'église de Lorris, donnée à Saint-Benoit par un acte de Louis VI, acte ratifié par Henri, archevêque de Sens.

Élie, évêque d'Orléans, fit vers cette époque restituer au monastère de Saint-Gervais-les-Orléans, dépendant de Fleury, la terre de Chécy (6). L'Église d'Orléans était alors en proie à des dissensions malheureuses, dont saint Bernard fut témoin lorsqu'il suivit le pape Innocent II de Fleury dans cette ville. Écrivant à ce sujet un peu plus tard à ce même Pape, il lui disait « que cette noble fille d'Israël, depuis longtemps gi-

(1) *Cart. Floriac.*, fol. 86.
(2) MABILL., *Ann. Bened.*, t. V, p. 292.
(3) Voir le texte, D. CHAZAL, t. I, p. 397.
(4) *Gallia christ.*, t. VIII, p. 1556.
(5) D. CHAZAL, *Hist. cœn. Floriac.*, t. I, p. 397, ann. 1137.
(6) *Cart. Floriac.*, fol. 207.

« sante dans la poussière, et privée de ses plus chères espérances, devait « lui inspirer une grande compassion (1). »

L'archevêque de Bourges, Albéric, accorda également dans ce même temps à l'abbé Ademar des chartes confirmatives des donations faites à son monastère par ses prédécesseurs, Léger et Vulfin, notamment celle de l'église de Corcoë. Ces actes mirent fin à de graves discussions, mais n'arrêtèrent pas la décadence momentanée des affaires temporelles de l'abbaye. Sa ruine semblait imminente. Le Pape Lucien II, averti du péril auquel était exposé ce célèbre monastère, chargea ses deux légats *à latere,* envoyés en France et en Angleterre pour diverses affaires, d'aller à Saint-Benoît, et d'examiner par eux-mêmes s'il n'y aurait pas un remède à apporter à un tel mal (2).

Cet épuisement complet et cette ruine d'une abbaye si riche en domaines, et naguère encore si opulente, tenait à plusieurs causes. La construction de la vaste basilique de Sainte-Marie avait nécessairement épuisé le trésor du monastère ; les guerres féodales de Louis-le-Gros avaient pesé lourdement sur le monastère, qui avait sacrifié à ce prince toutes les ressources d'hommes et d'argent dont il pouvait disposer. Les seigneurs voisins des domaines les plus éloignés de Saint-Benoît y avaient exercé des exactions et des pillages continuels. Enfin, pendant un espace de plus de sept années, les nombreux clos de vignes qui fournissaient aux besoins des religieux et des écoliers n'avaient été d'aucun rapport.

Les légats imputèrent à l'abbé Ademar cette situation fâcheuse ; ils le déposèrent et élurent à sa place, en vertu de leur suprême autorité, l'abbé du monastère de Morigny, près Étampes, Macaire, religieux de Cluny, qui avait été précédemment prévôt de Long-Pont, près Montlhéry. D. Chazal fait remonter à 1144 cette élection, à laquelle le népotisme en paraît pas étranger, car l'élu était un neveu du légat apostolique, le cardinal Albéric.

C'était là une accusation sanglante que le moine Thomas, ancien abbé de Morigny, lançait contre le légat, dans une lettre écrite à saint Bernard, lettre empreinte d'une exagération haineuse. Elle trace un tableau hideux de l'abbé Macaire, dont cependant la chronique de Morigny loue la sagesse, l'intelligence et le zèle (3).

(1) *Hist. de l'Égl. Gall.,* ann. 1137.
(2) Mabill., *Ann. Bened.,* t. V, p. 293.
(3) *Id.,* ibid., p. 378.

La première conséquence de l'appauvrissement de l'abbaye fut l'affaiblissement de la discipline monastique.

Il suffit de jeter un regard sur l'histoire du passé, pour se convaincre que le délabrement des affaires temporelles d'une abbaye contribuait autant à sa ruine spirituelle que les excès d'une prospérité opulente. La vie monastique a besoin d'être exempte des sollicitudes ou des agitations, compagnes nécessaires de la grande misère et des grandes richesses. D'ailleurs, cela a été et sera de tous les temps : le calme et la paix que donne une humble médiocrité, aux institutions comme aux individus, favoriseront toujours autant les progrès scientifiques et littéraires que les progrès de la piété chrétienne et de la perfection religieuse.

Les premières années du XIIe siècle avaient donc été défavorables à la discipline monastique et au succès des écoles de Fleury. Cluny, au contraire, fidèle aux saintes règles et à ses antiques coutumes, marchait dans une meilleure voie.

II.

MACAIRE, ABBÉ. — IL COMMENCE PAR RÉTABLIR LES REVENUS TEMPORELS DE L'ABBAYE.

XLIIe *abbé :* **Macaire** [de 1144 à 1161]. — Les légats donnèrent à l'abbaye de Fleury, pour abbé, le moine Macaire, qui avait déjà réformé le monastère de Long-Pont, et qui administrait avec un zèle intelligent celui de Morigny. L'avenir prouva la justesse de leurs prévisions et la bonté de leur choix. Ce religieux, en effet, améliora, sous beaucoup de rapports, la situation du monastère. Il donna plus de consistance à ses propriétés, augmenta ses revenus, ranima les études scientifiques, et ajouta surtout à sa gloire littéraire une gloire plus pure et plus durable encore, celle d'un dévoûment sans bornes pour les pauvres. Les guerres lointaines avaient, à cette époque, augmenté la misère publique, en laissant en France les terres sans culture, et le commerce sans activité et sans aliment.

L'abbé Macaire commença par solliciter de Louis VII la ratification de toutes les donations faites à l'abbaye par son père (1).

La même année 1144, ce roi, ayant confirmé par une charte la donation du monastère de Lorris à l'abbaye de Fleury, Macaire affecta à

(1) *Cart. Floriac.*, fol. 72, 129.

Pl. N°10



Publié par Alp. Gatineau à Orléans

Lith. par Deroy et Jourdan d'après Mr Albert Delton, Arch.te

Chapiteaux des Colonnes du Péristyle

la construction de l'église de ce lieu une somme annuelle de 100 livres à prélever sur des censives situées dans différents pays environnants. Le monastère, ou, comme on dira plus tard, le prieuré de Lorris, son église, ses lieux réguliers, subsistèrent longtemps. Ces constructions s'élevaient à l'ouest de la ville.

Le cartulaire de l'abbaye renferme une charte du pape Eugène III, datée de Rome (1), en l'année 1145, qui confirme les possessions de Bouzy, Vieilles-Maisons, et les droits des religieux sur le quart des fours de Lorris. Cette donation fut affermie de nouveau en 1154, par une charte du roi Louis VII (2).

III.

L'ABBÉ MACAIRE RÉORGANISE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ABBAYE.

L'abbé Macaire s'occupait de l'augmentation ou de l'affermissement des possessions de l'abbaye. C'était son devoir ; mais il est évident qu'il désirait aussi réorganiser les études, et placer les écoles du monastère dans une voie de progrès. On en trouve une preuve indirecte dans la charte qu'il adressa à tous les religieux chargés des divers monastères ou prieurés relevant de Fleury (3). Cette charte ou décret, qui nous est restée comme un monument de son zèle éclairé, devait singulièrement favoriser l'enseignement des sciences divines et humaines. En effet, en créant les ressources nécessaires pour l'entretien et l'augmentation de la bibliothèque du monastère de Fleury, l'abbé Macaire contribua puissamment à maintenir au centre de la France un de ces dépôts de manuscrits précieux, qui préservèrent les belles-lettres d'une ruine certaine, et conservèrent pour des temps meilleurs les grandes traditions littéraires de l'antiquité. C'est à ces sources si riches et si fécondes que vinrent puiser, plus tard, les hommes de génie qui renouvelèrent les sciences et les arts, par leurs écrits et leurs magnifiques œuvres, au XVIe, et surtout au XVIIe siècle. Lorsqu'on dit qu'au moyen âge les institutions monastiques

(1) *Cart. Floriac.*, fol. 5.

(2) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1557.

(3) Charte de l'abbé Macaire. D. Th. Leroy a conservé les copies authentiques du décret de l'abbé Macaire et de la charte du pape Alexandre III, en 1148. Voir son mss., ann. 1146.

(et l'abbaye de Fleury était une des principales) furent la sauvegarde de la foi chrétienne et de la civilisation, c'est là une de ces vérités qui resplendissent du plus vif éclat dans l'histoire, et on est heureux de pouvoir ajouter : dans notre histoire locale.

La bibliothèque de l'abbaye de Fleury-Saint-Benoît tient sa place dans l'histoire des lettres. Cette magnifique collection a été dispersée à l'époque des guerres religieuses du XVI[e] siècle, et les éléments précieux dont elle se composait furent alors emportés en divers lieux, sans qu'il ait été possible de les réunir plus tard pour la reconstituer.

Avant la découverte de l'imprimerie, les monastères avaient des moines connus sous le nom d'antiquaires ou de copistes, *antiquarii scribentes*. Dans les *Institutions* de Cassiodore, on voit que ces travaux ne se bornaient pas à la transcription des livres saints, mais qu'ils s'étendaient à d'autres ouvrages. C'est à cet usage antique et à l'obligation où étaient les élèves, longtemps si nombreux, de donner chaque année deux manuscrits à l'abbaye, que la bibliothèque (1) de Fleury dut ses prodigieux accroissements.

Les manuscrits, recopiés d'âge en âge par les écoliers, remplaçaient les livres qui leur avaient été remis à leur arrivée et au cours de leurs études, pour leur usage personnel. Ces manuscrits avaient, du temps de l'abbé Macaire, besoin d'être restaurés et renouvelés. Ce savant et sage administrateur voulait d'ailleurs ajouter, à tous les ouvrages que possédait alors l'abbaye, des ouvrages connus. Mais il ne pouvait les acquérir qu'à grands frais. C'est par ce motif qu'il se détermina à imposer à perpétuité une taxe annuelle, au moyen de laquelle il put se procurer les fonds nécessaires pour la réalisation de son projet.

A la première lecture, la charte de l'abbé Macaire ne paraît pas avoir une si grande importance. Il semble s'être surtout préoccupé du renouvellement des livres de chœur, qu'un usage quotidien détériorait très-vite, tels que les Bréviaires, les Psautiers, les Graduels, les Processionnaux, etc. Mais en apportant une plus grande attention au texte, on voit qu'il entendait également renouveler tous les livres de la bibliothèque du monastère et en augmenter le nombre, *et librorum capituli coemptionem*. Un religieux nommé Haton, qui avait alors la fonction de chantre, *armarius*, et était en cette qualité chargé du soin de la bibliothèque et du trésor, le secondait dans cette entreprise, dont les conséquences furent immenses.

(1) Mabill., *Ann. Bened.*, t. VI, p. 405.

La taxe imposée par l'abbé Macaire, du consentement de tous ses religieux, était perpétuelle, et elle se préleva en effet, par les soins du chantre du monastére, jusque dans les derniers temps. C'est évidemment à cette mesure, prise au XIIe siècle, dans l'intérêt de l'avenir, que le monastère de Fleury dut de pouvoir former, après les désastres des guerres religieuses, une bibliothèque nouvelle, d'une grande richesse. La révolution de 1793 vint la disperser de nouveau ; mais elle avait contribué puissamment, pendant deux siècles, à maintenir les études religieuses et littéraires à un niveau très-élevé dans les écoles monastiques de cette abbaye.

IV.

CHARITÉ DE L'ABBÉ MACAIRE. — SAGESSE DE SON ADMINISTRATION.

La charité envers les pauvres était une des obligations principales imposées aux religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Ceux de Fleury se firent remarquer dans tous les siècles par leur constante fidélité à ce point essentiel de la règle. Leur hospitalité était connue au loin, et les nombreux pèlerins (1) qui venaient vénérer les saintes reliques, les nombreux malades et infirmes que les miracles opérés au pied du tombeau de saint Benoît attiraient de toutes les contrées, étaient tous accueillis avec une cordialité, un désintéressement, une générosité admirables. Mais si, dans les temps ordinaires, les moines s'imposaient des sacrifices considérables pour le soulagement des malheureux et des pauvres, dans les jours de calamités publiques, dans les temps de famine, leur charité n'avait plus de bornes : elle s'exerçait dans des proportions étonnantes.

Une disette effroyable, produite par la peste et la stérilité des terres, désolait la France en 1153 ; la population entière des pays qui environnaient Fleury se transportait chaque jour aux portes du monastère, pour y demander l'aumône, et chaque jour six ou sept cents pauvres (2) recevaient la nourriture nécessaire à leur existence. Le trésor de l'abbaye étant épuisé, l'abbé Macaire n'hésita pas alors à vendre les vases sacrés, et notamment un crucifix enrichi de pierres précieuses et de grand prix.

(1) Voir *suprà*, p. 146, prodige opéré pour glorifier l'hospitalité et la charité des moines de Fleury.

(2) Mabill., *Ann. Benedict.*, t. VI, p. 405; Duchesne, t. XV, p. 423.

Ce crucifix, qui ornait l'autel de Saint-Benoît, était en argent massif, et pesait 40 marcs (1).

La Providence, qui veille toujours aux intérêts de ceux qui ne mettent point de limites à leur charité, inspira plusieurs riches seigneurs, et les inclina à enrichir le monastère appauvri. Il faut signaler en premier lieu le don de l'église ou prieuré de la Chaise-Dieu, près Bellême.

A tous les sacrifices que le monastère de Fleury avait dû s'imposer pour secourir les pauvres, il lui eût fallu joindre encore de nouveaux sacrifices, si sa réputation de charité n'eût parlé en sa faveur. Louis VII, en effet, à l'occasion de sa désastreuse expédition en Orient, avait dû imposer à tous ses sujets, et plus particulièrement à toutes les abbayes de son royaume, de lourds subsides, afin de remédier à la pénurie de ses finances. L'abbaye de Fleury, dont les ressources avaient été entièrement épuisées par les aumônes extraordinaires faites aux pauvres pendant la famine, fut taxée à mille marcs d'argent. L'abbé Macaire s'empressa de représenter au roi l'impossibilité où il était de payer cette somme enorme; il lui démontra qu'après avoir consacré tout ce qu'ils possédaient au soulagement de la misère publique, ses religieux, déjà ruinés par des exactions, ne pouvaient répondre à ses demandes. Le roi, touché par de si légitimes réclamations, réduisit l'impôt exigé à trois cents marcs d'argent seulement, et cinq cents besants d'or. Pour payer cet impôt, Macaire offrit deux chandeliers d'argent massif, d'un admirable travail, du poids de 300 marcs d'argent, et un encensoir pesant huit marcs et trois onces d'or, en promettant qu'aussitôt après les trois fêtes de Pâques, il remettrait un second encensoir d'or de la même valeur. Mais Louis VII, qui aimait le monastère de Fleury, et appréciait tout ce qu'il avait fait de bien aux pauvres dans les jours de calamité, déclara qu'il se tenait pour satisfait de cette preuve de bonne volonté, et qu'il voulait que tout cet argent fût employé à la construction d'un nouveau dortoir pour les religieux, et à la restauration des autres bâtiments claustraux : car de tous les monastères de France, celui de Fleury était le plus délabré et le moins complet (2). Dévoués à toutes les souffrances et à toutes les misères publiques, les religieux s'étaient oubliés eux-mêmes (3).

Louis VII, depuis lors, saisit toutes les occasions qui s'offrirent pour donner à l'abbaye de Saint-Benoît des preuves de sa sincère bienveillance

(1) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1557.
(2) Mabill., *Ann. Bened.*, t. VI, p. 405.
(3) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1557.

et de sa haute protection. Il exempta les terres de Saint-Benoît de tous les droits que les agents du fisc royal y avaient perçus jusqu'à cette époque, et il concéda à tous les hommes de corps de l'abbaye le droit de tester en justice.

L'abbé Macaire ne négligeait rien de ce qui pouvait contribuer à l'affermissement de la prospérité de son monastère. Le pape Eugène III, duquel il avait reçu une charte confirmative de toutes les possessions de l'abbaye de Saint-Benoît, venait de mourir. Il se hâta d'en solliciter une nouvelle d'Adrien, son successeur, et l'obtint telle qu'il la désirait, explicite et précise sur les intérêts de ses religieux. D. Chazal, qui cite *in extenso* cette charte d'Adrien IV, fait observer (1) qu'elle désigne dans l'énumération des biens de Saint-Benoit : Saint-Ythier et Saint-Germain de Sully, Saint-Martin-d'Abbat, Cerdon et Villemurlin, églises dont l'abbaye avait alors la jouissance, mais qu'elle n'a pas conservée jusqu'à la fin, tandis qu'elle omet, au contraire, celles de Saint-Jean-Baptiste de Neuvy, de Sainte-Catherine de la Chaise, qui lui ont toujours appartenu.

Les possessions des abbayes au moyen âge subissaient de fréquentes et singulières modifications. Certains domaines étaient échangés, d'autres étaient donnés en fiefs ou en bénéfices, comme rémunération de services rendus, et tombaient souvent en mains laïques. L'usurpation des seigneurs et leurs injustices, l'incurie des prévôts, et diverses autres causes, enlevaient souvent aux religieux des portions notables de leur territoire, ou les privaient de droits légitimes et de revenus utiles. C'est ce qui explique la sollicitude des abbés pour maintenir aux monastères qui leur étaient confiés l'intégrité de leurs biens et l'indépendance de leurs droits, en sollicitant des papes et des rois des diplômes et des chartes ; c'étaient là en effet les seuls titres authentiques de propriété qui pussent être opposés aux prétentions usurpatrices. Ces protestations solennelles, parties de si haut, étaient d'ailleurs indispensables pour interrompre les prescriptions subrepticement introduites par la mauvaise foi.

Les richesses des abbayes étaient un dépôt sacré confié à la garde des religieux par les fidèles. Ces trésors leur avaient été remis dans le cours des siècles pour le soulagement des pauvres, l'entretien des hôpitaux, l'acquittement des fondations pieuses faites en vue des défunts. Avec ces ressources, ils pouvaient faire face aux frais considérables qu'entraînait la construction et la restauration de nombreuses églises, et surtout la formation et l'entretien des maisons conventuelles, destinées, dans la pensée

(1) D. Chazal, *Hist. cœnob. Floriac.*, t. I. p, 413.

des donateurs, à offrir une retraite calme et recueillie à tous ceux qui seraient inspirés de fuir le monde pour servir Dieu dans la solitude, s'y livrer aux profondes études ecclésiastiques, et surtout à servir d'asile à toutes ces générations d'âmes flétries par le mal et de cœurs brisés par les chagrins de la vie, qui devaient se succéder en ce triste monde. Ce n'étaient donc point les motifs étroits et égoïstes de l'intérêt personnel, mais les vues élevées de la foi, du dévoûment et de la charité, qui dirigeaient les religieux et leur inspiraient cet esprit de conservation et d'agrandissement qui leur est parfois si injustement reproché.

V.

GÉNÉROSITÉ DE LOUIS VII ENVERS L'ABBAYE. — LE FIEF DU MOULINET.

Le Moulinet (1) était un des plus considérables domaines de l'abbaye, dans nos contrées. D. Chazal (2) dit qu'il faut faire remonter au règne de Henri Ier l'origine de la possession de cette terre par le monastère de Saint-Benoît. Tombée un peu après la première donation en mains laïques, elle fut acquise par Louis-le-Gros en faveur de son courtisan Blanchard, seigneur de Lorris, auquel il voulait créer une haute fortune domaniale. Ce lieu semble n'avoir pas été habité avant cette époque, car la charte de donation s'exprime ainsi en parlant de Blanchard (*Blancardus*) de Lorris : *Ædificavit Molinetum, cujus loci habitatoribus obtinuit*, etc. Il bâtit le Moulinet et obtint, pour les habitants qui s'y étaient établis, le bénéfice de la coutume de Lorris (3).

Louis-le-Jeune continua au seigneur de Lorris la bienveillance qu'avait eue pour lui Louis-le-Gros, son père ; il affermit sa propriété en lui donnant aide et protection (4). Les fils de Blanchard de Lorris furent sans doute moins heureux ou moins sages que leur père, car l'aîné, Robert, fut réduit à se dessaisir du Moulinet en faveur de ses créanciers. L'abbé Macaire intervint au nom des religieux de Fleury, se porta d'abord caution pour Robert, en 1154 ; mais en 1155, il racheta définitivement, pour une

(1) Le Moulinet, canton de Gien (Loiret).

(2) *Hist. cœn. Floriac.*, t. I, p. 416. Les trois chartes de Louis VIII relatives au Moulinet sont citées textuellement par D. CHAZAL, *Preuves*, p. 790 et suiv.

(3) TARBÉ, *Alm. de Sens*, ann. 1787.

(4) Id., *ibid.*

somme de cinq cents livres, ce domaine, que le fils de Blanchard ne pouvait plus conserver.

La générosité de Louis-le-Jeune se manifesta dans cette occasion. Il avait lui-même acheté des fiefs considérables situés dans la mouvance de celui du Moulinet; mais considérant sans doute qu'il convenait de rétablir les religieux en possession de tout leur ancien domaine, il leur fit abandon de la plupart des portions distraites et acquises à ses frais. Il ne se réserva que le château de Duncio. C'était peut-être Duyson, près Etampes, qui avait appartenu de toute antiquité à l'abbaye de Fleury (1), et quelques autres fiefs, qu'il concéda à son frère, Robert de Courtenay, pendant plusieurs années, pour l'en déposséder ensuite, à la demande du successeur de l'abbé Macaire, Arraud, qui avait un grand ascendant sur son esprit.

Dans les dépendances du Moulinet sont cités: *Curia Romana,* Cormenin de Solterre; *Curtis Ardoini,* Courboin de Lombreuil; *Mons Breve,* Cormon de Boismorand; *Nemus sancti Petri,* le bois de Saint-Pierre; *Galimandria,* Gourmandry, et quelques parties de la forêt d'Orléans, du côté de Dampierre (2).

Toutes ces transactions de Robert furent approuvées par Raoul de Mézières, son fils, et Audoin, vicomte du Gâtinais, par son épouse et par ses frères Galleran et Matthieu, en 1157, parce que ces biens relevaient d'eux en fief pour certaines parties. Le Moulinet était une châtellenie noble de la mense abbatiale.

Si l'abbé Macaire soutenait avec persévérance les droits de son monastère, et cherchait à en augmenter les domaines, toujours fidèle à ses sentiments de charité, il venait généreusement en aide à toutes les détresses (3). Robert, évêque de Chartres, en visitant son diocèse, en 1160, avait rencontré de pauvres religieuses établies à Saint-Rémy, près d'une église qu'elles tenaient en aumône des moines de Fleury. Il fut frappé de leur extrême misère, et fit demander à l'abbé Macaire et à ses religieux d'ajouter quelque chose au bénéfice dont elles avaient la jouissance. Cette demande fut aussitôt octroyée. Le monastère de Fleury abandonna à ce couvent des biens assez considérables, ne se réservant qu'un faible cens annuel, et le port de *foi et hommage* ou *aveu,* réserves indispensables pour sauvegarder les droits primitifs de Saint-Benoît sur

(1) TARBÉ, *Alm. de Sens,* ann. 1787.
(2) Id., *ibid.*
(3) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1558.

ce lieu (1). Cependant, en abandonnant ces revenus, les moines de Fleury ne pouvaient se faire illusion sur leurs propres besoins et sur leurs embarras domestiques, qui s'aggravaient de plus en plus. Les choses en vinrent même à un tel point, que l'abbé Macaire dut recourir à la charité connue de puissants seigneurs ecclésiastiques et laïques, notamment de Robert, évêque de Lincoln, en Angleterre. Il en obtint l'église de Saint-André. Gérard, évêque de Seez, en Normandie, lui concéda l'église de Saint-Pierre (La Perraye). Des lettres adressées à Macaire par saint Thomas de Cantorbéry et par Hugues, archevêque de Rouen, attestent ces faits (2). Les lettres de ces prélats étaient l'approbation authentique des actes de leurs suffragants. L'abbaye de Fleury avait obtenu, vers le même temps, en 1159, le prieuré de Martingues (*de Mintinguis*), au diocèse de Cantorbéry, prieuré qui fut supprimé au XVe siècle, par un décret du parlement de Leicester.

L'abbé Macaire avait bien travaillé pour son monastère. Sa course s'était achevée dans des œuvres de charité et de zèle. Il mourut le 14 mars de l'année 1161 selon D. Chazal, 1162 d'après la *Gallia christiana*.

VI.

ARRAUD, ABBÉ. — SES RELATIONS FRÉQUENTES AVEC LE PAPE ALEXANDRE III, DANS L'INTÉRÊT DE L'ABBAYE.

XLIII[e] *abbé :* **Arraud** [de 1161 à 1183]. — Un religieux de Fleury, natif de Soisy en Gâtinais (Bellegarde) selon les uns, de Sully selon les autres (3), succéda à l'abbé Macaire ; il se nommait Arraud (*Arraudus, alias Araldus*).

Pendant les vingt années de son administration, l'abbé Arraud ne fut témoin d'aucun événement notable qui ait laissé des traces dans l'histoire de l'abbaye ; sa gestion cependant fut active, intelligente et dévouée ; ses relations avec le Pape, le roi de France et l'évêque d'Orléans, furent utiles au monastère.

Dès l'an 1163 (4), l'abbé Arraud recevait d'Alexandre III, avec la bulle

(1) D. Th. Leroy, en 1160.
(2) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1558.
(3) Cette variété d'opinion vient de l'orthographe incertaine des manuscrits qui adoptent indifféremment les mots : *Sociacum* ou *Soliacum*.
(4) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1558.

confirmative de son élection et de toutes les propriétés de son abbaye, la mission délicate de juger en qualité d'arbitre un différend survenu entre Manassès de Garlandes et les chanoines de Saint-Aignan, à l'occasion de l'église de Saint-Germain (1).

Ce fut sans doute en rendant compte de sa mission au Pape que l'abbé Arraud sollicita et obtint de nouvelles chartes en faveur de l'abbaye; une première, datée de 1164 (2), confirme toutes les immunités du monastère de Fleury; une seconde, de la même année, est particulière à Lorris et assure aux religieux les oblations de cette église; une troisième (3) est relative à des différends analogues survenus entre les religieux de Fleury et les religieux de Saint-Laurent, près Bourges; une quatrième assure aux religieux toutes les églises qu'ils possédaient, mais plus particulièrement celles de Saint-Sébastien de Fleury, de Baudreville, de Germigny, de Neuville, de Saint-Gervais et de Saint-Protais, près Orléans. Pour cette église, une réserve sur les droits de l'abbaye était faite en faveur des chanoines de Sainte-Croix. L'usage introduit d'offrir aux chanoines une collation, la veille de la fête des saints martyrs Gervais et Protais, était maintenue formellement.

Un bref d'Alexandre III, accordé en 1164, termine un différend survenu entre l'abbé Arraud et Guy, archevêque de Sens, relativement aux églises d'Oussoy (*de Usseto*) et de Montereau (*de Monasterio*), dont il voulait se réserver la collation, contrairement aux droits légitimes du monastère de Fleury. Le Pape se prononce en faveur des religieux.

Ces chartes ne semblent plus avoir autant d'intérêt historique à notre époque qu'elles en avaient autrefois pour l'histoire de l'abbaye, dont elles énuméraient et maintenaient les droits; toutefois, on remarquera que ces documents conservent dans notre histoire locale des souvenirs relatifs au passé de la plupart des églises de notre diocèse. Il y a là un intérêt réel que l'on ne doit pas négliger, quand on se préoccupe de recherches historiques.

Giles, fils d'Archambault, seigneur de Sully, donna en l'année 1164, du consentement de Hervé et Jean, ses frères, le bois de Mimeraut (4), à l'abbé Arraud. On trouve, en 1167, une autre charte du même seigneur de Sully, qui, pour renoncer, sans doute, à quelques droits usurpés,

(1) Hubert, *Ant. eccl. S. Anian.*
(2) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1558.
(3) D. Chazal, *Hist. cœn. Floriac.*, t. I, p. 422.
(4) Charte de Giles de Sully, citée par D. Chazal, *Preuves*, p. 794 et 798.

déclare que les habitants des domaines du bourg de Fleury ont toujours été tributaires du monastère de Saint-Benoît (1).

La source de ce différend était les droits de justice que Giles, seigneur de Sully, exerçait à Châtillon-sur-Loire, domaine de l'abbaye. Ce seigneur avait cédé cette justice à son frère Jean, comme s'il eût été le seigneur primitif de Châtillon, ce qui était préjudiciable aux droits de l'abbaye de Fleury. Louis VII intervint, et l'arrangement convenu devint définitif par la sanction royale.

La multiplicité des bulles accordées par Alexandre III à l'abbé Arraud, pour son monastère de Fleury, à si peu de temps les unes des autres, s'explique par la présence du Pape en France, et par les rapports directs que ce religieux eut avec lui. Après avoir passé le mois d'août (2) à Bourges, Alexandre III alla à Tours, au mois de septembre, et consacra à Marmoutiers une chapelle en l'honneur de saint Benoît et de saint Vincent. Il resta jusqu'au mois de janvier suivant dans le monastère de Saint-Martin, alla passer trois mois à Paris, et revint célébrer à Tours un concile, à la Pentecôte. C'est à cette époque qu'il accorda les bulles favorables au monastère de Saint-Benoît, et qu'il donna audience à l'abbé Arraud, soit à Tours, soit à Sens, où il retourna ensuite, et où il termina le différend survenu entre l'archevêque de cette ville et les religieux de Fleury, à propos des offrandes de l'église de Notre-Dame de Lorris.

VII.

BONS RAPPORTS DE L'ABBÉ ARRAUD AVEC L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, MANASSÈS Ier DE GARLANDES.

Manassès Ier de Garlandes, évêque d'Orléans depuis 1146, travaillait avec un grand zèle à l'organisation de toutes les paroisses de son diocèse, et avec une admirable impartialité au développement et à la prospérité de l'ordre monastique. Fleury-Saint-Benoît était évidemment la plus considérable et la plus importante de toutes les abbayes orléanaises ; il dut s'en occuper plus particulièrement encore que des autres. Honoré de l'estime et de l'affection de Louis VII, cet évêque usa souvent, dans l'intérêt des religieux, de son influence sur ce roi.

(1) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1558.
(2) D. Chazal, t. I, p. 423, 1164.

Manassès eut surtout à cœur de retirer des mains laïques les biens des églises et des monastères qui s'y trouvaient engagés, contrairement aux lois canoniques. Il usa, pour arriver à son but, de tous ses droits civils et de toute son autorité spirituelle. Notamment en ce qui concerne l'abbaye de Fleury, il adressa à l'abbé Arraud un mandement spécial en 1179 (1).

Précédemment, il avait accordé à cet abbé le droit d'excommunier les habitants du bourg de Fleury, s'ils continuaient à refuser de payer au monastère le décime du pain et du vin.

Dans ces temps anciens, les intérêts épiscopaux et les droits monastiques étaient souvent opposés, et donnaient lieu à de tristes et pénibles dissensions. Manassès voulut éviter à l'avenir les scandales du passé ; et plaçant chacun dans ses droits légitimes, il confirma aux abbayes le droit qu'elles avaient sur différentes églises de la circonscription diocésaine d'Orléans. Dans son mandement à l'abbé Arraud, il s'exprime de la manière la plus explicite à cet égard, et maintient formellement aux religieux de Saint-Benoît la collation des églises de Fleury, Guilly, Tigy, Neuvy, Saint-Martin-d'Abbat, Dampierre, Fleury-aux-Choux, Chanteau, Saint-Benoît-du-Retour, Vitry, Tillay, Bouzy, Bouilly, Buzonville et Bouzonville, Yèvre-la-Ville et le Château (*Yèvre-le-Châtel*), Bougy, Saint-Aignan-le-Jaillard, Bray, Saint-Aignan-des-Gués (*de Lonzeio*), l'église de Châteauneuf avec toutes ses libertés (Notre-Dame de l'Épinoy), Germigny, exempt de tout droit, Saint-Gervais et Saint-Protais, toutes les chapelles de la ville ou bourg de Saint-Benoît.

Deux ans plus tard, en 1181, le pape Alexandre III confirma le monastère de Saint-Benoît dans la possession de l'église de Saint-Ythier de Sully. Déjà saint Thomas de Cantorbéry lui avait précédemment assuré celle de plusieurs églises d'Angleterre (2).

Loin de contester (3) aux religieux de Fleury les priviléges que les souverains pontifes leur avaient accordés, priviléges qui les plaçaient dans une complète indépendance de l'évêque d'Orléans, Manassès de Garlandes se plut au contraire à reconnaître et voulut même constater authentiquement ces libertés, que ses prédécesseurs avaient si scandaleusement essayé de violer, du temps de l'abbé Abbon et de Gauzlin (4). Il

(1) D. Chazal, *Hist. cœn. Floriac.*, t. I, *Preuves*.
(2) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1558. Voir *suprà*, p. 296.
(3) Diplom. Manass., episcop. Aurel., *Cart. Floriac.*
(4) Voir *suprà*, p. 161 et 191.

déclara positivement que s'il était venu exercer les fonctions épiscopales dans le monastère de Saint-Benoît, c'était sur l'invitation de l'abbé et des religieux, auxquels il voulait être agréable, sans avoir la prétention de blesser la moindre de leurs immunités, et sans chercher à usurper, ni pour lui, ni pour ses successeurs, aucun de leurs droits.

L'abbé Arraud s'entendit également avec l'archevêque de Sens, Gauthier, afin de ne laisser aucun des droits de son monastère incertain et contestable. Sur la demande de l'abbé de Saint-Benoît, et pour trancher toute difficulté, l'archevêque de Sens assura à l'abbaye de Fleury, par un mandement, la présentation des églises de Montbarroy, Oussoy, Montereau, Presnoy, Châtenoy, Vieilles-Maisons, Étampes, Villiers-Saint-Benoît, Dracy, Duison et Lorris (1).

Grâce à la sage administration de ses abbés, le monastère de Saint-Benoît voyait ses domaines, ses droits et ses revenus s'organiser, malgré les difficultés et le malheur des temps ; et il ne sera pas sans intérêt de jeter un regard sur la situation temporelle de cettte abbaye, à la fin du XIIe siècle.

C'est en s'efforçant d'arrêter, par la sagesse de son administration, l'appauvrissement du monastère, et en ne laissant aucun de ses droits incertain et contestable, que l'abbé Arraud, à l'exemple de l'abbé Macaire, son prédécesseur, parvint à arrêter les premiers affaiblissements de la discipline religieuse. Ses successeurs suivirent ses errements, et si l'abbaye ne vit pas sa prospérité s'accroître au XIIe siècle, du moins elle ne se montra pas indigne d'elle-même, et continua, après quelques instants d'hésitation dans le bien, à exercer encore autour d'elle une heureuse et salutaire influence.

VIII.

GARNIER, ABBÉ. — YÈVRE-LE-CHATEL. — INCENDIES DU PRIEURÉ DE LORRIS ET DU MONASTÈRE DE SAINT-BENOIT.

XLIVe *abbé :* **Garnier** [de 1183 à 1210]. — L'abbé Arraud mourut en 1183, après avoir gouverné l'abbaye de Fleury pendant vingt ans, avec un zèle aussi actif qu'intelligent. Il eut pour successeur Garnier, prieur de Lorris.

(1) D. Chazal, *Hist. cœn. Floriac.*, t. I, *Preuves.*

Le premier acte de l'abbé Garnier fut un échange avec un nommé Arnoult Guinand, qui lui abandonna une maison située près du moulin de Brèce, à la condition de posséder pendant toute sa vie le prieuré de Châtenoy (1) (*Castaneta*), s'obligeant d'ailleurs à payer un cens de douze deniers au sacristain du monastère et à faire construire, dans l'espace de deux ans, une maison conventuelle pour deux religieux, et une grange (2).

Depuis 1180, Philippe II, Auguste, était sur le trône. L'abbé Garnier crut qu'il serait utile de solliciter de ce roi la confirmation de tous les legs importants faits à l'abbaye par Louis VI et Louis VII, ses prédécesseurs. Pour l'anniversaire du roi Philippe Ier, il en obtint une charte très-favorable en 1183 (3).

L'année suivante, le pape Lucien III accorda la bulle d'usage pour la confirmation de l'élection du nouvel abbé et la confirmation des possessions du monastère. Cette bulle, octroyée en 1184 (4), diffère peu de celle du pape Adrien IV. On sait qu'il ne s'agissait, dans ces sortes d'actes, que d'une simple formalité ; toutefois, c'était le renouvellement d'un titre authentique de propriéte, qui avait son importance et sa valeur.

Vers le même temps, l'abbé Garnier eut un différend avec Eudes, archevêque de Bourges, relativement à Châtillon-sur-Loire. Ce prélat prétendait y avoir le droit de past (*refectio*) à volonté. L'abbé de Cercanceaux, religieux de Citeaux, désigné par l'archevêque de Sens pour arbitre, décida que l'archevêque de Bourges jouirait de ce droit, mais une fois chaque année seulement (5).

(1) L'église de Châtenoy, au centre de la forêt d'Orléans, restaurée ou plutôt reconstruite en 1860, offrait des restes de construction du XIIe siècle.

(2) D. Chazal, *Hist. cœn. Floriac.*, t. I, *Preuves*. Il pourrait bien s'agir ici non pas d'une simple grange, bâtiment construit pour ramasser les recoltes, mais d'une grange analogue à celle que possédaient au XIIe siècle les religieux de Citeaux en diverses provinces, et que les Cistersiens de La Cour-Dieu possédaient dans le diocèse d'Orléans. Ces granges étaient des sortes de métairies exploitées par des frères convers, et dans lesquelles les actes de la vie religieuse se mêlaient au travail des champs, dans le double intérêt du progrès de l'agriculture et du salut des âmes. On trouvera les plus intéressants détails sur ces établissements mixtes dans l'*Histoire de l'abbaye de La Cour-Dieu*, par M. Jarry. (Orléans, 1864.)

(3) D. Chazal, t. I, 1183.

(4) *Gall. christ.*, t. VIII, p, 1558.

(5) D. Chazal, *Hist. cœn. Floriac.*

L'abbaye possédait dans le lieu de Germigny un moulin qu'un nommé Rameau (*Rammulfus*) avait fait construire avant de prendre l'habit religieux dans le monastère de Saint-Benoît, où il devint *maître de l'œuvre*. L'abbé Garnier accorda ce moulin à Étienne le maréchal (*marescalco*) et à ses héritiers, pour se libérer d'une redevance de six mesures de seigle qui étaient délivrées chaque année par le monastère. Toutefois, comme souvenir de l'origine de cette propriété, les nouveaux possesseurs du moulin furent astreints à payer deux mesures de froment à la Madeleine pour l'anniversaire de l'abbé Arraud. Ce moulin est celui des Ruées, appelé d'abord moulin des Maréchaux.

Le jour de cet anniversaire, comme à celui de l'abbé Macaire son prédécesseur, il y avait distribution extraordinaire de pitance aux moines, et l'on devait donner du meilleur vin de la cave aux frères (1).

On ne peut voir sans regret s'introduire dans les monastères, au XIIe siècle, l'usage d'ajouter à la pitance des religieux, à certains anniversaires. Ces jours, qui se multiplièrent dans la suite, étaient de véritables jours de fête. La discipline dut naturellement en souffrir. Les salutaires rigueurs de la mortification religieuse firent place insensiblement aux habitudes d'une vie sensuelle, et le cloître cessa par là même d'être un lieu de pénitence et de réparation.

Les paroissiens ou habitants d'Yèvre-le-Châtel avaient fait construire, sans l'autorisation de l'abbé de Saint-Benoît, un oratoire ou chapelle, en l'honneur de saint Lubin. Toutes les prescriptions canoniques avaient été violées par cet acte. Cependant, dans l'intérêt de la paix, et pour le bien des âmes, l'abbé Garnier, après avoir pris l'avis de son chapitre et s'être assuré du consentement de Jean de Lorris, qui possédait canoniquement l'église d'Yèvre, accorda, à la prière des bourgeois, à celle du prieur de ce lieu, Jean Macaire, l'ouverture de cet oratoire. Il fut convenu que le prieur d'Yèvre et le curé de la paroisse partageraient également les revenus de la nouvelle chapelle. Quant à l'église de Saint-Gaut (*Gudualdus*) (c'était l'église paroissiale), elle ne devait souffrir de ce fait aucune atteinte, ni dans ses droits, ni dans ses prérogatives honorifiques, car c'est là seulement que devaient se célébrer les mariages, les sépultures et les annuels, et s'administrer tous les autres sacrements (2).

Deux sinistres causèrent à cette époque, et dans le cours de la même année, un dommage considérable à l'abbaye.

(1) D. Chazal, *Hist. cœn. Floriac.*, ann. 1184, d'après le mss. de l'anc. bibl.
(2) *Cart. Floriac.*, fol. 122.

La maison conventuelle du prieuré de Lorris fut incendiée, et le monastère de Saint-Benoît lui-même fut dévoré par les flammes. D. Chazal présume que la partie inférieure de la grande église de Sainte-Marie fut atteinte. On remarquait, il y a quelques années, et avant les restaurations faites depuis 1847, des traces d'incendie sur les murs de la basse nef, au sud. Un historien l'attribue à l'imprudence d'un valet de la suite d'une princesse, sœur de Philippe-Auguste, qui séjourna dans le monastère de Saint-Benoît, en se rendant au lieu convenu pour son mariage avec l'empereur de Constantinople (1). Cet homme mal avisé avait jeté de l'huile dans une cheminée pour en activer le feu. Des cuisines où l'incendie s'était allumé, il se communiqua à tous les bâtiments, et les endommagea considérablement.

Dans l'impossibilité de reconstruire le monastère de Saint-Benoît et le prieuré de Lorris avec leurs propres ressources, les moines sollicitèrent et obtinrent du pape Urbain III l'autorisation de faire des quêtes.

Ces quêtes, faites au loin pour la reconstruction des églises et des monastères, n'étaient pas un moyen nouveau; déjà il avait été pratiqué par les religieux de Saint-Benoît pour la grande construction de l'église de Sainte-Marie (2), en 1084. A la même époque, les religieux du prieuré de Notre-Dame-des-Bois, établis à Semoy, quêtèrent également, avec l'autorisation du roi Louis VII, pour la construction de la belle église de Saint-Jean-de-Braye, lieu où ils voulaient très-probablement transporter leur résidence (3).

Les historiens de l'abbaye ne disent rien sur cette reconstruction du monastère. Ce ne fut sans doute qu'une restauration de l'ancien.

Il est une remarque à faire avant de passer à d'autres faits : c'est que Thibaut, comte de Blois, en 1185, préleva, par la force, un impôt sur les bourgeois de Fleury-Saint-Benoit. On ne sait à quel titre, ni pour quel motif (4). Il paraît probable, toutefois, que ce fut à propos de la croisade.

On voit en effet, à cette époque, l'abbé de Saint-Euverte, Étienne de Tournay, réclamer auprès de l'évêque d'Orléans des secours contre les gens d'armes qui faisaient des incursions sur les terres de l'abbaye, et nos annalistes constatent que, sous prétexte de croisage, on

(1) D. Chazal, *Hist. cœn. Floriac.*, t. I, ann. 1184.

(2) Voir *suprà*, p. 243.

(3) *Histoire de Saint-Jean-de-Braye*, par M. l'abbé Patron (Orléans, 1864).

(4) « Theobaldus Blesensis comes, Floriaci burgenses ad solvendam decimam, adegit, anno 1185. » (*Gall. christ.*, t. VIII, f. 1558.)

exerçait contre les clercs, les religieux et leurs vassaux, toutes sortes d'exactions.

IX.

ADJONCTION DU PRIEURÉ DE CHAPPES-EN-BOIS. — L'ABBAYE DE FLEURY-SAINT-BENOIT.

Le fait le plus considérable de l'administration de l'abbé Garnier, signalé par les annalistes de l'abbaye de Fleury, c'est l'adjonction du prieuré ou monastère de Chappes-en-Bois, au monastère de Saint-Benoit.

Dans la forêt d'Orléans, entre Saint-Benoit et Lorris, sur les confins du territoire des Bordes, il existait une chapelle dédiée à l'apôtre saint Thomas et à saint Eutrope. Cet oratoire solitaire avait été construit sur les ruines d'un petit édifice consacré à la bienheureuse vierge Marie. Une celle, ou sorte de petit monastère élevé près de la nouvelle chapelle, était habitée, en 1180, par des religieux, sous la conduite de l'abbé Sevin (*Sevinus*) (1). Ces religieux et leur abbé, avant d'être transférés à Chappes-en-Bois, autrement au Gué-des-Chappes, résidaient dans une autre solitude située en la paroisse de Saint-Martin-d'Abbat, et désignée sous le nom de monastère ou celle des Bons-Hommes du Gué-de-l'Orme (*Boni Homines de Vado Ulmi*) (2). Le roi Louis-le-Jeune, qui s'intéressait à cette petite et humble colonie de religieux, considérant la stérilité de ce lieu, qu'il traversait souvent dans ses chasses, les engagea à solliciter de Manassès de Garlandes, évêque d'Orléans, l'autorisation de transporter leur résidence en un endroit plus favorable à la vie cénobitique. Cette translation s'était opérée, en effet, avant la mort de Louis VII : et son fils, Philippe-Auguste, continuant à ce pauvre monastère la protection que son père lui avait toujours accordée, confirma aux moines, en 1180 et en 1184, la possession du lieu de Chappes-en-Bois, ou Gué-des-Chappes, et leur accorda la dîme du pain et du vin qui se consommait dans son palais de Vitry, quand il y venait avec sa cour (3) : touchant usage de nos anciens rois, inspiré par la piété et la charité ! Ce don de

(1) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1558. Une charte de Fleury (fol. 155) mentionne l'abbé Sevin dès 1169.

(2) *Cart. Floriac.*, fol. 155.

(3) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1558.

Philippe-Auguste ne fut qu'une simple addition à celui du roi Louis-le-Jeune, qui leur avait accordé quatre pains, deux deniers et un demi-setier de vin, pendant son séjour au palais de Lorris, et la moitié seulement quand la reine y demeurait seule. Ce don charitable était sans préjudice de celui de dix-huit setiers de seigle à prendre tous les ans dans ses greniers de Lorris. En faisant l'aumône à ces bons ermites, les rois de France la faisaient par là même à tous les pauvres de la contrée, dont ils étaient les intermédiaires intelligents et dévoués.

Déjà, en 1183, Gauthier, archevêque de Sens, en les autorisant à résider dans la circonscription de son diocèse, leur avait déclaré que si, un jour, ils cessaient de vivre sous la règle qu'ils s'étaient imposée à eux-mêmes, ils devraient nécessairement adopter celle de saint Benoît, et s'affilier au monastère de Fleury (1). C'est ce qui arriva en l'année 1186. Le pape Urbain III confirma l'abbé Sevin et ses frères dans la possession des lieu et monastère de Sainte-Marie de Chappes-en-Bois, et leur imposa l'obligation de suivre la règle de saint Benoît, ou plutôt approuva la détermination qu'ils avaient prise de s'y conformer. Cette détermination est clairement exprimée dans les lettres de l'abbé Garnier, en 1187 :

« L'abbé Sevin et ses frères, dit-il, sont venus à notre monastère « et nous ont demandé à entrer dans notre juridiction, en mettant leurs « biens et leurs personnes sous notre protection. Touché de leur piété et « de leur confiance, et cédant d'ailleurs à la volonté exprimée par le roi « Philippe, nous les avons accueillis à la condition que l'abbé Sevin et « les clercs soumis à sa conduite s'assujettiraient positivement à notre « autorité, s'engageant pour eux et pour leurs successeurs ; à cette con- « dition, ils auront place au chœur, au réfectoire et au chapitre parmi « nous, et porteront, tant qu'ils seront avec nous, le froc noir, et au « dehors au moins le scapulaire noir, en signe de profession commune « avec nous (2). »

Ce dernier détail des lettres de l'abbé Garnier indique quel était, au XIIe siècle, le costume religieux des moines de Fleury.

A cette époque, les usages de l'abbaye se fixèrent d'une manière plus positive. Le monastère adopta le sceau qui devait être apposé sur tous les écrits de quelque importance. Ce sceau représente saint Benoît sur un siége à accoudoirs, avec un *scabellum* sous les pieds. De sa main droite

(1) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1558; *Cart. Floriac.*, fol. 22.
(2) D. CHAZAL, *Hist. cœnob. Floriac.*, t. I, ann. 1187.

il tient la crosse abbatiale, le livre des règles de la main gauche ; pour légende circulaire : *Sigillum Sancti Benedicti Floriacensis* (1). Le sceau appendu aux chartes s'imprimait alors sur un morceau de cire contenu entre deux papiers.



Au revers, le grand sceau avait pour contre-scel une main bénissante, avec cette légende : *Dextera Dei*.



(1) *Cart. Floriac.*, fol. 131 ; D. CHAZAL, *Hist. cœn. Floriac.*, ann. 1187.

Le reliquaire de saint Odon, qui renfermait un morceau du saint suaire dans une main d'or, paraît avoir déterminé le choix de la main bénissante pour contre-scel (1). Les différents officiers du monastère avaient leurs sceaux particuliers. L'effigie de saint Benoit y était plus petite ; la légende variait selon les emplois. L'abbé et les officiers claustraux se servaient de cire verte; le chapitre se servait de cire blanche.

Quant aux armoiries, elles sont à peu près de la même époque : champ d'azur à la croix d'or chargée de cinq roses de gueulles, en tête deux fleurs de lys d'or, et en pointe deux crosses d'or.

Le cartulaire de l'abbaye mentionne différentes affaires d'une importance fort secondaire, arrangées par les soins de l'abbé Garnier (2). Elles étaient relatives à la propriété des bois de Mimerant, au prieuré de Vitry, à la cure d'Authon, à l'église de Boisvilliers, au prieuré de Pressis, paroisse de Drucy. Il faut ajouter ici un arrangement pris avec Simon de Montfort pour la terre de Sonchamp (*Suni Campus*), et un différend survenu entre le chapitre de Saint-Pierre-le-Vif, de Sens, pour le verger de Saint-Benoît, différend que l'évêque d'Orléans, Hugues Ier de Garlandes, apaisa avec sagesse. Les détails de ces affaires, utiles autrefois pour constater et maintenir certains droits de l'abbaye, n'ont plus actuellement d'intérêt, s'ils ne donnent aucun renseignement ignoré sur l'histoire locale. Il suffit donc de les indiquer sommairement.

X.

TRANSLATION SOLENNELLE DU CORPS DE SAINT BENOIT DANS UNE NOUVELLE CHASSE, PAR SAINT GUILLAUME, ARCHEVÊQUE DE BOURGES.

Au milieu des sollicitudes d'une administration que la misère des temps rendait plus difficile encore, l'abbé Garnier se préoccupa de la translation des reliques de saint Benoît dans une châsse splendide qui devait être placée avec honneur dans l'église supérieure et sur l'autel

(1) Ce double sceau est appendu à une bulle du pape Alexandre II, renfermée dans la châsse de Saint-Benoît avec plusieurs autres pièces. Il a été gravé d'après un dessin à la plume tracé avec la plus scrupuleuse exactitude par M. Louis Jarry.

(2) *Cart. Floriac.*, fol. 34, 116, 153; D. CHAZAL, *Hist. cœn. Floriac.*, ann. 1187.

principal. Il suivait en cela le mouvement général. Au commencement du XII[e] siècle, en effet, dans presque toutes les églises de France, les saintes reliques, levées de terre, furent placées dans de riches châsses, sur les autels (1).

Afin de rendre plus solennelle la cérémonie de cette translation, des invitations furent adressées à un grand nombre d'évêques, d'abbés, de prêtres et de grands seigneurs, qui se rendirent à Saint-Benoît le jour fixé pour cette grande cérémonie. C'était le 4 décembre 1207, en la fête de la Translation de saint Benoît.

Pierre, archevêque de Sens ; Guillaume, archevêque de Bourges ; Eudes, évêque de Paris; Manassès de Seignelay, évêque d'Orléans; Guillaume, évêque d'Auxerre, et Guillaume, évêque de Nevers, étaient présents. Ce fut saint Guillaume, archevêque de Bourges, qui présida la solennité ; le mandement qu'il fit en cette circonstance l'atteste. Cette pièce précieuse, émanée, peut-être même écrite de la main de ce saint, est encore conservée dans la châsse de saint Benoît, à côté du coffret qui renferme les reliques (2). C'est un acte parfaitement authentique, qui donne sur la translation faite en cette circonstance de curieux détails: « Guillaume, par la grâce de Dieu archevêque de Bourges, primat « d'Aquitaine, à tous les fidèles qui les présentes verront, salut en celui « qui sauve ceux qui espèrent en lui... Il nous importe beaucoup de nous « rendre propices les amis de Dieu, par les pieuses démonstrations de « nos hommages, afin qu'ils intercèdent auprès de Dieu pour nous, à « cause de nos péchés. L'abbé Garnier, homme de foi et de piété, chargé « de la direction du monastère de Fleury, considérant que la basilique « de ce lieu de Fleury avait le privilége de posséder dans sa crypte sou- « terraine, depuis de longues années, le corps du très-saint patriarche « Benoît, selon que l'attestent les chartes les plus authentiques des pon- « tifes romains, et croyant qu'il ne convenait pas de laisser ainsi renfermés « en terre les restes de celui qui avait aspiré si ardemment toute sa vie « à s'élever au-dessus des choses terrestres, a fait disposer en consé- « quence un reliquaire d'un riche travail et d'une grande beauté, pour

(1) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1558.

(2) La charte ou mandement de Guillaume est écrite en latin, sur un petit morceau de parchemin couvert d'un linge flétri, l'un et l'autre longs de 15 centimètres et larges de 20. Il n'y a aucune signature à cet écrit; mais à la toile qui le recouvre et qui est cousue au parchemin reste attaché un petit écheveau de soie *jaune aurore;* le sceau qui devait y être appendu a été coupé.

« le placer sur l'autel majeur. C'est dans ce reliquaire précieux que le « seigneur archevêque de Sens et nous, ainsi que plusieurs autres évê- « ques, avons, en présence d'une grande multitude d'abbés, de clercs et « de fidèles, transporté avec la plus grande solennité, le jour même de « la Translation de saint Benoît, son très-vénérable corps. Mais il est « convenable et utile au salut des âmes qu'au jour de la translation des « reliques, le très-saint confesseur soit vénéré avec plus d'empressement « par les fidèles. Confiant en la miséricorde de Dieu, et dans les prières « du saint confesseur, nous remettons miséricordieusement sept jours de « la pénitence canonique qu'ils auraient pu encourir à tous ceux qui « viendront visiter ces lieux et y prier avec dévotion, depuis la veille de « la prochaine solennité de la Translation, qui est célébrée au mois de « juin, jusqu'au lendemain de l'octave. Et afin que personne ne doute de « la remise et de l'indulgence que nous accordons, nous avons délivré le « présent acte pour le rendre public, et nous l'avons fait sceller de notre « sceau. Fait en 1207 (1). »

Il est inutile de faire remarquer toute l'importance et toute la portée de ce document.

L'évêque d'Orléans et l'archevêque de Sens donnèrent également des mandements en cette circonstance (2). La préférence accordée à l'archevêque de Bourges, pour la présidence de cette grande cérémonie, est une preuve nouvelle de l'importance que les religieux attachaient à leurs priviléges et à leurs exemptions. Quand il s'agissait d'une ordination ou d'une consécration d'abbé, ils n'avaient jamais recours ni à l'évêque diocésain, ni au métropolitain, dans la crainte que ces prélats ne voulussent plus tard alléguer ce fait comme la preuve d'un droit ou d'un acte de juridiction légitime.

Le retentissement qu'avait eu cette fête ranima la dévotion envers saint Benoît, et donna un nouveau resplendissement au monastère. De toutes parts l'abbé Garnier recevait des demandes d'affiliations spirituelles et d'union de prières. Ces demandes lui étaient adressées par des monastères, des églises et de pieux laïcs vivant au milieu du monde, dans des habitudes analogues à celles des cloîtres. L'abbé et les religieux de la Chaise-Dieu (*Casæ Dei*), en Auvergne; ceux de Saint-Germain-des-Prés de Paris, entre beaucoup d'autres, sollicitèrent cette faveur en 1209.

L'abbé Garnier obtint avant sa mort, qui arriva en 1210, des chartes

(1) D. Chazal, *Hist. cœn. Floriac.*, ann. 1207.
(2) *Bibliot. Floriac.*, p. 261.

importantes, entre autres deux bulles d'Innocent III : l'une confirmait la charte d'Adrien IV, de 1112 ; une autre, celle de Manassès de Garlandes, de 1180 (1).

La sollicitude des religieux pour le renouvellement des chartes qui contenaient leurs droits essentiels et leurs privilèges les plus considérables était incessante ; et leur cartulaire pourrait fournir, au besoin, la nomenclature de tous les papes qui se sont succédé, tant ils redoutaient la moindre solution de continuité dans cette chaîne de documents authentiques.

XLV[e] *abbé :* **Maurice** [de 1210 à 1215]. — Ce religieux, qui succéda en 1210 à l'abbé Garnier, ne gouverna le monastère de Saint-Benoît que cinq ans.

Dès la première année de son élection, l'abbé Maurice eut à lutter contre les prétentions de l'évêque d'Orléans, Manassès de Seignelay. Il réclamait certains droits épiscopaux sur les prieurés et les villages dépendants de l'abbaye, dont les exemptions étaient entières, absolues, justifiées. L'abbé de Saint-Benoît se hâta de faire présenter les preuves de la légitimité des privilèges du monastère à l'évêque d'Orléans. Ce différend fut soumis à l'arbitrage de l'évêque d'Auxerre et de l'abbé de la Cour-Dieu (2).

Quelques différends entre les officiers de l'abbaye et les titulaires des églises d'Oussoy et de La Cour-Marigny attirèrent l'attention de l'abbé Maurice en 1214. Il fit en 1215, au profit de l'abbaye, l'acquisition d'une métairie située sur le territoire de Bray, et désignée sous le nom de la Grange-Rouge. Un nommé Richant (3) fit don, la même année, à l'abbaye, pour la fondation d'un anniversaire, de la moitié d'une dîme qu'il possédait sur une autre métairie de Bray ; l'abbé Maurice racheta alors l'autre moitié, au profit du monastère. La même année, la propriété des prés de la Ronce et d'une maison qui avait été contestée à l'abbaye lui est assurée par l'arbitrage de Foulques, doyen de Sainte-Croix, et de Guillaume de Chapelle, bailly du roi.

On remarque à cette époque de nombreuses fondations d'anniversaires, soit pour des moines, soit pour des laïcs. Ainsi, le cartulaire de

(1) D. Chazal, *Hist. monast. Floriac.*, t. I, *Preuves.*
(2) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1558.
(3) D. Chazal, *Hist. cœn. Floriac.*, ann. 1215.

l'abbaye mentionne, entre autres, celui d'un moine de La Réole, nommé d'Alones, et celui de l'abbé Maurice lui-même, pour lequel le prieur de Martingues payait une somme de 20 sols chaque année.

L'abbé Maurice mourut vers la fin de 1215.

CHAPITRE XIII.

SITUATION RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE DE L'ABBAYE AU XIIIe SIÈCLE.

I. Barthélemy, abbé. Achèvement de l'église actuelle de Saint-Benoit. — II. Différents actes administratifs de l'abbé Barthélemy. — III. Coutumes du monastère de Fleury-Saint-Benoit au XIIIe siècle. — IV. Jean, abbé. Châtellenie de Châtillon-sur-Loire. Chartes du pape Innocent IV à l'abbé Jean. — V. Décret de l'abbé Jean pour les études. — VI. Organisation du travail des copistes. Denis, abbé. — VII. Pierre de la Tour, son zèle pour bien régler toutes les affaires temporelles de l'abbaye. — VIII. Thibault, abbé. Acquisition d'une maison pour les étudiants, à Paris. Importance de l'abbé de Saint-Benoit comme seigneur temporel au XIIIe siècle. — IX. L'abbé Hélie. Différents actes de son administration. — X. Guillaume d'Artenay, abbé.

I.

BARTHÉLEMY, ABBÉ. — ACHÈVEMENT DE L'ÉGLISE ACTUELLE DE SAINT-BENOIT.

On aimerait à retrouver dans des ouvrages contemporains des détails intimes sur la vie religieuse, les études, les œuvres de zèle et de charité, l'enseignement des lettres, le progrès des études de l'abbaye de Saint-Benoit, dans le cours des siècles écoulés. Mais, malheureusement, les annales du monastère présentent de regrettables lacunes sous ce rapport; et quand on veut refaire pour nos temps modernes l'histoire de ces temps anciens avec des chartes, des diplômes et des bulles, on se trouve réduit, le plus souvent, à ne pouvoir tracer qu'une froide nomenclature de noms de lieux et de personnes; qu'une monotone énumération d'actes de donations, de ventes, de transactions et d'arrangements divers, documents certains au moyen desquels on reconstituerait, au besoin, les pouillés successifs, les catalogues d'abbés, les tables de droits de justice, des priviléges, des exemptions, des revenus et censives, en un mot toute l'existence extérieure et temporelle, tout le fonctionnement administratif de l'abbaye.

De vieux manuscrits, aujourd'hui dispersés, mais analysés par les historiens des derniers siècles, quelques notes authentiques conservées dans nos grands dépôts littéraires et nos archives départementales, ce sont là les seuls documents auxquels on puisse recourir ; cependant, ils jettent encore un certain jour sur l'histoire religieuse et littéraire de l'abbaye de Saint-Benoît au XIIIe siècle.

XLVIe *abbé :* **Barthélemy** [de 1215 à 1235]. — L'élection de l'abbé Barthélemy eut lieu au commencement de l'année 1216 ou à la fin de 1215, car en 1216 son nom figure dans un acte par lequel l'évêque de Chartres, Regnault (1), adjuge à l'abbaye de Saint-Benoit une portion de forêt sur la paroisse de Sonchamp.

Comme toujours, le premier soin de l'abbé Barthélemy fut de solliciter des chartes pour le maintien des droits de son monastère. En 1217, il reçut du pape Honorius III une bulle qui l'autorisait à retirer des mains laïques les décimes qui appartenaient à son abbaye. Vers 1218 (2), il dut lutter avec Manassès de Seignelay, évêque d'Orléans, qui voulait s'approprier les dimes perçues dans l'archidiaconé de Sologne (3), sur les paroisses de Tigy, Neuvy, Guilly et autres dépendances de l'abbaye de Saint-Benoît. La question, soumise à un arbitrage, fut résolue en faveur des religieux, qui continuèrent jusqu'à la fin à jouir de ce droit.

Dès l'origine du monastère, les religieux avaient fait élever un hôpital pour les malades et les pauvres pèlerins, qu'ils ne pouvaient recevoir et soigner dans leur propre demeure. Les donations primitives faites pour l'entretien de cet asile et pour la nourriture de ceux qui y étaient accueillis s'augmentèrent. Jaloux de s'introduire dans la gestion des biens attribués aux pauvres malades, des laïcs en avaient usurpé l'administration. Il fallut que l'autorité du pape Honorius III intervînt dans cette affaire, et qu'il déclarât en 1220 que les religieux seuls étaient les conservateurs des biens et de la maison de l'hospice.

La grande basilique de Sainte-Marie, commencée par l'abbé Guillaume vers 1067, continuée par l'abbé Veran en 1080 et par l'abbé Boson en 1108, était encore inachevée. La tour monumentale élevée à l'occident restait isolée. Cependant, dans la pensée de Gauzlin, qui la fit construire en 1022, elle devait servir de portique à l'église que construiraient ses successeurs.

(1) D. Chazal, *Hist. cœn. Floriac.*, t. I, p. .
(2) Id., ann. 1218.
(3) Id., ibid.

D'ailleurs, l'incendie de 1184 avait dû occasionner aux murs et à la toiture des dégâts qui n'étaient pas encore entièrement réparés. L'abbé Barthélemy mit la main à l'œuvre, et c'est à lui qu'il fut donné de compléter l'ensemble de ce bel édifice. Dans quelles proportions eut-il à prolonger les murs de la grande nef ? On ne saurait le préciser positivement ; mais il paraît certain qu'il fit construire la belle voûte d'arêtes à nervures de cette nef, depuis les transepts jusqu'à la grosse tour. L'aspect des arcs doubleaux et le profil des nervures entrecroisées qui partagent les caissons et les travées de cette voûte indiquent parfaitement le style adopté au XIIIe siècle.

Aucun doute n'est possible, d'ailleurs, sur le fait de l'achèvement de l'église actuelle de Saint-Benoît par l'abbé Barthélémy, en 1218 : une bulle du pape Honorius III le constate. Ce pape, à l'occasion de la dédicace qui dut avoir lieu le 26 octobre 1218, accorde quarante jours d'indulgence à tous ceux qui prendraient part à cette fête (1).

Si l'abbé Barthélemy n'avait ajouté qu'une arcade ou deux à la nef, pourquoi solliciter une bulle pour une dédicace solennelle ? Mais au contraire, si l'église était définitivement achevée par l'annexion de la grosse tour qui lui sert actuellement de péristyle, et par la construction de la grande voûte et celle des bas-côtés, on conçoit qu'il était dans l'ordre de penser à une dédicace solennelle de l'édifice, devenu enfin complet.

C'est assurément un grand honneur pour la mémoire de l'abbé Barthélemy d'avoir couronné une pareille œuvre, et de n'avoir plus laissé à ses successeurs d'autres soins que celui d'orner cette magnifique église, dernier reste de la prospérité et des splendeurs de l'abbaye, dont elle maintient au sein des générations nouvelles les glorieux souvenirs. Toutefois, ce religieux eut une autre gloire, celle d'avoir entretenu la piété et la ferveur dans son monastère, qui continua d'être regardé comme un centre fécond en grâces et en bénédictions.

Vers 1216, l'abbé Barthélemy recevait à ce sujet, de l'abbé du monastère de Bardow, en Angleterre (*Bardunensis*) (2), un précieux témoignage. « Fasse le ciel, » lui écrivait cet abbé, en le remerciant de l'envoi d'un reliquaire ; « fasse le ciel, que ces parcelles des saintes « reliques de notre commun père saint Benoit, dont vous avez le privilége « et la grâce de posséder les précieux ossements, soit le gage éternel de « la société de prières qui vient de se former entre nous ! » Et il ajoute

(1) D. CHAZAL, *Hist. cœn. Floriac.*, ann. 1218.
(2) *Gallia christiana*, t. VIII, p. 1561.

qu'il regrette de toute son âme que le religieux de Fleury placé à la tête du prieuré de Martingues, en Angleterre, soit rappelé en France, parce qu'il regardait l'influence de sa parole et de ses exemples comme la garantie des progrès de la discipline religieuse et de la piété dans les monastères anglais.

En 1217, les religieux de Tirion ; en 1218, ceux du monastère de Josaphat, près de Chartres, ceux de Saint-Michel-en-Mer (*in periculo Maris*) et de plusieurs autres monastères, sollicitèrent des affiliations de prières.

Parmi les laïcs qui demandèrent la même faveur, on remarque le nom d'Anselme de Bouteville, qui abandonna même au monastère de Saint-Benoît, par reconnaissance, et du consentement de l'évêque de Chartres, des dîmes qu'il percevait sur plusieurs paroisses de ce diocèse (1). Ces affiliations de prières, sollicitées avec empressement, sont une preuve manifeste de la haute opinion que l'on avait du monastère de Saint-Benoît dans le monde chrétien.

II.

DIFFÉRENTS ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ABBÉ BARTHÉLEMY.

Entre tous les actes administratifs de l'abbé Barthélemy, il est bon de signaler l'amélioration qu'il crut devoir spontanément donner à la position temporelle du curé de l'église de Bouzonville et à celle du curé de l'église de Bouzy, conformément aux ordonnances du concile de Latran. Les pères, touchés du triste sort des prêtres de la campagne, avaient prescrit aux évêques de subvenir à leurs besoins devenus extrêmes. D'autres actes encore doivent être indiqués.

En 1221, l'abbé Barthelémy acheta d'Anselme de Bouteville et de sa femme Élisabeth la mairie de Mereville, avec toutes ses redevances, plus un four et un moulin dans le même lieu ; cette acquisition reçut l'approbation du roi Philippe II. En 1222, il fallut vider un différend avec Gauthier, archevêque de Sens, relativement à un droit de *procure*, que ce dernier prétendait avoir sur le monastère de Fleury. Il y eut une transaction par arbitre. L'abbaye paya à l'archevêque de Sens 400 livres pour racheter son indépendance. Le chapitre de Sens sanctionna cet arrange-

(1) D. CHAZAL, *Hist. cœnob. Floriac.*, *Preuves.*

ment. Un différend d'un genre analogue fut discuté l'année suivante. Plusieurs chapelles avaient été élevées à différentes époques autour du monastère, dans le bourg de Saint-Benoît, notamment celles de Saint-Lazare, de Saint-Clément, de Saint-André et de Saint-Denis. Ces chapelles étaient desservies par des prêtres séculiers ou chapelains, ce qui donna lieu à des prétentions opposées pour la juridiction et les droits ecclésiastiques entre l'archevêque de Sens, l'évêque d'Orléans et les religieux. Le Pape lui-même dut intervenir dans cette question. En 1223, et afin de trancher toute difficulté, il nomma pour arbitre l'archevêque de Bourges, auquel il délégua, à cet effet, pleine et entière autorité (1). D'autres affaires relatives au prieuré de Dié donnèrent lieu, en 1224 et 1225, à des transactions et à des arrangements entre Guillaume, évêque de Châlons, et l'abbé Barthélemy.

Le lieu de Châtillon-sur-Loire occasionna de grandes sollicitudes aux religieux de Saint-Benoit dans tous les temps. En 1225, Louis, fils de Guillaume, comte de Sancerre, en partant pour l'Orient, remit à l'abbé Barthélemy tous les droits qu'il avait à exercer à Châtillon. Ces droits, il les avait achetés d'Henri, seigneur de Sully (2).

En cédant ses droits de justice ou autres à l'abbaye de Saint-Benoît, Louis de Sancerre n'avait point abdiqué son titre de seigneur de ce lieu, ni renoncé à la propriété du château-fort ; car on le voit, quelques années plus tard, prendre, en qualité de comte de Sancerre, et seigneur de Châtillon, des arrangements avec l'abbé de Saint-Benoît pour la fondation d'une chapellenie dans cette forteresse.

Un acte de cession temporaire de censive, sur la paroisse de Germigny, donne lieu d'observer qu'en 1225 ce lieu est encore désigné sous le nom de prieuré, qualification qu'il reçoit pour la dernière fois dans les chartes de l'abbaye. Il paraît vraisemblable que ce prieuré fut, dès lors, érigé en paroisse.

Les relations des religieux de Saint-Benoît avec la cour de Rome continuaient à se multiplier. A peine un nouveau Pape avait-il pris possession du siége de saint Pierre, qu'aussitôt on sollicitait de lui des bulles et des chartes. C'est ainsi que le pape Grégoire XI fit expédier à l'abbé Barthélemy trois bulles différentes, au cours des années 1227 et 1228. La première était une confirmation solennelle de tous les biens et priviléges de l'abbaye de Saint-Benoit ; la seconde avait trait à

(1) *Gall. christ*, t. VIII, p. 1558; D. CHAZAL, ann. 1224.

(2) D. CHAZAL, *Hist. cœn. Floriac.*, ann. 1225.

des prétentions que l'archevêque de Sens avait émises de prélever des droits de *procure* sur les granges du monastère, situées dans son diocèse. Une troisième étend à tous les prieurés de l'abbaye des droits opposés à ceux des évêques, et qui n'étaient précédemment attribués qu'à certaines localités. On se fait difficilement une idée de ce qu'était au moyen âge l'administration temporelle d'un grand monastère : c'était un mouvement d'affaires incessant. La gestion des biens, les aliénations et les acquisitions de droits de justice ou autres, se renouvelaient sans cesse. En 1231 (1), l'abbé Barthélemy cédait le droit de pêche dans les eaux de La Cour-Marigny à un nommé Sosthène, de Sully-la-Chapelle. En 1232, il achetait de Philippe de Valence et de son fils Henri, pour 30 livres, les dîmes de la paroisse d'Isdes en Sologne, dîmes que Philippe tenait d'Adam de Mauris.

Des paroisses du diocèse d'Orléans, qui appartenaient autrefois à ceux de Bourges et d'Auxerre, mais qui relevaient de l'abbaye de Saint-Benoît, sont mentionnées dans des actes de cette époque, déposés autrefois aux archives du monastère. Ces actes se rapportent indirectement à son histoire. Le premier (2), de 1230, est relatif à un différend qui s'éleva entre Jean, prieur de Saint-Pierre de Gien-le-Vieux, et Jean, curé de Poilly, relativement à des dîmes et revenus à percevoir dans le val de Loire. Henri, prieur de Sancerre, et Jean, archidiacre de Nevers, furent pris pour arbitres, et se prononcèrent en faveur du prieur de Gien-le-Vieil, sous la réserve de certains droits que le prieur de Saint-Gondon et plusieurs seigneurs avaient dans le val. Le curé de Poilly ne fut pas absolument dépouillé : on lui adjugea, comme dédommagement, douze setiers de seigle et deux setiers d'orge, à la condition de payer deux petites rentes annuelles de 20 et de 30 sols, et une livre de cire à certaines fêtes au prieur de Gien-le-Vieil, sans doute pour reconnaître ses droits primitifs.

Un autre acte de 1228 concerne le prieuré de Saint-Aignan-le-Jaillard. Reynauld de Saint-Aignan, Bernard de la Brou, Adeline et Agnès, leurs femmes, donnent à l'église de Saint-Aignan et à Barthélemy, abbé de Saint-Benoît, tout ce qu'ils possédaient dans la circonscription de ce lieu, dîmes, champarts, etc. L'abbé Barthélemy, pour conserver le souvenir de leur donation et de leurs anciens droits, leur accorda un boisseau de seigle, à prendre annuellement dans la grange de l'abbé de Saint-Benoît, à Saint-Aignan.

(1) D. Chazal, *Hist. cœn. Floriac.*, ann. 1231.
(2) Id. ann. 1230.

Le dernier acte administratif de l'abbé Barthélemy consigné (1) dans les chartes est de 1234. Il s'agit d'un arrangement pris en faveur des habitants des paroisses de Bouilly et de Bouzonville, dépendants de l'abbaye de Saint-Benoît. Ils étaient assujettis à une taxe sur les animaux domestiques, qui devait donner lieu à de continuelles difficultés. Cette taxe était de 3 sous pour un cheval et pour un bœuf, 18 deniers pour un âne. L'abbé Barthélemy les décharge de ce droit, à la condition qu'ils paieront au monastère, à la Toussaint, chaque année, une rente collective de 10 livres pour Bouilly, et de 15 livres pour Bouzonville. Mais, en cas d'incendie du monastère de Fleury, les habitants de Bouilly devaient payer 100 sols, et ceux de Bouzonville 7 livres 1/2.

La mort de l'abbé Barthélemy dut avoir lieu vers 1235, car en 1236 il avait un successeur. La *Gallia christiana* introduit dans la liste des abbés de Saint-Benoît un religieux du nom de Victor, parce que ce nom figure dans une charte de l'évêque de Troyes en 1228. C'est une erreur évidente, puisqu'un grand nombre d'actes de l'abbé Barthélemy sont postérieurs à cette date. Les grands recueils des Bénédictins, imprimés ou manuscrits, ne mentionnent point ce nom.

Les nombreux prieurés conventuels dépendants de l'abbaye de Fleury, La Réole en Gascogne, Dié, Pressy en Bourgogne, Saint-Benoît-du-Sault, Châtillon-sur-Loire, Saint-Brisson, Vailly en Berry, Saint-Gervais-les-Orléans, Vitry, Notre-Dame de l'Épinoy, Yèvre-le-Châtel, au diocèse d'Orléans, et quinze autres prieurés du même genre, dans les diocèses de Sens, d'Auxerre, d'Autun, d'Avranches, d'Aire, de Langres, de Troyes, de Beauvais, de Reims, de Seez, de Lincoln, prieurés dont les fondations successives ont été fidèlement mentionnées dans les chapitres précédents, donnent une idée du nombre considérable de moines qui appartenaient alors au monastère de Saint-Benoît-sur-Loire. Les affiliations de prières établies entre ce monastère et les communautés les plus importantes de France, d'Italie, d'Angleterre, affiliations sollicitées alors avec empressement, témoignent que la discipline monastique, à cette époque, y était florissante, et que l'esprit religieux, renouvelé et entretenu par le zèle des abbés, s'y maintenait avec une grande ferveur et une édifiante perfection.

(1) D. CHAZAL, ann. 1234.

III.

COUTUMES DU MONASTÈRE DE FLEURY-SAINT-BENOIT AU XIIIe SIÈCLE.

Indépendamment des règles générales et des constitutions primitives et fondamentales, les monastères anciens avaient presque tous leurs *coutumes* (1) particulières. Celui de Fleury avait donc les siennes, qui semblent avoir été recueillies et formulées au commencement du XIIIe siècle, si l'on en juge par la date des manuscrits qui en ont conservé le texte (2).

Avant d'aborder les détails mis en relief par le coutumier de Fleury, il est bon de se rendre compte de ce qu'était un religieux bénédictin au XIIIe siècle. Conformément à la règle, la prière, la contemplation, l'étude, l'enseignement des lettres, partageaient son temps. Les habitudes du cloître commençaient à avoir quelque chose de plus calme que dans les siècles précédents. Les grandes abbayes avaient été, à l'origine de la monarchie, fondées dans des circonstances difficiles; il s'agissait alors de créer une société nouvelle. Près de huit siècles s'étaient écoulés.

Le travail manuel, la culture des terres, les transactions commerciales, avaient reçu des moines une impulsion suffisante; l'apostolat catholique, organisé sous la direction des évêques, s'exerçait par le clergé séculier. Les œuvres de la charité chrétienne envers les pauvres et les malades s'accomplissaient par des religieux de différents ordres, nouvellement fondés. Les temps s'approchaient où l'enseignement des lettres lui-même, passant des monastères aux universités, le rôle des enfants de saint Benoît devait être encore singulièrement modifié sous ce rapport. Aussi, plus la vie devenait intime et recueillie, et plus les pratiques religieuses tendaient à se multiplier. Il devint donc nécessaire, pour éviter des variations continuelles, d'adopter définitivement comme règle les actes de surérogation introduits dans la règle elle-même, et de fixer les *coutumes*.

(1) Le prieuré de La Réole, qui dépendait de Fleury, avait aussi ses coutumes particulières. On en trouve le texte dans D. CHAZAL, *Preuves*.

(2) D. Chazal a donné une analyse succincte du manuscrit 243 de l'ancienne bibliothèque de Fleury. Il existe à la Bibliothèque d'Orléans, dans les notes laissées par Mgr de Beauregard, une copie des coutumes de Fleury. Le manuscrit original remontait au temps de l'abbé Barthélemy.

Les *coutumes* de Fleury avaient surtout rapport aux offices du chœur, aux jeûnes, aux aumônes. Les écoles avaient leur réglement particulier, mis en harmonie avec les *règles* et les *coutumes* générales. Aussi, les professeurs et les écoliers ne sont mentionnés que très-incidemment dans le coutumier; ils le sont assez cependant pour laisser entrevoir qu'il existait des rapports entre la vie religieuse et la vie littéraire dans l'abbaye. Les religieux enseignaient les sciences et surveillaient les écoliers; les écoliers prenaient part, dans une certaine mesure, aux pratiques religieuses du cloître.

Les offices du chœur tiennent une grande place dans le coutumier. Cela se conçoit, car c'est surtout sous ce rapport qu'il importait le plus d'avoir une règle fixe et un cérémonial très-précis. Voici, à cet égard, quelques particularités assez dignes de remarque.

La veille de Noël, on allumait dans le chœur et le sanctuaire sept lampes ou couronnes qui contenaient chacune sept cierges, trois devant l'aigle et quatre autour du tombeau du roi Philippe Ier, ce qui indique que ce tombeau était alors au milieu du chœur des religieux. Le dossier des stalles était orné de tapis précieux, et le sol était recouvert de jonc (1).

Dans la nuit de Noël, les moines devaient se laver le visage et peigner leur barbe, qu'ils étaient alors en usage de porter longue et touffue, sans se raser.

Lorsque, la veille au soir, le clerc chargé de la fonction de lecteur annonçait la fête du lendemain, tous les religieux se prosternaient le visage contre terre, en disant à voix basse et trois fois de suite : *Gloria tibi Domine qui natus es de Virgine.* Pendant toute la bienheureuse nuit de Noël, des cierges brûlaient à tous les autels, et à l'aurore, le moine sacriste venait y faire brûler de l'encens.

Pendant le carême, les moines récitaient chaque jour, indépendamment de l'office ordinaire, de nombreux psaumes et des oraisons en très-grand nombre. Le livre des coutumes fait observer que les écoliers du monastère devaient recevoir les cendres au commencement du carême, comme les moines. Le reste des cendres bénites était conservé par le moine infirmier, pour être répandues sur le lit des religieux qui mouraient

(1) *Chorus junco spargatur*. Cet usage s'est conservé dans certaines églises du Midi, notamment à Saint-Jean-de-Luz. Aux grandes fêtes et dans l'hiver, on sème, à défaut de fleurs, du jonc sur le sol. De là sans doute est venu le terme de *jonchée*.

dans le cours de l'année. A toutes les processions qui avaient lieu pendant le carême, les moines devaient marcher les pieds nus. Le premier samedi de carême, on séparait le chœur de l'autel par un grand rideau d'étoffe, et tous les ornements des autels étaient enlevés; les tableaux, les statues des saints et les châsses étaient voilés. Ce jour-là, le moine élevé à la dignité de chantre (*armarius*) faisait apporter dans le chœur tous les livres dont les religieux pouvaient avoir besoin ; il inscrivait les noms de ceux auxquels les différents livres étaient distribués, et faisait reporter dans le trésor ou bibliothèque tous les livres remis par ceux qui s'en étaient servis l'année précédente. Si un religieux n'avait pas terminé dans le cours de l'année la lecture de son livre, il devait en demander publiquement pardon à l'abbé.

Le jour des Rameaux, il y avait deux processions, l'une après la messe du matin, dans l'intérieur du monastère, une seconde à l'extérieur. Les moines se rendaient à Fleury, précédés des bannières, du dragon, de toutes les croix et de la châsse de saint Maur, portée par deux prêtres en aube. Le texte des saints Évangiles était porté par un sous-diacre, entre deux acolytes ; l'abbé marchait à la fin de la procession, vêtu d'une chape rouge et tenant à la main sa crosse abbatiale. Le cortége sortait par la porte du midi qui est sous la tour (1). Le prévôt laïc avait eu soin de faire nettoyer les rues du bourg. Dans le lieu où se faisait la station, des siéges étaient disposés pour les religieux. Là, lorsque l'abbé, après le chant de l'Évangile, avait béni les rameaux et les fleurs, on en faisait la distribution. Avant le retour à l'église, un sermon était adressé aux fidèles. La foule se pressait si nombreuse, qu'il fallait tous les efforts des serviteurs du prévôt pour maintenir le bon ordre dans cette cérémonie. Après le sermon, la procession s'avançait jusqu'à la porte de Bourgogne (alias *portam Paschalem*), où l'on faisait une station. Les religieux, arrivés à la porte du monastère, s'asseyaient de nouveau, tandis que quatre frères chantaient à l'intérieur, les portes fermées, l'hymne de Théodulphe, *Gloria laus.* A l'extérieur, les écoliers de l'abbaye, placés derrière la châsse de saint Maur, chantaient le verset de cette hymne célèbre qui commence par *Pueri Hebræorum.* Alors les portes s'ouvraient, et tout le peuple entrait dans l'église en passant sous la châsse de saint Maur. Ce jour-là, toute l'assistance allait à l'offrande après le chant de la passion.

(1) *Exeuntes per portam australem quæ est sub turrim.* Ces coutumes ayant été écrites avant l'achèvement de l'église actuelle, il est difficile de déterminer quelle était cette porte.

Pendant la semaine sainte, les offices et les prières étaient encore plus multipliés. L'office des ténèbres se célébrait la nuit ; les écoliers y assistaient. Aussi le coutumier prescrit-il aux gardiens de ces jeunes enfants d'exercer sur eux une grande vigilance. A la fin de l'office, toutes les lumières étaient éteintes; les écoliers comme les moines devaient se tenir prosternés la face contre terre pendant un temps assez long.

Le jeudi saint, après none, le camérier faisait transporter dans le dortoir des souliers neufs pour tous les religieux, qui, après s'être chaussés, devaient remettre aux pauvres les souliers qu'ils avaient quittés. Ce jour-là était très-remarquable par les diverses cérémonies qui se succédaient, et auxquelles prenaient part les pauvres, les écoliers et les religieux.

Un religieux, après le chapitre, célébrait à l'autel de la Sainte-Croix une messe en présence de cent pauvres. Après la messe, il distribuait à chacun d'eux une hostie non consacrée ; le père hôtelier choisissait ensuite parmi ces pauvres ceux qui pouvaient convenablement être admis au lavement des pieds. On les conduisait à l'hôtellerie où les serviteurs des pères aumônier et hôtelier leur lavaient les pieds avec de l'eau tiède, après leur avoir donné à chacun deux portions, l'une de fèves et l'autre de millet.

Après none, les religieux, revêtus d'aubes blanches, parcouraient le cloître processionnellement, et procédaient à la bénédiction du feu nouveau qui était allumé à la porte de l'aumônerie. La procession rentrait dans l'église, précédée par le dragon, dans la gueule duquel avait été placé un cierge allumé à la flamme du feu nouveau. Les écoliers avec leurs maîtres marchaient en tête du cortége ; venait ensuite l'abbé en aube et chape blanche, la crosse à la main. Le religieux sacriste préparait pour la messe autant d'hosties qu'il en fallait pour la communion de ce jour et du lendemain, car non seulement il y avait communion générale le jeudi saint, mais le vendredi saint également.

Après la messe, les religieux, toujours précédés des jeunes écoliers et de leurs maîtres, allaient au réfectoire pour célébrer la cène. Le frère réfectorier distribuait à chacun un pain azyme et un verre de vin. On introduisait ensuite dans le cloître les pauvres choisis pour le *mandatum*. Les jeunes écoliers d'abord, avec leurs maîtres, procédaient au lavement des pieds de douze pauvres, sous les voûtes du cloître. L'abbé et les religieux, devant la porte de l'aumônerie, lavaient tous, les uns après les autres, les pieds et les mains à un pauvre, et les lui baisaient avec respect, remettant à chacun du pain et du vin bénits solennellement par l'abbé, de

plus deux harengs et douze deniers. Quelques heures après avait lieu dans le chapitre la cérémonie générale du lavement mutuel des pieds et des mains par les religieux. Les jeunes écoliers prenaient part aussi à cet acte d'humiliation et de charité, accompli selon le précepte du maître : « Vous vous laverez les pieds les uns aux autres ; je vous ai donné, « moi votre maître, l'exemple, pour que vous fassiez ce que j'ai fait le « premier. »

Le soir, il y avait une grande aumône : on distribuait du pain et du vin à tous les pauvres qui se présentaient au monastère.

Le vendredi saint, les religieux assistaient à l'office du chœur, le matin, les pieds nus. Ce jour-là, on lavait les autels. L'abbé assistait au chœur en chape rouge, la crosse à la main. Après le dîner, on recommençait la cérémonie du lavement des pieds comme la veille, et l'on remettait aux pauvres la même aumône.

La bénédiction du cierge pascal se faisait avec solennité, le samedi saint. On insérait dans le pied de ce cierge une pancarte dans laquelle, après l'hommage rendu à la sainte Trinité, à la sainte Église, à la très-sainte Vierge, à saint Benoît et à tous les saints dont les reliques étaient conservées dans le monastère, on indiquait l'année de l'Incarnation, de la mort de saint Benoît, de sa translation à Fleury, de l'exhumation de son corps, l'indiction, le cycle de la lune, la lettre dominicale, le nombre d'or, etc.; le nom du pape régnant et les années de son pontificat; le nom du roi, les années de son règne, son âge.

Le jour de Pâques, on commençait par distribuer une aumône d'un denier à cent pauvres. Les écoliers communiaient à la première messe. Le *mandatum*, ou lavement des pieds à douze pauvres, se renouvelait encore ce jour-là. Au sortir de l'église, le cellerier remettait à chaque écolier deux œufs. Les repas des moines en cette grande fête étaient d'une somptuosité inaccoutumée : au dîner, ils avaient un plat d'œufs farcis, un plat de poisson et un plat de légumes cuits, avec un de ces petits gâteaux sans beurre, désignés sous le nom de *bracelli* (1) dans le coutumier. Le soir, on leur servait des gâteaux ordinaires (*gastelli*).

(1) Dans une charte de cette époque, il est fait mention d'une sorte de gâteau sans beurre, nommé *bracelli* (vulgairement *bons-blancs*). Ce modeste dessert était ajouté aux repas de certains jours de fête du monastère. Il est dit qu'ils doivent être faits avec de la farine pure de froment. Nos ancêtres faisaient grand cas de cette pâtisserie frugale ; elle se servait à la collation, pendant le carême. (V. DUCANGE.)

Les jeûnes étaient strictement observés dans le carême et pendant l'année, mais avec prudence et mesure ; ainsi, la coutume voulait que l'on donnât aux moines, ces jours-là, du pain et du vin meilleurs. La quantité avait été fixée par saint Benoît lui-même. Les rigueurs de la règle étaient compensées par de sages tempéraments, et nul ne pouvait se soustraire aux adoucissements prescrits. Il fallait en toutes choses une parfaite uniformité.

Il était d'usage que la nourriture des religieux, à certains jours, fût fournie par différents officiers du monastère, ou par les prieurs de certaines localités.

Les jours de quatre-temps, le cellerier était tenu de fournir des poissons pour tout le monastère (*generale piscium à celario procuretur*). Le jour de Noël, c'était le prieur d'Yèvre-la-Ville qui pourvoyait à la nourriture prescrite pour tous les repas ; le jour de Saint-Etienne, le prieur d'Étampes ; le jour des Saints-Innocents, le prieur de Gien-le-Vieux ; le jour de la Circoncision, le cellerier du monastère, qui, pour cela, avait la jouissance des revenus dans quatre mairies du val de Fleury (1); le jour de l'Épiphanie, le prieur d'Abbeville (*Villa Abbatis*) ; le premier samedi de carême, le chantre (*armarius*); le jour de la Purification de la très-sainte Vierge, le prieur de Saint-Benoît-du-Retour.

Après Pâques, les religieux faisaient des processions extérieures, avec stations aux églises des environs. Pour ces processions, on leur remettait, au sortir de l'église du monastère, à chacun un bâton de voyage, et ils marchaient le capuce relevé sur la tête. A certains jours, ces processions se faisaient les pieds nus, autour des murs de la ville (*castri*) seulement; mais les moines recevaient alors leurs bâtons comme pour les grandes processions.

Le jour de l'Ascension, il se faisait une procession solennelle autour de la ville, avec les châsses de la sainte éponge, du saint suaire et de saint Maur. Les plus belles croix et le dragon d'airain étaient portés à cette procession, dans laquelle les écoliers marchaient devant les religieux. Les jours de fête de la très-sainte Vierge, les religieux portaient à la tête de leur procession son image peinte sur une bannière. Le jour de la Purification de la très-sainte Vierge avait lieu la bénédiction des cierges. L'infirmier en conservait un pour l'agonie des moines ; un autre était

(1) Ces mairies étaient tenues en fief par quatre seigneurs, obligés à ce titre d'assister les jours de grandes fêtes aux offices publics, portant une masse et une courte robe.

réservé pour être allumé pendant les orages; pieux usage que l'on retrouvait encore il y a quelques années dans un certain nombre de familles chrétiennes.

Dans le coutumier du XIIIe siècle, d'où ces détails sont extraits, les écoliers de l'abbaye sont désignés tantôt sous le nom de *pueri*, d'autres fois sous le nom collectif de *schola;* mais toujours ces mots sont suivis de ces deux mots : *cum magistris*. Les maîtres des écoles de Fleury ne cessaient pas un seul instant, ni du jour, ni de la nuit, de surveiller leurs élèves.

Le jeûne était quelquefois remplacé par le travail des mains, ou, selon l'avis du prieur, par de plus longues prières. Pendant l'année, quand il y avait un jour de jeûne, les religieux pratiquaient le *mandatum,* ou lavement des pieds, envers trois pauvres, en leur remettant une portion de pain et de vin ; tous les autres jours, sans exception, cette touchante cérémonie était pratiquée par les serviteurs du père aumônier, et les trois pauvres recevaient d'eux leur double portion.

Le jour des Morts, tous les pauvres qui se présentaient au monastère recevaient du père aumônier deux boisseaux de blé.

D'après les coutumes, voici comment se faisait l'élection d'un abbé dans les temps anciens.

Les religieux profès seuls avaient voix délibérative. La communauté se réunissait dans le chapitre. Toutes les portes de l'église étaient fermées. Après la récitation à genoux des sept psaumes de la Pénitence, le prieur se levait pour réciter l'oraison indiquée : *Adsumus Domine,* etc. Les religieux s'asseyaient et donnaient le nom de celui qu'ils croyaient le plus digne. Les portes de l'église étaient alors ouvertes. Le prieur proclamait le nom de l'élu et le conduisait au siége abbatial du chapitre, à l'autel de Saint-Benoît, et au siége abbatial du chœur. Les religieux rentraient alors au chapitre, où ils faisaient sur le livre des saints Évangiles serment de fidélité. Chaque religieux venait ensuite s'agenouiller devant lui, pour lui donner le baiser de paix et lui promettre obéissance. Les écoliers n'étaient point admis à faire cette promesse (*præter infantes*), parce qu'elle exprimait un vœu réel. Tous les officiers de l'abbaye venaient déposer à ses pieds les clés des différents cénacles affectés à leurs emplois, et les recevaient ensuite de sa main. Une fois élu, l'abbé choisissait pour consécrateur l'évêque qu'il préférait, hormis, toutefois, l'archevêque de Sens et l'évêque d'Orléans.

Dès le XIIIe siècle, les abbés de Fleury avaient le droit de porter les insignes pontificaux, tels que la crosse, ce qui était de temps immémorial

le privilége des chefs de monastère, l'anneau et tous les vêtements sacrés dont les évêques se servaient à l'autel. Saint Bernard, observe D. Chazal dans son *Histoire du monastère de Fleury*, s'était élevé avec force contre cet usage peu en rappprt avec l'humilité monastique. Cependant les souverains pontifes continuèrent à accorder ces priviléges dans la suite. Jean, l'abbé de Saint-Benoît, fut même autorisé, par un bref de Grégoire IX, en 1238, à porter la mitre. C'était une autorisation personnelle. Le même pape renouvela en 1241 ce privilége, et l'étendit à tous les successeurs de cet abbé. En 1250, le pape Innocent IV ajouta aux autres usages celui de porter les sandales, et autorisa en 1252 les abbés de Saint-Benoît à donner solennellement aux offices la bénédiction pontificale (1).

La dédicace de la grande basilique de Sainte-Marie se célébrait chaque année avec solennité, le 7 des calendes de septembre. D'autres anniversaires secondaires avaient lieu encore : le 12 des calendes d'avril, la consécration des autels de Sainte-Marie et de Saint-Benoit ; le 4 des nones de juin, celle d'un autel élevé en l'honneur de la Sainte-Croix et des saints apôtres Mathieu, Thomas, Barthélemi, Matthias, et de saint Symphorien, martyr ; le 15 des calendes de septembre, la consécration d'un autel élevé en l'honneur des saints évêques Martin, Paul, et de saint Benoît et de saint Maur, son disciple ; le 14 des calendes de janvier, la consécration de quatre autels, élevés, le premier en l'honneur des quatre grands saints docteurs de l'Église ; un second élevé en l'honneur de saint Jacques, apôtre ; le troisième en l'honneur de saint Etienne ; le quatrième en l'honneur de saint Aignan, évêque d'Orléans (2).

Le silence, à certaines heures du jour, et dans certains lieux, tels que l'église, le dortoir, etc., était obligatoire. Cependant, il était passé en coutume de parler par signes quand il y avait une certaine utilité à le faire. D. Chazal a copié sur un manuscrit de la bibliothèque de Fleury-Saint-Benoît la nomenclature de ces signes consacrés par l'usage. Cette pièce n'est pas sans intérêt (3) pour l'histoire monastique.

(1) Tous ces différents brefs sont cités intégralement par D. Chazal (ann. 1250).

(2) Extrait d'un martyrologe mss. du XIII[e] siècle. Ce martyrologe fixe à l'an 660 la translation du corps de saint Benoît d'Italie en Gaule. Les religieux avaient adopté cette date contestable. (V. *suprà*, p. 38.)

(3) D. CHAZAL, t. II, *Preuves*.

IV.

JEAN, ABBÉ. — CHAPELLENIE DE CHATILLON-SUR-LOIRE. — CHARTES DU PAPE INNOCENT IV A L'ABBÉ JEAN.

XLVII[e] *abbé :* **Jean** [de 1235 à 1248]. — L'élection de l'abbé Jean dut avoir lieu vers la fin de l'année 1235, car, dès 1236, son nom figure en cette qualité sur une charte du monastère de Josaphat, au diocèse de Chartres. Il s'agissait d'un différend entre l'abbé de Saint-Benoît et l'abbé de Sainte-Marie de Josaphat-les-Chartres, relativement aux dîmes des novates de la Forêt-Noire, situées en la paroisse de Saint-Médard, dont l'abbé de Josaphat avait le patronage. L'abbé de Saint-Benoît prétendait, lui, que ces novates appartenaient à la paroisse d'Authon, qui dépendait de Fleury. Cette affaire fut arrangée à l'amiable : les dîmes furent partagées entre les deux monastères. Il s'était mis immédiatement en rapport avec le pape Grégoire IX, et en recevait dès 1230 une bulle qui l'autorisait à porter la mitre.

En 1238, l'abbé Jean acheta du chevalier Jean de Sainville (1) la mairie de Sainville en Beauce, au prix de 450 livres, avec tous profits et émoluments à venir. Le chevalier de Sainville excepta de cette vente une prairie, un verger entouré de fossés et quelques vignes (2).

En 1239, il y eut des arrangements pris pour des dîmes dans le prieuré de Varty, et pour des redevances avec le curé de Sainville (3). La même année, l'abbé Jean eut à traiter avec le roi Louis VIII. Les annalistes de l'abbaye ne donnent point d'explication sur la nature de cette affaire contentieuse. Les circonstances avaient rendu les relations du monastère de Fleury avec les rois de France un peu moins fréquentes. On ne voit nulle part, cependant, qu'elles aient été alors interrompues. En 1240, une affaire un peu plus importante appela l'attention de l'abbé Jean ; il s'agissait de la dotation d'une chapellenie à Châtillon-sur-Loire. Etienne de Sancerre voulait assurer l'existence du chapelain chargé de la desserte de l'église du château. L'abbé de Saint-Benoît donna son assentiment au projet du seigneur, et régla les droits de ce prêtre de manière à ce qu'ils ne fussent pas préjudiciables à ceux du curé de ce lieu. Le chapelain ne

(1) V. histoire de la *Commanderie de Boigny, Mém. de la Soc. archéol.*

(2) D. Chazal, ann. 1236.

(3) *Gallia christiana,* t. VIII, p. 1561.

pouvait recevoir d'offrande que des personnes étrangères à la paroisse, et ne devait pas admettre le seigneur aux sacrements sans la permission du curé, auquel il devait offrir, le jour de l'Assomption, un cierge de deux livres. Le jour de sa réception, il faisait serment au prieur et au curé de Châtillon de ne jamais faire aucun acte curial, c'est-à-dire de ne point célébrer publiquement la messe, de ne point visiter les malades, ni recevoir les testaments. Il s'engageait à assister aux processions de la paroisse. Mais parce que les offrandes étrangères que pouvait recevoir ce chapelain portaient indirectement préjudice au prieur et au curé, le seigneur de Sancerre leur constitua, comme dédommagement, à chacun une rente de 25 livres tournois. De plus, il assura à l'église de Châtillon également 25 livres tournois à prendre sur son péage de Saint-Firmin (1). L'archevêque de Bourges ratifia cet arrangement.

La même année, l'abbé Jean acheta de Gilles de Tempête douze arpents de terres arables sur la paroisse de Mainvilliers, et l'année suivante il acheta pour dix livres toutes les censives que Geylon, fils d'Eudes Beaudoin, et Guy, son frère, possédaient à Villiers-Saint-Benoît. En 1242, il prit, dans l'intérêt des habitants d'Yèvre, des arrangements pour que les exigences plus ou moins fondées du seigneur Jean de Beaune, maire dudit lieu, ne missent point de retard à la culture de leurs vignes (2). Un arrangement définitif eut lieu plus tard, en 1248. L'abbé Jean tint alors Jean de Beaune quitte des dîmes et champarts que celui-ci lui devait pour le lieu de Regnanville, et lui donna en sus 100 livres parisis. Jean de Beaune, de son côté, abandonna tout ce qu'il percevait de la grange abbatiale d'Yèvre-la-Ville. Déjà, en 1241, il avait eu à s'occuper d'une affaire relative à la taille et aux censives perçues à Oussoy par un seigneur nommé Arnoult, pour la protection qu'il donnait aux habitants de ce lieu, et à l'acquisition d'une île de la Loire, vis-à-vis Châtillon, acquisition faite par le même Arnoult (3). En 1246, l'abbé Jean eut à soutenir un procès contre Simon, maire de Guilly, relativement à des droits de mairie, les vente et revente des bois de la Vacherie, droits qu'il exagérait à son avantage. L'official d'Orléans, devant lequel l'affaire fut portée, se prononça en faveur de l'abbé.

Le pape Innocent IV, auquel l'abbé Jean écrivit, suivant l'usage, aussitôt après la mort du pape Grégoire IX, lui adressa plusieurs chartes. Deux

(1) *Cart. Floriac.*, fol. 146.
(2) D. Chazal, ann. 1242.
(3) Ibid.

d'entre elles confirment l'indépendance absolue de l'abbaye de Saint-Benoît, qui ne relevait que du Saint-Siége.

Une de ces chartes (1) a trait à un point de l'histoire de la justice en France; elle accorde à l'abbaye de Saint-Benoît l'autorisation de faire valoir ses droits par témoins et par preuves écrites, nonobstant la coutume reçue du duel judiciaire, alléguant que la monarchie était défendue par les saints canons. Les hommes de corps des abbayes et des églises, dont le sort avait déjà été singulièrement amélioré, ne pouvant plus supporter la pensée d'une condition servile, aspiraient à un entier affranchissement, et pour arriver à ne plus payer les droits légitimement dus par eux, en qualité de vassaux, aux religieux, ils leur suscitaient des difficultés et en appelaient au duel pour se justifier, sachant bien qu'il répugnait à de tels seigneurs d'accepter ce moyen de justification. La charte du Pape, de 1245, avait pour but de mettre fin à un tel état de choses.

Une charte du même Pape, en 1243, accorde à l'abbé de Saint-Benoît un délai de trois mois, pour présenter un titulaire plus digne, quand il arrivait aux religieux de se méprendre sur la capacité ou la vertu d'un prêtre nommé par eux à l'une des églises de leur dépendance. Les évêques saisissaient ces occasions pour nommer immédiatement d'office des prêtres en remplacement de ceux que leurs officialités avaient interdits. La même année, Innocent IV octroya une nouvelle charte à l'abbé Jean pour l'autoriser à forcer, sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques, les religieux de ses monastères à résigner entre les mains de l'abbé, pour l'utilité commune des frères, tous les biens qu'ils possédaient en propre.

En 1248, l'abbé Jean mit fin aux prétentions d'un nommé Garnier-le-Grand, qui voulait exiger du maire d'Étampes des droits injustes pour la perception des revenus d'Orveau (*Aurea villa*), Méréville, Sonchamp, Sainville et Plissay.

Il n'était pas possible d'omettre tous ces détails ; ils n'ont actuellement qu'un intérêt très-secondaire assurément; mais ils donnent une idée de la marche générale des affaires et de la situation particulière de l'abbaye, au point de vue temporel, dans ces temps reculés.

(1) Datée de Lyon, 3 février 1245.

V.

DÉCRET DE L'ABBÉ JEAN POUR LES ÉTUDES.

Au milieu de tous ces actes d'une administration temporelle qui se compliquait de difficultés sans cesse renaissantes, on découvre parfois des actes d'une incontestable valeur, à raison des conséquences qu'ils pouvaient avoir. De ce nombre est le décret de l'abbé Jean relatif aux étudiants de l'abbaye. Ce décret révèle un zèle éclairé pour les lettres, une profonde connaissance des besoins de l'époque, et une intelligence réfléchie des vrais intérêts du monastère.

Ce religieux avait compris que pour conserver au monastère de Fleury toute son importance religieuse et littéraire, aussi bien que ses richesses et sa haute réputation, il fallait relever le niveau des études et fournir aux religieux des aliments intellectuels plus abondants, en augmentant par des acquisitions nouvelles les ouvrages scientifiques de la bibliothèque. Le siècle marchait lentement, il est vrai, mais il marchait, et il eût été dangereux de s'arrêter, au risque de rester en arrière.

L'enseignement des écoles de Fleury n'était pas à la hauteur de celui que donnaient les professeurs des grandes écoles de Paris, ouvertes à la jeunesse studieuse, soit à Notre-Dame, soit à Saint-Victor ou à Sainte-Geneviève, dès le milieu du XI[e] siècle, et surtout de ces écoles érigées, dès l'an 1200, par Philippe-Auguste, en une corporation qui eut plus tard, en 1215, ses statuts définitifs et sa puisante organisation, et prit le nom d'Université.

L'attrait de la nouveauté attirait les étudiants vers ces centres d'enseignement, et les écoles monastiques devaient nécessairement rester désertes, si elles ne se renouvelaient et ne s'amélioraient. Pour les cours supérieurs de théologie surtout, la concurrence et la lutte étaient impossibles, à moins de former dans les grandes écoles de Paris ou des autres villes du royaume les professeurs chargés de l'instruction religieuse des jeunes gens qui se préparaient au cloître ou à l'état ecclésiastique. Tel est le but avoué du décret de l'abbé Jean (1).

Après un préambule écrit avec cette pieuse prolixité qui caractérise les formules monastiques, il arrive au fait et déclare qu'ayant pris les conseils

(1) D. Chazal (p. 478) cite intégralement ce décret, *ex autographo*.

des religieux les plus prudents et les plus éclairés, il décide et statue qu'à l'avenir dix religieux résideraient dans le prieuré de Saint-Gervais-les-Orléans, pour s'y livrer à l'étude de la théologie ; si parmi eux il en était qui, du jugement du professeur, fussent supérieurs aux autres en savoir et voulussent acquérir des connaissances plus étendues, ils seraient envoyés à Paris, et l'on subviendrait aux frais de leurs études avec les revenus affectés aux étudiants de ce prieuré de Saint-Gervais. Il ajoute que ceux qui auraient acquis une science théologique assez étendue recevraient de l'abbé de Saint-Benoît une mission déterminée pour les différents monastères dépendants de l'abbaye. Enfin, pour assurer l'avenir de cette institution nouvelle, et pour que les étudiants pussent se livrer en paix à l'œuvre si excellente de leur instruction, il leur assigne : le prieuré de Saint-Gervais et toutes ses dépendances ; la prévôté de Saint-Benoît-du-Retour d'Orléans avec tous ses revenus, et le prieuré de Saint-Benoît-sur-Seine, également avec tout ce qui en dépendait. Il termine en disant que jamais il ne serait rien détourné de ces bénéfices affectés à l'usage des étudiants. Othon, évêque de Tusculane, légat du Saint-Siége, approuva avec empressement le décret de l'abbé Jean en 1248 (1).

VI.

ORGANISATION DU TRAVAIL DES COPISTES. — DENIS, ABBÉ.

Après avoir pourvu à cette première nécessité de la situation, l'abbé Jean s'occupa d'organiser, dans l'intérêt du présent et de l'avenir, le travail intellectuel dans le monastère même, et pour les religieux qui n'étaient pas destinés à l'instruction. Depuis longtemps l'étude avait généralement remplacé, chez les enfants de saint Benoît, le travail manuel. Toutefois, à quelques rares exceptions près, ce travail consistait plutôt à copier qu'à composer des livres; mais déjà cette obscure et vulgaire occupation préparait les immenses travaux littéraires accomplis plus tard en commun sous la direction des hommes de génie qui en conçurent le plan ; travaux immortels qui n'ont jamais été surpassés ni même égalés, et qui ont donné aux Bénédictins des titres impérissables à la reconnaissance du monde savant (2).

(1) *Gallia christ.*, t. VIII, p. 1563.

(2) La seule énumération des ouvrages dus à l'érudition des Bénédictins suffi-

L'occupation si humble en apparence des religieux copistes avait son importance. Elle demandait une grande application. Beaucoup de ces manuscrits anciens, en dehors de l'art de la calligraphie dont ils sont de curieux spécimens, révèlent de véritables connaissances scientifiques et littéraires. Dom Chazal cite entre autres douze manuscrits, restes de la magnifique bibliothèque de Fleury, dispersée au XVIe siècle ; ils remontaient à l'époque où l'abbé Jean organisa le travail des copistes (1). Les signatures qui se lisent sur plusieurs d'entre eux témoignent que les abbés eux-mêmes transcrivaient les manuscrits comme les simples religieux. Un réglement particulier dirigeait les copistes dans ces occupations, qui conservèrent à la science tant de monuments précieux. Il y avait pour ce travail un lieu disposé exprès; il s'accomplissait sous la direction d'un religieux chargé de corriger les fautes échappées à l'ignorance ou à l'inattention. On voit, en effet, sur certaines pages, des corrections d'une autre main, mais du même temps (2).

Les religieux s'appliquaient avec d'autant plus d'ardeur à ces labeurs, qu'ils les accomplissaient dans des vues surnaturelles. Le rituel de Fleury contenait une bénédiction particulière pour le travail des copistes. L'on se redisait dans ces ateliers sacrés, où s'élaboraient les éléments de la science pour les siècles futurs, de touchantes et pieuses légendes qui doublaient la patiente application du religieux penché sur son manuscrit. Les anges étaient venus quelquefois achever en caractères d'or des mots interrompus par obéissance ; un moine coupable devant Dieu avait trouvé miséricorde au jour de son jugement, parce que le nombre des lettres qu'il avait formées surpassait d'un chiffre celui de ses nombreux péchés. L'esprit de foi animait le copiste, et l'espoir du ciel l'encourageait dans son travail.

Avant sa mort, qui arriva au mois de juin 1248, l'abbé Jean régla encore quelques affaires. Notamment il envoya Thibault de Gien à La Réole en qualité de prieur. C'était le monastère le plus considérable

rait pour démontrer tout ce que ces moines studieux ont fait au cours des XVIe, XVIIe et XVIIIe siecles, pour la religion, les lettres et les sciences. Un savant Bénédictin de Ligugé s'occupe actuellement de recueillir des renseignements précis sur tous ces travaux, dont la plupart sont inconnus de nos jours, pour composer l'histoire littéraire des religieux de l'ordre de Saint-Benoît.

(1) D. Chazal, *Hist. cœnob. Floriac.*, ann. 1240. Ces manuscrits portaient les nos 14, 15, 16, 17, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33.

(2) D. Chazal, *Hist. cœnob. Floriac.*, ann. 1248.

dépendant de celui de Fleury; il avait besoin d'être confié à un religieux qui inspirât de la confiance, et qui pût y maintenir les bonnes traditions et les fortes études (1).

XLVIIIe *abbé :* **Denis** [de 1248 à 1252]. — Le premier acte de cet abbé, élu à la fin de 1248, fut la remise solennelle de l'obédience pour La Réole à Thibault de Gien, nommé par son prédécesseur prieur de ce monastère éloigné. Trois ans plus tard, sans doute pour suivre les intentions de l'abbé Jean sur ce même monastère, dont la direction avait toujours présenté des difficultés, il nomma sous-prieur un religieux de Fleury, alors prieur de Saint-Brisson, qui se nommait Robert (2), et à cette occasion, il fit renouveler les titres qui attribuaient de temps immémorial à l'abbé de Fleury seul le droit de nommer le prieur et le sous-prieur de La Réole.

En 1250, l'abbé Denis fit un traité au profit de son monastère avec Pierre, seigneur de Montigny. Ce chevalier percevait à Mézières en Gâtinais des dîmes et champarts. Un différend survint à ce sujet; mais il se termina promptement par un arrangement à l'amiable : Pierre de Montigny, pour le bien de son âme, abandonna tous ses droits sur Mézières à l'abbé de Saint-Benoît qui, de son côté, lui remit une somme de 160 livres parisis, et le déchargea du soin de la mairie de Mézières dont il était titulaire (3).

A peine l'abbé Denis avait-il reçu du pape Innocent IV les bulles confirmatives de son élection, en 1250, qu'il mourut, car il ne gouverna l'abbaye que quatre ans. En 1251, il avait nommé Robert de Saint-Brisson prieur de La Réole.

VII.

PIERRE DE LA TOUR, ABBÉ; SON ZÈLE POUR BIEN RÉGLER TOUTES LES AFFAIRES TEMPORELLES DE L'ABBAYE.

XLIXe *abbé :* **Pierre de La Tour** [de 1252 à 1257]. — L'élection de cet abbé peut être fixée à l'année 1252; l'année suivante, 1253, son

(1) D. CHAZAL, *Hist. cœnob. Floriac.*, ann. 1248.
(2) Id., *ibid.; Gall. christ.*, t. VIII.
(3) *Cart. Floriac.*, act. de 1250.

nom figure sur une charte d'Innocent IV, et cette même année, il traita avec Girard de Tigy (*Tigiacum*) (1).

Pierre de La Tour signala son administration par des actes importants. Le cellerier du monastère de Fleury avait à sa disposition certains revenus, à la charge de fournir tout ce qui était nécessaire pour la nourriture des religieux. Ces revenus, insuffisants ou mal administrés, ne présentaient pas les ressources nécessaires. Le calme du monastère en souffrait; il y avait des plaintes, des murmures. Il fallait apporter remède à cet état de choses. L'abbé Pierre supprima la charge de cellerier, et l'unit à la mense du monastère. Les revenus qui y étaient affectés furent augmentés de tous ceux que produisaient la grange d'Orveau; celle de Montigny, paroisse de Mézières (*de Montigniaco in Maceriis*), et celle de Germigny avec ses dépendances; enfin, d'une somme supplémentaire de 50 sols parisis, à prendre sur le grenier d'Étampes (2).

Différentes chartes furent octroyées pour confirmer cet arrangement. Un autre acte de bonne administration de l'abbé Pierre est celui de l'acquisition des mairies données en fief à des laïcs dont les religieux avaient fortement à se plaindre. Dans le principe, ces maires étaient de simples économes rémunérés pour faire valoir les propriétés et recueillir les revenus des moines. Dans la suite, ces charges furent assimilées aux fiefs de la mouvance de l'abbaye, et les fonctionnaires, salariés autrefois, et obligés à rendre des comptes, furent transformés en seigneurs usufruitiers astreints à de simples rentes annuelles qu'ils payaient mal. Le rachat de ces fiefs ou mairies était donc devenu une nécessité. C'est sous l'empire de cette sollicitude que l'abbé Pierre de La Tour commença l'œuvre continuée après lui, par l'achat de la mairie de Tigy, en 1253.

Un abus s'était introduit dans les monastères et les prieurés conventuels de sa dépendance, abus justifié peut-être par la nécessité où étaient les religieux de gérer eux-mêmes leurs affaires temporelles. La résidence prescrite par la règle était mal observée, et, par suite de cette infraction à la règle, la discipline s'affaiblissait; l'abbé Pierre se hâta d'y remédier par une charte écrite avec une sainte fermeté (3). Elle fut sans doute suffisante pour remédier au mal; car lorsque le pape Grégoire IX renouvela les statuts déjà promulgués par son prédécesseur Innocent IV, pour la réforme des monastères de l'ordre de Saint-Benoît, il

(1) *Cart. Floriac.; Gall. christ.*, t. VIII, p. 1562.
(2) Cartulaire de l'abbaye de Fleury.
(3) D. Chazal (*Hist. cœnob. Floriac.*, ann. 1253) cite intégralement cette charte.

regarda comme une injure pour celui de Fleury qu'il fût permis à l'évêque d'Orléans de venir au nom du Pape exercer une autorité réformatrice. Grégoire IX avait donné, en effet, à l'évêque d'Orléans pleine et entière autorité sur les monastères, même exempts de toute juridiction épiscopale, comme l'était celui de Saint-Benoît. L'abbé Pierre se hâta d'écrire à Rome, et démontra si clairement que son monastère était loin de ce relâchement dans la discipline qui avait fait encourir de justes anathèmes à un si grand nombre d'autres, qu'il obtint la conservation de tous les privilèges et exemptions dont il jouissait depuis des siècles (1).

Vers le même temps, l'abbé Pierre eut à régler quelques différends avec le prieur d'Étampes, en 1254, et avec l'abbé de la Cour-Dieu, en 1255. Il s'agissait de régler avec ce dernier la quantité de blé à prélever sur les récoltes du lieu de *Cherupel* ou Cherupeau (2), en la paroisse de Tigy, pour les dîmes dues à l'abbaye de Saint-Benoît. L'archidiacre de Sologne, considérant l'accroissement qu'avait pris la culture des terres de ce domaine, avait élevé le nombre des boisseaux de blé de trois à quatre (3). Une dernière affaire, qui concernait indirectement le monastère de Saint-Benoît, puisqu'elle intéressait le prieuré de Lorris, se termina sous l'administration de Pierre de La Tour. Un différend s'était élevé entre le prieur de Lorris et Boischard, seigneur de Chaufour (*de Calido Furno*), paroisse d'Auxy, relativement à la justice de la paroisse de Prenoy (*de Pruneto*). Deux arbitres furent nommés : Henri, abbé de Sainte-Colombe de Sens, ancien religieux de Fleury-Saint-Benoît, et Matthieu de Berne, bailly d'Orléans ; ils se prononcèrent en faveur du prieur. Ce religieux, suivant en cela l'impulsion donnée par l'abbé Pierre de La Tour, racheta de Guillaume Boinin et de Foulques, son frère, la mairie de Montbarrois (*de Montebaressio*), pour la somme de 24 livres parisis.

(1) D. Chazal cite, *in extenso*, les statuts de Grégoire IX, qui offrent un tableau de l'état des monastères au XIIIe siècle.

(2) Les religieux de la Cour-Dieu possédaient une *grange* dite la Grange de Cherupeau, à Tigy ; mais ceux de Fleury avaient toujours conservé, en qualité de curés primitifs de la paroisse, les droits de dîmes, etc.

(3) D. Chazal, d'après le cart. de Fleury, ann. 1254.

VIII.

THIBAULT, ABBÉ. — ACQUISITION D'UNE MAISON POUR LES ÉTUDIANTS A PARIS. — IMPORTANCE DE L'ABBÉ DE SAINT-BENOIT, COMME SEIGNEUR TEMPOREL AU XIIIe SIÈCLE.

L*e abbé* : **Thibault** (de 1257 à 1265). — La date précise de la mort de l'abbé Pierre de La Tour, et par là même celle de l'élection de l'abbé Thibault, n'est pas indiquée positivement dans les annales de l'abbaye. D'après D. Chazal, ce serait l'année 1257.

Il paraît vraisemblable, d'après la *Gallia christiana*, que l'abbé Pierre (1), continuant la mise à exécution du décret de l'abbé Jean, promulgué pour relever les études théologiques dans le monastère de Saint-Benoît, avait fait marché avec Jean, abbé des religieux prémontrés de Paris, pour l'acquisition d'une maison sise près de l'église de Saint-Étienne-des-Grés ; elle était destinée à servir d'asile aux jeunes moines étudiants envoyés dans cette ville pour y suivre les cours des professeurs de l'Université. Ce fut l'abbé Thibault qui termina cette affaire en 1258 (2), moyennant une somme de 300 livres tournois. Il acheta également, la même année, 4 livres parisis de cens, une vigne située près de Paris, pour l'utilité des étudiants; cette année-là encore, il acheta, dans le même but une autre maison dans le village de Putois (*Puteo*).

L'abbé Thibault trouva sans doute les ressources de l'abbaye dans un état florissant, car, à ces différentes acquisitions faites, il en ajouta d'autres assez considérables. Ainsi, il augmenta les biens que l'abbaye possédait à la Vacherie, commune de Guilly; il acheta de Guillaume de Courtainville tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Bouilly (*de Bolliaco*) et dans celle de Courcelles (*de Corcellis*), pour 50 livres parisis. L'année suivante, il augmentait les revenus de l'abbaye des droits de voirie, de vasselage, de boutillage, qu'Isabelle de Chambertin prélevait dans la châtellenie de Saint-Benoît (3). Au mois d'octobre de cette même année 1259, il termina une affaire plus importante, suivant en cela la pensée de ses prédécesseurs : celle du rachat de la mairie d'Orveau, que détenait

(1) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1562.
(2) *Cart. Floriac.*; D. CHAZAL, ann. 1257.
(3) *Cart. Floriac.*

un nommé Jean. Ce seigneur, de son côté, mu par un sentiment pieux, donna à l'abbaye de Fleury-Saint-Benoît, en pure aumône, 16 livres parisis de cens, et deux mesures de blé à prendre sur la grange de Granvilliers (1).

Le monastère de Fleury-Saint-Benoît, en sa qualité de seigneur haut justicier de la Loire, avait sur ce fleuve certains droits et émoluments. Ces revenus étaient perçus, vers 1260, par un nommé Hugues Beraud, au nom de l'abbé. L'irrégularité de ses comptes détermina l'abbé Thibault à les lui faire rendre chaque semaine (2). L'acte qui intervint pour réglementer cette affaire offre d'assez curieux détails. Le percepteur des droits du monastère devait recevoir de chaque moulin établi sur la Loire une bouteille de vin qu'il remettait à l'abbé ou au cellerier pour le *mandatum* (cérémonie du lavement des pieds, pratiquée dans la semaine sainte, avec aumône de pain et de vin aux pauvres). Il était tenu aussi de fabriquer des nasses pour la pêche, mais le cellerier lui fournissait l'osier. La moitié des poissons capturés était remise au cellerier ; le percepteur avait l'autre moitié. L'abbaye lui donnait, à Pâques et aux fêtes annuelles, trois boisseaux de blé et trois quartiers d'agneau, 2 deniers, un pain de la valeur d'une obole, et deux mesures de vin (*ferratas vini*). Il avait le droit et le devoir de porter une épée au côté, ou d'être muni d'une arme quelconque, pour se défendre au besoin contre les récalcitrants. Ses agents devaient accompagner les religieux au besoin, le jour comme la nuit, quand ils venaient au *port,* sans rien exiger pour ce service, rémunérable à volonté. Le monastère conserva ses droits sur la Loire jusque dans les derniers temps.

Lorsqu'une cérémonie importante s'accomplissait dans la ville épiscopale, l'abbé de Saint-Benoît y était toujours convoqué comme un des personnages les plus considérables du diocèse; il avait sa place dans les synodes et les conciles, et au sacre des rois. L'importance de sa position est incontestable. Le vingt-sixième (3) jour d'octobre de l'année 1259 eut lieu la translation des reliques de saint Aignan, d'une châsse dans une autre, par le bienheureux Philippe Berruyer, archevêque de Bourges (4), et Robert de Courtenay, évêque d'Orléans. Thibault, abbé de Saint-Benoît, occupait au milieu du clergé orléanais une des places

(1) *Cart. Floriac.;* D. Chazal, ann. 1259.

(2) *Cart. Floriac.,* fol. 42.

(3) Symph. Guyon, *Hist. d'Orl.,* t. II, p. 58.

(4) Le R. P. Philippe de Berruyer avait été évêque d'Orléans, de 1234 à 1238.

d'honneur. Cette translation, dont il est ici incidemment question, fut particulièrement célèbre par la présence du roi saint Louis et de ses deux fils. Ce religieux monarque voulut porter lui-même sur ses épaules la châsse du saint évêque dans la procession qui se fit autour du cloître, imitant en cela ce que, 230 ans auparavant, avait pratiqué, avec une semblable dévotion, le roi Robert-le-Pieux.

Il serait étonnant que le roi saint Louis n'eût pas visité le monastère de Saint-Benoît quand il vint à Châteauneuf (1) et dans ses châteaux de Vitry, de Lorris, trois localités qui se rattachaient à cette célèbre abbaye. Les annalistes gardent le silence à cet égard. Toutefois, le saint roi ne resta pas indifférent à l'égard du monastère : il avantagea le prieuré conventuel de Vitry, qui en dépendait, en abandonnant au prieur de ce lieu la moitié des dîmes de la paroisse, et l'autre moitié au curé (2). La charte royale de donation de cette dîme est le dernier acte où l'abbé Thibault soit mentionné. On peut placer sa mort vers la fin de l'année 1264.

L'importance de l'abbé de Saint-Benoît, comme seigneur temporel, ne le cédait guère à celle qu'il avait comme membre du haut clergé. A cette époque, il ne sortait point du monastère sans être accompagné d'un chambellan, comme les puissants seigneurs séculiers (3). La charge de chambellan avait alors de notables avantages et était héréditaire. Cet officier recevait annuellement dix boisseaux de blé et 12 sols parisis, quatre pains, quatre mesures de vin à chaque jour de fête, deux paires d'habits chaque année, du foin et de l'avoine, autant qu'il en fallait pour la nourriture de sa monture ; à Pâques, les chairs de quatre agneaux, et six deniers parisis à chaque fête annuelle. La charge de chambellan de l'abbé de Saint-Benoît étant héréditaire, constituait une sorte de patrimoine ou propriété qui se vendait à la volonté du titulaire. Ainsi, en 1264, une certaine dame Isabelle, épouse de Thibaut de Châteauneuf (*de Castro Novo*), avait hérité d'une charge de chambellan ; elle la vendit à l'abbé de Saint-Benoît lui-même, pour douze boisseaux de seigle et 100 sols parisis payables chaque année, mais viagèrement.

(1) *Châteauneuf-sur-Loire*, par M. BARDIN, p. 43.
(2) D. CHAZAL, ann. 1264 ; *Cart. Floriac.*
(3) D. CHAZAL, *Hist. cœnob. Floriac.*, ann. 1259 ; *Cart. Floriac.*

IX.

HÉLIE, ABBÉ ; DIFFÉRENTS ACTES DE SON ADMINISTRATION.

LIe *abbé :* **Hélie** [de 1265 à 1286]. — Hélie avait occupé dans le monde une position brillante. Avant d'entrer dans la vie monastique, il était conseiller du roi (1), et avait pris l'habit religieux au monastère de la Réole, dont il devint prieur. Il fut élu abbé de Fleury en 1265. En écrivant au pape Clément IV pour obtenir la confirmation de son élection, il lui fit connaître la situation embarrassée de son monastère et sollicita l'autorisation de lui attribuer les revenus du prieuré de Saint-Pierre de La Réole, dont le titulaire, Jean de Surville, venait de mourir. La réponse du Pape, en 1266, fut affirmative, et pendant cinq ans les revenus de ce prieuré furent en effet recueillis par l'abbé Hélie pour le monastère (2) de Saint-Benoît, dont les revenus se trouvaient accidentellement insuffisants, à raison des subsides plus considérables que le roi avait imposés pour la guerre sainte. Jusqu'au XIIIe siècle, ce subside avait été de 30 livres tournois. On a vu que, sous les rois de la seconde race, les abbés en personne marchaient à la tête de leurs vassaux dans les rangs de l'armée. Les progrès de la civilisation avaient amené une modification à cet usage, si opposé aux habitudes de la vie religieuse, et c'était comme compensation que l'abbé de Fleury payait la somme de 30 livres. Il avait également droit de libérer ses vassaux du service militaire moyennant une somme de 50 livres tournois. Le subside exigé varia quelquefois, à raison des frais de guerre devenus plus considérables. C'est ce qui arriva en 1283, sous Philippe-le-Hardi, fils de saint Louis. Mais, de son côté, l'abbé augmenta le prix de libération que lui payaient ses vassaux. A cette occasion les bourgeois réclamèrent devant le Parlement, qui donna gain de cause à l'abbé de Saint-Benoît, leur seigneur (3).

Pour ne point intervertir l'ordre chronologique, il convient de revenir aux premières années de l'administration de l'abbé Hélie. D'abord, avant d'entreprendre la visite du monastère de La Réole en 1266, il alla visiter celui de Pressy, et fit dans cette circonstance affiliation ou association de

(1) D. Chazal (ann. 1265) cite la preuve de cette assertion.

(2) D. Chazal, *Preuves.*

(3) Id., *ibid.*

prières avec les moines de Saint-Martin d'Autun, qui déclarèrent que l'abbé de Saint-Benoit aurait toujours la première place dans les lieux réguliers de leur monastère quand il viendrait le visiter, prééminence d'honneur qui indiquait la haute idée que l'on avait au loin du monastère de Fleury (1).

L'année suivante, Raoul, archidiacre de l'église de Bourges, fonda, pour le salut de son âme, deux prébendes de ses deniers, dans le prieuré conventuel de Venesmes, près de Châteauneuf-sur-Cher, prieuré qui appartenait à Fleury-Saint-Benoit.

En 1268, l'abbé Hélie, suivant en cela l'exemple de ses prédécesseurs, racheta la mairie de Saint-Benoit, de Gautry de Saint-Clément et de Gaucher de Courcelles, tuteurs d'Amelotte, leur nièce, moyennant la rente annuelle de six boisseaux de seigle et de 10 livres (2).

Les quelques actes qui s'accomplirent pendant les dernières années de l'abbé Hélie n'ont pas une grande importance. En 1274, il accorda au curé de Saint-Aignan-le-Jaillard certains droits et offrandes qui appartenaient au prieur, pour dédommager ce curé des droits de novates qu'il réclamait et qui furent maintenus au prieur. En 1275, il eut à soutenir un procès avec Guy le Fèvre, chanoine d'Orléans, pour des droits sur les moulins de Bonnée (3) (*de Bonayo*). La même année, il recevait du roi Philippe-le-Hardi (4) les droits de justice dans la paroisse de Sainville et dans celle d'Authon; en 1279, de Guillaume de Bayeux, la dîme du vin, dans la paroisse de Vimory.

Il faut avouer que si les revenus de l'abbaye s'augmentaient par tous ces dons successifs, la gestion de son temporel se compliquait singulièrement. Mais le plus grave inconvénient, c'est que toutes ces sortes de revenus à percevoir sous des formes si variées, dîmes, champarts, droits de justice, péages, etc., en mettant en rapports d'intérêts les moines et l'homme des champs, compromirent à la fin la dignité de l'état religieux, en paralysèrent les utiles influences, rendirent les monastères odieux au peuple, et en amenèrent après des siècles le complet bouleversement. Les donations pieuses faites en vue de maintenir l'éclat et l'honneur de la religion devinrent sa ruine en lui créant des haines. Les plaintes injustes des créanciers avides étouffèrent la voix reconnaissante du pauvre soulagé

(1) D. Chazal, ann. 1260.
(2) Id., ann. 1268.
(3) *Cart. Floriac.*
(4) *Id.*

par les aumônes abondantes des religieux, et les principes féconds qui avaient enfanté la société française au moyen âge furent transformés en éléments destructeurs qui produisirent nos grandes révolutions sociales au XVIIIe siècle.

Pressentant les terribles effets d'un pareil état de choses, les religieux s'efforcèrent de tendre à le modifier, en cédant leurs droits à des seigneurs laïcs pour des rentes annuelles.

Hélie mourut le 12 mai 1285. Il fut inhumé dans le cloître. On lisait sur son tombeau cette épitaphe :

Resta, ne fugias, lege, lector, quis sit Elias,
Nobilis et patriæ clarus, et Ecclesiæ.
Ergo precum Domino similis vice conditionis
Ut mercede Dei, subveniatur ei (1).

La Saussaye, dans ses *Annales de l'Église d'Orléans,* donne, on ne sait pourquoi, trois successeurs à l'abbé Hélie : Pierre, Barthélemi II et Hélie II. C'est une erreur évidente, car dès 1286, il avait l'abbé Guillaume pour successeur.

X.

GUILLAUME D'ARTENAY, ABBÉ.

LIIe *abbé :* **Guillaume II** [de 1286 à 1304]. — L'abbé Guillaume était Orléanais : il avait pris naissance à Artenay (*in pago Aurelianensi*), d'une noble famille de ce lieu (2). Son élection doit remonter à l'année 1285 ou au commencement de 1286, car il acheta cette année-là le cens annuel de 70 sols parisis que Jean Morin, chevalier, percevait sur la mairie de Bray, pour 24 livres parisis seulement. En 1288, il acheta le reste des revenus censuels que ce seigneur percevait encore dans ce lieu de Bray, pour 4 livres parisis ; ce sens était de 10 sols parisis.

En 1287, l'abbé Guillaume eut l'honneur de représenter son monastère à la cérémonie de la pose de la première pierre de l'abside de la cathédrale de Sainte-Croix par Gilles Patay, évêque d'Orléans (3).

(1) D. Chazal ; *Gall. christ.,* t. VII, p. 1563.
(2) *Gall. christ.,* t. VIII, p. 1563.
(3) Cette partie de l'édifice, belle construction de la fin du XIIIe siècle, est

Le cartulaire de l'abbaye signale quelques actes de l'abbé Guillaume, qui n'ont qu'un intérêt très-relatif, mais que l'on ne saurait cependant passer sous silence.

En 1289, cet abbé reçoit à Paris le serment de foi et hommage de dame Béatrix, comtesse de Dreux et de Montfort, qui sans doute possédait en fief quelques domaines de l'abbaye. La présence de l'abbé Guillaume à Paris rappelle naturellement qu'il avait à y surveiller les études des jeunes religieux établis dans la maison de Saint-Etienne-des-Grés, pour suivre les cours de l'Université.

Le monastère était encore obéré, et il fallut aliéner certains revenus, notamment cent sols parisis de rente à Saint-Maur de Dié, en 1290. En 1292, il y eut une autre aliénation de rente en faveur de Jean de Gien, qui la laissa au monastère comme fondation de son anniversaire. En 1293, les revenus de Châteauneuf-sur-Cher furent vendus à Eudes Galon et à Pierre, son fils, à la charge de payer annuellement au monastère huit setiers de blé. La même année, le monastère, profitant sans doute de la rentrée imprévue de quelques revenus, acheta de Jean Bereau de Bagneau, chevalier, et de Philippa, sa femme, tout ce qu'il possédait à titre d'héritage dans la paroisse de Bouzonville (*Bolonis villa*), pour 1,220 livres parisis.

Un acte de 1292 témoigne des bons rapports qui existaient entre l'abbé Guillaume et Pierre Ier de Mornay, évêque d'Orléans. Ce prélat et Philippe de Mornay, son neveu, désiraient agrandir leurs possessions d'une maison située à Ousson, au diocèse d'Auxerre. Cette maison appartenait à l'abbaye ; l'abbé Guillaume en fit volontiers l'abandon. En témoignage de reconnaissance, Pierre de Mornay constitua au monastère 10 livres parisis de rente annuelle, et en sus 10 sols parisis de rente, à la simple condition d'une messe du Saint-Esprit de son vivant, et d'un anniversaire après sa mort. En cette même année 1292 (1), l'abbé Guillaume eut à traiter avec le roi lui-même une affaire d'une extrême délicatesse: il s'agissait du Moulinet. Louis VII avait donné la moitié de ce fief (*Castri de Molineto*) au monastère de Saint-Benoît, en spécifiant que ses successeurs ne pourraient donner l'autre moitié à qui que ce soit, sinon au

seule restée debout, après les désastres qu'éprouva, au XVIe siècle, notre magnifique cathédrale. Toutes ces chapelles absidales, qui forment un si majestueux rayonnement autour du chœur, ont été restaurées, peintes et décorées de vitraux, par les soins de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, de 1855 à 1863.

(1) *Cart. Floriac.*

monastère. Mais en 1290, Philippe-le-Hardi, ignorant ou méconnaissant cette clause, donna l'autre moitié du Moulinet à Pierre de Machel, son chambellan. Les religieux se hâtèrent de faire une respectueuse opposition à ce don. Le roi accueillit volontiers leur réclamation, et la donation fut annulée. Il paraît cependant que le chambellan du roi Philippe avait retenu quelque chose du Moulinet, car il en fait échange avec l'abbé Guillaume pour des redevances à Châtenoy, et en sus 200 livres tournois. La charte royale confirmative de cet arrangement est datée de Montargis (*apud Montem argii*), février 1292.

En 1293, un nommé Etienne Aglantine, pour reconnaître les grands services que lui avaient rendus les religieux de Saint-Benoît, abandonna au monastère tout ce qu'il possédait au Mesnil, paroisse de Germigny (1). L'acte de donation fut reçu par frère Etienne, prévôt ou prieur du monastère, et par Étienne de Bouzonville, maire de Saint-Benoit. Il faut remarquer ici que les revenus de la mairie de Saint-Benoit avaient été rachetés en 1268 (2). C'est qu'alors cette mairie avait été cédée de nouveau à un autre titulaire, mais à des conditions qui sauvegardaient mieux les droits du monastère.

Le traité passé entre Guillaume, abbé de Saint-Benoît, et le chevalier Guy de Beaulieu, révèlerait d'heureuses tendances dans l'administration des affaires temporelles, s'il n'avait été le triste résultat de la situation compromise de la fortune du monastère de Fleury. De pareils traités, faits en prenant les mesures nécessaires contre les abus, pour conserver dans toute leur valeur les propriétés monastiques, eussent été des actes conservateurs de la dignité des religieux, parce qu'ils eussent placé des intermédiaires entre les couvents et leurs contribuables dans la perception des revenus, et eussent empêché par là même de faire remonter directement jusqu'aux moines l'odieux des rigueurs trop souvent indispensables pour faire rentrer les redevances légitimement exigibles.

En 1296, l'abbé Guillaume, agissant sous l'empire de la nécessité, cédait à Guy de Beaulieu une maison à La Cour-Marigny, et tout ce que l'abbaye possédait dans ce lieu et dans les paroisses de Montereau, Oussoy, Varennes, le Moulinet, Vimory, Cepoy et Montigny de Mézières. Guy, de son côté, s'engageait à payer 3,000 livres à l'abbaye.

La même année, Guillaume eut à régler le cens que devaient payer les bourgeois de Châtillon-sur-Loire à cause du prieuré et des décimes dont

(1) Voir *suprà*, p. 299.
(2) *Cart. Floriac.*

les habitants de Châtillon-sur-Loing étaient redevables à l'abbaye pour certains biens qu'elle possédait en ce lieu-là.

Le pape Boniface VIII, par une charte (1) du 28 janvier 1296, régla que tous les monastères et prieurés conventuels, par là même qu'ils dépendaient en tout et pour tout de l'abbbé et du monastère principal de Fleury-Saint-Benoît, où les religieux prononçaient leurs vœux, et d'où ils avaient leur obédience, devaient nécessairement dépendre du Saint-Siége et en relever directement, comme le monastère de Fleury-Saint-Benoît lui-même. Cette décision tranchait toutes les difficultés que les évêques diocésains pouvaient soulever à propos de la juridiction.

(1) D. Chazal, ann. 1296.

CHAPITRE XIV.

SITUATION SPIRITUELLE ET TEMPORELLE DE L'ABBAYE AU COURS DES XIVe ET XVe SIÈCLES.

I. Affaiblissement des revenus de l'abbaye. Philippe-le-Bel visite Saint-Benoit. — II. Pierre de Guilly, abbé. Différents actes de son administration. — III. Guillaume III, Pierre III de l'Aulnay, Hugues II, abbés. — IV. Pierre IV, Bernard Ratier, Jean II de La Tour, abbés. — V. Gérault Paute, Bernard d'Estragne, abbés. Tribunal de la Salle à Saint-Benoit. — VI. Jean III de Chamboac, abbé. Montereau, Lorris. Begon de Murat, abbé. — VII. Raoul de Chartres, Louis de Passat, Jean IV d'Hauvelle, abbés. Miracle opéré devant l'autel de Saint-Sébastien, à Saint-Benoit. — VIII. Jean V d'Eselines, abbé. État déplorable du monastère. Prétentions de l'archevêque de Bourges sur Châtillon.

I.

AFFAIBLISSEMENT DES REVENUS DE L'ABBAYE. — PHILIPPE-LE-BEL A SAINT-BENOIT.

La situation du monastère de Fleury-Saint-Benoît, au commencement du XIVe siècle, se révèle par un fait important : la détermination prise en 1299 par le chapitre général de tous les religieux des monastères et prieurés affiliés à ce monastère et vivant sous sa dépendance. Ce chapitre avait été convoqué conformément aux coutumes des monastères de l'ordre de Saint-Benoit. La session fut ouverte le 12 juillet (1).

Les premiers statuts de ce chapitre ont rapport à la célébration de certaines fêtes, à des modifications à introduire dans la récitation de l'office, et à plusieurs autres dispositions réglementaires de détail. Mais le sixième statut et les suivants abordent le fond de la question vitale ; ils mettent en lumière l'état d'amoindrissement dans lequel l'abbaye était tombée. Elle est réduite à tracer des limites à son action ; ne pouvant réduire

(1) D. CHAZAL, ann. 1299.

immédiatement le nombre de ses membres, il faut qu'elle se restreigne pour l'avenir. Il est décidé, en effet, qu'il n'y aura plus à Fleury-Saint-Benoît que quarante-cinq religieux, vingt-quatre dans le monastère de La Réole, avec le prieur, vingt dans celui du Pressy, douze à Saint-Benoît-du-Sault. Toutefois, sans perdre l'espoir d'un avenir meilleur, le chapitre ajoute que si des sujets se présentaient avec des ressources suffisantes pour subvenir à leur entretien personnel, il serait permis d'aller au-delà du nombre déterminé. Malgré cette clause, et même à raison de cette clause, les différents monastères de l'abbaye de Fleury n'étaient plus dès lors des asiles ouverts à toutes les âmes affligées ou embrasées de l'amour divin, qui avaient besoin de vivre dans la retraite et sous le joug salutaire de la discipline monastique : il fallait une certaine fortune pour se faire religieux. C'était là un véritable malheur.

Tout porte à croire que dans cette situation gênée, sinon désespérée, les religieux eurent recours au roi Philippe-le-Bel. Toujours est-il que ce monarque vint à Saint-Benoît au mois de décembre de l'année 1301 ; il y passa les fêtes de Noël. Il voulut que l'évêque d'Orléans, Berthold, un des plus savants hommes de son siècle, vînt l'y trouver et célébrât les grands offices de la Nativité du Sauveur. L'évêque d'Orléans se rendit au désir du roi ; mais respectant les droits et les priviléges de l'abbaye, il donna acte aux religieux de ce fait, et reconnut, dans une charte authentique écrite sur les lieux mêmes, toutes les exemptions de juridiction dont ils jouissaient (1). Ce prélat avait cependant introduit dans cette charte une certaine clause restrictive, dont il se départit l'année suivante, 1302, dans une nouvelle charte datée de Jargeau (2). Ce fut sans doute à la demande des religieux que Berthold donna cette seconde charte, car on sait combien ils tenaient à conserver l'intégrité de leurs priviléges. Quelques années plus tard, à la même époque, en 1308, Jean, archidiacre de Sully, étant venu accompagner à Fleury le cardinal Nicolas, attesta par écrit que sa présence au monastère n'impliquait aucune juridiction, qu'il ne s'y présentait qu'en qualité de simple chapelain du cardinal (3).

Le roi Philippe-le-Bel laissa aux religieux de Saint-Benoît un bon souvenir de sa visite. Il avait pu constater l'état de gêne dans lequel se trou-

(1) D. Chazal.
(2) *Cart. Floriac.*, ann. 1302.
(3) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1563.

vait alors le monastère, et l'urgence des réparations à faire aux bâtiments conventuels; il accorda à l'abbé Guillaume 2,200 livres pour subvenir aux principales dépenses. Il faut dire cependant que c'était là une sorte de restitution pour les dégâts causés aux bois du tréfonds de Saint-Benoît, dans la forêt, pour la construction de Châteauneuf-sur-Loire (1). C'est là, du moins, ce que l'abbé Guillaume exprime dans les lettres relatives à cette donation, en conséquence de laquelle il déclare pouvoir absoudre l'âme du roi, de la reine et de leurs enfants. Ces dernières paroles indiqueraient qu'il y avait eu une sorte d'excommunication occulte lancée contre le roi pour le fait des dommages occasionnés à l'abbé et à ses moines par la coupe de bois faite indûment dans le tréfonds de Saint-Benoît.

L'année qui précéda sa mort, l'abbé Guillaume d'Artenay fonda son anniversaire en 1303, pour une somme de 100 livres parisis, à prendre chaque année sur la grange de Bouzonville (*Bolonis villa*).

II.

PIERRE DE GUILLY, ABBÉ. — DIFFÉRENTS ACTES DE SON ADMINISTRATION.

LIIIe *abbé :* **Pierre II de Guilly** [de 1304 à 1312] (2). — L'abbé Guillaume était mort vers 1304 ou 1305; l'abbé Pierre, surnommé de Guilly, lieu de sa naissance (3), lui succéda. Son élection se fit au plus tard vers le commencement de l'année 1306. Son nom figure sur un acte de foi et hommage que Béatrix de Montfort lui rend alors en qualité d'abbé de Saint-Benoît, pour les domaines de l'abbaye, qu'elle tenait en fief en plusieurs lieux.

Les XIVe et XVe siècles n'offrent guère d'autre intérêt, dans l'histoire de l'abbaye, que celui qui s'attache à la vie d'une grande institution dont on veut suivre la marche à travers les âges. La monotonie des événements fait pressentir sa caducité prochaine. Elle vit sur son passé, fait encore

(1) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1563. — Philippe-le-Bel fit faire au XIIIe siècle des restaurations considérables à Châteauneuf. (V. *Châteauneuf*, par M. BARDIN, p. 46.)

(2) D. CHAZAL, ann. 1305.

(3) Les auteurs du *Gallia christiana* ont adopté le nom de *Giry* (*de Giriaco* pour *de Giliaco*).

un peu de bien dans l'ombre à ses propres enfants, conserve à la science et aux arts quelques trésors enfouis; mais elle n'a plus rien de sa vigueur première et de sa fécondité civilisatrice. Dans sa vieillesse affaissée, elle afflige l'âme de ceux qui se reportent à ses premiers jours pour contempler ses splendeurs évanouies. Cependant, Fleury-Saint-Benoît est encore un monastère respectable par sa régularité. Les études n'y sont point abandonnées ; mais elles ne s'y soutiennent que fort péniblement. Les heureux effets du décret de l'abbé Jean pour les étudiants, en 1248, s'étaient à peine maintenus pendant un demi-siècle. Dès 1306, l'abbé Pierre de Guilly (1), forcé sans doute par le malheur des temps, donnait une destination nouvelle aux domaines affectés à leur entretien.

Les revenus du monastère étaient, en grande partie, administrés par un religieux nommé chambrier, chargé de pourvoir aux choses nécessaires à l'entretien et à la nourriture des religieux. Cette charge, autrefois inamovible, fut mise à la disposition de l'abbé vers 1306. Le chambrier n'était plus qu'un simple officier, agissant sous ses ordres, et révocable à sa volonté. Un des principaux revenus unis autrefois à cette charge était celui de la dîme du vin à Darvoy (*de Darveio*), et surtout les droits, fruits, rentes et cens à percevoir à Châtillon-sur-Seine. Ces revenus furent unis en 1306 (2) à la mense abbatiale, et l'abbé, en échange, donna au chambrier sa maison de Saint-Benoît-sur-Loire, celles de Saint-Benoît-du-Retour, de Vineuil près Blois, ainsi que les revenus perçus à Vailly et dans la grange de Bray. Cette disposition fut écrite en chapitre et d'un commun accord. Depuis ce temps, Châtillon-sur-Loire, dont les revenus étaient considérables, appartint toujours à la mense abbatiale. En 1307, le roi Philippe-le-Bel, pour agrandir son château, avait enlevé au prieuré de Notre-Dame de l'Épinoy vingt-six maisons assez avantageusement placées près du four banal ; il donna en dédommagement au prieur une rente de 35 sols (3). L'acte qui mentionne cette transaction est daté de Châteauneuf, au mois de juin 1307.

Cette même année, le monastère vit les droits qu'il avait sur la juridiction séculière de Montigny, d'Auxi et de Châteaulandon, attaqués, mais aussitôt attestés comme réels par jugement du bailly de Sens (4). Une autre question de justice était agitée entre le prieur de Gien et Jean de

(1) D. Chazal; *Cart. Floriac.*, ann. 1306.
(2) D. Chazal, *Preuves*.
(3) *Cart. Floriac.*, p. 10.
(4) *Cart. Floriac.*, fol. 175.

Courtenay (Cher), seigneur de Champignolle, et de sa femme, Jeanne de Sancerre. Elle fait connaître quels étaient les droits de l'abbé et des religieux de Saint-Benoît sur différentes localités des environs de Gien, à cause du prieuré de Saint-Pierre de cette ville, qui leur appartenait. Ils avaient des censives et les droits de justice sur tous les habitants des villages de Courcelles et de Codroy, ainsi que sur tous ceux dont les maisons étaient situées sur le chemin de Saint-Brisson au pont de Poilly, et de Poilly à Saint-Gondon. Enfin, sur toutes les terres de Saint-Brisson, ils prélevaient différents droits distincts des droits des sieurs de Courtenay, seigneurs du château, notamment les droits *pro clamoribus, emendis, usquè ad sanguinis cognitionem* (1).

Un acte de 1311 mentionne un jugement du prévôt de Châteauneuf, rendu contre un Philippe de Manchecourt qui avait insulté les moines de Saint-Benoît (2).

Un acte de la même année offre une particularité digne de remarque. Simon Boucher et Marguerite, sa femme, bourgeois de Saint-Benoît, se donnent au monastère avec tout ce qu'ils possèdent et posséderont, à charge d'être nourris et entretenus comme les frères, avec liberté au dernier survivant de prendre l'habit de convers. D. Chazal dit à ce sujet qu'il paraît que les abbés de Saint-Benoît pouvaient donner l'habit religieux même aux femmes, et qu'il faut entendre dans ce sens les expressions des chartes pontificales : *potestas in homines et mulieres sui ordinis.* Il observe encore que le nécrologe de Fleury offrait les noms de plusieurs femmes.

III.

GUILLAUME III, PIERRE III DE L'AULNAY, HUGUES II, ABBÉS.

LIVe *abbé :* **Guillaume III** [de 1312 à 1318]. — L'abbé Pierre de Guilly ne vécut pas au-delà de l'année 1312, car il avait déjà en 1313 pour successeur Guillaume, qui reçut, cette année-là, le serment de foi de Yolande, duchesse de Bretagne, comtesse de Montfort, pour le fief de Sonchamp.

(1) Charte de 1308. — Voir dans D. Chazal, qui détaille assez au long les droits des seigneurs de Saint-Brisson.

(2) *Cart. Floriac.*

Une série d'actes de vente et d'acquisition, des transactions, quelques donations, voilà tout ce qui remplit les trente années de l'administration de l'abbé Guillaume III et de son successeur. Aucun fait ne s'élève à la hauteur d'un événement de nature à initier à l'existence intime, à la vie religieuse et littéraire du monastère et de ses écoles. On en est réduit à traverser toute une époque sans rencontrer autre chose que des dates arides et des noms de lieux.

En 1315, une fondation de trois messes, faite autrefois en faveur de la chapelle de la bienheureuse Marie de Chappes-en-Bois, est attribuée au monastère de Fleury-Saint-Benoît, auquel ce petit prieuré avait été uni, ainsi que les usages dont il jouissait dans la forêt de Chaumont, près Lorris, où il était situé.

En 1316, un nommé Girard-Dupont, qui possédait plusieurs champs dans la paroisse d'Orveau et dans le domaine de Bellesauve, sur lequel le monastère de Fleury-Saint-Benoît avait toute juridiction, s'étant rendu coupable d'un homicide, ses biens furent confisqués, selon les lois, au profit du seigneur, c'est-à-dire de l'abbé de Saint-Benoît, qui vendit à son monastère, au profit de la mense abbatiale, ces biens confisqués pour 122 livres parisis.

Beaucoup de servitudes, dont la plupart étaient d'une singularité étonnante (1), entravaient la marche des affaires temporelles de l'abbaye. L'abbé Guillaume profita de la générosité du comte d'Auvilliers, qui lui fournit l'argent nécessaire pour racheter la plupart de celles qu'il crut les plus importunes. L'une d'elles obligeait les religieux à donner à un sieur Chartier la moitié de tous les poissons qu'ils pêchaient dans les rivières de Germigny ; on s'en délivra pour 24 livres (2).

La mairie de Tillay-Saint-Benoît fut rachetée à cette époque, avec tous ses droits et revenus, d'un sieur Philippe, bourgeois de Mareau.

En 1317, l'abbé Guillaume acquit pour 625 livres toutes les possessions d'un sieur Jean d'Échanvilliers, sur la paroisse d'Yèvre-le-Châtel, ainsi que toutes celles d'un sieur Étienne Courquet, bourgeois de Saint-Benoît, sur la paroisse des Bordes.

Les droits de justice du prieur de Gien-le-Vieil, et ceux du prieur d'Étampes, avaient été confirmés par une charte du roi Louis-le-Hutin, vers 1315. L'abbé Guillaume mourut vers 1318.

(1) D. Chazal (*Hist. cœnob. Floriac.*) entre à cet égard dans des détails assez curieux.

(2) *Cart. Floriac.*, ann. 1317.

LVe *abbé :* **Pierre III de l'Aulnay** (1) [de 1319 à 1342]. — On peut porter à 1319 son élection, car on voit, cette année-là, figurer son nom sur un acte dans lequel il prend un arrangement avec le frère Pierre, infirmier du monastère, relativement à un moulin situé dans le clos du monastère qu'entourait la petite rivière de la Bonnée (2). Ce moulin était affecté aux dépenses de son office. L'abbé Pierre l'ayant attribué à sa mense abbatiale, donna comme compensation à l'infirmier huit boisseaux de seigle à prendre sur Abbeville. Il racheta, comme son prédécesseur, un grand nombre de servitudes en divers lieux (3). En 1326, le chapitre général qui se tint à Saint-Benoît se borna à examiner les diverses transactions faites les années précédentes. Affermir et rendre d'une exploitation plus facile les biens de l'abbaye, c'était là l'unique préoccupation du moment.

En 1334, les frères Bertrand et Nicolas donnent à l'abbaye une chapelle qu'ils avaient fondée à Yèvre-le-Châtel (4).

En 1335, Guillaume Rodin et Isabelle, sa femme, se donnent à l'abbaye avec tout ce qu'ils possèdent, à la condition d'y être nourris et vêtus (5). La même année, la juridiction séculière de La Cour-Marigny, réclamée par les agents du roi, est assurée au monastère par arrêt du Parlement.

En 1336, l'abbé Pierre donna à l'aumônerie du monastère la maison qu'il possédait à Germigny (6). Dans le même temps, le réfectorier (*cœnarius*) reçut, de certaines personnes qui avaient vu avec peine l'extrême frugalité des repas des religieux, quelques rentes à prendre sur le clos de la Luisandière, à Saint-Benoît, afin d'améliorer leur nourriture.

En 1340, l'abbé Pierre vendit, pour 40 livres tournois, des prés situés à Beauchamps et à Châtenoy, qui lui avaient été attribués en sa qualité d'abbé, et comme seigneur de ces lieux, à raison de la forfaiture d'un nommé Bellolin.

Avant sa mort, qui arriva vers 1342, l'abbé Pierre fonda son anniversaire, et pour cela acheta de Simon Boutefour de Lorris, pour 54 livres, la

(1) Il existe, sur la paroisse de Guilly, un domaine appelé l'Aulnay. Il paraît probable que Pierre III de l'Aulnay était le parent de Pierre II de Guilly.

(2) D. Chazal ; *Cart. Floriac.*, ann. 1317.

(3) *Ibid.*

(4) D. Chazal ; *Cart. Floriac.*, ann. 1326.

(5) *Cart. Floriac.*, ann. 1335.

(6) *Id.*, ann. 1335.

ferme de Bellevue (*de Bellovisu*), connue plus tard sous le nom de la Sablonnière, à Montereau. Il ajouta à cette donation celle d'une vigne située entre le monastère de Saint-Benoît et la Loire, et sur le moulin Macé, trois boisseaux de seigle qui devaient être distribués aux pauvres ce jour-là (1). Il ne faut pas confondre cette ferme de Bellevue avec Beauvoir de Saint-Martin-d'Abbat, qui appartenait à la mense abbatiale.

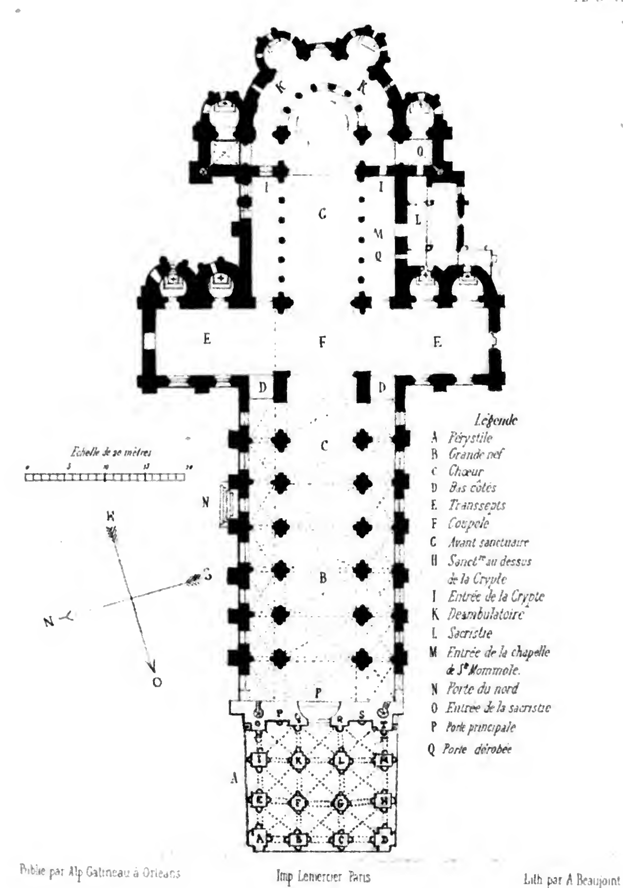
LVI[e] *abbé :* **Hugues II** [de 1343 à 1347]. — Cet abbé était élu en 1343. Il reçut alors la donation de Geoffroy (2), meunier d'Ars ou des Bordes (*de Arcubus*), qui offrit au monastère de Saint-Benoît tout ce qu'il possédait sur cette paroisse, notamment le moulin et l'étang des Bordes.

Vers ce temps, l'archevêque de Sens manifesta la prétention de vouloir visiter le prieuré de Saint-Gervais-les-Orléans, et diriger son droit de procure. L'affaire fut portée en cour de Rome.

Les abbés de Fleury-Saint-Benoit se faisaient un devoir de visiter toutes les maisons dépendantes de leur monastère; mais quand ils entreprenaient de lointains voyages, ils désignaient un religieux chargé de surveiller les intérêts spirituels et temporels de l'abbaye pendant leur absence. C'est ainsi que l'on voit l'abbé Hugues nommer pour cette cause le frère Florentin, prieur de Pressy, son vicaire général (3).

En 1343, il est parlé d'un frère Simon, laïc, et c'est pour la première fois qu'il est fait mention de ces sortes de religieux dans les registres du monastère. Ce frère Simon était fils d'un jardinier du château royal de Châteauneuf-sur-Loire, que le roi Charles IV avait placé dans le monastère, à la prière de la reine Jeanne d'Évreux. Après dix-huit ans de séjour dans cette maison, le frère Simon en fut expulsé, pour une cause inconnue, par l'abbé Hugues, qui refusa de lui donner, comme par le passé, la nourriture et le vêtement; mais le roi Philippe VI manda à son bailli d'Orléans de forcer, par tous les moyens de droit, l'abbé de Saint-Benoît à continuer de donner à cet homme les choses nécessaires. Les lettres royaux furent données à Blois le 18 décembre 1343 (4). Dom Th. Leroy observe à ce sujet que l'admission de ce frère Simon dans le monastère de Fleury y donna lieu à l'institution des moines lais, autrement dits moines du Roi.

(1) *Cart. Floriac.*, ann. 1342.
(2) *Id.*, ann. 1343.
(3) D. Chazal, ann. 1345.
(4) *Cart. Floriac.*, p. 201; *Gall. christ.*, ann. 1343.



Publié par Alp Gatineau à Orléans Imp Lemercier Paris Lith par A Beaujoint

Plan de l'Eglise de St Benoit

Sous l'administration de l'abbé Hugues, vivait à Saint-Benoît un religieux distingué par sa science et sa piété ; il se nommait Hugues d'Arcy. Ce nom vient enfin révéler quelque chose de la situation intime de ce monastère, car il paraît peu probable qu'un seul religieux ait alors acquis sa science dans l'isolement, et que sa vertu ait été un fait exceptionnel et sans influence. Hugues d'Arcy devint évêque de Loudun, et plus tard archevêque de Reims, où il mourut en 1351. Telle était son épitaphe :

HIC JACET VENERABILIS PATER INCLYTÆ RECORDATIONIS,
MAGNÆ SCIENTIÆ ET PRUDENTIÆ DOMINUS HUGO
DE ARCIACO, OLIM EPISCOPUS LAUDUNENSIS, ET POSTEA
HUJUS REMENSIS ECCLESIÆ ARCH. DE MAGNO ET SECRETO
CONCILIO DOMINI REGIS, QUI OBIIT AN. D. 1351. ORATE PRO EO (1).

Quelque temps avant sa mort, qui arriva en 1346, l'abbé Hugues avait racheté les dîmes de La Cour-Marigny.

A la mort de l'abbé Hugues, le roi Philippe VI nomma un économe pour recevoir les revenus du monastère en son nom. Le prieur et les moines protestèrent énergiquement, alléguant le droit qu'ils avaient de se gouverner par eux-mêmes. Il fut fait alors une enquête par ordre de Jean Petit, vice-bailly, et Gilles du Cognet, procureur du roi à Orléans. L'enquête démontra que le roi n'avait jamais joui d'aucun droit sur le régime temporel de l'abbaye, qui appartenait au grand prieur.

IV.

PIERRE IV, BERNARD, RATIER, JEAN II DE LA TOUR, ABBÉS.

LVIIe *abbé* : **Pierre IV** [de 1346 à 1353]. — Il est impossible de conserver sur la liste des abbés de Fleury un Jean de La Tour que La Saussaye, dans ses *Annales de l'Église d'Orléans*, y introduit évidemment par erreur (2).

L'abbé Pierre IV paraît avoir été élu vers le commencement de

(1) D. CHAZAL, ann. 1343.
(2) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1564.

l'année 1347. Cette année-là, il donna à l'abbaye une maison nommée Beauvoir, située à Montereau (1).

En 1348, l'abbé Pierre IV invita Pierre, évêque de Narbonne, à faire la translation des reliques de saint Maur dans une nouvelle et plus riche châsse. On a vu quelle vénération avaient les religieux de Saint-Benoît pour les reliques de saint Maur. Ils ne faisaient aucune procession extérieure sans les faire porter devant eux (2).

En 1349, le frère Bernard Ferrand, prévôt du monastère, agissant au nom de l'abbé, vendit une maison située à Bou, pour un cens de 12 sols parisis payables chaque année dans la maison des moines, appelée *Foujuif*, située à Saint-Denis-de-l'Hôtel (3).

En 1350, une charte de Philippe VI confirme les droits du monastère sur la forêt de *Monte Brennâ*.

L'abbé Pierre mourut en 1353. Sa mort donna lieu à une nouvelle prétention de la part des agents du fisc. Le bailli de Sens, sous le prétexte de la vacance du siége métropolitain, dans la circonscription duquel l'abbaye était renfermée, voulut s'emparer des revenus du monastère en vertu des droits de régale; mais le procureur des religieux fit observer au roi Jean II, dit le Bon, que cette prétention n'était nullement fondée. Tous les revenus indûment perçus furent restitués (4).

LVIII[e] *abbé :* **Bernard Ratier** [de 1353 à 1356]. — Élu le 18 juillet, en 1353, il fit quelques échanges de peu d'importance en 1354.

Dès le commencement de son administration, il eut à lutter contre le duc d'Orléans, frère du roi Jean, qui contestait aux moines de Saint-Benoît l'exemption qu'ils prétendaient avoir de sa juridiction. L'affaire, portée au Parlement de Paris, eut une issue favorable pour le monastère. Il y fut rendu un arrêt en 1356, qui déclare que l'abbaye de Saint-Benoît et toutes ses dépendances ne relèvent que du roi (5). Une charte royale, en 1359, vint confirmer cet arrêt (6).

(1) *Cart. Floriac.* — Cette maison est différente du Beauvoir donné par l'abbé Pierre en 1336.

(2) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1564.

(3) *Cart. Floriac.*, ann. 1349.

(4) *Gall christ.*, t. VIII, p. 1564.

(5) Arrêt du Parlement, cité par D. Chazal, ann. 1356.

(6) *Cart. Floriac.*, ann. 1359.

Tous ces actes font déjà pressentir les temps malheureux des envahissements exercés sur l'abbaye par l'autorité séculière. Encore un siècle, et le monastère de Saint-Benoît, comme tant d'autres, ne sera plus qu'un riche bénéfice à la disposition des rois de France, qui en gratifieront leurs favoris.

LIXe *abbé :* **Jean II de La Tour** [de 1356 à 1358]. — On ignore l'époque précise de la mort de Bernard Ratier. Jean de La Tour, originaire d'Auvergne (1), qui lui succéda, avait pris l'habit religieux à Cluny. Comment devint-il abbé de Saint-Benoît? L'histoire ne le dit pas. D'après une liste des abbés de Fleury, dressée par D. Claude, Bénédictin de Bonne-Nouvelle, il était abbé en 1358. Jean de La Tour fut créé cardinal par le pape Grégoire XI, en 1371, le 6 juin, et mourut, le 15 avril 1374, à Avignon, près du Pape. Le saint-siége était encore dans cette ville.

Le pape Urbain V, en 1365, voulant doter de reliques de saint Benoît un monastère qu'il avait fait construire à Montpellier, manda aux religieux, par une bulle qui menace d'excommunication leur refus, de lui remettre quelques ossements du corps de saint Benoît, qu'il regardait comme bien réellement présent dans ce monastère, malgré les prétentions contraires des moines du Mont-Cassin. Ce fut un grand deuil pour tous les religieux, et quand ils déposèrent dans la châsse destinée au Pape une partie du crâne et un os du bras du saint patriarche, ils versèrent d'abondantes larmes (2).

En 1369, l'abbé Jean de La Tour obtint du roi Charles V (le Sage) un ordre pour le bailli de Cepoy, qui le chargeait de poursuivre les détenteurs illégitimes et les usurpateurs injustes des biens de l'abbaye (3).

V.

GÉRAULT PAUTE. — BERNARD DE L'ESTRAGNE. — TRIBUNAL DE LA SALLE, A SAINT-BENOIT.

LXe *abbé :* **Gérault Paute** [de 1372 à 1373]. — Le cardinal de La Tour d'Auvergne eut pour successeur, en 1372, un abbé de Saint-Éloi de

(1) Les armes du cardinal de La Tour d'Auvergne étaient : d'azur semé de fleurs de lys d'or, à la tour d'argent maçonnée de sable.

(2) D. Chazal, *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1564.

(3) *Ibid.*

Noyon, Gérault Paute, dont le choix avait été indiqué, sinon imposé aux moines, par le pape Grégoire XI (1). Une sentence des évêques d'Auxerre et de Thérouenne, qui protestent contre ce religieux, parce qu'étant abbé de Saint-Benoît il avait retenu des biens de l'abbaye de Noyon, constate positivement que Gérault fut transféré de ce monastère à celui de Fleury. Trois ans plus tard, en 1374, ce religieux fut nommé abbé de Marmoutiers. De son monastère de Tours, il envoya à Saint-Benoît, comme souvenir de son passage dans ce monastère, une riche mitre d'or et une somme de 200 livres, demandant que l'on célébrât annuellement, à son intention, une messe du Saint-Esprit pendant sa vie, et un *obit* après sa mort, ce qui eut lieu en effet (2).

Les prétentions fiscales des gens du roi tendaient de plus en plus à se manifester. Lorsque Gérault Paute quitta le monastère de Saint-Benoît, N. Barreau, gouverneur d'Orléans, renouvela à cette occasion la prétention d'y établir un économe pour en recueillir les revenus pendant la vacance du siége abbatial.

LXI[e] *abbé :* **Bernard de l'Estragne** [de 1375 à 1389]. — Lorsque le cardinal Jean de La Tour d'Auvergne quitta Saint-Benoît, il laissa le gouvernement intérimaire de l'abbaye à Bernard, dit de l'Estragne, qui était chambrier du monastère, comme on le voit par un acte de 1351, et dont l'élection définitive ne paraît avoir eu lieu qu'en 1375, époque où son nom apparaît dans les actes du monastère en qualité d'abbé. Il acheta alors, en cette qualité, un champ près de la fontaine de Saint-Benoît, au diocèse de Reims. En 1374, il reçut de Laurent Rigomier (3) et de Jeanne, sa femme, la métairie de Charipault, de la paroisse de Saint-Martin-d'Abbat, à la charge d'acquitter un *obit* le jour de leur anniversaire, et ce fut encore comme administrateur temporaire de l'abbaye. Cette année-là, il institua son vicaire général, pour toutes les affaires de sa juridiction, Clément de Grammont, et il nomma Naudin-Barate, notaire à Saint-Benoît, bailli de la justice de l'abbé, dite justice de la Salle (4).

Dans un acte de 1375, il est parlé d'un Jean Dolemant, maître des forêts du monastère. Ce maître des forêts veillait à la garde des forêts de

(1) *Gallia christiana,* t. VIII, p. 1564.
(2) *Cart. Floriac.,* acte de l'an 1376, 3 mars.
(3) *Gall. christ.,* t. VIII, p. 1564.
(4) D. CHAZAL, tiré du registre de la Salle.

l'abbé et des moines. A cet office étaient annexés les droits de haute, moyenne et basse justice. Les gardes des forêts étaient sous sa dépendance, et quand ils s'acquittaient de leurs fonctions, ils portaient un arc et un carquois, comme cela est indiqué dans une charte du roi Philippe III le Hardi, de 1280 (1).

C'était devant le bailli de la Salle de Saint-Benoît que les maires et autres officiers comparaissaient pour prendre leur mission ou rendre leurs comptes. En 1371, Jean Prieur, maire de Bouzy, y fit serment, sur l'Évangile, de bien remplir sa charge et de payer exactement ses redevances.

Le registre de ce siége, désigné sous le nom de la Salle, signale d'autres serments du même genre, faits un peu plus tard : en 1380, celui d'Odon Boulard, pour la mairie des Eaux; celui d'Etienne Lanoy, en 1395, pour la mairie d'Oussoy (*in nemoribus abbatum*); celui d'Etienne Chapeau, en 1401, pour la mairie de Bray.

La justice de Châtillon-sur-Loire était aussi à cette époque du ressort du bailli de la Salle. Ce bailli avait autorité sur tous les prévôts de la mouvance des fiefs de l'abbaye.

En 1376, ce petit tribunal fut sur le point d'être appelé à juger un fait d'une haute gravité. Le 27 décembre, Pierre Sauvage, maire de Bouzonville-en-Beauce, emmena après le coucher du soleil, à Saint-Benoît, pour les jeter en prison, deux malheureux prêtres indignes de leur nom et de leur caractère sacré. C'étaient Jean Chevalier, de Bressuire, en Poitou, et Yves le Rousseur, de Nantes, en Bretagne. Ils étaient venus de Pithiviers à Bouzonville, sous prétexte de prêcher et de quêter pour une œuvre sainte. En arrivant dans le village, ils avaient assassiné un des habitants, nommé Chevalier; ils s'étaient ensuite introduits dans l'église, avaient enlevé deux calices (*in armario*), et proféré des paroles incendiaires et des menaces de mort contre tous les habitants. Le 2 janvier suivant, ces forcenés furent réclamés par Jean V de Tramilguer, évêque d'Orléans, aux gens duquel ils furent livrés par ceux de l'abbé de Saint-Benoit.

Il est fait mention cette même année de la restauration de la citadelle du monastère. L'abbé voulait y faire contribuer les habitants de Germigny, Bouzy et Bray, qui protestèrent et soutinrent leurs droits (2).

(1) *Cart. Floriac.*
(2) D. Chazal, registres de la Salle.

Les religieux du prieuré de Chappes-en-Bois, petit monastère qui avait été réuni à celui de Saint-Benoît en 1187, continuaient à vivre sous la dépendance de l'abbé, car les actes qui sont particuliers à ce lieu sont insérés dans le cartulaire de Fleury. On y lit à l'année 1379 que le prieur de Chappes-en-Bois dut recourir à un jugement pour obtenir la redevance de dix-huit setiers de seigle, payée au nom du roi pour trois messes d'obit qu'il était tenu (1) de faire acquitter dans la chapelle même de ce prieuré conventuel.

VI.

JEAN III DE CHAMBOAC, ABBÉ. — MONTEREAU. — LORRIS. — BEGON DE MURAT, ABBÉ.

LXII[e] *abbé:* **Jean III de Chamboac** ou **de la Chambre** [de 1389 à 1403] (2). — La date de l'élection de cet abbé est connue positivement par la charte même de son installation, charte datée du 30 décembre 1389 (3).

Le monastère de Saint-Benoît, par la ferveur de ses religieux et la gestion prudente de ses abbés, inspirait encore une juste confiance aux populations; car on voit à cette époque un certain nombre de laïcs se donner à l'abbaye corps et biens, pour vivre et mourir en paix dans cette sainte et salutaire dépendance. En 1394, Jean Hodon de Bouzy et Marguerite, sa femme, offrirent un exemple de ce genre de donation (4). Beaucoup d'autres aussi continuaient à y fonder des anniversaires. En 1396, Odon Boulard, maire des Eaux, remet à cette intention, sur ses revenus, 30 livres. Il ajoute à cette somme quelques prés qu'il possédait à Germigny et au lieu de Bouteilles (*de Boutelliis*) (5).

L'abbé Jean de Chamboac mit une grande activité dans l'administration des biens temporels de son abbaye. Il acheta du chevalier Gervais

(1) D. CHAZAL, *Cart. Floriac.*

(2) D. Chazal admet *Chamboac,* parce qu'il a lu ce nom sur une charte autographe de Fleury. Tous les autres auteurs écrivent *de la Chambre.*

(3) *Cart. Floriac.,* charte citée par D. Chazal, ann. 1381.

(4) D. Chazal cite les termes de cette donation, ann. 1394.

(5) *Cart. Floriac.,* D. CHAZAL, *ex autographo,* ann. 1396.

d'Escrennes, en 1395, des prés et un four banal situés au Moulinet et à Montereau, et un usage dans la forêt d'Orléans, au canton de *Monte Brennâ*, moyennant 40 livres d'or (1), somme que la piété du chevalier d'Escrennes consacra tout entière à la fondation de son anniversaire à Fleury.

Un différend survenu avec l'abbé Jean de Chamboac et les religieux remet un peu en lumière la situation littéraire du monastère de Saint-Benoit. Les religieux qui avaient pris des grades dans les grandes universités jouissaient, pour se procurer les moyens de fortifier leurs études, d'un revenu de 42 livres parisis, que leur payait l'abbé. Pierre de La Tour d'Auvergne préféra leur abandonner le lieu de Tillay, avec toutes ses dépendances, pour vingt-quatre ans. Dans ce laps de temps, une maison de ce lieu était tombée en ruine. Jean de Chamboac voulait qu'elle fût réparée aux frais des religieux ; de là, jugement par arbitres. Ce fait permet de constater, vers la fin du XIVe siècle, l'usage d'envoyer encore de jeunes religieux compléter leurs études théologiques à Paris (2).

La paroisse de Fleury-aux-Choux se trouve mentionnée dans un acte de cette époque. Le prieur de Saint-Gervais-lès-Orléans fut condamné à payer une redevance de quatre boisseaux de seigle au curé de Saint-André de Fleury. Le doyen de Saint-Avit et le prieur de Bonne-Nouvelle avaient été nommés arbitres (3).

Des réclamations faites par le gouverneur d'Orléans au prieur de Saint-Barthélemy de Lorris font comprendre que non seulement les bâtiments conventuels n'étaient pas entretenus convenablement, mais que le nombre des religieux était inférieur au nombre prescrit par les chartes royales de fondation (4).

Evidemment, l'abbaye, et par là même ses annexes, étaient dans un état déplorable de décroissance.

En 1403, l'abbé Jean III de la Chambre s'entendit avec Raimond, abbé de Cluny, à propos de la succession d'un prieur qui avait été moine dans les deux monastères de Saint-Benoit et de Cluny (5). Ce fut un de ses der-

(1) *Cart. Floriac.*, D. CHAZAL, *ex autographo*, ann. 1385.
(2) *Id.*, ibid., ann. 1395.
(3) *Id.*, ibid., ann. 1385.
(4) *Id.*, ibid.
(5) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1565.

niers actes. Il ne dut pas voir la fin de cette année, car au commencement de l'année suivante, il avait un successeur.

LXIIIe *abbé :* **Begon de Murat** [de 1403 à 1414]. — Cet abbé fut pourvu de l'abbaye de Saint-Benoît par le pape Innocent VII, et reçut ses lettres apostoliques d'institution le 25 février 1404 (1). Ce jour-là même, il désigna deux procureurs spéciaux pour prendre possession en son lieu et place (2). Begon de Murat était un ancien religieux de Cluny, précédemment prieur de Sainte-Marguerite, dans le diocèse de Beauvais.

A peine installé, l'abbé Begon reçut du pape la mission de juger comme arbitre, conjointement avec les évêques de Poitiers et de Nevers, un différend survenu entre le doyen et les chanoines de Saint-Aignan (3). En 1407, deux individus de la secte des Albigeois, Etienne Chateman et Bellone, sa sœur, s'étaient réfugiés dans le bourg de Saint-Benoît. L'inquisiteur de la foi, un frère Jean, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, écrivit aux officiers de la justice séculière de l'abbé Begon d'avoir à les livrer entre les mains de Daniel Mothe, notaire de l'inquisition. Ce fait appartient plutôt à l'histoire générale de l'Orléanais qu'à celle de l'abbaye ; cependant, comme il est constaté par un acte du cartulaire, il devait être recueilli et trouver ici sa place.

A mesure que l'on avancera dans l'histoire de l'abbaye, les faits se rattacheront à des souvenirs conservés par des monuments existant encore. L'abbé Begon signala son administration par une œuvre d'art : il fit confectionner en 1413 les stalles qui meublent le chœur de l'église de Saint-Benoît. « Ces chaises, » dit D. Th. Leroy, en parlant des stalles confectionnées en 1413, « se composent de cent formes en tout. » Si les religieux, dont le nombre avait été fixé à quarante-cinq par chapitre général de 1299, n'atteignaient pas alors ce nombre, l'abbé Begon entrevoyait sans doute dans l'avenir des jours meilleurs, car sans cet espoir fondé, évidemment, il n'eût pas établi le chœur dans d'aussi vastes proportions. Il ne fut pas donné à cet abbé de jouir longtemps de ce beau travail, car il mourut en 1414. Au moment de sa mort, sa piété et sa foi s'émurent du souvenir d'une excommunication dont il avait été autrefois indûment

(1) Armoiries de l'abbé Begon de Murat : d'azur à 4 lozanges d'argent et 3 étoiles d'or : 2 en chef et 1 en pointe.

(2) D. Chazal, ann. 1404.

(3) *Antiquités de Saint-Aignan ; Preuves.*

frappé par l'irréflexion du cardinal de Salusse, et il tint à s'en faire absoudre *in extremis* par le cardinal de Piset, légat en France, afin de mourir en paix (1).

VII.

RAOUL DE CHARTRES, LOUIS Ier DE PASSAT, JEAN IV DE HAUVELLE, ABBÉS.

LXIVe *abbé:* **Raoul de Chartres** [de 1414 à 1433]. — Le successeur de Begon de Murat, Raoul de Chartres (2), fut installé solennellement en 1415, et fut reçu au pont du monastère par tous les religieux, en présence desquels il fit le serment d'usage. Cette circonstance est annotée avec grand soin dans les actes de l'abbaye. Depuis que l'élection de leur abbé avait échappé aux moines, ils tenaient plus rigoureusement à la formalité du serment, dernière et bien faible garantie de leurs droits et de leurs priviléges, impuissante protestation contre les prescriptions contraires qui tendaient de plus en plus à s'établir.

Le nombre des religieux était alors tombé à vingt-quatre seulement, comme on le voit dans l'acte passé par l'abbé Raoul, en 1415, avec le camérier Etienne du Boutier (3), acte par lequel il abandonna à cet officier tous les revenus de la châtellenie de Saint-Benoît, afin qu'il pût subvenir suffisamment à la nourriture des vingt-quatre religieux demeurant alors dans le monastère (4).

Un acte de donation de la moitié des dîmes de Poilly, par Nardin de Moreillac et Périne, sa femme, en 1414, pour fonder leur anniversaire, voilà le seul fait qui soit signalé au temps où Raoul de Chartres administrait l'abbaye. La date de sa mort est restée incertaine. Cet abbé parait avoir eu à cœur les intérêts spirituels des habitants de Saint-Benoît. Les moines étaient en trop petit nombre pour se livrer en dehors du monastère à la prédication. D'ailleurs, depuis longtemps, et surtout depuis la création des divers ordres religieux voués à ce genre de ministère, la

(1) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1565.

(2) La famille des de Chartres était une des plus nobles familles de France. Le cardinal Reginald de Chartres était archevêque de Reims. Les armoiries de cette famille étaient : d'or à 3 fasces de gueules, à l'orle de 6 merlettes de même.

(3) *Cart. Floriac.*, D. Chazal, *ex authentico,* ann. 1415.

(4) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1565; *Cart. Floriac.*

règle ne leur en faisait plus un devoir. Raoul de Chartres chargea des frères mendiants d'Orléans de prêcher à Saint-Benoît à des époques déterminées et à des jours fixés. Ces frères recevaient chaque fois, comme honoraires, deux boisseaux de blé.

LXV[e] *abbé :* **Louis I[er] de Passat** [de 1433 à 1436] (1). — Un religieux nommé Pierre, intitué canoniquement par le pape Martin V, en 1426, ne fut sans doute pas accepté par les religieux, ou ne vint pas prendre possession de sa charge, car son nom ne figure sur aucune liste des abbés de Fleury. Il n'est resté toutefois aucune trace des difficultés qui doivent avoir troublé le monastère à cette époque sous ce rapport.

Louis de Passat était originaire de Saint-Laurent-des-Eaux (2), près Blois. Les annalistes de l'abbaye portent son installation définitive à 1433, le 21 mars.

En 1435, l'abbé Louis de Passat reçut plusieurs reconnaissances pour des biens de l'abbaye (3). Il n'aurait alors gouverné régulièrement l'abbaye que pendant trois ans, car en 1436 il avait un successeur.

LXVI[e] *abbé :* **Jean de Hauvelle** [de 1436 à 1477]. — Installé en 1436, l'abbé de Hauvelle (4) gouverna, si toutefois ce n'est pas abuser du terme, l'abbaye de Saint-Benoît pendant trente-trois ans. De tristes divisions partageaient alors les esprits. De 1436 à 1459, il eut à lutter avec un religieux nommé Pierre ; de 1459 à 1465, avec un autre religieux nommé Hugues, qui, de l'assentiment des religieux, lui disputèrent successivement l'administration au moins spirituelle de l'abbaye. Jean de Hauvelle avait pour lui la faveur et l'appui de la cour (5).

A cette époque, une noble dame, Jacqueline de Beaumont, jadis duchesse de Platteville, ayant choisi Saint-Benoît pour le lieu de sa sépul-

(1) Les armes de l'abbé Louis de Passat étaient : échiqueté d'argent et d'azur, à 3 pals de gueules.

(2) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1565.

(3) *Cart. Floriac.*, D. CHAZAL, *ex autographo,* ann. 1432.

(4) Les armes de l'abbé de Hauvelle étaient : d'azur à 3 losanges d'or. On voyait autrefois ces armoiries dans le vitrail de la chapelle de Saint-Sébastien. Le *Gallia christiana* adopte le nom de *Jean de Bouvielle,* au lieu *d'Hauvelle.* D. Chazal a inscrit ce dernier nom, qu'il a pu lire sur l'épitaphe même de cet abbé, dans l'église de Saint-Benoît.

(5) *Gall. christ.,* t. VIII, p. 1565.

ture, y fonda son anniversaire, et légua par son testament, aux religieux, les ornements qui lui appartenaient dans une chapelle de Sainte-Madeleine, à Montargis. Les prieurs de Montargis et de Vitry étaient ses exécuteurs testamentaires (1).

Le prieuré de Pressy était alors agité par des différends et des procès multipliés, dont les détails n'intéressent pas assez directement l'histoire de Saint-Benoît pour être mentionnés (2).

Fatigué de l'indiscipline de ses moines, l'abbé Jean de Hauvelle se retira à la fin de sa vie dans le château abbatial de Châtillon-sur-Loire, et résigna son abbaye à Jean d'Esclines, qui gouvernait en qualité d'abbé commandataire l'abbaye de Mici-les-Orléans depuis 1455. Il espérait sans doute procurer par là le calme et la paix à son monastère, et ramener, par l'expérience et la fermeté d'un homme connu et autorisé, les esprits irrités à l'ordre et à la soumission.

Jean Dubois (3) signale un fait accompli lorsque Jean de Hauvelle était encore à Saint-Benoît : « En l'an 1444, un jeune enfant, fils d'un meu-
« nier du port, était conduit dans une barque par un serviteur de son
« père. Cet enfant tomba dans l'eau et se noya. On s'empressa de le
« porter au pied de l'autel de saint Sébastien, martyr, dans la grande
« église du monastère ; là il revint à la vie. Ce jeune homme se fit reli-
« gieux, et quarante ans plus tard il remplissait la charge d'aumônier
« dans le couvent. »

Une peinture murale qui subsista longtemps, et qui fut ensevelie sous des couches successives de badigeon, mettait ce fait en scène. L'autel de Saint-Sébastien était placé dans la nef de l'église, au nord ; il fut transporté au XVIe siècle dans le transept. Au XVIIe siècle, on voyait encore les vestiges de la représentation du miracle de l'enfant rappelé providentiellement à la vie, et rendu à ses parents éplorés, qui regardaient déjà sa mort comme certaine.

Jean de Hauvelle, prenant en considération les vives réclamations des moines, leur avait assigné comme supplément des revenus affectés à leur nourriture l'étang de Saint-Aignan. Cet étang avait été abandonné depuis l'inondation de 1348. Il ajouta encore 40 livres et trente mines de seigle.

(1) *Cart. Floriac.*, ann. 1436.
(2) D. Chazal cite au long toutes ces affaires contentieuses.
(3) *Bibliot. Floriac.*, p. 257.

L'abbé Jean de Hauvelle mourut à Châtillon, le 23 novembre 1477 (1); mais son corps fut rapporté à Saint-Benoît, où il fut inhumé dans l'église, au midi. On lisait sur sa pierre tombale :

CY GIST NOBLE SEIGNEUR, RÉVÉREND PÈRE EN DIEU
MONSEIGNEUR JEAN DE HAUVELLE,
LICENCIÉ EN THÉOLOGIE, EN SON VIVANT ABBÉ DE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE,
LEQUEL RÉGNA ABBÉ L'ESPACE DE XXXIII ANS,
ET TREPASSA A CHATILLON-SUR-LOIRE,
LE JOUR DE SAINT CLEMENT, XXIII NOVEMBRE, L'AN MCCCCLXXVII.
PRIÉS DIEU POUR LUI.

VIII.

JEAN D'ESCLINES, ABBÉ. — ÉTAT DÉPLORABLE DU MONASTÈRE. — PRÉTENTIONS DE L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES SUR CHATILLON-SUR-LOIRE.

LXVIIe *abbé :* **Jean d'Esclines** [de 1477 à 1488]. — Placé à la tête du monastère de Saint-Benoît par l'acte de résignation de l'abbé Jean de Hauvelle, vers 1467, Jean d'Esclines est le dernier abbé régulier inscrit sur les listes du monastère. Il gouvernait dans le même temps avec beaucoup de sollicitude l'abbaye de Mici (2), dont il se disait *l'administrateur perpétuel.* Sa gestion fut désastreuse pour celle de Saint-Benoît, au témoignage des historiens D. Chazal (3) et D. Leroy.

Réduit alors à un très-petit nombre de religieux, le monastère de Fleury-Saint-Benoît avait perdu l'éclat de sa renommée et la régularité de sa discipline. Sa situation dégénérée était si connue et si attristante, qu'en 1471, le Parlement de Paris avait cru devoir promulguer un décret de réformation, suivant en cela l'avis du chapitre général des prieurs, réunis à Saint-Benoît vers la même époque. Ces chefs de l'ordre avaient vu avec douleur les désordres introduits dans le monastère à la faveur du relâchement. Les points les plus essentiels de la règle n'y

(1) *Gall. christ,* t. VIII, p. 1565.

(2) Jean d'Esclines fit rebâtir l'église de Saint-Mesmin, et sollicita pour cela la charité des fidèles par des lettres qui témoignent de l'ardeur de son zèle et de sa charité pour le monastère.

(3) D. CHAZAL, ann. 1471.

étaient plus observés (1), et d'honnêtes séculiers eussent rougi de la vie peu édifiante de la plupart de ces moines indignes de leur nom. Les statuts du chapitre général, qui stigmatisaient les infractions désordonnées et imposaient la réforme, ne furent pas acceptés par tous les religieux. Un certain nombre d'entre eux en appelèrent au pape Sixte IV. L'histoire signale un acte inqualifiable, qui donne la mesure de l'état moral du monastère. Des vols importants furent commis dans la sacristie de Saint-Benoît ; ils avaient pour auteurs les moines eux-mêmes (2). L'affaire fut portée devant Louis XI, qui régnait alors. Du reste, les temps approchaient où ces religieux dégénérés, qui ne savaient plus se gouverner eux-mêmes, allaient tomber bientôt sous la domination directe des grands seigneurs séculiers ; les abbayes ne devaient plus être que de riches proies jetées à la cupidité des favoris de la cour ; le régime désorganisateur des commendataires commençait à s'établir dans toute la France.

On ne saurait cependant négliger d'inscrire par ordre de date les quelques faits administratifs qui se rattachent à l'histoire de cette grande abbaye, dont l'influence morale ne se faisait plus sentir, et dont les travaux littéraires étaient à peu près arrêtés.

Le curé de Vieilles-Maisons (Roland Asselineau) céda à l'abbé d'Esclines les prés de Vouillé et de Montplaisir, situés à Guilly et à Neuvy, en échange du moulin de Grignon, et à la charge de payer annuellement, au prévôt des moines, six mesures de seigle. Rolland ajouta six autres mesures de seigle, afin de fonder son anniversaire à Saint-Benoît (3).

Ce Rolland avait été chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem et pèlerin du Saint-Sépulcre. Il fit bâtir le grand autel de Vieilles-Maisons en l'honneur de la croix, et des apôtres saint Pierre et saint Paul. L'autel de la Sainte-Vierge était à droite, et celui de Saint-Malo (*Malvinus*), à gauche. Ces autels furent consacrés un peu plus tard, en 1497, par l'archevêque de Sens, Tristan de Salazar.

En 1483 (4), Guillaume Rippeneau vendit au bibliothécaire de l'abbaye une maison située dans le voisinage du monastère, qu'il tenait de

(1) D. CHAZAL, *Preuves.*
(2) Id., ann. 1472.
(3) *Cart. Floriac.*
(4) *Id.*

son frère Jean Rippeneau, prieur de Saint-Aignan-le-Faillarder, moine de Fleury. Il paraît bien que cette famille donna son nom à une contrée de la paroisse de Fleury, appelée les Rippeneaux (1).

Cette même année, un différend très-grave éclata entre l'abbé de Saint-Benoît et l'archevêque de Bourges, à propos du droit de visite de l'église de Châtillon-sur-Loire. L'abbé se réfugiait derrière les priviléges de l'abbaye pour résister aux prétentions de l'archevêque, et faisait valoir les exemptions séculaires de son monastère. L'archevêque, soutenant qu'il n'y avait à Châtillon ni office, ni bénéfice relevant de Saint-Benoît, mais une simple châtellenie, maintenait la légitimité de ses exigences et parlait d'excommunication. Les mêmes prétentions, l'archevêque les produisait pour le prieuré de Sancerre, dans l'église duquel, cependant, les religieux de Saint-Benoît n'accomplissaient aucun acte du ministère paroissial, se bornant à y réciter l'office. Comme moyen de conciliation, l'abbé de Saint-Benoît envoya à Bourges Jacques des Forêts, son procureur, pour offrir à l'archevêque 8 livres de droits de visite, mais à la condition que la visite elle-même ne serait pas faite. L'archevêque refusa. Deux chanoines d'Orléans, docteurs *in utroque jure*, furent choisis pour arbitres. La mort de l'abbé Jean d'Esclines paraît avoir interrompu le cours de cette discussion (2).

C'est à Mici-Saint-Mesmin que Jean d'Esclines mourut, le 26 octobre 1488; mais son corps, transporté à Saint-Benoît, fut inhumé devant l'autel de la bienheureuse Marie, dans la basilique (3).

L'abbé Jean d'Esclines s'était désisté de son titre d'abbé de Saint-Benoît dès 1486. Cette année-là, Jean de La Trémouille commença à faire administrer par procuration les biens temporels de l'abbaye.

(1) *Cart. Floriac.*
(2) D. CHAZAL, ann. 1488.
(3) *Gall. christ.;* D. CHAZAL, ann. 1488.

CHAPITRE XV.

L'ABBAYE DE SAINT-BENOIT SOUS LES PREMIERS ABBÉS COMMENDATAIRES PENDANT LES GUERRES RELIGIEUSES DU XVIe SIÈCLE.

I. Origine des commendes. Jean VI de La Trémouille, Ier abbé commendataire de Saint-Benoît. — II. Etienne Poncher, IIe abbé commendataire. Sagesse de son administration. — III. Le cardinal Duprat, abbé. Les religieux s'opposent à son installation. François Ier fait démolir la tour de l'église. — IV. Antoine Sanguin, abbé. Le bourg de Saint-Benoît obtient le titre de ville. — V. Odet de Coligny, abbé. Pillage du trésor et de la bibliothèque de l'abbaye. — VI. Louis II de Lorraine, Paul Dumesnil, Claude Sublet, abbés. Dépérissement absolu de la discipline monastique. — VII. L'abbaye de Saint-Benoît agrégée à la congrégation des Exempts. — VIII. Charles d'Orléans, abbé. Restauration du monastère et de l'église. — IX. Dilapidation des biens de l'abbaye.

I.

ORIGINE DES COMMENDES. — JEAN VI DE LA TRÉMOUILLE, Ier ABBÉ, COMMENDATAIRE DE SAINT-BENOIT.

Il est peu d'époques, dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Benoît, qui aient offert un aussi affligeant spectacle d'affaiblissement moral que les dernières années du XVe et les années bouleversées du XVIe siècle. Assujetti, avec la plupart des grandes abbayes de France, au régime désorganisateur des abbés commendataires, le monastère, jadis si célèbre par la sainteté et la science de ses religieux, ne fut plus alors qu'un gros bénéfice mis à la disposition des rois ou de leurs ministres, pour récompenser les services rendus à l'État, et le plus souvent pour être jeté par eux comme une proie à l'ambition cupide de courtisans avilis.

C'est ici le lieu d'exposer sommairement l'origine des commendes. Elles furent érigées d'abord par le pape Léon VI, au Xe siècle, en faveur des ecclésiastiques dépossédés de leurs bénéfices par les Sarrazins. On

leur confiait la garde des églises vacantes. Cet état de chose eut promptement ses abus dans ces temps reculés. Les rois de la seconde race donnèrent souvent les revenus des monastères à ceux de leurs sujets dont ils voulaient reconnaître les bons offices ou acheter le dévoûment. Ce désordre avait cessé pendant plusieurs siècles; mais à la fin du XVe, il se produisit de nouveau, s'étendit, se régularisa, fut définitivement accepté dans l'Église comme un état normal.

Le régime des commendes reçut une sorte de consécration solennelle par le concordat passé entre le pape Léon X et François Ier, à Bologne, en 1515; mais il ne s'introduisit en France qu'avec d'extrêmes difficultés, et malgré les réclamations réitérées du clergé et des parlements.

Le roi présentait un candidat auquel le Pape attribuait tous les priviléges des titulaires. L'abbé commendataire possédait tous les biens de l'abbaye en qualité d'usufruitier, et en jouissait à titre simplement honorifique. Il n'avait aucun droit à exercer sur la discipline intérieure du monastère, dont le gouvernement spirituel était confié à un grand prieur.

LXVIIIe *abbé :* **Jean de La Trémouille**, Ier *abbé commendataire* [de 1486 à 1507]. Jean de La Trémouille, fils de Louis de La Trémouille, vicomte de Thouars, en Poitou, et de Marguerite d'Amboise (1), fut le premier abbé séculier de Saint-Benoît, et inaugura dans ce monastère le régime des commendataires. Jean de La Trémouille fut élevé par Louis XII aux plus hautes dignités. Il n'était encore que simple notaire apostolique quand il succéda à Jean d'Esclines, en 1486, le 7 juillet; mais il devint successivement archevêque d'Auch en 1490, évêque de Poitiers en 1505, et cardinal en 1506.

L'abbaye de Fleury-Saint-Benoît n'était pas le seul bénéfice possédé par Jean de La Trémouille; il jouissait encore des revenus de deux autres abbayes. La pluralité des bénéfices était dès lors passée en usage, contrairement aux prescriptions canoniques qui interdisaient ce scandaleux abus.

Il faut dire, à la louange du cardinal de La Trémouille, qu'il gouverna

(1) Armoiries de La Trémouille : écartelé en 1 et 4 d'or au chevron de gueules, accompagné de 3 aigles membrés et becquetés de gueules, qui est de la Trémouille; au 2 pallé d'or et de gueules de 6 pièces, qui est d'Amboise; au 3 semé de fleurs de lis d'azur au franc quartier de gueules, qui est de Thouars.

son abbaye avec beaucoup de sagesse, contribua au maintien de la discipline monastique, défendit énergiquement les droits des religieux, restaura l'église et les bâtiments conventuels, et se conduisit en toutes choses avec la prudence, la modération et la piété d'un vrai religieux (1).

Sa facilité à condescendre aux justes réclamations des moines se manifesta dès l'année 1490. Dans le chapitre général tenu le 25 avril, il s'empressa de faire droit à la demande du frère Simon Tourne, cénier (*cœnarius*), chargé de pourvoir à la nourriture des religieux. Les revenus du lieu de Mainterville en Beauce étaient insuffisants pour couvrir la dépense ; il lui accorda aussitôt, du consentement des moines, 20 livres de rente annuelle sur le Moulinet. Au maître de l'œuvre, il attribua comme dédommagement le prieuré de Notre-Dame de Chappes-en-Bois, qu'il affecta à perpétuité à sa charge (2).

Les officiers du duc d'Orléans ayant voulu s'emparer des bois que l'abbaye possédait dans la forêt d'Orléans, il opposa à leurs injustes prétentions une résistance énergique. Ce fut sans doute à sa sollicitation que le pape Innocent VIII défendit, dans sa bulle du 23 août 1487, à tous prévôts de prélever aucun impôt sur l'abbaye de Saint-Benoît, défense renouvelée plus tard par les papes Alexandre VI et Grégoire XIII (3).

L'histoire de l'abbaye n'offre, comme dans le siècle précédent, qu'une froide nomenclature d'actes administratifs. Plus de légendes comme dans les anciens jours ; plus de miracles opérés près du tombeau du saint patriarche de la vie cénobitique ; plus de faits intéressants pour la science, dans ce monastère déshérité de sa réputation littéraire. Saint-Benoît n'est plus qu'un couvent vulgaire et sans importance, réduit à un nombre infime de religieux, et à quelquelques rares écoliers.

Voici cependant un acte de juridiction religieuse de l'abbé Jean de La Trémouille, qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire locale. Le droit de visite dans les églises et chapelles dépendantes du monastère, droit qui fut attribué plus tard, par le concordat de Léon X, aux prieurs réguliers, était resté incertain ; il se l'attribua et voulut faire, en sa qualité d'abbé, la visite des chapelles situées dans le lieu même de Saint-Benoît. Le 24 avril 1491, il partit processionnellement du monastère pour aller célébrer la messe dans la chapelle de Saint-Lazare. L'inventaire des objets

(1) D. Chazal, ann. 1490.
(2) *Cart. Floriac.*
(3) *Id.*

du culte fut ensuite dressé par un notaire (1). De là il se rendit à Saint-Clément, puis à Saint-André, à Saint-Denis, à Sainte-Scholastique et Sainte-Marguerite, enfin à Saint-Fiacre de Narbonne, chapelle contiguë à la léproserie élevée en ce lieu au XII[e] siècle. Le cimetière de la léproserie de Narbonne avait été béni en 1177 par Guy, archevêque de Sens. Le procès-verbal de la visite de 1491 constatait qu'il y avait encore dans la léproserie six lits complets. Cette léproserie était admirablement située au point de vue sanitaire, à plus de deux kilomètres de la ville et du monastère, et au nord-est.

Dès 1492, des dissensions profondes au sujet de la juridiction se produisirent entre les moines des différents prieurés conventuels et l'abbé commendataire, comme il était facile de le prévoir. On lui contesta le droit de nommer aux charges monastiques et d'admettre les novices. Le prieur de Pressy et celui de La Réole engagèrent les premiers ce différend, qui fut arrangé par des arbitres (2).

La mairie de Boisseaux (*de Boissellis*), qui avait sans doute été aliénée antérieurement, fut restituée à l'abbaye de Saint-Benoît par jugement du bailli de Montargis, rendu en 1498, à la condition de payer 108 écus d'or à l'abbé Pierre de Candé, qui l'avait achetée de Simon Boutet (3).

En 1502, Jean du Tremblay, curé de la paroisse de Saint-André de Fleury-aux-Choux, fonda son anniversaire dans cette église, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Benoît, et pour cela donna au monastère trois pièces de vignes : 1° au clos Lacroix ; 2° au clos Rechignard ; 3° au clos Chaston.

Un arrangement pris en 1506 entre l'abbé de Saint-Benoît et le prieur d'Etampes produisit un certain mouvement pour les droits de justice dans plusieurs paroisses de Beauce dépendantes de l'abbaye. Le prieur d'Etampes céda à l'abbé de Saint-Benoît toute juridiction séculière, droits de justice, cens, champarts, dîmes, fiefs, bois, etc., dans la châtellenie de Plessis-Saint-Benoît et dans les paroisses d'Authon, de Sainville, de Mérouville, de Bosonville, de Chappes, de Mainterville, d'Arblay (*de Arbleto*), et les droits de justice sur les greniers d'Etampes, excepté la justice sur les hommes du bourg de Saint-Pierre d'Etampes et des autres domaines qui appartenaient au prieur. L'abbé de Saint-Benoît, de son côté, cédait au prieur d'Etampes les droits de justice, de mairie, de

(1) D. Chazal, registre de l'abbaye, ann. 1491.
(2) D. Chazal, ann. 1492.
(3) *Cart. Floriac.*

champart, des dimes, à Boisseaux, se réservant seulement le *supremum dominium*, de sorte qu'on pouvait appeler du bailli de Boisseaux au bailli de Plessis-Saint-Benoit (1).

Tous ces détails de mutations, de vente et d'acquisition, qui se reproduisent incessamment au cours de cette histoire, mettent en relief l'état social aux différentes époques de la monarchie, et laissent entrevoir comment le régime ancien, compliqué de tant de difficultés, inspirait insensiblement aux peuples le désir d'un nouvel ordre de choses plus favorable à la liberté individuelle, à la marche des affaires, au progrès de l'agriculture, du commerce et des sciences.

Le cardinal de La Trémouille avait accompagné en 1507 le roi Louis XII à Milan; il y mourut. Son cœur resta dans l'église des Franciscains de cette ville, et son corps fut rapporté en France et inhumé dans l'église de Thouars.

II.

ÉTIENNE PONCHER. — SAGESSE DE SON ADMINISTRATION.

LXIXe *abbé :* **Étienne Poncher** (2), IIe *abbé commendataire* [de 1507 à 1524]. — Le successeur du cardinal de La Trémouille, Étienne Poncher, archevêque de Paris et garde des sceaux de France, fut élu par les religieux eux-mêmes qui, du consentement du roi Louis XII, adressèrent une demande au souverain Pontife (3), afin d'obtenir son institution canonique. C'était un retour vers les prescriptions des lois ecclésiastiques, et une sorte de compensation accordée aux religieux et aux règles monastiques. Étienne Poncher avait fait serment de fidélité au roi, en qualité d'abbé commendataire de Saint-Benoît, le 4 septembre 1507; il fut installé le 11 juillet 1508.

Pendant les seize années de son administration, Étienne Poncher n'eut

(1) *Cart. Floriac.*

(2) Les armoiries d'Etienne Poncher étaient : d'or au chevron de gueules, brisé en pointe d'une tête de sable bordée d'argent et accompagnée de trois coquilles de sable : 2 en chef et 1 en pointe.

(3) Voir l'autographe de cette pétition dans le manuscrit de D. Th. Leroy, ann. 1508.

que de bons et utiles rapports avec les religieux. Il continua la restauration des bâtiments claustraux, et fit d'abord distribuer en cellules le grand dortoir commun qu'avait construit Jean de La Trémouille ; l'une d'elles, celle du grand prieur, avait une ouverture sur l'église (1). Il avait achevé en 1518 la maison abbatiale, et fait construire un *jubé* en pierre à l'entrée du chœur vers le même temps. Comme son prédécesseur, il sut toujours prendre à propos la défense des intérêts de son monastère, et obtint même du roi Louis XII, en 1519, un concordat, pour mettre fin aux réclamations incessantes des agents du fisc relativement aux forêts. D'après cet acte, les moines furent maintenus en possession des bois situés dans les gardes de la Queue-de-la-Reine, des Haies, du Buisson, de Courcy. Là, ils pouvaient prendre du bois de chauffage et de construction, mais marqué, avant d'être coupé, par le maître des eaux et forêts. Ils avaient aussi des pâturages et des glandées dans les gardes du Milieu, de Neuville, Vitry, Courcy, qu'ils pouvaient louer. Quant aux pâturages et glandées qu'ils avaient en Chaumontois, dans les gardes de Courgeon, Courcambon, Mont-de-Brenne et du Moulinet, elles devaient être affermées par le procureur général, du consentement des moines, qui ne pouvaient non plus y couper du bois sans autorisation. Ils y conservaient leurs anciens droits de justice. Leurs gens, comme ceux du roi, continuèrent à porter le bâton ferré, l'arc et les flèches. On pouvait appeler du bailli des forêts au bailli de la châtellenie de Saint-Benoît, et *vice versâ* du bailli de Saint-Benoît à celui des forêts.

L'année suivante, Étienne Poncher, pour mettre fin à de petites discussions intérieures occasionnées par la distribution quotidienne du vin, faite par le receveur des revenus de l'abbaye, proposa un arrangement aux moines, qui l'acceptèrent. On leur remettait cent dix barils de vin, moitié du crû de Châtillon, moitié du crû de Saint-Benoît (2). L'acte passé pour arrêter cette convention permet de constater le nombre des religieux : ils étaient trente. Le prévôt des moines avait en sus six poinçons pour sa part. Ce prévôt, qui jouissait alors de la juridiction séculière sur la ville de Saint-Benoît et sur la paroisse de Bouzy, fit un échange avec l'abbé, qui lui abandonna les dîmes et novales, champarts, terrages des paroisses de Vieilles-Maisons et de Coudroy. Tous les droits et avantages temporels de la charge du prévôt-moine passèrent ainsi à l'abbé. Les annales de l'abbaye ne signalent pas d'autres faits intéressants, si ce

(1) D. Chazal, ann. 1315.
(2) Id.

n'est un arrangement pris en 1512, entre les moines et le curé de Poilly, relativement aux dîmes de cette paroisse. Les moines se dessaisirent de leurs prétentions, moyennant une rente de 4 livres parisis (1).

D. Chazal constate qu'à cette époque, en vertu de l'ancienne coutume de Fleury, quatre-vingt-treize pauvres étaient encore admis aux aumônes et au lavement des pieds du jeudi saint, et qu'il avait été institué dans l'église de l'abbaye deux confréries, l'une de Saint-Benoît, pour les hommes, l'autre de la Conception de la bienheureuse vierge Marie, pour les femmes.

Étienne Poncher mourut à Laon, le 24 février 1524. Il avait été élevé à la dignité d'archevêque de Sens en 1519, et fut inhumé dans son église cathédrale, devant la chaire.

Les religieux élurent et proposèrent au Pape le neveu de leur abbé, François Poncher, ignorant ou feignant d'ignorer la nomination du chancelier Duprat, faite par la reine-mère, régente du royaume, pendant la captivité de François Ier, après la bataille de Pavie ; mais cette élection fut annulée. François Poncher, évêque de Paris, perdit dans cette circonstance toute la faveur qu'il avait à la cour, et à la suite de démêlés fâcheux avec la reine-mère, il fut renfermé à Vincennes, où il mourut.

III.

LE CARDINAL DUPRAT, ABBÉ. — LES RELIGIEUX REFUSENT DE LE RECEVOIR. — DÉMOLITION DE LA TOUR.

LXXe *abbé :* **Antoine Ier, Duprat,** IIIe *abbé commendataire* [de 1525 à 1535]. — Dès l'année 1515, François Ier, par le conseil du chancelier Duprat (2), avait conclu avec le pape Léon X le fameux concordat qui remplaçait la *Pragmatique-Sanction* de Charles VII, déclarée solennellement abolie dans la onzième session du concile de Latran. Aux termes de ce concordat, qui agita vivement les esprits en France, la nomination des

(1) *Cart. Floriac.*

(2) Antoine Duprat, né à Issoire, en Auvergne, après avoir rempli avec distinction plusieurs postes dans la magistrature, devint premier président du Parlement de Paris en 1507, et chancelier de France en 1515. Ayant embrassé l'éta ecclésiastique, il fut élevé successivement aux évêchés de Meaux, d'Albi, de Valence, de Dié, de Gap, à l'archevêché de Sens, enfin au cardinalat en 1527.

évêques et des abbés appartenait au roi ; le Pape se réserva les annates et la collation de ces bénéfices. Toutefois, si, en vertu de l'article 6 du concordat, le Pape abandonnait au roi le droit de nommer aux évêchés, aux abbayes et à tous les bénéfices, le roi était obligé, pour les abbayes et les prieurés conventuels, de nommer des religieux du même ordre, et âgés d'au moins vingt-trois ans. S'appuyant donc sur cet article, qui n'eut presque jamais son exécution dans la suite, les moines de Saint-Benoît crurent devoir protester, en 1525, contre la nomination du cardinal Duprat, chancelier de France ; c'était, il faut l'avouer, s'attaquer à forte partie.

Dans l'intervalle de temps qui s'écoula entre l'élection de François Poncher, évêque de Paris, par les religieux, et l'installation du chancelier Duprat, nommé par la régente, le Parlement de Paris, dans des vues d'intérêt général, fit de grands efforts pour maintenir l'élection faite par les religieux, mais qui n'était pas plus en harmonie avec les lois canoniques et l'article 6 du concordat que celle du roi, et il envoya des commissaires de son corps pour jeter le sequestre sur les terres de la mense abbatiale : Châtillon-sur-Loire, le Moulinet et autres lieux.

Duprat, de son côté, défendait sa cause avec les forces royales. En son nom, d'Entragues, lieutenant-général d'Orléans, se saisit d'Yèvre-le-Châtel et de plusieurs autres domaines pour le chancelier. Le Parlement décréta sur lui, et fit saisir ses biens. Ce corps s'irrita même à un tel point des décisions du grand conseil qui cassait ses arrêts, et surtout des termes employés dans les formules, qu'il alla jusqu'à ordonner que le chancelier serait ajourné à comparaître en personne pour répondre à ses questions et recevoir ses remontrances, prétentions injurieuses à la qualité de ce ministre. Louise de Savoie, informée de cette arrogance, défendit au chancelier d'obéir, et au Parlement de poursuivre ; et cette grave discussion, ne pouvant pas prendre les proportions d'un procès, demeura dans les bornes d'une malveillance réciproque dont le chancelier triompha par la conservation de ses titres et l'exercice constant de son pouvoir (1).

Un tel conflit ne pouvait qu'être préjudiciable au monastère, car d'après une tradition (2) très-accréditée, Duprat, appuyé de d'Entragues et de ses troupes, se présenta devant l'abbaye pour en prendre possession ; mais les religieux, ou du moins les gens de l'abbaye, retranchés dans

(1) *Vie d'Antoine Duprat*, par le marquis DUPRAT, 1857, in-8°, bibliothèque d'Orléans, E, 4288.

(2) D. CHAZAL, D. TH. LEROY.

la grosse tour de Saint-Michel, à l'entrée occidentale de l'église, se défendirent énergiquement.

Les choses ne pouvaient rester longtemps dans une situation semblable, et c'est ce qui explique la détermination énergique prise par François Ier, sur les instances de la reine-mère et de son ministre.

A son retour d'Espagne, il vint de sa personne à Saint-Benoît, au mois de juin 1527, conduisant avec lui le chancelier Duprat, créé cardinal depuis deux mois. Les religieux s'empressèrent de lui ouvrir les portes du monastère, et reconnurent enfin Antoine Duprat pour abbé.

La lutte soutenue par les moines eut des suites fâcheuses. Le roi, pour les punir de leur résistance, ordonna la démolition de la tour Saint-Michel, qui rendait l'abbaye de difficile accès, ainsi que celle de la tour et des fortifications de Châtillon-sur-Loire (1).

Les ordres du roi ne reçurent pas leur entier accomplissement, en ce qui concernait la tour de Saint-Michel : le couronnement et le premier étage de ce remarquable monument furent renversés ; mais le pérystile et l'étage qui le domine restèrent heureusement debout et intacts.

D. Chazal dit que François Ier fut reçu dans la maison des frères, et le nouvel abbé dans l'intérieur du monastère.

Installé à Saint-Benoît, le cardinal Duprat s'efforça de gagner l'affection des religieux, et entreprit, dans ce but, l'ornementation du sanctuaire de la basilique de Sainte-Marie. Cette restauration complétait celle d'Étienne Poncher ; mais l'un et l'autre introduisirent, dans le chœur et le sanctuaire, des ornements dans le goût de l'époque, en parfait désaccord avec le style du monument. Duprat fit daller le sanctuaire en mosaïque, orna la voûte de peintures, construisit entre le grand autel et l'autel matutinal un rétable en pierre d'Apremont, pour y placer les châsses (2). On y voyait ses armes (3).

Dans l'espace des huit années que dura l'administration de l'abbé Duprat, le cartulaire de l'abbaye signale un seul fait, le rachat de la mairie de Germigny en 1531. Cette mairie était alors entre les mains de David de l'Ile et Florentine Bonnet, son épouse. Les religieux leur versèrent une somme de 91 livres 15 sols (4).

(1) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1566.

(2) D. Th. Leroy.

(3) Les armoiries du cardinal Duprat étaient : d'or à une fasce de sable, accompagnée de 3 trèfles de sinople : 1 et 2.

(4) *Cart. Florac.*

Le cardinal Duprat mourut dans son château de Nantouillet, le 9 juillet 1535, âgé de soixante-douze ans. Son cœur fut déposé dans la cathédrale de Meaux, et son corps dans celle de Sens, où il n'était jamais entré. Son tombeau était placé à gauche de l'autel de Saint-Pierre.

IV.

ANTOINE SANGUIN, ABBÉ. — LE BOURG DE SAINT-BENOIT OBTIENT LE TITRE DE VILLE.

LXXIe *abbé :* **Antoine II Sanguin**, cardinal de Meudon, IVe *abbé commendataire* [de 1535 à 1551]. — Fils d'Antoine, seigneur de Meudon, près Paris, maître des eaux et forêts de France, Antoine Sanguin (1) se recommandait par une grande aptitude pour les affaires. Il avait été promu à l'évêché d'Orléans par François Ier, en 1533, à l'âge de quarante ans, et s'était mis en possession de son siége le 24 octobre 1535. Dès le 7 août de cette même année, il fut nommé abbé commendataire de Saint-Benoît.

Le 20 décembre 1539, Antoine Sanguin fut élevé à la dignité de cardinal par le pape Paul III. En 1543, il reçut le titre de grand aumônier de France, et l'année suivante celui de gouverneur de Paris. Dans un poste si élevé, il ne pouvait guère s'occuper des affaires de son abbaye ; aussi nomma-t-il Jean Desbois son vicaire général, en 1553 (2).

Peu après, il se démit de son abbaye en faveur d'Odet de Coligny, qui lui avait cédé l'archevêché de Toulouse en 1550.

Le cardinal de Meudon mourut à Paris en 1559, et fut inhumé au Val des Écoliers, dans la chapelle de la Sainte-Vierge.

Plusieurs domaines de l'abbaye subirent à cette époque des aliénations qu'imposa la nécessité. Ainsi, en 1531, la mairie de Cléry avait été aliénée à perpétuité, pour 12 livres de rente, à Étienne Fournier, prêtre moine de Saint-Benoît, et en 1543, les justices d'Orveau et de Belle-Sauve furent affermées par bail emphitéotique, moyennant 160 livres de rente, à Louis Sainsard (3).

(1) Les armes du cardinal de Meudon étaient : d'argent à la croix de gueules, cantonnée de 4 merlettes de sable.

(2) D. Chazal, ann. 1553.

(3) *Cart. Floriac.*

C'est en 1542 que les bourgeois de Saint-Benoit obtinrent du roi François Ier le titre et les droits de ville pour leur bourg, et furent autorisés à s'enclore de murs, fossés et ponts.

V.

ODET DE COLIGNY, ABBÉ. — PILLAGE DU TRÉSOR ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ABBAYE.

LXXIIe *abbé:* **Odet de Coligny,** *cardinal de Châtillon,* Ve *abbé commendataire* [de 1551 à 1569]. — Entre toutes les situations les plus désastreuses qu'eut à traverser le monastère de Saint-Benoît dans le cours de sa longue existence, il n'en est aucune qui soit comparable à celle où il se trouva sous la sacrilége administration d'Odet de Coligny (1), nommé abbé commendataire de Saint-Benoit en 1551. Antoine Sanguin vivait encore; Odet obtint l'abbaye par permutation ou accommodement.

Odet de Coligny, second fils de Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, et de Louise de Montmorency, avait été promu à la dignité de cardinal du titre de Saint-Adrien, par le pape Clément VII, en 1533, à l'âge de seize ans. L'année suivante, il fut pourvu de l'évêché de Beauvais, de l'archevêché de Toulouse et de plusieurs abbayes, notamment de celles de Fontaine-Jean, de Ferrières et de Saint-Benoit.

La nominatiou de Coligny fut pour l'abbaye de Saint-Benoît un grand fléau. La France entière, bouleversée par l'hérésie et ensanglantée par la guerre civile, était couverte de ruines. Dans notre belle province de l'Orléanais, les rives de la Loire, les steppes de la Sologne, les campagnes du Gâtinais et de la Beauce, présentaient partout aux regards attristés le spectacle d'une effroyable dévastation. Les églises et les monastères pillés, incendiés, les prêtres et les religieux massacrés, les reliques des saints jetées dans les flammes sur les places publiques, les riches archives et les bibliothèques précieuses des abbayes dévastées par un vandalisme qui surpassa en ignorance brutale celui des temps les plus barbares ; telles furent, on le sait, les premières œuvres du calvinisme, au XVIe siècle. Assurément, le monastère de Saint-Benoît aurait, dans tous les cas, subi ces horreurs et ces désastres que subirent alors

(1) Les armes du cardinal de Châtillon sont : de gueules à l'aigle d'argent, membrée, becquée et couronnée d'azur, armée et languée d'or.

la plupart des monastères ; mais au moins, s'il n'avait pas eu pour abbé Odet de Coligny, les infamies du scandale donné à la patrie et au monde chrétien par un évêque de France, par un prince de l'Église romaine, n'eussent pas déshonoré son histoire et profané son nom.

Les dix premières années du passage d'Odet de Coligny à Saint-Benoît ne furent marquées par aucun fait notable, si ce n'est qu'à son arrivée, pour remplacer des revenus que percevait le Pape comme annates, aux termes du concordat, il obtint du roi Henri III, en 1557, l'autorisation de faire couper pour 30,000 livres de bois dans le tréfonds de Saint-Benoît, exemple que suivirent plus tard ses successeurs.

En 1559, l'abbé de Coligny prit un arrangement avec ses religieux, et leur céda les métairies de la Grande et de la Petite-Garenne, situées en la paroisse de Bouzy.

Ce fut vers l'année 1561 qu'Odet de Coligny, suivant en cela l'exemple de ses deux frères, Gaspard, amiral de France, et François, seigneur d'Andelot, abjura sa foi et se rangea du côté des calvinistes.

Le prince de Condé s'était emparé d'Orléans le 2 avril 1562 ; il en avait fait sa place d'armes. Avec lui, les pillages sacriléges, l'incendie et la mort avaient pénétré dans les murs de cette malheureuse ville, devenue le siége des opérations militaires du parti protestant. Le cardinal de Châtillon, qui n'avait pas craint de fouler aux pieds son sacerdoce, ne tarda pas non plus à se déclarer infidèle à son roi. Il résidait près d'Orléans, sur les rives de la Loire, en un château situé dans l'ile Groslot, lieu qui devint plus tard le rendez-vous des huguenots, quand ils obtinrent la liberté de tenir leurs prêches hors des villes. Ce fut de ce château de l'Ile qu'il écrivit au prieur de Saint-Benoît, Antoine Foubert, cette lettre hypocrite, restée dans l'histoire de l'abbaye (1) comme une irrécusable preuve de sa perversité profonde :

« Prieur, voyant qu'en plusieurs endroits de ces quartiers on faict des « insolences grandes et des ravages par les églises et monastères, par la « crainte que j'ai qu'il n'en advienne de même en mon abbaye de Saint-« Benoît, j'ai advisé d'envoyer jusque là le protonotaire de Vrigny, avec « deux ou trois gentilshommes des mieux, lequel vous dira de part moi « comment il me semble que vous avés à vous gouverner en la maison « pour éviter les inconvénients, et surtout que vous ayés à tenir les ponts « levis fermés, afin qu'il n'y entre personne, sinon ceux qu'il appar-

(1) D. Th. Leroy, autographe.

« tiendra, et que le peuple, pour aller prier Dieu, se retire en la paroisse,
« jusqu'à tant que ce tumulte soit passé. Quant aux reliquaires et autres
« choses que vous aurez à serrer, pour ce qu'il vous en saura bien faire
« entendre mon intention, je m'en remettrai sur la créance que je lui ay
« baillée, à laquelle vous ajouteray foy comme vous feriés à moy même,
« priant le Créateur qu'il vous doint, prieur, sa sainte et digne grâce.
« De l'Isle, près Orléans, ce premier de may 1562.

« Votre bon abbé,

« CARDINAL DE CHATILLON. »

En vertu de cette lettre de créance du bon abbé, le protonotaire de Vrigny, gentilhomme domestique, et autres dignes gens de sa suite, s'emparèrent traitreusement du trésor de l'église, qu'ils transportèrent au château de l'Ile, et de là à la Tour-Neuve d'Orléans, où le prince de Condé faisait battre monnaie. Les richesses du sanctuaire de Saint-Benoît furent mêlées à toutes celles qui avaient été arrachées aux sanctuaires les plus vénérés de la ville et du diocèse.

Les historiens de l'abbaye, écrivant d'après les récits des témoins oculaires, ont laissé des détails très-circonstanciés sur ce pillage sacrilége des châsses et sur le pillage de la bibliothèque du monastère, double profanation qui laissera à la religion et aux lettres d'éternels regrets (1). Tout ce que put obtenir le prieur Foubert, c'est que les ossements du corps de saint Benoît ne fussent pas livrés aux flammes. Il les renferma dans un coffre qu'il plaça dans la chambre même du cardinal, comme dans le lieu le plus sûr du monastère. Un religieux, D. Roch Samsard, chantre et curé de la paroisse, obtint deux ossements de saint Sébastien, que l'on emportait.

Après le pillage d'Orléans, les troupes du prince de Condé s'étaient avancées jusqu'à Saint-Benoît. Elles tenaient leur prêche dans le chœur même de l'église de l'abbaye, qu'elles achevèrent de piller, ne respectant que le logis du cardinal, où étaient renfermés les ossements du corps de saint Benoît. Quant aux reliques de saint Paul de Léon, de saint Frogent, de saint Maur, elles furent enlevées et profanées.

Les nombreux manuscrits dont l'abbaye de Saint-Benoît s'était enrichie dans le cours des siècles étaient à cette époque conservés dans un local particulier, local qui fut transformé en sacristie. D. Chazal dit

(1) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1567; D. Th. LEROY, mss.; D. CHAZAL; Jean DUBOIS; *Bolland.*, t. VIII, p. 354; MABILLON, *Præf. ad liturg. gallican.*, n. XII.

qu'ils étaient là sans ordre, et ils ne durent pas offrir un appât bien attrayant à la cupidité ignorante des agents mercenaires du cardinal; aussi furent-ils vendus à vil prix (1).

Pierre Daniel, bailli de Saint-Benoît, homme instruit et d'une littérature peu commune, en acheta un certain nombre. On lit à ce sujet, dans un manuscrit conservé dans les archives de la fabrique de Saint-Benoît :

« La bibliothèque du monastère, composée de manuscrits très rares et « en bon nombre, fut vendue à Pierre Daniel, avocat à Orléans et bailli « de Saint-Benoît, à vil prix. L'on n'est pas assuré si ce fut par les « huguenots ou par les religieux de la maison. Ce Daniel étant mort en « 1603, sa bibliothèque fut vendue à Paul Petau, conseiller à la cour du « Parlement de Paris, et à Jacques Bongars, tous deux d'Orléans, parents « et amis du défunt Daniel, pour la somme de 1,500 livres.

« La part de Paul Petau étant tombée par succession entre les mains « d'Alexandre Petau, son fils, aussi conseiller au Parlement de Paris, « celui-ci la vendit à la reine de Suède Christine, qui l'a transportée à « Stockolm, sa capitale.

« L'autre part, qui était à Jacques Bongars, fut donnée par testament « dudit Jacques à un nommé Goinus, fils de l'hôtesse chez laquelle il « faisait son séjour ordinaire à Strasbourg. Depuis, elle fut vendue au « prince palatin, et portée à Heidelberg. Cette ville ayant été prise par les « troupes du duc de Bavière, commandées par le comte de Tilly, en 1622, « sur Frédéric, prince palatin, le duc de Bavière, usant de son droit de « victorieux, disposa de la bibliothèque palatine, et en fit présent au « pape Grégoire XV, par les ordres duquel elle fut portée à Rome et « placée dans le Vatican. » Ces renseignements, conservés par le manuscrit de Saint-Benoît, étaient tirés d'une lettre de M. de Gyvès, avocat du roi au présidial d'Orléans.

Après le pillage de 1562, la bibliothèque de Saint-Benoît possédait encore quelques beaux et rares manuscrits; mais elle fit quarante ans plus tard une perte nouvelle. Le célestin F. Dubois avait obtenu l'autorisation d'emporter du monastère de Fleury les manuscrits qu'il fit imprimer en 1605, dans son ouvrage intitulé : *Bibliotheca Floriacensis* ; et bien qu'il ait dit dans son livre même les avoir restitués, il n'en fut rien. D'autres manuscrits, encore confiés à différents auteurs, eurent le même sort.

D. Chazal dit avoir fait en 1720, avec un grand soin, le catalogue des

(1) D. Chazal, *Hist. cœn. Floriac.*, p. 557.

manuscrits de la bibliothèque de Fleury ; ils étaient encore au nombre de 266. Il y en avait qui dataient de huit cents, de neuf cents ans, entre autres une Bible avec des commentaires d'Aimoin sur l'Apocalypse. Les détails que donne le savant prieur D. Chazal, sur les manuscrits qu'il avait catalogués, pourraient être fort utiles pour reconstituer un catalogue de ces manuscrits, dispersés de nouveau en 1793. La Bibliothèque d'Orléans en possède un certain nombre.

VI.

LOUIS II DE LORRAINE, PAUL DU MESNIL, CLAUDE SOUBLET, ABBÉS. — DÉPÉRISSEMENT ABSOLU DE LA DISCIPLINE MONASTIQUE.

LXXIIIe *abbé :* **Louis II de Lorraine,** *cardinal de Guise,* VIe *abbé commendataire* [de 1569 à 1572]. — Un arrêt du Parlement de Paris, toutes les chambres assemblées, rendu le 19 mars 1569, avait enlevé aux déserteurs de la foi catholique et aux criminels de lèse-majesté tous honneurs et bénéfices de toutes dignités civiles et religienses. Odet de Coligny fut solennellement déclaré tel. Il s'exila aussitôt volontairement, et partit pour l'Angleterre. Louis de Lorraine, cardinal de Guise, son adversaire politique et son ennemi personnel, lui fut donné pour successeur. Il était fils du duc de Guise, lieutenant-général des armées de France, assassiné sur le coteau d'Olivet, aux Valins, par Jean Poltrot (1), le 18 février 1553.

Pie V agréa la nomination du cardinal de Guise dans des termes qui flétriront à jamais la mémoire d'Odet de Coligny (2). Le 30 janvier 1570, le nouvel abbé prit possession par procureur, et nomma pour son vicaire général Jacques des Portes, abbé de Notre-Dame d'Evreux et de Saint-Symphorien de Beauvais. Ce fondé de pouvoirs subdélégua lui-même ses droits à Antoine Foubert, prieur de Saint-Benoît, et arrangea toutes choses de manière à ce que l'abbaye fût administrée au nom du cardinal de Guise (3).

Louis de Lorraine eut le titre d'abbé de Saint-Benoît ; mais il ne tou-

(1) Voir M. Dupuis, *Mém. de la Soc. archéol.*, t. IV, p. 1.

(2) *Cart. Floriac.*

(3) Deux actes, l'un du 19 février 1570, l'autre du 10 juin 1571, attestent ce fait. (*Cart. Floriac.*)

cha jamais les revenus de ce bénéfice, car dès le 2 janvier 1571, Charles IX ayant publié son édit de pacification, qui permettait aux hérétiques de jouir de leurs bénéfices sous un nom catholique, le maréchal de Cossay, gouverneur royal dans l'Orléanais, la Touraine et le Maine (1), remit à La Rochelle les revenus de l'abbaye au cardinal de Châtillon, qui, par le fait, jouit jusqu'à sa mort des fruits de ce bénéfice.

L'édit de pacification avait été pour Odet de Coligny le signal du retour ; il s'était embarqué pour la France. Une tempête survenue tout à coup l'empêcha de franchir le détroit. Obligé de rentrer au port, et d'y attendre un temps plus favorable, il fut empoisonné par un de ses domestiques.

Cependant, le cardinal de Lorraine, aussitôt après l'édit de pacification qui restituait aux titulaires hérétiques leurs titres et leurs revenus, s'était empressé d'envoyer au roi sa démission d'abbé commendataire de Saint-Benoît. Ce monarque, dans un but de conciliation, et pour agir dans le sens de son édit, qui avait amené une sorte de paix simulée avec les calvinistes, donna à l'amiral de Coligny, pour un an, les revenus de l'abbaye de Saint-Benoît, que son frère le cardinal avait possédée (2).

On ne voit pas que l'amiral Gaspard de Coligny ait pris le titre d'abbé de Saint-Benoît, énormité qui eût dépassé toutes les bornes, même dans ces jours de confusion ; mais il est certain qu'il nomma un économe, ou plutôt un abbé confidentiaire, appartenant au culte catholique, comme il le dit lui-même dans une lettre au seigneur de Gisonville, du 24 février 1571.

LXXIV[e] *abbé :* **Paul du Mesnil,** VII[e] *abbé commendataire* [de 1571 à 1572]. — L'abbé confidentiaire choisi par l'amiral Gaspard de Coligny fut sans doute Paul du Mesnil, chanoine de l'église de Paris et archidiacre de Brie, qui prit possession le 24 avril 1572. Ses bulles d'institution étaient du 14 décembre 1571 (3).

Trois actes signalent le passage de cet abbé, qui ne posséda pas son titre une année entière. Le premier est un reçu des revenus de Mérouville ; le second, la présentation d'un curé de Tigy à l'évêque d'Orléans ; le

(1) D. Chazal, ann. 1571.

(2) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1567. C'est ce qui explique les deux actes mentionnés dans le cartulaire : 1° un bail de la terre du Moulinet, passé le 17 juillet 1571, par les économes royaux ; 2° un bail de la châtellenie de Saint-Benoît.

(3) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1567.

troisième est la nomination nouvelle de Daniel, bailli de Saint-Benoît, qui exerçait déjà cette charge, comme on l'a vu, sous Odet de Coligny (1).

Le 24 août 1572, l'amiral Gaspard de Coligny était lâchement assassiné dans son lit par Bême, misérable dont le crime fut payé d'une façon plus honteuse encore que le crime lui-même : le cardinal de Guise lui donna pour récompense la main de sa fille naturelle. Les horreurs et les crimes s'amoncelaient au sein de la France en deuil. La mort de l'amiral de Coligny fut le signal des massacres de la Saint-Barthélemy. Toutes ces phases sanglantes de l'histoire nationale sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'en faire revivre ici les déchirants souvenirs, en étendant les détails au-delà de ce qui appartient rigoureusement à l'histoire de l'abbaye.

LXXVe *abbé :* **Claude Soublet,** VIIIe *abbé commendataire* [de 1572 à 1602]. — Ce qui confirme l'opinion que le précédent abbé commendataire, Paul Dumesnil, n'était que l'abbé confidentiaire de Gaspard de Coligny, c'est qu'aussitôt après l'assassinat de cet amiral, il perdit son titre, et fut remplacé, dès le 8 septembre de cette même année 1572, par Claude Soublet (2).

Conseiller et aumônier de Charles IX, Claude Soublet était natif d'Orléans, et parent de la trop fameuse Marie Touchet. La guerre civile, encore mal éteinte, avait jeté une grande perturbation dans les possessions territoriales de l'abbaye. Le roi Charles IX ordonna, le 28 juillet 1573, à son bailli d'Orléans, de faire une enquête sur tous les revenus, les droits et les priviléges qui appartenaient à l'abbaye avant les troubles, afin que cet acte authentique remplaçât les titres perdus ou brûlés ; mais il ne reste aucune trace de cette opération (3).

Si la situation temporelle de l'abbaye de Saint-Benoît était gravement compromise après ces années de guerre et de pillage, que devait être l'état moral du monastère sous le rapport de la discipline ? Que devinrent les religieux, déjà si peu fervents après la dévastation du trésor de l'église et de la bibliothèque ? Dans quel état de délaissement ne durent

(1) D. Chazal.

(2) Les armoiries de Claude Soublet étaient : d'azur au pal brassonné d'or, chargé d'une vergette de sable.

(3) D. Chazal, ann. 1573. Le cartulaire de Fleury renferme la copie de l'ordonnance de Charles IX, avec celle qu'il fit, en la même circonstance et dans le même but, en faveur de tous les ecclésiastiques du royaume.

pas tomber les études? L'histoire se tait; mais il serait facile de suppléer à son silence. L'abbé Claude Soublet, en présence d'une telle désorganisation, crut devoir s'attribuer la juridiction spirituelle, afin d'opérer une sorte de réforme que le malheur des temps avait rendue nécessaire. Les statuts qu'il fit dans cette circonstance donnent la mesure des désordres qui s'étaient introduits dans ce monastère dégénéré.

VII.

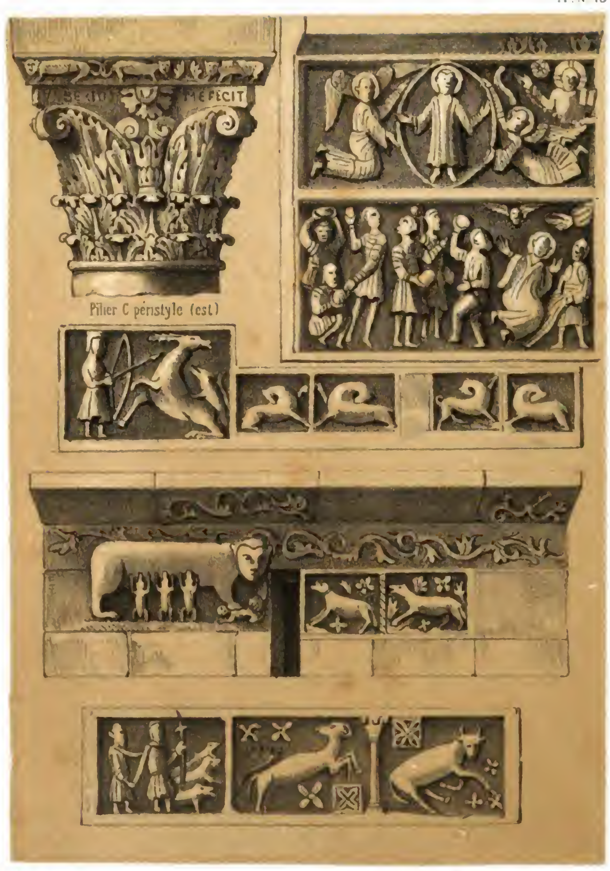
L'ABBAYE DE SAINT-BENOIT AGRÉGÉE A LA CONGRÉGATION DES EXEMPTS.

L'Église ne pouvait pas rester indifférente à l'affaiblissement de la discipline religieuse dans la plupart des antiques monastères qui avaient fait autrefois sa gloire. Elle voyait avec douleur les richesses des abbayes, patrimoine du pauvre, exploitées au profit de l'État, qui en avait créé des traitements pour ses hauts dignitaires; mais elle voyait avec une douleur bien plus profonde encore la décadence des mœurs monastiques. Aussi, dut-elle essayer d'apporter un remède efficace à un tel mal.

Une des causes principales des désordres toujours croissants, c'était l'isolement. En vertu des priviléges primitifs accordés aux anciens monastères par les souverains pontifes, les religieux étaient exempts de toute juridiction, de toute surveillance, de tout contrôle. Nuls rapports utiles ne reliaient les monastères entre eux, si ce n'est, dans des temps meilleurs, les affiliations de prières, sorte d'union purement spirituelle, absolument impuissante à prévenir le relâchement ou à en réparer les suites. Les chapitres généraux, qui réunissaient dans le chef-lieu tous les prieurs d'une même abbaye, ne présentaient pas non plus une garantie suffisante : leur action était trop restreinte. Il était impossible de laisser dans une si dangereuse indépendance, à une époque où les mauvaises doctrines sapaient la base de toute autorité, ces monastères exempts, qui ne relevaient que de la cour de Rome, trop éloignée pour se rendre compte de ce qui se passait au-delà des Alpes.

Le concile de Trente, dans sa XXV[e] session, chapitre VIII, avait donc ordonné que tous les monastères exempts de la juridiction des ordinaires eussent à se former en congrégation, conformément à la bulle d'Innocent III (1), dont les sages prescriptions n'étaient plus suivies.

(1) De 1198 à 1216.



Publié par Alp. Gatineau à Orléans
Lith. par A. Beaupoint d'après M. Pensée

Bas reliefs de la Tour du Peristyle (nord)

Les états-généraux tenus à Blois en 1579 avaient accepté ce statut, qui fut enregistré au Parlement en 1580.

Pour se conformer au décret du concile, un certain nombre de monastères convinrent de se réunir en congrégation. Marmoutiers fut choisi comme le centre de la réunion préparatoire, et les députés de différentes abbayes s'y rencontrèrent le 30 avril 1580. Il fut convenu d'abord qu'un premier chapitre général se réunirait la même année à Marmoutiers. La congrégation projetée se composait de sept monastères : Marmoutiers, Saint-Sauveur, Notre-Dame de Dôle, la Trinité de Vendôme, Saint-Benoît de Fleury, Saint-Melas, Notre-Dame d'Evron. Ces deux derniers monastères ne donnèrent pas suite à cette première détermination, et le 25 août, cinq monastères seulement se constituèrent en une congrégation, qui prit le nom de *Congrégation gallicane des Exempts.*

Le premier chapitre général se réunit dans la chapelle de Saint-Éloi d'Angers, dépendant de Marmoutiers. Les députés présentèrent leurs titres authentiques d'exemption. F. Jean de La Noue, député de Saint-Benoît, présenta la copie du diplôme de Clément IV, et celle de la bulle d'Innocent III, confirmative du décret d'Alexandre III. La congrégation se constitua de nouveau, et les cinq monastères de Saint-Benoît, de Marmoutiers, de Saint-Sauveur, de Notre-Dame de Dôle et de la Trinité de Vendôme ne durent plus former qu'un seul corps, conformément au décret du concile de Trente et à la décison des états-généraux de Blois. Tous ces monastères, égaux entre eux, devaient être soumis à un chapitre général présidé par le visiteur de la province.

Les premiers visiteurs furent nommés au mois d'octobre suivant, dans le chapitre général tenu à Vendôme. D. François Rolle, ancien prieur de La Réole, qui était revenu à Fleury après le pillage et la destruction de son monastère par les calvinistes, fut nommé visiteur des provinces de Sens et de Bourges. Dès le 22 décembre 1580, il s'empressa de faire connaître à l'abbé Soublet qu'il était dans l'intention de visiter le monastère de Saint-Benoît, dont il avait préalablement averti les religieux. Le 5 janvier 1581, il visita la maison de Saint-Benoît-du-Retour, et arriva à Saint-Benoît pour faire sa visite solennelle le 8 du même mois.

Dix religieux seulement occupaient les vastes bâtiments de ce beau monastère, dont la solitude et la stérilité affligeaient l'âme.

Le visiteur commença par demander que le corps de saint Benoît, préservé de la profanation lorsque les soldats de Coligny brisèrent les châsses, fût mis dans une châsse nouvelle, afin d'être exposé à la vénération des

fidèles. L'abbé Soublet acheta à ses frais une châsse en bois doré, dans laquelle eut lieu la translation des ossements du saint patriarche, le 27 mars 1581 (1), avec une grande solennité, et au milieu d'une affluence nombreuse. Le prieur D. Louis Pothin présida la cérémonie. Il fut dressé un procès-verbal qui se trouve encore dans la châsse de saint Benoît, parmi les autres actes authentiques, et que J. Dubois a inséré dans son ouvrage : *Bibliotheca Floriacensis.*

D. Chazal, dans son histoire manuscrite du monastère de Fleury, donne les détails les plus circonstanciés sur les différents chapitres de la congrégation des Exempts, et cite textuellement les statuts et les chefs de visite. Ce long travail ne saurait trouver sa place dans une histoire écrite pour nos temps modernes. D'ailleurs, tous ces statuts des chapitres généraux, qui tenaient un juste milieu entre le rigorisme et le relâchement, et qui eussent, sinon ramené l'ordre de Saint-Benoît à son ancienne splendeur, du moins préservé ses religieux du scandale et du mépris des peuples, ne furent point observés. Quelques monastères les dédaignèrent comme abusifs, et en appelèrent même devant les tribunaux séculiers.

En 1583, le monastère de Sainte-Croix de Bordeaux et plusieurs monastères de Bretagne s'adjoignirent à la congrégation des Exempts ; mais telle était la pente vers le relâchement, que cette congrégation ne produisit aucun bien réel ou durable.

Une autre cause qui frappa de stérilité la congrégation dès son origine, ce fut la guerre civile. Les religieux étaient, le plus souvent, obligés d'abandonner leur monastère livré au pillage, et de s'enfuir. Les religieux de Saint-Benoît furent réduits de nouveau à cette extrémité, le 27 août 1583. Les soldats de l'armée calviniste étaient venus camper dans la ville même et dans les environs. Ils brûlèrent alors le prieuré de *Chappes-en-Bois*, et le détruisirent entièrement.

L'abbé commendataire, de son côté, vendait les bois pour se créer des revenus (2). Le monastère n'était plus qu'une ruine qui s'affaissait de jour en jour, et peu s'en fallut qu'il ne disparût pour n'être jamais relevé.

(1) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1567.
(2) *Id.*, ibid.

VIII.

CHARLES D'ORLÉANS, ABBÉ. — RESTAURATION DU MONASTÈRE ET DE L'ÉGLISE.

LXXVIe *abbé :* **Charles d'Orléans,** Xe *abbé commendataire* [de 1584 à 1601]. — A la mort de Claude Soublet, arrivée en 1584, Henri III donna l'abbaye de Saint-Benoît à Charles d'Orléans, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchart. Il faisait alors ses études à Paris dans le collége des Bénédictins de Marmoutiers.

Le nouvel abbé sollicita du roi l'autorisation déjà accordée à Claude Soublet, en 1582, de couper des bois pour la restauration des bâtiments conventuels et de l'église. De son côté, le président général de la congrégation des Exempts, préoccupé d'une restauration plus urgente encore, celle des mœurs monastiques, écrivait, à ce sujet à Charles d'Orléans une lettre qui peint les progrès du mal et témoigne d'un vrai zèle pour y remédier. Il est triste de dire que tous ses efforts furent infructueux.

La restauration du monastère et de l'église, pour laquelle l'abbé Charles d'Orléans avait écrit au roi, était d'une nécessité pressante, car aux ravages des calvinistes étaient venus se joindre ceux de l'incendie. Le 5 décembre 1594, à dix heures du matin, par un vent violent, le feu s'était tout à coup manifesté, et avait envahi une partie des bâtiments du monastère, la charpente de l'église, celle de la tour de Saint-Michel et d'une autre tour à l'occident du monastère, appelée la tour de Vitry.

Le monastère restauré, il s'agit d'y introduire les religieux et d'en déterminer le nombre, afin de fixer dans des proportions convenables les revenus nécessaires pour leur entretien (1). Il y eut à ce sujet une longue et difficile discussion avec l'abbé commendataire. D. Jean Foubert fut délégué par les moines pour soutenir leurs intérêts. On en vint, après bien des débats, à un concordat fixé à l'amiable. Le nombre des religieux, qui avait été porté à trente sous l'abbé Poncher, fut réduit à vingt, dont quatorze prêtres et six novices. Une prébende fut assignée pour leur nourriture et pour l'entretien du monastère. L'abbé accorda la quantité de vin nécessaire sur le produit de ses vignes de Châtillon-sur-Loire, et soixante-six boisseaux de blé, dont un tiers en froment.

(1) D. CHAZAL, ann. 1584.

La confusion effroyable qui régnait dans le royaume, divisé entre des partis contraires, pendant le règne sanglant de Henri III et les premières années de celui de Henri IV, les guerres fratricides qui désolaient les provinces, tous les fléaux, réunis à tous les malheurs et à tous les crimes, avaient créé à la France catholique une de ces situations fatales auxquelles elle n'échappa, dans le cours des siècles, que par un effet prodigieux de la toute-puissance de celui qui a toujours voulu la maintenir au rang de fille aînée de son Église.

D. François Rolle, vicaire général de la congrégation des Exempts, qui semblait suscité de Dieu pour le salut du monastère de Saint-Benoît, descendu à l'extrême limite de sa ruine morale, ne se décourageait pas en voyant l'insuccès de ses efforts pour y introduire la réforme. Il avait espéré faire revivre la discipline dans le monastère, restauré après l'incendie de 1584; mais les troubles qui continuaient d'agiter l'Orléanais mirent obstacle à sa bonne volonté. Les choses arrivèrent même à cette extrémité, qu'en 1590, après des défections successives, il ne restait plus dans les bâtiments claustraux que cinq religieux portant les armes pour la Ligue (1). Les autres, dispersés et errants çà et là, en étaient réduits aux expédients pour vivre, à tel point même qu'ils se virent obligés d'emprunter une somme de 403 écus d'or à un marchand de Sully, Jean Simonin, auxquels ils constituèrent une rente sur les biens de l'abbaye (2).

IX.

DILAPIDATION DES BIENS DE L'ABBAYE.

Il se fit, dans les dernières années du XVIe siècle, une dilapidation énorme des domaines et des revenus de l'abbaye. On pourra en juger par le relevé sommaire des actes d'aliénation. En 1556, le cardinal de Châtillon avait affermé pour trois boisseaux de seigle et 8 sols de cens, à Pierre Desbois, la petite léproserie de Bouzy; un nouvel échange eut lieu en 1563, et en 1564, tout lui fut abandonné moyennant 180 livres. En 1577, un cens annuel de 7 livres, payé par le seigneur du Pavillon, cessionnaire de la ferme de Sainte-Croix, fut aliéné pour 40 livres. La

(1) D. Chazal, ann. 1590.
(2) D. Th. Leroy.

même année, aliénation, au profit de Jean Malartin, de la mairie de Cléry, pour deux cents ans, moyennant une rente de 100 livres. En 1564, autre aliénation de quinze mines de terre au climat des Boutherons, pour 100 livres. En 1569, aliénation d'un boisseau de seigle du moulin de Grignon, à Jean Malartin, pour 160 livres; à Leroy, pour 65 livres, le quart de l'étang de Grignon; à Maritel, 22 livres de revenus sur le moulin des Bordes, pour 450 livres. En 1570, aliénation de tout le revenu d'Orveau, apprécié 110 livres, pour 1025 livres. En 1583, la ferme de Chérupault est louée par bail emphitéotique de cent quatre-vingt-dix ans à Pierre Buret et à Jean Foreau, pour deux boisseaux de seigle, un porc ou 4 livres 4 sols parisis, et un chapon. En 1591, la seigneurie de Grandvilliers, paroisse de Mainvilliers, est affermée par emphitéose à Colin Boutet et ses héritiers, pour 20 livres; en 1604, la moitié de cette même seigneurie fut aliénée à toujours pour 1140 livres et 10 livres de rente. En 1595, aliénation de la seigneurie de Saint-Benoît-du-Retour, pour 35 écus, à Philippe Jogues, qui, peu après, la céda à Daniel Paris. En 1598, aliénation de Beauvoir de Montereau à Hancelot, seigneur de la Noue, pour 300 livres. Enfin, la seigneurie de Pissons à Mézières, cette même année, est aliénée au seigneur de Bonneval de Jouy, pour 180 livres. Il est facile de comprendre quelle perturbation ces actes jetèrent dans les revenus temporels; mais cela était encore moins affligeant que la situation morale des religieux.

En effet, quelques années plus tard, lorsqu'Henri IV, converti à la religion catholique, commença enfin à régner sur la France épuisée, lorsque le calme revint après la tempête, les religieux de Saint-Benoît rentrèrent dans leur monastère. D. François Rolle se hâta de leur présenter la bulle du pape Innocent IX, qui avait approuvé et confirmé, en 1591, la congrégation des Exempts. Mais l'indiscipline était parvenue à son comble, et rien ne pouvait changer la conduite des moines ni apaiser leurs réclamations contre les sages mesures prises dans les chapitres généraux de cette congrégation. C'était une répugnance que rien n'était capable de vaincre.

Dans le chapitre général des prieurs, tenu à Saint-Benoît le 1er octobre 1593, Tristan Paris, prieur du monastère, fit observer aux religieux qu'aux termes du concile de Trente et des états généraux de Blois, il fallait appartenir à la congrégation ou abandonner les priviléges et les exemptions, pour se donner à l'évêque d'Orléans ou au roi. Le chapitre fut d'avis de se mettre sous la juridiction épiscopale, et les religieux partagèrent cet avis, sous la réserve, toutefois, du bon vouloir de leur futur abbé.

Le siége abbatial était alors vacant. Charles d'Orléans, à raison de ses

relations clandestines avec la marquise de Verneuil, avait été envoyé à la Bastille par Henri IV. Délivré en 1594, il avait été jeté de nouveau en prison et dépouillé de tous ses bénéfices ; il en sortit en 1596. Quatre ans plus tard, devenu duc d'Angoulême, il abdiqua son titre ecclésiastique d'abbé de Saint-Benoît. En appréciant son administration au seul point de vue des intérêts temporels, les annalistes de Saint-Benoît disent qu'il fut plutôt le déprédateur que le conservateur des biens de ce monastère (1).

L'abbaye de Fleury-Saint-Benoît avait failli s'affaisser dans les hontes du XVI[e] siècle. La Providence voulait ajouter encore deux siècles à ses dix siècles d'existence. Elle se relèvera donc du milieu des ruines et des souillures pour prendre part un instant aux gloires religieuses et littéraires du beau siècle de Louis XIV ; mais ce ne sera que pour arriver languissante, épuisée, au terme du XVIII[e] siècle, et mourir là, écrasée sous les coups d'une révolution qui la renversera avec toutes les grandes institutions du passé.

(1) *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1567.

CHAPITRE XVI.

RÉFORME DE L'ABBAYE AU XVII[e] SIÈCLE, PAR LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR.

I. Achille de Harlay, abbé. Zèle religieux de D. François Rolle, prieur. — II. Jacques Le Ber, abbé confidentiaire du duc de Sully. Guillaume IV Fouquet, abbé. — III. Le cardinal de Richelieu, abbé et bienfaiteur de l'abbaye. Congrégation de Saint-Maur. — IV. L'abbaye de Saint-Benoît est définitivement agrégée à la congrégation de Saint-Maur. — V. Restauration de l'église. Rétablissement des revenus temporels. — VI. Le cardinal de Richelieu résigne l'abbaye de Saint-Benoît. Louis Barbier de la Rivière, abbé.

I.

ACHILLE DE HARLAY, ABBÉ. — ZÈLE RELIGIEUX DE DOM FRANÇOIS ROLLE, PRIEUR.

Le XVII[e] siècle s'inaugurait pour l'abbaye de Saint-Benoît sous de tristes auspices. Il n'y avait plus dans le monastère que quelques rares religieux vivant à peu près à leur gré, sous un supérieur réduit à recourir au bras séculier pour faire observer les simples règles de la bienséance monastique. On voit en effet Tristan Paris, alors prieur, défendre aux moines, sous peine de prison, de jouer à la paume hors du monastère, et quand on inhuma dans l'église, entre l'autel de la Sainte-Vierge et celui de Saint-Sébastien, en 1597, un religieux de Fleury, Dom Desbois, avec une épitaphe qui rappelait la sainteté de sa vie et sa fidélité à observer les règles monastiques, l'historien de cette malheureuse époque se hâte de faire observer qu'il s'en fallait bien que les autres religieux fussent sous aucun rapport d'une semblable régularité.

LXXVII[e] *abbé :* **Achille de Harlay,** XI[e] *abbé commendataire* [de 1602 à 1606]. — Ce fut vers l'année 1602 que Charles d'Orléans eut enfin un successeur en la personne d'Achille de Harlay, car on voit cet abbé

commendataire se choisir pour vicaire général, le 8 juin 1601, Jean Foubert, prieur de Saint-Benoît. Le choix était de bon augure. Ce religieux, en effet, méritait à tous égards (1) la confiance de son supérieur. Natif de Saint-Benoît même, et fils de Foubert, avocat fiscal du cardinal de Châtillon, et depuis vice-bailli, il avait été nommé prévôt du monastère presque aussitôt après sa profession. En 1581, il avait représenté le monastère, en qualité de député, au chapitre général de la congrégation des Exempts, et il devint provincial de cette même congrégation, en 1605, pour la province de Sens.

Correspondant au zèle que François Rolle, retourné à son prieuré de La Réole, avait montré pour la réforme ou plutôt pour la régénération du monastère de Saint-Benoît, Jean Foubert mit la main à cette œuvre avec un grand courage. Savant et studieux, il se délassait des fatigues de son administration laborieuse par l'étude des lettres. Il est l'auteur d'une traduction de Paul Diacre.

Ce fut à cette époque, en 1606, que le père Jean Dubois, religieux célestin, vint à Fleury pour visiter la bibliothèque, et qu'il en emporta les principaux manuscrits publiés dans son ouvrage, imprimé à Lyon sous le titre de *Floriacensis vetus Bibliotheca*.

Achille de Harlay ne garda pas longtemps le titre d'abbé de Saint-Benoît ; la possession de cette abbaye ne lui procurait sans doute pas de grands avantages, et il préféra la céder à un seigneur du voisinage, dont les domaines étaient contigus avec les principales terres de Saint-Benoît, Maximilien de Béthune, ministre influent de Henri IV, grand homme d'état, mais protestant ; position anormale pour un abbé, il en faut convenir. Les religieux protestèrent, mais ce fut en vain.

II.

JACQUES LE BER, ABBÉ CONFIDENTIAIRE DU DUC DE SULLY. — GUILLAUME IV FOUQUET, ABBÉS.

LXXVIIIe *abbé :* **Jacques Le Ber,** XIIe *abbé commendataire* [de 1606 à 1616]. — Le duc de Sully ne pouvait posséder l'abbaye de Saint-Benoît

(1) Jean Dubois en parle comme d'un homme fort distingué. (*Bibl. Floriac.*, p. 238.)

que par l'intermédiaire d'un prêtre catholique, mis en rapport avec le Saint-Siége, pour recevoir le titre d'abbé et l'institution canonique. Ce seigneur choisit, pour être son abbé confidentiaire, Jacques Le Ber, chanoine et chantre de la collégiale de Saint-Ythier de Sully selon les uns, curé de Saint-Aignan-le-Jaillard selon les autres, qui prit possession le 3 janvier 1606, avec l'assistance de l'official d'Orléans (1), J. Fougeu. Cette prise de possession n'était qu'un simulacre et ne faisait illusion à personne, car on savait, en définitive, que le véritable possesseur de l'abbaye était Maximilien de Béthune, et c'est à lui que les religieux, au besoin, adressaient toutes leurs réclamations.

Cinq ans auparavant, la Loire ayant rompu ses digues, avait causé dans le val d'immenses dégâts. Le duc de Sully voulut laisser aux frais du monastère la réparation des levées ; mais, sur les réclamations des moines, le Parlement se prononça contre le duc, et la dépense lui fut attribuée, comme c'était juste, puisqu'il percevait les revenus des principaux domaines.

A la mort de Tristan Paris, qui avait précédé Jean Foubert dans la charge de prieur, il s'éleva un différend entre les religieux et Jacques Le Ber, au sujet du partage des effets de ce prieur décédé, différend qui donne occasion de rappeler une des vieilles coutumes de Fleury, d'après laquelle le couvent, à la mort d'un religieux, devait hériter du vin, du grain et des livres ; le prieur du meilleur vêtement ; le chantre du manteau, du chapeau, des bottes, des souliers, des chevaux, des armes, des anneaux ; le camérier du lit, des meubles et du froc ; le sous-camérier, des autres habits, des bas et du linge. Singulière coutume, introduite évidemment dans les jours de décadence, lorsque la discipline monastique, méconnue par les religieux, avait cédé la place aux tristes habitudes d'une vie quasi-séculière, et que la violation des plus saintes règles avait fini par obtenir force de loi.

L'année 1608 occasionna au monastère de Saint-Benoît des pertes énormes. La Loire déborda deux fois, au mois de janvier et au mois d'octobre, et bouleversa toutes les cultures du val de Fleury. Réduits à la dernière nécessité, les vingt religieux qui composaient alors la communauté sollicitèrent en Parlement, du duc de Sully, leur abbé commendataire, une somme de 600 livres, à titre de subside. Leur demande fut accueillie favorablement.

En 1614, les religieux de Saint-Benoît eurent à enregistrer dans le

(2) D. Chazal, du reg. du chap.

catalogue de leur bibliothèque un livre qui leur causa une grande joie : *Les Annales du diocèse d'Orléans*, publiées par Charles de la Saussaye. Le quatrième livre de cet important ouvrage était exclusivement consacré à l'abbaye de Fleury, et le savant annaliste y établissait de la manière la plus claire la présence du corps de saint Benoît dans ce monastère, depuis le VIIe siècle. Ces reliques vénérables étaient les seules qui eussent été sauvées lors des profanations sacriléges des calvinistes, en 1562, ce qui les rendait plus précieuses encore aux religieux. Aussi, ce fut pour ce motif qu'en 1606 ils refusèrent respectueusement à l'évêque d'Orléans, Gabriel de l'Aubespine, de lui en remettre une partie, pour une communauté de religieuses bénédictines. Toutefois, plus tard, ils se montrèrent un peu plus faciles, et accordèrent des reliques à différents monastères de l'ordre de Saint-Benoit : à Notre-Dame d'Amenesche, au diocèse de Seez, en 1625 ; à Montmartre, en 1626; à la reine-mère Marie de Médicis, en 1628 (1).

Les temps étant devenus moins agités, l'abbaye fut gouvernée avec plus d'ordre, et l'on commença à acquérir quelques-unes des possessions aliénées dans les jours de détresse. La seigneurie de Grandvilliers fut rachetée pour 100 livres, en 1615, ainsi que les petites dîmes de Saint-Benoît, les censives et champarts de Germigny. En 1616, la châtellenie de Pissons en Gâtinais, et les vignes du port, à Saint-Benoît ; en 1618, le champ de Sainte-Croix, dans la forêt d'Orléans, et la seigneurie de Bray, le furent également.

Il eût été bien à désirer que les religieux apportassent le même zèle et la même ardeur à reconquérir les vertus monastiques, l'amour du travail, la piété, le zèle ; mais il s'en fallait bien qu'ils le fissent, se hâte d'ajouter l'historien D. Chazal. Le prieur Jean Foubert se vit forcé de recourir alors à toute la rigueur des lois canoniques, à l'excommunication même, pour empêcher les religieux de s'en aller au dehors, pour percevoir par eux-mêmes leurs différents revenus, et pour surveiller le produit des terres qu'ils faisaient valoir, sans aucun souci de la résidence, sans aucun scrupule relatif à l'inobservation des règles.

La congrégation des Exempts continuait toujours à tenir ses chapitres généraux dans les monastères qui s'étaient rattachés à cette association, prescrite par le concile de Trente. Elle nommait ses visiteurs, enregistrait leur chef de visite ; mais son action n'avait pas une efficacité bien marquée sur certains religieux, et notamment sur ceux de Saint-

(1) Mss. des archives de la fabrique de Saint-Benoît.

Benoît, pour lesquels cependant l'heure de la régénération n'était pas éloignée.

Au mois de juillet 1615, par un épouvantable orage, la foudre tomba de nouveau sur le clocher du chœur de l'église, et le consuma jusqu'à sa base. Les religieux durent encore une fois recourir au duc de Sully, qui en ordonna la restauration ; mais le clocher et la flèche actuels, qui furent alors construits, sont loin d'égaler ceux que le feu du ciel avait détruits.

LXXIXe *abbé :* **Guillaume IV Fouquet de la Varenne,** XIIIe *abbé commendataire* [de 1616 à 1621]. — Sous Louis XIII, en 1616, Maximilien de Béthune céda, plusieurs disent vendit, l'abbaye de Saint-Benoît pour 60,000 livres à Guillaume Fouquet (1), fils du gouverneur d'Angers, déjà pourvu de quatre autres abbayes, indépendamment de l'évêché d'Angers, dont il etait titulaire. Il prit possession le 7 juin. Pendant les cinq années qu'il tint en commende l'abbaye, aucun fait digne de remarque ne se produisit pour l'histoire locale. Il mourut le 10 janvier 1621.

III.

LE CARDINAL DE RICHELIEU, ABBÉ ET BIENFAITEUR DE L'ABBAYE. — CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR.

LXXXe *abbé :* **Jean-Armand du Plessis,** *cardinal de Richelieu, évêque de Luçon* (2), XIVe *abbé commendataire* [de 1621 à 1642]. — Jean-Armand du Plessis, qui devint plus tard ministre de Louis XIII et cardinal, n'était encore qu'évêque de Luçon quand il prit possession de Saint-Benoît en qualité de commendataire, le 11 août 1621. Sa mise en possession fut signalée, comme celle de ses prédécesseurs, par un acte d'arbitraire et d'injustice, contre lequel les religieux protestèrent en vain, selon l'usage. Les agents du nouvel abbé firent couper au profit de leur maître pour 30,000 livres de bois dans le tréfonds de Saint-Benoît. C'était une sorte de compensation des annates perçus par le Souverain-Pontife.

(1) Les armes de Guillaume Fouquet sont : de gueules au levrier passant d'argent au collier d'azur semé de fleurs de lis d'or.

(2) Ses armes sont : d'argent à 3 chevrons de gueules.

Les habitants de la ville de Saint-Benoît furent plus heureux que les moines. Le 7 février 1622, leur nouveau seigneur recevait en leur faveur une lettre du roi Louis XIII, qui les exemptait de tout logement de gens de guerre.

En se plaçant à un autre point de vue, la nomination de Richelieu fut un événement heureux pour le monastère, dans lequel il introduisit une salutaire réforme, en contribuant de tout son pouvoir à l'affilier à la congrégation de Saint-Maur, qui avait reçu du pape Grégoire XV une approbation authentique, en 1621. Cette approbation fut renouvelée et confirmée en 1627.

Sans entrer ici dans des détails qui appartiennent plutôt à l'histoire générale de l'Église de France et des ordres religieux qu'à l'histoire particulière de l'abbaye de Saint-Benoît, il est cependant utile de jeter un regard sur le passé, pour se bien rendre compte de l'état moral du monastère de Fleury au XVIIe siècle.

Depuis l'introduction des Bénédictins en France, et spécialement depuis la fondation de l'abbaye de Fleury-Saint-Benoît dans le diocèse d'Orléans, au VIIe siècle, de nouveaux instituts monastiques s'étaient successivement élevés dans le cours des âges. Les XIIe et XIIIe siècles surtout avaient été des époques de renaissance religieuse, et dans ces siècles et les siècles suivants, jusqu'au XVIIe, le grand arbre bénédictin avait produit d'innombrables rejetons, tels que les Cistersiens, les Feuillants, les Trappistes ; mais cet ordre, justement célèbre, avait reçu un notable préjudice dans la considération dont il jouissait, et dans l'influence qu'il exerçait par l'établissement de nouvelles institutions, et surtout la formation des nombreuses congrégations de religieux mendiants.

Ce qui avait conduit les anciens Bénédictins proprement dits à une ruine imminente, au XVIe siècle, c'était l'isolement. Leurs monastères, conformément à l'esprit de leur fondation primitive, n'étaient réunis les uns aux autres par aucun lien étroit, n'étaient pas régis par un mode commun et uniforme de gouvernement. Leur indépendance les eût perdus infailliblement, si l'Eglise, dans sa sagesse, ne les eût, pour ainsi dire, réunis de force, par la décision prise à leur égard au concile de Trente. Toutefois, on a vu que les premiers essais de congrégation avaient eu peu de succès, notamment, pour Saint-Benoît, la congrégation des Exempts. Cette réunion n'était pas assez profonde et assez radicale ; elle laissait encore à chaque monastère son autonomie ; elle n'assimilait pas, elle rapprochait les éléments divers, pour leur donner une simple apparence d'unité.

D'autres réformes se produisirent, d'autres congrégations s'organisèrent, et leur action plus puissante, plus complète, mieux dirigée, renouvela enfin l'ordre entier des Bénédictins, près de s'éteindre.

Les abbayes de Saint-Vanne, à Verdun, et de Moyen-Moutier, dans les Vosges, se réunirent en une congrégation connue sous le nom de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe, et rallièrent à leur réforme un grand nombre de monastères de Lorraine. Les monastères de France, ayant été empêchés, par les guerres qui agitaient alors ces pays, de se réunir à eux, s'organisèrent à leur exemple.

La réforme commença dans l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges, en 1613, se répandit bientôt au loin, sous le nom de congrégation de Saint-Maur, comprit jusqu'à cent quatre-vingts monastères, tant abbayes que prieurés, fut divisée en six provinces, et gouvernée par un général unique résidant à Paris, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Le cardinal de Richelieu avait accordé à la congrégation naissante de Saint-Maur l'appui de sa puissante intervention. Il ne recula devant aucun sacrifice pour y incorporer les abbayes dont il était titulaire, particulièrement son abbaye de Saint-Benoît (1). Le pape Grégoire XV lui donna sa haute approbation. Toutefois, si la congrégation de Saint-Maur acquit une si grande célébrité, ce fut surtout parce qu'elle fut soumise à une règle uniforme, et que, sous la direction d'un seul chef, tous les monastères dispersés n'en formèrent plus qu'un seul en réalité. Animés d'un même esprit, les religieux n'avaient qu'un même but, celui de se sanctifier par la prière et l'étude. Pour répondre à l'élan du siècle qui se renouvelait par la culture des lettres, des sciences et des arts, la congrégation de Saint-Maur commença par reconstituer les écoles monastiques en faveur des novices qui se préparaient à la vie religieuse, en leur faisant suivre des cours réguliers, et en les appliquant à des études profondes et variées, selon leurs aptitudes et leurs aspirations.

L'organisation intime de chaque maison était admirablement propice aux travaux de l'esprit. Le recueillement et le silence prescrits par la règle, l'absence de tout soin et de toute sollicitude temporelle, la collaboration, le concours mutuel des religieux appliqués aux mêmes études, la formation de riches bibliothèques, des relations extérieures suffisantes établies avec le monde savant, tels ont été, humainement parlant, les moyens heureux qui ont procuré aux Bénédictins du XVII[e] siècle leurs succès brillants,

(1) D. Chazal, ann. 1622.

et qui ont rendu le nom de la congrégation de Saint-Maur immortel dans l'histoire des lettres.

Nos académies modernes et nos sociétés savantes ne pourront jamais rendre aux lettres d'aussi grands services que ces institutions religieuses, trop longtemps méprisées par des esprits superficiels et présomptueux. C'est à l'obéissance passive du cloître que nous sommes redevables de ces ouvrages d'une érudition gigantesque, produits par les Bénédictins des derniers siècles. Quand il s'agissait d'entreprendre un travail littéraire et scientifique, dont l'exécution eût dépassé les forces de l'homme de génie qui en avait conçu le plan, la congrégation entière intervenait pour élever l'édifice. Le général distribuait à chaque monastère, à chaque religieux, sa tâche. Les uns exploitaient les carrières profondes de manuscrits dispersés dans les archives monastiques ; les autres préparaient, manipulaient pour ainsi dire les matériaux recueillis, et leur donnaient une forme. Ceux-là les coordonnaient et les assemblaient ; d'autres enfin les polissaient, les sculptaient, en un mot couronnaient l'œuvre. Ce n'était ni la vanité égoïste, avide d'une gloire frivole, ni la cupidité ardente à augmenter ses ressources par une misérable rétribution, qui animaient les enfants de Saint-Maur et soutenaient leur courage et leur persévérance, mais l'amour pur et désintéressé des lettres, joint à la grâce d'une vocation sainte et au désir sincère de découvrir la la vérité dans l'histoire ou dans la science.

IV.

L'ABBAYE DE SAINT-BENOIT EST DÉFINITIVEMENT AGRÉGÉE A LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR.

Dès l'année 1625, D. Louis Fillaud, prieur de Saint-Benoît, avait écrit en son nom et au nom de ses religieux à D. Martin Tesnières, général de la congrégation de Saint-Maur, pour demander l'agrégation de son monastère. C'était sans doute de l'assentiment de Richelieu, mais non pas d'après son ordre, qu'il agissait ainsi (1). La réforme commencée par la congrégation des Exempts n'avait produit aucun résultat considérable; cependant, grâce à l'influence qu'elle avait exercée et aux sacrifices gé-

(1) D. Chazal, ann. 1625.

néreux du cardinal de Richelieu, le monastère de Saint-Benoît s'était relevé, et l'on y comptait alors cinquante religieux, tant profès que novices. Trente-cinq sur ce nombre demandaient la réforme ; quinze étaient d'un avis contraire.

Après différents préliminaires, le 25 mai 1625, le R. P. D. Martin Tesnières, supérieur général, et le R. P. D. Ange Nolet, sous-prieur des Blancs-Manteaux, vinrent à Orléans, et de là à Saint-Benoît, et arrangèrent définitivement toutes choses de l'agrément du supérieur général de la congrégation des Exempts, et avec l'approbation du roi Louis XIII. Il fut résolu que le monastère serait annexé à la congrégation de Saint-Maur, avec cette restriction, toutefois, que les religieux donneraient librement et volontairement leur assentiment à cette mesure, et que ceux qui persisteraient dans une volonté contraire resteraient dans le monastère, pour continuer à y vivre conformément aux coutumes locales, et dans un bâtiment particulier, d'après certaines conventions approuvées par un bref d'Urbain VIII et par le cardinal de Richelieu (1). Les monastères dépendants de Fleury furent également agrégés à la congrégation.

Ce fut le 22 juin 1627 que se fit l'installation publique et solennelle de la congrégation de Saint-Maur, dans la grande église de Sainte-Marie, en présence du fondé de pouvoirs du cardinal de Richelieu, Philibert Le Ber, bailli de Saint-Benoît ; de Pierre Foubert, avocat fiscal de la seigneurie, et des deux notaires publics François Moreau et Adam Theveneau.

Le supérieur général, D. Martin Tesnières, se présenta accompagné des nouveaux religieux qui devaient être incorporés avec les anciens pour réformer le monastère et lui communiquer une vie nouvelle. Il s'avança jusqu'à l'autel, au milieu des anciens, qui récitaient l'office de prime ; là, il entonna le *Veni Creator,* dont le chant fut continué, tandis que D. Guillaume Girard, nouveau prieur, en signe de prise de possession, alla embrasser l'autel, toucher l'aigle, sonner la cloche, s'asseoir dans la stalle du chœur, monta au dortoir, revint au réfectoire et au cloître. La cérémonie se termina par un *Te Deum* chanté en chœur par les anciens et les nouveaux religieux.

La piété, la discipline, l'étude refleurirent enfin dans le vieux monastère de Saint-Benoît, trop longtemps désolé par la conduite de ses religieux dégénérés. Mais il fallut des efforts inouïs pour rétablir les revenus et les élever à la hauteur des besoins d'une communauté plus

(1) D. Chazal, bref cité sur l'autog.

nombreuse. Richelieu agit, en cette occasion, avec le plus grand désintéressement, et c'est à sa générosité qu'il faut attribuer le succès.

Le trésor de l'église ne renfermait plus d'ornements ni de vases sacrés en nombre suffisant; il ne tarda pas à en être pourvu. Les bâtiments claustraux furent convenablement restaurés. Quant aux propriétés foncières, pour la plupart engagées à vil prix, il fallut que la congrégation de Saint-Maur usât de tous les sages calculs d'une administration expérimentée, pour en rendre la jouissance au monastère, et encore ce fut l'œuvre d'un demi-siècle.

Il est bon de signaler ici l'aliénation faite en 1624 par les religieux de Fleury, au profit des Chartreux d'Orléans, du prieuré de Saint-Pierre d'Étampes, moyennant une simple rente de 60 livres qui constatait leurs droits primitifs.

En 1628, la Loire ayant inondé le val, Richelieu dédommagea les religieux des pertes qu'ils avaient subies, en leur faisant verser une somme de 1538 livres.

En 1629, le moulin Monceau de Dadonville, près Pithiviers, restauré par le fermier Boudard, au prix de 1600 livres, fut rendu aux religieux, qui payèrent la dépense et l'affermèrent de nouveau pour 90 livres de rentes. Cette même année, furent également rachetées la ferme de Dadonville et la censive de Saint-Benoît-du-Retour, possédée par Daniel Paris, ainsi que les chartes authentiques qu'il détenait. En 1630, Isaac Lamy, seigneur de Loury, céda aux moines la seigneurie de Bray pour 70 livres. Ils rachetèrent également alors sur la même paroisse le lieu de Simiare et le moulin des Bordes.

En 1633, la ferme de Simonne, à Bray, fut rachetée pour 250 livres. A la même date, les religieux échangèrent le fief de Tillay et les fiefs secondaires des Vigiles et des Flamberges, paroisse de Fleury, avec Claude Paris, seigneur de Bellebat, et Marie de Saint-Mesmin, son épouse.

V.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE. — RÉTABLISSEMENT DES REVENUS TEMPORELS ET AMÉLIORATION RELIGIEUSE DE L'ABBAYE.

Cependant, l'église, qui menaçait ruine dans plusieurs de ses parties, et surtout sous la coupole centrale, fut restaurée par les ordres de Ri-

chelieu. Le trésor s'enrichit, par les soins du prieur Augustin Reneuve, d'un magnifique calice, d'un ostensoir et d'un ciboire précieux.

La piété des fidèles, ranimée par l'exemple des religieux, rendait aux saintes reliques un culte plus assidu, et le ciel apaisé se montrait favorable aux prières du saint patriarche, dont le tombeau avait été autrefois l'objet de tant de vénération et de confiance. D. Chazal signale en 1633 la guérison miraculeuse d'un enfant par l'intercession de saint Benoît. Cinq ans auparavant, en 1627, le R. P. Maur Dupont, supérieur général de la congrégation, était venu vénérer les saintes reliques et avait extrait de la châsse, du consentement des moines et d'après l'ordre du cardinal de Richelieu, un os du bras de saint Benoît, pour l'offrir à Marie de Médicis, mère de Louis XIII, qui désirait en enrichir l'église du Val-de-Grâce.

D. Georges Violle avait administré le monastère en qualité de prieur avant D. Augustin Reneuve; il se démit de sa charge en 1633, pour se retirer à Saint-Germain-des-Prés, où il mourut dans la retraite, le 21 avril 1669. C'était un homme instruit et studieux (1), il avait fait l'*Histoire du Monastère et du diocèse d'Orléans*, en six cahiers in-folio. Ce travail est resté manuscrit. On a de lui plusieurs ouvrages imprimés à Paris (chez Jean Piot), la *Vie de sainte Reine,* et deux dissertations, l'une sur les reliques conservées à Fleury-Saint-Benoît, l'autre sur celles de Saint-Germain d'Auxerre.

En 1637, les religieux de la stricte observance de Cluny, abbaye qui avait eu autrefois avec celle de Saint-Benoît de si intimes rapports, se réunirent à la congrégation de Saint-Maur ; toutefois, cette réunion dura à peine dix ans. Le monastère renfermait alors des hommes fort distingués, et l'un d'eux, D. Pierre Lucas, dans l'assemblée générale tenue à la Trinité de Vendôme, fut nommé prieur de Saint-Benoît, le 29 mai 1639.

Sous l'administration de ce prieur, l'abbaye continua à améliorer ses revenus et à affermir ses possessions. En 1638, le 17 mai, eut lieu, par jugement du bailli de Lorris, le rachat de Beauvoir, domaine attenant aux paroisses de Montereau, Oussoy et Varennes. Vers 1641, les seigneuries d'Orveau et de Bellesauve, louées à Louis Sainsard 110 livres en 1575, furent rachetées pour 6,000 livres. Il est regrettable que ce rachat n'ait pu avoir lieu qu'au moyen de l'aliénation des terres de Rodin et de Chastevic, situées à Huisseau, car elles faisaient partie de l'antique et primitive donation de Léodebold, fondateur de l'abbaye de Fleury.

(1) D. Chazal, ann. 1623.

Dans le même temps (1641), la seigneurie des Eaux de la Loire, possédée par Simon Percheron, de Sully, et la léproserie de Bouzy, revenaient au monastère, moyennant un prix de rachat assez peu considérable, et la rente d'un boisseau de seigle sur le moulin de Grignon.

Le prieuré de Dié, en Bourgogne, cessa, à cette époque, d'appartenir à l'abbaye de Saint-Benoit. Il fut uni, sur la demande du titulaire, à la mense des missionnaires de Langres, du consentement des religieux de Saint-Benoit, qui virent sans doute un grand bien spirituel dans cet abandon, car ce bénéfice rapportait 3,000 livres de revenu.

Le zèle pour la restauration et l'ornementation de la vieille basilique de Sainte-Marie était loin de se ralentir ; mais il subissait l'influence d'une époque mal inspirée, qui, sous prétexte d'embellissement, détruisait ou défigurait les monuments les plus respectables par leur haute antiquité, et les plus remarquables par leur caractère architectural sous le rapport du style. La crypte de Saint-Benoit, mal entretenue et encombrée à l'extérieur par des amas d'immondices, enveloppée de constructions destinées aux usages domestiques, pénétrée d'une humidité malsaine, était devenue inhabitable. Au lieu de la réparer et de l'assainir, dès 1638, on en avait enlevé tous les autels, parce qu'il n'était plus décent d'y célébrer la sainte messe. Le sanctuaire reçut une disposition nouvelle : les autels furent déplacés ; l'autel principal fut orné d'un tabernacle doré et reporté un peu plus en arrière. L'arcade construite par le cardinal Duprat pour l'exposition des saintes reliques fut démolie. Une lampe du poids de 8 marcs d'argent fut suspendue devant la châsse de saint Benoît, et il fut décidé qu'elle brûlerait nuit et jour. Deux encensoirs d'argent furent acquis pour le trésor.

Toutes ces restaurations qui se firent alors étaient assurément fort regrettables au point de vue archéologique. Cependant, on peut dire avec vérité que, sortis de leur ruine, le monastère et l'église de Saint-Benoit réapparaissaient avec honneur au regard des peuples réjouis de ce nouvel état de choses.

VI.

LE CARDINAL DE RICHELIEU RÉSIGNE L'ABBAYE DE SAINT-BENOIT. — JEAN-BAPTISTE VIGNEROT, LOUIS BARBIER DE LA RIVIÈRE, ABBÉS.

LXXXIe *abbé :* **Jean-Baptiste Vignerot,** XIVe *commendataire.* — Le cardinal de Richelieu résigna son abbaye de Saint-Benoit et le

prieuré de Saint-Martin-des-Champs à son neveu, Jean-Baptiste-Vignerot, clerc de l'église de Rouen. Cette résignation, consentie par le roi, fut sanctionnée par Urbain VIII en 1640, et il prit possession de l'abbaye par procureur en 1642. Le cardinal continua de fait à gouverner l'abbaye jusqu'à sa mort, arrivée en cette même année 1642, le 4 décembre.

Richelieu doit être regardé comme un des principaux bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Benoît. Elle lui doit non seulement la restauration matérielle de son monastère, le rétablissement de ses revenus, mais surtout la salutaire réforme sans laquelle cette noble et antique maison se serait affaissée sans gloire au moment où l'ordre entier des Bénédictins de France, renouvelé, allait s'immortaliser dans les sciences et dans les lettres par les immenses travaux qui feront à jamais sa gloire, travaux auxquels les religieux de Fleury ne furent assurément pas étrangers.

LXXXII[e] *abbé :* **Louis Barbier de la Rivière,** XV[e] *commendataire* [de 1642 à 1670]. — A la mort du cardinal de Richelieu, en 1642, le duc d'Orléans, sous prétexte de faire prévaloir ses droits, mais en réalité pour procurer le bénéfice de l'abbaye de Saint-Benoît à l'un de ses favoris, protesta contre la résignation faite par Richelieu à son neveu, Jean Vignerot. Il allégua que l'abbaye de Saint-Benoît étant située dans son duché d'Orléans, elle devait être à sa disposition, puisqu'il était usufruitier général sur tout le territoire. Le différend qui s'éleva à ce sujet dura deux ans, au bout desquels le duc d'Orléans parvint à faire installer régulièrement, le 20 mars 1644 (1), Louis de la Rivière.

La séparation de Cluny d'avec la congrégation de Saint-Maur eut lieu en cette année-là, 1644, et D. Pierre Lucas, prieur de Saint-Benoît, qui appartenait à cette abbaye, dut y retourner ; il en fut même nommé grand-prieur. Thimothée Bourgeois, qui fut encore renommé par l'assemblée tenue à Vendôme en 1648, remplaça D. Pierre Lucas.

Ce prieur acheva la construction d'un dortoir commencé sous son prédécesseur, auquel les religieux étaient aussi redevables de l'achèvement de l'infirmerie et du parloir construit près des fossés du monastère et de l'ancienne église de Saint-Pierre, l'année précédente.

Les travaux ne se ralentissaient point. En 1647, l'autel de la Bienheureuse vierge Marie fut placé dans une des absidiales du transept septentrional, où il est toujours resté depuis. Les clochers furent garnis de huit

(1) Les armoiries de Louis Barbier de la Rivière étaient : d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 croix au pied fiché de même.

grosses cloches nouvelles, fondues par un nommé Antoine Bezet, de Lorraine. Le péristyle de la tour monumentale de Saint-Michel, transformé dans les mauvais jours en un vulgaire cellier, fut rendu en partie à sa destination, et l'on y pratiqua une porte pour entrer dans la basilique.

Les agitations des premières années de la minorité de Louis XIV, et les guerres de la Fronde avaient inspiré aux anciens religieux des craintes exagérées ; ils voyaient avec peine que le pont-levis, qui fermait au besoin l'entrée du monastère au couchant, était en fort mauvais état, et ils obtinrent qu'un nouveau pont plus solide fût construit devant le prétoire, où chaque mardi le bailli rendait la justice au nom du monastère.

Le rachat des biens aliénés se poursuivait toujours. En 1650, le lieu de Chappes-en-Bois, dans la forêt, petit prieuré ravagé par les armées de la réforme en 1563, fut restitué volontairement au monastère par le bailli de Saint-Benoît, F. Gravet. A son exemple, le marquis de Choisy, de l'Hôpital, leur rendit également la grange de ce même lieu. La même année, la maison de Saint-Benoît-du-Retour, louée emphitéotiquement, fut rachetée pour 150 livres.

Louis de la Rivière, qui voulait, à son gré, résider parfois à Saint-Benoît, prit un arrangement avec les religieux, qui lui cédèrent, en échange de sa maison abbatiale, plusieurs autres bâtiments.

Quelques difficultés s'étaient élevées, vers 1662, relativement aux mairies dont jouissait le monastère ; le Parlement les trancha en faveur des religieux. Le maire de Troussevache, Antoine Poullin, se refusant à remplir certaines obligations de sa charge, y fut contraint : il dut payer 50 sols de rente, et assister à tous les grands offices des fêtes principales, portant sa masse et précédant la croix. Le maire de Villeneuve devait remplir ces mêmes fonctions les dimanches ordinaires et les jours de fêtes secondaires. Le maire de Mesnil-Bretonneux avait les mêmes fonctions à remplir que celui de Troussevache ; mais la masse qu'il portait avait un signe distinctif (*cum virga capitata*), qui semblait lui donner la préséance. En 1664, Titon du Plessis était maire du Mesnil. On sait que ces charges étaient des sortes de fiefs qui s'achetaient et se revendaient. Du Plessis eut besoin de l'assentiment des religieux pour être autorisé à se faire remplacer dans sa charge les jours de fêtes. Ces trois maires portaient l'épée.

En 1653, les religieux de Saint-Benoît rentrèrent en possession de la seigneurie de Cléry, où ils avaient haute, moyenne et basse justice, ainsi que des justices de Bray, de Coutelan et de Saint-Aignan. Un peu plus tard, en 1657, Anne Beguin, épouse de Jacques Pataud, seigneur de

Villiers, céda pour 3,600 livres aux religieux de Saint-Benoit le tréport, sur la commune de Mareau, près de Cléry, ainsi que la justice, les censives et autres droits qui en dépendaient ; ce lieu avait été aliéné emphitéotiquement par le camérier, en 1602.

Le prieur D. Grégoire Verthamont, qui avait été élu dans l'assemblée générale de 1654, et qui fut renommé en 1657, dans l'assemblée générale de Marmoutiers, eut un grand zèle pour la restauration de l'église de Saint-Benoit. Il fit fabriquer une riche châsse en argent, du poids de 250 marcs, sur les dessins d'un architecte de Blois. Le duc d'Orléans autorisa les religieux à couper pour 3,000 livres de bois dans le tréfonds de Saint-Benoit, et pour les aider à payer cette dépense, il y ajouta 3,000 livres de ses propres deniers. Tous les monastères de la congrégation de Saint-Maur voulurent aussi contribuer à cette œuvre par un don proportionné à leurs ressources.

Pour remplacer l'orgue posé autrefois sur le jubé, et détruit par les calvinistes, D. Grégoire Berthamont fit faire un nouvel orgue au prix de 6,000 livres, qui fut inauguré le jour de la Pentecôte 1654. Il enrichit également la sacristie de vêtements sacerdotaux, chasubles, tuniques et chapes, pour une somme de 1,400 livres.

Louis XIV, en 1655, voulant donner une preuve de sa haute et puissante considération pour le monastère de Saint-Benoit de Fleury, octroya aux religieux, dans son conseil privé, une charte confirmative de tous les droits et priviléges dont ils avaient joui sous les rois ses prédécesseurs (1).

En 1658, la paix et le calme du monastère et de la ville de Saint-Benoit furent troublés. Des bruits malveillants s'étaient répandus : il avait été dit que les habitants de Saint-Benoit étaient de connivence avec les Solognots, alors en révolte contre le roi; tandis qu'au contraire, on se tenait en garde contre un coup de main de la part de ces populations en effervescence. Le duc d'Orléans envoya donc dans cette ville 1,800 hommes de troupes, infanterie et cavalerie, sous la conduite du marquis de Clairambault et de Montlausier. D. Grégoire Berthamont fut alors d'un grand secours pour les habitants, et par ses conseils, et par son influence auprès des chefs. Il fut facile de démontrer la fausseté des bruits répandus sur la conduite des habitants de Saint-Benoit. Deux seulement, Claude Boutegourd et Coutellier, ayant été pris hors la ville, furent condamnés à mort comme fauteurs de révolte ; mais à la prière d'un reli-

(1) Mss. des archives de la fabrique de Saint-Benoit.

gieux, D. Texier, qui sollicita leur grâce, leur peine fut commuée, et ils furent envoyés aux galères.

Le révérend père D. Benoît Brachet, prieur de Bonne-Nouvelle, méditait alors la restauration de son monastère, auquel il unit plusieurs prieurés, afin d'en augmenter les revenus; il demanda celui de Sancerre aux religieux de Saint-Benoît, qui le lui accordèrent moyennant une rente de 60 livres.

D. Brache sut tenir compte aux religieux de Saint-Benoît de leurs bons procédés, et dans le procès qui s'éleva entre eux et Louis de la Rivière, leur abbé, en 1659, il fit avec tant d'à-propos des démarches réitérées auprès de ce dernier, qu'il l'amena à un arrangement très-favorable à leurs intérêts. Le revenu des religieux avait évidemment besoin d'être augmenté; il leur accorda la seigneurie de Saint-Benoît avec tous ses droits, la collation de toutes les églises qui dépendaient de l'abbaye, tous les bois de la mense abbatiale, excepté les haies du Moulinet. Leur position devenait ainsi certaine et indépendante de toute éventualité. Cet arrangement fut sanctionné par arrêt du parlement du 7 février 1661.

D. Thomas Leroy, religieux de Saint-Benoît, finissait alors son histoire manuscrite, qui fait actuellement partie de la collection de la Bibliothèque d'Orléans, sous le nº 394 *bis*.

Cette histoire a pour titre: *Remarques des choses notables arrivées dans l'abbaye de Saint-Benoit, de Fleury-sur-Loire, de la congrégation de Saint-Maur, immédiate au Saint-Siége, située dans l'enclave du diocèse d'Orléans, depuis sa fondation; faite à l'ordre du R. P. prieur de Verthamond, prieur claustral en icelle..... révérend père en Dieu messire Loys Barbier de la Rivière étant abbé commendataire, et d'autre part évêque de Langres.*

Le manuscrit de D. Th. Leroy, qui fournit des documents utiles, est plutôt une suite de notes chronologiques qu'une histoire suivie. Il n'est pas exempt d'erreurs, au témoignage de D. Chazal, surtout pour les premiers siècles de l'abbaye; mais il renferme des pièces d'un véritable intérêt historique, et qui ne se retrouvent plus ailleurs. Ce travail accuse de patientes recherches; mais les faits y sont racontés sans enchaînement. Le manuscrit de D. Th. Leroy se termine à l'année 1658. L'auteur fut sans doute appelé par ses supérieurs à des fonctions qui ne lui permirent pas de continuer ses notes historiques. Il mourut en 1683 à Saint-Pierre-le-Vif, de Sens.

Le chapitre de la province de Bourgogne se tint à Saint-Benoît le 6 avril 1660. D. Boniface le Tam, nommé prieur de Saint-Benoît par le

conseil général de la congrégation reuni à Marmoutiers, avait été installé en cette qualité le 26 juin 1659. C'est à ce prieur que l'on doit la réalisation du projet de construction d'un rétable monumental au fond du sanctuaire de la basilique de Sainte-Marie. Ce rétable, qui vient de disparaitre en 1860, avait été élevé à grands frais et inauguré avec une solennité extraordinaire (1).

Une transaction, en 1658, avec la duchesse de Balzac, veuve de Pierre de Bassompierre, maréchal de France, à propos du champart mixte d'Orveau et de Bellesauve, dont elle s'était emparée, transaction qui procura 2,000 livres au monastère et la métairie de la petite ferme ; une sentence arbitrale qui maintient à Saint-Benoît de Fleury la juridiction sur Saint-Benoît-du-Sault : tels sont les actes signalés pendant l'administration du prieur Boniface le Tam. Ce prieur donna sa démission dans le chapitre annuel de 1661. Il mourut à Marmoutiers en 1678. Son successeur, Agatange Collot, s'occupa très-activement de l'église ; il enrichit le trésor d'un calice en vermeil, fit l'acquisition d'un bénitier précieux pour 150 livres, et plaça en 1663, au milieu du chœur, un aigle en cuivre du prix de 450 livres. Le zèle pieux du prieur Grégoire de Verthamont avait fait préparer en 1653 une nouvelle châsse fort riche. Les circonstances n'avaient pas permis que l'on fît la cérémonie de la translation ; il avait été nécessaire d'en attendre de plus favorables, pour donner de l'éclat à cette fête. Enfin, en 1663, l'ancien évêque de Condom, Jean d'Estrades, qui s'était retiré au monastère de Saint-Benoît, afin d'y terminer ses jours dans la retraite, fut invité à présider la solennité si longtemps remise, et la translation eut lieu au milieu d'un immense concours de clergé et de peuple.

VI.

LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR CONTINUE A EXERCER SON INFLUENCE SALUTAIRE SUR L'ABBAYE DE SAINT-BENOIT.

Le monastère de Saint-Benoît n'avait pas assurément recouvré son ancienne gloire; mais les temps étant devenus meilleurs, il avait repris une place honorable parmi les monastères bénédictins. Il était gouverné avec sagesse ; sous le rapport temporel, il présentait des ressources assurées :

(1) V. IIe part., ch. III.

sa bibliothèque, autrefois si riche, se reconstituait par les soins de ses prieurs, qui saisissaient tous les moyens de l'augmenter. Dom Agatange Collot fut assez heureux pour découvrir à Orléans une excellente collection d'ouvrages importants, un véritable trésor littéraire, dont il fit l'acquisition en 1663, au prix de 2,000 livres.

Les annales du monastère commencent à enregistrer les réclamations des curés et vicaires qui desservaient les paroisses dépendantes de l'abbaye de Fleury. La position du clergé des campagnes devenait de plus en plus intolérable : les abbés et les prieurs commendataires, les riches bénéfices, les grandes abbayes, les chapitres et les collégiales, absorbaient presque tous les revenus ecclésiastiques, et les humbles desservants, qui supportaient tout le poids et les fatigues d'un ministère laborieux, étaient pour la plupart réduits à la misère. Cet état de choses devint tel que l'autorité civile, d'accord avec les évêques, dut intervenir pour qu'il leur fût accordé une *portion congrue*. Il faut dire à la louange des religieux de Saint-Benoît qu'ils allèrent presque toujours au-devant des réclamations et traitèrent avec de grands égards les prêtres nommés par eux aux différentes cures de leurs vastes domaines. C'est ainsi qu'en 1663 il fut accordé au curé de Tigy et à son vicaire une portion congrue de 400 livres.

On lisait sur un pilier de l'église de Saint-Benoît l'épitaphe d'une dame Anne de Lagogué, épouse de Me Bourg, avocat à Cosne. Ce nom rappelait un triste accident arrivé en Loire en l'année 1664. Les fleuves étaient alors des voies de communication assez généralement adoptées, même par les voyageurs, qui se résignaient encore, au XVIIe siècle, à être halés lentement sur des bateaux. Ce moyen de transport, adopté par les princes, les ambassadeurs, les cardinaux, les grands seigneurs eux-mêmes, procura souvent à l'abbaye de Saint-Benoît la visite d'illustres voyageurs qui remontaient ou descendaient la Loire. Or, il arriva qu'une famille entière de Cosne, revenant d'Orléans, passait dans un bateau vis-à-vis le monastère. Le père et son fils, les serviteurs, suivaient en se promenant les rives de la rivière ; la mère seule et sa jeune fille étaient restées sur le bateau. On passait au port de Saint-Benoît. La corde qui dirigeait l'embarcation s'embarrassa dans une roue des moulins des moines, et la pauvre mère et son enfant furent précipitées dans l'eau. Le corps de la mère, retrouvé aussitôt, fut inhumé dans l'église de l'abbaye ; celui de la jeune fille, entraîné jusqu'à Châteauneuf, y reçut la sépulture.

D. Anselme Clairé, qui fut nommé prieur le 8 juillet 1666, continua avec intelligence l'œuvre de ses prédécesseurs. Il fit restituer à son monastère les justices de Tigy, de Saint-Martin-d'Abbat, de Germigny et de Neuvy, en détruisant les prétentions mal fondées du bailli de Châteauneuf, qui s'en était emparé.

Les bâtiments qu'habitaient les religieux furent aussi l'objet de ses sollicitudes ; il leur procura surtout les beaux jardins dont ils n'avaient pas encore joui depuis l'établissement de la congrégation de Saint-Maur.

Le monastère de Saint-Benoît fut édifié pendant plusieurs années par la présence d'un pieux et saint évêque, qui avait quitté le monde pour vivre en religieux dans la solitude : c'était Jean de l'Estrades, évêque de Condom. Ce prélat donna aux religieux de touchantes marques de son affection et de son estime. Mu par un sentiment de piété, dès les premiers temps de son séjour à Saint-Benoît, il avait acheté la ferme du Mesnil-Bretonneux (1) et sa censive, ainsi que la maison Farquenos, au prix de 5,100 livres, pour une fondation qu'il voulait établir à perpétuité. Ce petit domaine et ses dépendances produisait un revenu de 214 livres dont il dota les religieux, à la condition de dire une messe en l'honneur de la sainte Vierge chaque dimanche, et de chanter chaque jour après vêpres la prose *Inviolata*.

D. Anselme Clari eut pour successeur D. Antoine Lucet. Sur ces entrefaites, l'abbé Louis de la Rivière mourut à Paris, le 30 janvier 1670. Il laissa, par son testament, des sommes assez considérables aux pauvres des abbayes dont il avait été commendataire, et notamment 1,200 livres aux pauvres de Saint-Benoît.

LXXXIII[e] *abbé :* **Raimond Béranger de Lorraine d'Harcourt,** XVI[e] *commendataire* [de 1670 à 1680]. — Six mois après la mort de l'abbé de la Rivière, le duc d'Orléans présenta à l'approbation du grand conseil et à la sanction du Pape le fils du comte Henri d'Harcourt et de Marguerite du Cambout de Coislin, Raimond de Bérenger de Lorraine, qui reçut ses bulles du pape Innocent X le 1[er] décembre 1675 ; il avait été installé par procureur dès 1670.

(1) Le Mesnil était une mairie de Saint-Benoît. Il paraît probable qu'il s'agit ici du rachat d'une métairie aliénée depuis longtemps. Le maire du Mesnil était un de ceux qui étaient tenus d'assister aux offices solennels de l'abbaye, et d'y porter une masse à la tête de la procession. En 1664, un arrêt fut rendu contre le seigneur, maire du Mesnil, qui s'était dispensé de remplir cette fonction.

Pendant la vacance du siége abbatial, un différend s'éleva entre l'évêque d'Orléans et le cardinal de Coislin, relativement à la nomination d'un curé pour la paroisse de Fleury. Le présidial d'Orléans avait reconnu aux moines le droit de nomination. Dans cette circonstance, le Parlement, auprès duquel l'évêque fit appel, se prononça sans doute dans le même sens, car Gauthier, prêtre de Sens, nommé par les religieux, resta curé jusqu'à sa mort.

La jurisprudence ecclésiastique n'était pas, à ce qu'il paraît, fixée sur ce point de droit canonique, car des faits analogues se sont très-fréquemment produits au XVIIe et au XVIIIe siècle. Ces faits n'intéressent pas assez directement l'histoire pour être cités avec détails ; il importait cependant de constater que les registres capitulaires du monastère en signalaient un grand nombre.

Les religieux furent dans d'aussi bons termes avec leur nouvel abbé commendataire qu'avec ses prédécesseurs, car il confirma par un concordat nouveau tous les arrangements pris en leur faveur par le cardinal de Richelieu et par Louis de la Rivière, à la sollicitation du prieur D. Lucet.

Le monastère de Saint-Benoît était alors un des plus florissants de la congrégation de Saint-Maur, et son chapitre général y établit, en 1672, le noviciat de la province. C'était une sorte de séminaire où l'on enseignait la philosophie et la théologie. Ces cours, du reste, ne s'y faisaient pas d'une manière suivie et régulière. Lorsque le nombre des jeunes étudiants qui aspiraient à entrer dans la vie religieuse était suffisant pour composer une classe, le chapitre général ou la diète décidait qu'il y aurait un cours de philosophie ou de théologie, selon le dégré d'instruction des novices. Le religieux chargé de cette classe était nommé chaque fois qu'un cours nouveau était ouvert ; il était désigné sous le nom de lecteur en théologie ou philosophie. D'après les registres capitulaires du monastère, il est manifeste que le nombre des écoliers, dans le cours du siècle qui précéda la révolution, ne s'éleva jamais au-delà de douze ou quatorze. L'ordre des Bénédictins se soutenait péniblement : il n'avait plus de tendance à s'élever et à progresser.

Quant à l'enseignement littéraire proprement dit, les Bénédictins de la congrégation ne l'avaient pas abandonné ; mais ils n'avaient pas jugé à propos d'établir de collége à Saint-Benoît, et les antiques traditions de ses écoles célèbres demeuraient pour jamais interrompues. C'est le monastère de Pontlevoy, dans la province orléanaise, qui eut cette glorieuse succession.

Dans le chapitre général tenu en 1675, D. Vincent Sirou fut nommé prieur de Saint-Benoît. Ce religieux fut plus tard prieur de Ferrières, et mourut à Saint-Germain d'Auxerre, en 1698. Le chapitre général de 1678 élut pour prieur de Saint-Benoît D. Pierre Frené.

En 1671 eut lieu le rachat de la ferme de la Vacherie, à Neuvy ; c'était un avantage. Mais en 1673, les religieux eurent alors à lutter pour une affaire d'une certaine importance, au point de vue temporel, avec un puissant antagoniste. Le marquis de la Vrillère, seigneur de Châteauneuf, prétendait au droit de pêche dans la rivière de la Bonnée, depuis la grande arche de Riglon jusqu'au Caillou de la Ronce, et dans la Loire, d'une rive à l'autre, depuis le Caillou de la Ronce jusqu'à Chanteoise. Il y eut arbitrage et arrangement en 1679. Les moines conservèrent la Bonnée. Quant au droit de pêche dans le détroit mentionné de la Loire, ils en firent l'abandon, moyennant 400 livres de dédommagement et 3 deniers de cens, que le seigneur de Châteauneuf continuerait à leur payer pour son château de Godin.

LXXXIV[e] *abbé :* **Philippe de Lorraine,** XVII[e] *commendataire* [de 1680 à 1702]. — Philippe de Lorraine obtint, en 1680, l'abbaye de Saint-Benoît, par la libre concession de son frère Raimond, et fut installé par procuration le 17 novembre de cette même année (1).

Saint-Benoît n'était plus un centre d'enseignement littéraire. Cependant, le mouvement scientifique imprimé à l'ordre des Bénédictins, depuis l'institution de la congrégation de Saint-Maur, s'y était produit, et les religieux aimaient à s'inspirer des souvenirs du passé pour tracer l'histoire du monastère qui tint pendant des siècles le premier rang entre tous les monastères de France.

D. Thomas Leroy avait commencé à recueillir des notes historiques sur la célèbre maison de Fleury-Saint-Benoît ; un religieux savant, D. Jacques Jandot, entreprit une œuvre analogue en 1681.

Le manuscrit de cet historien offrirait actuellement un plus grand intérêt si D. Chazal ne l'avait eu à sa disposition quand il écrivit son histoire, et s'il n'avait eu soin d'y recueillir tout ce qui lui parut utile à son travail (2).

D. Jacques Jandot était originaire du Nivernais, et avait fait profession

(1) Les armes de Philippe de Lorraine étaient : de Lorraine.

(2) Le mss. de Jandot était coté sous le n° 222, dans l'ancienne bibliothèque de Saint-Benoît. Il est, dit-on, actuellement entre les mains de M. Vergnaud-Romagnési, à Orléans.

à Saint-Benoit. Il aimait ce monastère où s'écoulèrent les premières années de sa jeunesse monastique, et voulut en donner la preuve en léguant par testament 600 livres pour l'ornementation du tabernacle, et 300 livres pour l'Hôtel-Dieu de Saint-Benoît.

Faible de santé, mais ardent pour la science, D. Jandot s'occupa à recueillir, pour les mettre en ordre et les transcrire, toutes les chartes, les bulles des Papes, les diplômes des rois de France, les arrêts et sentences du Parlement, en un mot tous les titres intéressants pour l'histoire locale, titres jusque-là placés confusément dans le cartulaire, et très-illisiblement écrits pour la plupart. Il avait eu soin de recueillir également toutes les pièces qui pouvaient être utiles à démontrer et confirmer la vérité historique. Dix mois avaient été consacrés à ce travail, poursuivi avec méthode, et il avait déjà atteint l'an 1250, quand il fut envoyé par ses supérieurs à Saint-Laumer de Blois. Pour ne pas perdre tout le fruit de son travail, il se hâta de faire un simple compendium historique, sans se préoccuper davantage de la transcription des pièces justificatives, laissant à un autre le soin de composer une grande histoire de l'abbaye de Fleury-Saint-Benoit. Quarante ans plus tard, D. Chazal, alors prieur de Saint-Benoit, entreprit de continuer l'œuvre inachevée de D. J. Jandot; mais il s'imposa un plan tout différent.

L'ouvrage de J. Jandot était intitulé : *Collectanea chronologica sive apparatus ad historiam universalem insignis abbatiæ Sancti Benedicti Floriacensis super Ligerim, opere et studio D. Jacobi Jandot, monachi ordinis Sancti Benedicti congregationis Sancti Mauri in ipso Floriacensi expresse professi, scripsit anno 1681.*

Ce livre était divisé en vingt chapitres :

I. Origine de l'abbaye. — II. Églises primitives construites dans le monastère. — III. Translation des reliques. — IV. Concessions de reliques faites à diverses églises. — V. Inventaire de toutes les reliques renfermées dans les châsses. — VI. Priviléges spirituels de Fleury. — VII. Bénéfices dépendant de l'abbaye. — VIII. Bulles des souverains Pontifes et chartes des évêques en faveur des bénéfices. — IX. Des justices et des prérogatives temporelles. — X. Chartes des rois de France. — XI. Liste des abbés et leurs actes principaux. — XII. Abbés commendataires. — XIII. Religieux célèbres à quelques titres. — XIV. Écoles et écrivains. — XV. Donations spirituelles. — XVI. Donations temporelles. — XVII. Sociétés avec d'autres monastères. — XVIII. Religieux inhumés dans l'église. — XIX. Anniversaires à célébrer. — XX. Abrégé de l'histoire de Fleury.

Cet ouvrage, comme on le voit, avait une importance réelle, et la perte en serait vraiment regrettable, si la bibliothèque d'Orléans ne possédait pas le manuscrit de D. Chazal, dans lequel celui de D. Jandot se trouve fondu et rectifié sur beaucoup de points.

A peine arrivé à Saint-Laumer, D. Jandot entreprit d'en écrire l'histoire ; mais sa santé affaiblie ne put suffire à cette tâche : il mourut deux ans plus tard, en 1683.

En 1682, il s'éleva un procès entre l'abbé de Saint-Benoît et les religieux, à propos d'une somme avancée par son frère Raimond au monastère, pour l'aider à payer au duc d'Orléans une amende à laquelle il avait été condamné pour des dégâts commis dans les forêts. Cette même année, il y eut un concordat passé, le 25 novembre, entre l'abbé et les religieux. Les religieux cédaient à l'abbé la censive du couvent, ainsi appelée pour la distinguer de la censive de l'abbé ; les droits de pêche dans la Loire. Les décimes, champarts, prés, moulins, bois de la Vacherie, étaient concédés aux religieux, ainsi qu'une part égale des revenus de la coupe des bois dans la forêt d'Orléans. La forêt du Moulinet était toujours réservée à l'abbé. Pour dédommager les religieux de l'inégalité de ce partage, l'abbé leur cédait : la seigneurie de Tillay-Saint-Benoît ; les censives et les dîmes sur le territoire de Bouzonville ; l'alleu de Bouilly et ses dépendances, ainsi que la collation de ces trois églises. En sus, les religieux avaient 150 livres sur les étaux des marchés (*tabulæ forenses*) de la ville de Saint-Benoît, tous les revenus, les biens, les domaines, les fermes, les honneurs, les justices, etc., qui dépendaient des divers offices claustraux, ainsi que les domaines nouveaux qu'ils achetaient de leurs deniers, les portions congrues des églises de la Châtellenie, Tillay-Saint-Benoît, Bouzonville, Bouilly, étant payées par les religieux, ainsi que les aumônes réglementaires.

Le chevalier Philippe de Lorraine reprit pour son usage la maison abbatiale que les abbés commendataires, ses prédécesseurs, avaient abandonnée aux religieux.

Il fit commencer, le 26 mars 1683, une nouvelle maison abbatiale à l'occident du monastère, sur l'emplacement de l'ancienne tour de Vitry.

Tous les concordats antérieurs étaient rapportés par celui de 1682, et les abbés contractaient l'obligation de payer chaque année 2,000 livres pour l'entretien et l'ornement de l'église.

Ces détails donnent une idée suffisante de la situation de l'abbaye, sous le rapport du temporel ; quant au régime spirituel, il se maintenait toujours dans une régularité parfaite.

Michel Briant avait été nommé prieur en 1683. Il eut la consolation de voir le trésor de son église enrichi de plusieurs reliques précieuses que D. Benoît Brachet, général de la congrégation, avait apportées de Sainte-Croix de Bordeaux, pour le monastère de Fleury et celui de Bonne-Nouvelle d'Orléans. Ces reliques étaient : une portioncule du voile de la très-sainte Vierge et un os de saint Mommole.

D. Placide Falgeirat, élu prieur en 1684, s'occupa de l'ornementation du chœur, et fit poser des tapisseries au-dessus des stalles, afin de préserver les religieux du froid pendant les longs offices. Ce fut cette année-là que la chapelle de la Conception fut démolie, avec la permission de l'évêque d'Orléans, Pierre de Coislin, qui avait exigé la promesse de la reconstruction d'un nouvel oratoire.

Les écoles monastiques semblent prendre un peu de développement, car il y avait (1) alors quatorze élèves en philosophie.

D. Mathurin Bérard, qui avait succédé à D. Placide Falgeirat, mourut en 1687, et fut remplacé par dom Adéodat Buisson, qui, en sa qualité de prieur de Saint-Benoît de Fleury, alla visiter le monastère de Saint-Benoît-du-Sault, dépendant de l'abbaye de Fleury, et y réorganisa la discipline monastique. Il y établit six religieux sous un prieur. Ce riche prieuré était tombé en commende, et les prieurs commendataires, chose trop connue, ne s'occupaient guère alors que de la perception des revenus et rentes.

Cet état de choses ne subsista que jusqu'en 1692, car alors le chevalier de Lorraine, sur les instances de Mme de Maintenon, fit consentir les religieux de Saint-Benoît à se dessaisir absolument du prieuré du Sault, qui fut attribué sous forme de dotation à la maison des Missions-Étrangère, établie rue du Bac, à Paris (2).

En 1687 et en 1690, les chapitres généraux se tinrent à Saint-Benoît, ainsi qu'en 1696, le 8 mai. La diète provinciale y fut réunie le 5 mars 1699, et nomma prieur de Saint-Benoît D. Denis Nageon, qui était en même temps chargé de la direction du séminaire des novices. Il succédait au prieur D. Jean de Saint-Léger, qui lui-même remplaçait D. Buisson, nommé en 1690.

Le 14 mai 1699, des lettres-patentes de Louis XIV vinrent mettre fin à un état de choses qui contristait les religieux et les habitants de Saint-Benoît. Il s'agissait de l'Hôtel-Dieu de cette ville, fondé de toute anti-

(1) D. Chazal.
(2) Mss. de la fabrique de Saint-Benoît, ann. 1692.

quité. Cette maison était à la dépendance de l'abbé avant l'institution des abbés commendataires. Depuis cette époque, le prieur du monastère, de concert avec des administrateurs laïcs, dirigeait la distribution des revenus qui étaient faits aux pauvres de la localité.

Le 4 mai 1684, conformément à un édit de Louis XIV de l'année 1672, qui attribuait aux chevaliers du Mont-Carmel et de Saint-Lazare (1) l'administration perpétuelle de toutes les maladreries, hôpitaux et maisons-Dieu du royaume, où l'hospitalité n'était plus observée, l'Hôtel-Dieu de Saint-Benoît fut adjugé aux chevaliers de Boigny. Toutefois, en 1693, lorsque l'hospice de Saint-Benoît fut reconstitué pour le service des malades, selon la destination primitive, et au moment où il devait être réuni, par ordre du même roi, à l'Hôtel-Dieu de Sully, les habitants de Saint-Benoît s'adressèrent au prieur du monastère, afin de le presser d'user de toute son influence pour obtenir que cette union n'eût pas lieu. Les religieux firent aussitôt de nombreuses démarches, et obtinrent des lettres-patentes du roi en 1699, qui maintenaient définitivement l'Hôtel-Dieu de Saint-Benoît, et en rétablissait l'administration par le prieur et les notables de la ville.

D. Chazal observe que les religieux n'eurent pas lieu de se louer, dans la suite, des procédés de certains habitants, qui avaient oublié trop vite qu'ils leur devaient la conservation de cet établissement et de ses revenus. Cependant, les droits du monastère avaient été clairement établis dans l'édit du roi de 1693, et personne ne pouvait ignorer que cette maison, construite par eux, comme le mentionne le diplôme du pape Honorius III, en 1220, leur avait toujours appartenu, et sans aucune interruption.

Les prétentions des habitants des villes et des bourgs qui dépendaient de l'abbaye devenaient de plus en plus hardies à mesure que le régime féodal, dont il ne restait presque plus que les formes extérieures, s'avançait vers sa fin. C'est en agissant d'après ces idées nouvelles d'indépendance et d'usurpation que les habitants de Germigny s'étaient emparés du droit de pêche dans les petites rivières de la Langou et de la Simiare qui arrosent leur territoire. Il fallut faire intervenir l'autorité civile. Le bailli de Gien rendit un jugement confirmé par arrêt du Parlement en 1702, et les religieux furent rétablis dans leurs droits.

LXXXV[e] *abbé* : **Hardouin Roussel de Médavi de Grancey,**

(1) *Mém. de la Soc. archéol. de l'Orl.*, t. IX, *Histoire de la Commanderie de Boigny*, par M. l'abbé Rocher.

XVIIIe *commendataire* [de 1704 à 1706]. — L'abbé Philippe de Lorraine était mort à Paris, le 8 décembre 1702, âgé de soixante ans. Il était également abbé de Saint-Jean-des-Vignes, de Saint-Pierre de Chartres, de la Sainte-Trinité de Tiron, et avait été créé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, en 1688. L'abbaye vaqua pendant deux ans, et ce fut en 1704 seulement que le fils de Jacques de Grancey, maréchal de France, et de Catherine de Monchy, Hardouin Roussel de Médavi de Grancey (1), docteur en Sorbonne et premier aumônier du duc d'Orléans, obtint ce bénéfice. Il fut installé par procuration, le 25 décembre 1704 Ses bulles d'institution canonique sont datées du 17 novembre de la même année ; sa nomination par le roi remonte au 5 janvier 1703. Il avait été présenté par le duc d'Orléans dès le 31 décembre 1702. Lorsqu'il prit possession de l'abbaye, D. Denis Nageon en était prieur.

Hardouin de Grancey ne posséda que fort peu de temps l'abbaye de Saint-Benoît. Son administration fut signalée par quelques procès relatifs au Moulinet, dont il fit casser le bail emphitéotique passé au profit de l'abbé Arnault, et aux domaine et droits de justice de Sonchamp qui, des mains de l'évêque d'Orléans, Fleuriau d'Armenonville, passèrent en celles du comte de Toulouse, fils naturel de Louis XIV, en 1702, et furent ainsi aliénés pour toujours de l'abbaye. Les religieux eurent, en compensation, une rente annuelle de 1,000 livres. D. Denis Nageon était alors prieur.

En 1706, le décannat de Lorris fut uni à la cure, qui se trouva partagée en deux portions, dont l'une appartenait au doyen de l'église de Sens, l'autre au curé de Lorris. Par un arrangement pris avec le chapitre de Sens en 1707, la nomination appartint alternativement au doyen et au curé.

L'abbé Hardouin de Grancey, qui avait suivi le duc d'Orléans en Italie, fut blessé à ses côtés au siége de Turin, le 7 septembre 1706, et mourut le lendemain.

Le monastère continuait toujours de marcher, au point de vue spirituel, avec une grande régularité. A la diète provinciale qui eut lieu en 1705, D. Matthieu Gilbert fut nommé prieur. L'abbaye éprouva alors une perte considérable par l'incendie des bois du Tréfonds.

LXXXVIe *abbé:* **Jérôme Dufaur de Pibrac,** XIXe *commendataire* [de 1706 à 1734]. — L'abbé Jérôme Dufaur de Pibrac appartenait à la

(1) Les armoiries des de Grancey sont : d'or à 3 coqs de gueules : 2 et 1.

PL. N° 14



Pilier B. (ouest) Scène de l'Apocalypse, chapitre VI v 8

Pilier B (nord) Scène de l'Apocalypse chapitre VI v 1

Pilier B (sud) Fins dernières de l'Homme

Pilier L (nord) Fuite en Egypte (Apocal. ch. 12)

Publié par Alp Gatineau à Orléans

Lith A Beaujoint d'après M Pensée

Chapiteaux du Péristyle

célèbre famille des Dufaur de Toulouse (1), fut nommé abbé commendataire de Saint-Benoît, sur la présentation du duc d'Orléans, le 25 décembre 1706, et il prit possession par procuration, aussitôt après la réception de ses bulles, le 17 août 1707. Il fit son entrée solennelle le 29 du même mois. Les habitants de la ville et ceux du port prirent les armes (*accincti*) pour aller à sa rencontre ; le prieur Matthieu Gilbert vint le haranguer à l'entrée de l'église et lui présenter l'eau bénite. Cette nomination agréait également aux religieux et aux bourgeois. L'abbé Dufaur de Pibrac était un homme éminent, qui se présentait sous les auspices d'une grande réputation de savoir, d'éloquence et de mérite. Au titre d'abbé de Saint-Benoît, il en unissait beaucoup d'autres : il était doyen de l'église de Bayeux et vicaire général de ce diocèse, supérieur des Carmelites de France, abbé de Saint-Mesmin de Mici depuis le 28 octobre 1682, maître de chapelle du duc d'Orléans, docteur en théologie et prédicateur renommé. En acceptant l'abbaye de Saint-Benoît, Jérôme Dufaur de Pibrac se démit du bénéfice de Saint-Mesmin de Mici.

En 1707, près de l'abbaye, un homme d'une grande sainteté, dont le nom et l'origine sont encore aujourd'hui un mystère, le pénitent de Châteauneuf, terminait sa vie par une mort pleine d'édification pour les peuples de la contrée. Son histoire, ou plutôt le récit des actes de mortification et de pénitence qu'il pratiqua dans ses dernières années, présente un véritable intérêt (2). Ce saint personnage vint souvent prier au pied du tombeau de saint Benoît. A cette époque, les peuples avaient une dévotion de plus en plus confiante en la protection de ce saint patriarche. En effet, les registres capitulaires de l'abbaye constatent que, dans le cours du XVIII[e] siècle, les fidèles, par l'entremise des autorités civiles, venaient fréquemment solliciter des religieux des neuvaines de prières et des processions dans lesquelles les saintes reliques étaient portées autour de la ville. Des sécheresses excessives, des inondations multipliées de la Loire, des maladies pestilentielles furent l'occasion de ces édifiantes manifestations, en 1706, 1707, 1709, et dans presque toutes les années suivantes, jusqu'en 1793. L'esprit philosophique qui régnait alors, l'incrédulité et le scepticisme qui pervertissaient les classes élevées de la société, n'étaient pas encore descendues dans les masses ; la foi du

(1) Les armoiries de Dufaur de Pibrac sont : d'azur à 2 fasces d'or, accompagnées de 6 bezants d'argent : trois en chef et trois en pointe, 2 et 1.

(2) Le *Pénitent de Châteauneuf,* brochure publiée par M. l'abbé Bardin, in-18, Orléans, 1850.

peuple était simple et vive, et les habitudes religieuses avaient si profondément pénétré les mœurs publiques, qu'après plus d'un siècle d'impiété subversive, après des révolutions sociales réitérées, on retrouve dans la contrée les précieuses traces de ces usages antiques. En effet, maintenant encore, le ciel se montre-t-il irrité ; les récoltes sont-elles menacées par l'irrégularité persévérante des saisons ; un fléau exerce-t-il ses ravages ; aussitôt, plein du souvenir de la foi de ses pères, le peuple se tourne instinctivement vers le sanctuaire d'où il attend son secours, et vers lequel on n'a jamais fait monter en vain, dans le malheur, un cri de détresse mêlé à une prière confiante. Combien de fois, dans le siècle présent et dans ces derniers temps surtout, ces neuvaines à Saint-Benoît, ces processions de pénitence n'ont-elles pas été renouvelées comme dans les anciens âges, avec la même piété et le même succès ! Cette observation tiendra lieu de toutes les mentions successives qui pourraient être faites de ces actes de dévotion signalés à leur date dans les annales manuscrites de l'abbaye.

Peu d'événements remarquables au point de vue historique signalèrent la longue administration de l'abbé Dufaur de Pibrac, si ce n'est des contestations assez vives entre les habitants de Saint-Benoît et les religieux, au sujet de la châsse de Saint-Benoît et de l'hospice, contestations regrettables et de mauvais augure, que l'on ne voit pas sans douleur.

En 1708, le 26 avril, pendant la tenue du chapitre général, le bailli de la seigneurie de Saint-Benoît, Pougin, et Foubert, procureur fiscal, se rendirent furtivement à l'église, accompagnés d'un serrurier, qui enleva la serrure de la châsse pour faire une nouvelle clé. Immédiatement, le prieur et les religieux firent dresser contre eux, à Orléans, procès-verbal de cet acte abusif. Il fut ordonné au bailli et au procureur de Saint-Benoît d'avoir à rendre la serrure et l'ancienne clé, ainsi que les authentiques enlevés par eux de la châsse ; il fut ordonné également qu'une enquête serait faite sur les droits des parties.

Le lendemain de cet acte inqualifiable, le bailli de Saint-Benoît convoqua une assemblée des notables habitants de Saint-Benoît à l'Hôtel-Dieu. Les religieux s'y présentèrent ; mais le bailli protesta contre eux et les cita en justice, pour faire valoir leurs droits et présenter leurs pièces. Non seulement il fut jugé que les religieux avaient droit d'assister aux séances administratives de l'hospice, mais que le prieur devait avoir la première place dans ces réunions.

Le bailli n'avait pas déféré au premier jugement qui le condamnait à restituer la serrure et la clé de la châsse ; il fut frappé d'une seconde

condamnation qui entraînait une amende de 30 livres par jour, jusqu'à la restitution des clés et des chartes.

L'abbé Dufaur de Pibrac, en apprenant ces faits, n'hésita pas à casser ces officiers, et à leur interdire de rendre la justice en son nom.

L'abbaye de Saint-Benoît reçut au commencement de ce siècle d'illustres visiteurs. Au mois de juin 1706, l'abbé Hardouin de Grancey avait donné l'hospitalité au cardinal de Forbin Janson, évêque de Beauvais, ambassadeur en Toscane, en Pologne et à Rome, et grand aumônier de France. C'est en descendant la Loire en bateau, à son retour de Rome, qu'il visita l'église et le monastère de Saint-Benoît. Trois annés plus tard, le 19 août 1709, le cardinal de Bouillon, doyen du sacré collége, arriva à Saint-Benoît et y célébra la messe le jour de la fête de saint Barthélemy. Il se proposait d'y vivre en retraite pendant quelque temps; mais après un mois de séjour environ dans le monastère, le plus grand nombre des officiers de sa maison ayant été atteints d'une maladie qui exerçait des ravages dans le pays, il se retira à Orléans.

Un religieux de bonne renommée, homme de science et de vertu, Julien Doyte, prieur de Saint-Michel-en-Mer, avait été nommé prieur de Saint-Benoît, le 9 avril 1710. A peine arrivé dans le monastère, il y mourut le 29 du même mois et de la même année.

VII.

LE JANSÉNISME S'INTRODUIT DANS L'ENSEIGNEMENT DES ÉCOLES THÉOLOGIQUES DE SAINT-BENOIT.

Le jansénisme exerça, au XVIIIe siècle, de terribles ravages au sein de l'Église de France. Un grand nombre de monastères bénédictins furent atteints de ce fléau, et l'on verra bientôt celui de Saint-Benoît prendre rang parmi ceux qui subirent les funestes influences de cette fatale et désastreuse hérésie.

D. Julien Doyte eut pour successeur, le 10 juin 1710, François d'Ardannes, qui ne garda sa charge qu'une année seulement, et fut remplacé en 1711 par un religieux natif de Charsonville, D. Marin Bourgoin, auquel succéda D. Marin. En sa qualité de prieur, il posa, en 1712, la première pierre du grand dortoir, qui ne fut achevé qu'en 1721.

Au mois de septembre de l'année 1712, G.-L. Fleuriau d'Armenonville vint à Saint-Benoît pour visiter l'église paroissiale ; il logea à l'ab-

baye. La présence d'un évêque d'Orléans au monastère de Saint-Benoît était un événement. Les conflits de juridiction avaient rendu dans tous les siècles précédents les relations spirituelles extrêmement difficiles, et au XVIII[e] siècle, les historiens de l'abbaye ont encore soin de faire observer que ce ne fut qu'avec une autorisation très-particulière du prieur et de l'abbé que ce prélat put administrer le sacrement de confirmation à ses diocésains, dans l'église de l'abbaye. La cérémonie eut lieu devant la chapelle de Saint-Benoît, dans le transept du midi.

D. Bourgoin avait été réélu prieur en 1714, pour trois ans. Il paraît avoir eu pour successeur, en 1717, D. J. Monteyre, qui mourut la même année et fut remplacé par un savant religieux, D. François Chazal, né à Magniac, en Auvergne, en 1667. Il avait fait profession à Saint-Augustin de Limoges, le 1[er] août 1694, et était venu à Saint-Benoît à l'âge de vingt-sept ans, après avoir demeuré quelque temps dans le monastère de Saint-Maixent, en Poitou.

C'est au prieur D. François Chazal que l'on doit l'histoire manuscrite en latin du monastère de Fleury-Saint-Benoît (1), ouvrage qui fait grand honneur à son érudition personnelle, et donne la mesure du savoir des religieux bénédictins à cette époque. Les écoles monastiques de l'ordre, et en particulier celle de Saint-Benoît, étaient florissantes : les élèves soutenaient des thèses publiques devant les membres des chapitres géné-

(1) Cet ouvrage important, dans lequel ce religieux érudit a recueilli tous les faits et documents les plus authentiques, appartenait à la bibliothèque de Saint-Benoît. Il tomba, après la Révolution, entre les mains de M. Brillard, curé de Poilly. A la mort de ce vénérable ecclésiastique, son frère, M. Brillard, conseiller à la Cour d'appel du Loiret, l'offrit à M[gr] de Beauregard, évêque d'Orléans, qui eut l'heureuse pensée, dans l'intérêt général de l'histoire, de le donner à la bibliothèque d'Orléans, où il se trouve inscrit sous le n° 270 *bis*.

Le manuscrit de D. Chazal est divisé en douze livres. Il prend l'histoire du monastère en 641, et la conduit jusqu'en 1723. Ce n'est qu'une suite de citations à la manière des anciens historiens. Les ouvrages qu'il a consultés sont les livres connus alors des *Miracles de saint Benoît*, les différents manuscrits de la bibliothèque du monastère, et surtout D. Th. Leroy, D. Jandot, le cartulaire de l'abbaye, les registres du bailliage, les procès-verbaux du chapitre de la congrégation de Saint-Maur. Toutes les pièces justificatives, au nombre de 202, sont transcrites, avec grand soin, à la fin de l'ouvrage. La copie des chartes citées par D. Chazal est beaucoup plus exacte et plus correcte que la copie de celles du cartulaire, écrites par des laïcs qui n'avaient qu'une connaissance très-imparfaite du latin.

raux (1) et des diètes provinciales, auxquels appartenait la nomination des professeurs des différents cours. Dans la dernière moitié du XVIII[e] siècle, les études n'étaient pas restreintes aux deux cours supérieurs de philosophie et de théologie. Les humanités et les sciences y étaient aussi enseignées avec succès. Il y avait des cours de latin, de grec et d'hébreu, de physique, de mathématiques et d'histoire. Les plus jeunes élèves de ce collége monastique, qui avait beaucoup de rapport avec les petits séminaires modernes, portaient l'habit monastique, et y étaient élevés gratuitement, sous la seule condition de n'avoir pas d'éloignement pour embrasser la vie religieuse. Un certain nombre devenaient novices ; d'autres rentraient dans le monde ; plusieurs embrassaient l'état ecclésiastique séculier, et c'est à ces écoles religieuses, autant qu'aux écoles épiscopales, que l'on doit cette instruction solide et profonde qui distinguait l'ancien clergé de France, et celui du diocèse d'Orléans en particulier.

Toutefois, pour rendre un témoignage exact à la vérité, il faut avouer que l'enseignement théologique des Bénédictins de Saint-Benoît ne fut pas exempt d'erreur : le jansénisme qui régnait alors s'était emparé de plusieurs congrégations religieuses importantes, et notamment de celle de Saint-Maur. On trouve la preuve de cette assertion, en ce qui concerne le monastère de Fleury, dans les registres mêmes écrits de la main des religieux. En 1717, l'évêque d'Orléans, L. Gaston Fleuriau d'Armenonville, qui s'était environné d'hommes d'une doctrine sûre, et particulièrement des prêtres savants et pieux de la congrégation de Saint-Sulpice, auxquels il avait confié la direction de son séminaire, voulut agir énergiquement contre les partisans obstinés de la doctrine de Jansénius, malheureusement fort nombreux dans le diocèse d'Orléans (2). Il publia un mandement pour prescrire, d'une manière formelle et sous peine d'excommunication encourue par le seul fait du refus, l'acceptation de la bulle *Unigenitus* du pape Clément XI. Le mandement épiscopal fut adressé aux religieux de Saint-Benoît. Le prieur réunit la communauté, qui fut d'avis unanime d'en appeler au futur concile général. Un seul religieux, fidèle aux vrais principes catholiques, refusa de prendre part à la délibération. L'acte d'appel, longuement motivé, fut inscrit dans le livre des actes capitulaires, pour donner une triste authenticité à ce refus

(1) Notes manuscrites de M. Demadières, chanoine d'Orléans.

(2) Des communautés entières donnèrent alors d'affligeants scandales sous ce rapport, notamment les religieuses du couvent de Saint-Loup, les Ursulines de la maison de Saint-Charles et les dames de l'Hôtel-Dieu.

coupable d'obéissance à la constitution apostolique, émanée du chef souverain de l'Église. Quelles furent les conséquences de ce refus? L'interdit fut-il jeté sur le monastère? L'histoire ne le dit pas; mais il est manifeste par le passage suivant d'un manuscrit de l'abbaye, que les religieux, cinq ans plus tard, n'avaient pas encore modifié leurs idées: « Au mois de mars 1723, les religieux reçurent de la part de Louis XV, « roi de France et de Navarre, une lettre de cachet commune à toutes « les autres communautés de la congrégation de Saint-Maur, qui leur « faisait défense d'envoyer à la diète provinciale de Saint-Germain « d'Auxerre aucuns religieux qui eussent appelé de la constitution « *Unigenitus* du pape Clément XI au concile, depuis la déclaration du « roi du 4 août 1720. Il ne s'en trouva qu'un qui en eût appelé depuis « la déclaration; les autres avaient fait leur appel auparavant, et avec « justice, d'autant plus que cette constitution, qui est du 8 septembre 1713, « condamnait la morale de Jésus-Christ, renversait les libertés de l'église « gallicane. »

C'est bien là du jansénisme, et du plus exalté. Toutefois, si l'on conservait un doute sur la situation religieuse du monastère de Saint-Benoît relativement à cette grave question, cet autre passage du même manuscrit le dissiperait: « L'an 1723, le chapitre général fut convoqué à Mar-« moutiers. M. de Camilly, archevêque de Tours, y assista en qualité « de commissaire de la part du roi. Il fit son possible pour faire rece-« voir à nos pères la constitution *Unigenitus* de Notre Saint-Père le pape « Clément XI; mais nos pères eurent assez de fermeté pour ne le pas « faire, de sorte qu'elle n'y fut pas reçue. »

Dix ans plus tard, en 1733, les religieux de Saint-Benoît persévéraient dans les mêmes erreurs. On les voit protester contre D. Léonard le Texier, parce qu'il avait été nommé prieur dans un chapitre général tenu à Marmoutiers, sous la présidence de l'archevêque de Tours, au nom du roi, et dont dix-huit religieux avaient été exclus par le prélat, parce qu'ils persistaient à refuser de souscrire à la bulle *Unigenitus*.

On aimerait à retrouver plus tard la rétractation écrite de tous ces actes. On ne la lit nulle part; mais il est permis de penser que, sans perdre entièrement les fâcheuses tendances à un rigorisme mal compris, qui furent les conséquences des doctrines du jansénisme, le monastère de Saint-Benoît se montra, comme beaucoup d'autres monastères, plus docile à l'autorité spirituelle du vicaire de Jésus-Christ, surtout à partir de l'année 1733, qu'il fut gouverné par un prieur de bonne et sûre doctrine.

D. Chazal, nommé député du chapitre général en 1720, avait été réélu

cette année-là prieur pour trois ans. Ce fut alors qu'il fit achever le grand dortoir du monastère, dont il donne lui-même une description assez étendue. Ce bâtiment avait été élevé sur les plans d'un religieux convers de Saint-Benoît, frère Guillaume Tremblay ; il dominait la plaine du val de Fleury et les grands jardins des religieux, et apparaissait à l'horizon sous un aspect qui donnait aux voyageurs une haute idée de la grandeur et de la richesse de l'abbaye de Saint-Benoît.

Après avoir achevé cette œuvre en 1723, et terminé son histoire, après avoir fait publier un nouvel office de Saint-Benoît, et donné plus de solennité à la fête du saint patriarche dont il s'était plu à orner la chapelle et la châsse, après six années de sage et pieuse administration, D. F. Chazal fut nommé prieur de Pontlevoy. Il avait quitté Saint-Benoît avec douleur, mais non sans espoir d'y revenir. Le ciel en décida autrement, car le 13 décembre 1729, il mourut à Pontlevoy. C'est dans ce monastère qu'il avait mis la dernière main à son histoire de l'abbaye de Saint-Benoît. Il la termina au mois de février 1725.

D. Chazal, en travaillant à cette histoire, et en compulsant tous les vieux titres de l'abbaye, put facilement s'apercevoir que la plupart des anciennes fondations n'étaient plus acquittées. Les domaines qui formaient les revenus affectés à ces différents anniversaires avaient subi des transformations et des morcellements ; plusieurs même avaient été aliénés. Il crut donc devoir reconstituer consciencieusement le tableau des fondations, et il le mit en rapport avec les revenus qne l'abbaye possédait encore, et qui étaient dûment établis par des titres authentiques. En voici le détail ; il présente un véritable intérêt historique :

1° La fondation de l'abbé Arraud, pour laquelle l'abbaye possédait le moulin des Rues, à Germigny ;

2° Celle de l'abbé Pierre de Launay, dont le revenu était hypothéqué sur la métairie de la Sablonnière, sur une vigne et sur une maison sises entre le monastère et la Loire ;

3° La fondation de Laurent Rigomier et sa femme, qui avaient donné au monastère leur métairie de Charupaux, à Saint-Martin-d'Abbat, à cette intention :

4° La fondation de Périne de Marcillac et son époux. Elle avait laissé au monastère les dîmes de lainage, chômage, etc., à Poilly ;

5° Celle de Rolland Asselin, curé de Vieilles-Maisons, qui avait laissé six mines de seigle à prendre sur le moulin de Grignon ;

6° Celle de Jean de Tremblaie, curé de Fleury-aux-Choux, qui avai légué trois pièces de vignes sises à Saint-Benoît, en 1649 ; t

7° Celle de Charles Maignan, archidiacre de Langres, et de son frère, Victor Maignan, ancien religieux. Ils avaient laissé une rente à prendre sur le port de Sully.

Un seul anniversaire avait été fidèlement acquitté dans tous les temps, et continua à l'être jusqu'en 1792 : c'est celui de Philippe I[er]. Le nombre de ces fondations, mentionnées au tableau de D. Chazal, est bien restreint, relativement aux donations faites dans le cours des âges ; mais ou les biens avaient été aliénés, ou les titres avaient été détruits.

D. Désiré Brillon succéda à D. Chazal dans la charge de prieur. Il reconstitua au nom des religieux la justice de Bray, qui depuis quarante ans avait été négligée, et y installa les officiers de rigueur, le bailli et son lieutenant, le procureur fiscal et le greffier. Cette justice avait une certaine importance. Le rétablissement de la justice de Bray ne se fit pas de l'agrément de l'abbé de Pibrac, qui soutint judiciairement ses prétentions au bailliage d'Orléans contre les religieux ; mais ils furent maintenus dans leurs droits. Cette justice appartenait à la mense conventuelle.

D. François Bridon, nommé prieur par le chapitre général réuni à Marmoutiers en 1726, fit continuer les travaux des bâtiments claustraux. Il eut à lutter en 1729 contre le titulaire du prieuré de Saint-James, au diocèse d'Avranches, qui résigna son bénéfice à un certain abbé Barbier, secrétaire du cardinal de Rohan. Cette résignation fit perdre à l'abbaye ce prieuré, dont le revenu s'élevait à 2,000 livres (1).

L'abbé Jérôme Dufaur de Pibrac résidait assez ordinairement dans sa maison abbatiale de Saint-Benoît ; il y mourut en 1733, après avoir administré pendant vingt-six ans l'abbaye. Il fut inhumé dans le transept du nord de l'église, près de la chapelle de Sainte-Scholastique, à l'endroit où l'on voit encore son épitaphe :

HIC JACET D. D. J. DE PIBRAC
HUJUSCE DOMUS ABBAS.

L'année de la mort de cet abbé fut marquée par une grande calamité publique, qui donna lieu au duc d'Orléans de faire, de concert avec les religieux, d'abondantes aumônes aux paroisses du val de Fleury, ravagées par le débordement de la Loire. Cette inondation fut une des plus terribles que l'on ait jamais vues.

(1) Mss. de la fabrique de Saint-Benoît.

D. Léonard Le Texier fut nommé, en 1733, prieur, par le chapitre général de Marmoutiers.

LXXXVIIe *abbé :* **Daniel-Joseph de Cosnac,** XXe *commendataire* [de 1734 à 1741]. — Daniel-Joseph de Cosnac fut nommé abbé commendataire de Saint-Benoît le jour même où il fut sacré évêque de Dié, le 24 octobre 1734. Il avait été abbé d'Orbestières, en Poitou, et maître de chapelle de Louis XV. Il obtint par faveur la remise des annates de l'abbaye, droit qui, d'après le concordat de Léon X et de François Ier, appartenait au pape. Ces annates, ou revenus de la première année, ne s'élevaient pas à moins de 22,000 livres.

D. Jean-Baptiste Sarrazin, qui avait succédé à D. L. Le Texier en qualité de prieur, fit travailler activement aux constructions entreprises par ses prédécesseurs. L'acquisition des pierres provenant de la démolition du château de Decise lui donna les moyens de terminer le grand bâtiment commencé en 1731, et qui était destiné à servir d'hôtellerie.

La bibliothèque de l'abbaye s'enrichissait chaque année d'ouvrages importants ; tous les grands recueils bénédictins en faisaient partie. Les religieux s'empressaient toujours d'acquérir les grands ouvrages d'histoire ou de littérature religieuse qui étaient publiés. Cette belle bibliothèque eut avant la fin du XVIIIe siècle le sort de beaucoup d'autres : elle fut éparpillée par les agents du gouvernement révolutionnaire de 1793, et beaucoup de livres d'un prix considérable furent détruits par d'ignorants acquéreurs.

Stanislas, roi de Pologne, père de la reine Marie Leczinska, pendant son séjour à Meudon, s'adressa au supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, afin d'obtenir des reliques de Saint-Benoît pour l'abbaye de Saint-Léopold, en Russie, couvent de l'ordre des Bénédictins. Les religieux consultés refusèrent, représentant humblement que déjà de trop nombreuses et de trop notables distributions de reliques avaient été faites, notamment en 734, au roi Carloman ; en 1357, au pape Urbain V, pour l'abbaye de Saint-Denis ; en 1625, à l'abbaye d'Almaneche ; à la reine Marie de Médicis, en 1628 ; en 1689, au grand-duc de Toscane ; à l'abbaye du Bec, en 1725. Ils ajoutaient qu'en continuant à accorder ainsi de ces saintes reliques, il arriverait bientôt que l'on ne posséderait plus qu'une trop faible portion du corps de saint Benoît pour dire avec vérité

(1) La lettre du roi Stanislas est conservée dans la châsse de Saint-Benoît, avec les *authentiques*.

que ce corps sacré reposait dans l'église du monastère de Saint-Benoît de Fleury.

Il faut avouer que ces excuses des religieux étaient valables, et le motif qu'ils alléguaient était très-sérieux. Toutefois, les supérieurs généraux ne crurent pas pouvoir résister aux instances du roi Stanislas, qui écrivit lui-même aux religieux (1). L'ouverture de la châsse eut lieu très-solennellement en présence d'un grand nombre de prieurs des monastères de la province. Le R. P. visiteur, Dom René Junien, fit choix d'une portion de côte, qu'il déposa dans un reliquaire.

La résistance que les religieux apportèrent en 1736 à la concession des reliques de saint Benoît était bien louable, car s'il est consolant pour une communauté, une église ou un particulier de posséder des reliques d'un saint comme saint Benoit, il serait aussi infiniment regrettable de ne plus posséder son corps à peu près intègre, dans un lieu que l'on vient visiter précisément à cause de son tombeau.

Il se fit en 1737, dans l'église, un changement à l'autel principal qui mérite d'être constaté, parce qu'il donne lieu de faire ici une observation importante pour l'histoire liturgique du diocèse d'Orléans.

Le prieur D. Léonard Le Texier avait cru devoir, en 1733, établir un second autel en avant de l'autel unique placé au fond du sanctuaire. Derrière ce contre-autel, il fit établir une crosse en fer doré, pour soutenir la suspension dans laquelle était renfermé le ciboire qui contenait le très-saint Sacrement; une couronne d'argent pesant 9 marcs, et du prix de 740 livres, fut posée au-dessus du ciboire. A l'autel de derrière, on posa un petit rétable en bois doré, représentant la scène des disciples d'Emmaüs. En 1737, le contre-autel élevé en 1733 fut supprimé, parce qu'il avait l'inconvénient d'être tout à fait en dehors de l'hémicycle formé par les colonnes du grand rétable, et qu'il se trouvait tellement au-dessous de l'autel du fond, que la châsse de saint Benoît dominait la crosse à laquelle était suspendue la sainte réserve (1).

On voit que l'usage des suspensions pour la divine Eucharistie n'était pas abandonné, et que celui des tabernacles et des expositions n'était pas encore généralement adoptée (2).

(1) Mss. de la fabrique de Saint-Benoît, ann. 1737.

(2) Au XVI[e] siècle, l'usage de suspendre le ciboire dans un pavillon était général dans le diocèse d'Orléans et les diocèses voisins. Le musée d'Orléans possède un curieux modèle de suspension de cette époque; il a été trouvé à Laqueuvre, près Jargeau, en 1858. Cette suspension et le ciboire qui y est

L'abbé de Cosnac avait été député à l'assemblée générale du clergé de France, en 1740, par la province de Vienne ; il mourut à Vienne l'année suivante, âgé de quarante-trois ans seulement, au mois d'août 1741.

LXXXVIII[e] *abbé* : **Alexandre Milon**, XXI[e] *abbé commendataire* [de 1741 à 1771]. — Le 25 octobre 1742, le roi Louis XV nomma abbé commendataire de Saint-Benoît un de ses conseillers, l'évêque et comte de Valence, Alexandre Milon. Il mourut dans la maison abbatiale de Saint-Benoît, le 15 novembre 1771, et fut inhumé à l'entrée du chœur, derrière la plateforme de l'aigle, où l'on voit encore sa pierre tombale.

VIII.

DERNIÈRES ANNÉES DE L'ABBAYE.

LXXXIX[e] *abbé :* **Georges-Louis Phelypeaux**, XXII[e] *abbé commendataire* [de 1771 à 1789]. — Après la mort de l'évêque de Valence, l'abbaye de Saint-Benoît aurait appartenu à l'évêque d'Orléans, Sextius de Jarente, s'il eût seulement pris la peine de la demander ; elle fut accordée à toujours aux archevêques de Bourges, en la personne de Georges Phelypeaux. La mense abbatiale de Saint-Benoît fut, en effet, définitivement et canoniquement unie à la mense épiscopale de l'archevêché de Bourges.

Dès lors, la plupart des papiers importants de l'abbaye furent envoyés aux archives de l'archevêché de Bourges, ainsi qu'une copie du cartulaire.

L'archevêque de Bourges, Georges Phelypeaux, fut, de fait, le dernier abbé commendataire de Saint-Benoît, et c'est sous ce titre qu'il est qualifié par des lettres-patentes de Louis XVI, données à Versailles en 1784 : *Notre amé et féal conseiller en nos conseils, le sieur Georges-Louis Phelypeaux, abbé de Saint-Benoît* (1).

Les prieurs connus qui se succédèrent dans les derniers temps sont : D. Godard, D. Joliclaire, D. Charpentier. D. Godard, en 1780, découronna les deux petites tours du chevet de l'église de leurs clochers, eu

appendu sont en bon état de conservation. — Voir la notice de M. l'abbé ROCHER, sur cette découverte. (*Mém. de la Soc. arch.*, t. IV.)

(1) Archives de la Préfecture du Loiret.

les faisant raser au niveau des bas-côtés. D. Martel succéda à D. Godard; vinrent ensuite D. Joliclaire et D. Charpentier.

Lorsqu'en 1789, le décret de l'assemblée constituante du 2 novembre vint atteindre les ordres religieux en France, il ne restait plus à Saint-Benoit (1) que dix à douze religieux qui se retirèrent dans leurs familles; trois restèrent dans la contrée : l'un exerça le ministère pastoral à Saint-Benoît même, l'autre à Bray ; le troisième se sécularisa et devint maire de la commune de Saint-Benoît.

A leur départ de l'abbaye, en 1792, les religieux furent autorisés à emporter pour leur usage personnel des vases sacrés, des habits sacerdotaux et quelques livres de la bibliothèque.

Sans doute que, dans ces derniers temps, le monastère de Saint-Benoît, dégénéré de sa primitive splendeur, n'avait plus cette haute importance qui l'avait rendu autrefois si célèbre, et à tant de titres. Toutefois, il était loin de mériter les reproches ou plutôt les injures que des écrivains mal inspirés ou mal informés n'ont pas craint de déverser sur les religieux. La discipline monastique y fut observée jusqu'à la fin avec une certaine régularité, et si quelques individus se sont fait remarquer dans les derniers temps par des habitudes trop séculières, la ville de Saint-Benoît a toujours gardé un bon souvenir du plus grand nombre de ceux qui vivaient au moment où les cloitres de cet antique monastère devinrent déserts.

Il est resté dans les registres de la municipalité d'Orléans une lettre qui témoigne des sentiments de foi et de piété dont étaient animés les derniers Bénédictins de Saint-Benoît. Elle est de D. Charpentier, leur prieur. Ce religieux avait eu, après la dispersion de sa communauté, la faiblesse de prêter un premier serment à la constitution civile du clergé, et avait ensuite accepté les fonctions de supérieur du grand séminaire d'Orléans. Il se repentit bientôt de sa conduite irréfléchie, et se retira à Paris, d'où il écrivit au maire d'Orléans, le 12 mai 1792, la lettre suivante :

« MONSIEUR LE MAIRE (2),

« Ne pouvant résister plus longtemps au cri de ma conscience, qui « depuis huit mois me reproche le serment que j'ai prêté, en qualité de

(1) M. MARCHAND.
(2) Registre de la municipalité d'Orléans.

« supérieur du séminaire d'Orléans, en présence de la municipalité de « cette ville, je viens aujourd'hui rétracter ce serment, et vous prier de « vouloir bien insérer ma rétractation à côté du serment qui est porté sur « vos registres.

« Je ne puis reconnaître que l'Église catholique, apostolique et ro-« maine pour juge, en matière de foi et de discipline, et je préfère l'in-« digence et la mort au malheur d'être séparé de son chef et de ses « membres ; j'abandonne mon sort à la Providence.

« Dieu me fasse la grâce de réparer par une pénitence salutaire la « faute que j'ai faite et le scandale que j'ai occasionné.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« J.-R. Charpentier, *prieur de Saint-Benoît.* »

IX.

CATALOGUE DES ABBÉS QUI ONT GOUVERNÉ LE MONASTÈRE DE FLEURY-SAINT-BENOIT.

VIIe siècle [de 653 à 720].

Ier *abbé.* — Rigomaire, 653.
IIe *abbé.* — Saint Mommole, 658.
IIIe *abbé.* — Léodard, 679.
IVe *abbé.* — Idon I, 686.
V^e *abbé.* — Auderanne, 687.
VIe *abbé.* — Flatbert, 687.
VIIe *abbé.* — Adalbert, 691.

VIIIe siècle [de 720 à 801].

VIIIe *abbé.* — Geilon, 720.
IXe *abbé.* — Medon, 738.
X^e *abbé.* — Raoul, 759.
XIe *abbé.* — Idon II, 776.
XIIe *abbé.* — Magulfe, 786.

IXe siècle [de 801 à 930].

XIIIe *abbé.* — Fulrade, 801.

XIV[e] *abbé.* — Théodulfe, 803.
XV[e] *abbé.* — Adalgaud, 818.
XVI[e] *abbé.* — Boson, 833.
XVII[e] *abbé.* — Raoul, 845.
XVIII[e] *abbé.* — Bernard, 860.
XIX[e] *abbé.* — Théodebert, 875.
XX[e] *abbé.* — Girbert, 885.
XXI[e] *abbé.* — Lambert, 896.

X[e] siècle [de 930 à 1004].

XXII[e] *abbé.* — Saint Odon, 930.
XXIII[e] *abbé.* — Archambault, 943.
XXIV[e] *abbé.* — Wulfade, 948.
XXV[e] *abbé.* — Richard, 963.
XXVI[e] *abbé.* — Amalbert, 978.
XXVII[e] *abbé.* — Oybold, 985.
XXVIII[e] *abbé.* — Anonyme, 987.
XXIX[e] *abbé.* — Saint Abbon, 988.

XI[e] siècle [de 1004 à 1107].

XXX[e] *abbé.* — Gauzlin, 1004.
XXXI[e] *abbé.* — Arnauld, 1030.
XXXII[e] *abbé.* — Azenaire, 1032.
XXXIII[e] *abbé.* — Théobald, 1040.
XXXIV[e] *abbé.* — Reignier, 1044.
XXXV[e] *abbé.* — Hugues I[er], 1060.
XXXVI[e] *abbé.* — Guillaume, 1067.
XXXVII[e] *abbé.* — Veran, 1080.
XXXVIII[e] *abbé.* — Josserand, 1086.
XXXIX[e] *abbé.* — Simon, 1096.

XII[e] siècle [de 1107 à 1220].

XL[e] *abbé.* — Boson II, 1107.
XLI[e] *abbé.* — Ademar, 1137.
XLII[e] *abbé.* — Macaire, 1144.
XLIII[e] *abbé.* — Arraud, 1161.
XLIV[e] *abbé.* — Garnier, 1183.

XIIIe siècle [de 1210 à 1304].

XLVe *abbé*. — Maurice, 1210.
XLVIe *abbé*. — Barthélemy, 1215.
XLVIIe *abbé*. — Jean Ier, 1235.
XLVIIIe *abbé*. — Denis, 1248.
XLIXe *abbé*. — Pierre I de La Tour, 1252.
L^e *abbé*. — Thibault, 1257.
LIe *abbé*. — Hélie, 1265.
LIIe *abbé*. — Guillaume II, 1286.

XIVe siècle [de 1304 à 1404].

LIIIe *abbé*. — Pierre II de Guilly, 1304.
LIVe *abbé*. — Guillaume III, 1312.
LVe *abbé*. — Pierre III de l'Aulnay, 1319.
LVIe *abbé*. — Hugues II, 1343.
LVIIe *abbé*. — Pierre IV, 1346.
LVIIIe *abbé*. — Bernard II Ratier, 1353.
LIXe *abbé*. — Jean II de La Tour, 1356.
LXe *abbé*. — Gérault-Paute, 1372.
LXIe *abbé*. — Bernard III de l'Estragne, 1375.
LXIIe *abbé*. — Jean III de Chamboac, 1389.

XVe siècle [de 1404 à 1508].

LXIIIe *abbé*. — Begon de Murat, 1403.
LXIVe *abbé*. — Raoul de Chartres, 1414.
LXVe *abbé*. — Louis Ier de Passat, 1433.
LXVIe *abbé*. — Jean IV de Hauvelle, 1436.
LXVIIe *abbé*. — Jean V d'Esclines, 1477.

ABBÉS COMMENDATAIRES.

LXVIIIe *abbé*. — Ier *commendataire*. Jean VI de la Trémouille, 1486.

XVIe siècle [de 1508 à 1602].

LXIXe *abbé*. — IIe *commendataire*. Étienne Poncher, 1507.

LXX[e] *abbé.* — III[e] *commendataire.* Antoine I[er], cardin. Duprat, 1525.
LXXI[e] *abbé.* — IV[e] *commendataire.* Antoine II, Sanguin, 1535.
LXXII[e] *abbé.* — V[e] *commendataire.* Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, 1551.
LXXIII[e] *abbé.* — VI[e] *commendataire.* Louis II de Lorraine, 1569.
LXXIV[e] *abbé.* — VII[e] *commendataire.* Paul du Mesnil, 1571.
LXXV[e] *abbé.* — VIII[e] *commendataire.* Claude Soublet, 1572.
LXXVI[e] *abbé.* — IX[e] *commendataire.* Charles d'Orléans, 1584.

XVII[e] siècle [de 1602 à 1702].

LXXVII[e] *abbé.* — X[e] *commendataire.* Achille de Harlay, 1602.
LXXVIII[e] *abbé.* — XI[e] *commendataire.* Jacques Le Ber, 1606.
LXXIX[e] *abbé.* — XII[e] *commendataire.* Guillaume IV Fouquet de la Varenne, 1616.
LXXX[e] *abbé.* — XIII[e] *commendataire.* Jean-Arnaud du Plessis, cardinal de Richelieu, évêque de Luçon, 1621.
LXXXI[e] *abbé.* — XIV[e] *commendataire.* Jean-Baptiste Vignerot, 1642.
LXXXII[e] *abbé.* — XV[e] *commendataire.* Louis Barbier de la Rivière, 1642.
LXXXIII[e] *abbé.* — XVI[e] *commendataire.* Raimond Bérenger de Lorraine d'Harcourt, 1670.
LXXXIV[e] *abbé.* — XVII[e] *commendataire.* Philippe de Lorraine, 1680.

XVIII[e] siècle [de 1702 à 1789].

LXXXV[e] *abbé.* — XVIII[e] *commendataire.* Ardouin Roussel de Médavi de Grancey, 1702.
LXXXVI[e] *abbé.* — XIX[e] *commendataire.* Jérôme Dufaur de Pibrac, 1706.
LXXXVII[e] *abbé.* — XX[e] *commendataire.* Daniel Joseph de Cosnac, 1734.
LXXXVIII[e] *abbé.* — XXI[e] *commendataire.* Alexandre Milon, 1741.
LXXXIX[e] *abbé.* — XXII[e] *commendataire.* Georges-Louis Phelypeaux, 1771.

X.

BÉNÉFICES DE L'ABBAYE.

Il serait intéressant de retrouver le pouillé ou terrier de l'abbaye ; cependant, les détails épars dans l'histoire suffisent, à la rigueur, pour donner une idée de l'étendue de ses possessions territoriales et de ses revenus, qui ont varié dans le cours des siècles. Quant aux bénéfices ecclésiastiques, il est plus facile d'en reconstituer la table générale. Ces bénéfices étaient épars dans plusieurs diocèses. Ils consistaient en prieurés conventuels, prieurés simples, cures, chapellenies, maladreries et léproseries. En voici la nomenclature :

TABLEAU DES BÉNÉFICES DE L'ABBAYE DE SAINT-BENOIT.

DIOCÈSE D'ORLÉANS. — *Prieurés et Cures.*

Prieuré de Saint-Aignan-le-Jaillard. (*Sancti Aniani le Jaillard*). — Le prieur de Saint-Aignan jouissait du droit de nomination à la cure de la paroisse.

Prieuré de Saint-Gervais-lès-Orléans, paroisse de Saint-Marc (*Sancti Gervasii de Aureliâ*). — Le prieur de Saint-Gervais avait le droit de nomination à la cure de Chanteau (*de Cantolio*).

Prieuré de Vitry. — (*Sancti Martini de Vitriaco in Logia*).

Prieuré de Notre-Dame-de-l'Épinoy de Châteauneuf-sur-Loire (*Sanctæ Mariæ de Castro Novo*). — Ces deux prieurés de Vitry et de Notre-Dame de l'Épinoy furent réunis en un seul dans la suite des temps.

Prieuré d'Yèvre-le-Châtel (*Sancti Gualdi de Euræ Castro*). — Le prieur d'Yèvre-le-Châtel nommait à la cure de la paroisse du même lieu.

Cure de Fleury-sur-Loire (*Sancti Sebastiani de Floriaco*). — A la nom. de l'abbé.

Cure de Guilly (*Sancti Martini de Gilliaco*). A la nom. de l'abbé.

Cure de Neuvy-en-Sullias (*Sancti Joannis Baptistæ de Noviaco*. — A la nom. de l'abbé.

Cure de Tigy (*Sancti Martini de Tigiaco*). — A la nom. de l'abbé.

Cure de Germigny (*Sanctissimæ Trinitatis de Germiniaco*. — A la nom. de l'abbé.

Cure des Bordes (*Sancti Martini de Arcubus*). — A la nom. de l'abbé.
Cure de Dampierre (*Sancti Petri de Domnâ Petrâ*). — A la nom. de l'abbé.
Cure de Fleury-aux-Choux (*Sancti Andreæ de Floriaco ad Caules*). — Nom. le prieur de Saint-Gervais-lès-Orléans; plus tard, le chambrier (1).
Cure de Saint-Benoît-du-Retour (*Sancti Benedicti de Reditu*). — A la nom. du chambrier.
Cure de Tillay-Saint-Benoît (*Sancti Benedicti de Tilliaco*). — A la nom. des religieux.
Cure de Bouzy (*Sancti Martini de Bouziaco*). — A la nom. des religieux.
Cure de Bouzonville-aux-Bois (*Sancti Benedicti de Bolonis villâ*). — A la nom. de l'abbé.
Cure de Bouzonville en Beauce (*Sancti Benedicti de Bolonis villâ*). — A la nom. de l'abbé.
Cure de Bouilly (*Sancti Martini de Bulliaco*). — A la nom. de l'abbé.
Cure de Bougy (*Sancti Sulpicii de Bougiaco*). — A la nom. des religieux.
Cure de Bray (*Sancti Jacobi de Braiis*). A la nom. du chambrier.
Cure annexe de Bray, Saint-Aignan-des-Gués (*Sancti Aniani de Vadis*). — A la nom. du chambrier.
Cure de Villemurlin (*Sancti de Villamurani*).
Cure de Saint-Ithier de Sully (*Sancti Itherii de Soliaco*).
Cure de Saint-Germain-lès-Sully (*Sancti Germani de Soliaco*). — Ces deux cures ne restèrent que très-peu de temps en la possession de l'abbaye. La collégiale de Sully ayant été rétablie, les chanoines reprirent leurs droits.
Cure de Saint-Père (*Sancti Petri Juxtà Soliacum*).

DIOCÈSE DE SENS. — *Prieurés et cures.*

Prieuré de Lorris (*Sancti Sulpicii de Loriaco*).
Prieuré d'Étampes (*Sancti Petri de Stampis*).
Cure de Lorris (*Sancta Maria de Loriaco*). — A la nom. du chapitre de Sens et de l'abbé de Saint-Benoît, alternativement (2).

(1) Officier claustral qui avait soin des revenus ruraux de l'abbaye.
(2) Plusieurs des cures ci-désignées étaient, dans les derniers temps, à la

Cure de Saint-Symphorien d'Étampes (*Sancti Symphoriani de Stampis*).

Cure de Mézières (*Sancti Benedicti de Maceriis*).

Cure de Montbarroy (*Sancti Martini de Montebaresio*). — A la nom. de l'abbé.

Cure de la Cour-Marigny (*Sancti Ludovici de Curte Matrinensi*, alias *de Matriniaco*). — A la nom. de l'abbé.

Cure d'Oussoy (*Sancti Petri de Uleto*). — A la nom. de l'abbé.

Cure de Chatenoy (*Sancti Lupi de Castaneto*). — A la nom. de l'abbé.

Cure de Montereau (*Sancti Petri de Monasteriolo*). — A la nom. de l'abbé.

Cure de Vieilles-Maisons (*Sancti Petri de Vetulis Domibus*). — A la nom. de l'abbé.

Cure de Chalette (*Sanctæ Mariæ de Cataletâ*). — A la nom. de l'abbé.

Cure de Coudroy (*Sancti de Culdreio*). — A la nom. de l'abbé.

Cure de La Bussière (*Sanctæ Mariæ de Buridello*).

Cure de Prenoy (*Sanctorum Petri et Pauli de Pruneto*, alias *de Pruneio*). — A la nom. de l'abbé.

Cure de Courcelles (*Sancti Jacobi de Corcellis*). — A la nom. de l'abbé.

Cure d'Yèvre-la-Ville (*Sanctæ Brigittæ de Eurâ Villâ*).

Cure d'Yèvre-le-Châtel (*Sancti Gualdi de Eura Castro*). — A la nom. de l'abbé.

Toutes ces paroisses de l'ancien diocèse de Sens font actuellement partie du diocèse d'Orléans et du département du Loiret.

Cure de Villiers-Saint-Benoît (Yonne) (*Sancti Benedicti de Villariis*). — A la nom. du trésorier.

Cure de Dracy (Yonne) (*Driaciacum*, alias *Driacum*). — A la nom. de l'abbé.

Diocèse de Chartres. — *Cures.*

Cure de Boisseaux (Loiret) (*Sancti Benedicti de Buccedello*). — A la nom. de l'abbé.

Cure d'Authon (Eure-et-Loire) (*Curatus de Altone*). — A la nom. de l'abbé.

Cure de Merouville (Eure-et-Loire) (*de Marculfi villâ*). — A la nom. de l'abbé.

Cure de Sainville (Eure-et-Loire) (*de Sainvillâ*). — A la nom. de l'abbé.

nomination de l'archevêque de Sens, ou plutôt l'archevêque nommait, et l'abbé ne réclamait pas. (Note de D. Th. Leroy.)

Cure de Sonchamp (Seine-et-Oise) (*de Suncato*, alias *de Suncampo*). — A la nom. de l'abbé.

Diocèse de Bourges. — *Prieurés et cures.*

Prieuré conventuel de Saint-Benoît-du-Sault (Indre) (*Sancti Benedicti de Saltu*, alias *de Salenci*). — A la nom. du trésorier, uni, au XVIIe siècle, à la maison des Missions-Étrangères, à Paris.

Prieuré de Menestréol-sur-Sauldre (Cher) (*de Monasteriolo*). — A la nom. du trésorier.

Prieuré de Châteauneuf-sur-Cher (Cher) (*de Castro Novo ad Corum*). — A la nom. de l'abbé.

Prieuré de Saint-Brisson (Loiret) *Beatæ Mariæ de Sancto Briccio*). — A la nom. de l'abbé.

Prieuré de Vailly (Cher) (*Sancti Martini de Villiaco*). — A la nom. du chambrier.

Cure de Saint-Martin-sur-Ocre (Loiret) (*Sancti Martini de Ocreto*). — A la nom. de l'abbé.

Cure de Châtillon-sur-Loire (Loiret) (*Sancti Maurici de Castellione*). — A la nom. de l'abbé.

Cure de Poilly (Loiret) (*Sancti Petri de Pauliaco*). — A la nom. de l'abbé.

Cure de Thou (Cher) (*Sancti Firmini de Thou*). — A la nom. du prieur de Sancerre.

Cure de Sarcège (Cher) (*Sancti Benedicti de Capite Cervium*). — A la nom. du prieur de Saint-Benoît-du-Sault.

Cure de Vailly (Cher) (*de Villiaco*). — A la nom. du chambrier.

Cure de Venesme (Cher) (*de Venesmâ*). — A la nom. du prieur de Châteauneuf-sur-Cher.

Cure de Menestréol-sur-Sauldre (Cher) (*de Monasteriolo*). — A la nom. du prieur de Menestréol.

Cure de Corquoy (Cher) (*de Corqueyo*). — A la nom. du prieur de Châteauneuf-sur-Cher.

Cure d'Assigny, *alias* Assoigne (Cher) (*de Auxionia*). — A la nom. de l'abbé.

Diocèse d'Auxerre. — *Prieurés et cures.*

Prieuré de Saint-Pierre de Gien-le-Vieil (Loiret) (*Sancti Petri de Giemo,* alias *de Giomensi Veteri*).

Cure de Gien (Loiret) (*Sancti Petri de Giemo*). — A la nom. de l'abbé.

Cure d'Ousson (Loiret) (*Sancti Hilarii de Duisione*). — A la nom. de l'abbé.

Diocèse de Blois. — *Cure.*

Cure de Vineuil (Loir-et-Cher) (*de Vinolio*). — A la nom. du chambrier.

Diocèse d'Autun. — *Prieurés et cure.*

Prieuré conventuel de Pressy (Saône-et-Loire) (*Sancti Benedicti de Patriaco*). — A la nom. de l'abbé.

Prieuré des Fontaines (Fontaines-Françaises, Côte-d'Or) (*Sancta Marguareta de Fontanis*). — A la nom. du prieur de Pressy.

Cure de Dampierre (Côte-d'Or) (*de Domnâ Petrâ*). — A la nom. du prieur de Pressy.

Diocèse de Bezas (1). — *Prieuré.*

Prieuré conventuel de La Réole (Gironde) (*Sancti Petri de Regulâ*). — A la nom. de l'abbé.

Diocèse d'Avranches (2). — *Prieurés.*

Prieuré de Saint-James-de-Beuvron (Manche) (*Sancti Jacobi de Bevrone*). — A la nom. de l'abbé.

Prieuré d'Harcourt (Calvados) (*Sancti Hilarii de Harcurio*). — A la nom. de l'abbé.

Diocèse d'Acqs, *alias* de Dax. — *Prieuré.*

Le prieuré de Saint-Caprais, *alias* de Saint-Maur-des-Pontons (Landes) (*Sancti Caprasii,* alias *Sancti Mauri de Pontonis*). — Uni à l'église de Dax.

Diocèse de Langres. — *Prieuré et cures.*

Prieuré de Saint-Maur-de-Dié (Yonne) (*Sancti Mauri de Diaco*). — A la nom. de l'abbé.

(1) Bezas est actuellement un chef-lieu d'arrondissement de la Gironde, diocèse de Bordeaux.

(2) Avranches est actuellement un chef-lieu d'arrondissement de la Manche, diocèse de Bayeux.

Cure de Vezannes (Yonne) (*de Vezambulo*). — A la nom. du chambrier.

Cure de Domrémont (Haute-Marne) (*de Domno Monte*). — A la nom. du chambrier.

DIOCÈSE DE TROYES. — *Cures.*

Cure de Saint-Benoît-sur-Seine (Aube) (*Sancti Benedicti ad Sequanam*). — A la nom. du chambrier.

Cure de Saint-Benoît de Marincourt (Aube) (*Sancti Benedicti Curtis Marini*). — A la nom. du chambrier.

Cure de Feuges (Aube) (*de Fegio*). — A la nom. du chambrier.

DIOCÈSE DE BEAUVAIS. — *Prieurés.*

Prieuré d'Anguilcourt (Aisne) (*de Aimerici Curte*). — A la nom. de l'abbé.

Prieuré de Varzy (Nièvre) (*Sancti Petri de Varzy*). — A la nom. de l'abbé.

DIOCÈSE DE REIMS. — *Cure.*

Cure de Saint-Benoît de Sorbon (Ardennes) (*Sancti Benedicti de Sorbone*). — A la nom. de l'abbé.

DIOCÈSE DE SEEZ. — *Prieuré et cure.*

Prieuré de La Chaise (Eure) (*Sanctæ Catharinæ de Casâ Dei*). — A la nom. de l'abbé.

Cure de la Perraye (Eure) (*de Pereiâ*). — A la nom. du prieur de La Chaise.

DIOCÈSE DE LINCOLN. — *Prieuré.*

Prieuré de Martingues (Angleterre) (*Sancti Andreæ de Mintinguis*). — A la nom. l'abbé.

A ces différents bénéfices, il faut joindre les *chapelles* et *léproseries* de divers lieux :

Les *chapelles* de Narbonne, Sainte-Scholastique, Saint-André, Saint-Denis, la Conception, Saint-Clément, à Saint-Benoît ; la chapelle de

Saint-Lubin d'Yèvre-la-Ville, de Saint-Jean de Vesnesmes, de Saint-Jean de Sancerre ;

Les *léproseries* dépendantes de l'abbaye étaient : la léproserie de Narbonne et la Maison-Dieu, à Saint-Benoit ; la léproserie de la Cour-Marigny ; la léproserie de Châtillon-sur-Loire (1).

X.

REVENUS TEMPORELS DE L'ABBAYE.

L'abbaye de Fleury-Saint-Benoit possédait dans plusieurs provinces de France de grandes propriétés territoriales, des châtellenies, des fiefs, des censives, des droits de justice, etc. Il serait actuellement d'une difficulté extrême d'en dresser l'état et d'en faire un dénombrement rigoureusement exact, d'après les titres conservés dans son cartulaire. Cependant, on peut indiquer, en résumant l'histoire, les principales sources de revenus qui donnèrent à cette abbaye, au moyen âge, une véritable puissance féodale.

Les revenus de l'abbaye ont dû nécessairement varier, selon les temps. Ils se sont amoindris à certaines époques par des aliénations temporaires et des ventes, pour s'augmenter de nouveau par des rachats, des dons et des acquisitions.

En remontant le cours des âges, on voit l'accroissement progressif des richesses de ce monastère, qui fut, dès l'origine, doté avec munificence.

Au VIIe siècle. — Léodebold, en 641, donne à l'abbaye qu'il venait de fonder le fief de Fleury, et plusieurs biens et héritages qu'il possédait dans le pays orléanais et en d'autres lieux (2). En 655, donation du domaine de Squirs, en Gascogne (La Réole, près Bordeaux), par le roi Thierry (3).

Au VIIIe siècle. — En 738, le roi Pépin accorde aux religieux de Fleury la voiture franche sur la rivière de Loire, pour quatre bateaux destinés à

(1) Ce tableau des bénéfices ecclésiastiques de l'abbaye a été dressé d'après les historiens de l'abbaye les plus exacts : D. Th. Leroy, D. Chazal.

(2) V. *suprà*, p. 27.

(3) Ibid.

approvisionner le monastère ; de plus, le droit de chauffage dans la forêt située entre Paris et Chartres (1).

Au IX[e] siècle. — Fondation et dotation de l'hospice de Saint-Benoît par Charlemagne et Louis-le-Débonnaire, vers 833 (2).

A cette époque, organisation féodale de tous les domaines de l'abbaye (3).

En 875, Charles-le-Chauve comble l'abbaye de dons et de faveurs.

En 880, donation du vaste et riche domaine de Pressy, en Bourgogne, à Autun, Mâcon, Châlons (4).

Au X[e] siècle. — En 944, donation d'un territoire considérable à Dié (5), en Bourgogne.

En 960, donation du beau domaine de Châtillon-sur-Loire par Aimon, et de terres, maisons, etc., dans le Morvan par différents bienfaiteurs, en 965 (6).

Vers 974, donation des domaine et seigneurie de Villiers par Adelin, frère de Hugues Capet (7).

En 985, donation du domaine de Saint-Maur-des-Pontons, sur les bords de l'Adour, en Gascogne (8).

Au XI[e] siècle. — Othon, chanoine de Bourges, fait don à l'abbaye de ses riches domaines situés à Châteauneuf-sur-Cher, en 1004. Même année, donation de Magny-le-Désert (Orne), par Guillaume de Bellesme ; de Saint-James et de Saint-Hilaire-d'Harcourt, par Robert, comte d'Avranches (9).

En 1014, donations de divers lieux : dans le Gâtinais, Varennes et deux autres fiefs ou paroisses ; dans le Nivernais, Azy ; dans la Bretagne, le village de Beuvron ; dans l'Orléanais, Marigny ; dans le Berry, Saligny ; dans la Bourgogne, la Chaise-Dieu.

(1) V. *suprà*, p. 53.
(2) Id., p. 67.
(3) Id., p. 69.
(4) Id.. p. 98.
(5) Id., p. 128.
(6) Id., p. 132 et 142.
(7) Id., p. 144.
(8) Id., p. 152.
(9) Id., p. 189.

En 1071, donations de plusieurs domaines près Pithiviers, entre autres de celui d'Escrennes, par Hugues de Pithiviers (1).

En 1077, donations de la celle de Saint-Gervais, de Bouzy, de l'Estiou, dans le diocèse d'Orléans ; de Saint-Symphorien, dans le diocèse d'Autun ; de Morincourt et Tuzy, dans celui de Troyes (2).

En 1084, donation de la seigneurie ou châtellenie de Saint-Hilaire en Bretagne (3).

Au XIIe siècle. — En 1108, le roi Louis VI donne à l'abbaye le tréfond de la forêt d'Orléans, sur les paroisses de Mesnil, Bouzy, Vieilles-Maisons, Chatenoy, Mézières (4).

En 1110, donation de l'alleu de Dadonville, par une noble dame nommée Ameline (5).

Dans le même temps, donation de Saint-Martin de Courquoy en Berri, par Boson, archevêque de Bourges.

En 1135, Louis VI donne à l'abbaye la chapelle de Notre-Dame-de-l'Epinoy, de Châteauneuf-sur-Loire, et toutes ses dépendances (6).

En 1138, le même roi fait don de l'église de Lorris (7).

En 1157, donation des riches domaines de la châtellenie du Moulinet par le roi Louis VII (8).

En 1164, donation du bois et du fief de Mimerant par Gilles, seigneur de Sully (9).

En 1187, le prieuré de Chappes-en-Bois, avec ses dépendances, est uni à l'abbaye de Fleury-Saint-Benoît (10).

Au XIIIe siècle. — Concession de dîmes sur plusieurs paroisses du diocèse de Chartres par Anselme de Bouteville (11).

(1) V. *suprà*, p. 232.
(2) Id., p. 236.
(3) Id., p. 240.
(4) Id., p. 272.
(5) Id., p. 273.
(6) Ibid.
(7) Id., p. 288.
(8) Id., p. 294.
(9) Id., p. 297.
(10) Id., p. 304.
(11) Id., p. 315.

En 1221, acquisition de la mairie de Mérouville avec ses dépendances (1).

En 1257, acquisition d'une maison à Paris, pour les jeunes étudiants des monastères de Saint-Benoît qui devaient suivre les cours de l'Université.

En 1259, augmentation du domaine de la Vacherie, à Guilly; acquisition de nouveaux domaines à Bouilly et à Courcelles (2).

En 1264, augmentation des revenus du prieuré de Vitry par le roi Louis IX (3).

En 1267, bénéfices importants créés dans l'église de Venesme, en Berry, par Raoul, archidiacre de Bourges.

En 1279, donation du roi Philippe-le-Hardi sur les paroisses de Sainville et d'Authon, en Beauce ; droits de justice, dîmes du vin sur la paroisse de Vimory, en Gâtinais, par Guillaume de Bayeux (4).

En 1290, acquisitions importantes sur la paroisse de Bouzonville (5).

Au XIVe siècle. — Il y eut une décroissance marquée dans les revenus de l'abbaye de Saint-Benoît, et l'on en fut réduit à diminuer le nombre des religieux. Dans le cours de ce siècle, les abbés eurent une préoccupation constante: celle de réorganiser les revenus de l'abbaye, et de rendre plus fructueuse et plus facile l'exploitation de ses vastes domaines.

Il y eut cependant encore quelques dons, quelques fondations d'anniversaires, en 1334, 1336 (6).

Au XVe et au XVIe siècle. — L'administration des abbés commendataires n'apporta aucun avantage temporel à l'abbaye, en compensation des revenus énormes qu'ils percevaient à ce titre. Plusieurs d'entre eux cependant, notamment Richelieu, contribuèrent à l'amélioration des biens temporels du monastère.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles. — L'annexion du monastère de Fleury à la congrégation de Saint-Maur fixa d'une manière définitive la situa-

(1) V. *suprà,* p. 315.
(2) Id., p. 336.
(3) Id., p. 338.
(4) Id., p. 340.
(5) Id., p. 342.
(6) Id., p. 334.

tion des biens de l'abbaye ; ils furent dès lors administrés avec beaucoup plus de sagesse et d'intelligence. Les abbés commendataires de Saint-Benoît-sur-Loire jouissaient, au témoignage de D. Th. Leroy, d'un revenu annuel d'au moins 20,000 livres. Ils étaient seigneurs hauts justiciers des six châtellenies de Saint-Benoît, Châtillon-sur-Loire, Yèvre-la-Ville, Authon, le Plessis-Saint-Benoît, le Moulinet, la Cour-Marigny.

Les douze officiers du monastère, le chambrier, le prieur, le trésorier, le sous-chambrier, le sous-prieur, le maître de l'œuvre, le prévôt, le chevecier, le chantre, l'aumônier, l'infirmier, avaient des bénéfices et des domaines attachés à leurs charges qui leur donnaient des titres seigneuriaux et des droits de justice.

Les simples religieux avaient des revenus assez considérables affectés spécialement au monastère, et qui, malgré leur diminution successive, les mettaient encore à même, après avoir pourvu à leurs besoins personnels et à l'entretien des bâtiments claustraux, de répandre autour d'eux d'abondantes aumônes.

CHAPITRE XVII.

APPENDICE A L'HISTOIRE DE L'ABBAYE DE FLEURY-SAINT-BENOIT.

I. Résurrection de l'ordre des Bénédictins en France. — II. Installation des Bénédictins-Prêcheurs de la Pierre-qui-Vire à Saint-Benoit. — III. Esquisse de la vie, des œuvres et de l'institution du R. P. Muard, fondateur des Bénédictins-Prêcheurs de la Pierre-qui-Vire.

I.

RÉSURRECTION DE L'ORDRE DES BÉNÉDICTINS EN FRANCE.

Près d'un demi-siècle s'était écoulé, et l'ordre des Bénédictins, si célèbre autrefois, n'avait point encore été rétabli en France. La plupart des grandes maisons abbatiales avaient été détruites comme celle de Fleury-Saint-Benoit ; d'autres avaient été transformées en usines ou en maisons de force. Il fut donné au diocèse du Mans de voir une nouvelle famille bénédictine se former pour rattacher les grandes traditions monastiques du passé à nos temps modernes, et faire revivre dans notre siècle l'esprit et la règle de Saint-Benoit.

En 1831, Mgr Carron, évêque du Mans (1), reçut communication du projet formé par plusieurs ecclésiastiques de rendre à l'Église le monastère de Solesmes, et au monastère lui-même des disciples de Saint-Benoit. Le prélat avait accueilli cette idée avec faveur ; mais il avait voulu la soumettre à l'épreuve du temps. Son consentement définitif ne fut octroyé qu'à la fin de 1832 ; ce fut alors qu'il approuva de son autorité d'Ordinaire les constitutions qui devaient organiser la nouvelle société et la disposer à se fondre plus tard dans l'ordre de Saint-Benoit par l'autorité apostolique. Enfin, les préparatifs étant achevés le 11 juillet 1833, six candidats à la règle bénédictine, aspirant à devenir religieux de

(1) Extrait de l'*Essai hist. sur l'abbaye de Solesmes,* Le Mans, Fleuriot, 1846.

chœur, et quatre autre destinés à l'état de convers, furent installés dans le monastère, rendu à sa destination. M. l'abbé Ménochet, vicaire général, délégué par Mgr Carron, vint présider la cérémonie et mettre en possession le nouveau prieur, M. l'abbé Guéranger, prêtre du diocèse du Mans, né à Sablé (Sarthe), et ses confrères. A partir de ce jour, l'office divin et les exercices réguliers recommencèrent dans le monastère de Solesmes, après quarante-trois ans de solitude.

Plus tard, dans le cours de l'année 1837, Mgr Bouvier, successeur de Mgr Carron, prêta son concours aux démarches qui furent faites auprès du souverain Pontife. A son suffrage se joignirent d'une manière active l'intérêt puissant du cardinal Sala, préfet de la sacrée congrégation des évêques et réguliers; les recommandations de MMgrs de Montblanc, archevêque de Tours, et de Quélen, archevêque de Paris ; les bons offices de M. le marquis de Latour-Maubour, ambassadeur de France à Rome; enfin, de plusieurs autres personnes de haute influence.

Toutes choses ayant été pesées avec maturité par une congrégation de sept cardinaux, Sa Sainteté Grégoire XVI, par un bref du 1er septembre 1837, commençant par ces mots : *Innumeras inter*, décréta l'érection au titre abbatial de l'ancien prieuré de Solesmes, et le déclara chef d'une nouvelle congrégation, sous le titre de *Congrégation française de l'ordre de Saint-Benoît*, succédant aux anciennes congrégations de Cluny, de Saint-Vanne, de Saint-Hydulphe et de Saint-Maur. Par suite des dispositions de ce bref, le prieur du nouveau monastère, dès 1838, fut institué abbé de Solesmes et supérieur général des Bénédictins de la congrégation de France.

Ceux des membres de la petite société qui avaient revêtu l'habit de Saint-Benoît dès le 15 août 1836, firent successivement profession solennelle entre les mains du nouvel abbé, qui lui-même avait prononcé ses vœux à Rome, le 26 juillet 1837, dans la basilique de Saint-Paul hors des murs, entre les mains du révérendissime D. Vincent Bini, abbé de Saint-Paul et procureur général de la congrégation du Mont-Cassin.

Depuis cette époque, une seconde abbaye de Bénédictins, filiation de celle de Solesmes, s'est formée dans l'ancien monastère de Ligugé, dans le diocèse de Poitiers.

II.

INSTALLATION DES BÉNÉDICTINS-PRÊCHEURS DE LA PIERRE-QUI-VIRE A SAINT-BENOIT.

Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, avait eu une préoccupation constante depuis son arrivée dans le diocèse, en 1850, celle d'y rétablir, dans l'intérêt de la piété et de la science ecclésiastique, les ordres monastiques, et surtout celui de Saint-Benoît, qui fut, dans les siècles passés, une de nos gloires nationales au point de vue religieux et littéraire. Admirateur éclairé de la magnifique église de Saint-Benoît-sur-Loire, il voyait avec bonheur la restauration de cet antique monument se continuer depuis quelque temps avec moins de lenteur ; il en appelait de tous ses vœux, il en pressait par tous les efforts de son zèle le complet achèvement. Mais ce qu'il désirait plus ardemment encore, c'était de voir enfin sortir de ses ruines le monastère lui-même.

Des difficultés d'exécution firent échouer plusieurs projets conçus dans cette pensée, et depuis plus de dix ans, on attendait avec un pieux espoir le jour où réapparaîtraient enfin au pied du tombeau du saint Patriarche des moines d'Occident les gardiens naturels de son corps vénéré. Ce jour arriva enfin.

Le vendredi 6 janvier 1865, une lettre officielle adressée aux autorités de la ville de Saint-Benoît, par ordre de Mgr Dupanloup, leur annonçait l'arrivée prochaine de deux Bénédictins chargés d'administrer la paroisse en qualité de curé et vicaire, et ce fut, il faut le dire, une grande joie pour toute la population. Les habitants désiraient sincèrement revoir et posséder au milieu d'eux les successeurs de ces moines, qui firent autrefois la gloire et la prospérité de leur pays. Les espérances de l'avenir se rattachaient dans leur pensée aux souvenirs traditionnels du passé.

Dans la journée du samedi 7 février, une voiture chargée de quelques caisses, de tables, de chaises, de paillasses et de planches destinées à leur servir de supports, s'arrêtait devant le presbytère : c'était le modeste mobilier des moines, envoyé d'avance par l'évêque d'Orléans, qui avait voulu se réserver tout le mérite de cette nouvelle fondation. Le soleil venait de disparaître, et la nuit approchait, quand tout à coup un cri se fait entendre au milieu de la foule impatiente qui stationnait aux alentours de l'église : Les voici ! C'est que les sons graves et majestueux de la cloche se faisaient entendre,

et annonçaient au loin l'arrivée des saints religieux. Ils s'avançaient en effet, conduits par M. l'abbé Bougaud, vicaire général, archidiacre de Gien, délégué spécialement par Mgr l'évêque pour les installer en son nom. Ils étaient au nombre de quatre : le R. P. Arsène, nommé curé de Saint-Benoît ; le R. P. Théodore, son vicaire ; le T. R. P. prieur du monastère de la Pierre-qui-Vire, et un frère convers. Le curé de Saint-Benoît, dont les fonctions cessaient dès lors (1), vint les recevoir à la porte de l'église, sous le péristyle, pour les saluer, leur souhaiter au nom de tout son peuple la bienvenue, et les introduire dans la magnifique basilique à laquelle leur présence rendait son ancien titre abbatial, sans lui enlever son nom moderne d'église paroissiale, puisque les nouveaux religieux avaient reçu la mission de remplir les fonctions pastorales.

En voyant ces humbles et modestes religieux entrer avec recueillement et émotion dans ce lieu saint, rempli encore des souvenirs toujours vivants du passé, il était difficile, écrivait un témoin oculaire de cette scène touchante, de ne pas éprouver une profonde impression. Les enfants de saint Benoît rencontraient plus que des souvenirs dans ce sanctuaire aussi vénérable pour eux, plus vénérable même que le Mont-Cassin et Subiaco, puisqu'ils retrouvaient là les ossements de leur père, tandis qu'en Italie il n'y a plus qu'un parfum de son existence.

Arrivés au pied de l'autel, après avoir adoré avec une foi vive celui dont la main puissante et toujours bénie les a arrachés à leurs familles, à leur sol natal, pour les transporter auprès du tombeau même de saint Benoît, leur père, leur protecteur et leur modèle, ils semblaient chercher du cœur le précieux dépôt désormais confié à leur garde, et entonnèrent une hymne sacrée à la louange du saint patriarche. Pendant ce chant, que redisait l'écho des voûtes séculaires de la vieille basilique, la pensée se portait naturellement vers les innombrables générations de moines qui se sont succédé dans cette antique et illustre abbaye, la première de France. On croyait voir leur longue procession défiler lentement, se ranger dans ce chœur où ils siégeaient autrefois, et saluer ces jeunes frères, destinés à ressusciter leurs noms, leurs œuvres, et sinon leur gloire, au moins leur bienfaisance.

Le lendemain dimanche, 8 février, en la solennité de la fête de l'Epiphanie du Sauveur, eut lieu l'installation des Bénédictins, en qualité de curé et de vicaire de la paroisse, prélude, il faut l'espérer, de celle qui donnera un successeur au dernier abbé du monastère de Fleury-Saint-

(1) M. l'abbé Martin, nommé à la cure d'Ouzouer-sur-Loire.

Benoit. La messe fut chantée par le R. P. prieur de la Pierre-qui-Vire, assisté du R. P. Arsène et du R. P. Théodore.

Après l'évangile, M. l'abbé Bougaud, archidiacre de Gien, qui avait, avant la messe, procédé dans les formes ordinaires, à l'installation des deux Bénédictins appelés à remplir les fonctions pastorales, monta en chaire pour adresser aux paroissiens la parole au sujet du grand acte qui s'accomplissait sous leurs yeux. Il leur dit ce qui avait été dans le passé et ce qui pouvait être dans l'avenir la source de tout leur bien spirituel, de leur grandeur même et de leur gloire ; ce qu'avaient été pour le pays ces Bénédictins, oubliés hier et ressuscités aujourd'hui ; ce qu'ils pouvaient être encore avec l'aide de Dieu et le concours de leur bonne volonté.

Après la messe, les Bénédictins furent reconduits au presbytère, et tout le peuple chanta avec bonheur le *Te Deum* en actions de grâces. Une grande chose, en effet, venait de s'accomplir : il fallait en rendre gloire au ciel; mais après Dieu, il était juste aussi d'en reporter l'honneur à Mgr l'évêque d'Orléans, qui prenait rang, en cette occasion, parmi les fondateurs et les bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Benoît, et dont le nom doit être désormais inscrit, dans l'histoire de ce monastère célèbre, à la suite des noms à jamais vénérables des Léodebold, des Théodulfe, des Odon, des Gauzlin, et de tant d'autres hommes illustres par leur générosité et leur zèle, leur science, leur génie et leur sainteté.

III.

ESQUISSE DE LA VIE, DES ŒUVRES ET DE L'INSTITUTION DU R. P. MARIE-JEAN-BAPTISTE MUARD, FONDATEUR DES PÈRES BÉNÉDICTINS-PRÊCHEURS.

A quelle congrégation appartiennent les Bénédictins récemment installés à Saint-Benoît ? Quelle est leur origine ? Quelle est leur règle ? Quelle est leur mission particulière ? Ce sont là autant de questions auxquelles l'histoire doit répondre.

Les pères bénédictins de Saint-Benoît n'appartiennent en aucune manière, si ce n'est par la règle de saint Benoît, qui leur est commune, aux autres congrégations bénédictines de France, d'Italie ou d'Allemagne. Ils ont une existence canonique indépendante de toutes les abbayes anciennes et modernes de l'ordre. Toutefois, ils ont été affiliés à la congrégation des Bénédictins du Mont-Cassin et de la province de Subiaco. Leur maison principale, et jusqu'à présent unique en France, est le mo-


Pilier K (nord) Les quatre ages du monde
Pilier K. (Sud) St Martin Ev de Tours.
Pilier I (ouest) misères de la vie humaine
Annonciation Visitation Jésus dans le temple

nastère de la Pierre-qui-Vire, au diocèse de Sens (1); leur titre est celui de Bénédictins-Prêcheurs des Cœurs-de-Jésus et de Marie; leur fondateur est le R. P. Muard, prêtre du diocèse de Sens.

Le nom du R. P. Muard appartient désormais à l'histoire du diocèse d'Orléans, qui a adopté ses enfants et son œuvre, et il importe de faire connaître ce saint religieux, auquel il n'a pas été donné d'installer lui-même ses frères comme gardiens du tombeau de Saint-Benoît, mais qui avait prévu et pour ainsi dire prédit cet heureux événement (2).

Né le 24 avril 1809, dans la plus pauvre maison de l'un des plus modestes villages de la Bourgogne, Vireaux, petite commune du canton d'Ancy-le-Franc, à douze kilomètres d'Avallon, Marie-Jean-Baptiste Muard fut successivement curé des paroisses de Joux-la-Ville et de Saint-Martin d'Avallon, fondateur de la société des Pères de Saint-Edme, à Pontigny, et du monastère des Bénédictins du Sacré-Cœur-de-Jésus et du Cœur-Immaculé-de-Marie, à la Pierre-qui-Vire. Sa vie tout entière s'écoula dans la pratique exemplaire des œuvres de la piété, du zèle et de la charité, et il mourut jeune encore, en odeur de sainteté, le 19 juillet 1854.

Entré au grand séminaire de Sens en 1830, après avoir fait au petit séminaire d'Auxerre ses humanités d'une manière brillante, M. Muard apporta aux grandes et importantes études de la philosophie et de la théologie une application soutenue, qui fut loin de nuire à son avancement dans la vertu. Aucune branche de la science sacerdotale ne lui était étrangère, et l'on reconnut surtout en lui des aptitudes oratoires peu communes, jointes à un zèle ardent pour l'apostolat.

Aussitôt après son ordination, qui eut lieu au mois de juin 1834, M. Muard fut nommé curé de Joux-la-Ville, paroisse importante, mais extraordinairement difficile à gouverner. Les premiers essais de son zèle et de sa charité sacerdotale s'y exercèrent avec succès pour la sanctification des âmes. Transféré en 1838 à la cure de Saint-Martin d'Avallon, il y fut précédé par une immense réputation de talent et de sainteté, et son

(1) La Pierre-qui-Vire, commune de Saint-Léger-de-Fourcheret, canton de Quarré-les-Tombes, arrondissement d'Avallon, département de l'Yonne.

(2) Il y a environ dix ans, le R. P. Muard était venu visiter les ruines de l'abbaye et l'église monumentale de Saint-Benoît. Après avoir prié longtemps, agenouillé dans la crypte, avec un profond recueillement, il remonta dans le chœur, et s'adressant à M. le curé de la paroisse, il lui dit, en étendant sa main vers l'autel : « Un jour, nous chanterons ici l'office. »

arrivée devint pour la ville, qui l'accueillit avec des transports de joie, un véritable bonheur public.

L'accomplissement des fonctions pastorales, resserrées dans les limites d'une paroisse, était trop peu pour l'âme ardente de M. Muard : il lui fallait un plus vaste apostolat. Il lui tardait de répandre la surabondance de sa charité, de son dévoûment, de sa bonté sur le monde entier, en allant évangéliser les pays idolâtres. Cependant, il avait compris que ses désirs devaient être subordonnés à la volonté de ses supérieurs, et ils lui refusaient l'autorisation de partir pour les missions étrangères. Ce fut alors que, sous l'influence de la grâce qui illuminait son âme, il s'arrêta définitivement à la pensée de réaliser le projet de se faire missionnaire dans son propre diocèse, et il commença ce genre de ministère dans les paroisses voisines de celle d'Avallon.

Lorsque M. Muard eut obtenu de Mgr l'archevêque de Sens la faveur de suivre enfin sans obstacle la double aspiration de son âme, qui le portait vers l'apostolat et la vie religieuse, il s'associa un saint prêtre, et ensemble ils partirent au mois d'octobre 1840 pour Lyon, afin de faire, sous la direction des R. P. Maristes, un noviciat préparatoire aux missions diocésaines.

De retour dans son diocèse en 1841, M. Muard se préoccupa de l'heureuse idée d'acheter l'ancienne abbaye de Pontigny, pour en faire le siége de l'œuvre des *prêtres auxiliaires diocésains* qu'il voulait fonder. Après de grandes difficultés vaincues, il put s'installer en effet dans les bâtiments de cet antique monastère, avec son premier collaborateur et deux autres jeunes prêtres qui étaient venus se joindre à eux pour partager leurs travaux et goûter le bonheur de travailler en commun au salut des âmes. M. Muard avait atteint son but : il pouvait unir les douceurs et les avantages de la vie religieuse aux travaux extérieurs de l'apostolat. Cependant, son âme n'était pas encore satisfaite ; il voulait plus et mieux : il voulait la vie monastique avec toutes ses austérités. L'esprit de pénitence dominait en lui les ardeurs du zèle, ou plutôt il était convaincu que le zèle devenait d'autant plus efficace qu'il était uni à une plus grande mortification.

Ce fut sous l'influence de ces saintes et vives inspirations qu'il conçut le projet d'une nouvelle institution religieuse dont il croyait la fondation impérieusement réclamée par les besoins du siècle présent. Cette association devait réunir sous le même toit et sous la même règle trois sortes de personnes, pour suivre en commun un genre de vie analogue, sous le rapport de la pauvreté et de la mortification, à celle des Trappistes.

Les uns seraient consacrés à la vie contemplative et à la prière, les autres à l'étude et à la prédication ; les derniers, en qualité de frères, au travail manuel, tous se suffisant à eux-mêmes, dans une vie d'immolation, de sacrifice et de zèle, sans recourir à l'aumône, moyen peu sympathique à l'esprit du siècle, et d'ailleurs peu en harmonie avec les mœurs et les habitudes de la société moderne.

Il fallait, avant de travailler directement à la réalisation de cette sainte entreprise, consulter la volonté de Dieu. C'est dans ce but que M. Muard, accompagné d'un jeune prêtre du diocèse de Sens et d'un fervent laïc, entreprit le voyage de Rome. N'ayant pu se procurer dans cette grande ville un asile où ils pussent vivre dans une retraite absolue et étudier leur vocation, ils entreprirent le pèlerinage de Subiaco, solitude sanctifiée par la présence de saint Benoît, qui y passa les premières années de sa vie, caché à tous les regards (1). L'abbé de Saint-Benoît les accueillit avec charité, et s'empressa de mettre à leur disposition l'ermitage de Saint-Laurent, l'un des douze monastères que le saint patriarche avait fondés dans cette contrée. Construit au pied d'un rocher abrupt d'une hauteur perpendiculaire de plus de cinquante mètres, et au-dessus d'un abîme de deux cent cinquante mètres de profondeur, dans lequel se précipite un torrent, cet ermitage est attaché, pour ainsi dire, comme un nid d'hirondelle au flanc de la montagne, et son abord est presque inaccessible. Là, sous la direction et avec le secours de l'abbé de Saint-Benoît, M. Muard et ses compagnons firent dans la retraite, le silence et la prière, un fervent noviciat du nouveau genre de vie qu'ils voulaient embrasser. La règle de Saint-Benoît fut la base qu'adopta M. Muard pour faire les constitutions de son ordre ; il en retrancha quelques jeûnes pour y ajouter une abstinence plus étroite, et la rendit, en réalité, beaucoup plus austère.

Avant de revenir en France, M. Muard alla se présenter au souverain Pontife Pie IX, alors exilé à Gaëte, et obtint son assentiment pour la création d'un ordre de moines missionnaires.

Après son retour dans le diocèse de Sens, en 1849, M. Muard fit un second noviciat au monastère de la Trappe d'Arbelle, et se préoccupa ensuite de trouver une solitude calme, recueillie, où il pût bâtir un monastère.

Il existe sur la paroisse de Saint-Léger, dans les propriétés de M. le marquis de Chastellux, un lieu sauvage et éloigné de toute habitation,

(1) V. *suprà*, p. 7.

appelé la Pierre-qui-Vire, à cause d'un vieux dolmen druidique posé sur le haut du coteau au pied duquel coule le Trinclin. Ce fut là que M. Muard résolut de fixer sa demeure, tout près d'une source intarissable, connue sous le nom de fontaine Sainte-Marie. En effet, le 2 juillet 1850, les nouveaux ermites de la Pierre-qui-Vire prirent possession de ce désert, en s'installant provisoirement dans une pauvre cabane.

Le 3 octobre 1850, M. Muard prononça ses vœux dans l'église de Saint-Léger, entre les mains de l'archiprêtre d'Avallon, délégué par Mgr l'archevêque de Sens. Établi immédiatement supérieur de sa congrégation sous le nom de frère Marie-Jean-Baptiste du Cœur-de-Jésus, il reçut lui-même les vœux de ses compagnons.

Le jour même, les nouveaux religieux, qui venaient de consacrer leur vie à la pénitence et à l'apostolat, furent conduits processionnellement par un nombreux clergé jusqu'à leur monastère de la Pierre-qui-Vire, construit sur l'emplacement dû à la munificence de M. de Chastellux. Des multitudes accourues de tous les pays voisins assistaient à cette touchante cérémonie, qui laissa une profonde impression dans les âmes.

Quatre ans plus tard, le 19 juin 1854, le R. P. Marie-Jean-Baptiste, après une maladie de quelques jours, rendait à Dieu son âme au milieu de ses frères, ou plutôt de ses enfants, frappés de stupeur, mais pleins de confiance en la providence divine qui les avait conduits dans cette solitude. La mort de l'humble et fervent religieux fut un deuil général dans toute la contrée, et son tombeau y est en vénération comme celui d'un saint.

Les enfants du R. P. Jean-Baptiste continuèrent son œuvre. Ils vécurent conformément à son esprit et à la règle qu'il leur avait laissée, règle qui n'avait pas encore reçu la sanction suprême du chef de l'Église. Aussitôt après la mort du P. Muard, les religieux de la Pierre-qui-Vire s'empressèrent d'envoyer leurs constitutions à Rome. Deux d'entre eux s'y rendirent eux-mêmes en 1857, pour en obtenir l'approbation. Ils rencontrèrent de nombreuses et hautes oppositions. La sévérité excessive de leur règle était généralement désapprouvée. Deux points surtout soulevaient de graves difficultés : la pauvreté absolue du monastère, qui excluait toute propriété territoriale ; la rigueur de l'abstinence, qui repoussait non seulement tout aliment gras, mais encore l'usage du poisson, des œufs, du beurre et du lait. Une semblable austérité aurait pu exceptionnellement être tolérée pour un individu ; mais elle n'était évidemment pas admissible pour une communauté.

Les religieux de la Pierre-qui-Vire reçurent alors à Rome le conseil

de s'en tenir purement et simplement à la règle de Saint-Benoît, et de s'affilier, pour régulariser leur situation canonique, aux Bénédictins de la province de Subiaco, qui, sous l'inspiration de Pie IX et l'impulsion du R. P. abbé D. Casaretto, avaient repris la ferveur des anciens temps, et promettaient à l'Église une nouvelle ère d'éclatantes vertus monastiques.

Après quelques hésitations faciles à comprendre, à cause du respect que les enfants du P. Muard avaient pour sa mémoire, les religieux de la Pierre-qui-Vire se déterminèrent à suivre les avis donnés par les plus éminents, par les plus savants et les plus saints personnages de la cour de Rome, par le souverain Pontife lui-même, aux députés de leur monastère.

Le R. P. Bernard repartit pour Rome ; il régla toutes choses, et décida l'union en principe à l'ordre des Bénédictins. Le R. P. abbé Casaretto vint lui-même en France, passa huit jours à la Pierre-qui-Vire, et arrêta toutes les mesures d'exécution. Enfin, le 14 janvier 1859, le R. P. Bernard et deux de ses religieux obtinrent à Rome même, où ils étaient retournés pour la troisième fois, un décret d'approbation, dont l'exécution fut confiée à Mgr l'archevêque de Sens, et en conséquence duquel, la même année, et de l'assentiment du R. P. abbé Casaretto, l'érection canonique et l'union du monastère de la Pierre-qui-Vire à la province de Subiaco furent prononcées. La Pierre-qui-Vire fit dès lors définitivement partie de l'ordre treize fois séculaire de Saint-Benoît.

Les trois religieux députés du monastère prononcèrent leurs vœux à Subiaco, entre les mains du R. P. abbé D. Testu, dans la grotte même de Saint-Benoît, et revinrent en France pour recevoir à leur tour les vœux des autres religieux.

Telle est l'origine, tel fut le fondateur des Bénédictins-Prêcheurs des Cœurs-Sacrés-de-Jésus et de Marie-Immaculée, de la Pierre-qui-Vire, dont quelques membres furent incorporés, le 8 février 1864, au diocèse d'Orléans, et chargés d'administrer la paroisse de Saint-Benoît-sur-Loire (1).

Lorsqu'au VIIe siècle Léodebold, abbé de Saint-Aignan, et au VIIIe l'illustre évêque d'Orléans, Théodulfe, abbé de Saint-Benoît, fondèrent sur les rives de la Loire, dans le beau val de Fleury, le monastère et les écoles célèbres dont nous avons retracé l'histoire, leur pensée était de

(1) La vie du R. P. Muard a été écrite par M. l'abbé Brullée, aumônier du monastère de Sainte-Colombe-lès-Sens, en un volume in-12. (Sens, 1864.)

répandre dans nos contrées de saintes et civilisatrices influences. Leurs espérances n'ont point été trompées.

Les temps sont changés ; les besoins et les maux du siècle présent ne sont plus ceux des siècles barbares et des époques bouleversées du moyen âge. Cependant, la société moderne, elle aussi, a de pressantes nécessités, des plaies profondes, de grandes souffrances morales. Ne serait-il pas permis de voir dans la réapparition des enfants de saint Benoît dans le diocèse d'Orléans un de ces faits par lesquels la Providence aime à signaler ses sollicitudes miséricordieuses pour le salut des peuples? L'humble fondation du R. P. Muard n'est-elle pas appelée à renouveler, dans nos temps modernes, pour les jeunes générations qui s'élèvent, les bienfaits de la grande institution bénédictine que la révolution avait fait disparaître, et que le zèle saintement inspiré de l'illustre successeur de Théodulfe essaie de relever parmi nous?

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES SUR L'ANCIEN MONASTÈRE,
L'ÉGLISE ET LA VILLE DE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE.

SECONDE PARTIE.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES SUR L'ANCIEN MONASTÈRE, L'ÉGLISE ET LA VILLE DE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE.

CHAPITRE PREMIER.

ANCIEN MONASTÈRE DE FLEURY-SAINT-BENOIT.

I. Bâtiments claustraux primitifs. — II. Plan du monastère au XVII[e] siècle. — III. Reconstruction des principaux bâtiments conventuels au XVIII[e] siècle. — IV. Églises primitives. — V. Anciennes chapelles actuellement détruites.

I.

BATIMENTS CLAUSTRAUX PRIMITIFS.

Le sol qu'illustra pendant douze siècles l'un des plus célèbres monastères de l'Église de France n'est plus aujourd'hui qu'un champ vulgaire (1). La charrue a passé sur les fondations de ces cloitres vénérables,

(1) Le 24 fructidor an IV, M. Lebrun, architecte à Orléans, acheta tous les bâtiments de l'abbaye, les grands jardins et le clos attenant au monastère, pour une somme de 56,673 fr. en mandats territoriaux, somme équivalente à celle de 4,000 fr. en argent. Le 31 mai 1814, il revendit à M. Muzet, propriétaire à Saint-Benoît, l'emplacement et le reste des démolitions pour une somme de 5,000 fr. Les restes tronqués d'un pavillon qui servait autefois de parloir ont été seuls conservés.

dans lesquels se succédèrent tant de saintes et savantes générations de religieux, dont les œuvres ont immortalisé la mémoire, et c'est à l'histoire seule qu'il faut demander ce que l'archéologie serait impuissante à nous apprendre, puisqu'il ne reste pas même une ruine à explorer.

Au VIIe siècle, vers 640, les premiers moines que Léodebold, abbé de Saint-Aignan, établit en ces lieux n'eurent d'abord pour habitation que les bâtiments de la villa gallo-romaine de *Floriacum,* sorte de métairie semblable à celles que les monarques francs des deux premières races habitaient avec leur cour, et que les vieilles chartes et l'histoire décorent du nom fastueux de palais royaux. Toutefois, dès 778, et avant que les religieux ne se fussent déterminés à ouvrir aux jeunes nobles laïcs les écoles que Théodulfe organisa avec tant d'intelligence et qu'il rendit si célèbres, le monastère avait été considérablement augmenté. Il offrait, au témoignage d'Alcuin, une habitation spacieuse et parfaitement disposée pour les exercices de la vie religieuse et pour l'étude (1).

Dans ces temps reculés, le monastère de Fleury, conformément aux prescriptions de la règle de saint Benoit, avait été bâti avec une extrême simplicité : il était couvert en chaume. Aussi devint-il plusieurs fois la proie des flammes avec une rapidité qui s'explique par la nature des matériaux employés pour sa construction (2).

Le premier incendie connu fut allumé par les Northmans, vers 865. Obligés de s'enfuir à Orléans avec le corps de saint Benoit, les religieux, à leur retour, ne trouvèrent plus que des murs noircis par la flamme et à demi-renversés. Ils en relevèrent les ruines avec l'aide du roi Carloman, qui visita l'abbaye en 879 (3). En moins d'un an, les bâtiments conventuels se trouvèrent rétablis.

En 889, les religieux de Saint-Benoit, suivant en cela l'exemple général, firent construire un fort pour leur servir de défense contre les invasions inattendues. Ce fort, élevé par la prévoyance de l'abbé Gerbert, et autorisé par une charte de Charles-le-Simple, fut restauré au Xe siècle par l'abbé Wulfade, qui réclama alors le concours des habitants de Saint-Benoit. Il alléguait que cette petite citadelle pouvait être utile à la défense commune du monastère et de la ville (4). Les restes de cette fortification féodale ne disparurent qu'au XVIIIe siècle.

(1) V. Ire part., p. 52.
(2) *Lib. Miracul.*, p. 321.
(3) *Ibid.* — V. Ire part., p. 102.
(4) V. Ire part., p. 99.

En 974, sous l'abbé Richard, le monastère fut encore dévoré par les flammes. La négligence des ouvriers occupés à fondre des cloches occasionna ce sinistre. La reconstruction des bâtiments dura trois ans (1).

Aux ravages de l'incendie venaient souvent se joindre les désastres de l'inondation ; car, avant l'endiguement de la Loire, le val de Fleury en éprouvait de périodiques et considérables dommages (2).

Entre tous les événements les plus fatals, il faut placer l'incendie de l'an 1026. Il détruisit la grande église de Sainte-Marie et le monastère, de telle sorte qu'il ne restait pas un seul toit sous lequel les moines pussent trouver un abri momentané. Ils se virent réduits à demeurer dans un champ, sous des tentes improvisées. La ruine avait été instantanée ; la reconstruction, grâce au zèle intelligent et généreux de l'abbé Gauzlin, se fit avec une célérité prodigieuse. En effet, à peine un mois s'était écoulé, et déjà les religieux pouvaient habiter, dans l'enceinte du monastère, un bâtiment relevé par leurs mains (3).

Vers la fin du même siècle, en 1095, l'abbaye fut encore menacée d'un incendie qui détruisit en grande partie le bourg de Saint-Benoît (4).

Au XII[e] siècle, sous Philippe-Auguste, presque tous les lieux réguliers furent détruits par les flammes en 1185, ce qui mit les religieux dans la nécessité de solliciter du roi et du pape Urbain III l'autorisation de faire des quêtes pour les reconstruire (5).

Trois cents ans s'écoulèrent sans nouveaux désastres ; mais le temps avait exercé lentement ses ravages, et à la fin du XV[e] siècle, en 1490, il devint nécessaire de restaurer les bâtiments claustraux qui tombaient de vétusté. L'abbé commendataire Jean de la Trémouille ne recula pas devant cette dépense (6).

A un siècle de là, le monastère devint encore une fois la proie des flammes. C'était en 1584, le 5 décembre, à dix heures du matin, par un vent violent ; le feu se manifesta tout à coup et dévora les bâtiments les plus rapprochés de l'église, à l'occident. L'abbé Charles d'Orléans obtint du roi des secours pour réparer ce désastre.

(1) V. I[re] part., p. 135.
(2) Id., p. 161.
(3) Id., p. 206 et suiv. — *Vit. Gauz.*, p. 305.
(4) Id., p. 245.
(5) Id., p. 302.
(6) Id., p. 368.

II.

PLAN DU MONASTÈRE AU XVIIe SIÈCLE.

En 1644, sous le cardinal de Richelieu, de grands cénacles, un dortoir, un réfectoire, furent ajoutés aux constructions anciennes. Un plan des lieux, tracé l'année suivante (1), et reproduit dans la planche II, donnera, mieux que toutes les descriptions les plus précises et les plus détaillées, une idée des dispositions principales des bâtiments divers qui composaient l'ensemble du monastère de Saint-Benoît au XVIIe siècle. Voici la légende qui l'accompagne et l'explique ; elle est reproduite textuellement, et telle qu'elle se lit sur le plan authentique (*Pl.* 11) :

A, église.
B, entrée de l'église, telle qu'elle est à présent (2).
C, ancienne porte de l'abbaye, actuellement fermée.
D, ancienne porte de l'église, actuellement fermée.
E, logis abbatial.
F, cloître.
G, ancien réfectoire.
H, dortoir des religieux.
I, grande cour, partie de laquelle aboutit sur le réfectoire.
K, maison du maître de l'œuvre ; four du couvent.
L, pont servant à entrer dans l'abbaye à présent (2).
M, grenier de l'abbaye.

(1) Le plan d'après lequel M. Pensée a dressé sa vue cavalière de l'église, du monastère et de la ville de Saint-Benoît, a été dessiné sur parchemin par un géomètre-arpenteur, sous ce titre : *Plan et figure de l'abbaye et villenie de Saint-Benoit-sur-Loire, 1645*. Ce plan, qui appartient à la Société archéologique de l'Orléanais, est d'une parfaite authenticité. Comme tous les plans du même genre et de cette époque, il est tracé sans proportions et sans perspective. La *pl.* 11, reproduite d'après le dessin de M. Pensée, offre des lignes plus régulières et une perspective mieux observée.

Le plan de M. Pensée appartient au Musée d'Orléans, et fait partie de la magnifique collection des vues à l'aquarelle de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire, dues au talent de cet éminent artiste.

(2) L'entrée de l'abbaye était alors au sud, et l'entrée pratiquée en face de l'église, avec pont-levis, n'était encore qu'en projet.

N, logis des hôtes et infirmerie.
O, chapelle de Saint-Pierre.
P, grande maison qui sert à présent de réfectoire.
Q, jardins de l'abbaye.
R, planchette du chemin du port.
S, grange du sieur Mérasse.
T, chemin de 9 pieds de large *en question* (1).
U, chapelle de la Conception.
V, endroit où l'on prétend faire un nouveau pont pour entrer dans l'abbaye.
X, maison du sieur Prévost et chambrier religieux (2).
X', maison du sieur P. Brisson.
Y, ancien chemin du port.
Z, autre et troisième place devant laquelle on prétend faire l'entrée nouvelle.

De 1645 à 1712, il se fit quelques constructions assez considérables. En 1647, la clôture du monastère, qui avait été endommagée par l'incendie de 1584, fut enfin rétablie à la demande des religieux, qui obtinrent aussi la construction d'un pont-levis pour leur nouvelle entrée de l'abbaye. Ce genre de pont les rassurait davantage, parce qu'il pouvait les mettre à l'abri d'un coup de main, dans ces temps encore un peu agités.

La construction la plus importante de cette époque fut celle du logis abbatial sur un nouvel emplacement, et dans des proportions beaucoup plus considérables. Il était avant 1683 au nord de l'abbaye ; il fut transporté à l'occident, et l'on dut, pour lui donner un développement suffisant, achever d'abattre la vieille tour de Vitry, située à l'angle sud-ouest du monastère.

La tour de Vitry, détruite alors, avait 8 mètres de long sur 6 de large. La muraille, épaisse de 1m 50, avait 8 mètres d'élévation.

Les matériaux provenant de la démolition de la tour de Vitry et de la chapelle de la Conception, qui se trouvaient l'une et l'autre dans le péri-

(1) Ce mot *en question* indique suffisamment que le plan a été tracé en vue d'un procès que les religieux avaient à soutenir alors avec les habitants, pour la suppression du chemin du port, qui séparait les bâtiments claustraux des grands jardins, et qui permettait aux habitants d'aller du port à la place de l'Arcy et à Fleury, sans faire le tour de l'abbaye et sans passer par l'intérieur de la ville.

(2) Ces maisons, situées au nord et dans l'intérieur de l'enceinte de l'abbaye, furent affectées au logement des anciens. Lors de la réunion des religieux à la congrégation de Saint-Maur, plusieurs d'entre eux refusèrent de s'y laisser incorporer ; ils eurent une demeure à part dans l'abbaye, et y vécurent isolés.

mètre du nouveau plan, furent employés à la construction de l'abbatiale. Elle fut un peu plus tard agrandie par l'annexion de quelques bâtiments conventuels.

III.

RECONSTRUCTION DES PRINCIPAUX BATIMENTS DU MONASTÈRE AU XVIIIe SIÈCLE.

Près d'un siècle s'était écoulé depuis les importantes restaurations faites au monastère sous l'administration de Richelieu, et le temps, qui détruit tout, avait rendu la plupart des lieux réguliers à peu près inhabitables. Au commencement du XVIIIe siècle, la situation temporelle de l'abbaye permettait aux religieux de penser à construire enfin un monastère plus vaste, plus salubre et mieux approprié aux besoins de la vie de communauté, qui avait d'ailleurs subi plusieurs modifications. Aussi, en 1712, le prieur Dom Marin Bourgoin posait la première pierre d'un nouveau dortoir.

On donnait chez les Bénédictins le nom de dortoir au bâtiment principal du monastère. Primitivement, ce dortoir était commun à tous les religieux et à l'abbé lui-même; mais il fut partagé plus tard en chambres ou cellules desservies par un corridor. Chaque religieux avait son appartement particulier dans le dortoir; les principaux officiers, le prieur, le chambrier, le maître de l'œuvre, etc., avaient une habitation séparée. Quant à l'abbé, surtout depuis l'institution des commendes, il avait à sa disposition une maison complète, une sorte de palais dans l'enceinte du monastère.

Commencé en 1712, le grand bâtiment du dortoir ne fut achevé qu'en 1720. Un religieux de l'abbaye, Dom Guillaume Tremblaye, en avait donné le plan. C'était, au témoignage de Dom Chazal, une belle construction, orientée au midi, les chambres des religieux occupaient le premier et le second étage; au rez-de-chaussée était le réfectoire, vaste salle longue de près de vingt mètres et haute de huit mètres, dont l'entrée était à l'ouest, en face de la table du prieur. Il était éclairé par sept croisées, percées dans le sens de sa longueur; sous le réfectoire s'étendait un vaste cellier. Deux pavillons carrés terminaient chaque extrémité de ce bâtiment, qui dominait les jardins et offrait un bel aspect, vu du bord de

la Loire (1). Un fronton sculpté par un artiste orléanais se développait au milieu du toit, dont le sommet était orné d'une crête en plomb ouvragé.

En 1723, les jardins furent dessinés avec art et mis en harmonie avec le nouveau corps de bâtiment, qui fut complété quelques années plus tard par des bâtiments secondaires lorsque l'on eut démoli toutes les anciennes constructions impropres au service.

En 1731, le 6 mars, le prieur Jean-Baptiste Magnin posa à l'angle du grand dortoir la première pierre d'un bâtiment qui se rattachait au bâtiment principal. Enfin, en 1736, Dom Jean-Baptiste Sarrazin ajoutait à cette dernière construction un pavillon pour l'hôtellerie et la bibliothèque. Il profita pour cela de la démolition du château de Decise, dont il acheta et fit descendre les matériaux par la Loire, à peu de frais (2).

Le dernier monastère de Saint-Benoît subsista donc à peine un demi-siècle après son entier achèvement, et des vieillards qui avaient travaillé à sa construction dans leur jeunesse l'ont vu tomber sous le marteau des démolisseurs, après les mauvais jours qui ont enlevé à la religion et à la France tant de magnifiques maisons religieuses.

IV.

ÉGLISES PRIMITIVES.

Deux églises principales ont été successivement construites dans l'enceinte du monastère de Saint-Benoît, avant l'église actuelle, qui, d'après les renseignements précis donnés par l'histoire, n'est pas antérieure au XIe siècle, même dans ses parties les plus anciennes.

Les historiens du dernier siècle, Mabillon, D. Chazal, et après eux des auteurs modernes, plusieurs architectes et archéologues, avaient cru voir dans cette magnifique basilique, surtout dans sa crypte souterraine, une œuvre du VIIe ou du VIIIe siècle (3). C'était une supposition sans

(1) D. Chazal, ann. 1721.

(2) Mss. de la fabrique de Saint-Benoît, ann. 1736.

(3) Nous-même, dans un opuscule intitulé : *Pèlerinage à Saint-Benoît-sur-Loire* (1850), opuscule composé un peu à la hâte pour une circonstance particulière, nous avions admis comme possible que le *plan général* de l'église eût été conçu vers le VIIIe siècle, et que les fondations seulement de l'église actuelle eussent été commencées alors, au moins en partie. Nous devons déclarer que

preuve, que détruisait d'ailleurs un examen plus attentif et plus approfondi de l'édifice.

L'église principale du monastère de Fleury est désignée dans les chartes et dans l'histoire sous le vocable de basilique de Sainte-Marie, ou sous le nom de grande église.

Lorsque Léodebold vint établir les premiers religieux de Fleury, sous la conduite de l'abbé Rigomaire, il fit construire deux églises (1) : l'une sous le vocable de Saint-Pierre, c'était la plus grande et la principale ; l'autre sous celui de Sainte-Marie.

La petite église de Sainte-Marie était à l'orient, celle de Saint-Pierre au sud. Lorsque le corps de saint Benoit eut été apporté du Mont-Cassin à Fleury par saint Aigulfe, l'abbé Mommole, qui avait d'abord déposé cette précieuse relique dans l'église de Saint-Pierre, fut miraculeusement inspiré de lui préparer un tombeau dans le modeste oratoire de Sainte-Marie, qui, par le fait, devint l'église principale, et dut nécessairement être augmentée ou reconstruite (2).

On aime à voir le ciel se prononcer pour que le monastère naissant soit placé directement, et avant tout, sous le patronage de la vierge Marie ; c'était un heureux présage pour ses destinées futures.

Ces faits sont constatés par Aimoin, dans les vers suivants :

His ita dispositis, Leoboldus venerandus,
Posthabitis animo mordacibus optime curis,
Optataque diu tandem tellure potitus,
Fundamenta jacit domibus tunc apta locandis
Ut famulis Christi monachis habitacula condat,
Procurans, instat donec perfectio summa
Perfectum demonstret opus, finemque laborum.
Ecclesias demum binas *pro tempore parvas*
Construit et minimam Christi MARIÆ *Genitrici*
Dedicat. Ast aliam Sancti sub nomine Petri
Consecrat; hæc tunc major erat, speciosaque paulum
Tunc equidem; nam nunc postquam Genitricis in aula
Transiit hesperiâ vectum corpus Benedicti
Egregii corpus, spatio diffusior *hæc est,*
Basilicis nec non multis excelsior una.

cette supposition n'est plus soutenable, en présence des renseignements précis de l'histoire mieux connue.

(1) V. Ire part., p. 28.

(2) Id., p. 37.

Pl. N° 16



Publié par A. Gatineau à Orléans. Imp. Lemercier, Paris

Chapiteaux de la nef et du transsept (nord)

La seconde église dont parle Aimoin, qui, par ses dimensions, l'emportait de beaucoup sur plusieurs basiliques de l'époque, est restée debout jusqu'à la fin du XI[e] siècle. Battue par les ouragans, dévastée par les barbares, minée par l'incendie, elle n'a pas traversé sans gloire les trois siècles de son existence ; mais elle a disparu sans laisser aucune trace, sinon peut-être quelques sculptures incrustées dans le mur septentrional de la tour du péristyle. Toutefois, il paraît probable que la partie la plus ancienne de la crypte, qui ne s'harmonise pas avec le plan général de l'église actuelle, est un reste de cette seconde église.

De grands événements s'étaient accomplis, et de nombreux prodiges s'étaient opérés dans cette basilique. Elle avait été incendiée par les Northmans en 865. Pendant deux ans, ses murs, noircis et dégradés par les flammes, restèrent exposés à toutes les injures du temps, jusqu'à ce que le roi Carloman, venu à Fleury pour visiter les ruines de l'abbaye, en ordonnât la restauration.

Brûlée de nouveau, en 974, cette église fut restaurée par les soins de l'abbé Richard ; mais l'effroyable incendie de 1026, sous l'abbé Gauzlin, lui causa des ravages tels, qu'il fut impossible de la mettre provisoirement en état de servir pour les offices, tandis que l'on réédifiait l'église de Saint-Pierre, ébranlée d'abord par l'incendie et renversée par la tempête.

Construite sans art, comme la plupart des édifices mérovingiens, elle inspirait peu de regrets sous le rapport architectural ; d'ailleurs, elle était trop profondément atteinte dans sa solidité pour être rétablie de nouveau. Elle fut donc démolie vers l'an 1067 par l'abbé Guillaume, qui fit aussitôt jeter les fondements d'une autre basilique, de celle que nous possédons encore, et dont nous donnerons bientôt la description.

Cette seconde église de Sainte-Marie paraît avoir eu beaucoup d'analogie dans son plan avec la troisième église actuelle. Comme dans cette dernière, il y avait sous le sanctuaire une crypte. Cette disposition particulière de l'ancien édifice est constatée par les historiens des *Miracles de Saint-Benoît* (1).

(1) D. Chazal, ex *Vitâ S. Oswaldi,* p. 191. — Aimoin, *Lib. Miracul.,* p. 112. — V. I[re] part., *passim.* — André de Fleury, *Vitâ Gauzlini,* p. 308.

V.

CHAPELLES PRIMITIVES. — SAINT-PIERRE. — LA CONCEPTION.

On voit encore dans la ville de Saint-Benoît les restes d'anciennes chapelles dépendantes autrefois de l'abbaye; mais, outre ces édicules plus ou moins bien conservés, et que nous aurons à signaler ou à décrire, il en a existé d'autres dont le nom, l'emplacement, le souvenir, doivent être recherchés, parce qu'ils appartiennent plus intimement à l'histoire.

Chapelle de Saint-Pierre. — La première de ces chapelles où églises aujourd'hui disparues, la plus ancienne, la plus intéressante, était celle de Saint-Pierre. Construite par Léodebold au sud du monastère, vers 641, elle posséda le corps de saint Benoît pendant un an environ. C'est dans cette église que se retranchèrent l'abbé Meudon et ses religieux effrayés, lorsque les envoyés du Mont-Cassin vinrent pour enlever les reliques du saint patriarche.

On déposa de nouveau dans l'église de Saint-Pierre les saintes reliques, après leur retour d'Orléans, en 883, et elles y restèrent un an. Brûlé en 974, cet oratoire avait été presque aussitôt restauré; mais atteint une seconde fois par les flammes dans le grand incendie de 1026, il s'écroula quelque temps après. L'abbé Gauzlin le fit reconstruire et décorer avec magnificence. Les détails qu'André de Fleury donne sur l'ornementation de l'église Saint-Pierre par un artiste italien sont très-curieux au point de vue de l'iconographie chrétienne au XIe siècle (1).

Aucun titre de l'abbaye ne mentionne l'époque où fut démolie l'église Saint-Pierre. D'anciens manuscrits parlent de certains offices particuliers qui s'y célébraient au XIIIe siècle. En 1525, d'après D. Chazal, François Ier vint à Saint-Benoît et fut reçu à l'abbaye dans le bâtiment réservé aux étrangers. Ce bâtiment, observe-t-il, avait été construit avec des matériaux provenant de la démolition de l'église de Saint-Pierre (2). Elle ne fut, dans tous les cas, abattue qu'en partie, car en 1681, les restes subsistaient encore. Ils avaient été restaurés à la moderne. (*Pl.* 11, O.)

(1) V. Ire part., p. 97-134.
(2) *Hist. cœnob. Floriac.*, ann. 1525.

Chapelle de la Conception. — Tout près du monastère, en dehors des murs, au sud-ouest, s'élevait autrefois la chapelle de la Conception de la très-sainte Vierge ; elle fut démolie en 1683 (*Pl.* 11, V). Son style, décrit par quelques auteurs anciens, indiquait le XV[e] siècle comme l'époque de sa construction. Ce petit oratoire, élevé à quelques pas de la grande église de Sainte-Marie, consacré à la sainte Vierge, sous ce vocable particulier, est une preuve de plus des sentiments de dévotion que les religieux de Fleury-Saint-Benoît professèrent dans tous les temps envers l'auguste mère de Dieu

Lors de la démolition de cette chapelle, les pierres furent employées à la construction des murs des écuries de l'abbaye, et ce fut un grand scandale pour les habitants de Saint-Benoit, qui s'en exprimaient hautement, et manifestaient les plus vives récriminations contre Philippe de Lorraine, auteur de cette sorte de profanation. Dans tous les cas, le scandale était joint à un acte de mauvaise foi ; car, pour obtenir de l'évêque d'Orléans la destruction de cet oratoire renfermé dans le périmètre du nouveau plan de l'abbatiale, on s'était engagé à le reconstruire ailleurs. Aussi, quand arriva la nouvelle que le chevalier de Lorraine avait été frappé d'apoplexie foudroyante à Paris, le jour de la fête de l'Immaculée-Conception, le 8 décembre 1702, chacun disait que c'était là évidemment une punition méritée (1).

Chapelle de Saint-Lazare. — C'est sur l'emplacement de l'antique église de Saint-Lazare qu'avait été construite la chapelle de la Conception. L'église ou chapelle de Saint-Lazare faisait primitivement partie d'un établissement connu dans l'histoire de l'abbaye sous le nom d'Hospice ou Hôtellerie des nobles (*Hospitium nobilium*). Quelle fut la première destination de l'hospice bâti à l'ombre de l'abbaye dont il faisait partie en réalité ? Il semble bien naturel de penser que c'était là l'hôpital des lépreux et des malades dans lequel la charité des moines accueillait tous ceux qui avaient recours à elle.

Au commencement du IX[e] siècle, lorsque Théodulfe, agissant sous l'inspiration de Charlemagne, eut établi le collége des nobles à Saint-Benoit avant de transformer en hôtellerie, à l'usage des écoliers, la maladrerie de Saint-Lazare, les moines construisirent dans la ville un hospice pour les malades et pour les pauvres voyageurs étrangers. Louis-le-

(1) Mss. de la fabr., ann. 1702.

Débonnaire, quand il visita l'abbaye, prit les deux établissements sous sa protection, et il les dota généreusement l'un et l'autre. Le pape Jean VIII mentionne ces deux hospices dans une bulle accordée à l'abbé Théodebert en 878.

L'hospice de la ville eut sa chapelle, et l'hôtellerie des nobles conserva celle de Saint-Lazare pour l'usage particulier des écoliers (1).

(1) V. Ire part., p. 61.

CHAPITRE II.

DESCRIPTION ET ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ÉGLISE ACTUELLE DE SAINT-BENOIT.

I Plan général de l'église. — II. Son aspect extérieur. — III. Porte du nord. — IV. Tour du porche. — V. Porche. — VI. Intérieur de l'église.

I.

PLAN GÉNÉRAL DE L'ÉGLISE.

L'église actuelle de Saint-Benoît est désignée dans l'histoire sous le nom de basilique ou de grande église de Sainte-Marie.

Cette désignation la distinguait des autres églises ou chapelles élevées, soit dans l'intérieur, soit près des murs du monastère. C'était l'église conventuelle proprement dite, celle dans laquelle se célébraient les grands offices, et dans laquelle les simples fidèles étaient autorisés à entrer.

Évidemment cet édifice n'a pas été bâti d'un seul jet et sans interruption de travail. Trois siècles y ont laissé leurs traces. Cependant, ses différentes parties s'harmonisent entre elles pour former, malgré la divergence de leur style, un ensemble régulier. On voit que les constructions successives ont été subordonnées à une idée première, à un plan général conçu dès le principe et transmis, d'âge en âge, par les maîtres de l'œuvre à leurs successeurs. Avant d'entrer dans un examen analytique et raisonné de ses principales divisions, il est utile de considérer d'abord le plan général, les proportions et l'aspect extérieur de ce monument, type remarquable de l'architecture religieuse et monastique aux XIe, XIIe et XIIIe siècles.

Le plan géométral de l'église de Saint-Benoît présente dans le tracé des lignes de son périmètre l'aspect d'une double croix dont les bras supérieurs sont de moitié moins longs que les bras inférieurs. Ce plan a

beaucoup d'analogie avec celui des grandes églises monastiques de la même époque, telles que Saint-Hilaire de Poitiers, Fontevrault, le Puy-en-Velay, etc. ; mais il a certaines dispositions particulières qui font de cet édifice antique une des plus curieuses églises du centre de la France. (*Pl.* 12.)

Quel fut l'architecte ou plutôt le maître de l'œuvre qui conçut et commença à mettre à exécution, vers 1071, ce magnifique plan ? On l'ignore. Appartenait-il aux écoles et au monastère de Saint-Benoît ? Cela est probable, mais n'est pas prouvé. Quoi qu'il en soit, on peut dire, en considérant l'ensemble du plan de ce vaste monument, que celui qui l'a créé dans sa pensée est digne de figurer dans la savante génération de ces moines auxquels la France doit non seulement ses beaux édifices religieux, mais sa civilisation, sa prospérité agricole, ses chefs-d'œuvre littéraires, sa vie intellectuelle.

La surface couverte par l'ensemble des constructions a 92 mètres de longueur sur 20 mètres de largeur à la nef, et 43 mètres aux transsepts.

Le porche ou pérystile occupe un carré de 16 mètres environ sur toutes faces, 4 mètres de moins seulement que la largeur de la grande nef et des bas côtés de l'église. (*Pl.* 12, A.)

La nef principale mesure 32 mètres de long jusqu'aux transsepts sur 9 mètres de large. Le chœur est compris dans cette longueur. (*Pl.* 12, B, C.) L'élévation de la nef et du chœur est de 20 mètres sous clé de voûte.

Les deux nefs collatérales qui se prolongent et circulent, en forme de déambulatoire, autour du sanctuaire sont d'une largeur inégale : celle du nord a 4 mètres ; celle du sud a 3 mètres 60 seulement. (*Pl.* 12, D.) Leur élévation n'est que de 10 mètres.

Plusieurs portes donnaient accès autrefois dans l'église, soit aux religieux, soit aux fidèles ; une seule est ouverte actuellement, celle du porche.

Huit petites chapelles se rattachent au plan ; elles sont toutes orientées (tournées vers l'est). Quatre rayonnent dans le déambulatoire, autour du sanctuaire ; quatre s'ouvrent dans les transsepts. Il n'y a pas de chapelle au fond du chevet ; une fenêtre en occupe le centre. Elle est accompagnée à droite et à gauche d'une chapelle éclairée par trois fenêtres. Les deux autres chapelles absidales forment chacune une sorte d'absidiole dans un second transsept tracé par les deux tours qui flanquent le chevet. (*Pl.* 12, K.)

La crypte ou église souterraine offre dans son périmètre les mêmes dispositions que le chevet de l'église supérieure. Elle sert de base au sanctuaire et aux chapelles absidales, dont les piliers et les murs sont perpendiculaires à cette substruction.

Quatre-vingt-une fenêtres éclairent l'édifice. Elles se partagent ainsi : quatorze dans la grande nef; quatorze dans les bas côtés ; dix dans chaque transsept, en y comprenant celles des chapelles ou absidioles; treize dans le déambulatoire et les chapelles absidales ; treize dans la crypte.

II.

ASPECT EXTÉRIEUR DE L'ÉGLISE.

A l'extérieur, et considérée dans son ensemble, l'église de Saint-Benoit révèle à l'œil le moins exercé sa destination primitive. La sévérité de son aspect indique bien une église conventuelle. (*Pl.* 1 et 2.)

Dans les siècles les plus rapprochés de son achèvement, elle offrait la même simplicité de lignes, la même sobriété d'ornementation au dehors; mais elle se présentait avec plus de grâce dans sa gravité majestueuse. La tour du porche s'élevait à une plus grande hauteur, couronnée de créneaux et surmontée d'un campanille ; deux autres petites tours accompagnaient son chevet et dominaient le grand comble ; son beau clocher central se terminait par une flèche plus élevée, plus élégante, plus riche.

On retrouve dans l'aspect de ce monument tous les caractères des constructions monastiques des XI[e] et XII[e] siècles, indiqués dans les meilleures théories de l'art architectural (1).

Les contre-forts qui font saillie sur les murs s'élèvent seulement jusqu'à la corniche et participent à la simplicité générale de la construction. Leur relief est peu considérable, surtout aux transsepts, où ils s'élèvent, droits, sans ressauts ni empattements ; ce ne sont guère que des chaînes de pierres saillantes établies pour renforcer les murs. Les contre-forts des chapelles absidales ressemblent assez à des colonnes rondes et à demi-engagées dans les murs : ils sont terminés par un cône obtus ; leur base est formée par de grosses moulures toriques.

(1) V. le *Dictionn. d'architect.* de M. VIOLLET-LEDUC, aux mots : *Architecture religieuse, Arcs-boutants, Contre-forts, Fenêtres,* etc.

Il faut remarquer que le maître de l'œuvre, ayant calculé la force de résistance des contre-forts, crut devoir, pour maintenir la poussée des voûtes en pierre, dresser sur les murs des bas côtés de robustes piliers, du sommet desquels s'élancent des arcs qui s'en vont butter contre les murs du sanctuaire, sous la corniche, à la naissance de la voûte en berceau qui le recouvre. Jusque-là, dans la plupart des églises, les voûtes avaient été faites en bois. Les premières voûtes romanes, en pierre, s'étaient écroulées peu après leur construction. Ce fut au commencement du XIIe siècle seulement que, pour donner une garantie de durée à leurs édifices, les constructeurs eurent recours aux arcs-boutants, sorte d'étais en pierre ingénieusement inventés et savamment combinés pour maintenir les voûtes dans un parfait équilibre. Plus tard, les architectes de nos grandes cathédrales gothiques firent de ces arcs-boutants une ornementation gracieuse, en les surmontant de clochetons pyramidaux percés à jour. A Saint-Benoît, les contre-forts et les arcs-boutants sont à l'état primitif; on voit que l'art de bâtir faisait avec hésitation ses premiers pas dans une voie nouvelle et encore inexplorée.

Les transsepts n'ayant pas de bas côtés, il ne fut pas possible d'établir d'arcs-boutants pour soutenir la poussée de leurs voûtes. Elles restèrent quelque temps en bois, ainsi que les premières travées de la grande nef, et quand on voulut couvrir cette partie de l'église en voûtes de pierre, à la fin du XIIe siècle, il fut nécessaire de construire le berceau en cintre brisé, ou ogive, comme on pourra le remarquer en visitant l'intérieur de l'église.

Les murs de la grande nef sont aussi dépourvus d'arcs-boutants. Lorsqu'au commencement du XIIIe siècle, les religieux la firent achever, confiants dans le système nouvellement inventé des voûtes d'arêtes à nervures entre-croisées diagonalement, ils se bornèrent à donner plus d'épaisseur et de saillie aux contre-forts.

Dans sa simplicité austère, l'extérieur de Saint-Benoît n'est cependant pas entièrement dépourvu d'ornementation architecturale. Les fenêtres, plus larges que les fenêtres romanes des VIIIe et IXe siècles, ont, pour la plupart, leur cintre couronné d'un péricycle à billettes; plusieurs, notamment celles du chevet et des transsepts, ont leurs pieds-droits accompagnés de colonnettes qui reçoivent la retombée de leurs voussures à redan. Les pignons des transsepts sont décorés d'arcatures aveugles et de faux mâchicoulis. Une corniche chanfreinée règne autour des murs du grand comble ; elle est supportée par des modillons sculptés, dans certaines parties de l'édifice.

Les tours carrées qui accompagnent le chevet avaient été, à une époque relativement récente, rattachées au grand comble dont elles étaient primitivement séparées par un espace suffisant pour laisser arriver la lumière aux fenêtres du sanctuaire. Du mur de ces tours s'élançaient des arcs-boutants pour soutenir la voûte.

Le clocher central, posé à l'intersection des transsepts et de la nef, attire particulièrement les regards par ses proportions et par les détails de son architecture. Les quatre fenêtres sonémites ou beffroi sont garnies d'abat-sons couverts en ardoises ; elles sont longues, étroites, et à plein cintre ; leurs archivoltes à redans sont formées par des claveaux de petit appareil, alternativement blancs et noirs. La moulure torique qui encadre les archivoltes des fenêtres retombe sur les chapiteaux des colonnettes adossées à l'intérieur de leurs pieds-droits. Cet étage supérieur de la tour du clocher repose sur une base ou socle orné d'arcatures aveugles.

La toiture de la tour se termine par un cône à quatre faces, surmonté d'un petit clocher octogone. (*Pl.* 1 et 2.) Primitivement, ce clocher de la tour centrale était plus élégant et plus riche; il fut incendié par la foudre en 1615 et fut reconstruit aux frais du duc de Sully, abbé commendataire de Saint-Benoît, par les soins de Jacques Le Ber, son *custodinos* ou prête-nom.

III.

PORTE DU NORD.

Après avoir considéré à l'extérieur l'église dans son ensemble, et avant de pénétrer à l'intérieur pour admirer la belle ordonnance de ses principales divisions, deux points surtout appellent au dehors l'attention du visiteur, et doivent être vus et étudiés en détail : la *porte du nord* et le *porche.*

Au milieu de la septième travée de la basse nef du nord, entre deux contre-forts, a été construite au XIII[e] siècle une porte latérale qui, par la richesse de son style, peut être mise en parallèle avec les plus beaux morceaux de sculpture des cathédrales de Bourges et de Chartres. C'était à l'origine la seule porte destinée à mettre l'église en communication avec le dehors. Le mur qui séparait la grosse tour de l'église ne fut percé dans l'axe de la grande nef qu'au XVII[e] siècle. Il n'est donc pas étonnant de retrouver réunis dans cette porte latérale tous les carac-

tères d'une porte principale. On sait qu'au XIII[e] siècle ces sortes de portes avaient beaucoup plus d'importance que les portes secondaires. Elles présentent généralement dans la sculpture qui couvre leurs tympans, leurs pieds-droits, une réunion de scènes religieuses qui sont, dit ingénieusement M. Viollet-Leduc, comme la préface du monument. Or, tel est l'aspect de la porte du nord de l'église de Saint-Benoit : l'ordonnance en est parfaite, les sculptures du tympan sont très-remarquables ; elles ont un haut relief; les draperies et les ornements y sont traités avec largeur : c'est une page tout à fait magistrale. (*Pl.* 8.)

La baie de cette porte est profonde d'environ 3 mètres, et se compose de cinq pieds-droits, dans les angles rentrants desquels cinq colonnes rondes soutiennent la retombée des riches voussures qui encadrent le tympan. Deux autres colonnes soutiennent le linteau ; elles sont actuellement recouvertes d'un massif de maçonnerie.

Les bases arrondies des dix colonnes reposent sur des dés carrés d'environ un mètre de haut qui se présentent d'angle et sont réunis par un double socle commun, élevé à 1[m] 10 au-dessus du sol.

Les fûts des premières colonnes de chaque côté sont sans ornements. Sur le tailloir de leurs chapiteaux repose le premier rang des assises du massif de pierre ou contre-fort élevé à droite et à gauche, contre-fort qui devait être autrefois terminé par un clocheton ou par un amortissement quelconque détruit par le temps. Les autres colonnes portent chacune une grande statue inhérente à leur fût et sculptée en ronde bosse. La tête des statues s'élève presque à la hauteur du chapiteau ; leurs pieds reposent sur une console sculptée (1). Elles ont été affreusement mutilées. Aux attributs qui sont restés visibles, on peut reconnaître encore deux personnages bibliques : Abraham et David. Abraham tient une main posée sur la tête d'Isaac; l'autre est levée. Il regarde en haut l'ange qui vient arrêter son bras. C'est le sacrifice du mont Moria. Une harpe indique le roi David. Les quatre autres sont sans doute les grands prophètes qui ont annoncé la venue du Messie : Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et Daniel. Le maître de l'œuvre aura voulu réunir au-dessous de l'image du Christ, qui est représenté dans le tympan, assis sur le *scabellum*, tous les personnages qui ont écrit sa vie, les principaux patriarches des anciens jours qui l'ont prophétisé ou figuré.

Le tympan est divisé en deux scènes principales. D'abord, au sommet de

(1) Les portes de la cathédrale de Chartres présentent une disposition analogue. (V. le bel ouvrage de M. GAILHABAUT, l'*Architecture du V[e] au XVII[e] siècle*.)

l'ogive, partagée par cinq lobes arrondies et délicatement fouillées, est reproduite la figure du Christ ; il se présente assis dans l'attitude de la toute-puissance. Sa tête est ornée du nimbe crucifère ; il bénit de la main droite, et de la gauche tient le livre de vie. Les quatre évangélistes, courbés selon le mouvement du lobe qui les encadre, écrivent assis devant des pupitres. Leurs attributs distinctifs, l'ange de saint Matthieu, le bœuf de saint Luc, l'aigle de saint Jean, le lion de saint Marc, apparaissent au-dessus de leur tête et les font facilement reconnaître. Deux rangs de statues, placées dans de larges et profondes voussures, encadrent cette belle et majestueuse scène du tympan. Le premier rang se compose de huit anges aux ailes à demi éployées qui tiennent alternativement un encensoir et un chandelier. Le second rang offre une série de dix apôtres assis et nimbés. Ces dix personnages complètent, avec les deux évangélistes saint Jean et saint Matthieu, la liste du collége apostolique. C'est une magnifique traduction en pierre de la promesse faite par Jésus-Christ à ses apôtres, que lorsqu'il règnerait dans le ciel, eux aussi siégeraient sur des trônes pour juger les douze tribus d'Israël. *Dispono vobis... regnum ut... sedeatis super thronos*, etc. (Luc, XXII, 30).

Huit têtes d'anges, groupées au-dessus de la tête du Christ, à la pointe de l'ogive, rappellent les huit béatitudes, image symbolique du ciel.

Sur le linteau de la porte se développent trois scènes historiques relatives à la translation du corps de saint Benoit à Fleury. Elles se passèrent à Bonnée (*Bonnodium*), lieu où saint Aigulfe et ses compagnons, à leur retour d'Italie, s'arrêtèrent, et à Villeneuve (*Villa Nova*), hameau de Fleury-le-Vieux. C'est la reproduction littérale, si l'on peut s'exprimer ainsi, du récit d'Adrevald, historien de la translation du corps de saint Benoît (1). (*Pl.* 8.)

La première partie du bas-relief, en commençant par la gauche, à l'est, reproduit l'arrivée de saint Aigulfe à Bonnée, où il s'opéra, par la vertu des saintes reliques, un double miracle : la guérison d'un aveugle et celle d'un homme perclus. Le saint moine est représenté au moment où il extrait d'un coffre, dont le couvercle est rejeté sur le côté, des ossements qu'il place dans une corbeille. Ses compagnons de voyage sont derrière lui. Devant lui deux hommes se tiennent debout : l'un d'eux regarde le ciel dans l'attitude de la prière ; c'est l'aveugle guéri remerciant Dieu de lui avoir donné la lumière. L'autre dont le corps paraît encore un peu contourné et qui s'appuie sur le coffre, c'est le pauvre estropié

(1) ADREVALD, *Lib. Miracul.*, I, p. 9 et seq. — V. Ire part., p. 35 et suiv.

redressé miraculeusement par le simple attouchement des saintes reliques. Cette première scène présente quelque chose de symbolique dans la forme du coffre, qui semble posé sur des nuages. L'artiste aura voulu rappeler le tombeau du Mont-Cassin, ouvert pendant les ténèbres.

Le second acte de cette scène historique se passe à *Fleury-le-Vieux* (1). Aigulfe, de l'avis de saint Mommole, avait consenti à séparer des ossements de saint Benoît ceux de sainte Scholastique, sa sœur, pour les donner aux religieux du Mans qui l'avaient accompagné au Mont-Cassin. A peine ces précieuses reliques avaient-elles été déposées dans deux coffrets ou reliquaires différents, que deux miracles simultanés vinrent confirmer leur authenticité. Les ossements de saint Benoît, posés sur le cadavre d'un petit garçon, le rappelèrent à la vie; ceux de sainte Scholastique ressuscitèrent une petite fille. La sculpture a reproduit cette double résurrection d'une manière naïve.

Enfin, le troisième acte est le départ des moines de Fleury pour le monastère. Deux d'entre eux emportent triomphalement le corps de saint Benoît sur leurs épaules; deux autres moines ou clercs les précèdent en marchant en arrière, afin d'encenser les saintes reliques.

Trois riches moulures marginales d'environ 40 centimètres de large terminent la voussure. Ces moulures, gracieusement dessinées et délicatement sculptées, présentent malheureusement de longues solutions de continuité au sommet de l'archivolte; mais il en reste encore assez pour que l'on puisse réparer et reproduire ces feuilles tréflées, ces filets en zig-zag, ces entrelacs de bandelettes, ces chaînes de lozanges que le temps avait détruits en grande partie, et qui ont été remplacés par des pierres d'attente.

Les sculptures de cette porte ont été peintes. On retrouve encore au fond des plis des vêtements, et dans les creux des pierres, des traces de vermillon, de vert et de brun rouge.

A une époque qui doit être celle de la renaissance, si l'on en juge par le profil des moulures du cintre surbaissé construit sous le linteau, et par le style des colonnes qui ont été posées devant les colonnes primitives, l'ouverture de cette porte a été refaite, et ce n'a dû être qu'après la construction et le déplacement de la maison abbatiale qu'elle a été murée. Les fidèles, qui entraient autrefois dans l'église de l'abbaye par le côté nord (*pl.* 11, C), entrèrent par la porte du péristyle. Il y eut vers 1645 des

(1) V. Ire part., p. 36.

changements considérables dans la disposition des bâtiments accessoires du monastère. La cour sur laquelle ouvrait la belle porte du nord n'était plus qu'une basse-cour. Elle fut fermée comme inutile, et délaissée sans honneur. L'extrados de ses voussures ayant été mis à découvert, on ne sait pourquoi, à une époque assez reculée, l'infiltration des eaux pluviales l'endommagea de telle sorte, qu'elle n'offrirait maintenant qu'une ruine impossible à réparer, si elle n'eût été abritée sous un toit provisoire.

IV.

TOUR DU PORCHE.

Il est en France, à part nos grandes cathédrales, un certain nombre d'églises fort remarquables par leurs belles et riches façades; mais il n'en est assurément aucune qui offre en avant de la porte principale un *porche* ou *péristyle* comparable à celui qui sert de base à la tour antérieure de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire. Le voyageur qui pour la première fois descend dans le val de Fleury et se dirige vers Saint-Benoît pour visiter les restes de son antique abbaye, en apercevant à l'horizon cette église massive qui se dessine sur le ciel en lignes austères, est loin de pressentir les richesses architecturales qu'elle renferme, et qui lui apparaîtront soudainement en arrivant au pied de la tour du porche. En effet, il a bientôt sous les yeux un des plus beaux morceaux de l'architecture romane parvenue à son apogée. (*Pl.* 3.)

Le porche se compose de cinquante colonnes adossées à seize grosses piles quadrangulaires rangées en quinconces qui forment trois travées dans tous les sens et soutiennent l'étage supérieur de la tour. Cette majestueuse ordonnance produit un effet saisissant.

Chacune des cinquante grosses colonnes, engagée du tiers environ de sa grosseur dans la pile à laquelle elle est adhérente, est terminée par un riche chapiteau.

Les tailloirs à chanfreins sculptés qui reposent sur la corbeille des chapiteaux ont une saillie proportionnée à l'épaisseur remarquable des archivoltes ou arcs doubleaux à plein cintre surélevé qui encadrent les neuf portions de la voûte à vive arête jetée sur toute l'étendue du porche. (*Pl.* 4.)

Les chapiteaux avec leurs tailloirs ont environ le tiers de la hauteur du

fût des colonnes, et ces colonnes, un peu trapues, ont, du sol à la naissance de l'archivolte, 4^m 60 de hauteur sur 50 centimètres de diamètre. Cependant, cette élévation si peu considérable n'est pas dépourvue d'élégance ; elle s'explique naturellement par les fonctions que les piles ont à remplir. On voit qu'elles ont été faites aussi robustes afin de supporter toute la masse des étages supérieurs, auxquels elles servent de base.

Au-dessus du porche règne une vaste salle dont les dispositions principales sont exactement les mêmes. Les piles et les colonnes, perpendiculaires à celles du rez-de-chaussée, ont les mêmes dimensions quant à la grosseur ; mais elles sont beaucoup plus élevées. Cette salle ou chapelle a 10 mètres d'élévation, 3 mètres de plus que le porche, qui n'en a que 7. On y monte par deux escaliers tournants pratiqués aux angles, dans l'épaisseur du mur, et qui sont ouverts dans les basses nefs de l'église.

La construction de ce beau porche remonte aux premières années du XIe siècle [1022]. L'abbé Gauzlin, prince du sang royal, qui gouvernait alors l'abbaye, avait conçu de grands projets de construction, dans le but de donner à son monastère un aspect plus en harmonie avec son importance. On était alors en pleine féodalité. Il résolut d'abord de bâtir une tour plus élevée que toutes les tours seigneuriales voisines du riche et vaste fief de Fleury, une sorte de forteresse qui dominât les rives de la Loire et pût servir au besoin d'asile aux religieux, et les défendre contre les agressions ennemies si fréquentes dans ces temps agités. L'abbé Gauzlin eut-il la pensée que cette tour construite isolément à l'entrée occidentale du monastère pourrait servir plus tard de porche et de façade à la basilique de Sainte-Marie, réédifiée dans de plus vastes proportions? Cela parait probable, si l'on en juge par les sujets choisis pour son ornementation, et cela a eu lieu de fait.

Quoi qu'il en soit de la destination primitive de cette tour et des intentions de Gauzlin, quand cet abbé voulut réaliser son projet, il fit venir par la Loire une quantité considérable de pierres de taille extraites des carrières de Nevers... *Lapidibus quadris... quos navigio devehi fecerat a Nevernensi territorio.* Il manda ensuite le maître de l'œuvre, le moine Umbert ou Imbert. « Je veux, lui dit-il, construire une tour qui, par son « élévation et la beauté de son architecture, soit célèbre dans toute la « France. *Ad occidentalem plagam monasterii turrim statui cons-* « *truere... opus tale quod omni Galliæ sit exemplum* (1). » Il faut

(1) André de FLEURY, *Vie de Gauzlin.* — V. Ire part., p. 199.

avouer que le maître de l'œuvre entra avec intelligence dans la pensée de son noble abbé, et qu'il éleva un monument singulièrement remarquable, et auquel aucun autre du même genre ne pouvait en effet être comparé.

Cette grandiose construction, qui offre à un degré très-marqué des améliorations incontestables dans l'art de bâtir, telles que les voûtes d'arête substituées aux voûtes en berceau, ayant une date historique certaine, acquiert par là même une haute importance. Elle donne un spécimen authentique de l'état de l'art dans la France centrale, et spécialement dans les monastères bénédictins. Un effroyable incendie, qui dévora le monastère et la basilique de Sainte-Marie en 1026, retarda l'achèvement de la tour dont les premiers fondements avaient été jetés en 1022, et quatre ans plus tard, en 1030, à la mort de l'abbé Gauzlin, elle n'était pas encore terminée.

La tour du perche est désignée par les historiens de l'abbaye sous le nom de tour de Saint-Michel (2). Elle s'élevait primitivement à une plus grande hauteur, et elle était terminée par un campanille que François Ier fit abattre en 1527. Ce clocher ou campanille avait-il à sa base les mêmes proportions que la tour elle-même? Cela ne paraît pas admissible, car il aurait dû être, dans cette supposition, d'une élévation prodigieuse. Il paraît bien plus probable que la base du clocher reposait, non pas sur les murs extérieurs de la tour, mais sur les quatre piles intérieures qui forment un carré de 6^m seulement (*Plan géométral, pl.* 12) sur chaque face, au lieu de 16^m. En ramenant à ces proportions le clocher élevé au-dessus de l'étage supérieur actuel de la tour, on peut supposer, avec M. Viollet-Leduc, une terrasse circulaire et crénelée de laquelle il était facile de se défendre contre les assaillants. Ce qui justifie cette explication, c'est que l'extrémité du mur, au-dessus des baies du premier étage, n'a qu'une épaisseur de 60 centimètres. Il n'avait donc pas été construit pour être élevé à une grande hauteur, ni pour supporter la masse d'un

(2) Mgr de Beauregard, évêque d'Orléans, trompé par son érudition, fait remonter, dans ses notes manuscrites sur Saint-Benoît, la construction de cette tour et celle de l'église au VIIe siècle. M. Marchand, dans ses *Souvenirs historiques sur Saint-Benoît,* avait adopté la même opinion. Le manuscrit d'André de Fleury n'était pas connu, quand ces deux savants mirent en avant leurs assertions. Ils suivaient d'ailleurs, en cela, l'opinion généralement admise par les auteurs anciens qui ont parlé de l'église de Saint-Benoît. Aujourd'hui, il ne peut plus y avoir de doute sur ce sujet.

clocher. Ce n'est plus qu'un mur de défense ; il n'a que l'épaisseur d'un crénelage ordinaire (1).

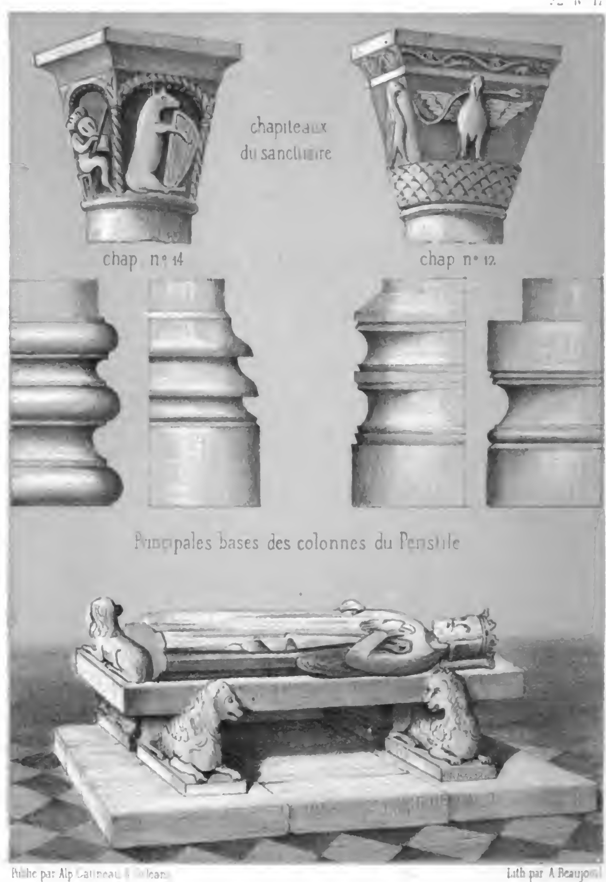
Telle qu'elle est actuellement, la tour du porche a, du sol à la naissance du toit, une élévation de 18 mètres et 16 mètres de largeur sur toute face. La toiture d'ardoise en cône tronqué qui la recouvre est terminée par une sorte de campanille écrasé, à quatre pans, percé de huit petites ouvertures sonémites. Un lanternon à huit pans termine cette toiture aux formes lourdes, à l'aspect maussade (2).

Le porche de Saint-Benoît se rapproche par ses vastes proportions des porches antérieurs des autres églises monastiques du XI[e] siècle. Il tenait une place intermédiaire entre les porches ordinaires et ceux qui, à l'imitation des porches de Cluny et de Vézelay, avaient presque la forme et les proportions d'une église précédant celle du monastère, ce qui confirme dans l'opinion que l'abbé Gauzlin avait eu l'intention positive de faire du rez-de-chaussée de sa tour féodale une sorte de narthex, réminiscence des anciens *atria* ou cours des catéchumènes, afin de la relier plus tard à l'église nouvelle qu'il projetait. Mais pourquoi ce narthex, cet *atrium* ? Il n'avait pas une très-grande raison d'être, sans doute ; mais la persistance des idées consacrées par le temps était telle alors, que l'architecture religieuse persévérait dans des habitudes de constructions qui n'étaient plus en rapport avec la discipline reçue dans l'Église. On continuait toujours à construire de vastes porches, comme s'il y avait eu encore des catéchumènes et des pénitents publics.

Le maître de l'œuvre de Saint-Benoît, homme savant et initié à toutes les nouvelles combinaisons architecturales et à tous les progrès, voulut faire mieux que les porches massifs et obscurs des églises romanes, que sans doute il avait visitées dans ses pérégrinations artistiques : il imagina un portique ouvert dont les gros et nombreux piliers, surmontés de voûtes solides, constitueraient un soutènement capable de porter une tour élevée, et qui offrirait plus tard aux pèlerins un abri spacieux à l'entrée de l'église, avant l'ouverture des portes.

(1) VIOLLET-LEDUC, *Dictionn. d'architect.*, p. 336, au mot *Clocher*. Ce savant auteur a tracé le plan, en élévation, de la tour de Saint-Benoît, telle qu'il la suppose avoir été construite primitivement.

(2) Mss. de la fabr. de Saint-Benoît. — C'est en 1661 que le toit de l'église a été terminé par ce campanille. La charpente du clocher central ne pouvait plus soutenir le poids de toutes les cloches ; on descendit alors les quatre plus grosses, et pour les placer dans la tour de Saint-Michel, on la surmonta d'un beffroi.



Publié par Alp. Gatineau à Orléans — Lith. par A. Beaujoint

Tombeau de Philippe I Roi de France etc.

Quant à la destination originelle de la grande salle de l'étage supérieur, il est difficile de l'indiquer précisément. Il est certain toutefois qu'elle a été appropriée de manière à servir de chapelle, et cela avant le XIII[e] siècle, si l'on en juge par les trois absidioles ou crèches pratiquées dans le pignon à l'est, et orientées comme l'église. Elles terminent les trois nefs formées par les piliers ; au fond de chacune d'elles on remarque les traces de petites fenêtres à plein cintre ouvertes au-dessus des autels, du côté du monastère, lorsque la tour et l'église étaient encore séparées l'une de l'autre, ce qui dura plus de trois siècles. En dehors des renseignements précis que donne l'histoire sur l'époque de la construction de la tour et celle de la nef, il est apparent pour tous que la tour a été isolée, qu'elle a été élevée antérieurement à l'église actuelle, et qu'elle n'a pas été bâtie dans des proportions rigoureusement corrélatives à celles de la nef et de ses collatéraux.

L'usage d'ériger dans les clochers un ou plusieurs autels consacrés aux saints anges, et surtout à saint Michel, est un fait liturgique plusieurs fois attesté par les textes historiques et par les monuments. Quant à la chapelle du porche de Saint-Benoît, elle n'était pas seulement destinée aux abbés, car on y plaça au XV[e] siècle des stalles semblables à celles du chœur, pour les religieux (1). Dans tous les cas, que ce premier étage ait été, dès l'origine, destiné à servir de chapelle, ou qu'il n'ait été qu'une simple salle, cet intérieur, par la beauté de ses proportions, l'élancement de ses piliers et de ses colonnes, la richesse de ses chapiteaux, accuse une œuvre hors ligne et bien supérieure à celles que l'on édifiait à la même époque.

Le dessin ichnographique du porche ne présente pas un carré parfait, mais une sorte de trapèze, dont la forme particulière appelle l'attention. L'analyse du plan indique dans la disposition du rez-de-chaussée toute une série d'irrégularités qui frappent à première vue, et que l'on remarque du reste dans d'autres monuments très-connus de la même époque, notamment dans un transsept de Notre-Dame de Paris. Cette imperfection dénote le peu de soin que l'on apportait dans l'exécution du plan donné par le maître de l'œuvre, soit pour en tracer les lignes, soit pour suivre avec précision les lignes tracées par lui. (*Pl.* 12, A.)

(1) Plus tard, lorsque les abbés, dont le logis était accolé au porche d'une manière si fâcheuse, eurent exclusivement l'usage de la chapelle de Saint-Michel, les stalles furent cédées à l'église paroissiale de Fleury. Après la Révolution, elles ont été rapportées dans l'église de Saint-Benoît. Elles n'ont pas de dossiers ; mais le siége et les accoudoirs sont absolument semblables à ceux des stalles du chœur.

Après avoir considéré la tour du porche dans son ensemble, on s'arrête volontiers à considérer les détails de son ornementation. L'extérieur n'offre que des surfaces plates coupées horizontalement par un simple cordon chanfreiné, qui correspond aux tailloirs des chapiteaux, tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage. Elle est éclairée dans sa partie supérieure par trois longues baies à plein cintre, ouvertes en retrait du nu du mur, perpendiculairement au-dessus des arcades du porche. (*Pl.* 1 et 2.) L'archivolte de ces baies est supportée par des colonnettes adossées à leur pied-droit ; leurs claveaux, comme ceux de tous les arcs doubleaux des voûtes, sont de petit appareil, et très-régulièrement taillés. (*Pl.* 3 et 4.) Deux ouvertures du premier étage, celle du milieu à l'ouest, celle de gauche au côté nord, ont été vers le XVI[e] siècle transformées en croisées ogivales à meneaux. Elles étaient destinées à éclairer la chapelle nouvellement restaurée ; les cinq autres furent murées.

La surface septentrionale de la tour présente une sorte d'ornementation d'un genre étrange. Des bas-reliefs de différentes dimensions y sont répartis çà et là d'une manière bizarre, dans l'appareil du mur, sans ordre, sans aucune harmonie entre eux. Ces pierres sculptées proviennent-elles de la petite église de Saint-Pierre qui tomba en ruine lorsque l'on construisait la tour, ou de l'ancienne église de Sainte-Marie? Ont-elles été encastrées dans cette façade par un appareilleur inintelligent qui n'y attachait aucun prix, ou par un moine pieusement inspiré qui voulait conserver ces restes d'un vieil édifice détruit? Toutes ces suppositions sont admissibles.

Voici, selon l'ordre de leur importance, les scènes que reproduisent les bas-reliefs du nord de la tour. (*Pl.* 13.) Le martyre de saint Étienne et son apothéose (1); plusieurs signes du zodiaque, dont cinq (les gémeaux, le bélier, les poissons, le sagittaire, le taureau) se lisent encore assez bien ; l'hiver personnifié dans la figure d'un homme qui se chauffe ; une louve allaitant ses petits ; deux animaux mal caractérisés. Malgré leur état assez avancé de dégradation, on aperçoit très-aisément que ces bas-

(1) Saint Étienne, premier des diacres élus par les apôtres et premier martyr, fut lapidé par les Juifs, irrités par les reproches véhéments qu'il leur faisait de leur obstination à fermer les yeux à la lumière de la vérité, pour ne pas voir le Fils de Dieu dans la personne du Christ qu'ils avaient crucifié. *Ejicientes eum extrà civitatem, lapidabant : et testes deposuerunt vestimenta sua secus pedes adolescentis qui vocabatur Saulus.... Positis autem genibus, clamavit voce magnâ, dicens : Domine ne statuas illis hoc peccatum.* (*Act.*, VII.)

reliefs sont mieux sculptés que les figures des chapiteaux historiés du porche.

La décoration intérieure du porche est singulièrement remarquable. Les seuls éléments qui la constituent sont les chapiteaux des nombreuses colonnes, tous ornés de sculptures, ainsi que leurs tailloirs. (*Pl.* 4 et 5.) Les bases des colonnes offrent de très-grandes variétés dans leurs profils; elles appellent l'attention et méritent d'être étudiées au point de vue de l'art architectural, à raison de leur rapport avec le style antique. (*Pl.* 17.)

Les chapiteaux sont de deux sortes : *simples* et *historiés*. Les *chapiteaux simples* sont ceux dont la corbeille est seulement décorée d'ornements ou de végétaux. Ils ont été évidemment mieux traités par les sculpteurs qui ont travaillé à la décoration de ce porche qu'ils ne l'étaient généralement dans les églises rurales de la période romane. Il en est dont la composition offre une grande analogie avec ceux de l'antiquité, et témoignent que le style roman n'est que la dégénération plus ou moins affaiblie de l'art romain. Les moines artistes auxquels on doit indubitablement ce beau travail de sculpture avaient dû s'inspirer par la lecture des manuscrits de Vitruve ou de quelques autres ouvrages sur l'architecture antique. L'analogie de ces chapiteaux avec le type ordinaire des ordres corinthiens et composites est des plus frappante. Plusieurs de ces chapiteaux simples paraissent inachevés. (*Pl.* 3, 4, 13.)

Les *chapiteaux historiés* sont ceux dont la décoration sculpturale offre des compositions à personnages; c'est le genre de chapiteaux, on le sait, qui distingue, comme trait particulier, le chapiteau roman du chapiteau antique. Les sujets qu'ils représentent sont traités avec une grande naïveté. Les figures y sont bizarres, disproportionnées, fantastiques. On y voit des chimères, des animaux d'une nature étrange. On dirait qu'en les composant les artistes se sont plu à y retracer des scènes effrayantes de nature à produire une impression profonde. A la même époque où fut construit le porche, l'abbé Gauzlin avait fait venir de Saint-Julien de Tours un moine nommé Odolric, habile dans l'art de la peinture (1). Sur les murs de l'église de Saint-Pierre, restaurée avant le fatal incendie de 1026, cet artiste avait représenté des scènes terribles de l'Apocalypse de saint Jean. Ce sont sans doute les mêmes sujets que reproduisent les chapiteaux du péristyle. Le texte sacré y a été in-

(1) *Vit. Gauz.*, p. 308. — V. Ire part., ch. x.

terprété d'une manière plus ou moins fantastique, et les différentes scènes ont été distribuées sans aucune loi d'intention ou d'harmonie sur les différents points du porche. Le hasard ou le caprice de l'appareilleur semble avoir été la seule règle suivie pour placer les chapiteaux sur les colonnes à mesure qu'ils sortaient tout terminés des mains du sculpteur. Un examen attentif donne à penser que les artistes qui façonnèrent les chapiteaux n'étaient pas d'égale force. On voit aussi que les végétaux y sont beaucoup mieux traités que les personnages. Quelques inscriptions latines y sont mêlées à la sculpture, et c'est un motif de plus pour croire que les moines sont les auteurs de cette riche ornementation. Des indices assez vagues porteraient à penser que ces sculptures ont été autrefois relevées par le luxe d'une décoration polichrôme ; dans les yeux de quelques personnages, on a trouvé du plomb ou du charbon qui simulait la prunelle.

Sans entrer davantage dans la question iconologique à propos des chapiteaux du porche, il sera plus utile de signaler ceux qui méritent d'être particulièrement remarqués, et de donner une explication des scènes qui y sont reproduites.

V.

PORCHE.

Le porche, cet *atrium* majestueux, chef-d'œuvre du XI[e] siècle, a repris depuis quelques années son aspect primitif, qu'un long abandon et de nombreuses dégradations lui avaient enlevé.

Il appartenait à notre siècle, et ce sera là une de ses gloires les plus pures, de remettre en honneur nos vieux édifices religieux, longtemps dédaignés et déshonorés. Grâce à cette heureuse réaction, l'admirable porche de l'église de Saint-Benoit a retrouvé sa première splendeur architecturale. Sa restauration, il est vrai, a inspiré des regrets aux poètes et aux dessinateurs amis du pittoresque. Ses piliers et leurs colonnes avaient pris, à l'extérieur, sous les influences de la pluie et du soleil, des tons chauds et des nuances singulièrement variées ; le temps y avait tracé de profonds sillons. Les herbes parasites, les plantes grimpantes y suspendaient leurs guirlandes de verdure. Les oiseaux de passage et les ramiers abritaient leurs nids et logaient leur famille dans les creux profonds des pierres de ses murs ruineux. On ne peut nier qu'il n'y eût un charme

secret dans l'aspect de cette vieille tour, s'affaissant sous le poids des souvenirs séculaires ; mais encore un demi-siècle, et c'en était fait du plus intéressant et du plus curieux de tous les monuments de la province orléanaise. La réparation, du reste, n'a pas été une reconstruction ; faite avec une intelligente discrétion, elle a laissé à l'édifice tout son caractère et son style (1).

Pour étudier avec méthode les chapiteaux du péristyle, et retrouver facilement ceux qui ont été exactement reproduits par les dessins annexés à cet ouvrage, il faut commencer à l'angle nord-ouest, nº 1er, et continuer dans l'ordre suivant : A, B, D, etc.

EST

Porte de l'Église.

		P 14		S 17	
	O 13	Q 15	R 16	T 18	
NORD	I 9	K 10	L 11	M 12	SUD
	E 5	F 6	G 7	H 8	
	Nº 1er	A 2	B 3	D 4	

OUEST

Le pilier nº 1er n'a que deux grosses colonnes. Un des chapiteaux est simple, celui qui est à l'est ; l'autre, au sud, est historié. (*Pl.* 15,

(1) Les restaurations de l'église ont été faites successivement sous la direction de MM. Delton, Millet et Lich, architectes attachés à la commission des monuments historiques, et sous l'inspection de MM. Clouet et Fournier jeune, architectes à Orléans. Les travaux ont été exécutés avec intelligence par M. Bezançon, entrepreneur à Saint-Benoît. La reprise en sous-œuvre des piliers de la tour du porche, des murs du transsept du sud, des colonnes de l'hémi-

Misères de la vie humaine.) L'artiste semble s'être étudié à y représenter les principales misères qui affligent l'humanité : un aveugle assis dans un angle demande l'aumône ; un pauvre mendiant porte une besace suspendue à son cou ; à l'autre angle on voit un estropié qu'un fou tient par la barbe ; au milieu, deux personnages enlacés dans les plis de deux serpents paraissent représenter tous les autres genres d'infirmités que le démon a introduits dans le monde, en faisant tomber l'homme dans le mal, à l'origine des siècles.

Le pilier 2-A n'offre que des chapiteaux simples, mais d'une ornementation sculpturale très-variée.

Le pilier 3-B est assurément le plus intéressant de tous. Les sculptures que l'on remarque sur les chapiteaux de ses quatre colonnes ont leur raison d'être en cet endroit. Placé à la droite des fidèles qui entrent dans l'église, ce pilier leur offre sur trois de ses faces de sublimes enseignements joints au souvenir des plus terribles vérités de la foi. (*Pl.* 14.) En effet, sur les faces ouest et nord de ce pilier 3-B sont représentées deux des plus grandes scènes de l'*Apocalypse;* au nord, les *quatre fins dernières de l'homme*. Un seul des quatre chapiteaux est simple, celui de la colonne à l'est du pilier ; cependant, il a un intérêt réel. Sous son tailloir on lit ces mots : UMBERIUS ME FECIT, *Umbert m'a fait*. C'est le nom du maître de l'œuvre, autrement dit de l'architecte auquel on doit le plan de ce beau porche. Si tous les autres chapiteaux ont été posés au hasard et sans ordre, ceux de ce pilier l'ont été avec une intention formelle ; leur place était bien marquée là. Ils y remplissent une haute mission ; il y tiennent un éloquent langage.

Le premier, à l'ouest, en face du spectateur qui entre sous le porche, est la traduction littérale des paroles du chapitre I de l'Apocalypse de saint Jean, v. 8 et suivants :

« Un jour de dimanche, je fus ravi en esprit, et j'entendis derrière « moi une voix forte et éclatante comme celle d'une trompette,

« Qui disait : *Écrivez dans un livre ce que vous voyez,* et adressez-le « aux sept églises qui sont en Asie. . . . . .

« Aussitôt je me retournai pour voir celui dont j'entendais la voix. « Regardant derrière moi, je vis *sept chandeliers d'or,* et au milieu

cycle du sanctuaire, de celles de la crypte, a offert d'immenses difficultés, habilement vaincues. L'ensemble de ce beau travail de restauration s'harmonise parfaitement avec les parties conservées du vieil édifice, et présente des garanties sérieuses de solidité et de durée.

« des sept chandeliers d'or, je vis quelqu'un qui ressemblait au Fils de « l'homme, *vêtu d'une longue robe et ceint au-dessus des mamelles* « *d'une ceinture d'or ;*

« Sa tête et ses cheveux étaient blancs comme la neige; ses yeux pa- « raissaient comme des flammes de feu ;

« Ses pieds étaient semblables à l'airain le plus fin, tel qu'il est dans « une fournaise ardente, et sa voix retentissait comme le bruit des « grandes eaux ;

« Il avait *en sa main droite sept étoiles,* et de sa *bouche sortait une* « *épée* à deux tranchants, et son visage était plus brillant que le soleil « dans sa force ;

« Au moment où je l'aperçus, je *tombai à ses pieds comme mort ;* « mais *il mit sur moi sa main droite* et me dit : Ne craignez rien, je « suis l'*alpha* et l'*omega*. . . . . .

« Écrivez donc les choses que vous voyez, celles qui sont et celles qui « doivent arriver dans la suite. . . . . . »

N'est-ce pas là une des plus magnifiques images des grandeurs de Jésus-Christ? Quelle saisissante révélation de la gloire du Dieu fait homme! quel sublime enseignement reçoit sur le seuil du temple le chrétien qui vient pour y visiter le Dieu caché sous les voiles eucharistiques! Quelle énergique invitation adressée à tous ceux qui entrent dans le saint lieu ! C'est comme une voix mystérieuse qui leur crie : *Prosternez-vous, et adorez.*

En considérant dans le détail ce bas-relief admirablement conservé, on est frappé de la manière ingénieuse avec laquelle l'artiste a traduit le texte de saint Jean. Tout est là : le Fils de l'homme ceint de son *riche baudrier,* posant sa *main droite* sur *la tête* de l'apôtre *tombé comme mort ;* les *sept chandeliers* représentant les sept églises (*septem ecclesiæ*) ; les *sept étoiles,* non dans la main, mais *à la droite* du Christ; le livre où il faut tout écrire (*quæ videris et audieris scribe in libro*). Le glaive manque ; il n'est pas dans la bouche du Fils de l'homme, mais on lit : *Gladium exi de ore Domini :* « Glaive, sors de la bouche du « Seigneur » (à l'impératif).

A côté de ce beau et curieux chapiteau, sur le même pilier B, à droite en entrant (nord), se présente une autre scène de l'Apocalypse, scène grandiose et terrible, dans laquelle figure l'agneau immolé, le Dieu de l'autel des chrétiens. Voici le texte même de saint Jean, qui donne à la simple lecture une explication du bas-relief :

« Et je vis qu'un ange avait ouvert un des sept sceaux, et l'un des

« quatre animaux disait d'une voix comparable à celle du tonnerre :
« Venez et voyez.

« Et j'ai vu : c'était *un cheval* blanc, et *celui qui le montait* avait un « *arc,* et on lui donna une *couronne,* et il sortit en vainqueur pour aller « à d'autres victoires encore.

« Et lorsque l'ange eut ouvert le second sceau, j'entendis la voix du « second animal qui disait : Venez et voyez.

« Et voici qu'un cheval roux sortit, et celui qui le montait reçut mis- « sion d'enlever la paix de dessus la terre, afin que les hommes s'exter- « minassent mutuellement, et on lui donna *un grand glaive.*

« . . . . Un cheval noir sortit ensuite. Celui qui le montait avait une « *balance* dans sa main. . . . .

« . . . . Un cheval blafard vint après les trois autres, et celui qui le « montait s'appelait la Mort ; l'Enfer le suivait. Une grande puissance « leur fut donnée sur les quatre parties du monde.

« . . . . A l'ouverture du quatrième sceau, je vis *sous l'autel de* « *l'agneau* les *âmes* de ceux qui ont été mis à mort pour la parole de « Dieu et en témoignage de son nom. . . . et il fut donné à chacun une « *robe blanche.*

« . . . . A l'ouverture du sixième sceau, la terre trembla, le soleil « s'obscurcit, la lune prit une couleur de sang, les *étoiles tombèrent* du « ciel sur la terre, et les *montagnes* furent *renversées.* . . . .

« . . . . Et les rois, les princes, les chefs de tribus, les forts, les ri- « ches, les esclaves et les hommes libres se cachèrent dans les cavernes, « et ils criaient :

« . . . . Montagnes, tombez sur nous ; dérobez-nous à la vue de celui « qui siége sur le trône ; défendez-nous contre les fureurs de l'agneau, « car le grand jour de leur colère est arrivé ; et qui pourrait se tenir en « leur présence? »

Il est impossible de rendre plus exactement, il faut dire plus minutieusement, ce passage de l'Apocalypse que ne l'a fait le sculpteur. Evidemment, un moine méditatif a pu seul faire dire à la pierre des choses si élevées, et surtout les renfermer dans un espace si étroit, sans omettre aucun détail essentiel. La naïveté du style de ces étonnantes sculptures est parfaitement en harmonie avec la simplicité de mœurs qui caractérisaient cette époque de foi.

Au même pilier 3-B (au sud), le chapiteau reproduit une autre page de ce catéchisme mural que les moines traçaient partout pour servir d'instruction permanente aux ignorants, et de sujet de méditation sé-

rieuse aux savants. Ce sont les *fins dernières de l'homme*. Au milieu, le *jugement particulier*. Le Christ, assis dans un grand nimbe ovale, entend l'accusation qu'un personnage fait contre lui-même, en lisant dans un livre qu'il tient à la main. A gauche, le *jugement général*. Le Christ est posé de la même manière, dans un grand nimbe ovale ; à sa droite, on voit des personnages de différents âges, nimbés, et levant les mains avec exaltation ; les personnages qui sont debout à sa gauche sont sans nimbe; leur attitude est celle de la douleur. A droite, le *ciel* et *l'enfer*. Le ciel est représenté par une réunion nombreuse de personnages dont on n'aperçoit que les têtes ; le Christ domine au-dessus de cette multitude. Toute cette scène, extraordinairement restreinte, apparaît à une sorte de fenêtre en plein cintre accompagnée de clochetons, ouverte au-dessus d'un mur crénelé ; c'est une tour de la *Cité de Dieu*. L'ouverture inférieure de cette même tour est un large soupirail qui laisse entrevoir deux réprouvés élevant leurs têtes au-dessus des flammes, avec les contorsions et les hideux grincements de dents du désespoir.

Le pilier 4-D a deux chapiteaux simples à l'est et au sud, et un chapiteau historié au nord. Ce chapiteau, sous l'image de deux bêtes enchaînées et maintenues captives, représente les effets malheureux et la punition du crime impur. (*Pl.* 10.)

Les chapiteaux du pilier 5-E sont simples, mais très-variés de dessin et d'ornementation. Ceux du pilier 6-F se présentent dans des conditions analogues, ainsi que ceux du pilier 7-G et du pilier 8-H. Cependant, dans ce dernier, il est un chapiteau que l'on doit placer parmi les chapiteaux historiés ; il offre la double scène de deux génies, celui du bien et celui du mal, qui se disputent l'âme de l'homme et l'âme de la femme, soit à l'origine du monde, soit dans le cours des âges. Cette image symbolique avait pour but de rappeler à l'homme les tristesses de sa naissance, la lutte incessante qu'il aura à soutenir pendant la vie contre l'esprit du mal.

Quant aux chapiteaux désignés sous le titre de *chapiteaux simples*, s'ils n'offrent pas d'intérêt sous le rapport moral ou historique, ils présentent de précieux modèles du genre roman à l'artiste qui les étudie. (*Pl.* 13.)

Au pilier 9-I, les quatre chapiteaux sont simples. Au pilier 10-K, deux chapiteaux sont simples, deux sont historiés. Celui du sud dépeint la récompense et la glorification de l'aumône dans la personne de saint Martin, évêque de Tours. C'était aussi un souvenir du passage du corps de ce grand saint au monastère de Fleury, lorsque les religieux de Mar-

moutiers fuyaient à l'approche des Northmans. On peut ajouter que les moines bénédictins eurent toujours beaucoup de dévotion pour saint Martin, suivant en cela l'exemple de leur saint patriarche, qui avait élevé dans son monastère du Mont-Cassin un oratoire en l'honneur du thaumaturge des Gaules (1). (*Pl.* 15.) Le chapiteau représente d'abord la scène de saint Martin debout, coupant son manteau pour en donner la moitié à un pauvre, nu et à demi-couché à ses pieds. Au milieu, il est représenté dans un grand nimbe soutenu par deux anges ; un troisième ange, à gauche de ce groupe, tient un encensoir, symbole du culte que l'on doit rendre aux saints. La tête d'un dragon qui tombe expirant dans une angle, indique l'idolâtrie vaincue par la puissance de la parole et la vertu des prières et des prodiges de saint Martin.

Au pilier 11-L, les trois chapiteaux de l'est, du sud et de l'ouest sont *simples ;* celui du nord est historié. C'est une scène symbolique de la fuite en Égypte. (*Apoc.*, XII.) La très-sainte Vierge, assise sur un âne, tient sur ses genoux l'enfant Jésus, dont la tête porte le nimbe crucigère ; la tête de la sainte Vierge est nimbée. Il n'en est pas de même de saint Joseph, qui tient les guides de l'âne d'une main et une branche d'arbuste de l'autre; cependant, sa tête est couronnée, sans doute en qualité de descendant des rois de Juda. En face, le roi Hérode, ou plutôt un de ses satellites, tenant un glaive nu à la main droite et une hallebarde sur l'épaule gauche, cherche l'enfant Jésus pour le faire mourir. Derrière ce groupe, l'archange saint Michel terrasse le dragon infernal, l'ange tombé du ciel, image des victoires du Christ sur l'enfer. (*Pl.* 14, *Fuite en Égypte.*)

Le pilier 12-M présente quatre *chapiteaux simples*. On pourrait cependant interpréter un très-petit groupe d'un chapiteau, à l'est, dans le sens de la scène de l'ânesse de Balaam qui, arrêtée dans un chemin étroit par un ange, se retourne pour parler à son maître. (*Nomb.*, XXII, 21 et suiv.)

Les colonnes du pilier 13-O n'ont que des *chapiteaux simples*. La colonne 14-P offre dans le développement de son chapiteau plusieurs scènes qui se rapportent à l'enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ. D'abord, en commençant par la gauche, on reconnaît l'*Annonciation* du mystère de l'Incarnation à la très-sainte Vierge par l'archange Gabriel, puis la *Visitation ;* à côté, *l'enfant Jésus* conduit par *saint Joseph ;* enfin, *Jésus dans le temple,* expliquant, à l'âge de douze ans, les saintes Écritures aux docteurs de la loi. (*Pl.* 15.)

(1) V. Ire part., p. 2.

La colonne du pilier 15-Q, à gauche de la porte d'entrée, n'a qu'un *chapiteau simple ;* à celle du pilier 16-R, à droite de cette porte, le chapiteau est moderne : c'est la copie de l'un des chapiteaux de l'étage supérieur ; le groupe qu'il reproduit paraît être une réunion de saints martyrs, peut-être les sept frères Machabées. Enfin, le pilier 18-T n'a que des *chapiteaux simples.*

VI.

INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE.

Il n'y a sous le porche qu'une seule porte pour entrer dans l'église ; elle correspond au milieu de la nef, et n'a été ouverte qu'en 1648, époque où l'on changea les entrées. Cette porte est en plein cintre avec pieds-droits à vives arêtes, sans aucun ornement. Il est regrettable qu'elle n'ait pas été mise en rapport de style avec le porche.

On ne saurait se défendre, en entrant dans l'église, d'une impression subite qui saisit l'âme et la pénètre d'un double sentiment d'admiration et de respect. Mgr de Beauregard, ancien évêque d'Orléans, dit quelque part, dans ses notes manuscrites sur Saint-Benoît : « J'ai visité deux fois « en ma vie cette église, seul reste d'un lieu si célèbre. . . . J'avoue que « je n'y suis jamais entré qu'avec vénération. »

Du seuil de la porte, le regard embrasse la profondeur et l'élévation de cette vaste basilique : on entrevoit à travers les colonnes du sanctuaire les chapelles absidales, et sous l'autel supérieur les jours mystérieux de la crypte.

L'église n'a été complétée qu'après de longues interruptions ; trois siècles, le XIe, le XIIe et le XIIIe, y ont laissé leurs traces distinctes ; cependant, il règne dans tout l'ensemble de l'édifice une grande harmonie.

Les arcades, les voûtes affectent dans la nef et le sanctuaire des lignes différentes : au plein cintre succède l'ogive ; mais la transition est si peu sensible, qu'il faut une attention réfléchie pour saisir les variétés de style habilement rapprochées et confondues dans cette magnifique construction.

Avant de considérer en détail les parties principales du monument, le visiteur a besoin de jeter un regard rapide sur le passé, afin de se bien convaincre que les conjectures de l'archéologie, fondées sur la simple

analyse architecturale, sont parfaitement en harmonie avec la vérité historique. Les annalistes de l'abbaye donnent des dates souvent très-précises, mais toujours exactes.

Après la tour du porche, les parties les plus anciennes de l'église sont la crypte et le sanctuaire. Ce fut l'abbé Guillaume, vers 1067, qui adopta le plan général de l'édifice et en fit jeter les premiers fondements, sous le règne de Philippe I[er], insigne bienfaiteur du monastère. Il paraît probable que la crypte était terminée, ainsi que les murs de l'abside, des transsepts et des premières travées de la grande nef, lorsque ce roi vint pour la seconde fois visiter l'abbaye, en 1079. Les voûtes, au moins celles des chapelles et des transsepts, ne furent construites qu'un siècle plus tard.

Raoul Tortaire, dans son *Livre des Miracles,* signale particulièrement un moine de Fleury, et semble l'indiquer comme l'inspirateur du plan de l'église. Il se nommait Odilon et remplissait dans la basilique, dont la garde lui était confiée, les fonctions de portier ou sacriste (*ejusdem basilicæ æditio*).

L'abbé Veran, qui succéda à l'abbé Guillaume en 1080, continua l'œuvre commencée par son prédécesseur, et dépensa des sommes considérables pour en amener l'achèvement.

. . . . *Condis quia templum*
Regi magnifico fœnore non modico (1).

L'histoire nous donne encore le nom du maître de l'œuvre qui succéda au moine Odilon dans la direction des travaux : ce fut le moine Gallebert. Ce religieux, chargé de payer les ouvriers, se trouvant à bout de ressources, obtint de l'abbé Veran l'autorisation de quêter dans les pays circonvoisins. Raoul Tortaire rapporte le succès qu'il obtint dans l'église de Vitry-aux-Loges, où le roi tenait alors sa cour (2).

Si l'église n'était pas encore achevée en 1085, lorsque l'abbé Veran mourut, elle dut l'être dix ans plus tard, en 1095, lorsqu'un incendie, sous l'abbé Joscerand, vint de nouveau désoler le monastère. C'était pendant les fêtes de Pâques ; les murs de la basilique avaient été recouverts de riches tentures de soie, preuve évidente que l'on y célébrait l'office.

Les voûtes du sanctuaire furent provisoirement construites en bois,

(1) V. I[re] part., p. 217.
(2) Id., p. 221.

sous l'abbé Joscerand, et les basses nefs restèrent inachevées. En 1103, l'abbé Simon, son successeur, fit mettre la dernière main au chevet de l'église, construisit dans le sanctuaire, au-dessus de la crypte, l'autel de Saint-Benoît, ce même autel dont on a retrouvé les fragments précieux en 1860; enfin, il acheva les transsepts et les collatéraux. La voûte en berceau légèrement ogival des deux transsepts aurait donc été construite vers 1108. Cette date historique, appliquée à ces deux grandes divisions de l'édifice, confirme les appréciations des archéologues, qui attribuent généralement la forme de leurs voûtes aux premières années du XIIe siècle.

Enfin l'abbé Barthélemy, en 1218, mit la dernière main à l'œuvre, en ajoutant quatre nouvelles arcades aux trois premières arcades de la grande nef, commencée en 1080, et en jetant sur cette vaste nef la belle voûte ogivale à nervures toriques qui la recouvre dans toute son étendue. Toutefois, la forme des dernières fenêtres donne à penser qu'une restauration postérieure à 1218 aurait complété l'église et l'aurait définitivement réunie à la tour du porche, jusque-là isolée. L'histoire ne fournit aucun renseignement à cet égard; mais il y a dans la construction des lignes de démarcation assez tranchées pour autoriser cette supposition.

Dans la suite des siècles, l'église a subi des restaurations dont les traces tendent heureusement à disparaître d'année en année; elles sont l'objet dans cet ouvrage d'un chapitre spécial qui en fixe le souvenir. Les préliminaires historiques qui précèdent suffisent pour éclairer les explorations archéologiques du visiteur qui désire étudier sérieusement ce remarquable monument. Eclairé par ces préliminaires historiques, il parcourra le monument avec plus d'intérêt.

GRANDE NEF ET COLLATÉRAUX.

XIIIe *siècle* [1218].

La nef principale, haute de 20 mètres sous clé de voûte, est flanquée de deux petites nefs beaucoup plus basses, et avec lesquelles elle est mise en communication par sept arcades. Ces arcades sont ogivales, larges de 4 mètres, et munies à l'intérieur d'un redan chanfreiné qui forme archivolte ou voussure, et dont la retombée repose sur une colonne à demi-engagée dans la pile qui partage chaque arcade. Toutes les piles sont cantonnées de quatre colonnes, dont les chapiteaux variés ont

beaucoup d'analogie avec les chapiteaux du porche. Deux de ces chapiteaux seulement sont historiés : ce sont ceux des colonnes des deux piliers les plus rapprochés des transsepts, derrière les stalles du chœur. (*Pl.* 16, *ch.* 1 et 2, *Tentation de saint Benoît.*) A droite, le chapiteau nº 1 représente la double scène de la tentation de saint Benoît, à Subiaco. Le démon, jaloux de la pureté angélique du serviteur de Dieu, prit les formes séduisantes d'une courtisane déhontée. Pour détourner sa pensée de cette dangereuse image qui se reproduisait sans cesse, et pour se délivrer des tentations incessantes qui l'obsédaient, saint Benoît eut recours à un acte de mortification héroïque : il se roula nu dans un buisson d'épines (1).

A gauche, le chapiteau nº 2 rappelle une autre épreuve que le démon fit subir au saint solitaire. Retiré dans les rochers de Subiaco, Benoît n'avait de communication qu'avec le moine Romain, qui lui apportait de temps en temps de la nourriture. Le démon chercha à le prendre par la famine, en brisant la clochette dont le son l'avertissait pour qu'il vint recueillir le pain qui lui était descendu du haut de la roche escarpée, au moyen d'une corde. Ce chapiteau est fruste ; une partie de la scène a été enlevée. Il est probable que l'on y voyait le saint prêtre du voisinage de Subiaco, qui, miraculeusement averti de la détresse de l'homme de Dieu, venait lui apporter à manger (2).

Ces deux *chapiteaux historiés* ont une apparence d'antiquité plus frappante que tous les autres *chapiteaux simples* de la nef ; ils ont dû appartenir aux premières travées construites vers 1103. Les autres auront été sculptés au XIIIᵉ siècle, à l'époque de l'achèvement de cette partie de l'édifice.

La grande nef, comme ses collatéraux ou bas côtés, est recouverte d'une voûte ogivale en pierre, à nervures entrecroisées ; les arcs formerets de la grande voûte sont reçus à leur retombée sur des colonnettes que supportent des consoles placées à la hauteur des gros chapiteaux.

Toutes les fenêtres de cette nef sont ornées à l'intérieur, et dans les angles rentrants de leurs pieds-droits, de colonnettes coupées à la moitié de leur élévation par un annelet torique. Le cintre de leur voussure est légèrement brisé ; dans les bas côtés, la voussure des fenêtres est d'un plein cintre parfait.

Il est apparent que les murs de la grande nef ont été construits à des

(1) V. Iʳᵉ part., p. 8.
(2) Id., p. 13.

époques différentes, quoiqu'assez rapprochées. Les quatre premières travées, en allant de la porte d'entrée vers le chœur, sont éclairées par des fenêtres dont l'appui descend en glacis jusqu'au nu du mur, sans qu'il y ait de cordon au terme de cette déclivité, tandis qu'aux trois travées suivantes, les dernières en arrivant aux transsepts, le glacis, beaucoup plus court d'ailleurs, se termine à un cordon faisant ressaut sur la colonne qui monte isolée à la voûte.

Les bas côtés ont subi dans la suite des temps quelques modifications sans importance ; celui du sud présente une différence avec celui du nord : le mur, sous les fenêtres, est partagé par de larges arcatures peu profondes et sans ornement.

Dans le bas côté nord, on remarque, au-dessus de l'ancienne porte d'entrée, une pierre sculptée représentant la Cène. Cette pierre faisait partie du jubé, détruit au commencement du XVIII[e] siècle.

Ce serait peut-être ici le lieu de parler de la tribune de l'orgue, qui remplit la première arcade à l'entrée de la nef. Elle repose sur une vaste coquille en pierre qui forme voûte. Il est regrettable que cette tribune, bâtie en 1657, n'ait pas été mise en rapport avec le style de l'église ; mais au XVII[e] siècle, le style gothique était trop dédaigné pour que les religieux eussent pu avoir cette préoccupation.

A l'autre extrémité de la nef, le chœur occupe les deux dernières arcades qui précèdent les transsepts. L'emplacement du chœur a varié. Avant le XV[e] siècle, il était au bas de l'autel de Saint-Benoît, près du mur de la crypte, et très-probablement derrière l'autel de la Sainte-Vierge, qui était l'autel principal, celui devant lequel les fidèles étaient admis (1). Toujours est-il que, depuis quatre siècles, le chœur est resté dans ce même emplacement. Son enceinte est formée par deux rangées de stalles. Il est ouvert du côté de la nef, depuis que l'église est devenue paroissiale. Autrefois, les stalles et leurs dossiers faisaient retour d'équerre et ne laissaient au milieu que l'espace d'une porte ; la stalle de l'abbé était à droite, en entrant ; celle du grand prieur à gauche, faisant l'une et l'autre face à l'autel.

Les stalles du chœur de Saint-Benoît sont connues et renommées ; elles méritent une étude toute particulière. Leur style est large et sévère ; il s'harmonise bien avec celui de l'édifice. On retrouve là un type

(1) Des fouilles opérées sous le dallage actuel de l'ancien chœur, entre la crypte et les transsepts, feraient peut-être découvrir les fondations de cet autel principal, et l'on pourrait alors être fixé exactement sur la place qu'il occupait.

remarquable, un spécimen curieux du savoir-faire des artistes qui travaillaient le bois au commencement du XVe siècle.

Ces stalles sont au nombre de trente-six de chaque côté du chœur. Les siéges du rang supérieur correspondent à autant de compartiments du dossier à dais qui les recouvre tous, sans aucune solution de continuité. Les pentes de ce dais prolongé d'un bout à l'autre des stalles sont découpées en ogives à contre-courbes ou accolades, et ornées de sculptures. Les sujets décoratifs de ces pentes sont très-variés. A droite ce sont des moines, les bras étendus et tenant dans leurs mains des philactères ; quelques-uns sont singulièrement mimés. A gauche, c'est une série d'oiseaux nocturnes aux ailes éployées. Chaque extrémité des dossiers se termine par une volute gracieusement contournée, et sculptée avec une grande délicatesse. Les accoudoirs et les miséricordes sont sculptés et reproduisent, selon l'usage adopté alors, des figures fantastiques et grimaçantes d'hommes et d'animaux. Les panneaux qui terminent chaque section de stalles sont décorés de sculptures en bas-relief. Le morceau le mieux conservé est celui qui remplit le panneau de l'extrémité du second rang des stalles, à gauche : il représente la sainte Vierge et l'archange Gabriel. Cette scène de l'*Annonciation* est très-remarquable. Les autres panneaux étaient remplis par des statuettes de moines représentant les saints patrons de l'abbaye, saint Benoît, saint Mommole, saint Aigulphe. On retrouve encore dans un panneau à demi-coupé les restes d'une statuette de sainte Catherine. C'est en appropriant le chœur aux exigences du service paroissial, au commencement du siècle, que l'on endommagea cette magnifique boiserie.

Pour s'enclore davantage, les Bénédictins avaient fait placer au-dessus des stalles, de chaque côté du chœur, des tapisseries tendues dans de larges cadres en bois de chêne. Cette sorte de cloison, ou paravent, a été enlevée depuis quelques années. (*Pl.* 6.)

C'est à Orléans même que les stalles ont été sculptées, et ce beau travail est dû à l'habileté d'artistes orléanais, dont l'histoire nous a conservé les noms. Voici ce que l'on trouve dans D. Th. Leroy à ce sujet :

« En 1413, le 6 janvier, les siéges et chaises à dossier qui sont dans « l'église de l'abbaye et monastère de Saint-Benoît ont été faites et par« faites par certains ouvriers menuisiers demeurant en la ville d'Orléans, « appelés Droin, Jacques et Collardin Chapelle, et ont coûté aux reli« gieux, prieur et couvent de l'abbaye, la somme de 400 livres tournois, « comme il appert par la quittance des dits menuisiers...

« Lesdites chaises ont été faites sous la supériorité de frère Begon de

PL. N° 18



Lith. A. Beaupont. Imp. M. Peusse

Vue du Sanctuaire

« Murat, abbé, moine de ce monastère; mais il n'appert pas qu'il ait « payé aucune chose pour icelles en ladite quittance, malgré qu'il soit « dit : *avoir reçu* des abbé et couvent ; mais il est dit : *par les mains* de « Simon Douard, grand prieur. Les chaises susdites sont composées de « cent formes en tout et d'une assez belle architecture. »

Ces cent stalles n'étaient pas toutes dans le chœur ; le surplus des soixante-dix-huit que l'on y comptait avait été placé dans la chapelle de la tour du porche. Plus tard, les abbés s'étant réservé pour leur usage particulier cette chapelle, mise en communication avec leur logis, les stalles furent cédées à l'église paroissiale de Fleury, d'où elles ont été rapportées au commencement du siècle, pour être placées dans les bas côtés, à droite et à gauche du sanctuaire.

En parlant des stalles du chœur, Dom Chazal dit : « C'était une œuvre « assez élégante pour le temps. On y avait sculpté des figures de moines « habillés comme alors, c'est-à-dire avec la cucule ample qui se porte « dans la congrégation de Saint-Maur, la couronne comme les Frères-Prê- « cheurs.

« Outre les armes du roi qui sont sur les stalles hautes, du côté de « l'épître, et les armes de l'abbaye de Fleury et de la maison d'Orléans, « on voit encore d'autres armoiries du côté de l'évangile : quatre lozanges, « trois étoiles, deux en chef, une en pointe, armes de l'abbé Begon de « Murat. »

Si la restauration de l'église et des motifs impérieux nécessitaient la suppression des stalles et le déplacement du chœur, lieu si plein de souvenirs, il faut espérer que ce meuble monumental, œuvre du XVe siècle, serait conservé dans toute son intégrité. Il est dans la vaste basilique des espaces assez libres pour le recevoir ; il faudrait à tout prix le préserver d'une mutilation que regretteraient vivement tous ceux qui s'intéressent aux beaux restes de l'art gothique et aux grands souvenirs de l'histoire.

TRANSSEPTS ET COUPOLE.

[1108.]

Entre le chœur actuel et le sanctuaire, s'étendent à droite et à gauche les transsepts qui forment les premiers bras de la double croix du plan géométral. (*Pl.* 12, E, E'.) Leur largeur est égale à celle de la grande nef. Dans chaque transsept s'ouvrent deux chapelles ou absidioles en cul-de-four. Elles sont éclairées par des fenêtres ouvertes à l'est, au-dessus

de l'autel. L'entrée des chapelles est ornée de deux colonnes à demi-engagées. Trois des chapiteaux de ces colonnes sont historiés.

La première des chapelles, dans le transsept nord, est consacrée à la sainte Vierge ; la seconde, à sainte Scholastique. Dans le transsept sud, la première chapelle est consacrée à saint Benoît ; la seconde, à saint Sébastien.

Le vocable des chapelles a varié depuis le XIIe siècle. Le même autel était consacré à plusieurs saints, ou plutôt était désigné pour l'acquittement de diverses fondations faites en vue de créer des prébendes aux religieux. Lorsqu'un donateur fondait un autel, le titulaire auquel les revenus de cet autel étaient attribués devait acquitter ou faire acquitter les messes ou services convenus, sur un autel spécialement désigné dans l'acte de donation. En général, les donations de ce genre étaient, dans presque toutes les églises, plus nombreuses que les autels.

Transsept nord. — Le chapiteau de la colonne, à gauche de l'entrée de la chapelle de la Sainte-Vierge, présente une scène qui n'a pas encore été expliquée d'une manière satisfaisante. Le Christ debout, un livre à la main, bénit deux personnages, un homme et une femme prosternés à ses pieds. A sa droite sont deux autres personnages debout, dont un lui présente un livre ouvert ; à sa gauche, un cinquième personnage s'incline les mains jointes et tournées vers la terre. De chaque côté du nimbe crucigère du Christ, sont gravés un A et un Ω. Sur la corbeille même du chapiteau, on lit : *Cleopas miles*, *Petrus miles*, *Hugo miles*. Plusieurs autres noms sont illisibles. (*Pl.* 16, *ch.* 3.) Ce sont là, sans doute, autant de donateurs.

La scène du chapiteau à droite de l'entrée de la chapelle de Sainte-Scholastique, ainsi que celle du chapiteau de la colonne opposée, s'expliquent facilement. La première représente Daniel dans la fosse aux lions (1). Le prophète est assis dans une sorte de baie de forme ovale et crénelée. Sa tête est nimbée, et de chaque côté du nimbe, on lit : *Daniel*. Trois lions sont à ses pieds. A sa droite, un ange soutient en l'air, et suspendu par les cheveux, le prophète Habacuc, qui apporte à Daniel le dîner préparé pour ses moissonneurs. A sa gauche, Nabuchodonosor se tient debout dans l'attitude de l'étonnement et de la satisfaction. (*Pl.* 16, *ch.* 4.)

Un épisode de la vie de saint Benoît est le sujet sculpté sur le chapi-

(1) Dan., xiv, 30.

teau à gauche de l'entrée de cette même chapelle de Sainte-Scholastique. Un Goth nommé Galla s'était emparé d'un villageois auquel il voulait enlever ses trésors. Cet homme lui ayant dit, pour échapper à sa rapacité, qu'il avait confié à saint Benoît tout ce qu'il possédait, Galla l'enchaîna et le conduisit à l'homme de Dieu, en le faisant marcher devant son cheval : « Lève-toi ! » s'écria le barbare avec insolence, en apercevant le saint religieux assis à la porte de son monastère. « Lève-toi et « donne-moi l'argent de cet homme. » Benoît regarda avec tranquillité les chaînes qui enlaçaient les mains du villageois, et ces chaînes furent brisées aussitôt. A la vue de ce prodige, Galla tomba aux pieds de l'homme de Dieu, tremblant et converti. (*Pl.* 16, *ch.* 5.)

Dans ce transsept nord, sur le mur occidental, à 3m de hauteur environ, on voit une grosse tête informe, à longues oreilles : c'est *l'effigie de la face de Raynaldus le Normand, barbare que saint Benoît frappa de mort*, dit un ancien historien de l'abbaye.

Cette tête informe aura été placée dans le mur, et à cette place, en souvenir de celle qui avait été incrustée en effet dans le mur de l'ancienne église, vers 896. C'est un fait rapporté par Aimoin. « Les anciens, dit« il, placèrent dans le mur du nord de la basilique de Sainte-Marie l'ef« figie en marbre de la tête de Raynaldus, afin de faire connaître aux gé« nérations futures la terrible vengeance que Dieu exerce toujours contre « ses ennemis. »

Dans le transsept sud, les deux chapelles de Saint-Benoît et de Saint-Sébastien ont été récemment restaurées, ou plutôt reconstruites. Les deux autels de ces chapelles sont d'un style qui s'harmonise parfaitement avec celui de l'église. Ils ont été consacrés l'un et l'autre dans le cours de l'année 1864.

Les deux transsepts sont vastes. Une fenêtre de très-grande dimension ouverte dans le pignon, au nord et au sud, deux autres fenêtres à l'ouest, deux à l'est, répandent surabondamment la lumière dans cette partie de l'église déjà éclairée par les fenêtres des chapelles.

L'espace rectangulaire qui existe au point d'intersection de la nef du sanctuaire et des transsepts, au-dessous du clocher central (*Plan géométral, pl.* 12, F), est recouvert d'une voûte octogonale à sa base et parfaitement hémisphérique à son sommet. Cette coupole, d'une construction hardie, repose sur les quatre pendentifs que supportent les angles rentrants des transsepts.

Sous la coupole, deux chapiteaux des colonnes des piliers qui sont à l'angle du sanctuaire à droite, et à l'angle de la nef à gauche, sont histo-

riés. Celui de la nef représente l'intérieur des cuisines du monastère. (*Pl.* 19, *ch.* 7.) Celui de l'entrée du sanctuaire reproduit un double miracle. Saint Benoît chasse un démon assis sur une pierre qu'il rendait tellement pesante que les moines ne pouvaient plus la soulever, et ressuscite un novice, broyé par la chute d'un mur renversé par le démon.

Sous la coupole avait été placée, en 1702, la pierre tombale de Philippe Ier, que l'on a enlevée en 1863. (*Pl.* 17.)

SANCTUAIRE. — TOMBEAU DE PHILIPPE Ier.

Le *sanctuaire*, qui est assurément la partie la plus intéressante et la plus curieuse de l'intérieur de l'église, se termine en hémicycle. Trente-deux colonnes, dont seize sont isolées et seize sont à demi-engagées dans les gros piliers, l'environnent et soutiennent la retombée de l'archivolte des arcades qui le séparent du déambulatoire. Ces arcades sont en plein cintre un peu surhaussé ; leur archivolte ou voussure forme un redan de 10 centimètres environ d'épaisseur. Les claveaux de ces arcades sont en petit appareil.

Les chapiteaux des colonnes inférieures de la partie du sanctuaire qui précède la crypte sont simplement ébauchés pour la plupart. Du côté gauche, deux seulement sont sculptés. Du côté droit, le premier de ces chapiteaux est historié et représente la sainte Vierge visitant sainte Élisabeth, et un ange tenant un encensoir. (*Pl.* 19, *ch.* 8.)

Un *triforium*, sorte de galerie composée d'arcatures aveugles et simplement décoratives, circule autour des murs du sanctuaire et de l'hémicycle. Cette galerie ne pénètre dans l'épaisseur du mur que de 20 centimètres environ ; elle est très-rapprochée des fenêtres et laisse un champ fort large au-dessus des arcades. (*Pl.* 18.)

Les colonnettes du *triforium*, dans la première partie du sanctuaire, sont au nombre de trente, simples et historiées. Pour découvrir plus facilement les différents sujets des chapiteaux historiés, il faut commencer par le bas du sanctuaire à gauche, et les examiner dans l'ordre suivant :

Chapiteau 1. — Simples draperies.

Chapiteau 2. — Sorte de chasse à courre. — Scène fantastique.

Chapiteau 3. — Saint Pierre marche sur les eaux. Jésus vint un jour à la rencontre de ses disciples qui pêchaient sur le lac de Galilée. Il marchait sur les eaux. Ils furent épouvantés, et disaient : « C'est un fantôme.

« — C'est moi, leur dit-il, ne craignez pas. — Seigneur, si c'est vous, s'écrie « saint Pierre, ordonnez que j'avance vers vous. — Venez, lui dit Jésus. » L'apôtre descend de la barque où il était avec ses compagnons, et il marchait sur les eaux pour aller à Jésus. Cependant, le vent soufflait avec force. Il eut peur, et il allait être submergé ; mais reprenant confiance, il s'écria : « Sauvez-moi, Seigneur. » Alors, Jésus lui tendit la main pour le soutenir, et lui dit : « Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous « douté ? » Et ceux qui étaient dans la barque vinrent, et tombant à ses pieds, ils dirent « Vous êtes vraiment le fils de Dieu. » (S. Matth., XIV, 25 et suiv.) (*Pl.* 20, *ch.* 3.)

Chapiteau 4. — Jésus voyant au-dessous de sa croix sa mère et son disciple bien-aimé, dit à sa mère : « Voici votre fils ; » et au disciple : « Voici votre mère. » (S. Jean, XIX, 26.) Le Christ est représenté sur la croix avec sa tunique. C'est un des types actuellement très-rares des christs byzantins sculptés sur la pierre. (*Pl.* 20, *ch.* 4.).

Chapiteau 5. — Simples feuillages.

Chapiteau 6. — La sainte Vierge et saint Joseph retrouvent Jésus dans le temple au milieu des docteurs. C'est le moment où l'enfant Jésus répond à sa mère qui lui disait : « Mon fils, nous vous cherchions ; » « Pourquoi me cherchiez-vous ? Ne savez-vous pas que je dois faire avant « tout la volonte de Dieu mon père. » (Saint Luc, II, 46 et suiv.) (*Pl.* 20, *ch.* 6.)

Chapiteau 7. — Ce chapiteau représente un double combat singulier. Les premiers combattants sont armés et couverts de boucliers ; les deux autres luttent corps à corps.

Chapiteau 8. — Personnage assis sur un cheval.

Chapiteau 9. — Oiseaux et reptiles.

Chapiteau 10. — Chevaux fantastiques.

Chapiteau 11. — Draperies et feuilles.

Chapiteau 12. — Quatre grands oiseaux. (*Pl.* 17, *ch.* 12.)

Chapiteau 13. — Feuillages.

Chapiteau 14. — Animaux joueurs d'instruments. Un singe joue du violon, un âne joue de la harpe, etc. (*Pl.* 17, *ch.* 14.)

Chapiteau 15. — Feuillages.

Du côté droit, en revenant du mur de la crypte à l'entrée du sanctuaire, on trouve :

Chapiteau 16. — Trois grosses têtes informes.

Chapiteau 17. — Oiseaux fantastiques.

Chapiteau 18. — Chevaux luttant entre eux.

Chapiteau 19. — Feuillages.

Chapiteau 20. — Têtes monstrueuses.

Chapiteau 21. — Samson enlève sur ses épaules les portes de la ville de Gaza et s'enfuit avec ce fardeau sur le sommet du mont Hébron, en présence des gardes postés à l'entrée de la ville pour l'empêcher de s'évader. (*Juges*, XVI, 1 et suiv.) (*Pl.* 20, *ch.* 21.)

Chapiteau 22. — Des bergers viennent adorer l'enfant Jésus dans l'étable de Bethléem. (*Pl.* 20, *ch.* 22.)

Chapiteau 23. — Départ de saint Maur du Mont-Cassin. Les envoyés de l'évêque du Mans sont à gauche du saint patriarche. Saint Maur reçoit la crosse abbatiale, symbole de la mission qui lui est donnée d'aller fonder des monastères dans les Gaules. Un des religieux placés derrière saint Maur tient une clé à la main. (*Pl.* 19, *ch.* 23.)

Les sept derniers chapiteaux de ce côté du *triforium* n'offrent aucune composition historique. Ils sont tous simples, et leurs sculptures ne reproduisent que des feuillages, des draperies, des chevaux, des oiseaux de proie, des dragons et quelques autres animaux aux formes fantastiques.

En avant du sanctuaire, dans la partie qui fut autrefois le chœur des religieux, on remarque, à 4m environ de l'entrée, une dalle différente des autres (1). C'est le lieu de la sépulture du roi Philippe Ier, mort à Melun en 1108, et inhumé dans l'église de Saint-Benoît, alors que le sanctuaire et les transsepts étaient à peine achevés.

Le caveau construit pour recevoir son cercueil est un quadrilatère oblong d'environ 2m 50 de long sur 1m de large.

L'ouverture du tombeau de Philippe Ier, qui eut lieu le 1er juillet 1830, avec toutes les formalités qui peuvent donner un caractère d'authenticité à un acte de cette importance, a permis de constater la présence des restes de ce prince dans l'église de Saint-Benoit. On lit dans le procès-verbal dressé en cette occasion par les autorités locales, en présence d'un délégué de la préfecture du Loiret, M. Pagot, architecte :

« Le roi est placé à découvert dans un cercueil qui paraît être de « chêne, autant qu'on peut en juger, étant très-consumé ; il est posé la

(1) On ne saurait demander avec trop d'instance, dans l'intérêt de l'histoire et surtout dans l'intérêt de la dignité royale, qu'une inscription, gravée sur cette dalle, indiquât l'emplacement du tombeau de Philippe Ier, ne dût-on mettre que ces mots : HIC JACET PHILIPPUS I, FRANCORUM REX MCVIII. Il serait bien préférable et plus convenable de replacer la statue de Philippe Ier sur son tombeau même.

« tête un peu élevée du côté de l'entrée de l'église, regardant l'autel. Il « paraît être d'une haute stature ; le cercueil dans lequel il est placé est « ceint d'une construction de pierres d'Apremont, dont quatre à sa « droite, trois à sa gauche, et une à chaque extrémité, liées ensemble par « un ciment très-vieux et très-dur. Ces neuf pierres, de largeur inégale, « ont 6 pouces (17 centimètres) environ d'épaisseur, 20 pouces de hauteur « (55 centimètres); elles ont une feuillure étroite pour recevoir cinq au- « tres pierres qui servent à fermer le tombeau. » Suit une description de l'état du cadavre, que l'on trouva recouvert de bandelettes tissues de soie à fleurs et feuilles courantes. On n'a trouvé aucun insigne, aucun reste de vêtements royaux ou religieux.

La pierre tombale que l'on voit actuellement dans l'église est la même que celle qui fut placée primitivement au-dessus même du caveau où le corps du roi repose, et qui avait été transportée sous la coupole, au point central de la croisée, en 1702, parce qu'elle embarrassait l'entrée du sanctuaire (1). Voici ce qu'en dit Montfaucon dans ses *Antiquités françaises :*

« Nous n'avons d'autres figures de Philippe Ier que son tombeau de « Saint-Benoît-sur-Loire. Ce tombeau a 6 pieds 9 pouces de long (2m 25), « et est d'une seule pièce, hormis les lions qui le soutiennent. La cou- « ronne est ornée de trèfles et de fleurs de lys qui sont présentement « cassées. Ce qu'il y a de singulier, c'est que Philippe, étendu sur son « tombeau, tient un gant. Ce gant était pour la main qui soutenait l'éper- « vier que les princes et les seigneurs se faisaient honneur de porter en « ces temps-là. »

Cette pierre tombale, enlevée et rejetée hors de l'église, non sans avoir subi quelques dégradations en 1793, fut restaurée (2) et replacée dans l'église en 1830 (3).

(1) On lit dans un vieux manuscrit appartenant à la fabrique de Saint-Benoît : « Le P. Dom François Vivier, visiteur, fut d'avis, pour plus grande décence et pour faciliter les cérémonies, qu'on retirât entre les chaises du chœur et sous le dôme la tombe amovible de Philippe Ier, roi de France, qui était entre les deux portes latérales du chœur. Les pieds étaient où l'on a fait mettre depuis une pierre carrée d'ardoise.... Au moins cette pierre, avec la remarque que nous faisons ici, conservera à la postérité la mémoire de la place où était cette tombe qui incommodait, lorqu'on entrait au chœur, pour faire les génuflexions..... » (Fol. 68.)

(2) Par M. Romagnési, sculpteur.

(3) Deux des anciens lions en pierre, qui étaient tombés en la possession de M. Regnard, propriétaire à Saint-Benoît, ont été offerts par lui à l'église, en 1863.

Avant de monter sur le palier supérieur du sanctuaire pour examiner en détail l'ornementation des chapiteaux des colonnes de l'hémicycle, il faut considérer dans son ensemble cette partie importante de l'édifice. C'est là, en effet, le lieu le plus considérable. Toutes les grandes lignes convergent vers ce point, comme vers le centre mystérieux où doivent se concentrer toutes les pensées, toutes les aspirations, toutes les prières, toutes les espérances.

L'autel principal, celui qui était destiné à la célébration des messes solennelles et des grands offices, s'élevait un peu en avant du mur de la crypte, et de manière à être aperçu des fidèles placés dans les transsepts. Cet autel, appelé dans le langage liturgique l'*autel majeur*, était consacré à la bienheureuse vierge Marie. En le maintenant à cette place et en lui donnant ce vocable, les religieux conservaient les souvenirs d'une double tradition. Dans l'ancienne église, remplacée par l'église actuelle, l'autel était ainsi placé devant la crypte, et il était également consacré à la mère de Dieu. Ceci est attesté par tous les historiens des *Miracles de Saint-Benoît* (1).

L'ordonnance générale du sanctuaire est subordonnée à la surélévation de la crypte, qui domine de 2m le sol de l'église. Le maître de l'œuvre, en adoptant de préférence une telle disposition, a dû obéir aux inspirations de sa piété envers saint Benoît. Il voulut que du chœur on pût apercevoir, par les ouvertures pratiquées dans le mur perpendiculaire élevé derrière l'autel majeur, la lueur des lampes allumées nuit et jour dans la crypte, devant le tombeau du saint patriarche. Pour que les nombreux pèlerins qui venaient le visiter et le vénérer ne troublassent pas le recueillement des religieux au chœur et celui du célébrant à l'autel, il fit ouvrir les portes de la crypte dans les basses nefs. A côté de ces portes, deux escaliers étroits conduisent dans les chapelles du déambulatoire et dans l'hémicycle du sanctuaire où, dès l'origine était l'*autel matutinal,* consacré à saint Benoît (2). Cet autel se trouvait placé perpendiculairement au-dessus de la *confession* ou *martyrium* de la crypte. (*Pl.* 18.)

L'hémicycle qui termine le sanctuaire est recouvert d'une voûte en berceau un peu surbaissée qui se termine en cul-de-four. Cette voûte, comme

(1) V. Ire part., p. 252, 257, 300.

(2) Des fragments de cet autel de Saint-Benoît, construit au XIe siècle et brisé au XVIe, ont été retrouvés enfouis dans l'emmarchement construit en 1635, devant les portes de la crypte, à droite et à gauche du sanctuaire.

celle des transsepts et celle du porche, n'est pas à pierres vues ; elle est construite en moellons noyés dans un bain de mortier. Le fond de l'hémicycle est éclairé dans sa partie supérieure par sept fenêtres plein-cintre, semblables à celles qui sont ouvertes au-dessus du *triforium* de chaque côté du sanctuaire. Leur archivolte retombe sur des colonnettes placées dans les angles rentrants de leurs pieds-droits. Les arcatures du *triforium* circulent au-dessus des six arcades à cintre surhaussé, qui mettent l'hémicycle en communication avec le déambulatoire et ses chapelles. Dix colonnes à demi-engagées et huit colonnes isolées décorent son pourtour. Leurs chapiteaux variés méritent de fixer l'attention.

Les chapiteaux des colonnes monocylindriques du pourtour ont été presque tous renouvelés dans les différentes restaurations qui ont eu lieu depuis le XII[e] siècle ; deux seulement, à gauche, du côté de la sacristie, ont été conservés. Leur style est d'une naïveté primitive ; ce sont là évidemment les premiers tâtonnements de l'art sculptural renaissant au moyen âge.

Le premier de ces deux chapiteaux représente la *chute originelle.* (*Pl.* 21, *ch.* 10.) Il y a dans l'ensemble de cette composition une triple scène : 1° Dieu, en introduisant Adam et Ève dans le paradis terrestre, leur intime la défense de manger du fruit de l'arbre du bien et du mal ; 2° le démon, sous la forme d'un serpent enroulé autour du tronc de l'arbre fatal, invite Adam et Ève à manger de son fruit ; 3° Dieu chasse Adam et Ève du séjour de délices ; sa main droite est armée d'un glaive, mais de la gauche il tient le livre mystérieux dans lequel sont inscrites les promesses de sa miséricorde. (*Genèse,* ch. III.)

Le second chapiteau reproduit les trois actes principaux du *sacrifice d'Abraham :* 1° Isaac, les yeux bandés, les mains liées, attend sur l'autel du sacrifice le coup qui devait l'immoler, mais qu'un ange vient détourner en arrêtant le bras de son père ; 2° Abraham rencontre près de là un bélier ; 3° le bélier est mis sur l'autel à la place d'Isaac (1).

On retrouve encore parmi les chapiteaux du *triforium,* au fond de l'hémicycle, deux autres chapiteaux historiés : l'un d'eux reproduit la punition de *Nabuchodonosor changé en bête* (*Pl.* 19, *ch.* 1.) Ce roi superbe est représenté d'abord le sceptre à la main, la couronne en tête, et un peu plus loin il rampe sur ses mains, à la manière des animaux, aux pieds de ses courtisans, qui le chassent de son palais. (DAN., ch. IV, v. 30.) L'autre chapiteau historié de cette galerie offre la scène de l'*en-*

(1) V. I[re] part., p. 10.

trée triomphante de Jésus à Jérusalem. (*Pl.* 19, *ch.* B.) Jésus, assis sur un ânon, s'avance vers la ville de Jérusalem, que l'on aperçoit dans le lointain. Devant lui ses apôtres étendent leurs vêtements et couvrent la terre des feuillages et des branches qu'ils arrachent aux arbres du chemin. (S. Matth., ch. xxi, v. 9.)

Au-dessus du *triforium*, les quatre chapiteaux des grosses colonnes à demi-engagées qui reçoivent la retombée des arcs doubleaux de la voûte sont historiés. (*Pl.* 18.) Ils représentent plusieurs miracles opérés par le saint patriarche, à Subiaco et au Mont-Cassin.

Le premier chapiteau, en commençant à gauche, reproduit le premier miracle que saint Benoît opéra avant d'entrer dans le désert de Subiaco. Sa nourrice, qui l'avait suivi jusque-là, voulut, avant de le quitter, lui préparer quelques pains frais, et pour cela emprunta à l'un des habitants d'Afile un crible en terre cuite, pour sasser son froment. La pauvre femme, trop empressée dans son travail, le laissa tomber d'une table : il se brisa. Elle était inconsolable de cet accident. Benoît, touché de sa douleur, se jette à genoux, prie avec ferveur, puis ramassant à terre le crible dont les morceaux s'étaient miraculeusement réunis, il le lui donne et lui dit : « Consolez-vous, ma mère, vous pouvez rendre maintenant ce « crible à qui il appartient. » (*Pl.* 21, *ch.* 1.)

Le chapiteau suivant offre la scène de saint Placide sauvé des eaux par saint Maur.

Maur et Placide furent les premiers disciples de saint Benoît ; c'est lui qui forma leur enfance à la piété et à la science. Placide, très-jeune encore, était allé puiser de l'eau dans le lac profond de Subiaco. Il perdit pied sur le rivage, et le courant l'avait déjà entraîné à un trait de flèche, lorsque saint Maur, obéissant aux ordres de saint Benoît, courut à son secours, marcha sur les eaux, le saisit par les cheveux et le ramena sur le bord sain et sauf. (*Pl.* 21, *ch.* 2.)

Au troisième chapiteau, c'est Totila visitant saint Benoît. (*Pl.* 20, *ch.* 3.) Ce fier roi des Barbares ne put voir l'homme de Dieu sans trembler, tant il lui inspirait de respect. Il se tint agenouillé devant lui, et il fallut que le saint le relevât et lui adressât la parole avec bonté, pour le rassurer (1).

Le quatrième chapiteau reproduit le miracle de la résurrection d'un petit enfant. (*Pl.* 21, *ch.* 4.) Un pauvre villageois des environs du Mont-Cassin avait déposé à la porte du monastère son enfant mort. « Rendez-moi

(1) V. Ire part., p. 16.

« mon enfant, » criait-il en s'adressant à saint Benoît. Le saint se jeta à genoux et dit : « Seigneur, ne regardez pas mes péchés, mais la foi de « cet homme. Il demande son enfant. » Le corps du petit enfant commença aussitôt à frémir, et il le rendit vivant à son père (1).

La planche n° 18 de cet ouvrage reproduit l'aspect de l'ancien sanctuaire, le mur de la crypte et ses ouvertures, l'autel de Saint-Benoît, dit l'autel matutinal. Tout porte à croire que cet état de choses sera rétabli lorsque la restauration de la crypte sera terminée. La mosaïque dont il est parlé dans le chapitre suivant, et qui a du être enlevée, sera sans doute replacée dans cette partie du sanctuaire. Ce genre de dallage, d'ailleurs, s'harmonise parfaitement avec le style de cette partie de l'édifice.

CHAPELLES DE L'ABSIDE.

Quatre chapelles rayonnent autour du sanctuaire et s'ouvrent sur le déambulatoire ou nef circulaire. Elles sont toutes de même style que le sanctuaire lui-même ; les murs, à l'entrée de chaque chapelle, sont ornés à droite et à gauche de hautes arcatures très-simples ; les chapiteaux des colonnes ont été presque tous dénaturés par les restaurations successives faites dans cette partie de l'église ; ceux qui restent encore ont une parfaite analogie avec les chapiteanx des arcatures du *triforium*. Les voûtes se terminent en cul-de-four. Les deux chapelles du fond sont éclairées chacune par trois fenêtres : la fenêtre centrale est ouverte au-dessus de l'autel. Les deux autres chapelles ne s'ouvrent pas directement sur le déambulatoire ; elles sont précédées d'une sorte de petit chœur carré, orné d'arcatures, et au-dessus duquel s'élève une tour. Au premier étage de cette tour ont été disposées, sous l'administration du cardinal de Richelieu, des salles avec ouverture sur le sanctuaire.

La destination des salles des tours de l'abside a donné lieu à beaucoup de suppositions, la plupart exagérées. Elles étaient sans doute destinées aux religieux qui ne pouvaient assister au chœur parce qu'ils avaient à subir une peine disciplinaire, ou peut-être aussi, et plus probablement, aux gardiens de l'église. En effet, on a vu qu'aux IXe et Xe siècles, l'église qui précéda l'église actuelle présentait des dispositions analogues. Les cellules des religieux chargés de veiller nuit et jour sur les saintes reliques et de garder l'église étaient ouvertes sur le sanctuaire.

(1) V. 1re part., p. 15.

Les chapelles de l'abside ont eu, comme toutes les autres, dans le cours des âges, des dénominations variables qu'il serait très-difficile de retrouver. Actuellement, la première chapelle au sud porte le nom de Saint-Vincent ; elle avait autrefois été dédiée à l'archange saint Michel, lorsque celle du premier étage de la grosse tour qui lui était primitivement consacrée eut cessé d'avoir une destination religieuse. La chapelle suivante est placée sous le vocable de saint Loup ; la troisième sous celui de saint Maur ; la quatrième, qui était dédiée à saint Frogent, l'est maintenant à saint Michel.

SACRISTIE.

Construite en dehors du plan régulier de l'église, au-dessus d'une portion de l'ancienne crypte, la sacristie est un carré oblong de 10 mètres sur 6. (*Pl.* 12.) Une colonne monocylindrique soutient la voûte à vive arête qui la recouvre. La porte s'ouvre dans le chœur qui précède la chapelle de Saint-Vincent. Elle est éclairée par deux fenêtres géminées. La reconstruction de cette salle remonte au XVIe siècle. On a conservé dans les restaurations récentes le style de cette époque.

L'ameublement de la sacristie est assez remarquable. Voici ce qu'en dit Dom Thomas Leroy dans son histoire de l'abbaye :

« *Item*, en 1637, a été faite et parfaite toute la boiserie de ladite « église où était jadis la bibliothèque, lorsque les huguenots la pillèrent, « en la partie méridionale élevée sur une autre voûte, et voûtée par « dessus ladite boiserie en *revêtement des murailles* d'icelui lieu, en « armoires et tables foncées pour loger les argenteries, chasubles, linges « et autres petits meubles et ustensiles de l'église et propres pour le ser- « vice divin, le tout *d'une belle sculpture et architecture*, à panneaux et « doubles joints, compris aussi la porte qui entrait dans la *trésorerie* où « est gardé le corps de notre père saint Benoît. Au haut de ladite boi- « serie sont les armoiries de cette abbaye en un cartouche en bosse et « blasonné, savoir : deux crosses d'or et deux fleurs de lys d'or; toute « laquelle boiserie a coûté aux Pères de la congrégation 1500 livres.

« Cette boiserie fut confectionnée dans le monastère par un menuisier « de Sully, les sculptures à Orléans. »

Cette salle, comme on le voit, avait eu primitivement une autre destination ; elle ne devint sacristie que dans les derniers temps. Un autre local, construit au sud de l'église, près du transsept, était approprié à cet usage.

L'histoire de l'abbaye mentionne, dès la plus haute antiquité, un lieu désigné sous le nom de *trésor*. Ce lieu était annexé à l'église même. Il renfermait les *saintes reliques*, les *vases sacrés* et les *manuscrits précieux*.

Afin que ce triple trésor fût préservé des accidents et surtout des incendies si fréquents dans les temps anciens, le bâtiment qui le renfermait était solidement construit et voûté en pierre. Un religieux, revêtu de la plus haute dignité après celles de l'abbé et du grand-prieur, le chantre (*armarius*), avait la garde de ce lieu, des vases sacrés et des richesses littéraires. Le soin des objets secondaires consacrés au service de l'église, et celui de la sacristie proprement dite qui les renfermait, était confié à un autre religieux désigné sous le nom variable de *sacrista* et d'*œdituus* dans les auteurs monastiques.

CHAPELLE DE SAINT-MOMMOLE.

La sacristie actuelle formait le premier étage du *trésor ;* elle avait été bâtie sur une partie de l'ancien trésor ou de l'ancienne crypte. Cette substruction offre les caractères d'une haute antiquité. L'appareil et le jointoiement, comparés à ceux de la crypte et du sanctuaire, présentent des différences notables. La direction des arcades et des voûtes sort du plan général, et l'on peut assurément faire remonter ces restes de construction au VIII[e] siècle. Ne serait-ce pas un reste curieux de l'église de Sainte-Marie, construite par saint Mommole, et abattue vers 1067 (1) ?

Cette portion de construction de l'église primitive, utilisée au XI[e] siècle, et adaptée au plan de la nouvelle église, se compose de cinq travées de voûtes à vive arête, de l'ouest à l'est, et de quatre travées, du nord au sud.

Depuis 1635, ce lieu servait de passage pour aller à la crypte dont on avait muré les deux portes dans les collatéraux, pour en ouvrir une dans le transsept sud, entre la chapelle de Saint-Benoît et celle de Saint-Sébastien. Actuellement, ce reste intéressant de l'ancienne église, isolé de la crypte dont il n'avait fait qu'accidentellement partie, a été disposé de manière à servir de chapelle, et un autel y a été élevé en 1862, sous le vocable de saint Mommole. On y pénètre par une porte ouverte dans la basse nef. Cette porte paraît avoir déjà existé dans les temps anciens.

(1) V. *suprà,* II[e] part., p. 465.

Elle est accompagnée de deux fenêtres longues et étroites retrouvées dans le mur primitif. (*Pl.* 12, M.)

CRYPTE OU ÉGLISE SOUTERRAINE.

(1067)

Les cryptes ou grottes sacrées étaient en usage dès les premiers âges chrétiens. On avait conservé ce genre de construction pour les églises monastiques ou autres dans les âges suivants, surtout lorsque l'on possédait les reliques du saint patron auquel l'église était dédiée. Ces cryptes s'étendaient ordinairement sous le sanctuaire; on y pénétrait par des escaliers qui débouchaient dans les bas-côtés ou dans l'axe même du chœur (1). Telle est celle de Saint-Benoît, qui reproduit dans son périmètre toutes les dispositions de l'abside supérieure et des absidiales ou chapelles ouvertes sur le déambulatoire. C'est une partie intégrante du sanctuaire supérieur auquel elle sert de base, une sorte de prolongement des bas côtés sous le déambulatoire (2).

Il existe en France peu de cryptes du XI[e] siècle aussi remarquables que celle de Saint-Benoît. Une restauration récente, étudiée avec soin et dirigée avec un rare talent, lui a rendu tout son caractère primitif, que les ravages du temps lui avaient enlevé.

Les seize fenêtres étroites qui l'éclairent y laissent pénétrer seulement un demi-jour mystérieux, qui, par de nombreuses oppositions d'ombre et de lumière, y produit le plus grand effet, et rend ce sanctuaire éminemment propice à la prière et au recueillement.

Le mur qui sépare la crypte du sanctuaire de l'église supérieure est orné d'arcatures géminées. Dans les trois séries d'arcatures, trois ouver-

(1) Étudiée trop superficiellement et en dehors des données exactes de l'histoire, la crypte de Saint-Benoît avait, à une époque où l'on aimait à vieillir nos monuments, semblé appartenir au style roman primitif, et plusieurs écrivains et architectes en faisaient remonter l'origine au VII[e] siècle. Toutefois, cette opinion ne fut pas celle des membres du Congrès scientifique, réunis à Saint-Benoît en 1851, et en particulier de M. de Caumont, si compétent en pareille matière. On fut alors généralement d'accord à fixer le XI[e] siècle comme époque de sa construction. L'histoire a sanctionné cette appréciation rétrospective de la science archéologique.

(2) Telles sont, à Poitiers, les cryptes de Saint-Hilaire et de Sainte-Radégonde.

tures étroites mettent ces deux parties de l'édifice en communication l'une avec l'autre.

Du sol à la voûte, la hauteur de la crypte est de 3m 80.

Au centre et en face du mur ajouré qui sépare le sanctuaire de la crypte, s'élève le *martyrium* ou *confession*. C'est là qu'était déposée la châsse qui renfermait le corps de saint Benoît. Ce *martyrium* est un petit réduit quadrilatère à l'intérieur, rond à l'extérieur, ouvert sur le devant et percé de trois ouvertures, à 1m 30 de hauteur. L'ouverture du fond est à plein cintre; celles des côtés sont carrées. Dix colonnes rondes à demi-engagées l'environnent et reçoivent la retombée des arcs doubleaux qui séparent les travées de voûte. Entre ce groupe central et le mur même de l'abside s'élèvent en hémicycle huit colonnes monocylindriques placées perpendiculairement sous les colonnes du sanctuaire supérieur. Toutes ces colonnes, au nombre de trente, sont ornées de chapiteaux sculptés pour la plupart. Les gros piliers carrés qui reçoivent la retombée des arcades, à l'entrée des chapelles, sont surmontés de tailloirs chanfreinés. Comme dans le sanctuaire, les arcades et les arcs doubleaux des voûtes sont à plein cintre et à claveaux de petit appareil.

Le nombre et l'orientation des chapelles de l'abside est exactement le même que dans l'abside supérieure.

Ce sanctuaire silencieux, ce *martyrium* devant lequel étaient venues s'agenouiller tant de générations, ces chapelles recueillies dans lesquelles tant de saints religieux avaient offert le divin sacrifice, étaient restés dans un abandon complet depuis le commencement du XVIIe siècle. Déjà, au XIIIe siècle, on en avait enlevé le corps de saint Benoît pour le transporter dans l'église supérieure. A cette époque, on y avait établi l'autel matutinal, et les moines y chantaient l'office de la nuit; mais on cessa d'y célébrer la messe. « Les autels des grottes ou cryptes, dit D. Leroy, « furent enlevés au mois de février 1638. » Dom Chazal observe que « l'humidité du sol motiva ce déplacement (*præ solo uniligoso*). » Déjà, dès 1535, la crypte avait été séparée de l'église par la disposition nouvelle donnée au sanctuaire, lorsqu'on y pratiqua plusieurs palliers afin de recevoir la riche mosaïque transportée à grands frais d'Italie par les ordres du cardinal Duprat. Enfin, en 1633, les portes ouvertes dans les collatéraux furent bouchées.

« *Item,* dit Th. Leroy, furent parachevées les marches et degrés de « pierre blanche qui servaient à monter à la sacristie et chapelles du « chevet de l'église, des deux côtés du maître autel, et dans le style

« d'icelui, et par ce moyen les portes à entrer dans les grottes ou cha-
« pelles sous terre furent condamnées, lesquelles étaient des deux côtés;
« environ au milieu, il n'y avait qu'un passage à côté, fort étroit, mais à
« présent que lesdites portes sont bouchées le passage est beau et large. »

Le large et beau passage dont parle avec bonheur l'annaliste Dom Leroy, a été enfin ramené à ses proportions primitives, en 1862; les portes de la crypte, désormais ouvertes, comme autrefois, dans les deux basses nefs, permettront aux fidèles d'aller facilement prier et méditer dans ce lieu vénérable et plein de souvenirs.



Publié par Alp Gatineau à Orléans

Lith par A Beaupuit d'ap M Pensée

Chapiteaux de la nef du Sanctuaire

CHAPITRE III.

SOUVENIR DES RESTAURATIONS SUCCESSIVES OPÉRÉES DANS L'ÉGLISE DE SAINT-BENOIT DEPUIS LE XIIIe SIÈCLE.

I. Premières restaurations aux XVe et XVIe siècles. Jubé. — II. Premiers changements opérés dans le sanctuaire. Mosaïque. Arcade en pierre. Autel de Saint-Benoît. — III. Rétable monumental récemment élevé.

I.

PREMIÈRES RESTAURATIONS AUX XVe ET XVIe SIÈCLES. — JUBÉ.

L'église de Saint-Benoît-sur-Loire, qui rappelle dans son magnifique ensemble les époques distinctes des XIe, XIIe et XIIIe siècles, a été dans les siècles suivants, et notamment depuis la Renaissance, encombrée de constructions parasites dont les traces disparaîtront bientôt, grâce aux travaux considérables qui se poursuivent sous la haute direction de la commission des monuments historiques, et d'après les études approfondies d'habiles architectes.

Remarquable au point de vue archéologique, cet édifice est aussi du plus grand intérêt historique, et il est du devoir d'un historien d'indiquer et de décrire les choses qui ne doivent plus subsister qu'à l'état de souvenir. Car dans ce monument, seul reste d'un lieu justement célèbre, témoin muet des événements des anciens âges, tout appelle l'attention. Il n'est pas une pierre sculptée, pas un meuble antique qui n'ait porté pour ainsi dire l'empreinte des faits accomplis à l'ombre de ses murs sacrés ou sous ses voûtes séculaires.

Des restaurations de détail avaient été commencées dès la fin du XVe siècle.

Sous le prédécesseur de La Trémouille, abbé commendataire de Saint-Benoît, Jean d'Esclines, l'église avait été tellement négligée, que l'on n'y entrait pas sans danger. Ce cardinal, plein de zèle pour son abbaye,

restaura les colonnes qui soutiennent la voûte, et les chapelles de Saint-Michel et de Saint-Aigulphe (1). Ces travaux s'exécutèrent en 1496.

Les traces de ces restaurations disparates se voient sur un grand nombre de chapiteaux, dans les chapelles et dans les basses nefs, et surtout dans la chapelle de Saint-Vincent, dont la fenêtre à meneaux flamboyants accuse bien cette époque, et où sont sculptées à la clé de voûte les armes du cardinal de La Trémouille.

A la Renaissance, les Bénédictins de Fleury subirent l'influence générale de cette époque, qui reproduisit avec succès pour les usages civils les chefs-d'œuvre d'Athènes et de Rome, et qui répudia avec dédain et bannit de nos édifices religieux cet art gothique dont les sévères et grandioses dispositions architecturales avaient été si admirablement appropriées par le moyen âge aux cérémonies du culte catholique. Ce fut alors que le vandalisme des restaurations s'exerça sur une plus grande échelle, dans le sanctuaire surtout.

On commença d'abord par enclore le chœur de telle sorte que la vue du sanctuaire fut enlevée à la grande nef et à ses bas côtés.

En 1518, Étienne Poncher, archevêque de Paris et deuxième abbé commendataire de Saint-Benoît, fit construire un jubé. On y voyait ses armes à droite en entrant (2).

« Le logis abbatial, écrit D. Leroy, fut construit par Estienne Poncher « en 1518. Vers le même temps, le jubé de l'église fut bâti, qui est une « belle pièce. Ses armoiries y sont, celles du roi et du monastère. »

Les armoiries d'Étienne Poncher « sont d'or au chevron de gueulles « brisé en pointe par une tête de sable bordée d'argent, accompagné de « deux coquilles de sable, deux en chef et une en pointe (3). »

Le jubé, qui fermait le chœur, formé par les deux rangs de stalles à dais élevés, masquait complètement la vue du sanctuaire. Il subsista jusqu'au XVIII[e] siècle. Il n'en reste plus que les fondations à la porte du chœur et un bas-relief représentant la Cène. Cette sculpture a été incrustée dans le mur de la basse nef, au-dessus de la belle porte du nord, à l'intérieur.

(1) D. Chazal, l. II, ch. i.
(2) Id., l. XI, ch. ii.
(3) Id.

II.

PREMIERS CHANGEMENTS OPÉRÉS DANS LE SANCTUAIRE. — MOSAIQUE. — ARCADE EN PIERRE. — AUTEL DE SAINT-BENOIT.

Le sanctuaire, auquel de récentes restaurations ont enfin rendu son caractère primitif et toute sa beauté architecturale, avait été complètement transformé à l'époque de la Renaissance. Le cardinal Antoine Duprat, pour s'attirer l'affection des religieux, « fit faire, dit Th. Leroy, plu- « sieurs belles réparations et augmentations en l'église de l'abbaye.

« Il fit venir un grand nombre de pierres très-riches et précieuses de « Rome et autres lieux éloignés, pour paver l'église susdite, comme « marbre, jaspe, porphyre et pierre de serpentines, avec grands frais (1). »

Avec ces marbres, — ou plutôt avec ces portions de mosaïques, — il dalla le sanctuaire : *ex iis ecclesiæ sanctuarium sternere curavit, opere tesselato* (2). Cette riche marqueterie semble être d'une époque antérieure à la Renaissance, et M. Ch. Lenormant, après l'avoir examinée attentivement, émettait l'opinion que le cardinal Duprat avait dû acheter à grands frais, en Italie, des fragments de mosaïques provenant de quelques monuments antiques (3).

La mosaïque du cardinal Duprat doit être utilisée pour le dallage du sanctuaire. Il eût été bien regrettable de ne pas conserver cet antique et curieux travail dont le style, d'ailleurs, s'harmonise parfaitement avec celui de cette partie de l'édifice.

C'est de 1531 à 1535 que le sanctuaire avait été divisé en plusieurs paliers à pente douce. Cette rampe était d'environ 3 centimètres par mètre et permettait de voir la disposition de la mosaïque du bas même des emmarchements.

« Le cardinal Duprat fit également bâtir une arcade en pierre d'Apre- « mont semée de fleurs de lys où étaient ses armoiries, sur laquelle,

(1) D. Leroy, 1535.

(2) D. Chazal, l. XI, ch. IV.

(3) M. Lich, architecte chargé de la restauration de l'église de Saint-Benoît, en 1864, a dessiné avec le plus grand soin la mosaïque du sanctuaire avant de la faire enlever. Grâce à cette précaution, ce remarquable dallage pourra être replacé sans avoir subi aucune modification.

« comme sur un arc triomphant, étaient posées derrière le grand autel « et devant l'autel matutinal, où pour lors était le lieu et chapelle de « Saint-Benoît, les châsses riches et précieuses des corps qui pour lors « étaient gardés en ladite église, savoir le corps de notre saint père Be- « noît, etc. (1). »

Il est resté un débris de cette arcade du XVI[e] siècle. C'est une sorte de frise décorée d'arabesques et de feuillages traités avec toute la délicatesse et le fini qui caractérisent les œuvres de la Renaissance. On y voit les armes du cardinal Duprat.

L'autel primitif de Saint-Benoît fut démoli vers 1534; toutefois, on conserva pour le nouvel autel majeur cette place choisie et adoptée de toute antiquité. La mosaïque s'étendait moitié devant, moitié derrière.

Les débris de cet autel furent retrouvés en 1861. Ils ont été recueillis avec soin et déposés au premier étage d'une petite tour de l'abside, au sud, où sont conservés tous les restes de sculptures anciennes provenant des chapiteaux, etc.

Ces fragments d'autel accusent le style du XII[e] siècle. C'est en effet en 1107 qu'avait été construit, au-dessus de la crypte, dans la partie supérieure du sanctuaire, l'autel de Saint-Benoît. Au milieu, un grand nimbe ovale renferme saint Benoît tenant de la main gauche la crosse abbatiale et bénissant de la main droite. Ce nimbe est accompagné de chaque côté par des arcatures en forme d'édicules byzantins. Ces fragments bien étudiés permettront sans doute de reconstruire un autel semblable pour le sanctuaire restauré. Toutes les sculptures étaient peintes et dorées.

La nouvelle disposition que la restauration de 1535 donna au sanctuaire, sans le fermer entièrement, comme il le fut en 1861, en modifia déjà singulièrement l'aspect, car l'entre-colonnement de l'abside fut obstrué par des murs qui masquèrent en grande partie la vue des chapelles; et les ouvertures par lesquelles, du chœur, on entrevoyait le *martyrium*, furent couvertes par l'emmarchement et les bases de l'arcade construite pour les reliques entre les deux autels.

L'œuvre du cardinal Duprat n'était pas achevée, ou du moins l'autel, refait dans le goût du temps, n'était pas encore consacré quand il mourut. « Il n'y avait qu'une pierre portative, dit D. Leroy, et les religieux, « en 1636, obtinrent permission d'Antoine Sanguin, évêque d'Orléans,

(1) D. LEROY, 1535.

« leur abbé, qui avait succédé à Antoine Duprat, de faire consacrer ledit « autel, et pour ce prièrent l'évêque d'Évreux, ce qui fut fait; et fut mis « un billet trouvé dans ledit autel lorsque les religieux de la congréga- « tion de Saint-Maur l'ont fait placer plus haut, dans le sanctuaire de « ladite église, et démolir les piliers qui supportent les châsses. »

Le grand autel du monastère de Fleury, dit D. Chazal, que le prédécesseur du cardinal de Meudon avait détruit pour le reconstruire plus richement, fut consacré le 19 octobre par F. Rovelli, évêque d'Évreux, *episcopo Ebrocensi.* M[gr] de Beauregard, dans une note tracée de sa main sur le manuscrit même, rectifie cette erreur de Dom Chazal et de Dom Leroy. Il faut lire *Ebronensi,* Ébron, au lieu d'Évreux. F. Rovelli, prélat italien, était évêque d'Ebron *in partibus infidelium.* Il a consacré, à la même époque, plusieurs autels dans les diocèses de Poitiers et de Luçon, comme on en a retrouvé la preuve écrite dans un ancien autel.

Un siècle après cette restauration du sanctuaire, la basilique subit une de ces restaurations en vogue qui ont déshonoré les murs de tant d'édifices, et que justifiait à peine la misère des temps : la basilique fut *badigeonnée.*

« L'an 1633, le 7 juillet, fut parachevé le blanchissage de l'église du « monastère, tant en haut qu'en bas, qui était toute verte à cause de la « mauvaise couverture d'icelle, qu'il avait plu tant d'années (1). »

Cette même année, l'horloge qui était dans le transsept nord de l'église, où l'on voit encore, au-dessus de la chapelle de la Sainte-Vierge, les corbeaux en pierre qui en soutenaient la charpente, fut transportée dans le transsept sud. On fit aussi à l'église plusieurs réparations importantes, « auquel temps, continue le même auteur, furent raccommodés les pi- « liers de l'église, et particulièrement ceux qui portent le clocher du « chœur, qui étaient minés à la hauteur de deux toises, de bas en haut. « Tellement que ce dernier marché a coûté à M[gr] Richelieu 460 livres « en qualité d'abbé, et le blanchissage de l'église et le transport de l'hor- « loge aux religieux de la congrégation 600 livres, tant en chaux qu'écha- « faudage et façon d'ouvriers. »

En 1633, la crypte qui sert de base au sanctuaire, avec lequel elle se

(1) D. LEROY, 1633.

rattachait dans l'origine, fut entièrement isolée de l'église supérieure pour le service divin.

« *Item,* furent parachevés les marches et degrés de pierre blanche qui « servaient à monter dans la sacristie et chapelles du chevet de l'église, « des deux côtés du grand autel, et dans le style d'icelui, et par ce moyen « les portes à entrer dans les grottes ou chapelles sous terre furent con- « damnées, lesquelles étaient des deux côtés, environ au milieu, et il n'y « avait qu'un passage à côté, fort étroit; mais à présent que lesdites « portes sont bouchées, le passage est beau et large (1). »

La construction du nouveau sanctuaire avait amené la suppression de l'autel de la bienheureuse Vierge Marie, placé en avant de la crypte. L'autel de Saint-Benoît, refait au commencement du XVII[e] siècle, devint l'*autel majeur*. Ce fut sans doute à cette époque que la première chapelle du transsept nord fut dédiée à la sainte Vierge, en compensation de l'autel principal, qui était consacré sous son vocable depuis l'origine du monastère. L'église avait cessé, depuis longtemps déjà, d'être appelée la basilique de Sainte-Marie. Elle est toujours désignée, dans l'histoire des derniers siècles, sous le nom d'église de Saint-Benoît.

Pour remplacer l'autel matutinal, devenu l'autel majeur, les religieux, obéissant en cela aux ordres du cardinal de Richelieu, leur abbé, élevèrent au fond de l'hémicycle, derrière l'autel de Saint-Benoît, un autel à sainte Anne, patronne de la reine-mère, Anne d'Autriche.

« Le 6 octobre 1637, dit D. Leroy, a été faite la balustrade qui clot le « presbytère du chœur de l'église de ce monastère, et la porte de la cha- « pelle de Sainte-Anne, qui est derrière le grand autel, jadis appelée la « chapelle de Saint-Benoît, pour ce que les reliques dudit saint y étaient « placées avec toutes les autres reliques dans l'église du monastère. Le « tout est en chêne sculpté et très-bien élabouré. La chapelle Sainte- « Anne, derrière le grand autel, coûta 800 livres, y compris les quatre « siéges des chantres et les deux pupitres du chœur, avec celui du grand « autel, compris aussi le banc à dossier près la porte de la sacristie et les « cloisons des deux côtés dudit presbytère et du grand autel, qui est faite « à barreaux de bois peints en vert et vernis. »

Une grande partie de cette menuiserie existe encore dans l'église de Saint-Benoît. Avec la balustrade en chêne dur, « bien sculptée et éla- « bourée, » on a formé une table de communion.

L'année suivante, au mois de février 1638, les autels des grottes ou

(1) D. Leroy, 1633.

cryptes furent enlevés. Dans l'autel principal, on trouva « une pierre « carrée et creuse d'un pied et demi de long, qui renfermait des reliques « sans nom (1). »

A partir de cette époque, les cryptes furent abandonnées. Dom Chazal dit que l'humidité du sol motiva l'enlèvement des autels (*præ solo uliginoso*).

On supprima encore, en 1638, les autels de Saint-Sébastien et de Sainte-Madeleine. Ces autels étaient situés dans les nefs latérales, au nord et au sud, près du jubé. Ils nuisaient à la circulation.

L'autel de Saint-Sébastien, au nord, près de la porte des *Anciens* (2), était remarquable par une peinture à fresque qui a disparu sous les couches de badigeon, et dont on apercevait encore les traces au XVIIe siècle, d'après D. Chazal.

Cette peinture, faite au XVe siècle, représentait un miracle opéré en 1444 à ce même autel, et par l'invocation de saint Sébastien : « Le fils « d'un meunier du port était tombé dans la Loire, près du moulin qu'ex- « ploitait son père. On s'empressa de l'apporter dans la basilique de « Sainte-Marie, devant la châsse de Saint-Sébastien : il revint à la vie. « Ce jeune homme fit ensuite ses études dans le monastère, dont il devint « religieux, et où il vécut pendant quarante ans (3). »

Peut-être reste-t-il des traces de cette fresque sous le badigeon.

« L'autel de la Madeleine, au sud, fut également supprimé, et la pierre « d'autel mise en la petite chapelle appelée Saint-Benoît, croisée du « midi. Et ainsi fut construite la chapelle de notre père, attendu que son « corps était au-dessus, dans la trésorerie, et fut faite une fenestre avec « ouverture des deux côtés, pour le faire voir au peuple (4). »

Tous les vestiges de ces restaurations et reconstructions de 1638 ont été retrouvés en 1861. Malheureusement, pour établir cette trésorerie et refaire à leur manière la chapelle de Saint-Benoît, les religieux avaient rétréci les deux chapelles du transsept ; ils en avaient bouché les ouvertures. Extérieurement comme intérieurement, elles avaient perdu leur caractère primitif ; mais elles sont maintenant reconstruites dans les proportions du plan et sur leurs anciens fondements. Elles sont séparées de

(1) D. Leroy, D. Chazal.

(2) On désignait sous ce nom ceux des religieux qui, ne s'étant pas incorporés à la congrégation de Saint-Maur, vivaient à part, dans des bâtiments isolés.

(3) D. Leroy, 1444 ; D. Chazal, l. X, ch. xxix.

(4) D. Leroy.

la sacristie par un passage extérieur qui a permis d'ouvrir la fenêtre située au-dessus de l'autel de chacune d'elles, et de leur rendre la lumière qui leur avait été enlevée. L'architecte a fait placer dans ces chapelles, parfaitement bien restaurées, des autels dans le style du XIIe siècle, sculptés avec une élégante simplicité.

Les autels étaient nombreux dans la basilique de Sainte-Marie. On les trouve indiqués, soit dans les martyrologes, soit dans les *Coutumes de Fleury*. En voici l'énumération, qui peut avoir son intérêt pour la restauration des chapelles et le choix des sujets à placer dans les vitraux, car il importerait pour l'histoire locale de conserver tous ces souvenirs.

Indépendamment du grand autel, consacré sous le double vocable de Sainte-Marie et de Saint-Benoit :

D. O. M.
B. MARIÆ VIRGINI
B. P. BENEDICTO (1)

il y avait encore dans le sanctuaire un autel dit matutinal, consacré à saint Benoît, puis à sainte Anne. Il a été supprimé à l'époque de l'érection du grand rétable.

Les autres autels étaient : de Saint-Benoît, chapelle du transsept sud ; de la Sainte-Trinité ; de Saint-Étienne ; de Saint-Aignan ; de Saint-Jean-l'Évangéliste ; de la Sainte-Croix ; des saints apôtres Matthieu, Thomas, Barthélemy ; de Saint-Symphorien ; de Saint-Martin ; de Saint-Pol-de-Léon ; de Saint-Maur ; des quatre grands docteurs : saint Augustin, saint Jérôme, saint Grégoire, saint Ambroise ; de Saint-Aigulphe ; de Saint-Michel ; de Saint-Vincent ; de Saint-Jacques ; de Saint-Philippe ; de Saint-Laurent ; de Saint-Enverte ; de Saint-Vrain ; de Sainte-Catherine ; de Sainte-Marie-Madeleine ; de Saint-Sébastien ; de Saint-Michel, au premier étage de la grosse tour. Tous ces autels sont mentionnés, soit dans l'*Histoire de Fleury*, par D. Chazal, soit dans les *Coutumes de Fleury*, imprimées dans l'ouvrage de Dubois, *Bibliotheca Floriacensis*.

En 1642, il s'opéra encore un changement dans le sanctuaire : l'arcade en pierre construite vers 1535 par le cardinal Duprat fut démolie ; les fragments en furent transportés dans la salle du chapitre. L'un de ces fragments, délicatement sculpté dans le goût de la Renaissance, servit

(1) Épigraphe du grand rétable. C'est à l'époque de sa construction que l'autel majeur fut consacré sous le double vocable de Sainte-Marie et de Saint-Benoit, les deux autels primitifs se trouvant, par le fait, réunis en un seul.

longtemps de marche dans la sacristie, d'où il vient d'être enlevé. On y remarque les armoiries du cardinal Duprat.

La mosaïque elle-même fut en partie déplacée.

« Le prieur D. Pierre Lucas, dit D. Leroy, qui mentionne tous « ces détails, fait reporter de quinze pieds le grand autel vers celui « de Sainte-Anne, qui était derrière, jadis appelé autel matutinal et « fondé de Saint-Benoît. Le marbre et jaspe, avec la grande pierre de « porphyre qui était derrière, il les fit mettre devant. Il fit également « démolir les grands piliers de pierre d'Apremont, lesquels jadis An- « thoine, cardinal Duprat, avait fait construire pour loger la châsse de « notre père saint Benoît et autres saints. »

En démolissant l'autel pour le repousser, on trouva d'abord, à la partie supérieure, le billet qui constatait sa consécration en 1536 par l'évêque d'Ébron. Mais une découverte bien plus intéressante fut celle du reliquaire ou philactère de saint Mommole, que l'on retrouva dans la fondation même, qui n'avait pas été remuée depuis le XI[e] ou le XII[e] siècle : *in imo loco inventum est* (1).

Ce petit reliquaire est conservé dans le trésor de l'église.

III.

RÉTABLE MONUMENTAL RÉCEMMENT ENLEVÉ.

Pendant dix ans, l'intérieur du sanctuaire se trouva libre de toute construction parasite assez élevée pour en briser disgracieusement les belles lignes architecturales; mais cet état de choses ne devait pas subsister plus longtemps. En 1657, dans l'assemblée générale de la congrégation, on forma le projet d'élever en l'honneur de saint Benoît, dit D. Chazal, un mausolée ou rétable d'autel monumental, *mausoleus,* et ce projet eut son commencement d'exécution trois ans plus tard.

« Dom Boniface Le Tam venait d'être nommé prieur de Fleury dans « le chapitre général tenu à Marmoutiers. Ce religieux était natif de « Chouzé, près d'Angers, et avait fait profession à Limoges en 1639. « Après avoir pris le consentement de l'abbé commendataire Louis Bar- « bier de la Rivière, il s'entendit avec un architecte de Tours, A[ne] Char- « pentier, qui donna les desseins du monument projeté. Le 1[er] octobre « 1660, en présence de tous les religieux, D. Pierre Theveneau, prévost,

(1) D. CHAZAL.

« moine (*ex antiquis*), revêtu de sa chape, en posa la première pierre, « après l'avoir bénite, dans la fondation, à l'endroit préparé pour cela, « tandis que les religieux faisaient entendre des chants solennels et que le « grand orgue, inauguré l'année précédente (1659), remplissait la basi- « lique de ses sons puissants et harmonieux (1). »

Dom Chazal, dont le manuscrit fournit tous ces détails, donne une description du rétable en termes qui traduisent sa profonde admiration. Il y mentionne les statues qui l'ornaient : celle de saint Mommole, du côté de l'évangile; celle de saint Aigulphe, du côté de l'épitre. Saint Mommole tenait une crosse de la main gauche, et l'*abbaye* dans sa main droite. Saint Aigulfe avait dans la main gauche une palme de martyr et un livre ouvert, dans la droite une châsse. Les statues de saint Pierre et de saint Paul étaient à droite et à gauche de la Sainte-Vierge (2). Puis, craignant de n'avoir pas assez exalté ce chef-d'œuvre, qui, en élevant du sol à la voûte sa riche colonnade, en parfait désaccord avec le style de l'église, et en obstruant de sa masse tout le fond du sanctuaire, bouleversait l'architecture simple et sévère de cette basilique, il cite un passage d'une ode composée à ce sujet pour le jour de l'inauguration, par Dom Vaillant, Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur :

Sacra novos cultus majoris pompa triumphi
Lætitiamque petit;
Reddita gemmato Benedicti membra fereto
Lux hodierna vidit,
Mausoleum ingens pariisque insigne columnis,
Nunc patriarcha subit.
Caria non jam mausoli illustre sepulchrum
Magnificique operis,
Quod mundi septena inter miracula ponit
Concelebrare decet.
Clarius istud opus non condit vile cadaver,
At pretiosa suo
Ossa sinu tegit nitidis pretiosa lapillis
Quas legit Indus aquis.
Debita erat magno patriarchæ ea sella curulis
Debitus iste tronus.
Sublimi hoc solio sedet inter lilia noster
Pacificus Salomon.
Floridus huic lectus rutilanti sternitur auro
Quo sacra membra cubant.

(1) D. Chazal, l. XII, c. xiv.
(2) Mss. de la fabr. de Saint-Benoît.

Enfin, descendant de ces hauteurs poétiques à des détails plus positifs, D. Chazal fait le compte de la dépense :

« Il fut payé, dit-il, à l'architecte 5,700 liv., plus 2,300 pour frais « accessoires, en tout 10,000 liv. »

D'après un calcul approximatif basé sur le prix du marc d'argent, qui en 1661 valait 26 liv., et qui vaut, en 1865, 50 fr., on peut évaluer cette dépense à une somme équivalente à celle de 20,000 fr. environ.

La construction du rétable donna lieu de supprimer définitivement un des deux autels du sanctuaire. Le chapitre général décida qu'il n'y en aurait plus qu'un seul qui serait consacré à saint Benoît et serait l'autel majeur, afin que la présence de la sainte Eucharistie et des reliques fût un double aliment à la piété (1).

Le conseil municipal de Saint-Benoît, suivant en cela l'avis de la commission des monuments historiques, avait voté la suppression du rétable, de concert avec le conseil de fabrique. La vente a eu lieu, par adjudication et sur la mise à prix de 1,500 fr., le dimanche 12 septembre 1861. Un propriétaire de Saint-Benoît s'est porté adjudicataire ; l'enchère s'est élevée à 2,050 fr.

Au mois de novembre, on procéda à la démolition du rétable, et l'on retrouva alors deux inscriptions curieuses : l'une à droite, du côté de l'épître ; l'autre à gauche, du côté de l'évangile.

Voici la première inscription, trouvée sur la pierre angulaire de la fausse porte construite en avant du rétable, au nord :

† †

PRIMVS HIC OPERIS HVIVSCE LAPIS POSITVS EST DIE FESTO
ILLAT. S. BENEDICTI. IV. DECEMBRIS AN. M. D. C. L. I. X.[a] R. P. D.
BONIFACIO LE TAM VISITATORE PROVINCIÆ BVRG. PNTIBVS
R. P. D. GREGORIO DE VERTHAMONT HVIVS MONASTERII PRIORI
AC VNIVERSIS MONACHIS CANTANTIBVS IN LÆTITIA ORGANO
CAMPANISQVE CONCINENTIBVS AD. MAIOREM. DEI OPT.
MAX. B. VIRGINIS DEIPARÆ ET S. P. BENEDICTI GLORIAM.

† †

La seconde inscription, trouvée au sud et gravée sur la pierre

(1) Mss. de la fabr. de Saint-Benoit, ann. 1660.

angulaire de la fausse porte, vis-à-vis de la précédente, est ainsi conçue :

ERECTI SACRIS D. BENEDICTI OSSIBUS MAUSOLEI
PRIMUM HUNC LAPIDEM POSUIT
VENERABILIS DOMNUS PETRUS THEVENEAU
MONASTERII HUJUS FLORIACENSIS PRÆPOSITUS
SUPERIORE GNALI CONGREG[is] S. MAURI
R. P. D. BERNARDO AUBERT,
VISITATORE PROVINCIÆ BURG. EJUSDEM CONGREGA[is]
R. P. D. VICTORE MARECHAL,
PRIORE MONASTERII FLORIACENSIS
R. P. D. BONIFACIO LE TAM
PRÆSENTIBUS MONACHIS, SUAVISSIMIS ORGANORUM
CANTIBUS VOCES MISCENTIBUS,
DIE XV OCTOBRIS ANNO DNI 1660.

La suppression du rétable a donné au sanctuaire un aspect nouveau, et il est facile de comprendre tout ce que le monument a gagné sous le rapport de la perspective, depuis qu'il est complètement délivré de toutes les constructions parasites qui l'encombraient et le défiguraient. (*Pl.* 6 *et* 18.)

La restauration de l'église abbatiale de Saint-Benoît se continue avec activité, et s'achèvera, il faut l'espérer, avec succès, dans un temps assez rapproché.

Il tarde surtout de voir réapparaître à la surface des murs restaurés les assises des pierres recouvertes encore par les couches épaisses d'un badigeon multicolore. Non seulement la beauté du monument, mais la sainteté du lieu, proclament l'urgence de cette restauration. Cette église, aimée des savants et visitée par les curieux, est avant tout fréquentée par une population religieuse dont la foi est attristée de cet état de choses, si peu en harmonie avec la décence et la dignité du culte divin.

CHAPITRE IV.

TRÉSOR DE L'ÉGLISE DE SAINT-BENOIT.

I. Authenticité de la translation du corps de saint Benoît du Mont-Cassin à Fleury-sur-Loire, au VIIe siècle, et de sa présence dans ce même lieu depuis cette époque jusqu'à nos jours. — II. Différentes translations du corps de saint Benoit, de 665 à 1865. — III. Concessions des reliques de saint Benoit, faites à plusieurs églises et monastères. — IV. Reliques diverses exposées autrefois à la vénération des fidèles dans le monastère. — V. État actuel du trésor de l'église.

I.

AUTHENTICITÉ DE LA TRANSLATION DU CORPS DE SAINT BENOIT DU MONT-CASSIN A FLEURY-SUR-LOIRE, AU VIIe SIÈCLE, ET DE SA PRÉSENCE DANS CE MÊME LIEU DEPUIS CETTE ÉPOQUE JUSQU'A NOS JOURS.

L'église de Saint-Benoît-sur-Loire a, par son incontestable beauté architecturale, pour le visiteur chrétien, un grand intérêt, au point de vue religieux, car elle possède, depuis douze cents ans, le corps de saint Benoît. En effet, la translation de cette précieuse relique du Mont-Cassin à Fleury-sur-Loire, par saint Aigulfe, en 655, est un fait dont l'authenticité repose sur les plus graves et les plus nombreux témoignages. Le moine Adrevald a décrit cette célèbre translation avec des détails tellement précis, qu'il serait difficile de ne pas croire à la sincérité et à la véracité de cet historien, si, d'ailleurs, les annales de l'abbaye ne nous transmettaient sur la présence du corps de saint Benoît dans le monastère de Fleury, une longue série de preuves claires et formelles qui élevent la vérité de ce fait historique à la hauteur d'une démonstration. Les objections qui se sont élevées dans le cours des siècles, contre l'authenticité de la présence du corps de saint Benoît à Fleury, ont toujours été victorieusement réfutées. Les miracles opérés à Fleury par l'intercession de saint Benoît, depuis le VIIe siècle, les fêtes instituées à l'occasion de cette translation et célébrées dans toutes les églises de France,

d'Angleterre et d'Allemagne, les bulles des souverains pontifes, les chartes des rois, les mandements des évêques, la dévotion constante des peuples et le nombreux concours de pèlerins qui sont venus dans la suite des siècles s'agenouiller au pied du tombeau du saint Patriarche, sont autant de preuves irrécusables auxquelles vient s'ajouter une preuve morale non moins frappante : la célébrité éclatante du monastère de Fleury, sa prospérité, son immense réputation, la splendeur architecturale de son église, toutes choses qui ont évidemment puisé leur raison d'être dans la présence incontestable du corps de saint Benoît à Fleury.

Entre tous les témoignages les plus élevés, il faut mettre celui des auteurs contemporains, tels que Usuard, Odon, le vénérable Bède, moine anglais, qui vivait à l'époque même de la translation. Si un évêque comme Théodulfe, dont le nom est pour nous une autorité, avait eu le moindre doute sur l'authenticité des reliques de saint Benoît, aurait-il écrit, un siècle environ après leur translation d'Italie en Gaule, ces vers, expression fidèle de sa pensée et de sa foi :

.... *Qui fuit Ausoniis Benedictus in arvis*
Hoc modo tu in nostris es, Benedicte, locis.

. . . .

Quodque fuit, Cassine, *tibi pius hic pater olim,*
Hoc modo fit cœlo, urbs Aureliana, *tuo.*

On voit que ce saint et savant évêque qui gouvernait l'abbaye de Fleury au IXe siècle, soixante ans à peine après la tentative d'enlèvement des saintes reliques par les moines du Mont-Cassin, sous l'abbé Meudon, était convaincu que le monastère n'avait pas été dépouillé de son précieux trésor en cette circonstance et par le fait de cet acte de violence, qui d'ailleurs est lui-même une des preuves les plus fortes de la vérité de la présence du corps de saint Benoît à Fleury.

Dans ce même siècle, le successeur du roi Pépin, qui avait autorisé Carloman, son frère, à enlever de Fleury le corps de saint Benoît pour le ramener au Mont-Cassin, témoigne, par des actes authentiques et publics, sa confiance en la protection de saint Benoît et de son dévoûment envers le monastère de Fleury, parce qu'il possédait le corps du saint Patriarche.

Nul doute, alors, ne s'était élevé dans l'esprit des populations sur la présence du corps de saint Benoît à Fleury. La mémorable translation des saintes reliques sur les eaux de la Loire, le 4 décembre 881, en est

la preuve manifeste. On sait que cette translation fut un véritable retour triomphal du saint Patriarche dans le monastère de Fleury, d'où l'avaient banni les terribles invasions des Northmans.

C'est à cette occasion et à la même époque qu'un saint moine de Cluny, dont le nom seul est une autorité, Pierre-le-Vénérable, écrivait en l'honneur de saint Benoît les vers suivants :

Claris conjubila Gallia, cantibus
Lœteris Benedicti Patris ossibus :
Fœlix, quæ gremio condita proprio
Servas membra celebria.
Miris Italiam fulserat actibus,
Gallos irradiat corpore, mortuus :
Signis ad tumulum crebrius emicat,
Illustrans patriam novam.
Hic vatum veterum facta ressuscitat :
Morti quod tribuit mortuus imperat
Extinctum propriis ossibus excitat,
O quam mira potentia! etc., etc.

Au Xe siècle, les témoignages ne sont pas moins formels. En 938, le pape Léon VII donne dans une bulle le nom de *vénérable* au monastère de Fleury, *à cause de la présence du corps de saint Benoît*. Cette même année, il recommandait instamment, pour le même motif, ce monastère aux archevêques de Lyon, de Tours, de Bourges, de Sens, de Reims, et à leurs successeurs. En 974, le roi Lothaire; Louis V, son fils, en 986; le roi Hugues, en 987, ajoutent leurs affirmations à celles des pontifes romains.

Ce fut alors que le moine de Fleury, Adrevald, commença le *Livre des Miracles* opérés au tombeau de saint Benoît, livre précieux que continuèrent Adelaire, Aimoin, André de Fleury, Raoul Tortaire.

Au XIe siècle, le pape Alexandre II confirme les priviléges accordés aux religieux de Fleury par ses prédécesseurs, en motivant la concession de ces faveurs par la présence du corps de saint Benoît dans leur monastère. Hugues, évêque de Troyes, en 1075; Robert, évêque de Langres, en 1088, tiennent ce même langage. Ce qui est encore plus digne de remarque, dans ce même siècle, le cardinal Odérisius, abbé du Mont-Cassin, entre en société spirituelle avec les moines de Fleury, par cette considération que ceux qui avaient le bonheur de posséder le même trésor devaient être unis par les liens de la plus intime confraternité. *Eo*

maximè quod utrique, et Cassinenses et Floriacenses pari gaudio habere se incomparabilem thesaurum reliquiarum sancti Benedicti, exultant. Heureux d'avoir obtenu autrefois de l'abbé Meudon quelques ossements de saint Benoît qu'ils avaient réunis dans son tombeau aux cendres de sa chair, les moines du Mont-Cassin, au XI[e] siècle, avouaient hautement que le reste de son corps était à Fleury.

Au XII[e] siècle, la série des témoignages se continue : le mandement d'Hélie, évêque d'Orléans en 1137, la bulle d'Eugène III en 1146, et celle de Clément III en 1190, viennent successivement et de nouveau affirmer que le *corps de saint Benoît est conservé dans le monastère de Fleury.*

Au XIII[e] siècle, à l'occasion de la translation des reliques de saint Benoît de la crypte dans l'église supérieure, Pierre, archevêque métropolitain de Sens, et Guillaume, archevêque de Bourges, proclament dans leurs mandements cette même vérité de la présence du corps de saint Benoît à Fleury, et le pape Honorius III, en 1218, confirme leur parole, en accordant des indulgences pour la dédicace de l'église de Fleury, qu'il qualifie de *lieu vénérable*, à cause de la présence du corps de saint Benoît.

Au XIV[e] siècle, en 1364, le pape Urbain V délègue des députés apostoliques pour demander à Jean, abbé de Fleury-sur-Loire, en faveur d'une église de Montpellier, une portioncule des reliques de saint Benoît et un morceau du suaire qui les renfermait.

Au XVI[e] siècle, les saintes reliques, dont l'authenticité n'était plus contestée, furent exposées au plus grand danger ; mais elles échappèrent à la fureur impie des hérétiques, comme l'atteste l'histoire, et reprirent, après les troubles occasionnés par les guerres religieuses, leur place d'honneur dans le sanctuaire de l'église de Saint-Benoit. Elles en furent encore enlevées momentanément pendant la Terreur, en 1793 ; mais un quart de siècle plus tard, elles furent rendues à la piété et à la vénération des fidèles.

Les procès-verbaux dressés dans ces différentes circonstances ont tous les caractères de la plus incontestable authenticité ; ils sont conservés dans la châsse même, et placés près du coffret qui renferme les restes du corps de saint Benoit (1). Il est peu d'églises, assurément, qui

(1) INDEX *des pièces manuscrites ou imprimées déposées et conservées jusqu'à ce jour dans la grosse châsse de Saint-Benoît-sur-Loire.*

Codex Floriacensis.... On lit, vers la fin de ce magnifique manuscrit, cette phrase doxologique : *Ista igitur omnia quæcumque in priori opusculo ab aliis*



Publié par Alp. Gatineau à Orléans. Lith par A Beaujour

Chapiteaux du Sanctuaire

puissent offrir, en preuve de l'authenticité des saintes reliques de leur trésor, une aussi magnifique tradition, un semblable faisceau de preuves irrécusables.

II.

DIFFÉRENTES TRANSLATIONS DU CORPS DE SAINT BENOIT DEPUIS 665 JUSQU'A 1865.

Dans l'espace de 1200 ans, le corps de saint Benoît a été plusieurs fois déplacé et changé de châsse.

Saint Aigulfe apporta du Mont-Cassin à Fleury cette précieuse relique, dans une simple corbeille d'osier. Saint Mommole fit préparer un coffre en bois pour la recevoir, et la plaça d'abord dans l'église de Saint-Pierre, jusqu'au moment où le lieu qu'elle devait définitivement occuper lui fut

auctoribus descripta sunt miracula sub XXX *abbatibus, qui huic Floriacensi cœnobio ab initio suæ fundationis per* CCCLXXXV *et eo ampliùs præ fuerunt annos, diversis in locis per merita sancti confessoris sui Benedicti operari dignatus est Jesus Christus Dominus Noster qui cum Deo Patre et Spiritu Sancto in Trinitate perfectâ vivit et regnat Deus per omnia sæcula sæculorum. Amen.* — Ceci est du commencement du XIe siècle ; mais est-il ici question de l'auteur (Aimoin) ou du copiste ?

Bulle d'Alexandre II, donnée à Lucques en 1702, qui accorde à Guillaume Ier, abbé de Saint-Benoît, le titre de premier abbé de France, parce qu'il est établi gardien du corps de Saint-Benoît, avec plusieurs priviléges, entre autres celui de ne pouvoir être jugé que par le Pape, et la permission de porter la mitre, l'anneau d'or et les sandales.

Un diplôme en forme d'ordonnance de saint Guillaume, archevêque de Bourges, de 1207.

Copie authentique de la précédente bulle d'Alexandre II, faite par ordre de l'official d'Orléans, en 1478, parce que l'original s'altérait par l'humidité.

Diplôme de Robert, évêque de Langres, par lequel il fait don d'une église à l'abbaye de Saint-Benoît, parce que le corps de ce saint y est conservé (1088, troisième année de Philippe Ier).

Bulle d'Urbain V, en 1364, par laquelle il demande aux religieux de l'abbaye des reliques de saint Benoît, pour en enrichir un monastère du même ordre qu'il établissait à Montpellier. Il y voulait consacrer une église en l'honneur du saint. *Cujus,* dit-il, *corpus in tuo, monasterio requiescere dicitur.*

Procès-verbal constatant la conservation des reliques de saint Benoît par les

miraculeusement indiqué. Ce fut l'église de Sainte-Marie. Les religieux creusèrent une tombe, ou plutôt une sorte de caveau dont les parois de maçonnerie furent revêtues de panneaux en bois, afin de préserver le coffret ou cercueil de l'action destructive de l'humidité du sol, car il est constant, d'après le texte d'Adrevald, que le corps de saint Benoît fut recouvert de terre. *Studuit humili reddere terræ* (1). L'usage de placer les reliques des saints dans des châsses d'or, pour les exposer sur les autels à la vénération des fidèles, n'était pas encore généralement reçu dans l'église. A Orléans, le corps de saint Euverte était placé de la même manière que celui de saint Benoît à Fleury; son tombeau, construit en briques et renfermé avec celui de Tetradius dans un caveau en pierre, était recouvert de terre; une simple ardoise en indiquait la place. L'ardoise elle-même était cachée sous un sarcophage en bois. Telle était la disposition du tombeau de saint Benoît. Un coffre ou sarcophage en bois richement orné à l'intérieur de plaques d'or et de pierreries, et recouvert d'un tapis précieux, surmontait le caveau dans lequel le corps du saint patriarche était enterré.

Lorsqu'en 860, les Nortmans s'approchaient du monastère, l'abbé Ber-

soins d'un religieux nommé Antoine Foubert, prieur, lorsque le sieur d'Avantigny vint, en 1561, enlever les châsses d'or et d'argent de l'abbaye, au nom du cardinal Odet de Coligny, devenu calviniste. Ce même procès-verbal atteste que lesdites reliques furent déposées solennellement dans une nouvelle châsse, laquelle châsse avait été faite, *pro ratione temporis*, par le moine D. Claude, le 27 mai 1581, après la cessation des troubles, sous le règne de Henri III.

Indulgence plénière accordée par Clément VIII (1er déc. 1597) à ceux qui visiteront dévotement l'église de l'abbaye de Fleury-sur-Loire pour les fêtes de Monsieur saint Sébastien et de Mons. saint Benoit (Transl. 11 juillet) (imprimé).

Le souverain Pontife recommande au chapitre d'Orléans (*sede vacante*) l'exécution de sa bulle.

Procès-verbal des religieux (14 sept. 1631) au sujet d'un ossement pétrifié trouvé sous l'autel matutinal, où un os de saint Benoît avait été déposé en 1107.

C'était pendant le chapitre général de la congrégation de Saint-Maur, qui se tint cette année à Fleury.

Procès-verbal du 6 mai 1663, constatant la déposition des saintes reliques dans une nouvelle châsse, en présence de tous les religieux, du clergé et des fidèles, par Mgr Jean d'Estrade, ancien évêque de Condom et abbé de Charlieu, du consentement exprès de Mgr d'Elbène, évêque d'Orléans.

Les reliques du saint patriarche y sont toutes renfermées *in capsam quamdam ligneam picturis et auro ornatam*, excepté la mâchoire inférieure et une partie

(1) Adrev., *Lib. Mirac.*, p. 14.

nard, à l'exemple des religieux de Marmoutier, enleva le corps de saint Benoît de son tombeau et le déposa dans un coffre portatif préparé avec un soin pieux. Lorsque les religieux rentrèrent dans leur monastère, ils replacèrent le corps du saint patriarche dans son tombeau, qui ne fut plus recouvert de terre.

En 990, les parois de la crypte ou caveau qui le renfermait furent boisées et garnies de lames d'or, sur lesquelles étaient gravés les principaux miracles opérés au pied de ce tombeau vénérable. Aimoin, qui donne ces détails dans la vie de saint Abbon, dit que la piété généreuse de ce saint abbé fut secondée pour ce travail par l'habileté et l'intelligence du moine Godefroy (*Gaudefredus*), chantre du monastère.

Au XII[e] siècle, lorsque la crypte de l'église actuelle fut achevée, le corps de saint Benoît dut naturellement être déposé dans la confession ou *martyrium* préparé pour le recevoir. On pensa alors à remplacer le cercueil de bois par une châsse en argent. Cela eut lieu en 1108. La châsse préparée à cet effet était en argent massif, et pesait 71 marcs. Le roi Philippe I[er] l'enrichit d'une escarboucle d'un éclat éblouissant et d'un poids considérable.

insigne du crâne qui sont mises dans une châsse d'argent doré, fruit de libéralité de Gaston d'Orléans et des monastères de la congrégation de Saint-Maur.

Permission donnée par M[gr] Fleuriau d'Armenonville, le 4 octobre 1725, pour extraire de la châsse de Saint-Benoît une portion des saints ossements en faveur des religieux du Bec et du duc de Brancas.

Procès-verbal de l'ouverture de la châsse et de l'extraction d'une petite partie des reliques faite, en vertu de la permission ci-dessus, par D. Math. Huë, religieux bénédictin de la province de Bourgogne (5 oct. 1725).

Lettre autographe de Stanislas Leczinski, roi de Pologne, datée de Meudon, le 2 octobre 1736, par laquelle il demande qu'on lui accorde une portion des reliques de saint Benoît, tant pour les envoyer en Pologne que pour en gratifier sa cousine, la princesse Jablonowska, religieuse bénédictine du monastère de Saint-Léopold, en Russie.

Permission donnée en vertu de la lettre ci-dessus, par D. Claude Dupré, général des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (26 oct. 1736).

Procès-verbal de l'exécution de cette permission et de l'extraction d'une partie des reliques, pour être accordée au roi Stanislas, faite par D. René Junien, visiteur de la province de Bourgogne (9 nov. 1736). C'est une portion *costæ inferioris*.

Manuscrit assez volumineux contenant la translation, la conservation des reliques de saint Benoît et l'histoire de l'abbaye de Fleury. Ce manuscrit, contenant 104 pages in-4°, appartenait au monastère et à la bibliothèque de Fleury,

Un siècle plus tard, les Bénédictins de Fleury, suivant en cela le mouvement général qui se produisait en France, voulurent placer dans le sanctuaire même de l'église supérieure le corps du saint patriarche. Dans toutes les églises, en effet, dans tous les monastères, on levait de terre les saintes reliques pour les exposer sur les autels aux regards des fidèles. La riche châsse de 1108 ne convenait plus par sa forme à sa nouvelle destination. L'abbé Garnier, en 1207, en fit donc fabriquer une nouvelle avec plus d'art et de richesse encore que ne l'avait été la première. Ce fut saint Guillaume, archevêque de Bourges, qui y déposa le corps de saint Benoît. A partir de cette époque, la châsse resta toujours dans le sanctuaire, dont, pour cette fin, les dispositions architecturales furent modifiées plusieurs fois dans le cours des siècles.

C'est cette belle et riche châsse du XII[e] siècle qui devint la proie de la cupidité sacrilége d'Odet de Coligny, en 1562. Le prieur du monastère avait obtenu à grand'peine de son indigne abbé l'autorisation d'en retirer le coffret qui contenait les ossements de saint Benoît. Il le déposa, avec d'autres reliques arrachées de leurs châsses, dans le logis abbatial, que les gens du cardinal respectaient. Ce ne fut qu'en

car les narrateurs sont évidemment des religieux. Il a été donné à la fabrique par M. Y.-M.-Jul. Leber, en 1819. Il va de 644 à 1739. Il est écrit par différentes mains. M. Renaud, curé, y a inséré, à la fin, quelques notes sur les années de 1792 à 1830.

Procès-verbal constatant la conservation des saintes reliques conservées dans l'église de Saint-Benoît pendant la révolution française, et leur dépôt dans plusieurs châsses lorsqu'on enleva, par ordre de la Convention nationale et du district de Gien, l'or et l'argent qui décoraient les anciennes châsses. Ledit procès-verbal dressé par M. Gravet, curé de Sully, en présence de M. Mauduison, curé de Saint-Benoît, le 2 janvier 1793, en vertu d'une commission à lui adressée par M[gr] de Jarente, évêque d'Orléans.

Procès-verbal relatant toutes les pièces renfermées dans la châsse et constatant l'authenticité des saintes reliques après les troubles de la révolution, dressé par M[gr] Bernier, évêque d'Orléans, le 5 septembre 1805.

A la suite dudit et sur les mêmes feuilles, un autre procès-verbal du 16 juillet 1835 atteste que, par ordre de M[gr] Brumeau de Beauregard, quatorze parties notables du corps de saint Benoît ont été extraites de la châsse par M. Richard, secrétaire général de l'évêché, accompagné de D. François d'Assise, abbé du Port-de-Salut, vicaire général de la congrégation de la Trappe, et de D. Jean-Marie, ancien prieur d'Aigues-Belle, pour être distribuées aux quatorze maisons de Trappistes et Trappistines en France. En outre, une partie notable a encore été extraite pour être conservée et distribuée au gré de Monseigneur.

(Voir au registre des délibérations de la fabrique (ann. 1835, f[o] 26) un

1580 que le sieur Claude Soublet fit confectionner une grande châsse en bois ornée de fleurs de lys d'or sur un fond d'azur, afin d'y déposer le corps de saint Benoît, resté caché depuis la funeste époque des troubles religieux (1).

La dernière châsse précieuse de saint Benoît, celle qui fut enlevée et violée au nom de la loi, le 2 janvier 1793, avait été achetée par Dom Grégoire Verthamont, vers 1657. Elle était en argent massif, du poids de 250 marcs, et sortait des ateliers d'un orfèvre habile, nommé Poilly. Un architecte de Blois en avait donné le dessin : c'était un édicule orné de colonnes et de statuettes.

Le duc d'Orléans, pour aider les religieux à faire cette dépense considérable, les autorisa à couper du bois dans le tréfonds de Saint-Benoît pour 3,000 livres. Il donna lui-même 3,000 livres de ses propres deniers. Tous les monastères de la congrégation de Saint-Maur contribuèrent également à cette œuvre par des dons proportionnés à leurs ressources. Cette châsse était fermée avec une double serrure; le supérieur général de l'ordre avait une clé; l'autre était entre les mains du prieur du monastère. Ils étaient constitués gardiens responsables de ce trésor.

compte-rendu dans lequel M. Renault, curé de la paroisse, proteste contre la manière dont les choses se sont passées et contre l'enlèvement de ces reliques.)

Authentique d'une relique de saint Benoît, extraite de la grosse châsse et déposée dans une autre plus portative (6 sept. 1805).

Indulgence plénière accordée par le cardinal Caprera (*pro hac vice*) à ceux qui visiteront l'église de Saint-Benoît pour la translation des onze châsses de l'église de Saint-Benoît (11 sept. 1805).

Permission accordée par Mgr de Beauregard à M. Richard, pour extraire les quatorze parties notables dont question ci-dessus, le 16 juillet 1835.

Procès-verbal du 22 novembre 1852, dressé par M. Desnoyers, vicaire général, archidiacre de Gien, délégué par Mgr Dupanloup, accompagné de deux docteurs-médecins pour reconnaître anatomiquement les différentes parties du corps de saint Benoît conservées dans la châsse principale.

Sur la même feuille, procès-verbal du 15 juillet 1854, dressé par M. Desbrosses, vicaire général, constatant que les reliques extraites le 17 juillet 1835 ont été distribuées à différentes communautés.

Ibid., procès-verbal du même, sous la date du 8 août 1856, constatant qu'un os des côtes de saint Benoît a été extrait de la châsse pour être donné aux religieux de l'abbaye d'Einsiedlein.

(1) Le procès-verbal de cette translation a été imprimé dans la *Bibliotheca Floriacensis*. Cette pièce est très-importante.

La relique du corps de saint Benoit, qui est assurément une des plus précieuses richesses du diocèse d'Orléans, se trouve dans une situation semblable à celle de 1657. L'aspect de la châsse actuelle est bien peu en harmonie avec la valeur du trésor qu'elle renferme, et il serait bien à désirer que, par des moyens analogues à ceux qu'employa le zèle et la piété du prieur Dom Grégoire Verthamont, on pût arriver à un semblable résultat. C'est en l'année 1825 seulement que les reliques de saint Benoit furent transférées dans la châsse de bois qui les renferme aujourd'hui. Placée autrefois au milieu du rétable, derrière l'autel, dans une magnifique crèche grillée, cette châsse a été, depuis la restauration du sanctuaire, déposée provisoirement dans la petite chapelle souterraine de saint Mommole.

III.

CONCESSIONS DES RELIQUES DE SAINT BENOIT FAITES A PLUSIEURS ÉGLISES ET MONASTÈRES.

Le corps de saint Benoit fut apporté tout entier du Mont-Cassin par saint Aigulfe, en 665. A partir de cette époque, plusieurs ossements ont été accordés à différentes églises et monastères. Il ne sera pas sans intérêt de constater les différentes concessions qui ont été faites. Elles ont été malheureusement trop nombreuses et faites dans des proportions relativement trop considérables. Toutefois, la quantité des ossements conservés dans le trésor de l'église de Saint-Benoit-sur-Loire est telle, que l'on peut dire encore avec vérité que le corps du saint patriarche des moines d'Occident est là (1).

(1) Voici la nomenclature des ossements contenus dans la châsse de Saint-Benoît le 22 novembre 1852, d'après le procès-verbal de l'ouverture qui en a été faite en présence de M. Desnoyers, vicaire général, archidiacre de Gien. Cette nomenclature a été faite par M. le docteur Lorraine, d'Orléans, délégué à cet effet :

« 1° *Ambo femora* penè intacta scilicet dextrum et sinistrum;

« 2° *Ossa illiaca* et *ossa sacrum* sese necessario coaptantia;

« 3° *Novem vertebra* fermè integra;

« 4° Partem superiorem *omopluti* dextri quasi integram et minimam partem « inferiorem ejusdem ossis;

La première concession signalée dans l'histoire est celle que l'abbé Meudon crut devoir faire aux religieux du Mont-Cassin, venus à Fleury sous la conduite de Carloman, et au nom du roi Pépin, pour enlever le corps de saint Benoît, vers 754.

En 887, une portion des reliques de saint Benoît fut transportée à la celle de Pressy, monastère dépendant de celui de Fleury. A cette portion de reliques étaient jointes des reliques de saint Eucher, de saint Vrain et des saints martyrs Cyprien et Spirat.

En 1364, des reliques de saint Benoît furent envoyées à Montpellier, sur la demande d'Urbain V, qui voulait en enrichir un monastère de Bénédictins.

En 1725, des reliques de saint Benoît furent accordées, sur la demande de M. Fleureau d'Armenonville et du duc de Blacas, aux religieux de l'abbaye du Bec.

En 1736, une petite portion des ossements de saint Benoît fut accordée au roi de Pologne Stanislas, pour le monastère de Saint-Léopold, en Russie.

Depuis la révolution, les concessions ont été plus nombreuses.

En 1835, par ordre de Mgr Brumault de Beauregard, évêque d'Orléans, quatorze parties notables du corps de saint Benoît ont été extraites de la châsse pour être remises à Dom François d'Assise, abbé du Port-Salut, vicaire général de la congrégation de la Trappe, pour être remises aux quatorze maisons de trappistes et trappistines établies en France. Une autre portion notable a été remise le même jour (26 février) à Mgr l'évêque d'Orléans.

En 1852, le 22 novembre, plusieurs belles parcelles des reliques ont été données : à M. Desnoyers, archidiacre de Gien ; à M. le docteur Lorraine ; à M. le docteur Monblanc ; à M. Chollet, avocat ; à M. Martin, curé de Saint-Benoit ; au grand Séminaire d'Orléans, au petit Séminaire de La

« 5° *Os sternum* ferè integrum ;
« 6° *Costarum* fragmenta numero undevigenti ;
« 7° *Radii* dextri dimidium inferioris et fragmentum sinistri ;
« 8° Unum os metatarsi ;
« 9° *Os astragale* et sex *ossa tarsi ;*
« 10° Dimidium inferioris ossi dextri *péronée ;*
« 11° *Calvariæ* fragmentum unum ;
« 12° *Maxillam* superiorem dextram, uno dente molerio munitam ;
« 13° Fragmentum ossis dextri *molaire* cum quàdam parte du *plancher de*
« *l'orbite.* »

Chapelle, aux Pères de la Miséricorde de Saint-Euverte, à la maison de la Sainte-Enfance.

En 1856, le 8 août, un os des côtes de saint Benoît a été donné aux religieux de l'abbaye d'Einsiedlen.

En 1865, une partie notable du corps de saint Benoît a été donnée au prieur des Bénédictins de la *Pierre-qui-Vire*, pour la chapelle de son monastère.

Il serait bien à désirer que cette pieuse générosité eût enfin un terme. Si, pour de graves raisons, de nouvelles concessions devaient être faites, ne pourrait-on pas maintenant recourir aux églises, aux particuliers qui pourraient facilement diviser les ossements qu'ils possèdent? Quant à la châsse elle-même, elle devrait être scellée et fermée, comme autrefois, avec une double serrure. Une clé resterait entre les mains de l'évêque d'Orléans; une autre clé serait confiée au prieur des Bénédictins, gardien naturel de ce précieux trésor. On ne saurait prendre trop de précautions pour soustraire ce précieux trésor aux dilapidations d'une piété indiscrète.

IV.

RELIQUES VÉNÉRÉES DANS L'ÉGLISE DE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE.

L'époque de la révolution a été fatale au trésor de l'église abbatiale. Les moines avaient été expulsés de leur monastère. L'un d'eux, resté à Saint-Benoît pour y remplir les fonctions curiales, fut le témoin du brisement des châsses, dont on enleva l'or et l'argent au nom de la république. Cet acte de vandalisme s'accomplit, toutefois, avec un certain respect, et les saintes reliques furent préservées d'une plus grande profanation (1).

(1) PROCES-VERBAL *de l'enlèvement de l'or et de l'argent des châsses et de l'authenticité des reliques de la paroisse de Saint-Benoît-sur-Loire-lès-Fleury*. (L'orthographe de l'original a été conservée.)

« Le deuxième jour de janvier mil sept cent quatre-vingt-treize, en exécution d'une commission a moi adressée par le citoyen évêque du département du Loiret, en date du trois octobre 1791, signée D. A. Jarente, évêque du département du Loiret, et contresignée par le citoyen Septier, vic. episc., et d'une lettre du procureur syndic du district de Gien, en date du 22 janvier 1792.

Avant de donner la nomenclature sommaire des différentes reliques qui appartiennent au trésor actuel de l'église de Saint-Benoît, il ne sera pas sans intérêt, au point de vue religieux, d'indiquer celles qui étaient autrefois exposées à la vénération des fidèles et qui ont été enlevées, à

signée Mouroux, moi, Guillaume-Jacques Gravet, curé de Sully-sur-Loire, me suis transporté aujourd'hui à Saint-Benoît, et étant chez le citoyen Mauduison, curé de la ville de Saint-Benoît, j'ai eté averti de passer dans la sacristie du ci-devant monastère des religieux Bénédictins de la ville de Saint-Benoît, et assisté du citoyen curé; ainsi que le portait ma commission, j'y ai trouvé le citoyen Nicolas Privé, membre du district de Gien et commissaire nommé par le Directoire du même district, à l'effet de faire enlever l'argenterie des châsses du ci-devant monastère, pour l'envoyer à Gien, et plusieurs autres citoyens qu'on m'a dit être les maire et autres officiers municipaux de la ville de Saint-Benoît; et aussitôt le citoyen Privé a ordonné, en sa qualité de commissaire, au citoyen Leblanc, orfèvre à Gien, envoyé à cet effet par le district de Gien, et au citoyen Richard, serrurier à Sully, appelé pour la même cause, de détacher le buste de Saint-Benoît, qui était en vermeil, de son soc, qui était en bois d'ébène; il s'est trouvé dans la partie supérieure du chef une portion de crâne couverte d'un verre, qu'on m'a dit être de la tête de saint Benoît, et ce qui m'a paru suivant l'inscription; mais il ne m'a été produit aucun authentique. Ensuite on a ouvert le soc ou piédestal, où j'ai vu un reliquaire d'argent bien fermé et resté intact, où il m'a paru au travers du verre être la machoire inférieure qu'on m'a dit pareillement être de saint Benoît, et suivant l'inscription; j'ai tiré moi-même la partie du crâne qui était dans le chef, et je l'ai mise dans le soc que j'ai fait arrêter et sceller avec des clous en présence de tous les assistants. J'ai apposé sur la planche qui avait été ôtée et remise une bande de galon blanc, et j'ai mis aux deux bouts mon cachet portant un chiffre.

« 2° On a pareillement détaché le buste en argent de saint Denis de son soc, en laissant ledit soc dans son entier, où il m'a paru être une partie d'ossements qu'on m'a dit être de saint Denis, et suivant l'inscription.

« 3° On a pareillement détaché le buste en argent de saint Sébastien de son soc; il s'est trouvé dans la partie supérieure du chef, qui était couverte d'un verre, une partie d'ossement que j'ai retirée et mise dans le soc où il y avait devant le verre un os de la jambe, de la longueur de huit pouces, et je l'ai fait fermer et sceller comme ci-dessus.

« 4° J'ai tiré d'un bras d'argent une partie d'ossements attachée sur un carton garni d'une étoffe de soie qui était de saint Placide, suivant l'inscription que j'ai mise dans le soc de saint Denis, après l'avoir ouvert et fait fermer et sceller comme ci-dessus.

« 5° J'ai tiré d'un autre bras d'argent une partie d'ossements attachée sur un carton garni d'une étoffe de soie qui était, suivant l'inscription, de saint Mom-

différentes époques, mais surtout sous Odet de Coligny, par les huguenots, en 1563. Ce souvenir, conservé dans l'histoire, sera un hommage à la mémoire des saints dont les restes sacrés furent pour l'abbaye et la ville de Saint-Benoît une source de grâces et de bénédictions.

mole, abbé de la maison Fleuri-Saint-Benoist, que j'ai mis dans le soc de saint Sébastien, et, après l'avoir fait fermer, je l'ai scellé comme ci-dessus.

« 6º J'ai trouvé entre les mains d'une petite statue d'argent un rouleau de corne transparente, en forme de cilindre, où il m'a paru, suivant l'inscription au travers de la corne, estre des parties d'ossements de saint Placide, martir, et de ses compagnons. J'ai détaché le cilindre de la statue, et comme il m'a paru intact, je l'ai laissé tel qu'il était.

« 7º J'ai trouvé une petite statue d'argent représentant la sainte Vierge et l'enfant Jésus qu'on a séparé de son soc, où il m'a paru, suivant l'inscription au travers du verre, être une partie du voile de la sainte Vierge.

« 8º J'ai trouvé ensuite trois châsses, dont une en bois d'ébène et les deux autres en écaille, desquelles on n'a rien enlevé ; elles sont restées comme elles étaient.

« 9º Ensuite nous sommes passés dans le chœur de l'église, et après qu'on eut ouvert les portes d'un enfoncement qui est derrière le maître-autel, au-dessus du tabernacle, j'ai trouvé une châsse en vermeil doré, de la longueur de trois pieds, de la largeur de deux pieds, et de trois pieds de hauteur, qu'on a démontée et défaite par morceaux. Cela fait, j'y ai trouvé un coffre de bois d'orme, tout brut, et qui était fermé de quatre serrures, deux en dessus, et une devant et l'autre par derrière. On m'a dit que dans ce coffre étaient renfermées des reliques de saint Benoist, sans aucune inscription. Ainsi que tous les procès-verbaux qui attestaient l'authenticité de toutes les reliques dont on fait mention dans ce procès-verbal et à l'appui de cette assertion, il m'a été remis entre les mains un livre in-folio où étaient copiées en latin plusieurs bulles des souverains Pontifes, avec l'histoire que j'ai lue, réunies par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, de la même abaï de Fleuri-Saint-Benoist, nommé Gandot, ce qui m'a décidé à les laisser exposer à la vénération publique, à moins qu'il ne plaise au citoyen évêque du département du Loiret d'en ordonner autrement. N'ayant pas voulu faire ouvrir la châsse et vérifier ces faits, j'ai mis une bande de galon blanc sur chacune des serrures, et ai apposé mon cachet ; et j'ai laissé ledit coffre dans la même place, ainsi que tous les reliquaires désignés ci-dessus qui sont restés dans la sacristie de la paroisse de Saint-Benoist, et à la garde du citoyen curé et des citoyens maire et officiers municipaux de ladite ville. Dont du tout j'ai fait acte, les jour et an que dessus, et en ai laissé une copie entre les mains du citoyen Mauduison, curé de Saint-Benoist, qui a signé avec moy. »

Ainsi signé : « Mauduison, *curé de Saint-Benoist ;*
« Gravet, *curé de Sully-sur-Loire, commissaire.* »

Les reliques de l'ancien trésor qui ne se retrouvent plus dans le trésor actuel sont : les reliques insignes de la *sainte Éponge* et du *saint Suaire;* celles de saint Frogent, de saint Pol de Léon, de sainte Tenestine.

Si le trésor de l'église de Saint-Benoît a perdu par le malheur des temps une partie notable de ses saintes richesses, cependant, le nombre des reliques contenues dans les différentes châsses (1) est encore assez considérable pour donner à cette église le premier rang entre toutes celles du diocèse d'Orléans qui attirent le concours de pieux pèlerins.

Indépendamment de la châsse principale, deux autres châsses contiennent de ces ossements. La première, dite *petite châsse de saint Benoit,* renferme la mâchoire inférieure; la seconde, dite *châsse de saint Maur,* contient une partie notable du crâne de saint Benoit; l'autre partie a été donnée par Mgr de Beauregard, évêque d'Orléans, à l'archevêché de Sens. Ces deux châsses secondaires existaient dans la plus haute antiquité. Les moines avaient ainsi partagé les reliques de leur saint patriarche pour ne pas déplacer, pour toutes les processions et cérémonies ordinaires, la principale châsse qui contenait la plus notable portion de son corps, et qui ne devait être exposée à la vénération des fidèles ou portée au dehors que dans des circonstances exceptionnelles, telles que les grandes calamités publiques.

Les autres reliques du trésor actuel de l'église sont :

Reliques insignes. — Une parcelle de la vraie Croix du Sauveur. — Une portion du voile de la très-sainte Vierge.

Reliques des Apôtres. — Saint Pierre (bois de l'autel de). — Saint Barthélemy. — Saint Marc.

Reliques des Évêques martyrs. — Saint Léger. — Saint Adalbert. — Saint Denis.

Reliques des Martyrs. — Saint Barsemée, diacre. — Saint Apponien. — Saint Sébastien. — Saint Aigulfe. — Saint Amand. — Saint Placide et ses compagnons. — Saint Victor et ses compagnons. — Saints Martyrs des catacombes de Rome (*non designati proprio nomine*).

Reliques des Évêques. — Saint Brieux. — Saint Germain de Paris. — Saint Rémi. — Saint Loup. — Saint Martin de Tours.

(1) Les différentes reliques des saints ont été et pourraient être encore, dans la suite des temps, changées de châsses; ceci doit faire comprendre qu'une simple nomenclature de toutes les reliques que possède le trésor est préférable à un classement par châsse.

Reliques des Prêtres et Clercs. — Saint Vincent de Paul. — Saint Baudel, diacre.

Reliques des Abbés et Anachorètes. — Saint Mommole de Fleury. — Saint Benoît d'Aniane. — Saint Maur. — Saint Robert de Malesme. — Saint Acars. — Saint Maxenil, abbé de Cluny. — Saint Antoine. — Saint Fiacre.

Reliques des Vierges martyres. — Sainte Barbe. — Sainte Luce. — Sainte Aimée. — Sainte Aurélie.

Reliques de sainte Scholastique, sœur de saint Benoît, vierge.

Toutes ces reliques ont été canoniquement reconnues pour authentiques dans les différents procès-verbaux déposés dans les châsses.

Les reliques des saints furent autrefois, après la divine Eucharistie, le plus riche trésor des églises et des monastères. Elles y étaient vénérées avec une religion profonde et conservées avec une extrême sollicitude. Quand un roi de France voulait donner une preuve de sa déférence, de son respect ou de sa reconnaissance à un évêque ou à un abbé, il lui faisait don de quelques-unes des reliques qu'il tenait lui-même de la générosité des rois, ses alliés, ou qu'il était allé conquérir à la tête de ses armées dans des régions lointaines. Le culte des reliques, au moyen âge, a peut-être donné lieu à quelques abus; mais il a toujours été la manifestation touchante d'une foi sincère et d'une grande confiance. Le culte des saints rattache si admirablement le présent avec le passé et l'avenir, l'Église de la terre avec celle du ciel; il a de si utiles enseignements, il met dans l'âme de si encourageants souvenirs; la protection des saints est si puissante auprès de Dieu, que l'on ne pourrait voir sans être attristé l'affaiblissement de la dévotion envers leurs saintes reliques. Dans ces derniers temps, on peut le dire à l'honneur de notre époque, la science archéologique s'est préoccupée de la découverte des tombeaux des saints, tombeaux si vénérés dans les âges de la foi, mais délaissés sans honneur ou enfouis sous terre depuis plusieurs siècles, et la religion des fidèles envers leurs restes sacrés s'est ranimée. Les lieux rendus autrefois célèbres par leur présence, qui ne voyaient plus que d'obscurs et rares pèlerins, osant à peine avouer leur foi timide, sont maintenant le but vers lequel se rendent des multitudes pieuses qui ne craignent plus d'avouer et de révéler au grand jour leur dévotion par des manifestations solennelles et exemplaires.

Le sanctuaire de Saint-Benoît redeviendra, il faut l'espérer, lui aussi, ce qu'il était aux meilleurs jours du passé, un pèlerinage fréquenté. La science archéologique aura, une fois de plus encore, ouvert le chemin à

la piété. En appelant l'attention sur le monument qu'elle admire, elle aura fait revivre le culte trop négligé du grand saint en l'honneur duquel il a été élevé avec tant d'art et de magnificence architecturale

Indépendamment des reliques des saints renfermées dans des châsses d'une grande richesse, le trésor de l'église abbatiale de Saint-Benoît contenait des vases sacrés et des ornements d'un prix considérable. La révolution de 1793 l'en a dépouillé (1). Il n'est resté de tous ces objets précieux que quelques débris de châsses échappés aux regards avides des spoliateurs. Cependant un petit reliquaire extrêmement curieux a été conservé intact parmi les objets, sans valeur apparente, jetés au rebut. C'est le reliquaire de Saint-Mommole, enfoui, depuis le XII[e] jusqu'au XVI[e] siècle, dans la base de l'autel de Saint-Benoît. Il fait actuellement partie du trésor de l'église, ainsi qu'un chapelet précieux, don de Madame de Maintenon à un religieux bénédictin.

Le reliquaire de Saint-Mommole est un morceau de bois creux recouvert d'une mince plaque de cuivre. Sa forme est celle d'un édicule très-simple, long de 13 centimètres et haut de 11 centimètres. Son épaisseur est de 5 centimètres. La plaque de cuivre qui le recouvre est ornée de figures grotesques et d'étoiles tracées en lignes grossièrement repoussées, représentant les douze apôtres, six de chaque côté, et aux deux extrémités Notre-Seigneur et la très-sainte Vierge. Les douze apôtres sont représentés sur les versants du toit, qui égale en hauteur la moitié de l'édicule. Dix étoiles entourées d'un cercle occupent un côté du reliquaire; sur l'autre côté on lit ces mots : *Mummolus ab. me fieri jussit in honorem B. Mariæ et S. Petri.* C'est le dernier degré de la dégénérescence de l'art au VII[e] siècle, et, sous ce rapport, il offre un spécimen intéressant. Ce reliquaire, d'ailleurs, a sa place dans l'histoire de l'abbaye : l'inscription qu'il porte a induit les savants Bénédictins en erreur ; elle a égaré leurs appréciations archéologiques. Ils avaient conclu, en voyant le nom de saint Mommole, que l'autel et l'église elle-même avaient été construits par ce saint religieux, au VII[e] siècle. *Ut probatur ex quodam scrinio quod nuper, id est seculo præcedenti mediante, dum altare maius instauraretur, in imo loco inventum est* (2).

Voici comment D. Chazal parle du reliquaire de Saint-Mommole :

« Cette petite cassette, qui a la forme d'une église très-simple, est

(1) Procès-verbal.

(2) *Ann. Bened.*, IV sec., pars II, p. 365.

« recouverte en cuivre repoussé, *opere cœlato*. On y voit l'image des « douze apôtres, six d'un côté, six de l'autre. » (Notre-Seigneur à l'une des extrémités, la sainte Vierge à l'autre, d'après le P. Arthur Martin.) « Il est long de cinq pouces moins une ligne, quatre pouces de haut en- « viron. A droite et à gauche de la cassette, on lit ces mots : *Mumm.* « *me fieri jussit in honorem B. Mariæ et S. Petri.* »

Mgr de Beauregard, dans son manuscrit sur les antiquités de Saint-Benoit fait une savante dissertation sur ce reliquaire.

CHAPITRE V.

SOUVENIRS HISTORIQUES SUR LA VILLE DE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE, ET SUR LES LIEUX REMARQUABLES DES ENVIRONS.

I. Commune de Saint-Benoît-sur-Loire. Topographie. Statistique. — II. Souvenirs historiques.

I.

COMMUNE DE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE. — TOPOGRAPHIE. — STATISTIQUE.

Avant de faire revivre les souvenirs historiques de la ville et du pays auxquels l'abbaye a donné son nom et une part de sa célébrité, il est utile d'exposer leur état présent.

Saint-Benoît-sur-Loire est une simple commune du département du Loiret, de l'arrondissement de Gien et du canton d'Ouzouer-sur-Loire, située à trente-trois kilomètres d'Orléans, à trente-deux kilomètres de Gien et seize kilomètres d'Ouzouer. Elle se compose de la ville et de vingt-huit hameaux disséminés sur une superficie de dix-sept cent cinquante hectares.

Les communes limitrophes sont : au nord-ouest, Saint-Martin-d'Abbat; au nord, Saint-Aignan-des-Gués; au nord-est, Bray; à l'est, Bonnée et Saint-Père; à l'ouest, Germigny; au sud, sur la rive gauche de la Loire, Guilly. Les deux îles qui sont en Loire appartiennent à Saint-Benoît.

Le chiffre de la population est de 1,654 habitants, partagés entre la ville et les différents hameaux et lieux habités qui l'environnent.

Riche de souvenirs et d'espérance, la petite ville n'est pas actuellement d'un aspect très-remarquable; il y a peu de mouvement et de commerce. Ses rues et ses places publiques sont spacieuses; à part quelques maisons récemment construites avec élégance, la plupart sont basses et irrégulières. Elle est encore entourée de fossés qu'alimente la rivière de la

Bonnée. Quatre ponts sont jetés sur ce cours d'eau et donnent accès dans la ville. Les places publiques sont : la grande place du Marché-au-Blé, celles des Grands et Petits-Arcis, et la place de l'Église.

Les principaux villages ou lieux habités hors l'enceinte de la ville sont : Fleury, à un kilomètre de la ville; Sainte-Scholastique, à deux kilomètres; Beaumont, à deux kilomètres et demi; les Places, à trois kilomètres et demi; les Prouteaux, à deux kilomètres; les Ripenneaux, à trois kilomètres; les Boutrons, à trois kilomètres; le Port, à un kilomètre ; les Hallairs, à quatre kilomètres ; le Cas-Rouge, à trois kilomètres ; les Ridets, à deux kilomètres ; la Noue-Archenaude, à deux kilomètres ; l'Aubépine, à quatre kilomètres ; les Noues, à deux kilomètres ; Cherelles, à deux kilomètres ; Tizy, à trois kilomètres ; les Brodins, à deux kilomètres.

La commune de Saint-Benoît est traversée, de l'ouest à l'est, par un chemin vicinal de grande communication qui s'embranche avec la route impériale d'Orléans à Gien, un peu au-dessus de Châteauneuf, traverse Germigny, et conduit à Sully. Deux chemins ordinaires rattachent Saint-Benoît à la route impériale : le chemin de Saint-Aignan-des-Gués et celui de Bray.

La Loire coule au sud du territoire de la commune, en décrivant une courbe rentrante d'environ cinq kilomètres, au centre de laquelle est situé le port de Saint-Benoît. Deux cours d'eau, la Bonnée et la Simiare, arrosent la plaine.

Le val de Saint-Benoît, auquel de trop fréquentes inondations sont venues enlever sa fertilité naturelle, est propre à toute culture. C'est un vignoble entouré d'une vaste plaine labourée. Son commerce, qui se compose de céréales, de vins, de fromages frais surtout, a repris depuis quelques années une plus grande activité sous l'influence d'une administration intelligente, et ses marchés, qui se tiennent tous les jeudis de chaque semaine, sont très-fréquentés.

La paroisse de Saint-Benoît est une simple succursale, administrée par un curé et un vicaire. La patronne primitive et principale de l'église est la très-sainte Vierge, le patron secondaire saint Benoît, le troisième patron saint Sébastien, à cause de l'église de Fleury, ancienne église paroissiale.

Les deux fêtes principales sont célébrées le jour de l'Ascension et le premier dimanche de septembre. Il y a ces deux jours-là une procession



Publié par Alp. Gatineau a Orléans.
Lith. par A. Beaujoint d'après M. Pensee

Chapiteaux du Sanctuaire

extérieure très-solennelle avec toutes les châsses qui renferment les saintes reliques du trésor de l'église. Ces fêtes donnent lieu à deux pèlerinages. Le concours des fidèles est considérable.

Lorsque, dans les jours de calamité et de fléau, une neuvaine de prières est prescrite par l'autorité ecclésiastique, dans l'église de Saint-Benoît, elle est suivie avec empressement. Le dernier jour on porte processionnellement la châsse secondaire de Saint-Benoît au hameau de Sainte-Scholastique. La multitude des assistants est toujours très-considérable. Le plus ordinairement, ces neuvaines ont lieu dans les temps de sécheresse extrême, et il est inouï de dire que la procession ait été faite sans qu'une pluie bienfaisante soit tombée sur les campagnes desséchées.

Lorsqu'un grand fleau à l'occasion duquel la neuvaine a été autorisée continue à sévir, on sollicite une autorisation de la continuer encore, et après la troisième neuvaine, le dernier jour, une procession solennelle s'organise. Rien n'est beau, rien n'est touchant comme cette cérémonie. Douze hommes, qui tous se sont préparés par le jeûne et la communion à cet acte d'expiation, portent autour de la ville, sur leurs épaules, les pieds nus et le front incliné vers la terre, la grande châsse qui contient le corps de saint Benoît. Le clergé de toutes les paroisses environnantes les précède. Des multitudes accourues de tous les points de la contrée les suivent en chantant les grandes litanies avec ferveur. Ce spectacle rappelle les plus beaux jours du moyen âge. L'homme le plus indifférent en est ému au fond de son âme; il surprend des larmes dans ses yeux et des prières sur ses lèvres.

La ville de Saint-Benoît possède, grâce aux anciens religieux, un *hospice* doté d'un patrimoine suffisant pour subvenir aux besoins des malades et des vieillards les plus nécessiteux de la commune.

L'hospice de Saint-Benoît est encore aujourd'hui un établissement d'une certaine importance. Son origine est indiquée dans l'histoire. Les religieux avaient créé, à la porte même du monastère, un hôpital pour les pauvres, les malades et les lépreux. Cet hospice fut transformé en collége, pour les jeunes écoliers nobles, par Théodulfe et Charlemagne; mais il conserva son nom primitif de Saint-Lazare. Pour le remplacer, on construisit sur la grande place un *Hôtel-Dieu,* que Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve enrichirent des biens qu'il possède encore (1).

(1) V. *suprà,* p. 85; ADREVALD, *Lib. Mirac.,* p. 54.

Un peu plus tard, les religieux firent élever en dehors de la ville, dans la plaine dite de Narbonne, une maladrerie particulière pour les lépreux, lorsque le nombre en devint considérable. Cette fondation dut avoir lieu vers le XIIe siècle, lorsque Louis VII organisa les léproseries dans tout le royaume de France. Les frères qui furent appelés pour administrer cet hôpital vinrent de la Provence, ce qui fit donner le nom de Narbonne, leur pays, à l'hospice, à la chapelle et à la plaine elle-même. La charité des habitants de Saint-Benoît vint en aide à cet asile ouvert aux lépreux par les moines. En 1382, Naudin Barate, par son testament, légua une partie de ses biens à la *maladrerie de Narbonne*. En 1614, on voyait encore la maison des frères, et la chapelle dite de Saint-Clair, et primitivement de Saint-Fiacre, ne fut abattue qu'en 1793. Au XVIIe siècle, les biens de cette léproserie furent affectés à l'hospice de Saint-Benoît et lui appartiennent encore (ferme de Narbonne).

En 1674, le roi Louis XIV, qui avait établi une chambre royale pour juger des hôtels-Dieu et maladreries du royaume, trompé par de faux renseignements, crut devoir enlever l'administration de l'Hôtel-Dieu de Saint-Benoît aux religieux, pour l'unir à l'administration générale des chevaliers de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, dont le grand-maître résidait à Boigny. Cette adjonction dura seulement sept ans. Les religieux réclamèrent avec instances leurs droits, et en 1693 l'Hôtel-Dieu leur fut rendu. Cependant, tout n'était pas encore terminé, car sans de nouvelles démarches de la part des religieux, l'Hôtel-Dieu eût été réuni à celui de Sully. Enfin un arrêt du conseil du roi, rendu en 1698, et des lettres-patentes de 1705, terminèrent l'affaire. Le prieur put alors remettre l'hospice entre les mains du bailli et du procureur fiscal, dans une assemblée de la ville, à l'audience. Mais, chose étrange, quand on voulut réorganiser l'administration, plusieurs notables de la ville prétendirent en enlever la présidence aux religieux auxquels elle avait toujours appartenu comme fondateurs. Ces querelles et ce mauvais vouloir se continuèrent jusque dans les derniers temps de l'abbaye.

L'Hôtel-Dieu de Saint-Benoît a été récemment reconstruit. A la place de l'ancienne chapelle, dont le style accusait l'époque romane la plus reculée, il en a été bâti une autre pour le service de la maison. Les revenus de cet établissement sont peu considérables. Cet établissement est desservi par des Sœurs de la Présentation de Tours, chargées également de visiter les malades à domicile et de leur porter les secours du bureau de bienfaisance, qui est uni à l'administration de l'hospice.

L'école des jeunes garçons, tenue par un instituteur laïc, est à la mai-

rie, au sud de la grande place. Celles des jeunes filles, ainsi que la salle d'asile, sont dirigées par les Sœurs de l'hospice, auquel les bâtiments des classes sont annexés.

II.

SOUVENIRS HISTORIQUES.

Dans les temps les plus reculés de l'époque gallo-romaine, le lieu de Saint-Benoît a dû être le siége d'une station romaine, ainsi que Bonnée et la plupart des villages du littoral de la Loire dans cette contrée. Il avait sur eux l'avantage d'être situé au centre de la grande courbe rentrante tracée par le fleuve, courbe aux extrémités de laquelle se trouvent Sully et Châteauneuf, et il offrait, par là même, un point stratégique important. Plusieurs fois on a trouvé sous le sol, soit dans la ville, soit dans la plaine, des restes de constructions gallo-romaines, des tronçons d'aqueducs, des monnaies, des statuettes en bronze, des tessons de poteries antiques, des fragments de tuiles à rebord. Notamment en 1838, lorsqu'on nivela la place de l'Église, on découvrit des murailles d'une épaisseur de trois à quatre mètres, devant le portique de l'église. Le parement de cette vieille muraille offrait un petit appareil mélangé de briques; c'était probablement les fondations du château gallo-romain de *Floriacum*.

Au climat de l'Ormet, à trois kilomètres au nord de la ville, sur un relief de terrain qui domine le val, passait l'ancienne voie romaine d'Orléans en Bourgogne. Le chemin qui la recouvre est encore appelé le Vieux-Chemin; il traverse la commune de Saint-Benoît, du nord-ouest au sud-est, pour gagner Bonnée. C'était primitivement la route royale d'Orléans en Bourgogne; celle du coteau est plus nouvelle. On retrouve sur les bords de ce chemin des restes de constructions. Évidemment, toute cette contrée a dû être un centre considérable de population à l'époque gallo-romaine.

Avant 1793, la paroisse de Saint-Benoît appartenait à la généralité d'Orléans et à l'élection de Gien. L'abbé de Saint-Benoît en était le seigneur haut justicier. Tous les fiefs secondaires du territoire et de la mouvance du grand fief de l'abbaye ressortissaient au bailliage de Saint-Benoît, avec appel au bailliage d'Orléans.

Sous le rapport religieux, à la même époque, Saint-Benoît était une paroisse du diocèse d'Orléans et de l'archidiaconné de Sully, désignée sous

le nom de Fleury-sur-Loire. La cure était à la nomination de l'abbé de Saint-Benoît, et l'église paroissiale était au hameau de Fleury, à un kilomètre de la ville. La plupart des titres de l'abbaye donnent au curé de Fleury le simple titre de vicaire perpétuel; c'était pour réserver les droits des religieux, curés primitifs de la paroisse.

La ville de Saint-Benoît n'a pas eu d'histoire particulière. Son origine était la même que celle du monastère de Fleury: ils avaient un même nom, vivaient de la même vie, traversant ensemble les mêmes phases de souffrances et de prospérités. Cette ville, autrefois si populeuse, visitée par un si grand nombre d'étrangers, ne serait plus aujourd'hui qu'un obscur village, sans commerce, sans activité, sans avenir, si son église monumentale ne fût restée debout après la démolition des bâtiments conventuels de l'abbaye dont elle faisait partie. Les habitants de Saint-Benoît ont été assurément bien inspirés, et ils ont fait preuve d'un patriotisme intelligent en s'imposant des sacrifices pour acquérir, conserver et entretenir la magnifique basilique qu'ils ont adoptée pour le service paroissial, de préférence à l'église de Fleury, qui appartenait à leur commune. L'attention de la France religieuse et savante se tournera toujours vers un lieu dont le passé est éclatant de glorieux souvenirs, qui possède un monument si intéressant pour les arts, et dans lequel vient de se fixer une institution destinée à perpétuer les saintes traditions et les grandes œuvres des enfants de saint Benoît.

Saint-Benoît reçut le titre de ville par lettres-patentes du roi François Ier, en 1542 (1); mais elle l'avait porté, même dans des actes authentiques, longtemps auparavant. Ce titre lui fut accordé sur la demande des habitants. Ils avaient exposé que ce lieu n'était resté sans clôture que par le malheur des temps.

L'ordonnance du roi autorise positivement les habitants à fermer leur bourg de fossés, tours et ponts-levis. C'est surtout à la haute influence du cardinal Sanguin, alors abbé commendataire de Saint-Benoît, qu'il faut attribuer le succès de cette affaire, à laquelle il s'était vivement intéressé.

Il ne reste rien des fortifications construites à cette époque, et il ne paraît pas que la petite ville de Saint-Benoît ait jamais été entourée de murailles. Un large fossé plein d'eau et des tourelles placées de chaque côté des deux ponts-levis jetés sur le fossé, aux deux entrées principales, à l'ouest et à l'est, la défendaient contre un coup de main. (*Plan authentique de 1645, musée d'Orléans.*)

(1) L'ordonnance de François Ier, datée du 1er juillet 1542, est conservée aux archives de la mairie de Saint-Benoît.

La ville de Saint-Benoît était autrefois partagée en plusieurs quartiers : le quartier de Saint-Ladre, le quartier de Saint-André et le quartier de Saint-Denis.

Le quartier de Saint-Ladre, ainsi appelé de l'ancien hospice de Saint-Lazare, était situé à l'ouest de la ville, vis-à-vis l'entrée actuelle de l'église. Vers la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVIe, la chapelle et l'hospice de Saint-Lazare furent démolis et remplacés par la chapelle de la Conception, dont un manuscrit de la Bibliothèque d'Orléans donne la description. Il y avait dans cette dernière chapelle un autel de saint Lazare, et elle était entourée d'un cimetière, ce qui porte à croire qu'elle servait d'annexe à l'église paroissiale de Fleury, ainsi que les deux autres chapelles de la ville, Saint-André et Saint-Denis. Ce qui confirme cette opinion, c'est que les anciens registres paroissiaux étaient destinés, d'après leur titre, à recevoir les actes de baptêmes, mariages et sépultures faits dans l'église de Fleury et les autres *chapelles de la ville* (1).

Dans le quartier de Saint-Lazare, il existait, sur le bord du cours d'eau qui alimentait les fossés de la ville, deux tanneries.

Le quartier de Saint-André, qui prenait son nom de la chapelle ou église de Saint-André, était situé à l'ouest de la grande place, entre la route d'Orléans ou rue Orléanaise, le pont Baby et le pont de Saint-Aignan ; c'est un des plus anciens de la ville. Il était traversé, de l'ouest à l'est, par les rues Montadour et des Chevrieux. Il y avait autrefois, près du pont de Saint-Aignan et le cours d'eau, une usine de poterie. L'existence de ces usines de tanneries et de poteries indique l'importance commerciale que la ville de Saint-Benoît avait au moyen âge.

L'église de Saint-André, enclavée dans des maisons particulières dont elle fait actuellement partie, est presque entièrement détruite. Les portions de murs qui restent encore debout indiquent qu'elle appartenait au style roman ; elle avait deux nefs et un chœur voûté en pierre.

Le quartier de Saint-Denis était situé au nord et à l'est de la grande place qui en faisait partie, ainsi que celles du Grand et du Petit-Arcis. Ce quartier était le plus étendu des trois : il renfermait l'hospice ou Maison-Dieu sur la grande place, l'église de Saint-Denis et les principaux marchés.

(1) V. *suprà*, p. 466.

Près de l'Hôtel-Dieu, sur la grande place, on remarque une maison dont la façade offre des restes assez bien conservés du style fleuri du XIIe siècle. Quelques auteurs ont écrit qu'elle avait appartenu aux Templiers. Cette assertion ne repose sur aucune preuve. D'autres ont prétendu qu'elle faisait partie du collége des nobles et que l'église de Saint-Denis, située dans ce quartier, était leur paroisse. Cette tradition paraît mieux fondée. Il se peut faire qu'à une époque reculée les écoliers qui suivaient les classes de l'abbaye ne pouvant loger dans le monastère, et l'hospice des nobles dit de Saint-Lazare étant insuffisant pour les contenir tous, aient été logés dans ce bâtiment.

Il paraît toutefois plus probable que cette maison fut construite pour servir de logement aux rois de France, qui avaient droit de *past* à l'abbaye, et ne pouvaient y demeurer avec leur cour. La maison dite la Mothe-le-Roi, située en dehors de la ville, au nord, sur le chemin de Saint-Aignan, paraît avoir eu une destination analogue. Dans des titres de propriété, de 1671 à 1781, la maison de la place porte le nom de maison de *la Croix-Blanche,* près la croix Able, et son jardin, y est-il dit, est limité par le *rempart,* et ailleurs *par les fossés de l'enclôture de la ville* (1). Il serait difficile de rien préciser à l'égard de ce bâtiment curieux.

La chapelle Saint-Denis, dont une partie est enclavée dans plusieurs habitations particulières, est encore suffisamment conservée pour donner une idée de sa forme et de sa grandeur. Cet édifice a été plusieurs fois mentionné dans le cours de l'histoire de l'abbaye.

Les trois places du quartier Saint-Denis étaient autrefois des marchés. La grande place servait de marché au blé ; le Grand et le Petit-Arcis étaient destinés aux bestiaux et à différentes marchandises.

Dans une rue qui conduit du Grand au Petit-Arcis, on rencontre une maison qui offre des restes de construction du XIe ou XIIe siècle, notamment, dans le pignon du nord, de petites arcatures romanes. Au dessus de la porte d'entrée, à l'ouest, on lit une sentence gravée sur une pierre de 50 centimètres carrés :

FAIS BIEN
ET
LAISSE DIRE.

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Luche, propriétaire de cette maison, la communication de ces titres, qui offrent quelques autres renseignements assez curieux. Le lieu de Saint-Benoît y est désigné indistinctement sous le nom de

Cette maison peut avoir été la demeure du bailli de Saint-Benoit.

A l'extrémité du quartier Saint-Denis s'élevait une forteresse. Il n'en reste rien. La rue qui conduit du Grand-Arcis au pont porte, sur un plan de 1645, le nom de rue de *la Forteresse* du pont de Fleury.

Le pont de Fleury conduisait au village de ce nom, au centre duquel s'élevait l'église paroissiale de Saint-Benoît avant 1793. Cette église fut échangée au commencement du siècle contre l'église abbatiale, qui devint alors le siége de la paroisse. Quelques années plus tard, elle fut entièrement démolie. Son origine était fort ancienne : au VII[e] siècle, elle existait déjà sous le vocable de saint Sébastien, qui en était le patron principal. On en voit la preuve dans un écrit fort ancien retrouvé en 1701. Il est conçu en ces termes : « *De albone sive Alboino, ejusdemque uxore* « *Lingilde ecclesiæ matricis parochialis* (1) *sancti Sébastiani de* « *Flory, fondatoribus, anno sexcentesimo quinto.* Albon et son épouse « Lingende, fondateurs de l'église mère et paroissiale de Saint-Sébas- « tien de Fleury, en 605. » Suivant plusieurs auteurs, cet Albon est le seigneur de Fleury qui, dégoûté des crimes et des scandales de la cour de Brunehaut, vint avec son fils se réfugier dans le monastère de Saint-Aignan d'Orléans. Léodebold, dans son testament, lui donne simplement le nom de Jean de Fleury.

Près du village de Fleury, sur le bord de la route de Sully, un petit monument, récemment construit dans le style roman, recouvre une fontaine depuis des siècles en vénération dans le pays : c'est la fontaine de Saint-Sébastien. On y vient puiser de fort loin de l'eau par dévotion. La statue du saint martyr est renfermée dans cet édicule.

A deux kilomètres de la ville de Saint-Benoit, vers le nord-est, sur le chemin de Bonnée à Fleury, on rencontre le village de Villeneuve, dont

ville, de *paroisse*, de *villenie* de Saint-Benoît-sur-Loire. L'abbaye y est toujours qualifiée du titre d'*abbaye royale.*

(1) Il y a dans ces deux expressions : *matrix* et *parochialis*, une sorte de pléonasme : ces deux épithètes ont le même sens. Toutefois, il y a dans la rédaction de cet acte une intention bien marquée d'exclure les autres églises de Saint-Benoît, et de préciser que l'église de Fleury était seule, de droit, l'église paroissiale. (V. DUCANGE, *Gloss.*, au mot *Ecclesia.*)

il est souvent parlé dans l'histoire de l'abbaye. C'est là que saint Aigulfe s'arrêta à son retour du Mont-Cassin ; c'est là que s'opéra, par la vertu des reliques de saint Benoît et de sainte Scholastique le double prodige reproduit par la sculpture de la belle porte septentrionale de l'église ; c'est là, enfin, que se fit le partage des saintes reliques entre les moines de Fleury et les députés du Mans (1).

Une chapelle, dès la plus haute antiquité, fut construite en ce lieu en l'honneur de sainte Scholastique, sœur de saint Benoît ; elle subsista jusqu'à la Révolution. On l'a remplacée, plus tard, par une simple croix. Mais il serait bien désirable, et d'ailleurs fort utile au service de la paroisse, que la chapelle de Sainte-Scholastique fût relevée de ses ruines. On conserverait ainsi, dans ce lieu, le souvenir des faits qui s'y sont accomplis.

D'après une tradition appuyée sur quelques actes authentiques, il y aurait eu au hameau de Sainte-Scholastique, un monastère de religieuses ; au XV[e] siècle, il existait encore. On lit dans un testament d'une nommée Benoîte, décédée à Saint-Benoît en 1428 : « Item, *elle donna et légua* « aux gaigiers de l'église paroissiale de Fleury un quartier de terre « situé à Villeneuve, proche le *monastère de Sainte-Scholastique.* « Item, *dedit et legavit gagiatoribus ecclesiæ parochialis de Floriaco,* « *unum quarterium terræ, situatum in Nova Villa, propè mo-* « *nasterium Sanctæ Scholasticæ virginis* (2). » L'histoire de l'abbaye mentionne le droit qu'avaient les moines de Saint-Benoît de recevoir les vœux des religieuses. Quelle a été l'origine de ce monastère ? Quand a-t-il été supprimé ? Ce sont là des questions auxquelles il est difficile de répondre.

Lorsque, dans les temps de sécheresse excessive, il se fait à l'église de Saint-Benoît une neuvaine de prières pour obtenir de la pluie, le dernier jour, on porte processionnellement la châsse secondaire de Saint-Benoît au hameau et à la croix de Sainte-Scholastique. Ce pieux usage a été inspiré, à n'en pas douter, par le souvenir de la pluie torrentielle et subite que sainte Scholastique obtint du ciel par sa prière, un peu avant sa mort, pour forcer son frère, qu'elle était allée visiter au pied du Mont-Cassin, à prolonger de quelques heures son séjour près d'elle.

Une partie du hameau de Villeneuve a conservé son nom primitif ;

(1) V. *suprà*, p. 475.
(2) Mss. de la bibliothèque d'Orléans, n° 463.

l'autre partie est désignée sous le nom de *Sainte-Scholastique*. Villeneuve était une des douze mairies du fief de Saint-Benoît.

A un kilomètre au sud de Villeneuve, on rencontre le village de Beaumont. Là s'élevait, sur une petite éminence, la chapelle de Saint-Clair, abattue en 1793. Elle portait primitivement le titre de Saint-Fiacre, et dépendait de la *maladrerie* ou *léproserie de Narbonne*. Cette chapelle était bien bâtie et voûtée. Le logement du chapelain lui était contigu, et l'hospice en était séparé de vingt mètres environ.

Une chapelle connue sous le nom de Saint-Clément s'élève encore à l'ouest de la ville, près de la route de Saint-Benoît à Germigny, entre l'église et la Loire. Cet oratoire avait un double vocable : il est également désigné sous le nom de Saint-Loup. Sa construction ne remonte pas au-delà de 1700. L'ancienne chapelle était plus vaste. Le faubourg porte le nom de Saint-Clément.

Les quatre chapelles de la Conception, ou Saint-Lazare, Saint-André, Saint-Denis et Saint-Clément paraissent avoir été primitivement des annexes de l'église paroissiale de Fleury. On y administrait les sacrements. Elles étaient entourées d'un cimetière.

La ville de Saint-Benoît est construite à un kilomètre de la Loire ; cependant, elle avait autrefois un port assez fréquenté, lorsque la marine était plus florissante. Ce port était également l'escale des bateaux francs de l'abbaye. Les moines y possédaient plusieurs moulins à farine établis sur bateaux. Ce lieu était le siége de la justice ou *mairie des Eaux*, de la mouvance du grand fief abbatial.

Une question se présente ici naturellement. Existait-il un pont à Saint-Benoît ? La tradition l'affirme ; l'histoire se tait. Les explorations et les sondages commencés vers 1862 dans le fleuve, sous l'habile et savante direction de M. Collin, ingénieur en chef de la Loire, n'ont pas encore dit leur dernier mot. C'est donc une question à réserver.

On a découvert dans la Loire plusieurs massifs de maçonnerie qui ressemblent à des piles de pont. Ce sont peut-être de simples *crôches* ou *croiches*, bâties de distance en distance pour protéger les moulins contre les glaces, et surtout pour diviser le courant et augmenter ainsi sa rapidité et sa puissance, en le comprimant au-dessus des roues des moulins. Quant aux piles qui sont avancées vers le milieu du lit actuel de la Loire, leur existence s'explique par la présence de l'île qui existe vis-

à-vis le port de Saint-Benoît, et qui ne s'est formée très-probablement qu'après l'établissement des levées. Les moulins ont dû être reportés alors vers le milieu du fleuve.

Il serait fort extraordinaire que les annales de l'abbaye, qui mentionnent toutes les inondations de la Loire, n'eussent pas mentionné celle qui aurait emporté le pont. On ne peut évidemment pas faire remonter la construction du pont avant le Xe ou le XIe siècle, et depuis lors, les historiens sont trop explicites dans les détails pour avoir omis un fait aussi important que sa chute ou sa destruction. Il est possible cependant que des explorations bien dirigées donnent une preuve positive et mettent l'histoire en défaut.

La ville de Saint-Benoît, située dans le val de la Loire, eut souvent à souffrir des inondations de ce fleuve. Les annales de l'abbaye nous ont conservé le souvenir de ces terribles fléaux qui se sont succédés périodiquement depuis le XIVe siècle. Aimoin, dans la vie du saint abbé Abbon, avait déjà signalé une inondation extraordinaire de la Loire en 1003, en faisant remarquer qu'elle surpassa toutes les inondations précédentes.

En 1363, la Loire emporta les arches du pont de Sully. Le débordement du fleuve, en 1414 ou en 1428, occasionna des pertes énormes dans le val de Fleury. Plusieurs habitants de la campagne périrent sous les ruines de leurs maisons.

En 1527, les mêmes désastres se renouvellent. Les levées furent brisées en plusieurs endroits. Les années 1542, 1572 et 1588 furent également fatales aux habitants de Saint-Benoît et au monastère.

En 1608, l'inondation de la Loire se renouvela deux fois dans la même année, aux mois de janvier et d'octobre. Plusieurs personnes périrent, des maisons furent renversées ; les levées de la Loire furent si considérablement endommagées, qu'il eût été impossible aux religieux et aux habitants de la ville et du val de les réparer, si le duc de Sully, alors abbé commendataire de Saint-Benoît, ne fût venu à leurs secours et n'eût versé des sommes considérables.

Les années 1629 et 1641 sont encore signalées à cause des désastres affreux que la Loire occasionna à toutes les paroisses du val, dont les territoires furent envahis. Plusieurs ponts furent renversés.

L'inondation de 1684 occasionna la mort de huit personnes à Saint-Benoît, et renversa plusieurs maisons. L'année 1689 vint encore ajouter de nouvelles pertes à celles de 1684.

Il reste encore quelques témoins des désastres de l'année 1789. Quant à ceux qui furent la suite des inondations terribles de 1846 et de 1856, le

souvenir en est encore vivant. La charité publique fit alors des prodiges ; personne n'a oublié les actes de dévoûment qui s'accomplirent, et l'Église d'Orléans s'honorera toujours de la conduite admirable de ses évêques, Mgr Fayet et Mgr Dupanloup, dans ces deux circonstances.

Deux localités, actuellement indépendantes de Saint-Benoît, mais qui se rattachaient autrefois intimement à l'abbaye, doivent trouver place dans ces souvenirs historiques : ce sont les deux communes de Saint-Aignan-des-Gués et de Germigny-des-Prés.

Saint-Aignan-des-Gués, à quatre kilomètres au nord de Saint-Benoît. L'église de Saint-Aignan a subsisté jusqu'au commencement du siècle. Les ressources de cette petite commune ne suffisaient pas à l'entretenir ; elle tomba en ruine. Cette paroisse faisait partie du domaine de l'abbaye, et les religieux la desservaient encore eux-mêmes au XVIIIe siècle. Toutefois, l'office divin s'y célébrait si peu régulièrement, que l'évêque d'Orléans crut devoir y installer un curé, à la demande des paroissiens. Les Bénédictins réclamèrent. Déjà le cardinal de Coislin avait donné un prêtre à cette église délaissée ; mais il avait été obligé de se retirer, ne pouvant s'y loger, et n'y trouvant aucun moyen d'existence (1).

La population de Saint-Aignan est à peine de 150 habitants. La paroisse a été réunie pour le culte à Bouzy. Dans ces derniers temps, M. Pignault, propriétaire et maire de cette commune, a laissé une somme importante pour relever l'église, construire un presbytère et une maison d'école.

Le souvenir de Théodulfe se rattache à cette localité. C'est en effet à cet homme illustre qu'il faut attribuer la fondation de l'église de Saint-Aignan-des-Gués. On lisait au-dessus de l'autel cette inscription :

Hanc tibi, celsitonans, aram, Theodulfus, adorno,
Ut faveas votis, rex Deus, ipse meis.
Quisquis es hanc cernens et tu sanctissime præsul
Aniane, exigui sis memor ipse mei (2).

« Dieu tout-puissant, Théodulfe te consacre cet autel ; sois, Seigneur, favo-

(1) Mss de la fabrique de de Saint-Benoit.
(2) Théod., lib. II, carm. v.

« rable à mes vœux. — Qui que vous soyez qui viendrez ici, et vous, Aignan,
« très-saint pontife, souvenez-vous de votre indigne successeur. »

Germigny-des-Prés, situé à quatre kilomètres à l'ouest de Saint-Benoit, au centre d'une vaste prairie sillonnée par plusieurs ruisseaux, est une localité qui mériterait assurément d'être signalée à raison des souvenirs historiques qui s'y rattachent, si d'ailleurs son église, monument du IXe siècle, n'appelait l'attention et l'étude des archéologues et des artistes.

Jusqu'au règne de Charlemagne et à l'épiscopat de Théodulphe, le lieu de Germigny (*Germiniacum Castrum*), n'avait d'autre illustration qu'une villa gallo-romaine, habitée quelquefois par les monarques de la première race, que le voisinage de la forêt et de la Loire, joint à l'aménité et à la fraîcheur de ce val, y attirait.

Lorsque Théodulfe, évêque d'Orléans, fut chargé par Charlemagne de gouverner l'abbaye de Fleury-Saint-Benoit en qualité d'abbé, il donna à Germigny une large part des richesses qu'il tenait de la munificence du grand empereur.

Dans ses chants poétiques, Théodulfe avait célébré la magnifique basilique élevée par Charlemagne à la gloire de la bienheureuse vierge Marie, dans son palais d'Aix-la-Chapelle. Il voulut en reproduire le type dans son diocèse, et tout près de son monastère, il fonda et fit construire l'église de Germigny-des-Prés avec une magnificence vraiment royale. Ce saint et savant évêque avait édifié dans sa ville épiscopale et à ses frais de vastes établissements. De tous ces monuments, un seul subsiste, l'église de cet humble village.

L'époque précise de la construction de l'église de Germigny est connue; une inscription authentique en donne la date certaine. On lit sur les tailloirs des deux piliers les plus rapprochés du sanctuaire ces mots, gravés en caractères du temps :

III IDUS IANUARII DCCCVI
CONSECRATIO HUJUS ECCLESIÆ

SUB INVOCATIONE SANCTI
GERMANI ET SANCTÆ GINEVRÆ.

« Le 3 des ides de janvier de l'an 806 a eu lieu la consécration de cette
« église, sous l'invocation de saint Germain et de sainte Geneviève. »

La disposition de cette inscription est très-remarquable. Les deux premières lignes sont sur le tailloir du pilier, à droite ; les deux autres lignes sont au pilier, à gauche.

Selon les auteurs de l'*Histoire littéraire de France,* l'église de Germigny passait pour une des plus remarquables du royaume. Baluze (1) cite a ce sujet le passage d'un vieux manuscrit de la bibliothèque de Colbert. Il y est dit qu'avant l'incendie de cette église par les Northmans, vers 879, on n'aurait pu trouver dans toute la Neustrie un seul monument digne de lui être comparé. L'architecture plein cintre y dominait. L'intérieur était décoré de colonnes d'un marbre précieux, et pavé d'une mosaïque. Sur la façade de la tour qui contenait les cloches (2), on lisait écrit en lettres d'argent le distique suivant :

Hæc in honore Dei Theodulfus templa sacravi,
Quæ dum quisquis ades, oro, memento mei.

Charlemagne voulait que Théodulfe dédiât son église à la sainte vierge Marie; mais il préféra la consacrer à saint Germain et à sainte Geneviève. Il dédia le chœur au créateur de toute chose (à la très-sainte Trinité). Au-dessus de l'autel du sanctuaire principal, il fit composer en mosaïque, dans le demi-dôme qui le recouvre, un sujet symbolique, l'arche d'alliance, au-dessus de laquelle deux chérubins étendent leurs ailes. Cette mosaïque est assez grossièrement faite, mais elle est extrêmement curieuse. Elle a été restaurée vers 1846, par M. Alb. Delton, architecte de la commission des monuments historiques.

On a élevé quelques doutes sur l'âge de la mosaïque de Germigny. Le manuscrit cité par Baluze n'hésite pas à l'attribuer à Théodulfe lui-même. C'est une œuvre d'art du IX[e] siècle, type extraordinairement rare, et peut-être unique en France. Les cubes de cette mosaïque sont d'un centimètre carré environ. L'or et les couleurs qui recouvrent la

(1) *Miscellan.*, t. I, p. 493, édit. in-12.

(2) *In* Matherio *turris de quâ signa pendebant.* — Ducange, au mot *Matherium,* dit qu'il ne connaît pas le sens de ce mot; mais il pense qu'il y a dans le manuscrit une erreur de copiste, et qu'il faut lire : *In Nartherio* ou *Narthice turris.* Ce narthez et cette tour, qui s'élevaient primitivement à l'entrée de l'église, indiquent que la tour actuelle n'est qu'une superfétation dont le poids écrase le centre de l'édifice et en prépare la ruine. C'est là l'avis des hommes compétents qui ont étudié attentivement cet intéressant édifice.

surface de ces cubes sont protégés par une couche de verre fondu. Au bas de la composition, dans le pourtour, on lit ces quatre vers :

Oraculum sanctum, et cherubim hic aspice spectans
Et testamenti en micat arca Dei.
Hæc cernens, precibusque studens pulsare tonantem,
Theodulfum votis jungito quæso tuis.

« Vous qui voyez ici l'image du Saint des saints, l'arche du Testament divin, « et qui venez essayer de fléchir par vos prières les rigueurs du Dieu terrible, « mêlez à vos supplications le nom de Théodulfe. »

L'église de Germigny menace ruine; le sanctuaire seulement et les quatre absidioles qui l'entourent ont été restaurés ; le chœur s'affaisse sur lui-même, et l'on a été réduit à en étayer les arcades. Il serait déplorable de voir disparaître un monument que les souvenirs du passé rendraient déjà assez intéressant, s'il ne présentait d'ailleurs un des plus rares et des plus curieux spécimens de l'architecture romane. La grande nef est de construction relativement moderne, ainsi que le clocher qui surmonte le chœur.

Le château royal de Germigny a disparu. Il avait été abandonné à l'état de ruine après l'invasion des Normands. Avant cette époque, Charles-le-Chauve avait daté plusieurs lettres et diplômes de cette résidence, notamment, en 842, la charte du monastère de Montolieu, et une autre charte en 846.

En 844, il y avait eu un synode d'évêques et d'abbés à Germigny, sous la présidence de Wenilo, archevêque de Sens.

La paroisse actuelle de Germigny possédait autrefois deux églises ; la seconde s'élevait au centre du hameau de Magny ou Ménil. Ce lieu est souvent mentionné dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Benoît. C'était une des mairies du fief de Fleury.

En 1168, l'église de Germigny fut érigée en prieuré. Louis VII, en 1180, accorda aux habitants de Germigny des droits et des priviléges, et le bénéfice de l'affranchissement leur fut commun avec tous les serfs et gens de corps de la prévôté d'Orléans. Philippe-Auguste, en 1183, confirma cette charte. A partir de cette époque, Germigny n'est plus qu'un prieuré ordinaire et sans importance qui se perd dans l'histoire générale de l'abbaye de Saint-Benoît.

L'église de Germigny était restée complètement oubliée pendant cinq

siècles, lorsqu'en 1755, l'abbé Lebeuf étant passé par là en allant à Saint-Benoît, la visita et appela sur elle l'attention des savants dans le *Journal de Verdun.* « Je ne connais, dit-il, qu'une seule église du « IXe siècle en France; encore, est-ce une église de village. Elle pourrait « servir de comparaison pour tous les édifices qu'on dirait être de cette « antiquité. C'est l'église du village de Germigny, située sur la Loire, « dans le diocèse d'Orléans, à une lieue de l'abbaye de Saint-Benoît. Elle « avait été bâtie par Théodulphe en 821 (1). Ce qui en subsiste et faisait « le fond de l'édifice est une manière de dôme carré, entouré de plu« sieurs petites voûtes en forme de calottes. Ce qui servait de nef et de « chœur a été apparemment abattu il y a longtemps. On a retrouvé les « vers que Théodulfe avait destinés à cette église. »

En 1839, l'église de Germigny a été placée au rang des monuments historiques.

Deux autres localités historiques méritent de fixer l'attention du voyageur, de l'archéologue et de l'artiste qui viennent visiter Saint-Benoît : Châteauneuf et Sully, deux villes de l'ancienne province orléanaise, situées à l'ouest et à l'est du territoire de l'abbaye, à une distance égale de huit kilomètres.

Le nom de ces villes apparaît assez fréquemment dans les pages de l'histoire du monastère de Saint-Benoît. Les religieux possédaient à Châteauneuf un riche prieuré, celui de Notre-Dame de l'Épinoy, dont on voit encore la chapelle sur le bord de la route d'Orléans, à l'entrée du faubourg de cette ville.

L'église de Sully appartint quelque temps à l'abbaye de Saint-Benoît ; et dès la plus haute antiquité, les seigneurs de cette ville eurent des rapports avec les religieux.

La ville de Châteauneuf n'a pas été fortifiée, au moyen âge, comme celle de Sully. Son port était autrefois assez fréquenté. L'église est belle et bien restaurée. On y voit un mausolée magnifique, élevé en 1681, à la mémoire de Louis Phelypeaux, seigneur de la Vrillère; c'est un chef-d'œuvre de sculpture.

Il ne reste plus qu'une aile du splendide château des seigneurs de

(1) L'abbé Lebeuf n'avait pas vu, sur les deux tailloirs des piliers du chœur, la date précise et l'authentique de 806.

Châteauneuf, construit sur l'emplacement du château royal qu'habitèrent longtemps les rois de France. Des jardins du parc qui dominent le cours de la Loire, la vue s'étend au loin sur les horizons les plus variés et sur les plus gracieuses perspectives.

L'histoire des antiquités de la ville de Châteauneuf et de son château royal présente un grand intérêt (1).

La ville de Sully, située sur la rive gauche de la Loire, qu'elle domine, offre l'attrait d'une position des plus heureuses. Les restes de son vieux château, manoir féodal, aux tours démantelées, se dessinent sur le ciel et se reflètent dans les eaux du fleuve qui coule à ses pieds. Tout est calme et gracieux sur ce beau rivage et dans les alentours de cette ville, et de cette antique demeure des ducs de Sully, que visitèrent Jeanne d'Arc et Henri IV, et au-dessus de laquelle planent encore les souvenirs agités des guerres du moyen âge et du XVI[e] siècle (2).

Saint-Benoît et ses environs offrent, comme on le voit, à la curiosité de l'archéologue, aux inspirations de l'artiste, et surtout à la piété du pèlerin, un véritable intérêt. Peu de localités en France méritent autant d'être visitées.

(1) *Châteauneuf, son origine et ses développements*, par M. l'abbé Bardin. Orléans, 1864.

(2) M. Édouard Fournier a écrit une intéressante notice sur la ville et le château de Sully. Orléans, chez Alph. Gatineau, libraire-éditeur.

FIN DE LA SECONDE PARTIE.

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Y



TABLE

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

SAINT BENOIT, PATRIARCHE DES MOINES D'OCCIDENT.

CHAPITRE II.

PREMIÈRES ORIGINES DE L'ABBAYE DE FLEURY.

CHAPITRE III.

IMPORTANCE RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE DE FLEURY-SAINT-BENOIT AU COURS DU VIIIe ET AU COMMENCEMENT DU IXe SIÈCLE.

CHAPITRE IV.

SITUATION PROSPÈRE DE L'ABBAYE DE FLEURY-SAINT-BENOIT AU COURS DU IXe SIÈCLE.

CHAPITRE V.

L'ABBAYE DE SAINT-BENOIT AVANT ET APRÈS LES INVASIONS DES NORTHMANS AU IXe SIÈCLE.

CHAPITRE VI.

PREMIÈRE RÉFORME ET RÉGÉNÉRATION DU MONASTÈRE DE FLEURY AU COMMENCEMENT DU Xe SIÈCLE.

CHAPITRE VII.

ETAT PROSPÈRE DU MONASTÈRE DE FLEURY A LA FIN DU Xe SIECLE.

CHAPITRE VIII.

LE MONASTÈRE ET LES ÉCOLES DE SAINT-BENOIT ÉLEVÉS A LEUR PLUS HAUT DEGRÉ DE SPLENDEUR ET DE CÉLÉBRITÉ A LA FIN DU Xe SIÈCLE.

CHAPITRE IX.

L'ABBAYE DE FLEURY-SAINT-BENOIT SE MAINTIENT DANS UN ÉTAT FLORISSANT PENDANT LE Xe SIÈCLE.

CHAPITRE X.

ÉPOQUES DES GRANDES CONSTRUCTIONS ARCHITECTURALES DANS LE MONASTÈRE DE FLEURY-SAINT-BENOIT AU XI[e] SIÈCLE.

CHAPITRE XI.

SUITE DE L'ÉTAT PROSPÈRE DE L'ABBAYE AU XII[e] SIÈCLE.

CHAPITRE XII.

PREMIERS AFFAIBLISSEMENTS DE LA DISCIPLINE A FLEURY, OCCASIONNÉS PAR L'APPAUVRISSEMENT DU MONASTÈRE AU XII[e] SIECLE.

CHAPITRE XIII.

SITUATION RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE DE L'ABBAYE AU XIII[e] SIÈCLE.

CHAPITRE XIV.

SITUATION SPIRITUELLE ET TEMPORELLE DE L'ABBAYE AU COURS DES XIVe ET XVe SIÈCLES.

CHAPITRE XV.

L'ABBAYE DE SAINT-BENOIT SOUS LES PREMIERS ABBÉS COMMANDATAIRES PENDANT LES GUERRES RELIGIEUSES DU XVIe SIÈCLE.

CHAPITRE XVI.

RÉFORME DE L'ABBAYE AU XVII[e] SIÈCLE, PAR LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR.

CHAPITRE XVII.

APPENDICE A L'HISTOIRE DE L'ABBAYE DE FLEURY-SAINT-BENOIT.

SECONDE PARTIE.



CHAPITRE PREMIER.

ANCIEN MONASTÈRE DE FLEURY

CHAPITRE II.

DESCRIPTION ET ANALYSE DE L'ÉGLISE ACTUELLE DE SAINT-BENOIT.

CHAPITRE III.

SOUVENIRS DES RESTAURATIONS SUCCESSIVES OPÉRÉES DANS L'ÉGLISE DE SAINT-BENOIT DEPUIS LE XIIIe SIÈCLE.

CHAPITRE IV.

TRÉSOR DE L'ÉGLISE DE SAINT-BENOIT.

CHAPITRE V.

SOUVENIRS HISTORIQUES SUR LA VILLE DE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE ET SUR LES LIEUX REMARQUABLES DES ENVIRONS.

ERRATA.

Page 92, ligne 24, au lieu de : *Menestreau,* lisez : *Montereau.*
Page 198, ligne 4, au lieu de : *Houry* (Hauriacum), lisez : *Loury* (Lauriacum).
Page 297, ligne 14, au lieu de : *Neuville,* lisez : *Neuvy.*
Page 304, au titre IX, ajoutez : *sceau de,* aux mots : *l'abbaye de Fleury.*
Page 408, ligne 32, au lieu de : *rives de la rivière,* lisez : *bords de la rivière.*
Page 437, lignes 13 et 28, au lieu de : *Bezas,* lisez : *Bazas.*
Page 516, ligne 27, au lieu de : *1861,* lisez : *1661.*
Page 539, ligne 10, aux mots : *Châsse principale,* ajoutez : *de Saint-Benoît.*
Page 539, ligne 11, au lieu de : *ces,* lisez : *ses.*

ORLÉANS, IMPRIMERIE DE G. JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

OUVRAGE DU MÊME AUTEUR

RECHERCHES HISTORIQUES

sur la

COMMANDERIE DE BOIGNY

et sur l'ordre

DES CHEVALIERS DE SAINT-LAZARE DE JÉRUSALEM

ALBUM ARCHÉOLOGIQUE

de

L'ÉGLISE ABBATIALE

de

SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE

Précédé de la description du monument et de notes historiques sur la ville de Saint-Benoît et ses environs

RECUEIL ORNÉ DE 21 PLANCHES DE VUES ET PLANS

(Extrait de l'*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Benoît-sur-Loire*)

DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

de

L'ÉGLISE ABBATIALE

de

SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE

[illegible]

(Extrait de l'*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Benoît-sur-Loire*)

Orléans, [illegible]



THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.
WIDENER
BOOK DUE
NOV 14
CANCELLED
JUN 2 X 1986
WIDENER
CANCELLED
JUN 26

